



CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN

VALANT OPERATION DE REVITALISATION TERRITORIALE

Pour la Commune de :
AVESNES-LE-COMTE



ENTRE**La Commune d'Avesnes-le-Comte**

Représentée par son Maire, Monsieur Sébastien BERTOUT, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 13 décembre 2022,

Ci-après désigné par « la Commune »

La Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Représentée par son Président, Monsieur Michel SEROUX, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 15 décembre 2022,

Ci-après désigné par « l'EPCI »

D'une part,

ET**L'État,**

Représenté par le Préfet du département du Pas-de-Calais, Monsieur Jacques BILLANT

Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**Préambule**

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre. Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

Suite à la signature de la convention d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain » le 29 Juin 2021 et le recrutement d'un chef de projet, la commune d'Avesnes-le-Comte, en partenariat avec la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, a lancé une phase de diagnostics et de consultations dans le but d'établir sa stratégie de redynamisation avant le 31 Décembre 2022.

Suite à cette période de concertation qui a mobilisé des partenaires institutionnels, des partenaires locaux mais également les habitants et les élus et qui s'est structurée autour de comités de pilotage, de comités techniques et de différents groupes de travail, un programme d'actions a été défini, articulés autour de 4 axes stratégiques de revitalisation qui répondent à différents enjeux. Cette concertation a également permis de définir un périmètre opérationnel de revitalisation territoriale (ORT)

Article 1 – Objet de la convention cadre

Le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites villes de demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

La commune d'Avesnes-le-Comte s'est inscrite dans le programme Petites villes de demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date de juin 2021, figurant en annexe joint à la présente convention. Cette convention d'adhésion permet d'acter un engagement des collectivités bénéficiaires sur la mise en forme d'un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation. Dans un délai de 18 mois, à compter de la date de signature de ladite convention, le projet de territoire devra être formalisé notamment par une convention cadre d'ORT.

De par son positionnement géographique, sa pluralité de services et sa fonction de chef-lieu de canton qu'elle assure, la commune d'Avesnes-le-Comte incarne un centre-bourg pourvu d'un certain degré de centralité dans un espace caractérisé par une ruralité dominante. La commune n'ayant pu bénéficier de programmes semblables à l'image de l'opération Revitalisation centres-bourgs, le programme Petites villes de demain constitue un réel moyen de soutenir ses enjeux et ses axes de développement.

Il semble important de souligner que c'est par l'intermédiaire de ce programme que des besoins d'accompagnement en ingénierie ont pu être confortés en produisant des diagnostics et des études qui ont véritablement permis à la commune de se positionner tant dans ses activités, ses fonctions et l'espace géographique dans lequel elle s'insère. Antérieurement à ce programme, la commune affichait une certaine carence d'études disponibles sur de nombreuses thématiques.

De fait, cela représente un schéma opportun pour faire émerger un projet de territoire adapté aux besoins de la population, mais également aux enjeux de développement de l'attractivité et des dynamiques d'ensemble qui y concourent pour la commune d'Avesnes-le-Comte. Sur la base du projet de territoire, le programme Petites villes de demain décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu de la présente convention est conçu par et pour les acteurs locaux. Parce que les dynamiques territoriales sont perpétuellement en évolution et mouvante, il s'agit d'une convention qui se veut évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2021-2026. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité. D'autre part, elle intégrera par voie d'avenants les différents éléments conclusifs d'études en cours et à venir mais aussi les évolutions des programmes d'actions.

C'est notamment pour cette raison que la commune d'Avesnes-le-Comte se saisit de l'opportunité d'intégrer l'ORT dans la présente convention afin de définir une perspective de revitalisation pérenne et solide.

La présente convention est reconnue comme valant opération de revitalisation de territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation.

1.1 Approche représentative de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale

Le territoire de la Communauté de communes des Campagnes de l'Artois (CCCA) avec ses 96 communes est un territoire très étendu, majoritairement agricole, et de faible densité de population avec environ 64,4 hab. /km² pour 34 000 habitants. L'EPCI se situe entre l'Arrageois, le Ternois, le bassin minier et le Nord de la Somme. Ce territoire est organisé autour de 7 pôles structurants : Avesnes-le-Comte, Aubigny-en-Artois, Tincques, Pas-en-Artois, Saulty, Bienvillers-au-Bois et Duisans. Le conseil communautaire se compose de 115 délégués élus par les conseils municipaux des communes membres. Depuis le 15 janvier 2017, Michel Seroux, maire de Haute-Avesnes, préside la communauté de communes avec à ses côtés 11 Vice-Présidents en charge de thématiques spécifiques relevant des compétences de la CCCA.

Le projet de territoire de la CCCA se structure selon les 5 ambitions suivantes :

- Ambition 1 : Les Campagnes de l'Artois attractives et fières de leurs activités
- Ambition 2 : Un cadre de vie champêtre
- Ambition 3 : Une communauté de communes à l'offre de services innovante
- Ambition 4 : Une communauté de communes qui place l'Humain au centre
- Ambition 5 : Les Campagnes de l'Artois comme modèle énergétique

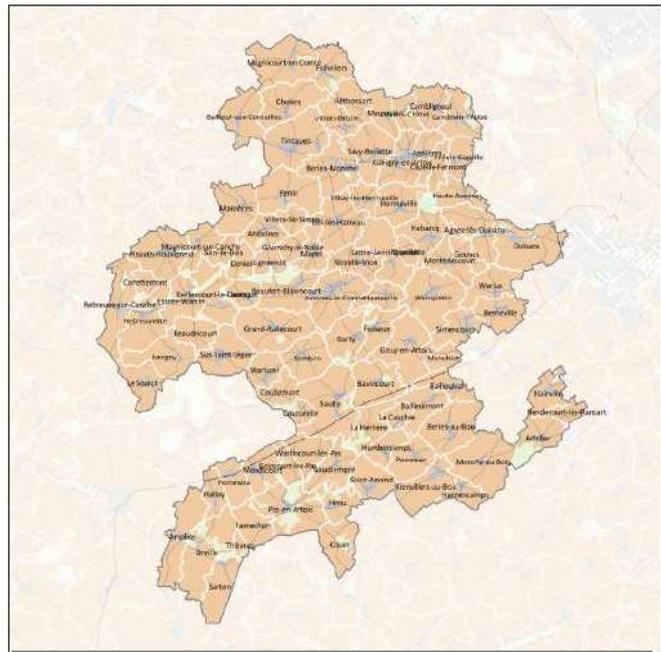


Figure 1 : Représentation géographique de la CCCA

1.2 Approche générale et contextuelle de la Commune d'Avesnes-le-Comte

Située dans la partie Sud du département du Pas-de-Calais aux portes de la Somme, au cœur de la communauté de communes des Campagnes de l'Artois (96 communes), la commune d'Avesnes-le-Comte fait figure de bourg-centre de 1864 habitants (INSEE 2022) sur une superficie totale de 9,4 km². La densité de population s'établit à 198 hab. /km². La commune bénéficie d'une fonction administrative importante à l'échelon départemental en tant que chef-lieu de canton qui rayonne sur un bassin de vie au carrefour de zones d'influences exercées par des centralités périphériques (Arras, Doullens, Auxi-le-Chateau, Saint-Pol-sur-Ternoise et Aubigny-en-Artois). Ce bassin de vie s'étend sur 29 communes dont la plus petite compte 70 habitants et les autres communes gravitent

en moyenne autour de 200 à 400 habitants. Cela représente un ensemble démographique de près de 10 000 habitants.



Figure 2 : Localisation et profil spatial de la commune d'Avesnes-le-Comte

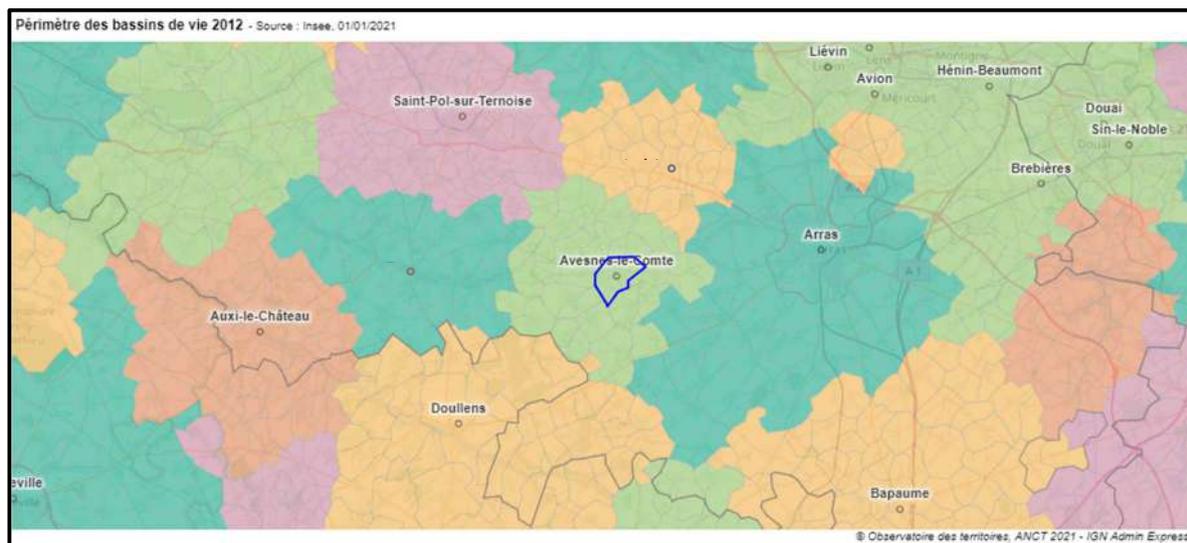


Figure 3 : Répartition des bassins de vie sur la zone méridionale du département du Pas-de-Calais

Approcher la commune sous son angle historique permet de saisir les aspects de sa morphologie spatiale mais aussi de révéler le potentiel patrimonial et culturel qu'elle recèle. Par ailleurs, cette approche offre une mise en perspective des éléments constitutifs de l'histoire de la commune dans les réflexions liées à la valorisation de son patrimoine.

L'origine du bourg d'Avesnes-le-Comte est sans nul doute fort ancienne comme l'attestent les vestiges gaulois retrouvés près des sources primitives du Gy (affluent de la Scarpe). Dès les premières formes d'habitat apparues à l'époque gallo-romaine, Avesnes-le-Comte s'est très rapidement trouvé une vocation pour l'agriculture et le commerce sous forme de vente de produits. D'ailleurs, cette spécialisation n'est pas sans

rappeler l'origine du nom de la commune qui provient du terme « Avenoe » pouvant se traduire par « pays d'avoine ». Quant à l'ajout de « le-Comte » cela serait lié au fait que la commune fut le fief du comte de Ponthieu dans les années 1200.

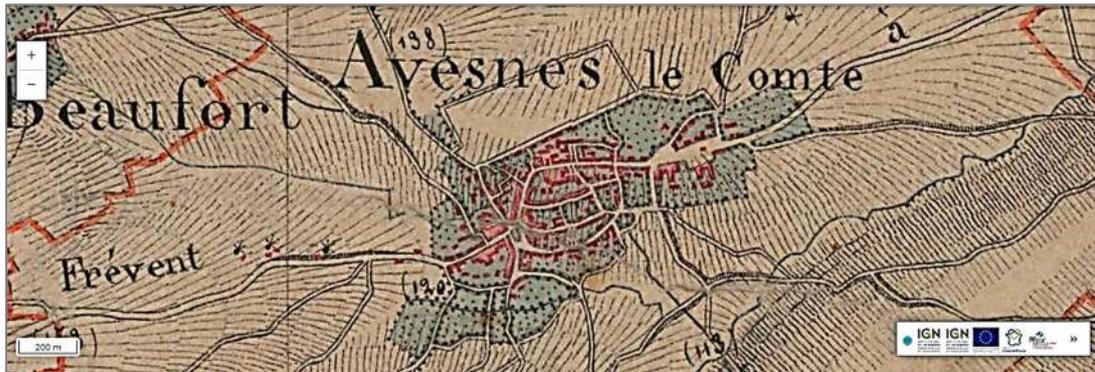


Figure 4 : Carte d'état-major du tissu bâti d'Avesnes-le-Comte (1820-1866)

L'observation des cartographies anciennes permet de fournir des renseignements sur les logiques de structuration et de façonnement du territoire. La morphologie en village rue est très apparente avec un îlot central regroupant un habitat très dense et resserré, longtemps organisé autour de l'église, l'ancien château fort des comtes d'Artois et le manoir d'Escallus. A l'est de la commune, se situe une place qui fut longtemps le lieu du marché au beurre ou marché aux vaches également. Cette place correspond, aujourd'hui, à la place dite Louis Mexandeau. La place du Marché actuelle ne semble pas encore développée à cette période. Il n'en demeure pas moins que ces cartographies fournissent déjà des éléments observationnels sur le profil spatial de la commune dont le bâti s'est développé tout au long de l'axe routier de Frévent à Arras. L'essentiel du territoire communal, identique à celui actuel, est couvert d'exploitations agricoles, des structures de type « hangars » et fermes jouxtent les entrées du village.

En lien avec sa configuration historique, la commune conserve dans son bâti les stigmates d'un patrimoine architectural remarquable tant dans ses formes d'habitat que ses édifices identitaires. Parmi ces édifices, le plus signifiant d'entre eux demeure l'Eglise Saint-Nicolas classée monument historique depuis 1910. Ces éléments feront l'objet d'un développement analytique adapté dans les parties suivantes de la présente convention, et plus en détails dans les documents diagnostics associés en annexe à celle-ci.

La commune se situe au centre d'une triangulation spatiale formée par les bourgs voisins de Doullens (20 km), Saint-Pol-sur-Ternoise (18 km) et la polarité urbaine d'Arras (18 km).

Cette localisation lui confère un positionnement stratégique opportun en évitant un enclavement géographique plus fort et une complémentarité de services sur un espace dont les pôles d'attraction sont peu éloignés. Bien que la proximité de l'agglomération Arrageoise garantisse à la population une accessibilité à des services plus diversifiés et développés, celle-ci peut représenter sur le plan économique, une certaine forme de menace concurrentielle qui peut happer une partie de l'activité commerciale des bourgs périphériques à l'image d'Avesnes-le-Comte. Ces derniers voyant par voie de conséquence leur tissu commercial se désagréger.

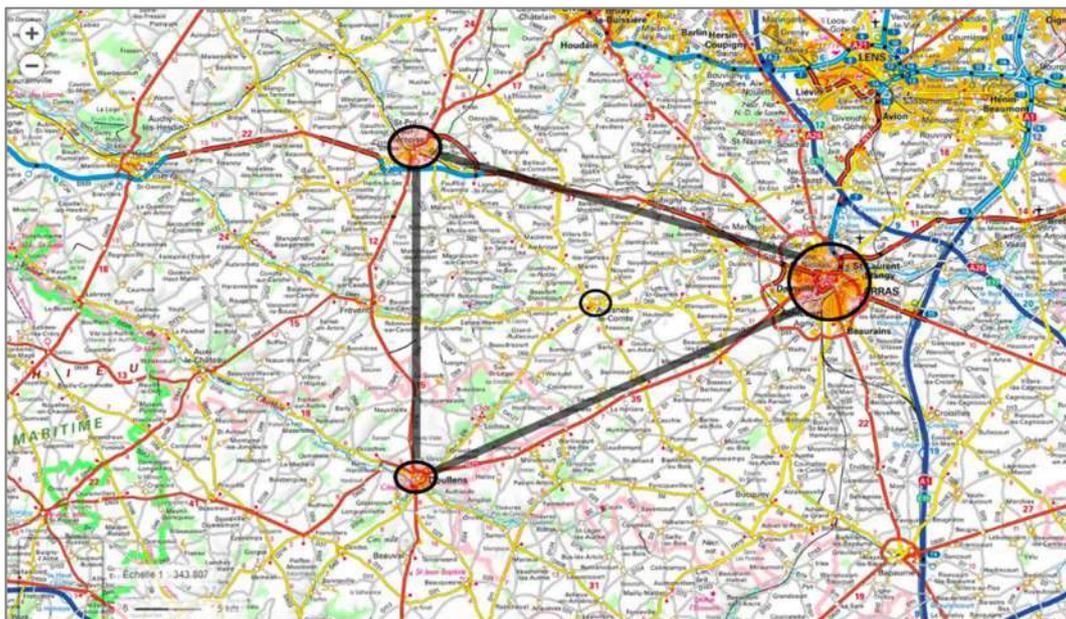


Figure 5 : Une commune située au cœur d'un espace triangulaire formé par les villes de Doullens, St-Pol et Arras

A l'instar de la plupart des bourgs-centres de sa catégorie, la commune se caractérise par deux aspects dans sa dynamique générale : une déperdition du tissu commercial en centre-ville, qui constitue une anomalie majeure. Par conséquent, le fléchissement de son armature commerciale et économique en son centre se traduit ainsi par l'absorption d'une dynamique élémentaire à sa fonction de centralité.

Mais en contrepartie, elle présente un environnement paysager et patrimonial plutôt riche qui représente un levier de développement significatif, tel que disposent la plupart des communes rurales. Comme dans les autres zones urbaines et les bourgs-centres, les attentes de la clientèle et des modes de consommation évoluent, mais d'autres freins sont à desserrer pour permettre le maintien, ou mieux, voir le bourg-centre reconquis par le commerce de proximité.

Sur le plan démographique, la commune est confrontée à une tendance à la réduction de sa population depuis les années 1990. Plusieurs facteurs se combinent pour apporter un éclairage à cette situation défavorable (phénomène d'exode rural, désagrégation du tissu commercial et du potentiel attractif, structure de la population, absence de projets immobiliers,...).

Cette dernière se justifie notamment par l'état d'un indicateur en particulier, à savoir, un solde migratoire négatif avec près de 170 habitants en moins en 4 ans.



Une certaine nuance mérite néanmoins d'être apportée dans cette dynamique puisque la dernière estimation de janvier 2022, la commune concentre 1864 habitants. Un gain démographique d'une trentaine d'habitants a donc pu être mesuré depuis 2018.



C'est particulièrement sur la période de 2010 à 2019 que le constat de décrue démographique est très apparent. En effet, sur cette période la population communale est passée de 2089 à 1833 habitants.

Cela signifie que le taux d'évolution s'inscrit dans une tendance décroissante de -12% sur cette période.

Les déterminants de cette réduction démographique sont multiples. Cela peut s'expliquer tout d'abord en lien avec la structuration par âge de la population. Du fait d'une population de personnes du 3^e âge comparable aux communes de catégorie identique, l'offre en bédouinage et en logements adaptés ne sont plus en capacité de répondre à la demande des seniors. Cette observation vaut également pour l'ensemble de la structure démographique de la commune puisque globalement le constat majeur réside dans l'inadaptation du parc de logements aux différentes catégories de la population. En clair, le profil, le nombre et la qualité des logements n'est pas en correspondance avec les profils qui forment l'ensemble de la population. Cela se traduit alors par une problématique de parcours résidentiel. Ce phénomène fera notamment l'objet d'un développement plus précis dans l'état des lieux des axes de développement de la commune dont l'habitat et le logement font partie.

A cela s'ajoute un processus de paupérisation de la population notamment lié à un revenu médian inférieur en comparaison à des bourgs-centres régionaux de même catégorie et même inférieur aux niveaux du département et de la moyenne intercommunale. Ce revenu médian s'établit pour la commune à 19070 € au recensement le plus récent de 2018.

En parallèle, peut venir s'agréger à ce contexte, une perte de valeur en termes de diminution de l'attractivité du centre-ville avec des cessations d'activités commerciales, ou encore un manque d'animations perçu comme défavorable.

A propos de la situation des ménages, la commune accueille au total 788 ménages (2021). Parmi eux, la part des familles se situe autour de 41%, ce qui représente en tout 325 familles dont 85 monoparentales. Ce type de composition est relativement homogène à la moyenne Française.

Dans une continuité sous-jacente à la structuration démographique, l'habitat figure parmi les axes majeurs pour lesquels la commune est très sensible par rapport au phénomène de vieillissement et l'ancienneté du parc de logements. La part de logements sociaux sur la commune est située autour de 17% (2020) ce qui demeure un indicateur supérieur à celui de la communauté de communes des Campagnes de l'Artois mais qui est très semblable aux bourgs-centres de même catégorie sur la région Hauts-de-France.

Au regard de la structure par âge de la population, la thématique du « bien vieillir » entre pleinement en phase avec les aspirations de cette partie de la population. La volonté de développement de l'habitat inclusif et intergénérationnel affiché par la commune s'inscrit donc significativement dans une logique de cohésion sociale plus globale entre les différentes catégories de la population, l'esprit de ruralité venant renforcer ce phénomène de cohésion.

Comme souligné antérieurement, la commune d'Avesnes-le-Comte représente un réel pôle de services qui permet de solidifier son ancrage territorial dans son bassin de vie et son espace géographique environnant. Celui-ci est structuré autour de plusieurs équipements parmi lesquels 2 écoles sont implantées. Elles comprennent un groupe scolaire public et privé et un collège. L'école maternelle publique a bénéficié d'une classe supplémentaire en septembre 2022.

D'autre part, la commune regroupe également des équipements sportifs et de loisirs (stade de football, salle de tennis, salle de sport,...) culturels mais aussi des équipements rattachés aux services publics (antenne du conseil départemental, poste, trésorerie, banques, assurances,...) pour certains desquels il existe une mutualisation avec la communauté de communes des Campagnes de l'Artois (Maison France Services, Guichet Unique de l'Habitat). La commune regroupe ainsi une offre de services plutôt diversifiée qu'il est important de préserver de façon à maintenir une rétention de ces services et par extension la population qui en bénéficie.

Néanmoins, la fragilité de ce pôle réside dans le manque de souplesse de l'offre de transports à la demande qui concerne essentiellement les élèves des écoles et n'est pas accessible à toute la population. Dans cette perspective, la proposition d'un réseau de transports au niveau intercommunal faciliterait sans doute l'interconnexion des bourgs-centres périphériques (Frévent, Saint-Pol-sur-Ternoise, Doullens,...).

Enfin, concernant l'axe commercial et le potentiel économique du territoire, la part de la population active s'établit à 65% de la population totale de la commune. Cette observation reste dans un ordre de grandeur comparable avec l'échelon départemental et les bourgs-centres voisins (65% à Auxi-le-Château, 66% à Doullens, 75% à Aubigny-en-Artois). Au sein de cette part de la population il apparaît que la majeure partie des individus travaille en dehors de la commune de résidence.

La commune présente un tissu économique plutôt dense et large en activités regroupant une petite centaine d'entreprises dont 3 entreprises vitales à la stabilité de sa dynamique économique (Balestra, Gosset, Bajus, Phildar-Ephigea) et qui bénéficient de renom tant national que départemental.

D'autre part, il convient de souligner la densité du tissu commercial sur la commune puisque ce sont au total 53 cellules commerciales qui maillent le territoire avec des spécialisations très larges (automobile, restauration, beauté, santé, alimentaire, équipements de la maison, services,...), dont 39 parmi elles sont localisées sur le centre-ville.

Néanmoins ce tissu commercial, bien que dense, est soumis à des vulnérabilités qui le fragilise. En effet, en plus d'une vacance commerciale de 17%, la vitalité des activités commerciales en centre-ville est marquée par un affaiblissement dû à l'intersection de plusieurs facteurs (transformation d'anciennes cellules commerciales en logement, exode démographique, délocalisation des activités en périphérie et vers des zones industrielles extérieures à la commune s'implantant près des axes de circulations importants, absorption d'une partie de l'activité commerciale et de la chalandise par la macrocéphalie Arrageoise).

En somme, à partir de ces éléments contextuels, il est possible de dresser les faiblesses et les atouts de la commune.

Concernant les principales faiblesses, on retiendra :

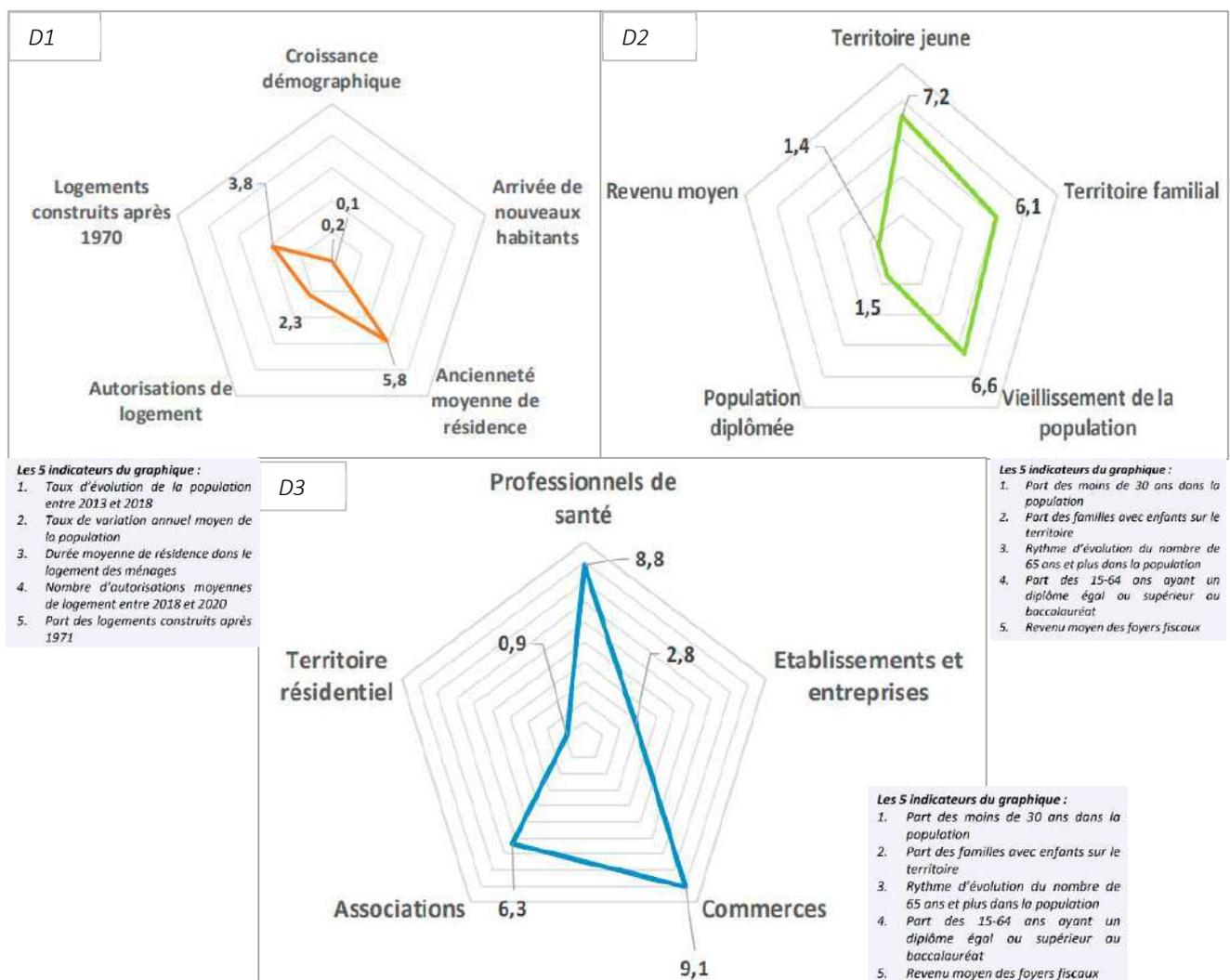
- Une problématique de parcours résidentiel liée à l'ancienneté du parc de logements lui-même mal adapté à la structuration de la population
- Une vacance de logements de longue durée en centre-ville
- Une offre de résidences qui n'est plus en mesure d'absorber la demande croissante des seniors
- Une offre de transports mal adaptée aux pratiques de la population et au territoire, qui reste à améliorer
- Problématique de stationnement en lien avec une problématique plus globale de partage de l'espace public et de la voirie invitant à des questions de sécurisation et d'usages

Par ailleurs, pour ce qui relève des principaux atouts, on soulignera les aspects suivants :

- Un pôle de services intermédiaire organisé autour d'équipements structurants, fonction nécessaire au maintien d'une dynamique sociodémographique primaire sur la commune
- Une union commerciale destinée à fédérer les acteurs du commerce dont le rôle de médiateur est à renforcer
- Richesse du patrimoine paysager, bâti et historique servant de socle pour un cadre de vie agréable à valoriser
- Une médiathèque qui ressort dans un tissu culturel à développer
- Un tissu commercial dense à préserver et à affirmer dans le centre-ville
- Une atmosphère de « ville à la campagne » conciliant proximité de services et un sentiment d'appartenance inhérent à l'identité de ruralité.
- Une offre médicale et paramédicale qui contribue à l'attractivité de la commune

Pour finaliser cette présentation, la série des 3 diagrammes de Kiviat ci-dessous dresse un aperçu synthétique croisé des principales dynamiques sociodémographiques à l'œuvre sur la commune d'Avesnes-le-Comte :

Plus l'indice se rapproche de 10, plus la commune se situe dans la moyenne supérieure en comparaison aux collectivités de même strate. Les indicateurs pour Avesnes-le-Comte sont ici comparés à ceux des communes comptant entre 1 000 et 2 500 habitants.



Article 2 – Stratégie de revitalisation

2.1 Enjeux et genèse d'une stratégie de revitalisation adaptée aux caractéristiques de la commune

L'ensemencement de la dynamique du programme Petites villes de demain à destination des communes qui en affichaient un besoin a été l'occasion de formaliser et consolider leur projet de territoire. Cette opportunité fut celle d'Avesnes-le-Comte qui a su voir dans ce programme la possibilité d'asseoir sur un ensemble cohérent son projet de territoire et soutenir de nombreux projets vitaux à son développement.

Ces projets concernent une pluralité de thématiques parmi lesquelles l'on citera ;

- La rénovation énergétique et l'entretien de bâtiments communaux, notamment pour offrir les services adaptés à la population (rénovation et réfection du foyer Léo Lagrange, du bâtiment des salles de tennis, du collège,...)
- L'adaptation des logements à la population (projets de 25 lotissements individuels sur la Rue de la Poste et dans la résidence Jean Moulin, traitement de la vacance et de l'entretien des logements les plus anciens sur la Grand Rue,...)
- Le développement d'un tiers-lieu en liaison avec la médiathèque
- L'habitat inclusif et intergénérationnel (projet intergénérationnel avec 25 logements individuels et collectifs au lieu de l'ancienne gendarmerie proche du collège sur la Rue Albert Derbecourt)
- Réaménagement et valorisation de la place du Marché
- Restauration de l'église et des façades de la Grand Rue
- Promotion des activités de plein air notamment sur l'espace boisé situé en entrée Sud-Est de la commune Rue d'Hauteville

Les grands projets structurants de la commune sont les suivants ;

- Le projet d'aménagement de l'école maternelle sur la Rue des Fossés
- La réhabilitation du foyer Léo Lagrange pour les aînés, les associations et la salle de sport qu'il accueille
- Le développement et la labellisation du tiers-lieu en Espace de Vie Sociale (EVS)
- La restauration de l'Eglise Saint-Nicolas
- L'aménagement de l'hyper-centre (Grand Rue et Place du Marché)
- La rénovation du complexe sportif accueillant notamment la salle de tennis

En positionnant ces projets avec les axes thématiques communs au programme Petites villes de demain, la commune a pu progressivement construire un projet de territoire adapté à ses besoins sans oublier d'incrémenter les projets structurants cités ci-dessus dans les réflexions du programme. Il est important de préciser qu'au stade de démarrage du programme, la commune ne disposait pas de diagnostics solides qui lui aurait permis véritablement de l'orienter vers une perspective bien définie.

Le programme Petites villes de demain a donc joué le rôle déterminant d'un appui indispensable pour poser les édifices de son projet de territoire, en insufflant une dynamique de développement nouvelle. La portée des projets cités a fait émerger les principaux enjeux de la commune pour son développement prospectif. Ces réflexions primaires furent les bases du socle sur lequel la commune a construit son projet de territoire.

Par conséquent, en rassemblant les éléments de connaissance relevés par les différentes commissions municipales, mais également ceux relevés par la communauté de communes, un état des lieux panoramique de la commune a été réalisé et a constitué le facteur déterminant les 5 enjeux mères pour concourir à la revitalisation d'ensemble de la commune.

Les enjeux de la commune dans le cadre du programme se présentent comme suit ;

- 1^{er} Enjeu : Développer un habitat répondant aux besoins de la population

Le but de ce premier enjeu réside dans la promotion d'une logique d'habitat inclusif, en parallèle d'une volonté de favoriser l'accès à la propriété, puis réhabiliter et optimiser le parc de logements.

- 2^e Enjeu : Stimuler, dynamiser le tissu économique

Au travers de cet enjeu, il s'agit de revitaliser l'armature commerciale de la commune, soutenir les activités agricoles tout en préservant le dynamisme économique existant et favoriser le développement de nouvelles activités afin de diversifier le tissu commercial.

- 3^e Enjeu : Encourager les dynamiques de solidarités sociales sur la commune et à l'échelle de son bassin de vie

Cet enjeu répond à une volonté d'adapter l'accessibilité aux différents services, de proposer des animations adaptées et des espaces d'échanges. Cela va de pair avec la pérennisation du tissu associatif et la conservation de la mutualisation et de la synergie des services sur la commune.

- 4^e Enjeu : Structurer les mobilités et les espaces publics

La commune affiche dans cet enjeu le besoin de repenser la configuration et la sécurisation des voies de circulation et des espaces publics, mais aussi d'élargir tout en renforçant l'offre de transports à l'échelle du bassin de vie, et également favoriser les modes de déplacements doux et actifs.

- 5^e Enjeu : Valoriser le patrimoine et le cadre de vie

Sur cet enjeu, la commune souhaite révéler le patrimoine historique et naturel afin de se forger une singularité touristique entre la Somme et l'Artois. Pour conforter cette ambition, il s'agit de moderniser les équipements de loisirs et sportifs, renforcer tout en diversifiant l'offre culturelle, et in fine, contribuer à l'image de la commune en requalifiant les espaces et jardins publics.

La réunion du premier comité de projet le 23 février 2022 en présence des services de l'Etat et d'autres organismes parmi lesquels la CMA, la CCI, la Banque des territoires, le CAUE ou encore la chambre d'agriculture, a été l'occasion de présenter ces enjeux à partir d'un dressage de l'état des lieux d'ensemble de la commune. Cette réunion a servi à enclencher le développement du programme à partir d'une présentation des travaux qui ont permis de regrouper l'ensemble des connaissances et éléments connus à ce moment qui alimentent l'état des lieux panoramique de la commune.

De fait, à la lumière de ces éléments, ce sont donc 4 axes forts de développement qui ont été confirmés pour porter la revitalisation de la commune.

Ces 4 axes constituent les nœuds aigilleurs de la stratégie de revitalisation pour la commune d'Avesnes-le-Comte :

- **Axe 1 : Développer l'habitat et assurer une offre de logements adaptée à la population**
- **Axe 2 : Solidifier le tissu commercial et valoriser le potentiel économique du territoire**
- **Axe 3 : Répondre aux besoins socio-culturels de la population**
- **Axe 4 : Améliorer un cadre de vie qui s'appuie sur les éléments constitutifs de l'identité Avesnoise**

2.2 Déclinaison des axes stratégiques pour la revitalisation de la commune d'Avesnes-le-Comte

A propos du traitement de ces axes, la commune a sollicité plusieurs organismes pour être accompagnée dans ses besoins en ingénierie et produire ainsi des études solides pour identifier les actions à mettre en œuvre dans la perspective de sa revitalisation.

Par conséquent, pour le volet commercial et économique, la commune a sollicité l'ingénierie de la Chambre de Commerces et d'Industries (CCI) pour un accompagnement complet permettant d'une part, la rédaction du diagnostic pour évaluer l'évasion et l'attraction commerciales du territoire, et d'autre part un accompagnement sur mesure déclinant des préconisations à partir des observations ressortant du diagnostic. Sur ce même volet, la commune avait antérieurement répondu à un appel à projets lancé par la Banque des territoires correspondant à un diagnostic flash de la résilience commerciale « post-crise sanitaire ». Cet accompagnement a été réalisé par la sollicitation du bureau d'études de la SCET qui a conduit le diagnostic et proposer des préconisations qui en découlaient. L'étude SCET a notamment permis de mettre en évidence la zone où se produisent les dynamiques les plus intenses sur la commune, il s'agit de l'hyper-centre.

Sur le volet de l'habitat, la commune s'est proposée de prendre en charge la réalisation du diagnostic permettant d'établir un inventaire des principaux indicateurs évaluant son parc de logements. La forme de la rédaction s'est appuyée à partir des documents fournis par la CCCA dans le cadre de son diagnostic Habitat et son étude pré-opérationnelle au lancement de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) intercommunale. La structuration du diagnostic s'est donc établie en suivant le modèle proposé par celui réalisé pour la CCCA. Par ailleurs, d'autres pièces documentaires tels que des tableaux et jeux de données fournis par la DDTM et l'INSEE ont permis d'alimenter les travaux de ce diagnostic.

Enfin, pour la réalisation du diagnostic relatif au volet socio-culturel, la commune a sollicité l'ingénierie du bureau d'études ITHEA Conseil. Cette étude est soutenue par la CAF dans le but de préfigurer la labellisation EVS. L'accompagnement proposé est assez identique à celui de la CCI pour le diagnostic commercial & économique. Il comprend la réalisation du diagnostic avec note d'enjeux et établissement d'un profil croisé complet multithématique de la commune, et l'établissement de préconisations à partir des éléments ressortant du diagnostic. Avant d'entamer la déclinaison descriptive des axes stratégiques en dressant respectivement pour chacun l'état des lieux synthétique, les enjeux et le plan d'actions ; il est nécessaire de définir le zonage ORT qui a été retenu pour la requalification du centre-ville et la conduite des projets structurants de la commune. Le zonage a été construit en concertation avec la commune, la CCCA, la préfecture et la DDTM et figure ci-dessous. Pour une résolution optimale, la cartographie du zonage figure en Annexe 1 du présent document.

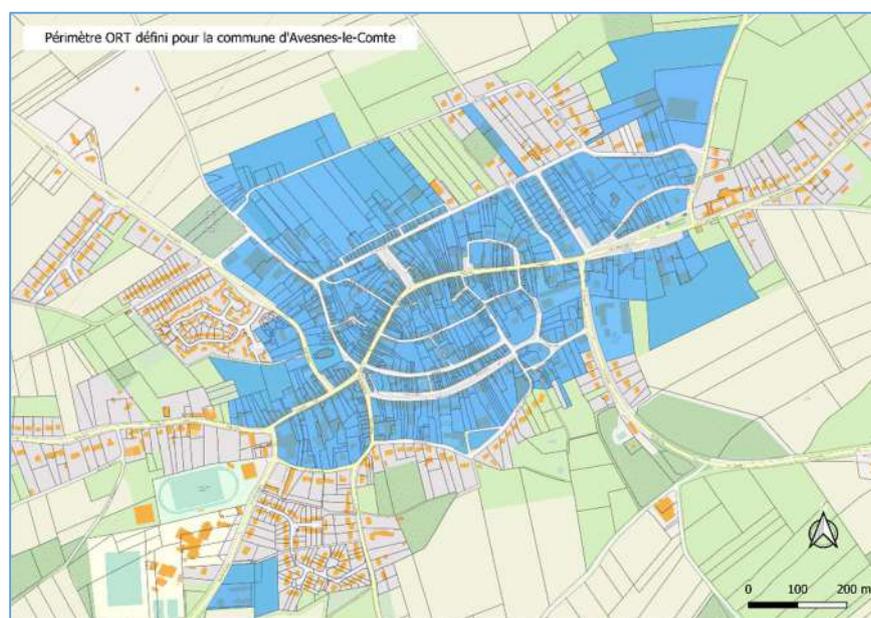


Figure 6 : Zonage ORT pour la commune d'Avesnes-le-Comte

Conformément aux dispositions prévues par le périmètre ORT, celui-ci a été réalisé en tenant compte des avantages fiscaux que propose le dispositif. Le périmètre se décompose en 3 secteurs. L'objectif est de préserver le centre du tissu bâti de la commune, mais aussi les terrains situés sur la zone de Balestra et celle de l'ancienne gendarmerie située Rue Albert Derbecourt en détachement de la zone centrale pour le projet d'habitat intergénérationnel.

2.2.1 Axe 1 : Développer l'habitat et assurer une offre de logements adaptée à la population

A partir des indicateurs examinés dans le diagnostic communal et des données les plus récentes confirmées par le bureau d'études ITHEA dans son profil croisé (p.39 à 47), plusieurs observations principales sont ressorties en matière d'habitat et d'état du parc de logements sur la commune.

En premier lieu, il n'est pas sans rappeler que l'habitat constitue de facto une composante importante pour la dynamique d'Avesnes-le-Comte et le maintien de sa population.

Descriptif et analyse de l'axe stratégique

Il ressort que 3 principaux enjeux sont identifiés ;

- **Résolution de la vacance de longue durée en centre-ville**
- **La performance énergétique des logements à mettre en parallèle avec une vulnérabilité énergétique et une décence à qualifier**
- **L'inadaptation de l'offre de logements à la structuration de la population**

A la vue première de ces constats, des dispositifs incitatifs pourraient être mis en œuvre sur la commune, en lien avec l'OPAH récemment mise en place sur la CCCA afin de rénover le bâti du centre-ville. Par ailleurs, une offre de logements conventionnés et abordables permettrait pour les ménages, notamment les plus précaires, de disposer d'un logement décent et à prix abordable.

Il existe plusieurs projets de lotissements sur la commune. Un premier projet est situé proche de la Résidence Jean Moulin et en proximité du tiers-lieu, du collège et des équipements sportifs accessibles par modes doux. D'autre part, un autre projet de lotissements individuels adjacent à la Rue de la Poste au lieu-dit « le Grand Enclos » permettrait un épaississement de la zone centrale de la commune en étant situé à proximité du centre-bourg et notamment de la place du Marché. En ce sens, il apparaît qu'un soin particulier devrait être apporté sur l'aménagement de connexions piétonnes permettant de maintenir des liaisons et une cohérence spatiale pour l'accès aux services du centre de la commune par les modes doux depuis cette zone de lotissements.

En se focalisant sur les 3 éléments majeurs ressortant des analyses, plusieurs observations peuvent être soulevées. Les descriptions des pages qui suivent dressent une approche très complète tout en restant dans un esprit de synthèse des 3 principaux enjeux précédemment cités.

Concernant la vacance de logements, une nuance importante est à apporter d'emblée. Contrairement aux mesures de l'INSEE, l'analyse réelle du terrain montre qu'en réalité la vacance de logements est plutôt faible sur l'ensemble de la commune. Cette discordance s'explique par les paramètres de définition de l'INSEE sur la notion de « logements vacants ». L'INSEE regroupe dans cette notion toutes les structures vacantes d'un territoire y compris les logements (parkings, garages, caves,...). Cette définition induit de fait une représentation biaisée de la réalité tangible. Cette anomalie a pu être rapidement identifiée étant donné l'inadéquation saisissante entre la réalité du terrain et la virtualité des données. Elle a également été confortée par l'apport des données Lovac qui ont permis de dresser la typologie de l'ensemble des biens vacants sur la commune et ainsi appliquer un filtre qui ne permettait uniquement que de conserver les logements vacants. La répartition géographique appliquée au traitement des données laisse transparaître une concentration très nette sur le centre-ville (Grand Rue, Rue Zéphir Bajus, Rue des Fossés). C'est ainsi une vingtaine de logements vacants qui sont recensés sur cette zone comme le montre la figure ci-dessous.



Figure 7 : Répartition des logements vacants sur le centre-bourg d'Avesnes-le-Comte

En rapportant ce nombre à l'ensemble des cellules formant le parc de logements communal (913 logements en 2018), il apparaît que le taux de vacance de logements sur la commune est très faible et s'établit environ entre 2 et 3%. Néanmoins, bien que très faible, cette part se concentre à elle seule sur l'axe principal en plein centre de la commune et ses rues adjacentes (Rue des Fossés, Rue Zéphir Bajus). La problématique de vacance de longue durée s'en trouve dès lors véritablement cantonnée au centre-ville et vient entacher sa fonction de centralité. C'est pourquoi il est important de traiter cette vacance.

Cette vacance localisée est à mettre en parallèle avec la question de l'ancienneté du parc de logements et très probablement avec celle liée à la décence. Cependant la commune manquant de congruité qualitative en la matière, il n'est pas possible en l'état de qualifier cette décence.

Par ailleurs, cette tendance de la vacance de logements paraît bien associée à la baisse d'attractivité de la commune. En effet, il est supposé que cette vacance entraîne des dégradations de biens et donc des problèmes de qualité de logements du fait de l'absence d'entretien de ces biens non-occupés.

Par ailleurs, il convient d'ajouter que l'attractivité vers ce type de logements est nettement plus faible puisque l'achat de ces biens impliquerait des travaux de réhabilitation très coûteux.

Or, rappelons que sur la commune, les acheteurs potentiels se tournent plutôt vers des biens sans mitoyenneté, peu contraignants en matière énergétique, et pour lesquels la nécessité de travaux est la moins coûteuse. La décence des logements reste un paramètre à affiner plus précisément.

L'analyse de la vacance de logements conduit à exposer l'état de datation du parc de logements, à savoir les résidences principales selon leur période d'achèvement. Le diagramme figurant en page suivante donne un aperçu de cette répartition et fait clairement ressortir l'observation d'un parc de logements relativement ancien.

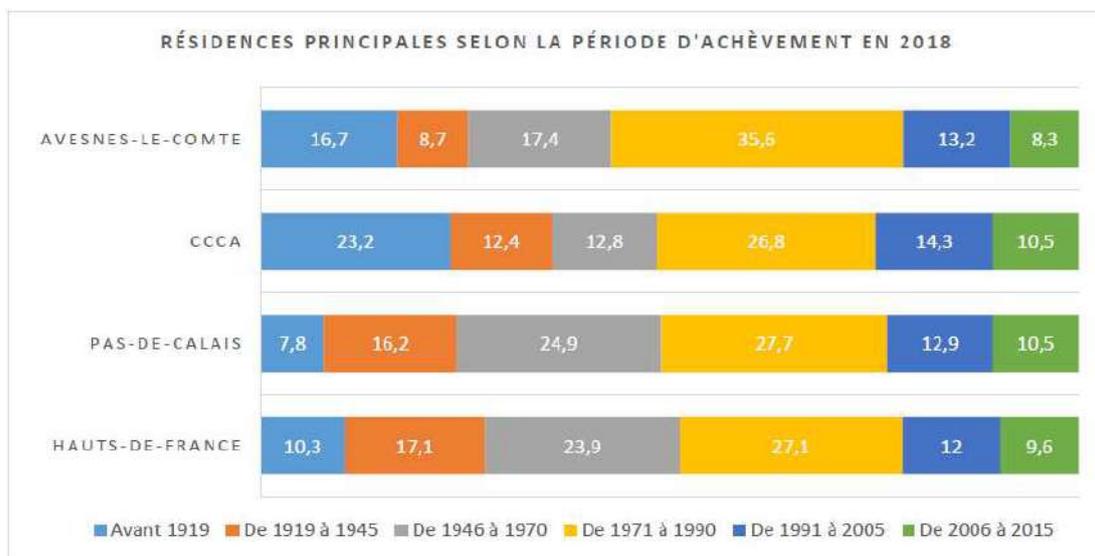


Figure 7 : Répartition des résidences selon la période d'achèvement et des types de logements à Avesnes-le-Comte en 2018

Par conséquent, il apparaît que près de 45% des logements de la commune ont été construits avant 1970 dont 16,7% avant 1919. Il s'agit d'une répartition très distinguée en comparaison des autres échelons territoriaux (EPCI, Région, Département). Ainsi, il semblerait que ce soit en particulier sur cette typologie de logements que l'on retrouverait par effet logique les plus fortes expositions au risque de précarité et d'insalubrité. A l'inverse seulement 8% des logements ont été construits entre 2006 et 2015. Il s'agit de la part la plus faible au regard des autres échelons. L'ancienneté de certains logements amène de fait à une convergence de réflexions en termes d'entretien et sur l'état général des bâtiments.

Par ailleurs, cet état d'ancienneté d'un grand nombre des logements conduit à un enjeu plus ample qui concerne le risque lié à la vulnérabilité énergétique. A l'échelle régionale, la commune d'Avesnes-le-Comte se localise dans une aire d'exposition élevée à ce risque. Cette zone s'étire du Plateau de Fruges à la Thiérache, et regroupe les communes dans lesquelles la part des ménages vulnérables figure parmi l'une des plus importantes (entre 26 et 32%). Comme le mentionnent les cartographies ci-dessous, la commune d'Avesnes-le-Comte est située dans cette zone. A l'échelle intercommunale, cette vulnérabilité est principalement liée à l'habitat. Sur la commune elle est à la fois à l'habitat et aux revenus.

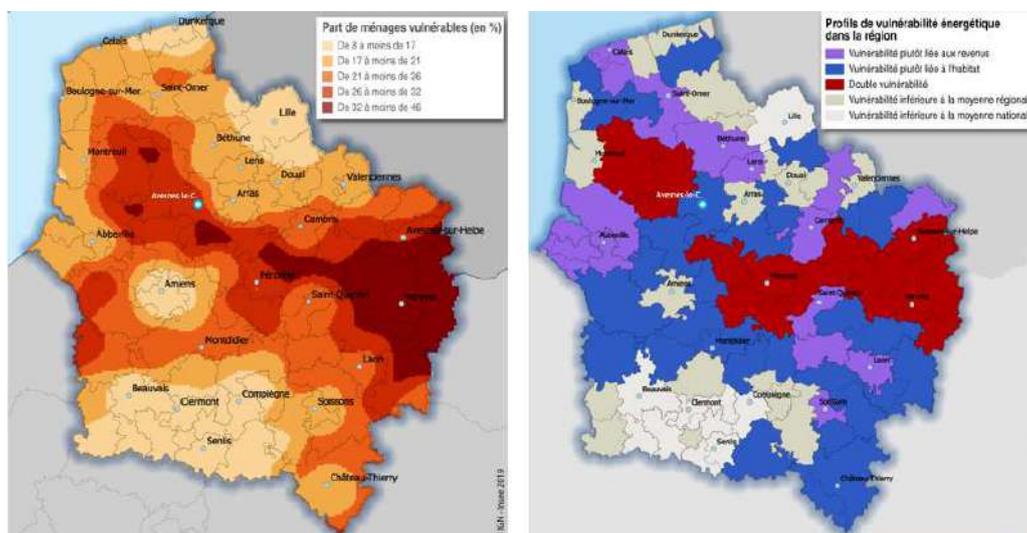
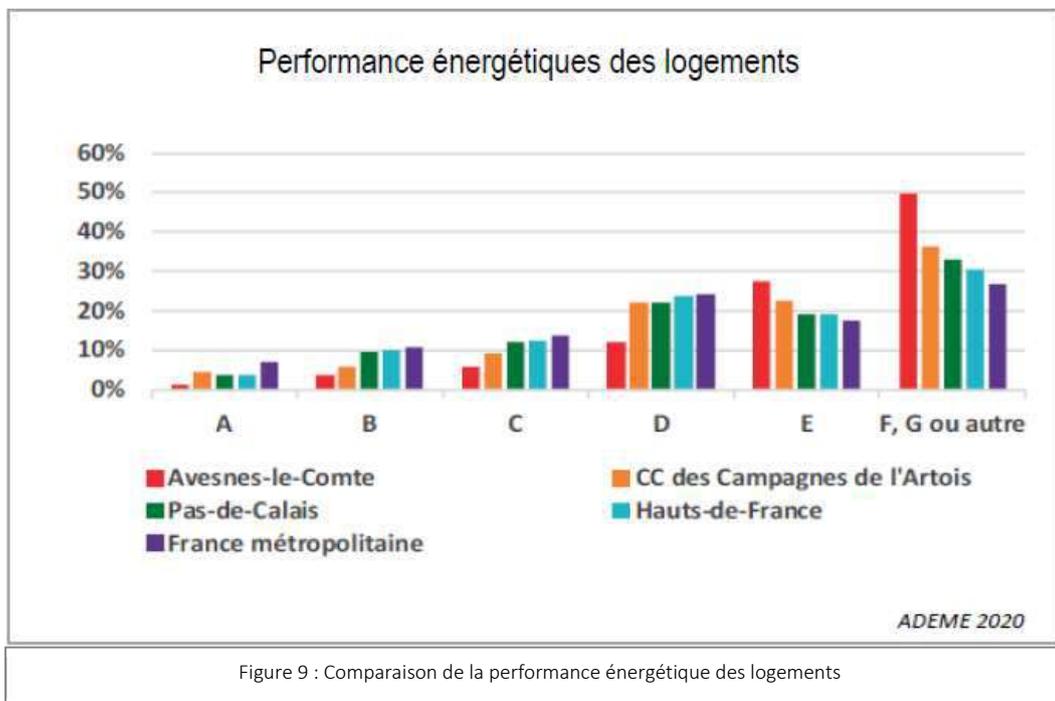


Figure 8 : Répartition et explication de la vulnérabilité énergétique en région Hauts-de-France

La difficulté majeure réside dans le fait que ces ménages sont contraints à des dépenses élevées pour se garantir un accès le plus optimal au confort de leur logement. Les dépenses versées dans ce besoin vital sont donc une priorité dans leur budget. L'importance de ces dépenses en vient en freiner la remise sur le marché des logements vacants. Par conséquent, la réduction des dépenses liées à la précarité énergétique figure comme un point important dans la réhabilitation énergétique.

En affinant l'échelle géographique, la vulnérabilité énergétique se confirme sur la commune tout en se précisant. En analysant cette dernière sur l'ensemble des logements, il ressort que 95% d'entre eux ont un diagnostic de performance énergétique supérieur à D. Cette donnée est confirmée par le diagramme ci-dessous.



La figure en bas de page récapitule les indicateurs clés en matière de logement sur la commune.

Indicateurs clés - Taux de logements sociaux*, taux de vacance, date moyenne de construction, loyer moyen, DPE* énergie D, E, F ou G (énergivore)

	Taux de logements sociaux	Taux de vacance du parc social	Date moy. de construction	Loyer moyen au m ²	DPE énergie supérieur à D
Avesnes-le-Comte	16,9%	0,9%	1987	5,5 €	95%
Panel	15,5%	4,2%	1988	5,3 €	58%
CC des Campagnes de l'Artois	3,1%	1,1%	1985	5,1 €	68%
Pas-de-Calais	26,1%	2,3%	1986	5,4 €	57%
France métropolitaine	15,9%	2,8%	1991	5,5 €	56%

Source : Répertoire sur le Parc Locatif Social, 2020

Figure 10 : Répertoire des indicateurs-clés en matière de logement

Pour conclure sur l'état descriptif du volet Habitat & Logement, celui-ci serait incomplet si l'on ignore la problématique de parcours résidentiel que connaît la commune. En effet, il est observé depuis plusieurs années que la répartition du parc de logements, dont la composition des résidences principales, ne permet pas de parcours résidentiel.

En croisant ces 3 diagrammes, il en ressort que le parc de logements que possède la commune est inadapté aux profils des ménages, et des familles. Cette configuration ne permet pas de parcours résidentiel. Afin de remédier à cette problématique, c'est pour cela que la commune est très sensible au développement des formes d'habitat inclusif et intergénérationnel, en particulier celui porté par « Eiffage » sur les terrains de l'ancienne gendarmerie située Rue Albert Derbecourt.



Figure 11 : Un parc de logements insuffisamment adapté aux profils des ménages & familles

Plan d'actions de l'axe stratégique

A l'exposition de ces constats et des anomalies, ou carences qui en émergent, la commune souhaite développer un plan d'actions adapté pour y répondre le plus optimalement possible.

Le plan d'actions se décompose en 4 volets d'actions et de traitement comme suit ;

- Action 1 : Développement de l'habitat inclusif et intergénérationnel et adaptation des logements

Par suite du constat d'une inadaptation des logements par rapport aux profils des ménages et au vieillissement de la population, la commune souhaite développer et diversifier son offre de logements en répondant à deux enjeux principaux : l'attractivité résidentielle et la mixité sociale, le tout pour permettre un parcours résidentiel adapté. Le projet intergénérationnel et le projet seniors, tous deux engagés sur la commune répondent à cette volonté de développement.

- Action 2 : Rénovation énergétique des logements

La rénovation énergétique des logements constitue un réel enjeu pour la commune. Plus de 80% des logements ont un diagnostic de performance énergétique supérieur ou égal à E. Cette conjoncture s'explique en partie par un parc de logements dont presque 45% d'entre eux ont été construit avant 1970, mais aussi par le fait que près d'un tiers des ménages Avesnois rencontre des problématiques de vulnérabilité énergétique.

- Action 3 : Lutte contre l'habitat indigne

Dans le cadre des réflexions liées au logement, un manque de connaissances de la réalité de la décence des logements est perçu. Afin d'optimiser le confort de celui-ci, la commune souhaite évaluer plus précisément l'état de la décence des logements dans son enceinte. L'analyse de l'ancienneté du parc de logements et des performances énergétiques constitue une première tendance qui reste cependant superficielle et qui a grandement besoin d'être étoffée.

- Action 4 : Réduction de la vacance de logements de longue durée dans le centre communal

Bien que très faible, la vacance de logements de longue durée se fait observer sur le centre-ville comprenant la Grand Rue, les rues Zéphir Bajus et des Fossés, mais aussi la Place du Marché. Ce nombre se situe aujourd'hui autour d'une vingtaine dans le centre-ville. La faiblesse de cette vacance n'empêche pas moins qu'elle enrayer l'attractivité résidentielle et donne la perspective d'un centre-ville en perte de dynamique. L'objectif réside dans la réduction de cette vacance afin d'attirer des ménages en recherche de logement et in fine rehausser la population communale.

Le descriptif détaillé de chacun de ces 4 volets d'actions figure en annexe de la présente convention. Pour chacun d'eux, un document type « fiche action » est développé dans lequel sont précisés la description de l'action et le contexte dans lequel elle s'insère, les objectifs visés par ce volet d'action avec également une déclinaison approfondie des actions permettant de répondre aux objectifs identifiés.

2.2.2 Axe 2 : Solidifier le tissu commercial et valoriser le potentiel économique du territoire

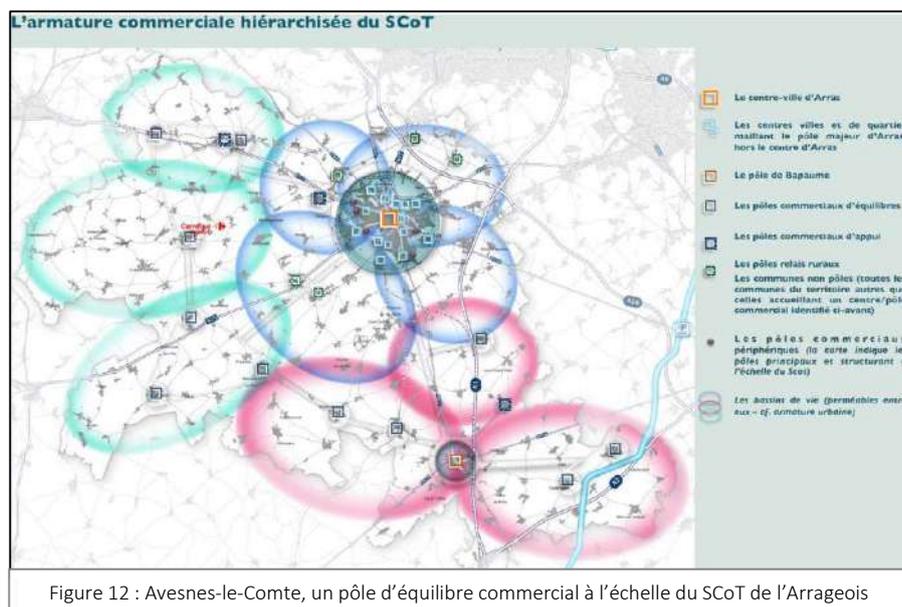
L'état de l'armature commerciale et des dynamiques économiques qui l'accompagne ressort comme étant le pilier principal de la stratégie de revitalisation. En effet, cet axe de développement, plus particulièrement les réflexions qui gravitent autour du commerce, constitue un nœud central dans la dynamique globale du bourg d'Avesnes-le-Comte et plus généralement pour les communes rurales de cette catégorie, qui ont un rôle de pôles relais en matière commerciale.

D'autre part, cette nodalité centrale est confortée par le fait que le commerce représente bien souvent pour ce type de communes un point d'appui majeur pour soutenir leur armature économique et par extension le potentiel qu'elle irrigue.

En parallèle, en tant qu'incubateur de dynamiques, il s'agit d'une dimension dotée d'un degré de transversalité très affirmé permettant de faire lien avec l'ensemble des autres constellations de réflexions attirés aux autres axes de la stratégie de revitalisation. Revitaliser et mener une réflexion sur le volet commercial pour un territoire induit des dynamiques qui sont autant d'influences pour son cadre de vie, son attractivité, ou encore son évolution démographique.

Descriptif et analyse de l'axe stratégique

La commune d'Avesnes-le-Comte assure ce rôle de pôle relais rural à l'échelle du SCoT de l'Arrageois en tant que pôle d'équilibre de l'armature commerciale qui s'affirme sur un bassin de vie s'étirant globalement du nord au sud de Penin à Warluzel, et d'est en ouest de Wanquetin à Rebreuviette. Ces dynamiques et cette fonction de pôle d'équilibre à l'œuvre sur la commune d'Avesnes-le-Comte se traduisent dans le document cartographique ci-dessous en figure 12.



Cette insertion spatiale qui caractérise la commune lui confère un rôle structurant pour accroître l'accès à une offre commerciale diversifiée en particulier à l'échelle du bassin de vie qu'elle irrigue, et limiter ainsi les déplacements parfois contraints vers les pôles d'Arras ou Bapaume. Ce type de communes développe alors une offre répondant, d'une part, aux besoins de proximité à l'échelle du bassin qu'il contribue à irriguer pour des fréquences d'achats quotidiennes, hebdomadaires et occasionnelles. Et d'autre part, cela permet de répondre aux besoins associés au renforcement de leur poids démographique qui est amené à croître significativement et des flux de personnes découlant de leur rôle structurant pour l'irrigation économique et des services aux personnes à l'échelle du SCoT, et notamment des mobilités. La commune d'Avesnes-le-Comte assure donc une irrigation commerciale forte du bassin de vie médian de la CCCA et doit donc s'affirmer dans ce rôle mais aussi à l'échelle de la zone de chalandise qu'elle irrigue.

Comme mentionné dans les pages précédentes, le traitement du volet commercial pour la commune s'est structuré en 2 accompagnements. Un premier accompagnement s'est d'abord opéré par une sollicitation du bureau de la SCET suite à un appel à projets formulé par la Banque des territoires. L'accompagnement a consisté en la réalisation d'un diagnostic accompagné d'une enquête permettant le recensement complet sur le terrain de toutes les cellules commerciales vacantes et actives à l'échelle de la commune et d'analyser l'état global du tissu commercial au travers d'un diagnostic flash. Ces travaux ont permis de faire ressortir les principaux éléments attirés aux contours du tissu commercial avec la formulation de préconisations suite aux constats relevés. Ces préconisations se sont ajoutées et complétées avec celles de la CCI et ont nourri les réflexions en matière de rédaction des actions qui permettraient à la commune de traiter certaines anomalies pour améliorer son attractivité.

L'étude flash, jointe en annexe de la présente convention, a notamment permis de mettre en avant le linéaire commercial autour de la Grand Rue et la Place du Marché, offrant par ailleurs l'occasion de définir l'aire géographique correspondant à l'hyper-centre de la commune qui apparaît en délimitation rouge sur la figure ci-contre.

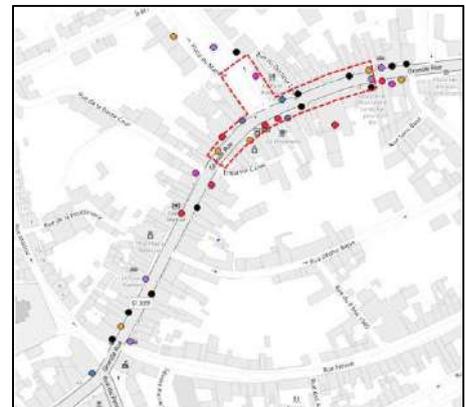


Figure 13 : Localisation de l'hyper-centre de la commune

En synthèse, le diagnostic flash piloté par la SCET a fait ressortir les éléments suivants pour la commune ;

- Points forts

Un rôle de centralité pour les campagnes environnantes (écoles, collège, santé, impôts, poste, services,...).
Bonne accessibilité au centre d'un maillage routier.
Un potentiel de linéaire commercial important pour la taille de la commune.

- Faiblesses

Forte représentation des services non-commerciaux pouvant concurrencer les commerçants dans la reprise de locaux.
Une circulation intra-communale dangereuse et un stationnement difficile.
Une image perçue comme dégradée à retravailler.

- Risques

Une structure démographique en régression, vieillissante et au niveau de vie hétérogène avec un revenu fiscal des ménages inférieur à la moyenne régionale et des territoires de même catégorie en région (les revenus augmentent en moyenne moins vite que dans le reste de la CCCA).
Départ à la retraite des commerçants propriétaires locaux pouvant accroître le risque de changement de destination de commerce à logement.

- Opportunités

Arrivées de nouveaux habitants (soutenus par des projets d'habitat et de logements sur la commune).
 Un marché hebdomadaire à développer
 Un patrimoine de qualité à mettre en valeur
 Une offre de commerces en équipement à développer
 Une union commerciale à consolider dans son rôle de médiateur commercial

Par ailleurs, la CCI a piloté un accompagnement solide et complet pour la stratégie « commerce » de la commune. Cet accompagnement a été justifié par la commune dans un cahier des charges rédigé à cet effet et a permis d'obtenir les financements nécessaires à sa mise en œuvre. Ainsi, l'accompagnement de la CCI est financé d'une part à 80% par l'ANCT et 20% par la Banque des territoires.

L'objectif consistait à dresser une étude exhaustive et panoramique de la commune dans son ensemble en mesurant l'attraction et l'évasion commerciales. Pour cela, l'accompagnement s'est structuré en 2 temps. Il s'agissait dans un premier temps de relever les principaux atouts commerciaux, observer l'offre commerciale disponible et évaluer la demande des ménages pour qualifier l'attraction et l'évasion commerciales. Et dans un second temps, de déterminer le potentiel économique disponible en réalisant des ateliers avec les commerçants et les habitants appuyés à partir du diagnostic et qui ont permis de faire émerger des préconisations adaptées aux anomalies rencontrés par les acteurs et consommateurs de la commune en matière commerciale.

Le diagnostic mené par la CCI se décompose en 2 parties. Une première analyse permet de cerner le positionnement démographique de la commune, d'analyser l'offre commerciale, la clientèle et les comportements d'achats. Enfin, un second volet traite de la détermination du potentiel de développement commercial et des nouvelles tendances de consommation, le tout accompagné de préconisations. Les 2 parties du diagnostic sont disponibles en lecture détaillée et complète dans 2 annexes séparées en fin de la présente convention. L'étude du positionnement démographique de la commune a fait ressortir plusieurs observations permettant de définir le contexte dans lequel s'insère la dynamique commerciale.

Tout d'abord il apparaît que la population de la commune est globalement en baisse depuis plusieurs années. Cette configuration donne lieu à une dynamique de consommation qui ne se renforce pas avec de nouveaux habitants. De plus, le caractère inférieur du revenu fiscal des ménages par rapport à la moyenne régionale se traduit par un pouvoir d'achat moins important. Il est observé également sur la commune, une activité productive limitée avec de nombreux déplacements en dehors de la commune pour travailler. Cela signifie qu'il y'a une dépendance forte envers les autres communes pour l'emploi. La commune compte 64% d'actifs ayant un emploi, parmi eux 30% travaillent dans la commune et les 70% restants travaillent en dehors de la commune. Enfin, la commune se caractérise par une structuration de la population plus ouvrière qu'en moyenne de région qui se traduit en fait par des besoins en gamme de produits à adapter. En observant l'offre commerciale disponible sur la commune, il semble important de contextualiser cette dernière dans un espace géographique plus large afin de visualiser l'espace concurrentiel dans lequel la commune se positionne.

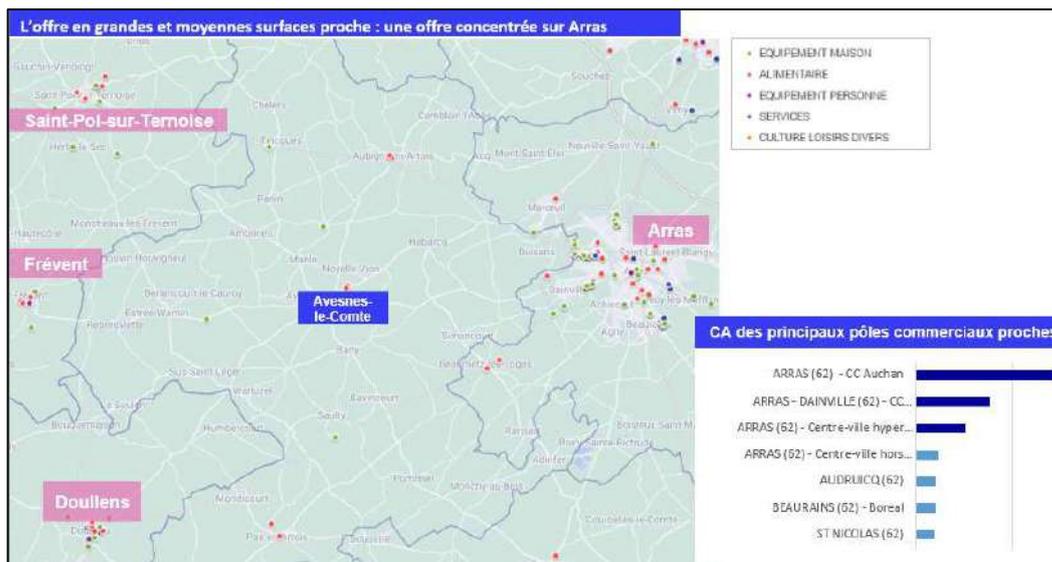


Figure 14 : Contexte géographique concurrentiel d'Avesnes-le-Comte

La géographie du contexte concurrentiel de la commune montre une offre commerciale concentrée principalement sur Arras et son agglomération, à une vingtaine de minutes d'Avesnes-le-Comte. Une offre, moins étoffée toutefois, également implantée à Saint-Pol-sur-Ternoise, Frévent et Doullens.

En termes de concentration des établissements de commerces et de services aux particuliers, la commune comptabilise un total de 53 cellules commerciales dont 47 points de vente avec vitrine et 2 commerces de plus de 300 m² situés en marge Ouest de la commune. Bien qu'ils ne soient pas situés dans le centre-ville, ces 2 commerces constituent des points tracteurs de la dynamique commerciale de la commune. Sans celles-ci, l'attractivité de la commune s'en trouverait fortement réduite. A ce sujet, l'un de ces 2 commerces, à savoir Carrefour Market, souhaite se développer davantage par une extension à 50% de sa structure. Cela n'a pas d'effets directs sur la dynamique du centre-ville mais en revanche permet d'accroître le rayonnement commercial de la commune sur sa zone de chalandise et son bassin de vie. Ils permettent de préserver l'assurance d'une dynamique commerciale pour la commune. Comme le montre la figure en page suivante, l'espace commercial de la commune se développe sur 3 pôles spatiaux : le centre-ville regroupant la majorité des commerces (39 au total hors marché hebdomadaire), puis 2 zones de part et d'autre du tissu bâti de la commune à l'est et à l'ouest.

En observant la répartition géographique et la typologie des établissements commerciaux, il apparaît que les commerces de proximité et du quotidien ainsi que les services et l'alimentaire représentent plus de 85% de l'offre commerciale.

Une légère croissance du nombre d'établissements se laisse observer depuis 5 ans, du fait de la hausse du nombre de services. En revanche, le non-alimentaire, peu représenté sur la commune, diminue entre 2017 et 2022.



Figure 15 : Répartition des cellules commerciales et leur typologie

En termes de performance commerciale, le chiffre d'affaires global réalisé par l'ensemble des cellules commerciales en activité sur la commune s'élève à 18 M€ dont 72% en alimentaire, un chiffre au-dessus de la moyenne régionale située quant à elle à 40%. Tous produits confondus, les commerces de moins de 300 m² captent 30% des chiffres d'affaires, un chiffre supérieur à la moyenne régionale (22%).

Les grandes surfaces (Aldi, Carrefour Market) captent quant à elles 52% des chiffres d'affaires contre 69% en moyenne en région. Concernant la production ressortant des chiffres d'affaires alimentaires réalisés par forme de vente, il apparaît que 88% des chiffres d'affaires alimentaires sont réalisés en supermarché et hard discount. Le commerce alimentaire de moins de 300 m² réalise 9,8% du chiffre d'affaires contre 13% en moyenne en région. Il est à noter que les boulangeries sont mieux représentées qu'au niveau régional.

En synthèse, il ressort de la première partie du diagnostic les aspects suivants ;

- Forces

Un centre-ville regroupant la majorité des commerces de la ville.

Une organisation et diffusion des commerces par polarité cohérente : des grandes et moyennes surfaces en périphérie.

Une offre paramédicale et médicale contribue à l'attractivité de la commune

- Faiblesses

Une offre limitée en non-alimentaire.

Un nombre de commerces en baisse, excepté pour les services.

- Menaces

Une offre commerciale de moins en moins diversifiée.

Des comportements d'achats qui changent.

Des consommateurs plus exigeants sur la qualité de l'offre

Un remplacement des artisans commerçants proches de la retraite

- Opportunités

Une complémentarité commerces/services/activités para-commerciales à assurer

Une densité commerciale en centre-ville à préserver et affirmer

Ce premier volet d'analyse permet par la suite d'analyser la dynamique de la clientèle et les comportements d'achats qui y gravite, mais aussi de révéler le potentiel de développement commercial que recèle la commune.

Les données du chiffre d'affaires global provenant des commerces d'Avesnes-le-Comte invitent à des réflexions quant à l'explication de celui-ci. Elle est à chercher d'une part dans le nombre de ménages consommateurs, le nombre d'habitants. En conséquence, la recherche de ces deux paramètres permet de définir une zone géographique correspondant au degré de rayonnement territorial en termes d'attractivité exercée par la commune sur le plan commercial. Cela correspond à la zone de chalandise.

Comme l'indique la cartographie en figure ci-dessous, la zone de chalandise d'Avesnes-le-Comte se révèle plutôt d'une taille importante. Cette aire géographique couvre 56 communes pour 21 300 habitants dont 8690 ménages.



Figure 16 : Délimitation de la zone de chalandise commerciale exercée par Avesnes-le-Comte

L'identification de cette aire géographique permet de se questionner sur la provenance des clientèles tous biens & services confondus sur la commune et donc plus largement sur la composition du chiffre d'affaires global. Le montant de chiffres d'affaires apporté par des consommateurs extérieurs sur la commune s'élève à 13 M€. Cela signifie que 73% des chiffres d'affaires sont réalisés avec une clientèle extérieure à la commune. Les consommateurs extérieurs viennent surtout de la CCA. Les produits non-alimentaires sont davantage recherchés que les autres produits.

En parallèle des chiffres d'affaires, il est important de connaître les dépenses annuelles de consommation des habitants sur la commune. Le montant total des dépenses de consommation s'élève à 12M€ par an. A titre comparatif, les dépenses des habitants sont inférieures de 7,4 points à la moyenne nationale. Par ailleurs, 38% des dépenses de consommation courante portent sur l'alimentaire, un niveau inférieur à la moyenne régionale (44%).

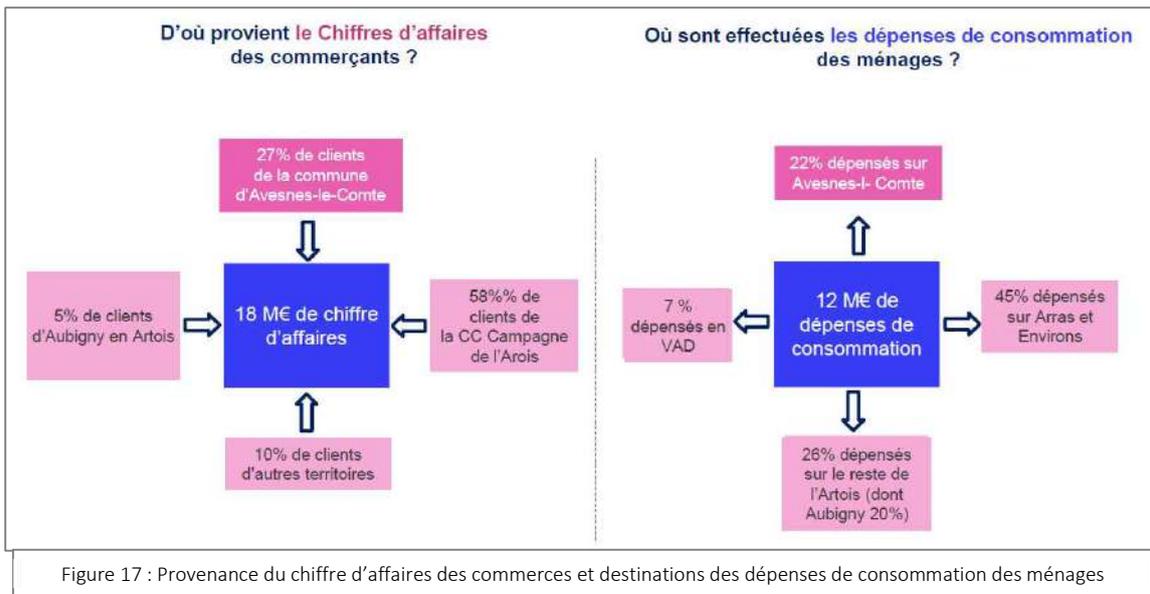
Au-delà de l'attraction commerciale, il convient d'analyser également l'évasion commerciale de la commune. Le taux d'évasion commerciale s'élève à 78% sur Avesnes-le-Comte. Cela signifie en clair que 9,3M€ sont dépensés en dehors de la commune. Cette évasion s'avère être en légère diminution par rapport à 2015. Elle se répartit surtout vers les pôles d'Arras-Dainville (45%), Aubigny-en-Artois (15%), Doullens (8%) et Liévin (3%).

La vente à distance via Internet représente quant à elle 7% des dépenses de consommation et le solde est très diffus sur les communes environnantes.

En analysant la décomposition du taux d'évasion par famille de biens & services, il apparaît que c'est dans les biens non-alimentaires que le taux d'évasion est le plus élevé notamment en culture-loisirs. Cela est à mettre en parallèle avec une faible offre sur cette catégorie de produits. Le taux d'évasion peut sembler élevé mais il est dans la moyenne de ce qui est observable dans une commune de même taille en région, disposant à ses portes d'une offre très structurée.

La part des achats en ligne via Internet, tous bien confondus, est très semblable à ce qui est observé en région à l'exception du secteur culture-loisirs qui est plus important (18%). Il est à noter enfin que le drive alimentaire représente 10% des achats alimentaires en 2020. Cette forte croissance est liée aux effets de la « crise sanitaire ».

Pour synthétiser les flux de consommation, les diagrammes ci-dessous renseignent à la fois sur la provenance du chiffre d'affaires global des commerçants et la localisation des dépenses de consommation des ménages.



A partir de l'ensemble de ces caractéristiques, il est possible de déterminer le potentiel de développement commercial pour la commune mais aussi pour sa zone de chalandise qu'elle draine.

A propos du marché potentiel actuel pour la zone de chalandise, les 8690 ménages qui la composent dépensent 151 M€ chaque année. Dès lors il convient de s'interroger sur les possibilités existantes en développement commercial à partir de ce montant. Il s'agit de savoir comment la commune peut consolider son développement et son rayonnement dans sa zone de chalandise

Ont été identifiés 3 principaux leviers de développement pour augmenter le chiffre d'affaires :

- par une évocation plus contenue, avec un étoffement de l'offre de manière à répondre aux besoins quotidiens voire occasionnels des ménages.
- Par une attractivité commerciale dopée, en comptant sur les ménages des communes périphériques et de la zone de chalandise. Une offre complémentaire et plus diversifiée sur la commune rendra la ville plus attractive au sein de la zone de chalandise.
- Il est nécessaire également de considérer la croissance démographique (ménages) sur la zone de chalandise.

La figure ci-contre confirme l'attractivité avérée du tissu commercial d'Avesnes-le-Comte sur les communes limitrophes, dont le pouvoir d'achat est plus conséquent. C'est ici que réside la marge de manœuvre de développement.

Famille de produits	Dépenses des ménages	IDC	Taux d'attractivité Avesnes-le-Comte
ALIMENTAIRE	55 500 000	110	76%
EQT PERSONNE	18 500 000	114,5	84 % en non-alimentaire
EQT MAISON	24 000 000	112,6	
CULTURE LOISIRS	15 000 000	106,8	
SERVICES	38 000 000	98,7	
TOTAL	151 000 000	108	77%

Figure 18 : Taux d'attractivité commerciale d'Avesnes-le-Comte

Concernant le potentiel de développement en alimentaire pour la commune, il apparaît que la densité commerciale en alimentaire observée sur la commune se situe dans la moyenne de la Région et du Département, voire supérieure, d'où un potentiel limité de développement commercial en ce qui concerne l'alimentaire. Les commerces de bouche dits « classiques » sont bien représentés sur le territoire.

Pour ce qui relève du non-alimentaire, du point de vue l'analyse de la densité commerciale, on observe un déficit sur la commune en matière d'équipement de la personne (chaussures, vêtements,...), électroménager, magasin de sports et parfumerie-cosmétique.

Ces éléments analytiques sont résumés dans le tableau de données suivant. Toutefois, ce type d'approche est souvent à compléter par une étude de marché pour chaque projet. Pour les points multi-services, l'idée est de partir d'une problématique locale et d'utiliser ce diagnostic pour approfondir et proposer des solutions d'accompagnement si le potentiel est vérifié.

		Épicerie / Supérette	Boulangerie	Boucherie charcuterie	Poissonnerie		Librairie, papeterie, journaux	Magasin de vêtements	Magasin de chaussures	Magasin d'électroménager	Magasin de meubles	Magasin d'articles de sports et de loisirs	Parfumerie - Cosmétique	Fleuriste - Jardinerie - Animalerie	Magasin d'optique
Avesnes-le-Comte	Nombre	1	2	2	0	Avesnes-le-Comte	0	1	0	0	0	0	0	2	1
	Densité	0,54	1,08	1,08	0,00		0,00	0,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,08	0,54
Zone de chalandise	Nombre	3	11	7	0	Zone de chalandise	2	8	1	0	4	1	0	15	3
	Densité	0,14	0,51	0,33	0,00		0,09	0,37	0,05	0,00	0,17	0,05	0,00	0,70	0,14
Pas-de-Calais	Nombre	498	975	514	70	Pas-de-Calais	140	1522	210	165	288	195	158	616	328
	Densité	0,34	0,67	0,35	0,05		0,10	1,04	0,14	0,07	0,20	0,13	0,11	0,42	0,22
Région Hauts-de-France	Nombre	1283	3635	2017	197	Région Hauts-de-France	748	5624	807	475	1040	857	597	2191	667
	Densité	0,21	0,61	0,34	0,03		0,13	0,94	0,13	0,08	0,17	0,14	0,12	0,36	0,36

Figure 19 : Densité commerciale en commerces par type alimentaire (gauche) et densité commerciale en commerces de type alimentaire (droite) à Avesnes-le-Comte

Au regard de la configuration géographique de la commune et de ses caractéristiques, le potentiel de développement commercial se concentre sur le centre-ville. L'objectif ici est de s'orienter sur les concepts absents ainsi que les concepts permettant de diversifier l'offre existante.

Le potentiel décelé est non-alimentaire, pour lequel la densité sur la zone de chalandise est moins forte. Il s'agit toutefois de secteurs en souffrance au niveau national, pour lesquels les implantations sont plus rares. De nouveaux concepts, hybrides et adaptés au territoire, sont à envisager (occasion, confort pour les personnes âgées, produits à petit prix,...). Un potentiel est également identifié pour l'installation d'un opticien, pour renforcer l'offre sur la zone de chalandise, pour l'implantation de services (institut de beauté, coiffeur avec segmentation de l'offre). Par ailleurs, des activités para-commerciales pourraient s'implanter sur des cellules commerciales disponibles et renforcer les flux de passants en centre-ville (maison de santé, cabinets paramédicaux, micro-crèches, Maison France Services, équipements publics,...).

Par conséquent, 3 enjeux majeurs émergent en matière commerciale : **la redynamisation du marché ; une complémentarité commerces - services – activités para-commerciales à assurer ; la préservation du linéaire commercial en centre-ville**

Plan d'actions de l'axe stratégique

A l'exposition de ces constats et des anomalies, ou carences qui en émergent, la commune souhaite développer un plan d'actions adapté pour y répondre le plus optimalement possible.

Le plan d'actions se décompose en 3 volets d'actions et de traitement comme suit ;

- Action 5 : Amélioration de l'attractivité du marché hebdomadaire d'Avesnes-le-Comte

Le marché de la commune demeure une réflexion centrale dans la dynamique commerciale. Son attractivité reste très faible et n'offre pas les objectifs escomptés, pour les habitants mais aussi pour les commerçants non-sédentaires.

- Action 6 : Amélioration du confort d'achat en centre-ville

Plusieurs constats et observations se greffent au cadre de vie sur lequel repose le confort d'achat des consommateurs à Avesnes-le-Comte :

- La largeur des trottoirs sur la Grand Rue est bien souvent étroite et inadaptée aux PMR.
- Des trottoirs déjà étroits, encombrés par des poubelles qui y restent trop longtemps
- Des incivilités (déchets et dégradations de la chaussée)
- Un non-respect ressenti des limitations de vitesse sur la Grand Rue
- Un effort supplémentaire nécessaire pour donner envie de rester plus longtemps en centre-ville.
- Des difficultés de stationnement devant certains commerces sont récurrentes notamment pour les PMR. Certains véhicules restent stationnés des journées entières en centre-ville.
- Certains commerces manquent de visibilité, les habitants et les personnes transitant dans la commune ne connaissent pas toujours l'offre commerciale existante.
- Un axe de circulation fréquenté par des poids lourds et engins agricoles, mais aussi par des véhicules se rendant sur la façade littorale.
- Le passage de véhicules à grand gabarit perturbe la circulation sur cet axe.
- Les consommateurs sont perpétuellement à la recherche de plus de praticité. Les achats en ligne peuvent servir de moyens de diversification de l'offre commerciale.
- Une enseigne de qualité contribue à l'attractivité du commerce et plus globalement du centre-ville tout comme les terrasses. A ce jour, aucune terrasse n'existe dans la commune. D'autre part, des façades à la qualité architecturale avérée gagneraient à être davantage mis en valeur et en avant.

L'ensemble de ces observations justifie la mise en place d'une action adaptée pour améliorer les anomalies et les points à améliorer qui transparaissent.

- Action 7 : Plan de lutte contre la vacance commerciale

7 cellules commerciales vacantes recensées sur la Grand Rue en mai 2022. Il s'agit souvent de cellules nécessitant de gros travaux pour pouvoir accueillir une activité commerciale. Des rez-de-chaussée commerciaux transformés en habitation. Des bâtiments d'un seul tenant, ne permettant pas parfois de scinder le rez-de-chaussée commercial des étages, utilisables en tant que logements indépendants. Par ailleurs, il apparaît que certaines cellules commerciales présentent un état de dégradation préoccupant. Cela nécessite dès lors des travaux parfois importants. De fait, une aide financière adaptée aux commerçants permettrait d'appuyer la réalisation de travaux.

Le descriptif détaillé de chacun de ces 3 volets d'actions figure en annexe de la présente convention. Pour chacun d'eux, un document type « fiche action » est développé dans lequel sont précisés la description de l'action et le contexte dans lequel elle s'insère, les objectifs visés par ce volet d'action avec également une déclinaison approfondie des actions permettant de répondre aux objectifs identifiés.

2.2.3 Répondre aux besoins socio-culturels de la population

Dans le cadre de sa stratégie de revitalisation, la commune d'Avesnes-le-Comte a par ailleurs fait le choix d'impulser une démarche d'investigation du volet socio-culturel. Elle répond notamment à un besoin de développement des animations dans la commune, pour améliorer la cohésion sociale au sein de la population notamment en les rassemblant autour de l'identité commune de leur village, et également pour le développement du tiers-lieu lié à la médiathèque.

Pour ce faire, un cahier des charges a été rédigé pour formuler le besoin d'un accompagnement approprié en ingénierie afin de traiter ce volet. La commune s'est orientée vers le bureau d'études Ithéa Conseil dont la qualité des travaux en la matière avait été soulignée par les échanges menés avec d'autres communes. Soutenue par la CAF (à 30%) et la Banque des territoires (à 50%), le reste à charge relevant de la commune, l'investigation de ce volet a pour objectif de réaliser un état des lieux des besoins et attentes des Avesnois en matière de vie locale, d'animations socio-culturelles.

La première partie de l'accompagnement a consisté en la réalisation d'un travail d'étude de l'offre et des besoins à Avesnes-le-Comte. Ce travail de diagnostic s'appuie à la fois sur une synthèse sociodémographique via l'outil profil croisé, des entretiens auprès des acteurs du territoire et une enquête réalisée auprès des Avesnois pour mettre en avant leurs besoins et attentes.

Les éléments analytiques et descriptifs mentionnés dans cette partie se basent sur des connaissances quantitatives mais aussi qualitatives. Une analyse statistique s'appuyant sur des données socio-démographiques disponibles a été menée et permet de dégager certaines tendances. Des acteurs stratégiques du territoire ont été rencontrés. Une enquête à la population a également été diffusée de septembre à octobre au sein de la commune. Cette étude permet de mettre en lumière les principaux enjeux socio-culturels de la commune sur lesquels la commune pourra travailler dans les prochaines années.

Fort des enseignements issus du diagnostic, la seconde étape de la démarche est l'organisation de tables rondes thématiques pour approfondir le diagnostic auprès des usagers et réfléchir à des pistes d'actions concrètes. Une note d'enjeux et de préconisations sera ensuite rédigée suite à ce temps de concertation.

Le diagnostic affrété à ce volet figure en annexe de la présente convention et décrit en détails les aspects méthodologiques de traitement de l'étude et de l'enquête réalisée, et analyse en profondeur les 7 thématiques qui s'y articulent. Enfin, une partie glossaire et annexes est disponible en consultation à la fin du document. Pour établir des comparaisons avec des communes de même profil qu'Avesnes-le-Comte, un panel de communes a été proposé et réalise une moyenne globale des indicateurs sur les communes de Croisilles, Licques, Cassel, Boué, Aubigny-en-Artois.

Descriptif et analyse de l'axe stratégique

L'analyse socio-culturelle se décompose en 7 thématiques d'approches : le tissu démographique, la vie locale, l'enfance et la jeunesse, les familles et la parentalité, les seniors, les revenus / précarité et accès aux droits, puis la santé et le handicap.

Le diagnostic détaillé pour chacune de ces thématiques est consultable en lecture sur le document figurant en annexe. Est proposé dans ce descriptif une synthèse sur chacune d'elles.

Concernant l'état du tissu démographique Avesnois, plusieurs constats issus des données quantitatives transparaissent comme suit ;

- Une population Avesnoise en diminution depuis 2010

En début d'année 2022, la population s'élève à 1833 habitants. On note une régression de la population de l'ordre de 12% entre 2010 et 2019, soit 256 habitants de moins sur la commune en 10 ans. Cette situation s'explique principalement par la combinaison de 2 facteurs : une baisse de la natalité enregistrée ces dernières années, puis un solde migratoire négatif plus élevé qu'ailleurs (-1,9% à Avesnes-le-Comte de 2014 à 2019 contre -0,4% pour la CCCA). Il s'agit dans le cas de ce second facteur d'une proportion plus élevée des départs par rapport aux arrivées.

- Des jeunes autant représentés à Avesnes-le-Comte qu'ailleurs et des jeunes seniors davantage présents

Sur ce constat, on retiendra les observations suivantes :

- 35% des Avesnois ayant moins de 30 ans, contre 36% pour le département et le panel de communes de comparaison
- Un indice de jeunesse dans les tendances : en 2019, 9 personnes de moins de 20 ans pour 10 personnes de plus de 60 ans à Avesnes-le-Comte, contre 10 personnes de moins de 20 ans pour le panel de communes et le département
- Des jeunes seniors davantage représentés sur la commune que dans ses territoires de comparaison : 20% de la population âgée de 60-74 ans à Avesnes-le-Comte, contre 17% pour le panel de communes et le Pas-de-Calais
- Une population vieillissante avec une évolution de +46% de la part des 65 ans et plus en 10 ans à Avesnes-le-Comte, soit 114 seniors de plus en 10 ans
- Une évolution forte de la part des 65-69 ans observable sur la pyramide des âges communale

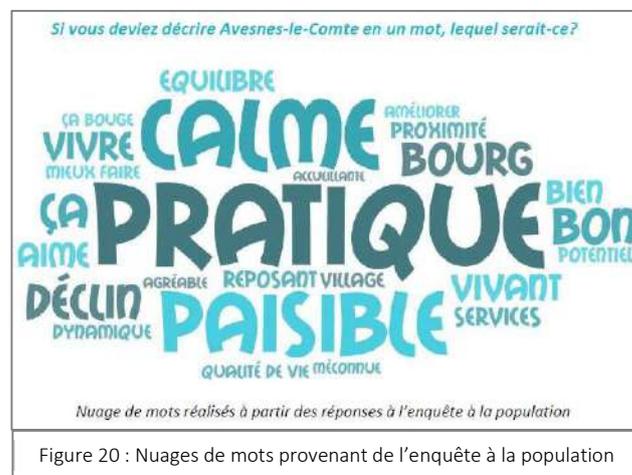
- Une population de classes populaires avec une surreprésentation d'ouvriers parmi les Avesnois

La part des ouvriers à Avesnes-le-Comte est de 25% contre 15% pour le panel de communes et la CCCA.

De manière globale, les habitants interrogés sur la qualité de vie dans la commune mettent majoritairement en avant une qualité de vie plutôt bonne.

Egalement, les habitants apprécient dans la commune l'offre variée de commerces de proximité, la présence de médecins, le cadre de vie naturel notamment, son riche patrimoine, son histoire, son architecture. De plus, l'esprit de village « ville à la campagne » est mis en avant de même que la proximité d'Arras. Cela s'insère pleinement dans l'optique du label « Village Patrimoine » que la commune cherche à obtenir.

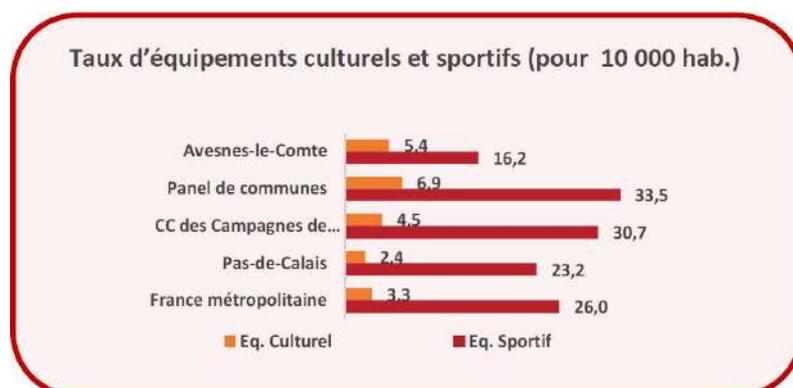
En revanche, parmi les éléments les moins appréciés, on retrouve : la circulation, l'information et la communication auprès des habitants, l'absence d'aire de jeux en extérieur, mais aussi le manque d'associations sportives autant pour les adultes que pour les jeunes.



Concernant la vie locale à Avesnes-le-Comte, sont identifiés les principaux constats ci-après. Des points de focus sur les activités culturelles et sportives, la médiathèque et le tiers-lieu EVS et le tourisme sont développés dans le diagnostic en annexe.

- Pour un chef-lieu de canton, les équipements sportifs sont peu présents et les équipements culturels paraissent moins développés que dans le panel de communes de comparaison

La figure ci-dessous met en évidence deux aspects majeurs : d'une part, des équipements culturels davantage présents sur la commune que dans les territoires de comparaison. Cela s'explique par le statut de siège communautaire de la commune, mais ils sont toutefois moins représentés que dans le panel de communes. D'autre part, les équipements sportifs sont moins représentés à Avesnes-le-Comte qu'ailleurs (16,2 équipements pour 10 000 habitants contre 33,5 pour le panel de communes et 23,2 pour le département).



- Un tissu associatif plus développé qu'ailleurs

En 2022, 3,4 associations pour 100 habitants sont comptabilisées sur la commune, soit 62 associations au total, contre 3,5 pour le panel de communes et 2,7 pour le département. La création de ces associations est plutôt récente puisque 39% des associations Avesnoises ont été créées après 2010. Les objets sociaux investis par ces associations figurent en page 34 du diagnostic socio-culturel.

En termes d'éléments qualitatifs relevant des acteurs et des habitants il ressort les constats suivants ;

- Des difficultés à mobiliser et fédérer lors des temps forts de la vie Avesnoise mises en avant par les acteurs

La régularité des événements pour l'animation de la vie locale est soulignée par les acteurs socio-culturels. Néanmoins, les échanges entre les habitants sont perçus comme insuffisants. L'« esprit village » est à conserver.

- Un poids du passé assez fort à Avesnes-le-Comte

Sont soulignés également par les acteurs et les habitants la richesse du patrimoine historique et architectural de la commune, avec un sentiment de nostalgie très présent chez les anciens.

D'après les résultats de l'enquête, il est observé que 45% des répondants sur 116 au total estiment ne pas avoir suffisamment d'informations sur la vie locale et les services de la commune, confirmant l'enjeu de communication mis en avant par les acteurs. Par ailleurs, les Avesnois semblent avoir l'habitude de chercher les informations relatives à la vie locale de la commune majoritairement sur les réseaux sociaux (78%) et via le magazine municipal (38%) et le site internet de la commune (36%). Il est à noter qu'une très grande majorité de répondants a répondu à l'enquête via la communication réalisée sur la page Facebook de la commune et donc les répondants sont majoritairement à l'aise avec l'outil numérique. Par ailleurs, une majorité de répondants (62%) indiquent participer aux événements organisés par la commune. Parmi les répondants indiquant ne pas participer les motifs mis en avant sont : le manque de temps (55%), le manque de choix (29%), les horaires non adaptés (26%), dans la catégorie « Autre » 29% des répondants disent participer occasionnellement ou ne pas toujours être informés. Enfin, au sujet de la vie locale Avesnoise, des répondants mettent en avant la volonté qu'il y ait davantage d'événements et d'échanges entre les habitants, une vie associative davantage développée, un besoin d'être davantage informés sur la vie locale.

A propos de la thématique « Petite enfance, enfance et jeunesse », sont identifiés les principaux points suivants ;

Les éléments qualitatifs relevés par les acteurs et les habitants sont les suivants ;

- Une offre Avesnoise d'accueil-loisirs investie par le travail de la CCCA, mais aussi depuis l'installation du city-stade, lieu de rencontres pour les plus jeunes.
- Des acteurs indiquant le besoin d'attirer davantage les enfants dans les animations proposées par la commune.
- Une offre à destination des adolescents et des jeunes adultes perçue comme insuffisante

Concernant la structuration des familles sur la commune, 3 observations quantitatives peuvent être faites ;

Les acteurs socio-culturels sondés font état d'une commune perçue comme attractive pour les familles. En effet, la commune d'Avesnes-le-Comte possède de nombreux atouts en termes d'équipements scolaires qui se renforcent avec l'ouverture d'une nouvelle classe supplémentaire. La commune affiche parallèlement une volonté d'attirer de nouvelles familles, notamment pour les projets immobiliers. Par ailleurs, le volet parentalité commence à se développer mais des difficultés sont rencontrées dans la capacité à mobiliser. En effet, les animations parent-enfant sont perçues comme encore peu nombreuses au niveau de la commune malgré l'initiative de La Bergerie (tiers-lieu) qui a peu mobilisé et un enjeu d'aller vers les publics.

Si l'on s'intéresse désormais aux profils des seniors, ce sont 5 observations majeures qui sont relevées ;

- Une population sénior dans les tendances et une part élevée de « jeunes seniors »

27% des Avesnois sont âgés de plus de 60 ans (soit 490 habitants). Cette proportion est comparable au panel de communes (27%) et la CCCA (26%). Parmi ces seniors, un taux plus important de « jeunes seniors » (60-74 ans) est observé plus qu'ailleurs (20% sur la commune contre 17% pour le panel de communes et le département et 18% pour la CCCA).

- Un vieillissement de la population moins marquée qu'ailleurs

La commune compte 7% de personnes de 75 ans et plus dont la présence est très similaire à ce qui est observé sur la CCCA et le département (8%). En revanche, ce nombre est en diminution de 9% entre 2009 et 2019 alors que la tendance est à la croissance dans les territoires de comparaison (+9% pour le panel de communes et +1% pour la CCCA).

- Un isolement des personnes âgées présent mais en diminution et une proportion importante de potentiels aidants

Sur les 7% de personnes de 75 ans et plus que compte la commune, 47% d'entre elles vivent seules soit 38 habitants. Cette tendance est la même sur la CCCA et le département. Toutefois, ce type de public est en légère diminution (-3%) contrairement aux tendances des territoires de comparaison (+27% pour la CCCA et +20% pour le département). Le potentiel d'aidants sur la commune est plus fort qu'ailleurs. Celui-ci s'élève à 61 personnes de 55-64 ans potentiellement aidantes pour 10 personnes de 85 ans ou plus sur la commune contre seulement 50 pour la CCCA et 46 pour le département.

- Des seniors plus précaires que dans les territoires de comparaison

Sur la commune, 31% des seniors sont exonérés de la CSG (percevant un revenu inférieur à 11 306€ par an pour une personne seule et 17 343€ pour un couple) contre 21% pour la CCCA et 27% pour le département. Une attention particulière est portée à maintenir sur des situations de fragilité, pouvant parfois combiner les problématiques de précarité et d'isolement.

S'agissant des observations réalisées par les acteurs sondés, l'enjeu principal demeure la lutte contre l'isolement des seniors. Pour cela, des lieux de rencontre existent, dont le club de l'amitié et des événements souvent investis par les mêmes personnes. Tout cela traduit une volonté d'aller vers les publics les moins favorisés et isolés. Un enjeu de communication est également ressenti, les habitants ne savant pas tout ce qui se réalise sur la commune. L'axe intergénérationnel est à investir davantage notamment en s'appuyant sur le tiers-lieu mais aussi les projets d'habitat inclusif et intergénérationnels. L'organisation de « la semaine bleue » sert chaque année de relai des initiatives existantes pour le public senior.

Par conséquent, les éléments descriptifs permettent de formuler 4 grands enjeux identifiés :

- **Faire du tiers-lieu un lieu de vie et un espace de vie sociale, notamment en allant vers les publics les moins favorisés**
- **Amélioration de l'information et de la communication auprès des habitants**
- **Développer davantage l'offre d'animations et les lieux de vie pour enfants et adolescents**
- **Renforcer et affirmer le sentiment d'appartenance des habitants à leur commune**

Plan d'actions de l'axe stratégique

A l'exposition de ces constats et des anomalies, ou carences qui en émergent, la commune souhaite développer un plan d'actions adapté pour répondre aux besoins socio-culturels des Avesnois. Les actions proposées ci-dessous sont celles qui ont été identifiées en lieu prioritaire par la commune au vu des éléments connus. L'accompagnement de la commune sur ce volet étant toujours en cours notamment pour la proposition d'autres fiches actions pouvant découler des analyses dressées dans les pages précédentes, un avenant à la présente convention pourra être rédigé en complément des actions mentionnées ci-dessous et dressera les actions que la commune souhaiterait investir en parallèle.

Le plan d'actions se décompose en l'état en 5 volets d'actions et de traitement comme suit ;

- Action 8 : Développement du tiers-lieu « La Bergerie »

L'investigation de cette action s'inscrit dans les réflexions liées à l'appui que la commune met en œuvre pour le développement du tiers-lieu. Il s'agit de proposer une offre en services conformes aux souhaits des publics potentiellement intéressés par différentes initiatives favorisant notamment la cohésion sociale. Les trois axes sur lesquels mise le tiers-lieu pour optimiser son développement et sa fréquentation concernent l'insertion professionnelle, la parentalité, et l'offre culturelle. L'objectif est de faire du tiers-lieu un pivot de la commune en matière de communication et de coordination d'une partie de l'offre culturelle.

- Action 9 : Obtention et pérennisation du label « EVS »

Un des objectifs majeurs dans la dynamique de la médiathèque et du tiers-lieu réside dans l'obtention et la pérennisation du label « EVS » (Espace de Vie Sociale). Le label s'applique à un lieu équipé pour l'animation de la vie locale qui prévoit des actions permettant le renforcement des liens sociaux et familiaux, les solidarités de voisinage, la coordination des initiatives ainsi que le lien intergénérationnel. L'objectif d'un EVS est de favoriser le mieux vivre ensemble en encourageant l'implication des habitants. C'est un lieu où les habitants peuvent monter, aider à mettre en place des projets et favoriser la cohésion sociale, la mixité, le vivre ensemble. Il donne la possibilité de s'exprimer, de réaliser des projets collectifs.

- Action 10 : Proposition d'un programme d'animations diversifiées

Les animations et événements proposés sur la commune ont perdu de l'attrait et nécessitent d'être modernisées. Elles agissent comme un vecteur d'attractivité et de rayonnement pour la commune. Une adaptation du programme d'animations de la commune et les différentes associations est donc nécessaire pour répondre aux attentes et aux besoins de la population. Il s'agit de proposer un ensemble d'animations qui permettraient de valoriser tous les pans qui constituent l'identité Avesnoise (parcours historique, rendez-vous du terroir pour valoriser des produits locaux, animations destinées à valoriser les légendes liées au passé historique de la commune,...). L'objectif est de développer des événements qui permettraient de faciliter l'esprit de cohésion entre habitants et redorer l'image de « l'esprit village », de l'esprit rural d'une ville à la campagne.

- Action 11 : Rénovation des équipements et diversification des activités sportives-associatives

En termes d'équipements sportifs, la commune dispose d'une salle de tennis, une salle de sports et un terrain de football. De par leur ancienneté d'aménagement, les salles de tennis et de sports expriment des besoins de rénovation et d'entretien. Plus largement, il s'agit de proposer un complexe sportif adapté tant pour la population Avesnoise que pour les populations extérieures, tout en veillant à l'implication des associations dans l'animation du tissu sportif. Attentive par ailleurs aux besoins de loisirs des jeunes, la commune tient à concrétiser son projet d'aire de jeux. En parallèle, la rénovation du foyer Léo Lagrange permettra d'accueillir les membres d'associations y compris les adhérents sportifs du fait de la rénovation de la salle de sport du foyer prévue à cet effet.

- Action 12 : Obtention et pérennisation du label « Village Patrimoine »

La commune dispose d'un patrimoine urbain et architectural de qualité (habitat vernaculaire de l'Artois, église du XIIe siècle classé monument historique, presbytère,...). Cette richesse représente un des atouts principaux de la commune dans son identité et ne demande qu'à être mis en valeur. La volonté d'obtenir le label agirait comme un effet démonstrateur pour le potentiel patrimonial, culturel et paysager d'Avesnes-le-Comte. Par ailleurs, l'attachement des habitants à leur commune constitue une caractéristique importante dans la dimension immatérielle du patrimoine communal.

2.2.4 Améliorer un cadre de vie qui s'appuie sur les éléments constitutifs de l'identité Avesnoise

La stratégie de revitalisation de la commune serait incomplète si un volet n'était pas dédié à la valorisation de son cadre de vie rural. Le traitement de ce volet a pu se faire en sollicitant les spécialisations du CAUE, de la DDTM, de l'UDAP, de l'ABF et d'un architecte-urbaniste d'Etat mobilisé par la DDTM. Ces travaux consistaient principalement en des analyses de terrain mais aussi à partir de documents cartographiques. L'enjeu du développement de cet axe stratégique s'explique par le degré d'harmonisation qu'il comporte avec les 3 autres axes développés précédemment. Le cadre de vie a cette capacité de faire corps entre toutes les dimensions d'un territoire qui en constituent son cadre spatial et donc de vie pour les individus qui le vivent et le pratiquent. Il est l'expression de la territorialité des lieux, autrement dit, du sentiment d'appartenance des individus à leur territoire et des logiques suivant lesquelles ils se l'approprient (psychiquement, physiquement) en relation avec l'identité qui l'anime.

Descriptif et analyse de l'axe stratégique

Plusieurs aspects ont pu être traité au travers de ce volet tels que la sécurisation des espaces publics, la mise en valeur des espaces verts notamment en développant les activités de plein air et en faisant la promotion des sentiers de randonnée dans et autour de la commune sur son territoire, la valorisation de la Grand Rue et notamment les problématiques attraites au stationnement et au partage de la voirie. De par sa fonction de centralité administrative, en tant que chef-lieu de canton et siège communautaire de la CCCA; mais aussi de sa centralité commerciale et économique à l'échelle de son bassin de vie et la zone de chalandise qu'elle draine, la commune d'Avesnes-le-Comte exerce de fait un rôle de centralité et de services dans un espace rural avec parsemé de petits noyaux villageois. D'autre part, elle est située sur l'axe Arras-Frévent, plus largement Lille-Amiens et permettant notamment de se diriger vers le littoral des côtes d'Opale et Picarde. Le schéma ci-contre proposé par l'architecte-urbaniste fait écho à la figure 5 et met particulièrement en évidence la situation géographique de la commune au cœur d'un espace triangulaire.

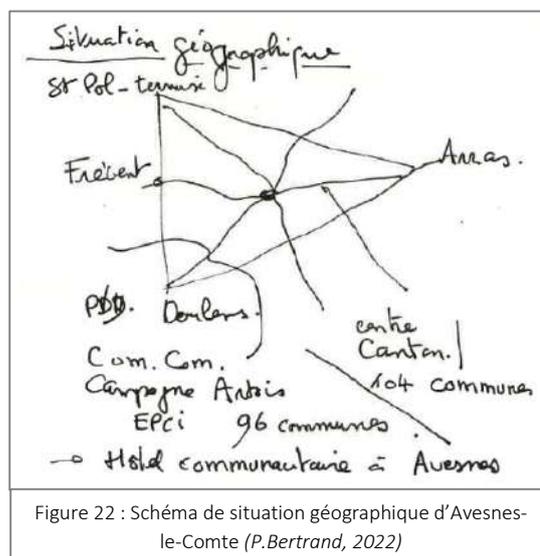


Figure 22 : Schéma de situation géographique d'Avesnes-le-Comte (P. Bertrand, 2022)

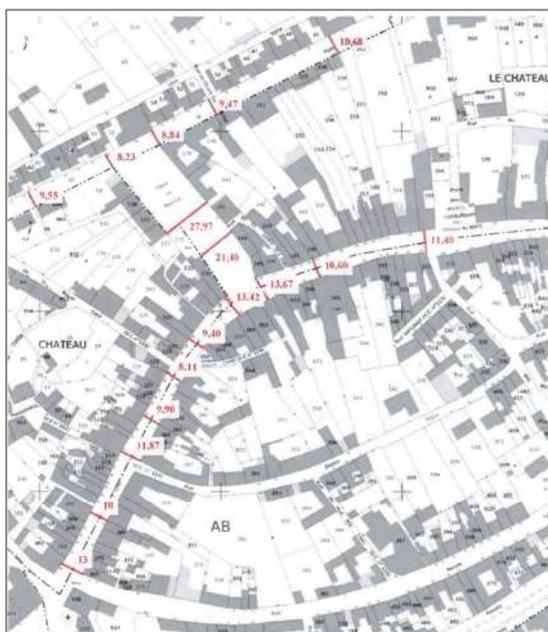


Figure 23 : Largeur de la voie sur la Grand Rue, Place du Marché et Rue de la Poste

La conjonction de ces éléments lui vaut de fait une configuration de village-rue exposé à une fréquentation routière très intense qui se révèle plutôt souvent une problématique plus qu'un atout. En effet, le territoire est traversé continuellement par des flux importants (6000 véhicules jour sur la Grand Rue) mais du fait de l'effet-tunnel, il parvient difficilement à capter et retenir une partie d'entre eux. Paradoxalement, ces flux représentent un atout considérable que la commune gagnerait à capter mais que sa morphologie géographique ne facilite pas. Par conséquent les principaux inconvénients de cette situation sont à la fois la sécurité de la traversée expliquée par les flux dû à l'importance du trafic VL, poids lourds et engins agricoles, à laquelle s'ajoute la difficulté de proposer un stationnement à proximité des commerces.

Le stationnement demeure ainsi anarchique et difficile notamment en raison de la problématique de voitures ventouses sur les places et la Grand Rue. Ces deux inconvénients cités se matérialisent par l'aspect très étroit des trottoirs en particulier en aval de la Grand Rue et à proximité de la Place du Marché, et également par l'étroitesse de la route qui ne dépasse pas 10 mètres sur certains secteurs comme le montre la cartographie du CAUE en figure 21 en page précédente. La problématique de trottoirs étroits est également observée et soulevée sur les rues de Barly et Neuve. Cette dernière a d'ailleurs fait l'objet de propositions d'aménagement de la part du CAUE en 2018.

Sous les précédentes mandatures, la commune a été conçue au travers des documents d'urbanisme comme un village-rue qu'il convenait d'étendre à ses extrémités Est et Ouest. La commune souhaite aujourd'hui repenser son urbanisme et ses centralités en donnant davantage de place aux piétons et aux modes doux. La configuration géographique de la commune en « village-rue » induit une hyper linéarité du passage qui n'invite pas aux pauses dans la commune. L'urbanisation linéaire doit donc être limitée pour enrayer ce ressenti. Néanmoins, a contrario d'autres communes, Avesnes-le-Comte n'est pas un village-rue traversé par un axe absolument rectiligne. La linéarité de l'axe principal se retrouve courbée sur certains secteurs au niveau de la place du marché et de la mairie.

De fait, l'un des enjeux d'amélioration du cadre de vie Avesnois résiderait dans la capacité à créer des instants de pauses dans un axe linéaire de façon à ne pas être aspiré par le flux automobile et casser la linéarité de l'espace. L'espace devrait être davantage pensé dans une logique d'itinérance piétonne, celui-ci ayant été majoritairement conçu pour la circulation automobile par le passé. Il s'agit en clair de casser la vitesse du flux traversant la commune et rendre le centre plus agréable. L'évolution des usages peut être mis en parallèle avec une image qui donnerait un esprit particulier à la commune.

La sécurisation des usages et des mobilités sur la Grand Rue permettrait de générer un premier sentiment de confort en termes de pratique de l'espace public qui se verrait d'autant plus renforcer en valorisant le patrimoine bâti qu'elle possède. En effet, parmi ces atouts, la commune bénéficie d'un patrimoine bâti, historique et naturel de qualité remarquable. Comme le démontrent les illustrations en figure ci-dessous, il se caractérise par un habitat de bourg structurant en bordure de la Grand Rue, vernaculaire car typique de l'Artois avec de grandes façades en pierre blanche. Cela constitue un paysage urbanistique authentique et des espaces publics de qualité.



Figure 24 : Photographies du bâti de la Grand Rue (en bas à droite et haut gauche), la Rue des Fossés (en haut gauche), la mairie dans l'axe de la Rue Maclou et l'allée conduisant à l'église Saint-Nicolas (bas gauche), et la Grand Rue où le passage de véhicules est parfois difficile (haut droit) (P.Bertrand, 2022)

Une première centralité est constituée autour de l'espace entre la mairie (pôle administratif) et l'Eglise Saint-Nicolas (monument historique). Il s'agit d'un édifice prestigieux, bien conservé qui contribue à l'icône identitaire de la commune mais qui nécessite des travaux importants en termes de rénovation et restauration. D'autre part, une seconde centralité apparaît sur la place du Marché située à proximité immédiate de la Poste et des principaux commerces sur l'hyper-centre. Egalement, au travers des sentiers qui la traversent, la commune d'Avesnes-le-Comte bénéficie d'un « maillage vert » offrant la possibilité de relier les équipements et les espaces libres de loisirs.

La commune présente par ailleurs de nombreux espaces verts qui gagneraient à être valorisés dont un espace boisé dense en bout de la Rue d'Hauteville où la déambulation pourrait être valorisée tout en promouvant les activités de plein air et les activités pédagogiques en lien avec les ruches locales situés sur ce même secteur, mais également un espace vert sur la place du Jeu de Paume. Un parcours santé permettrait notamment de promouvoir la randonnée autour de la commune en reliant ces espaces verts. Il est à noter que la promotion des sentiers de randonnée fait écho avec la volonté de développer les mobilités piétonnes dans le centre-ville. A ce sujet, l'idée d'aménagement d'un axe réservé exclusivement à l'usage piéton reliant le centre-ville du Nord au Sud de la rue des Aubépines à la place du Marché permettrait de rompre avec la linéarité Est-Ouest de l'axe principal sur la Grand Rue.

Au Nord-Ouest de la Rue de la Poste, une zone végétale inoccupée représente un atout spatial d'exploitation pour la commune pour penser l'aménagement de zones d'agrément et de promenade. L'aménagement possible de cette zone est d'ailleurs conforté par les plans d'urbanisme de la CCCA.



Figure 25 : Photographies de l'espace vert communal situé le long de la RD68 et sentier remontant vers la Rue des Aubépines (gauche) (P. Bertrand, 2022) et l'Eglise St-Nicolas avec son jardin d'agrément (droite) (H.Bielski, 2022)

En somme, il se retrouve dans le cadre de vie global de la commune, 5 enjeux croisés avec certains aspects liés aux autres axes stratégiques tels que l'habitat ou encore le commerce :

- **Rénover le patrimoine bâti en centre-ville**
- **Rendre attractive la dynamique commerciale en centre-ville en requalifiant l'espace public**
- **Aménager des lieux de centralité identifiables et accessibles**
- **Renforcer le « maillage vert » et l'accessibilité « sécurisée » aux équipements à travers un réseau de sentiers et d'espaces publics requalifiés**
- **Proposer un cadre de vie sécurisé et sécurisant**

En synthèse, les principaux atouts de la commune à propos de son cadre de vie sont les suivants ;

- Un patrimoine urbain, historique et naturel de qualité
- Habitat de bourg structurant en marge de la Grand Rue
- Epannelage et habitat vernaculaire en cœur de bourg constituant un paysage et des espaces publics de qualité
- Un positionnement des équipements (mairie, église) permettant de constituer une première centralité autour d'un monument et d'une structure administrative
- Une seconde centralité formée par la Place du Marché
- Des itinérances « vertes » du territoire communal connectant les équipements et espaces publics de loisirs
- Forte volonté de développement d'un projet économique, social et environnemental ambitieux

Enfin, ces atouts ne sont pas sans rappeler les faiblesses qui entachent partiellement son cadre de vie ;

- Un habitat dégradé qui mérite une requalification
- Vacance commerciale (13%) dépréciant la perception de qualité du bourg
- Fortes nuisances liées à l'intensité de la circulation routière

Le schéma réalisé par l'architecte-urbaniste en figure ci-dessous permet de spatialiser l'ensemble des projets de la commune et met en évidence ses lieux stratégiques.

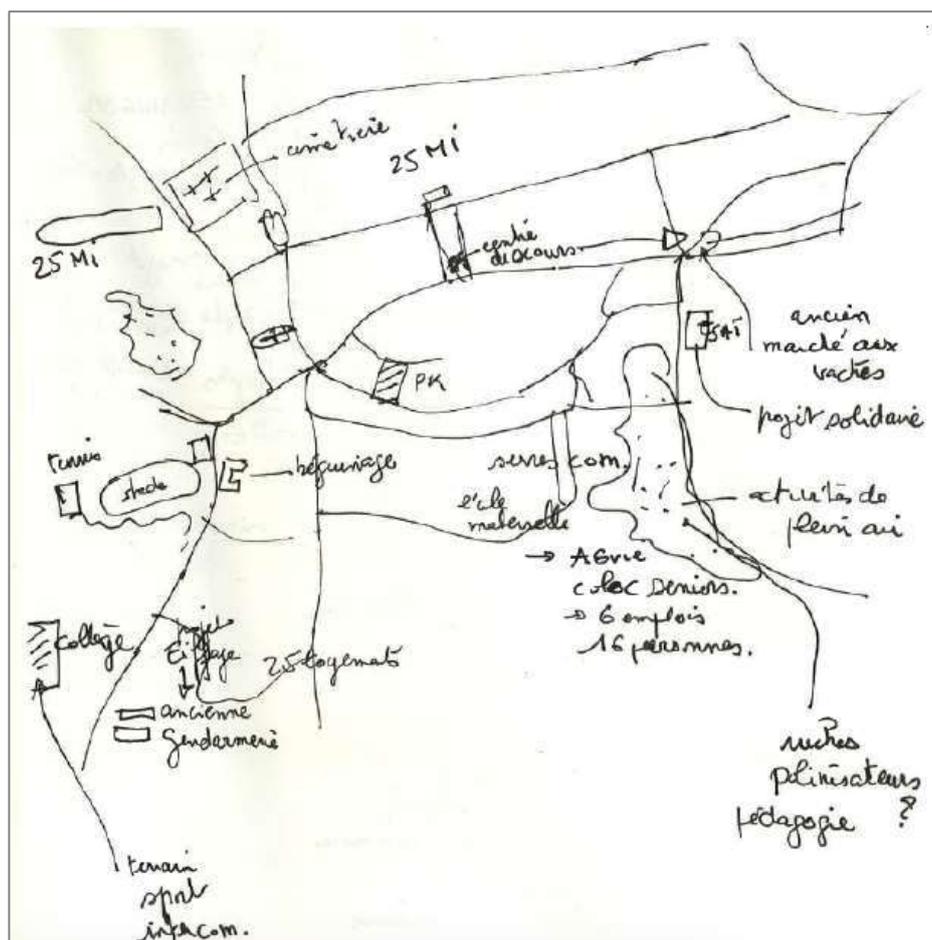


Figure 26 : Spatialisation des projets communaux et des lieux stratégiques sur la commune d'Avesnes-le-Comte

Plan d'actions de l'axe stratégique

A l'exposition de ces constats et des anomalies, ou carences qui en émergent, la commune souhaite développer un plan d'actions adapté pour améliorer son cadre de vie.

Le plan d'actions se décompose en 5 volets d'actions et de traitement comme suit ;

- Action 13 : Conservation du tissu commercial et amélioration des conditions d'accès

La question de l'optimisation du stationnement représente un enjeu important dans l'offre d'un cadre de vie agréable pour la commune et la cohabitation des différents usages de l'espace public. Cet enjeu s'avère en phase avec une problématique liée à un manque de visibilité des devantures des cellules commerciales jalonnant la Grand Rue. Du fait d'une certaine répartition anarchique des stationnements, celles-ci ne bénéficient pas d'une identification visuelle suffisante pour être attractives comme les commerçants le souhaiteraient. Cette relative anarchie de répartition des stationnements est couplée par ailleurs à un phénomène de « voitures ventouses » sur les axes les plus fréquentés et les places publiques dont la place du Marché. Cela accroît, par voie de conséquence, une illisibilité des lieux centraux de la commune et ne permet pas d'exprimer pleinement son potentiel attractif.

La commune souhaite donc préserver la lisibilité du linéaire commercial en s'assurant de l'attractivité des commerces, tout en facilitant le stationnement pour éviter les conflits de partage de l'espace public mais également permettre une meilleure accessibilité de la clientèle. En parallèle, pour maintenir au mieux la pérennité et la vitalité des cellules commerciales, il ne faut pas oublier que la vacance prolongée de certaines d'entre elles peut aboutir à une transformation en cellules de logement. Actuellement, le taux de vacance commerciale dans la commune se situe à 13% par rapport à l'ensemble des cellules existantes. Sur un total de 53 points de vente, cela signifie que 7 d'entre eux sont vacants. Or, l'accentuation de ce phénomène risque de désagréger le tissu commercial et d'accentuer l'image de « ville-dortoir » pour la commune en se vidant progressivement de sa substance commerciale. Consciente de cette problématique supplémentaire, la commune souhaite de ce fait y pallier en interdisant le changement de destination de commerce à logement.

- Action 14 : Aménagement de la Place du Marché : création d'un espace central et de convivialité

La commune d'Avesnes-le-Comte ne dispose pas d'un lieu de rencontre et de convivialité qui contribuerait véritablement à son animation. La place du Marché constitue l'espace public principal de la commune. Elle accueille le marché hebdomadaire qui a lieu chaque vendredi. Elle est exactement située au centre de la Grand Rue, au cœur du tissu commercial. Elle mesure environ 2 300 m² et offre près de 70 places de stationnement, impossible par ailleurs. Elle-même n'est pas commerçante, et le bâti qui la borde ne présente pas de caractéristiques architecturales particulières. La perspective optique vers le fond de la place butte sur le bâtiment de la Poste. L'ouverture sur la Grand Rue se fait de part et d'autre de 2 restaurants dont il n'y a pas de terrasse pour marquer une entrée de la place. Le stationnement demeure un objet central afin de ne pas gêner la desserte des maisons riveraines.

Dans les faits, cette place correspond davantage à un espace bitumé servant d'immense parking où notamment le phénomène encombrant de voitures ventouses se fait très régulièrement observer en semaine. Malgré un emplacement de premier ordre et au centre de la commune, la place du Marché n'est pas, à ce jour, un élément centralisateur ni valorisant du bourg. Revoir l'aménagement de cet espace permettrait d'apporter un ajout de convivialité et d'animation au cœur de la commune.

- Action 15 : Rénovation, restauration de l’Eglise Saint-Nicolas, ses abords et ses objets

En parallèle d’un habitat vernaculaire en cœur de bourg, la commune jouie d’un patrimoine architectural et historique riche et de qualité qui a besoin d’être mis en valeur. L’Eglise Saint-Nicolas du XIIe siècle figure comme le lieu emblématique de ce patrimoine en tant que marqueur identitaire ostentatoire de la commune. Elle est reconnue comme l’un des édifices les plus remarquables de la région par son architecture composite mariant arts roman et gothique, et particulièrement bien documentée notamment depuis l’étude de 1933 du docteur L. Camus, ancien membre de la commission historique du département. Depuis plusieurs années, l’édifice présente une certaine vulnérabilité au niveau de certaines parties de sa structure. Ces observations ont conduit à l’enjeu d’une rénovation structurelle de l’édifice à laquelle la commune s’est montrée préoccupée. La vulnérabilité s’est accentuée avec l’effondrement récent d’un battant de cloche, qui a conduit la commune à réfléchir à en installer une nouvelle. Un système électrique a servi à remplacer le battant de cloche. Toutefois, l’installation d’une nouvelle cloche implique une restauration importante du beffroi et de la tour. Ces éléments récents ont, par conséquent, conduit logiquement à renforcer les réflexions sur la restauration de l’église. Au-delà de la dimension architecturale de l’édifice, il est également important de mettre en valeur le cadre paysager dans lequel s’inscrit celui-ci, à savoir le jardin d’agrément, qui plus est classé.

- Action 16 : Rénovation, réfection des façades de la Grand Rue (Hyper-centre)

La commune possède un habitat de bourg structurant en bordure de la Grand Rue (RN339). Il s’agit d’un type d’habitat particulièrement vernaculaire, en cœur de bourg, car typique de l’architecture Artésienne caractérisé par de grandes façades en pierre blanche. Pour autant, cet habitat de qualité souffre d’une dégradation structurelle associée à un manque d’entretien qui ne favorise pas leur mise en valeur patrimoniale. Des façades retravaillées et entretenues sur un axe structurant permettent de donner une perspective méliorative de la commune et sont améliorent l’attraction visuelle autant pour les commerçants que pour de futurs résidents qui souhaitent s’installer dans la commune.

- Action 17 : Mise en place de dispositifs de lutte contre l’insécurité et de prévention de la délinquance

Si la commune d’Avesnes-le-Comte n’est pas particulièrement marquée par un contexte d’insécurité, de cambriolages ou d’actes de vandalisme, l’évolution de l’attractivité de la commune, le développement de projets, l’augmentation démographique peuvent renforcer un sentiment d’insécurité. La réorganisation à terme de la brigade de gendarmerie avec un site unique à Savy-Berlette doit être prise en compte afin de maintenir un niveau de sécurité et un lien avec les services de gendarmerie.

Le descriptif détaillé de chacun de ces 5 volets d’actions figure en annexe de la présente convention. Pour chacun d’eux, un document type « fiche action » est développé dans lequel sont précisés la description de l’action et le contexte dans lequel elle s’insère, les objectifs visés par ce volet d’action avec également une déclinaison approfondie des actions permettant de répondre aux objectifs identifiés.

Article 3 – Modalités d’accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l’ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l’Ademe...), services déconcentrés de l’Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d’urbanisme... pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu’il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L’activation de cet accompagnement s’effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Article 4 – Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

En particulier :

- L'Etat s'engage (i) à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets ; (ii) à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme ; (iii) à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles ; (iv) à apporter son soutien au territoire, celui-ci peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.
- Les Collectivités bénéficiaires s'engagent en signant cette convention (i) à assumer leur rôles de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la commune et des territoires alentours, et assument leurs volontés de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique ; (ii) à désigner dans ses services un chef de projet PVD responsable de l'animation du programme et de son évaluation ; (iii) à animer le travail en associant les acteurs du territoire et les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations,...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire ; (iv) à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation ; (v) à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont il est maître d'ouvrage.
- Les Partenaires techniques à mobiliser autant que possible les moyens humains pour assurer l'animation et la mise en œuvre efficace du programme sur le territoire. En outre, les Partenaires financiers (les différents ministères, l'ANCT, la Banque des territoires, l'ANAH, le CEREMA et l'ADEME) se sont engagés au niveau national à (i) instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les Collectivités bénéficiaires ; (ii) mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées dans le cadre de leurs instances décisionnaires ; (iii) à soutenir de manière prioritaires les actions et projets du programme, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

Article 5 – Gouvernance du programme Petites villes de demain / de l'ORT

Les collectivités porteuses mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'Etat, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie.

Cette gouvernance est intégrée à la gouvernance mise en place pour le Contrat de relance et de transition écologique.

Sont systématiquement invités au comité de projet les représentants de l'exécutif, des services de l'Etat, de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, de l'Anah, du Cerema, de l'ADEME, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du programme Petites villes de demain, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...);
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le chef de projet PVD désigné alimente le comité de pilotage et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches orientations ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

Article 6 – Suivi et évaluation du programme

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au comité de projet. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Les 2 comités de projet qui se sont respectivement tenus en février et en septembre 2022 pour la commune sont composés des principaux membres/organismes suivants :

- La Préfecture du Pas-de-Calais, en lien avec le pôle d'appui territorial de la Préfecture
- Le Conseil départemental du Pas-de-Calais, en lien avec la MDADT de l'Arrageois
- La D.D.T.M du Pas-de-Calais
- La Communauté de communes des Campagnes de l'Artois
- La Commune d'Avesnes-le-Comte
- L'antenne de la Région Hauts-de-France d'Arras
- L'Union commerciale & artisanale d'Avesnes-le-Comte
- La Banque des territoires
- La C.C.I
- La C.M.A
- Le C.A.U.E
- Ithéa Conseil
- La Fondation du Patrimoine
- L'A.D.I.L
- L'A.N.A.H
- La C.A.F
- L'U.D.A.P

Un comité technique a été constitué et s'est réuni en mars, mai et septembre 2022 ; et composé des membres/organismes suivants ;

- La Préfecture du Pas-de-Calais, représentée par son pôle d'appui territorial
- Le Conseil départemental du Pas-de-Calais, représenté par la MDADT de l'Arrageois
- La Communauté de communes des Campagnes de l'Artois
- La Commune d'Avesnes-le-Comte

Après la signature, il continuera de se réunir en amont du comité de projet pour prendre connaissance des propositions soumises aux décisions de celui-ci.

Pour l'évaluation et l'évolution des travaux liés au commerce et à l'habitat, deux groupes de travail ont été constitués.

Concernant le groupe de travail dédié au commerce, il est composé comme suit :

- L'Union commerciale & artisanale d'Avesnes-le-Comte
- La C.C.I
- La C.M.A
- La Commune d'Avesnes-le-Comte
- La Communauté de communes des Campagnes de l'Artois

Enfin, concernant le groupe de travail dédié à l'habitat, les membres et organismes qui le composent sont les suivants ;

- La D.D.T.M du Pas-de-Calais
- L'A.D.I.L
- La Commune d'Avesnes-le-Comte
- La Communauté de communes des Campagnes de l'Artois

Pour le suivi du programme, une réunion des groupes de travail par thématique sera réalisée à raison d'une fois tous les deux mois. Le comité de pilotage se réunira une fois par semestre faisant suite à un comité technique qui s'effectuera en amont.

En supplément, un groupe de travail composé de la CAF, du bureau d'études Ithéa Conseil, de la commune et de la CCCA pourra être constitué pour évaluer les actions et travaux liés au volet socio-culturel. Un comité des financeurs pourrait également être constitué pour évaluer les aspects budgétaires alloués aux actions que la commune souhaite mettre en œuvre.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

Article 7 – Résultats attendus du programme

Les résultats seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. Les objectifs détaillés propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche action.

Article 8 – Utilisation des logos

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît (i) qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et (ii) qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

La/les commune(s) sont invitées faire figurer le panneau signalétique Petites villes de demain en entrée de ville (modèle disponible en ligne).

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/PVD et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne);
- ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

Article 9 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

La présente convention-cadre préfigurant l'ORT est signée pour une durée de six ans. Elle pourra faire l'objet d'une reconduction en fonction de l'avancement des projets et après accord des parties.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

Article 10 – Evolution et mise à jour du programme

Le programme est, par définition, évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

Article 11 – Résiliation du programme

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.

Article 12 – Traitement des litiges

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Lille à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Lille.

Fait à Avesnes-le-Comte, le 22 décembre 2022, en trois exemplaires.

Le Maire d'Avesnes-le-Comte,

Le Président de la Communauté de
communes des Campagnes de l'Artois,

Sébastien BERTOUT

Michel SEROUX

Pour la Préfecture, le Secrétaire Général de la Préfecture
du Pas-de-Calais,

Alain CASTANIER

Table des Annexes

Annexe 1 : Zonage de l'ORT sur la commune

Annexe 2 : Convention d'adhésion Petites villes de demain

Annexe 3 : Profil croisé d'Avesnes-le-Comte ITHEA Conseil 2022

Annexe 4 : Diagnostic du centre-ville commerçant de 2014

Annexe 5 : Diagnostic de l'habitat 2022

Annexe 6 : Diagnostic commercial et économique de la CCI Partie 1 2022

Annexe 7 : Diagnostic commercial et économique de la CCI Partie 2 2022

Annexe 8 : Diagnostic commercial de la SCET 2022

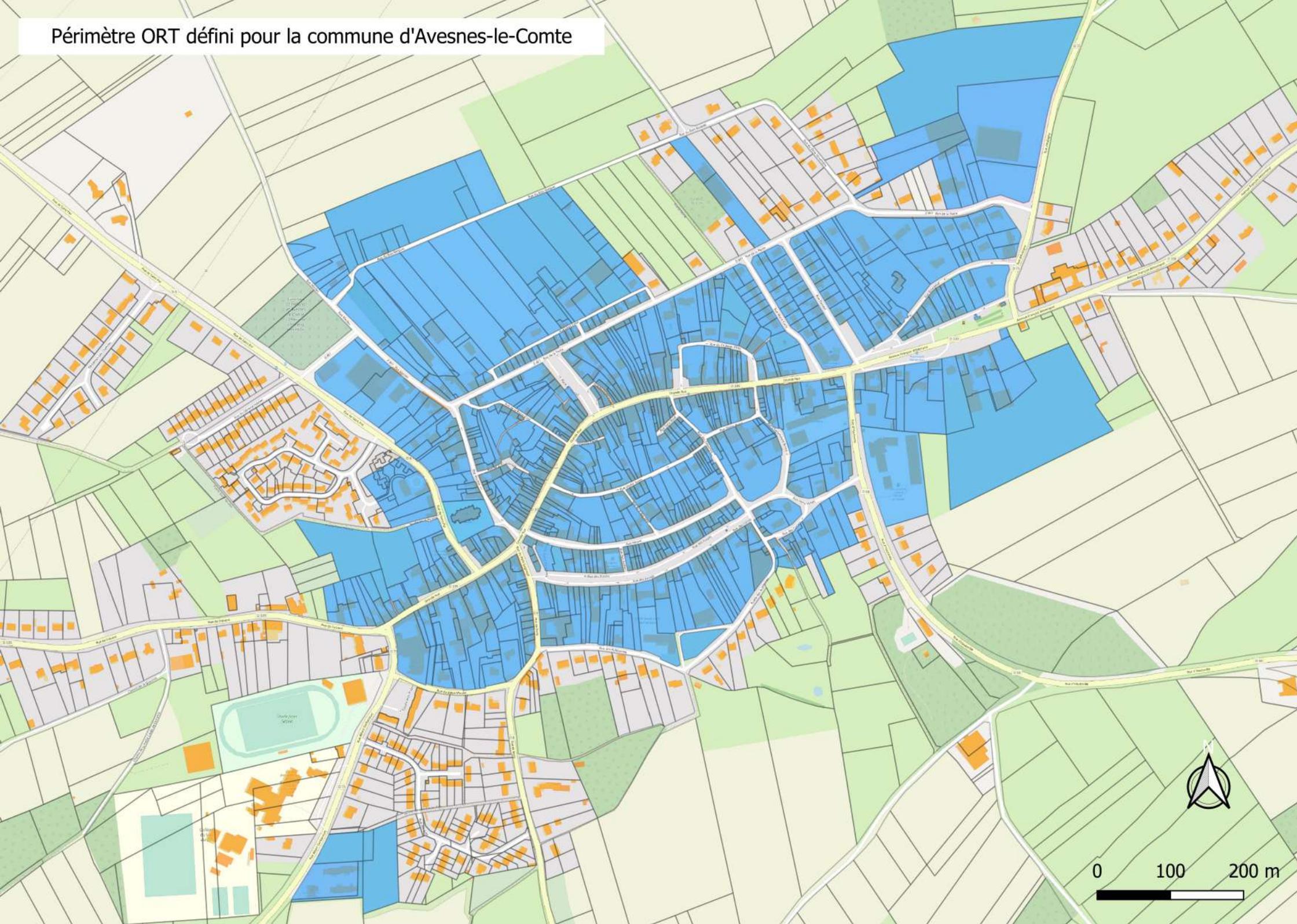
Annexe 9 : Diagnostic socio-culturel ITHEA Conseil 2022

Annexe 10 : Synthèse de l'architecte-urbaniste Juin 2022

Annexe 11 : Inventaire général des fiches actions

Annexe 12 : Fiches actions détaillées

Périmètre ORT défini pour la commune d'Avesnes-le-Comte





AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



CONVENTION D'ADHÉSION PETITES VILLES DE DEMAIN D'AVESNES-LE-COMTE

ENTRE

La Commune d'Avesnes-le-Comte représentée par son Maire

Monsieur Sébastien BERTOUT

**La Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois représentée
par son Président**

Monsieur Michel SEROUX

ci-après, les « Collectivités bénéficiaires » ;

d'une part,

ET



L'Etat représenté par le sous-préfet d'Arras,

**Monsieur Alain CASTANIER,
Secrétaire général**



D'autre part,

Il est convenu ce qui suit.

Contexte

Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'Etat de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués. Pour répondre à ces ambitions, Petites villes de demain est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement.

La commune d'Avesnes-le-Comte a exprimé sa candidature au programme le 28 octobre 2020, par un courrier adressé à Monsieur le Préfet du département du Pas de Calais. Celle-ci a exprimé ses motivations avec un objectif commun d'amélioration de l'accès aux services essentiels et aux équipements de proximité sur la commune

La Collectivité bénéficiaire a été labellisée au titre du programme Petites villes de demain par la préfecture de département du Pas de Calais, le 21 décembre 2020.

Par ailleurs, la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois représentée par son Président, Monsieur Michel SEROUX, a souhaité s'inscrire dans la démarche et a donc confirmé son engagement auprès de la commune d'Avesnes le Comte par délibération en date du 25 mars 2021.

Article 1- Objet de la convention

La présente convention d'adhésion Petites villes de demain (« la Convention ») a pour objet d'acter l'engagement des Collectivités bénéficiaires (la commune d'Avesnes le Comte et la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois) et de l'Etat dans le programme Petites villes de demain.

La Convention engage les Collectivités bénéficiaires à élaborer et/ou à mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation. Dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature de la présente Convention, le projet de territoire devra être formalisé notamment par une convention d'ORT.

La présente Convention a pour objet :

- De préciser les engagements réciproques des parties et d'exposer les intentions des parties dans l'exécution du programme ;
- D'indiquer les principes d'organisation des Collectivités bénéficiaires, du Comité de projet et les moyens dédiés par les Collectivités bénéficiaires ;
- De définir le fonctionnement général de la Convention ;
- De présenter un succinct état des lieux des enjeux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager concourant à la revitalisation
- D'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire.

Le programme s'engage dès la signature de la présente Convention.

Cette convention a, par ailleurs, vocation à s'articuler avec le futur Contrat territorial de relance et de transition écologique qui sera conclu entre l'État et la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois.

Article 2 - Engagement général des parties

Les parties s'engagent à fournir leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

En particulier :

- L'Etat s'engage (i) à animer le réseau des Partenaires du programme afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre; (ii) à désigner au sein de ses services un référent départemental et un référent régional chargés de coordonner l'instruction et le suivi des projets et d'assurer l'accessibilité de l'offre de services ; (iii) à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la Convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles (iv) à mobiliser les experts techniques des services déconcentrés.
- Les Collectivités bénéficiaires s'engagent (i) à mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme sur leur territoire ; (ii) à ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet ; (iii) à signer une convention d'ORT dans un délai de 18 mois à compter de la signature de la présente convention.

En outre, les Partenaires financiers (les différents ministères, l'ANCT, la Banque des Territoires, l'ANAH, le CEREMA et l'ADEME) se sont engagés au niveau national à (i) instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les Collectivités bénéficiaires ; (ii) mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées dans le cadre de leurs instances décisionnaires.

Article 3 - Organisation des Collectivités bénéficiaires

Pour assurer l'ordonnancement général du projet, le pilotage efficace des études de diagnostic, la définition de la stratégie et l'élaboration du projet de territoire ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, conduisant notamment à l'élaboration de l'ORT, les Collectivités bénéficiaires s'engagent à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après :

- La mise en place de relations partenariales renforcées entre les Collectivités bénéficiaires et leurs services en renforçant les coopérations et les temps de travail partenarial.
- L'installation d'un Comité de projet dont la composition et les missions sont précisées à l'article 4 de la présente Convention.
- Le suivi du projet par un Chef de projet Petites villes de demain. L'attribution d'un cofinancement du poste engage au respect de certaines conditions notamment de mise en œuvre de certaines missions (voir annexe 1 « rôle et missions de référence du chef de projet Petites villes de demain ») Le Chef de projet rend notamment compte de ses travaux par la production de rapports transmis aux membres du comité de projet.
- L'appui d'une équipe-projet, sous la supervision du Chef de projet Petites villes de demain, assurant la maîtrise d'ouvrage des études et actions permettant de définir la stratégie de revitalisation globale du territoire et d'élaborer l'ORT ;
- La présentation des engagements financiers des projets en Comité régional des financeurs ;
- L'usage de méthodes et outils garantissant l'ambition et la qualité du projet tout au long de sa mise en œuvre.
- L'intégration des enjeux et des objectifs de transition écologique au projet : en particulier la lutte contre l'artificialisation des sols, la résorption des friches, la rénovation thermique des bâtiments publics, le développement du recours aux énergies renouvelables, le développement des mobilités douces et durables (hub de la mobilité) ...
- L'association de la population et des acteurs du territoire dans la définition et la mise en œuvre du projet sera une recherche permanente et se déclinera pour chaque action ou groupe d'actions. Les démarches participatives et de co-construction seront à géométrie variable en fonction des actions. Les modalités d'association seront validées en comité de projet.
- La communication des actions fera l'objet d'un plan de communication qui sera évolutif en fonction de l'évaluation annuelle qui en sera faite. Cette évaluation sera présentée en comité de projet.

Article 4 - Comité de projet

Le Comité de projet, validant le projet de territoire, est présidé par le Chef de projet.

L'Etat représenté par le Préfet de département et/ou le « référent départemental de l'Etat » désigné par le Préfet y participent nécessairement ainsi qu'un représentant de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois.

Les Partenaires financiers et les Partenaires techniques, locaux, y sont invités et représentés :

- La banque des territoires,
- L'Anah
- Le Conseil régional,
- Le Conseil départemental,
- Le CAUE 62.

Et tout autre acteur pouvant contribuer à la réalisation du projet de redynamisation.

Le Comité valide les orientations et suit l'avancement du projet.

Il se réunit de façon formelle a minima de façon trimestrielle, mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du Projet.

Article 5 - Durée, évolution et fonctionnement général de la convention

La présente Convention est valable pour une durée de dix-huit (18) mois maximum, à compter de la date de sa signature. En cas de difficulté avérée et justifiée, sur demande explicite et circonstanciée des Collectivités bénéficiaires, validée par le comité de pilotage, cette durée pourra être prolongée par avenant à l'appréciation de l'Etat représenté par le préfet de département.

Dans ce délai, un projet de territoire intégrant une stratégie urbaine et économique de revitalisation (diagnostic, objectifs, actions, phasage et financement) devra être adopté. Durant ce même calendrier, les Collectivités bénéficiaires peuvent mobiliser les offres des Partenaires financiers et des Partenaires techniques, nationaux et locaux, pertinentes à la réalisation des actions.

À tout moment, sur la base du projet de territoire, les Collectivités bénéficiaires peuvent faire arrêter en Comité de projet et après validation du Comité régional des financeurs, la convention d'ORT. La signature de la convention ORT met fin automatiquement à la présente Convention. En cas de l'existence d'une convention d'ORT à l'échelle de l'EPCI au moment de la signature de la présente convention, les Collectivités peuvent s'engager dans l'ORT par avenant à la convention existante ou par l'adoption d'une convention-chapeau reprenant la convention d'ORT existante et incluant les éléments déterminés dans le cadre du programme Petites villes de demain.

Cette convention d'ORT devra respecter les dispositions de l'article L303-2 du code de la construction et de l'habitation et notamment indiquer le(s) secteur(s) d'intervention, le contenu et le calendrier des actions prévues, le plan de financement des actions et la gouvernance. Conformément à l'article précité, cette convention sera signée par les Collectivités, l'Etat et ses établissements publics et toute personne publique ou privée intéressée.

Article 6 - Etat des lieux

6.1 Evolution et situation du territoire

Éléments de pré-diagnostic et évolution de la Commune d'Avesnes-le-Comte :

Sise au sud du département du Pas-de-Calais, Chef-lieu de Canton, membre de la communauté de communes des Campagnes de l'Artois, la commune d'Avesnes-le-Comte est un bourg Centre de 1853 habitants qui rayonne sur un espace géographique regroupant une population de près de 38 426 personnes, sur une superficie de 643,53 km². Le nombre de communes du canton est de 108. La commune exerce sa fonction de centralité commerciale et de services.

Comme la plupart des bourgs-centres de sa catégorie, la commune vit un fléchissement de son armature commerciale de centre-ville. Comme partout, les attentes de la clientèle et des modes de consommation évoluent, mais d'autres freins sont à desserrer pour maintenir ou mieux, voir le bourg reconquis par le commerce de proximité.

Notons que le bourg bénéficie d'un environnement naturel et patrimonial de grande qualité, dont la mise en valeur, touristique notamment, est potentiellement porteuse de développement.

6.1.1 Fonction identité et cadre de vie

La commune est structurée autour de plusieurs éléments identitaires marquants :

- L'Eglise "Saint Nicolas" qui est classée depuis 1910. Son origine date du lendemain des invasions normandes et des guerres seigneuriales. Elle demeure un lieu d'interférence artistique variée, dans les secondes moitiés des XII et XVIème siècles. On y trouve de l'art roman et du gothique flamboyant. Du sous-sol riche en pierre à bâtir, furent extraits les matériaux nécessaires à sa construction tels que la craie, des silex, du sable et du grès,
- L'ancien cimetière autour de l'église a, quant à lui, été classé le 2 septembre 1937,
- La stèle des déportés commémorant la déportation de 4 avesnois le 15 mars 1944, situé à l'angle de la rue Neuve et de la rue des Déportés,
- Un commerce et un marché local à développer et à sécuriser,
- Un tissu associatif important avec des associations qui ont des origines lointaines,
- Une activité sportive diversifiée,
- Des établissements d'enseignements de plusieurs niveaux (de l'école maternelle au collège)
- Des services publics diversifiés en plus de la mairie : un hôtel communautaire, une poste, une trésorerie municipale,
- Des services médicaux et d'aide à la personne.

6.1.2 Démographie et habitat

Avesnes-le-Comte est une commune qui connaît une baisse de population continue depuis plusieurs années. Ainsi entre 2016 et 2020 la population est passée de 2019 à 1853 habitants, cette évolution est due à un solde migratoire négatif avec une perte de 166 habitants sur 4 ans. Cela résulte de plusieurs problématiques relevées : un problème de parcours résidentiel, pour les séniors un béguinage complet ne pouvant plus répondre à la demande, un revenu médian à la baisse, un nombre de propriétaires peu important contre un nombre de logements vacants à la hausse et enfin un parc locatif privé vieillissant et en mauvais état.

En matière de taille et de composition des ménages, la commune d'Avesnes le Comte se démarque sur plusieurs sujets :

- La part des ménages avec enfants est assez faible puisque 52.3 % des ménages n'ont pas d'enfants.
- La part des familles monoparentales à Avesnes-le-Comte est de 15,6%, elle est plus importante que la moyenne des villes (11,1%). Les personnes seules (célibataires) représentaient 20% de la population Avesnoise en 2017.
- La commune d'Avesnes-le-Comte compte beaucoup de jeunes bien que la population soit vieillissante.
- Le nombre moyen de personnes par ménage était de 2,3 en 2016 ce qui relève d'une situation classique.
- Le revenu médian disponible par habitant d'un ménage est en baisse. En effet, il est passé de 20 985 euros en 2016 à 20 468 euros en 2019 soit une diminution de 517 euros.

Le parc de logements était composé de 923 logements en 2017. De plus, entre 2016 et 2017 il a diminué de 11 logements.

Ces taux sont similaires à ceux observés dans plusieurs bourgs-centres ruraux en décroissance de population du territoire. Bien que depuis l'espace public les logements vacants renvoient l'image d'une situation qui se dégrade (bâti à l'abandon, perte d'attractivité, etc.) il faut néanmoins noter qu'il peut s'agir d'opportunités à reconquérir pour diversifier le parc de logement au sein du tissu urbain déjà constitué (réhabilitation, reconversion, démolition/reconstruction, etc.).

Le parc de logement est relativement ancien puisque 572 d'entre eux ont été construits avant 2005. Ce taux relativement important implique potentiellement des **enjeux de réhabilitation du parc** qui ne sont pas neutres pour améliorer l'attractivité de la commune (adaptation aux évolutions de population, enjeux énergétiques, etc.).

Dans le cadre de l'élaboration du PLUI Nord porté par la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois qui couvrira le territoire de la commune d'Avesnes le Comte notamment, il a été identifié que le territoire comprenait en effet de nombreux logements vacants ou dégradés. Ce pourquoi, la Communauté de Communes a délibéré en date du 16 février 2021 afin d'engager une procédure d'opération programmée d'amélioration de l'habitat à l'échelle du territoire. Cette OPAH permettra aux particuliers d'être accompagnés techniquement et financièrement dans un projet de réhabilitation de leur logement. Préalablement à ce dispositif, un diagnostic de territoire sera réalisé pour établir l'état des lieux de l'habitat du territoire qui permettra de définir les axes de travail de l'OPAH à venir.

La Communauté de Communes, lauréate de l'appel à projet « Guichet unique de l'habitat » a par délibération en date du 10 décembre 2020 décidé de créer ce nouveau service qui permettra de renseigner, conseiller et accompagner les différents publics du territoire sur la thématique de la rénovation énergétique. En partenariat avec la Fédération Départementale de l'Energie, la Communauté de Communes accueille au siège communautaire les permanences du conseiller en énergie afin de mettre à disposition de l'ensemble des communes du territoire l'accompagnement nécessaire aux travaux de construction et de réhabilitation afin d'atteindre des objectifs de certification environnementale.

6.1.3 Fonction services

La commune fait office de pôle de services intermédiaire à l'échelle de son territoire avec des équipements tels que : le collège, un groupe scolaire public et un groupe scolaire privé ainsi qu'une micro-crèche.

Certains services sont mutualisés avec d'autres communes via l'intercommunalité, c'est le cas en particulier de l'école de musique, des accueils collectifs de mineurs, le relais des assistantes maternelles. Elles sont animées par la Communauté de Communes.

L'offre de transport en commun est assurée principalement par la Région des Hauts de France. L'offre est relativement faible, et peu pratique à l'usage pour les habitants (des lignes trop limitées vers Auxi-le-Château, Frévent, Arras et un besoin de correspondances pour rallier d'autres destinations). Un service scolaire est également mis en place. Néanmoins, le caractère rural du territoire explique aisément la faiblesse de l'offre, les enjeux de mobilité à l'échelle de la commune et de l'intercommunalité sont à traiter avec des moyens particuliers dépassant le cadre de la seule offre en transport en commun (réseau pousse, autopartage, covoiturage, vélo pour les trajets les plus courts, services de transport à la demande, etc.).

En matière d'accès aux services par la population, la commune d'Avesnes-le-Comte est dotée d'un certain nombre de services à la population facilement accessibles, pour les habitants de la commune, mais également ceux des communes voisines. Avesnes-le-Comte joue donc un rôle important par son statut de centre-bourg du sud de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois. Il est donc nécessaire de poursuivre et d'accentuer le travail en réseau avec les autres centres-bourgs des territoires voisins. Une médiathèque en est l'exemple concret avec une fréquentation de près de 2/3 par des personnes résident sur des communes voisines à Avesnes le Comte.

La présence de ces services est une base préalable à la revitalisation du bourg-centre. L'un des enjeux est de ne pas disperser ces services afin de créer des synergies et les faire participer à la redynamisation.

La commune d'Avesnes le Comte ayant le statut de commun pôle au titre du futur PLUI, et conformément aux objectifs du PADD (axes 1 et 2) du PLUI du Nord, la Communauté de Communes en partenariat avec la MSA a décidé de créer une maison France Services itinérante qui assurera des permanences au sein des bureaux communautaires situés à Avesnes le Comte. Deux agents assureront l'accueil et l'accompagnement du public dans l'ensemble des démarches administratives. Cela sera complété par des permanences des services de gendarmerie et de l'intervenante sociale en gendarmerie.

La Communauté de Communes en partenariat avec Artois Emploi Entreprises et l'association ADEFI assure l'accueil, l'accompagnement des demandeurs d'emploi par le biais de la Mission locale et du PLIE.

6.1.4 Fonction économique et commerciale

La commune d'Avesnes le Comte compte 63.6 % des actifs (ayant un emploi) et un taux de chômage de 13.4 %. La part des inactifs (élèves, étudiants, retraités et autres inactifs) représente 26.6 % de la population. L'analyse des mouvements pendulaires permet de dresser plusieurs constats, tant au niveau de la destination des actifs Avesnois que de la provenance des actifs travaillant sur Avesnes le Comte :

- 29.7 % des actifs travaillent sur la commune d'Avesnes le Comte,
- 70.3 % des actifs travaillent dans une commune autre que la commune de résidence.

Au 31 décembre 2018, la commune d'Avesnes le Comte compte 113 entreprises tous secteurs d'activités confondus. Bien que depuis 2016, le nombre de création d'entreprises connaît une forte baisse, la courbe s'inverse à compter de 2017 avec l'arrivée notamment sur la commune d'Avesnes le Comte du siège de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois drainant ainsi 80 emplois sur le territoire communal.

La commune compte 5 entreprises ou commerces de renom tant Départemental que National dans leur domaine d'activités :

- l'entreprise BALESTRA,
- l'entreprise EPHIGEA (Phildar),
- l'entreprise GOSSET,
- les commerces CARREFOUR et ALDI.

En tant que commune pôle au document à venir du PLUI, il est proposé d'inscrire dans le document de planification des surfaces de développement affectés au secteur économique.

D'ores et déjà, certaines entreprises de la commune d'Avesnes le Comte ont des projets d'extension dans le secteur de l'automobile et du commerce de gros ou alimentaires.

Ces projets bénéficient de l'accompagnement technique de la Communauté de Communes.

En matière de commerce, la commune d'Avesnes le Comte dispose d'une union commerciale dynamique qui a subi de plein fouet toutes les conséquences liées à la crise sanitaire. Un travail partenarial sera à réinstaurer entre la commune, la Communauté de communes et les commerçants pour développer des actions permettant d'attirer le chaland (salon des savoirs faire, actions de promotion ...).

Ce tissu commercial est néanmoins dans une situation de décroissance depuis plusieurs années (cela se matérialise dans la commune par une vacance commerciale de plus en plus présente dans le centre-bourg). En effet le commerce est en pleine mutation, à la fois du fait des changements de pratique de consommation des ménages (achats sur internet, achats d'occasion, etc.) et des crises économiques traversées (avec en dernier lieu la crise de la COVID-19).

Ainsi le commerce doit s'adapter et devenir de plus en plus agile afin de continuer à offrir des services attendus par les clients (horaires d'ouverture décalés, livraisons à domicile, click'n'collect, etc.). De plus, le commerce traditionnel doit réussir sa mue et proposer, en particulier dans les territoires ruraux, des concepts hybrides et innovants afin de se démarquer de l'existant et répondre à des demandes particulières en croissance (circuits courts, services, etc.).

6.2 Stratégies, projets et opérations en cours concourant à la revitalisation

6.2.1 Documents d'urbanisme, de planification applicable et de valorisation du patrimoine

La Région des Hautes de France s'est dotée d'un Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), approuvé le 4 août 2020.

Le territoire est également couvert par le SCOTA (Schéma de Cohérente Territoriale de l'Arrageois, adopté le 26.06.2019).

La commune est concernée par un PLU à son échelle, révisé le 17/05/2018. L'élaboration d'un PLUI, à l'échelle de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, est en cours.

6.2.2 Programmes et contrats territoriaux

Le territoire communautaire fait partie du Pôle Métropolitain Artois Douaisis.

La Communauté de Communes a défini sa stratégie numérique pour les années à venir et est en phase de réalisation, elle travaille à l'élaboration du contrat de relance et de transition écologique en partenariat avec les services de l'Etat.

La Communauté de Communes est en phase d'achèvement pour les contrats suivants :

- le projet de territoire,
- le plan climat air énergie territorial (PCAET).

Celle-ci s'engagera à compter de 2020 dans l'écriture de son contrat local de santé et de son programme alimentaire de territoire.

6.2.3 Projets et opérations d'urbanisme

La commune est également concernée par une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale.

6.3 Projet de territoire : stratégies et actions à engager concourant à la revitalisation [2020 – 2026]

Les enjeux qui structurent le projet communal, les premières actions et les pistes de travail à développer sont les suivants :

- Réhabiliter et procéder à une rénovation énergétique du foyer associatif Léo Lagrange,
- Favoriser les modes de déplacements doux et actifs (marche et vélo) pour les déplacements internes à la commune en retravaillant et en sécurisant les espaces publics et apaiser les circulations dans le centre du bourg et sécuriser les déplacements piétons et cyclistes. Travailler, avec les autorités organisatrices de transport, afin d'améliorer la mobilité des habitants de la commune et des communes voisines.
- Valoriser le patrimoine architectural, naturel et urbain (notamment en renforçant la place du végétal dans le centre-bourg) et requalifier les espaces publics, valoriser les jardins.
- Face à la dynamique démographique défavorable, il faut recréer les conditions d'attractivité pour en premier lieu conserver les habitants de la commune, et dans un second temps en attirer de nouveaux notamment des familles pour redynamiser la commune. Une attention particulière devrait être portée sur les enjeux de réhabilitation du parc de logements afin de l'adapter aux nouvelles attentes des ménages et d'améliorer l'attractivité de la commune.
- Pour faire face à la vacance du logement et des cellules commerciales, il serait intéressant de qualifier cette vacance afin de pouvoir construire un plan d'action pour mobiliser ce potentiel de redynamisation,
- Conserver et développer l'offre servicielle de la commune en accompagnant les acteurs dans l'organisation d'animations, de mue numérique, de mise à disposition de locaux adaptés...
- Redynamiser la structure commerciale notamment en prenant en compte les tendances de consommation afin d'adapter et diversifier l'offre commerciale (offre en circuit court, point multiservice, etc.) dans le cadre de nouvelles implantations, en particulier dans le projet de réhabilitation de la friche commerciale,
- Préserver le tissu économique de la commune et étudier avec les acteurs et les parties prenantes (entreprises en places, porteur de projet, Communauté de communes, chambres consulaires, etc.) les pistes de développement économique sur la commune et ainsi adapter les conditions d'accueil de ces activités,
- Développer l'attractivité de la commune :
 - . À travers la diversification des activités sportives nécessitant la rénovation et la création d'équipements,
 - . Une offre scolaire adaptée aux enjeux de demain (accès au numérique dans toutes les classes y compris en maternelle),

. le tourisme autour de l'église classée 12^{ème}, 15-ème et 18^{ème} siècle à rénover et les ruines du château fort,

. Une labellisation en cours « Village patrimoine ».

- Renforcer l'offre culturelle, de loisirs et touristique de la commune, à la fois en proposant des animations à destination du public (et en associant les habitants à leur organisation) sur les espaces publics (théâtre de plein air, activités potagères, etc.) et en étudiant l'implantation de nouvelles structures ou équipements de loisirs (création d'une aire de jeux),
- Développer les accueils périscolaires pour les enfants (le matin, le soir et le mercredi),
- Renforcer le lien social avec la création d'un tiers lieu,
- Poursuivre et accentuer des actions mutualisées, notamment en matière de tourisme et d'animation, au sein d'un « réseau » avec les Bourgs-centres voisins.

6.4 Besoins en ingénierie estimés

Un chef de projet à temps complet dédié au programme « Petites villes de demain » conduira l'équipe-projet, organisera les instances de suivi, le pilotage du projet de redynamisation et les comités techniques mis en place en fonction des actions à décliner.

La commune d'Avesnes-le-Comte envisage de détacher un agent titulaire sur le grade d'attaché territorial, doté d'une expérience professionnelle de trente années au sein de la fonction publique territoriale.

Par le biais d'une étude spécifique, la commune devra, dans les 12 mois suivant la signature de la présente convention, élaborer sa stratégie globale de revitalisation. Suite à un état des lieux, le prestataire retenu devra proposer un plan-guide à l'échelle définissant et spatialisant les éléments de programme et articulant les espaces publics entre eux. Le secteur du centre-ville fera l'objet au moins de 2 scénarios contrastés (schéma de principe, images de référence). Seront notamment traitées les questions relatives à la mobilité et la qualité des espaces publics (réduction de la part dédiée aux voitures, végétalisation, mise en valeur des commerces, notamment). Des outils d'aide à la décision (de type tableau avantages / inconvénients) seront alors mobilisés. Ce plan-guide est un outil évolutif de la composition urbaine. La vocation de cet outil est d'offrir une stratégie et un cadre de développement flexible, tout en garantissant une cohérence d'aménagement aux différentes échelles (spatiales et temporelles) du projet. Les principaux objectifs seront les suivants :

- Affiner et préciser de manière quantitative et qualitative les éléments de programme,
- Spatialiser les éléments de programme (zoom + plan plus large montrant les connexions et les déplacements à l'échelle de la commune),
- Découper le plan par zones d'actions.

Une fois le plan-guide validé par le comité de projet, des fiches actions viendront le compléter, détaillant les opérations à mener, en les hiérarchisant (phasage + chiffrage).

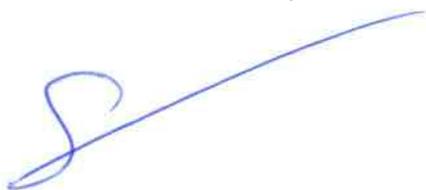
La stratégie de revitalisation de la commune d'Avesnes-le-Comte, ainsi définie sera intégrée et concourra à définir, en partenariat avec La Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, la future ORT.

Pour cette étude, les participations financières des partenaires devront être sollicitées (DETR et FARDA).

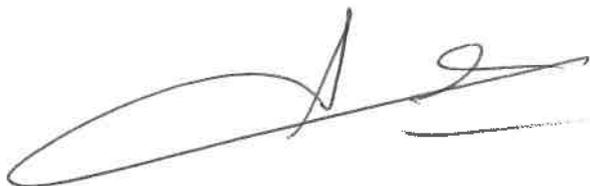
La mise en œuvre des actions définies dans la stratégie de revitalisation nécessitera, dans un second temps, des études pré-opérationnelles.

Le 29 juin 2021

Pour l'État :
Monsieur Alain CASTANIER, Le Sous-Préfet d'Arras

A blue ink signature, appearing to be 'A. Castanier', written in a cursive style.

Pour La Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois
Monsieur Le Président Michel SEROUX

A black ink signature, appearing to be 'M. Seroux', written in a cursive style.

Pour la Mairie d'Avesnes-le-Comte
Monsieur le Maire Sébastien BERTOUT

A black ink signature, appearing to be 'S. Bertout', written in a cursive style.

ANNEXE 1 : ROLE ET MISSIONS DU CHEF DE PROJET PETITES VILLES DE DEMAIN

Cette annexe présente le rôle du chef de projet Petites villes de demain et en détaille ses missions. Elle vise à accompagner les collectivités dans la construction de la fiche de poste. Le profil doit être affiné en fonction des besoins existants locaux, spécifiques à chacun, et apporter une plus-value au regard des compétences présentes localement.

Rôle du Chef de projet Petites villes de demain

Tout au long du programme Petites villes de demain, le chef de projet est le chef d'orchestre du projet de revitalisation par le pilotage et l'animation du projet territorial. Il coordonne la conception ou l'actualisation du projet de territoire, définit la programmation et coordonne les actions et opérations de revitalisation dans la/les Petites villes de demain dont il est le chef de projet. Il appuie et conseille les instances décisionnelles communales ou/et intercommunales engagées dans le projet. Il entretient des liens étroits avec les partenaires locaux (dont les représentants des partenaires nationaux), qu'ils soient publics, associatifs ou privés. Il bénéficie d'un réseau du Club Petites villes de demain pour s'inspirer, se former, s'exercer et partager ses expériences.

Il est recommandé que le chef de projet soit positionné à un niveau hiérarchique lui permettant d'orchestrer l'action de manière transversale au sein des services de la collectivité. Il est préconisé que le chef de projet soit rattaché à la Direction générale de l'administration et des services de l'intercommunalité ou de la commune ou à la Direction générale au sein de la collectivité maîtresse d'ouvrage de l'OPAH RU*. Il est également souhaité des liens étroits entre le chef de projet et l' élu référent du projet de revitalisation (que celui-ci soit le maire ou non).

Missions du Chef de projet Petites villes de demain

Participer à la conception ou à l'actualisation du projet de territoire et définir en définir sa programmation :

- Recenser les documents stratégies territoriaux, les études et le(s) projet(s) en cours pour analyser les dynamiques territoriales et opérationnelles et en dégager des enjeux ;
- En lien étroit avec le maire ou l' élu référent, stabiliser les intentions politiques et partenariales en faisant valider le projet global de revitalisation, en cohérence avec les documents stratégiques territoriaux ;
- Définir les besoins d'ingénieries (études, expertises, ...) nécessaires dans les thématiques suivantes : rénovation de l'habitat, commerces, services et activités, mobilité, aménagement des espaces publics, patrimoine, culture, tourisme, transition écologique et environnement, numérique, participation ;
- Identifier, mobiliser et coordonner les expertises nécessaires en s'appuyant sur les partenaires nationaux et locaux du programme PVD ;
- Concevoir et rédiger l'ensemble des documents destinées à être contractualisés ou avenantés (projet de territoire, programmation, convention-cadre, convention OPAH-RU*...).

Mettre en œuvre le programme d'actions opérationnel :

- Impulser et suivre l'avancement opérationnel, technique et financier des opérations en lien avec les référents des partenaires de la Ville.
- Coordonner les opérations et veiller à leur faisabilité et articulation au sein du plan d'actions globale ;
- Mettre en œuvre et animer une OPAH-RU* (suivi et animation des partenariats financiers et opérationnel, élaboration d'une stratégie de concertation et de communication) ou tout autre dispositif ;
- Gérer des marchés publics pour le choix des prestataires ;

- Gérer le budget global du programme (dépenses et recettes), son articulation au plan prévisionnel d'investissement, aux budgets annuels, à l'exécution des marchés, aux demandes de subventions ; Assurer le suivi, et l'évaluation du projet de territoire et des opérations*.

Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires :

- Coordonner et, le cas échéant, encadrer l'équipe-projet ;
- Concevoir et animer le dispositif de pilotage stratégique et opérationnel propre au projet et s'assurer, auprès des collectivités et des opérateurs, du respect des processus décisionnels courant à l'avancement du projet ;
- Identifier et alerter des difficultés rencontrées au bon niveau de décision et proposer des solutions pour y répondre (choix techniques, budgétaires ou réglementaires, dispositif d'information/de communication), préparer et organiser les arbitrages et la validation auprès des instances concernées ;
- Fédérer, associer et informer régulièrement les acteurs privés et publics autour du projet ; Intégrer dans la dynamique du projet, les actions de communication, de concertation et de co-construction auprès des habitants/ usagers et partenaires locaux.

Contribuer à la mise en réseau nationale et locale :

- Participer aux rencontres et échanges
- Contribuer à la capitalisation des expériences et à l'échange de bonnes pratiques

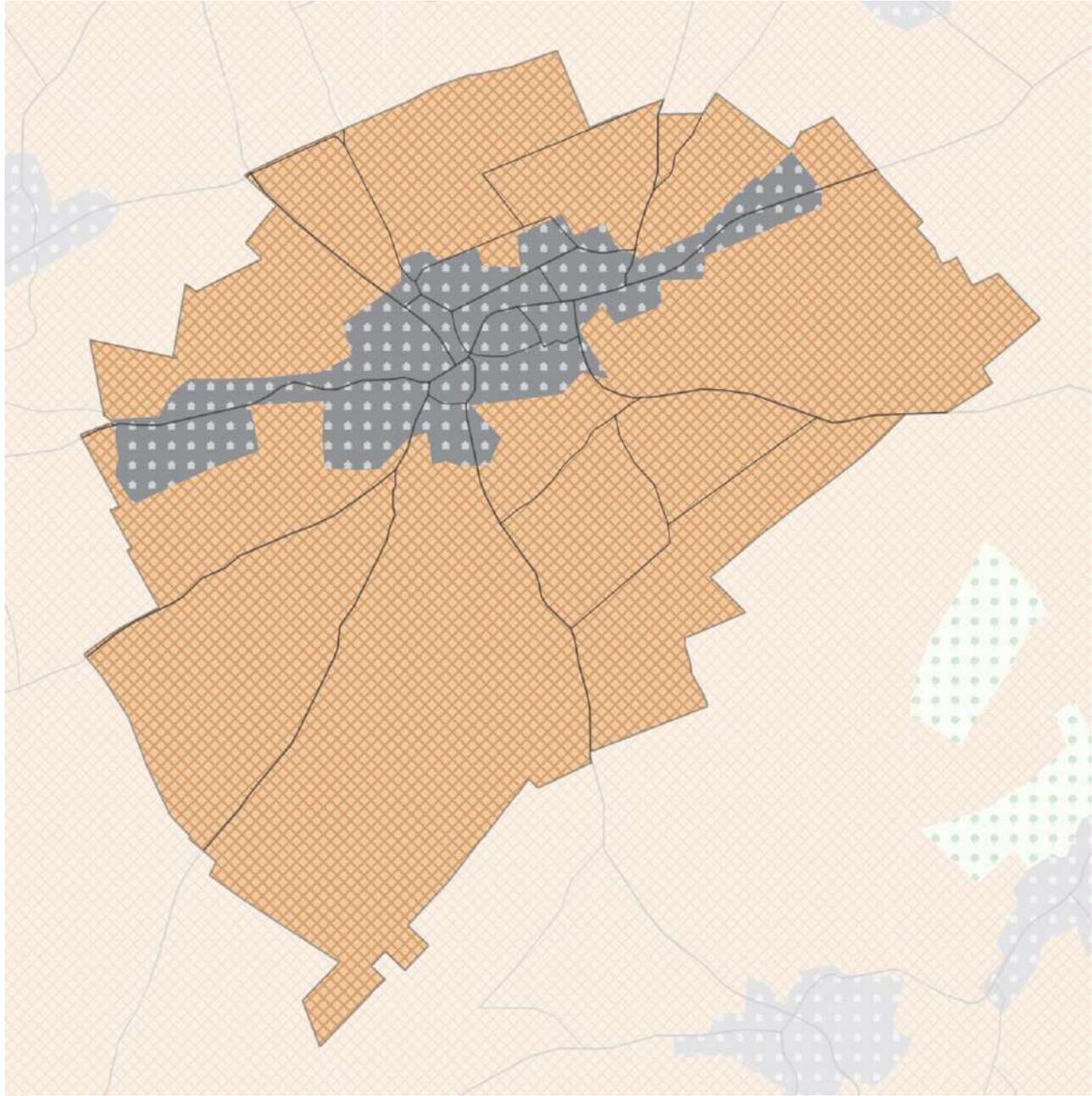
Cofinancement du poste de chef de projet Petites villes de demain :

Pour rappel, le cofinancement d'un poste de chef de projet par la Banque des Territoires, dans le cadre du programme Petites villes de demain, est conditionné au respect des missions présentées ci-dessus et sous réserve d'être dédié à la démarche de revitalisation (ETP à 80% a minima).

Le cofinancement par l'ANAH est principalement conditionné à la préparation et/ou mise en œuvre d'une OPAH-RU. Les missions suivies d'un (*) font expressément référence à la mise en œuvre de cette opération programmée complexe.

ANNEXE 2 : ANNUAIRE

Nom Prénom	Collectivité	Poste et service	Mail	Téléphone
Solange LANVIN	Mairie d'Avesnes-le-Comte	Directrice Générale des Services	dgs@mairie-avesneslecomte.fr mairie@mairie-avesneslecomte.fr	03.21.60.67.00
Pascaline DUQUENNE	Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois	Directrice Générale des Services	pascaline.duquesne@campagnesartois.fr	03 21 22 02 00



PROFIL

CROISÉ

AVESNES - LE - COMTE

20/06/2022

AVANT-PROPOS

95 % des collectivités pensent que les statistiques locales sont essentielles pour construire des politiques publiques. Pourtant, 88 % d'entre elles reconnaissent qu'il est difficile de s'y retrouver parmi les chiffres.*

Aujourd'hui plus que jamais, les données de votre territoire sont multiples et disponibles. Afin de les rendre utilisables par tous, Ithéa Conseil a développé le « Profil Croisé », qui outille aujourd'hui près de 2 000 collectivités.

Ce rapport vous permettra d'appuyer vos discours et réflexions sur des éléments objectivés. Le Profil Croisé s'appuie sur plus de 125 bases de données, produites par une quinzaine d'institutions publiques (INSEE, SIRENE, CAF, DGFIP, CPAM, Agence ORE, ...) et mobilise systématiquement les dernières données disponibles.

Cerner les évolutions, « prendre la température » et en définitive, comprendre pour agir, tel est le but du Profil Croisé. Il s'adresse à tous (élus, citoyens...), sans limitation d'usage !

Nous vous souhaitons une excellente lecture.

Marion COUSIN et David SIMONDET

Directeurs Associés – Ithéa

*Grande Enquête « Données locales », 1710 répondants, juillet-août 2019, traitement Ithéa

SOMMAIRE

-  1. DÉMOGRAPHIE
-  2. PETITE ENFANCE
-  3. ENFANCE-JEUNESSE
-  4. FAMILLES
-  5. SENIORS
-  6. LOGEMENT - IMMOBILIER
-  7. HABITAT
-  8. EMPLOI
-  9. REVENUS ET PRÉCARITÉ
-  10. ÉGALITÉS FEMMES-HOMMES
-  11. SANTÉ ET HANDICAP
-  12. ENTREPRISES
-  13. VIE LOCALE
-  14. TOURISME
-  15. ENVIRONNEMENT
-  ANNEXES (DONT GLOSSAIRE)

COMMENT LIRE VOTRE PROFIL CROISÉ ?



ALLO PROFIL

Nous aimons produire des chiffres, mais aussi les analyser à vos côtés ! Pour toute question concernant le document, n'hésitez pas à nous contacter. Nous pourrions également interpréter ensemble les données de votre territoire et identifier les indicateurs les plus parlants.



CC des Campagnes de l'Artois

BON A NOTER



Les cartographies proposées pour chaque thématique du Profil Croisé sont proposées à l'échelle de l'EPCI.

Cette carte permet de positionner chacune des communes.



SYNTHÈSE – DYNAMIQUES DE MON TERRITOIRE

Cette page de synthèse vous invite à prendre connaissance des grandes tendances socio-démographiques pour Avesnes-le-Comte, en quelques minutes, au travers de 5 chiffres-clés. Concernant ces 5 indicateurs clés également, un graphique comparatif vous permet de visualiser comment se situe votre collectivité par rapport à ses pairs de même strate grâce à une classification de 0 à 10 sur chaque donnée.

Les indicateurs pour Avesnes-le-Comte sont ici comparés à ceux des communes comptant entre 1 000 et 2 500 habitants.

Synthèse comparative – Dynamiques de mon territoire



-11,0%

Le taux d'évolution de la population entre 2008 et 2018, soit - 230 habitants de moins pour Avesnes-le-Comte en 10 ans.



-1,6%

La variation annuelle moyenne de la population sur la période 2013-2018 pour Avesnes-le-Comte, contre -0,1% pour la CC des Campagnes de l'Artois.



18

La durée moyenne (en années) de résidence dans le même logement pour Avesnes-le-Comte, contre 15 ans en France métropolitaine.



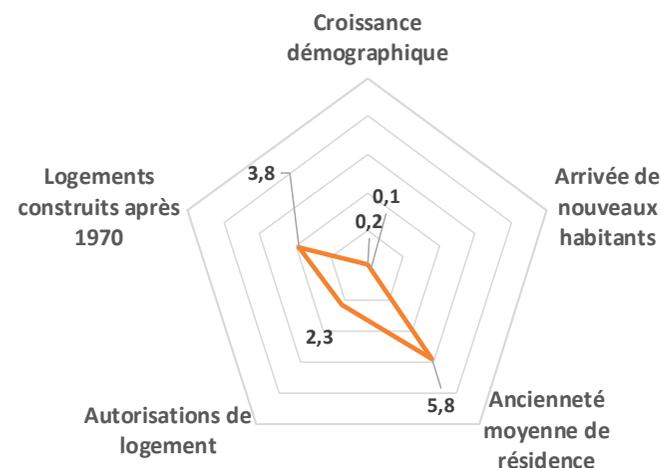
1

Le nombre de logements autorisés annuellement pour 1 000 logements pour Avesnes-le-Comte entre 2018 et 2020, contre 11 pour la France métropolitaine.



58%

La part des résidences principales construites après 1971 pour Avesnes-le-Comte, soit 454 logements construits après 1970.



Plus l'indice se rapproche de 10, plus la collectivité se situe dans la moyenne supérieure en comparaison aux collectivités de même strate.

Clé de lecture du graphique :

Avec un indice de 0,2 pour Avesnes-le-Comte, on compte 98% des communes de la même strate dont le taux d'évolution de la population entre 2008 et 2018 est plus élevé.

Les 5 indicateurs du graphique :

1. Taux d'évolution de la population entre 2013 et 2018
2. Taux de variation annuel moyen de la population
3. Durée moyenne de résidence dans le logement des ménages
4. Nombre d'autorisations moyennes de logement entre 2018 et 2020
5. Part des logements construits après 1971

SYNTHÈSE – PROFIL DE MA POPULATION

Cette page de synthèse vous invite à prendre connaissance des grandes tendances socio-démographiques pour Avesnes-le-Comte, en quelques minutes, au travers de 5 chiffres-clés. Concernant ces 5 indicateurs clés également, un graphique comparatif vous permet de visualiser comment se situe votre collectivité par rapport à ses pairs de même strate grâce à une classification de 0 à 10 sur chaque donnée.

Les indicateurs pour Avesnes-le-Comte sont ici comparés à ceux des communes comptant entre 1 000 et 2 500 habitants.



35%

La part des moins de 30 ans dans la population, soit 641 individus pour Avesnes-le-Comte.



41%

La part des familles avec enfants parmi les ménages, soit 325 familles dont 85 familles monoparentales pour Avesnes-le-Comte.



45%

L'évolution du nombre de 65 ans et plus pour Avesnes-le-Comte entre 2008 et 2018, soit 112 seniors de plus en 10 ans.



34%

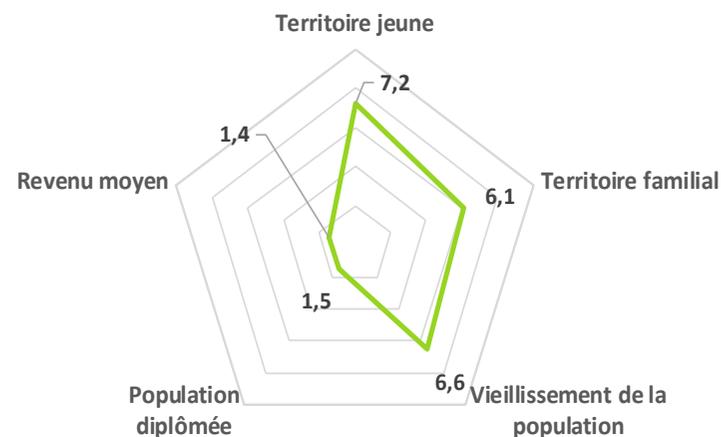
La part de la population diplômée du BAC pour Avesnes-le-Comte, contre 48% pour la France métropolitaine.



21 377 €

Le revenu moyen pour Avesnes-le-Comte, contre 27 764€ pour la CC des Campagnes de l'Artois.

Synthèse comparative – Profil de ma population



Plus l'indice se rapproche de 10, plus la collectivité se situe dans la moyenne supérieure en comparaison aux collectivités de même strate.

Clé de lecture du graphique :

Avec un indice de 1,4 pour Avesnes-le-Comte, on compte 14% des communes de la même strate dont le revenu moyen est moins élevé.

Les 5 indicateurs du graphique :

1. Part des moins de 30 ans dans la population
2. Part des familles avec enfants sur le territoire
3. Rythme d'évolution du nombre de 65 ans et plus dans la population
4. Part des 15-64 ans ayant un diplôme égal ou supérieur au baccalauréat
5. Revenu moyen des foyers fiscaux

SYNTHÈSE – VIE LOCALE DE MON TERRITOIRE

Cette page de synthèse vous invite à prendre connaissance des grandes tendances socio-démographiques pour Avesnes-le-Comte, en quelques minutes, au travers de 5 chiffres-clés. Concernant ces 5 indicateurs clés également, un graphique comparatif vous permet de visualiser comment se situe votre collectivité par rapport à ses pairs de même strate grâce à une classification de 0 à 10 sur chaque donnée.

Les indicateurs pour Avesnes-le-Comte sont ici comparés à ceux des communes comptant entre 1 000 et 2 500 habitants.

Synthèse comparative – Vie locale de mon territoire



9,7

Le nombre de professionnels de santé pour 1 000 habitants, contre 6,2 en moyenne en France métropolitaine.



11,3

Le nombre de commerces de proximité pour 1000 habitants, contre 3,4 pour la CC des Campagnes de l'Artois.



3,0

Le nombre d'associations pour 100 habitants, contre 2,5 en moyenne pour la France métropolitaine.



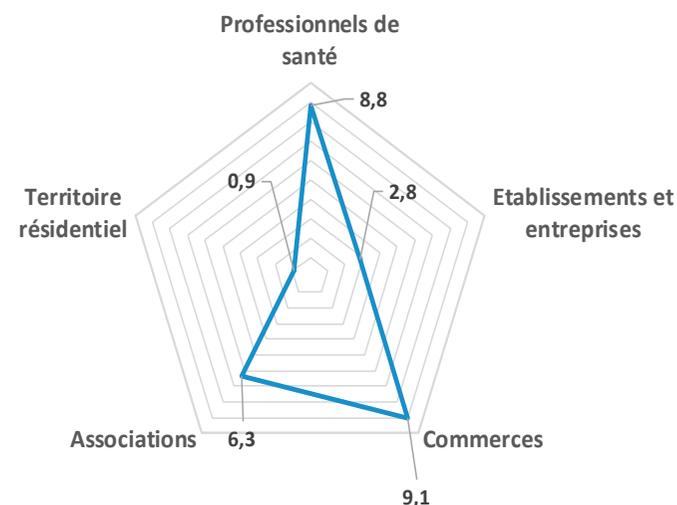
0,8

Le nombre d'actifs occupés pour 1 emploi sur le territoire, contre 2,0 pour la CC des Campagnes de l'Artois.



10,2

Le nombre d'entreprises pour 100 habitants, contre 11,6 pour la CC des Campagnes de l'Artois.



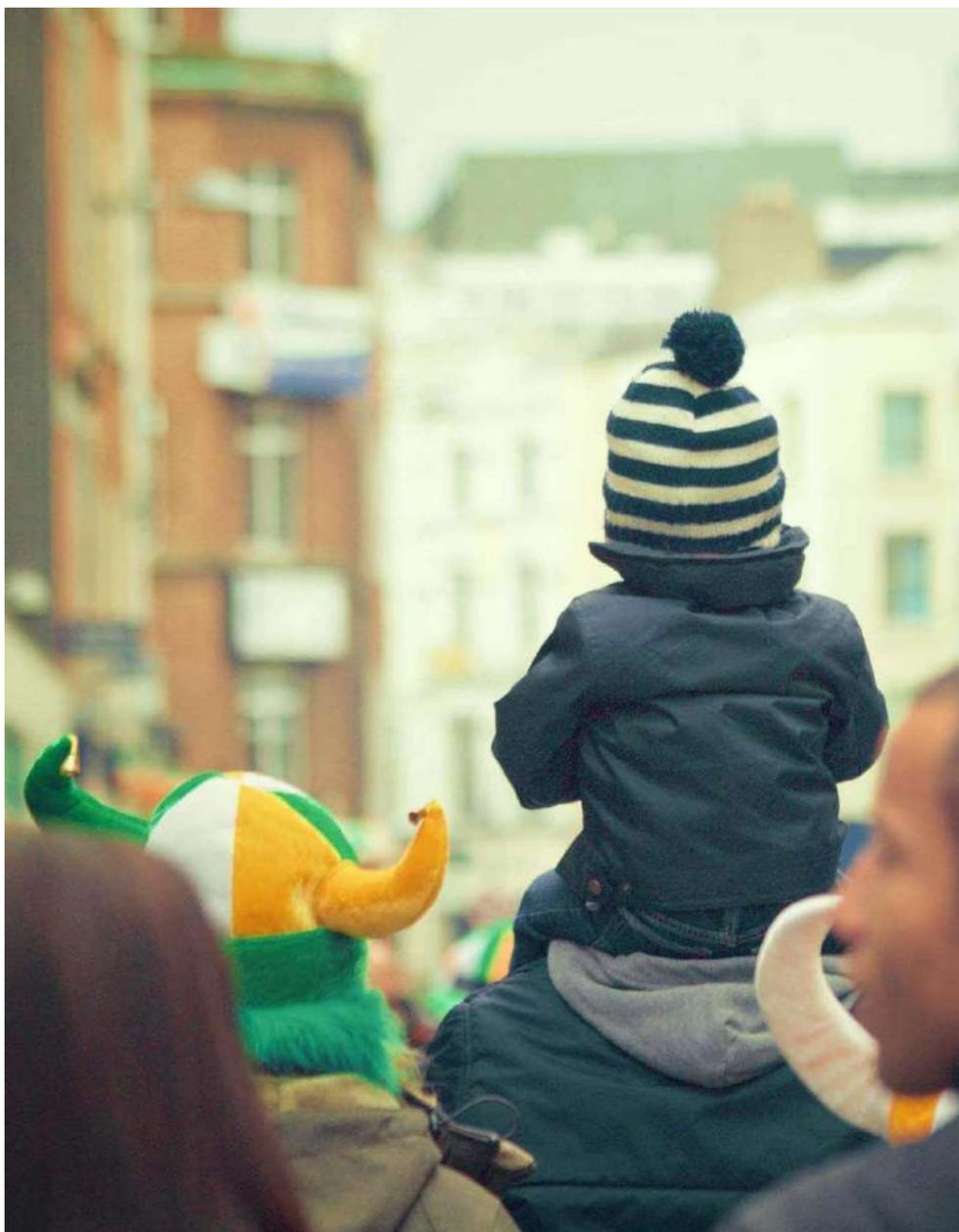
Plus l'indice se rapproche de 10, plus la collectivité se situe dans la moyenne supérieure en comparaison aux collectivités de même strate.

Clé de lecture du graphique :

Avec un indice de 6,3 pour Avesnes-le-Comte, on compte 63% des communes de la même strate dont le nombre d'associations pour 100 habitants est moins élevé.

Les 5 indicateurs du graphique :

1. Professionnels de santé pour 1 000 habitants
2. Etablissements enregistrés au répertoire SIRENE pour 100 habitants
3. Commerces pour 1 000 habitants
4. Associations pour 100 habitants
5. Nombre d'actifs occupés pour 1 emploi présent sur le territoire



1. DÉMOGRAPHIE

1.1 Principales dynamiques

1.2 Tranches d'âge

1.3 CSP, Diplôme, Nationalité, Immigration

1.1 PRINCIPALES DYNAMIQUES (1/3)



La population a-t-elle augmenté ou a-t-elle baissé ? À quel rythme ? Pour quelles raisons ?

LE RECENSEMENT



Les communes de moins de 10 000 habitants, font l'objet d'un recensement exhaustif tous les cinq ans. A l'inverse, les communes de 10 000 habitants ou plus font l'objet d'une enquête annuelle, 40% de leur population étant recensée sur une période de cinq années.

Pour estimer au plus près la population légale au 1er janvier, l'INSEE s'appuie sur différents fichiers : foyers fiscaux, fichiers d'allocataires de prestations sociales... Cette estimation est essentielle : près de 350 articles de lois ou de codes se réfèrent à la population légale (ex. dotations, nombre de conseillers municipaux, barèmes de certaines taxes...).

Par ailleurs, les données du recensement sont une moyenne estimée sur les cinq dernières années :

- Données INSEE 2017 = moyenne observée sur la période 2015-2019.

Les résultats du recensement de l'INSEE de 2019 paraîtront donc en juin 2022. A noter que, du fait de la crise sanitaire, le recensement 2021 est repoussé à 2022.

Données générales

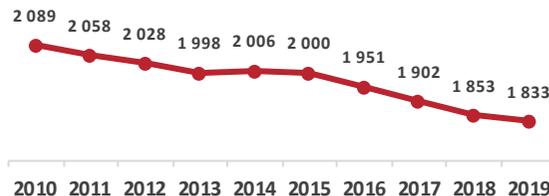
Populations légales au 1er janvier 2022 :

Population municipale : 1 833 hab.
 Population comptée à part : 31 hab.
 Population totale : 1 864 hab.
 Superficie : 9,4 km²
 Densité de population au km² : 198 habitants

Source : INSEE 2018 et INSEE 2022

Avesnes-le-Comte accueille 1 833 habitants selon les dernières estimations de l'INSEE.

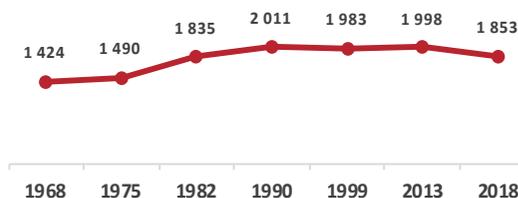
Évolution annuelle de la population depuis 2010



Source : INSEE 2010-2019

De 2010 à 2019, la population du territoire est passée de 2 089 à 1 833 habitants, soit une évolution de -12% sur la période.

Indicateur clé | Évolution de la population de 1968 à 2018



INSEE 1968-2018

En 2018, la population était de 1 853 habitants.

Évolution du nombre de foyers allocataires de la CAF et de foyers fiscaux entre 2016 et 2020

	2016	2017	2018	2019	2020	Evo 2016-2020
Allocataires CAF	349	351	357	360	356	+2%
Foyers fiscaux	1052	1031	1066	1069	1064	+1%

Caf.data, 2016-2020 et DGFIP 2016-2020

Pour Avesnes-le-Comte, le nombre d'allocataires de la CAF est passé de 349 à 356 entre 2016 et 2020, soit une évolution de 2%.

1.1 PRINCIPALES DYNAMIQUES (2/3)



De nouveaux habitants sont-ils arrivés ? Y-a-t-il plus de naissances que de décès ? De départs que d'arrivées ?

L'INDICATEUR EXPLIQUÉ

- **Solde migratoire** = Arrivées – Départs
- **Solde naturel** = Naissances - Décès

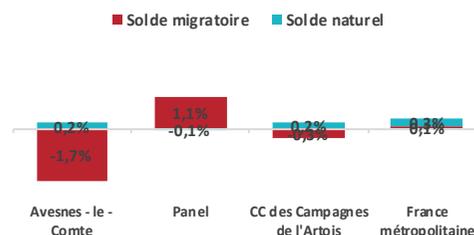
DE PLUS EN PLUS D'HABITANTS EN France !

La tendance nationale en France est à la hausse démographique (environ +0,3% par an entre 2017 et 2019), ce qui représente environ 180.000 personnes supplémentaires chaque année dans l'Hexagone.

Cette progression est principalement due aux naissances sur le territoire compensant les décès (solde naturel) même si le taux de fécondité en France baisse, comme partout ailleurs en Europe.

A noter toutefois que le taux de fécondité en France est de 1,87 enfants par femme et représente le taux le plus élevé de l'Union Européenne (1,59 enfants par femme).

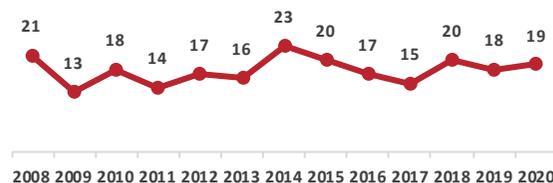
Indicateur clé | Variation annuelle moyenne de la population entre 2013 et 2018



Source : INSEE 2013-2018

Entre 2013 et 2018, le solde naturel moyen pour Avesnes-le-Comte était chaque année de 0,2%, contre -1,7% pour le solde migratoire.

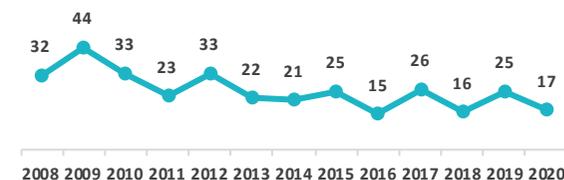
Les décès enregistrés de 2008 à 2020



Source : INSEE Etat Civil 2008 à 2020

En 2020, le nombre de décès enregistrés pour Avesnes-le-Comte était de 19.

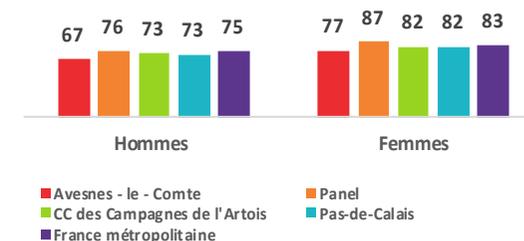
Les naissances enregistrées de 2008 à 2020



Source : INSEE Etat Civil 2008 à 2020

En 2020, le nombre de naissances enregistrées pour Avesnes-le-Comte était de 17.

Âge de décès moyen par sexe sur la période 2011-2021



Source : Fichier des personnes décédées, 2011-2021, INSEE

Sur la période 2011-2021, l'âge moyen des hommes décédés était de 67 ans pour Avesnes-le-Comte, contre 73 ans pour la CC des Campagnes de l'Artois.

1.1 PRINCIPALES DYNAMIQUES (3/3)



Comment se renouvelle la population ? Le profil des nouveaux arrivants est-il similaire au reste de la population ?

CE QUI FAIT ÉVOLUER LE PROFIL DES HABITANTS



L'arrivée de nouveaux habitants qui ont un profil différent de la population déjà résidente (âge, CSP...) peut s'expliquer par plusieurs facteurs : offre de formation et d'emploi, livraison de nouveaux logements, bonne « réputation » de la commune...

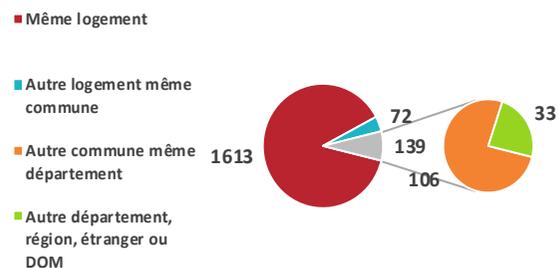
Le télétravail, qui s'est fortement développé suite à la crise sanitaire, a engendré des déplacements importants de population, notamment de CSP+, des grandes villes vers les zones rurales ou péri-urbaines. Dans ces cas, le raccordement d'une ville à la fibre peut être un facteur déterminant dans le choix d'implantation de la population !

LA DÉFINITION



Dans la catégorie « **Autres** » des CSP de l'INSEE, on entend les « autres personnes sans activité professionnelle », soit les élèves, les étudiants et les hommes/femmes au foyer.

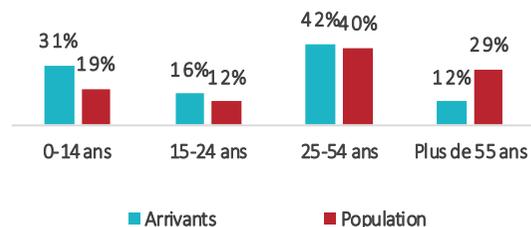
Lieu de résidence de la population un an auparavant (en 2017) – En nombre



Source : INSEE 2018

En 2018, 33 habitants de la commune résidaient l'année précédente dans un autre département, une autre région, à l'étranger ou dans un DOM.

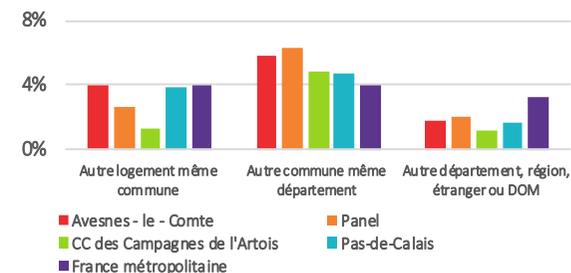
Âge des arrivants par rapport au reste de la population



Source : INSEE 2018

En 2018, 42% des nouveaux arrivants de la commune avaient entre 25 et 54 ans.

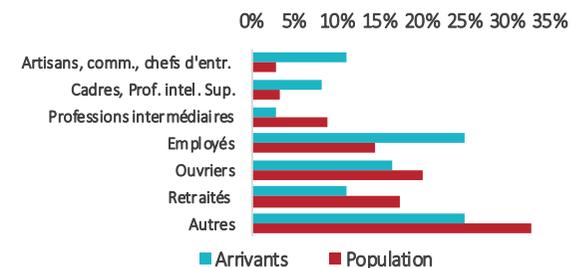
Lieu de résidence de la population un an auparavant (en 2017) – En %



Source : INSEE 2018

En 2018, 4% des habitants de la commune résidaient l'année précédente dans un autre logement de leur commune de résidence.

Catégorie socioprofessionnelle* des arrivants par rapport au reste de la population



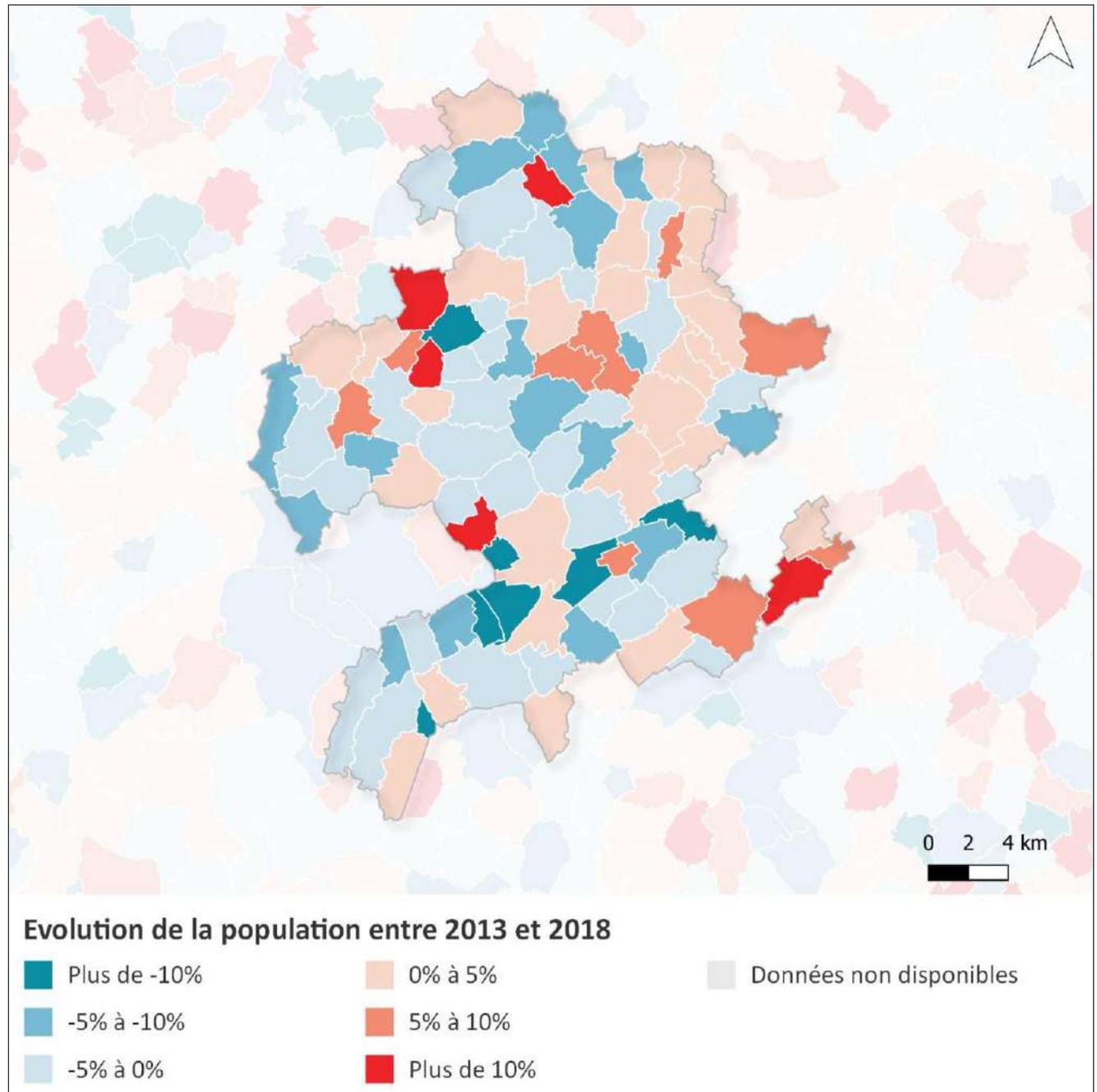
Source : INSEE 2018

En 2018, 25% des nouveaux arrivants de la commune faisaient partie de la catégorie employés.



CC des Campagnes de
l'Artois

Quelle a été l'évolution de la
population entre 2013 et 2018 ?



Source : INSEE 2013-2018

1.2 TRANCHES D'ÂGE



Mon territoire est-il jeune ?
Étudiant ? Familial ? Vieillissant ?
Quelles classes d'âge sont en hausse / en baisse ?

L'INDICATEUR EXPLIQUÉ



Plus l'indice de jeunesse est élevé, plus la population est jeune.

- **Indice de jeunesse** = Les moins de 20 ans / les plus de 60 ans

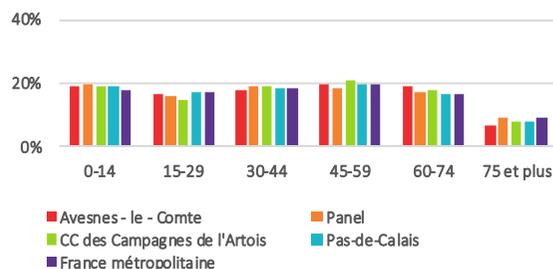
LA PYRAMIDE DES ÂGES



- 1 L'espérance de vie des femmes étant plus élevée, les hommes (en bleu) sont souvent sous-représentés en haut de la pyramide
- 2 La génération des babyboomers est représentée dans la 2ème moitié de la pyramide (les 60-74 ans)
- 3 La pyramide peut se creuser entre 18 et 30 ans, notamment si les jeunes partent pour se former ou pour un 1^{er} emploi
- 4 Plus la base de la pyramide est large, plus la population est jeune

Les différences entre 2008 et 2018 sont visibles à travers les espaces blancs encadrés et/ou les dépassements.

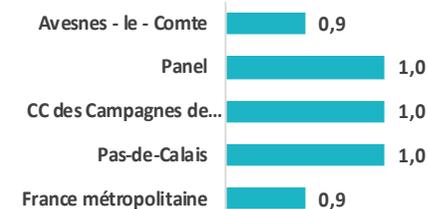
Indicateur clé | Détail de la population par classes d'âge



Source : INSEE 2018

En 2018, les 0-14 ans représentaient 19% de la population de la commune, contre 18% pour la France métropolitaine.

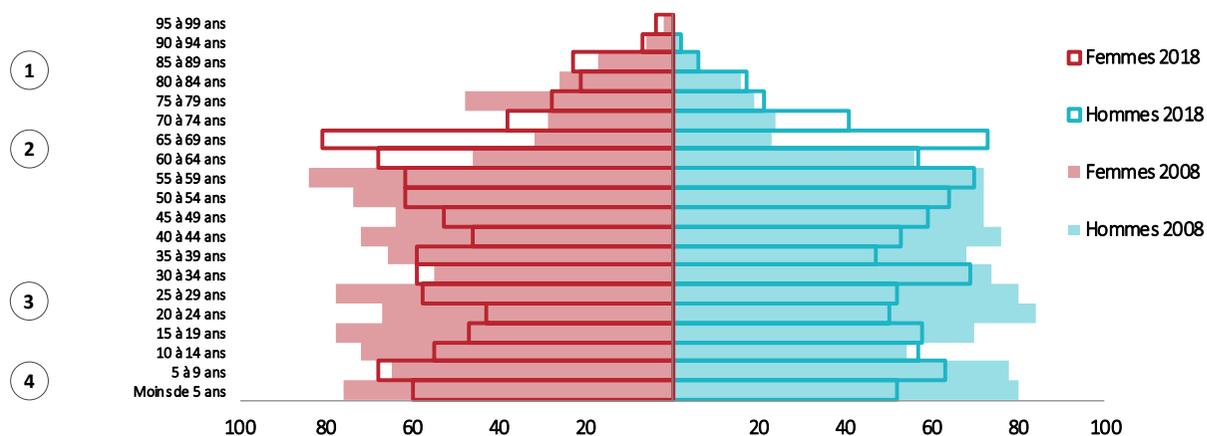
Indice de jeunesse*



Source : INSEE 2018

En 2018, on comptait pour Avesnes-le-Comte 0,9 personne(s) de moins de 20 ans pour 1 personne de plus de 60 ans.

Pyramide des âges de la population



Source : INSEE 2018

1.3 CSP, DIPLÔME, NATIONALITÉ, IMMIGRATION (1/2)



La population compte-t-elle beaucoup de cadres ? D'ouvriers ? D'employés ? De retraités ? Est-elle diplômée ?

LES CSP



Le code des catégories socio-professionnelles a été élaboré en 1951. Le système reflétait le modèle économique de l'époque avec des catégories telles que « salariés de l'agriculture » ou « patrons de l'industrie et du commerce ».

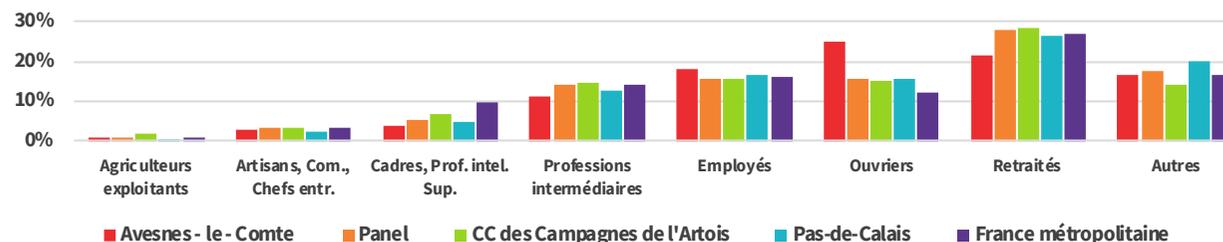
La version actuellement en vigueur (PCS-ESE 2017) est une ventilation plus détaillée. Elle éclaire certaines catégories pour mieux prendre en compte l'apparition de nouveaux métiers, notamment ceux de la fonction publique.

Catégorie Socio Professionnelle (CSP)

- = Synthèse de la profession
- + Position hiérarchique
- + Statut (salarié ou non)

Le « découpage » de la société en CSP n'a pas fini d'évoluer : un collectif de chercheurs a même imaginé une nomenclature européenne (European Socio-Economic Groups).

Indicateur clé | Les 15 ans ou plus par catégorie socioprofessionnelle



Source : INSEE 2018

En 2018, la part des cadres et professions intellectuelles supérieures était de 4% pour Avesnes-le-Comte, alors que ce chiffre était de 5% pour le Pas-de-Calais.

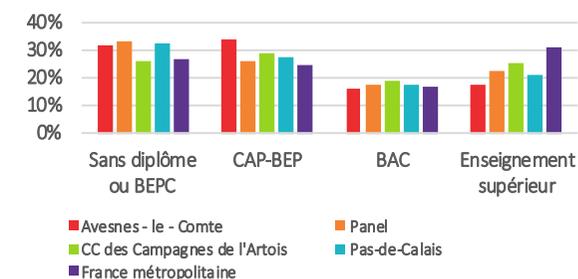
Evolution des 15 ans ou plus par catégorie socioprofessionnelle*

	2008	2013	2018	Evol. 2008-
Agriculteurs exploitants	4	0	15	+275%
Artisans, com., chefs d'	88	52	40	-55%
Cadres et prof. intellect	48	44	60	+25%
Professions intermédia	152	216	165	+9%
Employés	332	256	270	-19%
Ouvriers	372	312	375	+1%
Retraités	356	388	325	-9%
Autres	336	280	250	-26%
Ensemble	1688	1548	1500	-11%

Source : INSEE 2008-2018

Entre 2008 et 2018, les habitants de la CSP « employés » ont évolué de -19% pour Avesnes-le-Comte.

Population non-scolarisée (qui a terminé ses études)* par niveau de diplôme



Source : INSEE 2018

En 2018, on enregistrait 18% de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les 15 ans ou plus non-scolarisés de la commune.

1.3 CSP, DIPLÔME, NATIONALITÉ, IMMIGRATION (2/2)



La population réside-t-elle en France depuis plusieurs générations ? La commune a-t-elle connu des flux migratoires significatifs ?

LA DÉFINITION



- **Population étrangère** = qui n'est pas de nationalité française
- **Population immigrée** = population née à l'étranger, qui peut être ou non de nationalité française

IMMIGRÉS, ÉTRANGERS EN FRANCE



En 2020, 6,8 millions d'immigrés vivent en France (10,2% de la population totale). 2,5 millions, soit 36 % d'entre eux, ont acquis la nationalité française.

La population étrangère s'élève quant à elle à 5,1 millions de personnes. Elle se compose de 4,3 millions d'immigrés n'ayant pas acquis la nationalité française et de 0,8 million de personnes nées en France de nationalité étrangère.

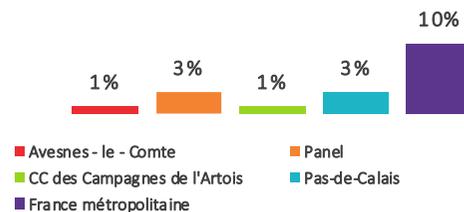
Evolution de la population non-scolarisée par niveau de diplôme

	2008	2013	2018	2018 (%)	Evol. 2008-2018
Sans dipl. ou brevet	653	547	439	32%	-33%
CAP-BEP	437	446	477	34%	+9%
BAC	193	229	223	16%	+16%
Enseignement sup.	199	201	245	18%	+23%

Source : INSEE 2008-2018

Entre 2008 et 2018, le nombre de personnes non-scolarisées sans diplôme de la commune a évolué de -33%.

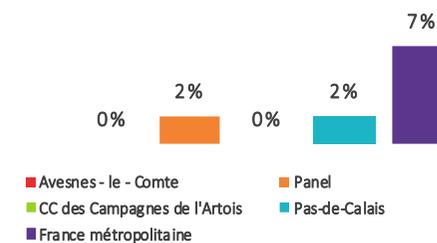
Population immigrée*



Source : INSEE 2018

En 2018, la part de la population immigrée était de 1% pour Avesnes-le-Comte, alors que ce chiffre était de 10% pour la France métropolitaine.

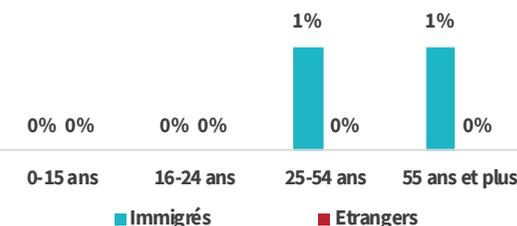
Population de nationalité étrangère*



Source : INSEE 2018

En 2018, la part de la population de nationalité étrangère était de 0% pour Avesnes-le-Comte, alors que ce chiffre était de 7% pour la France

Population par âge, nationalité et situation quant à l'immigration



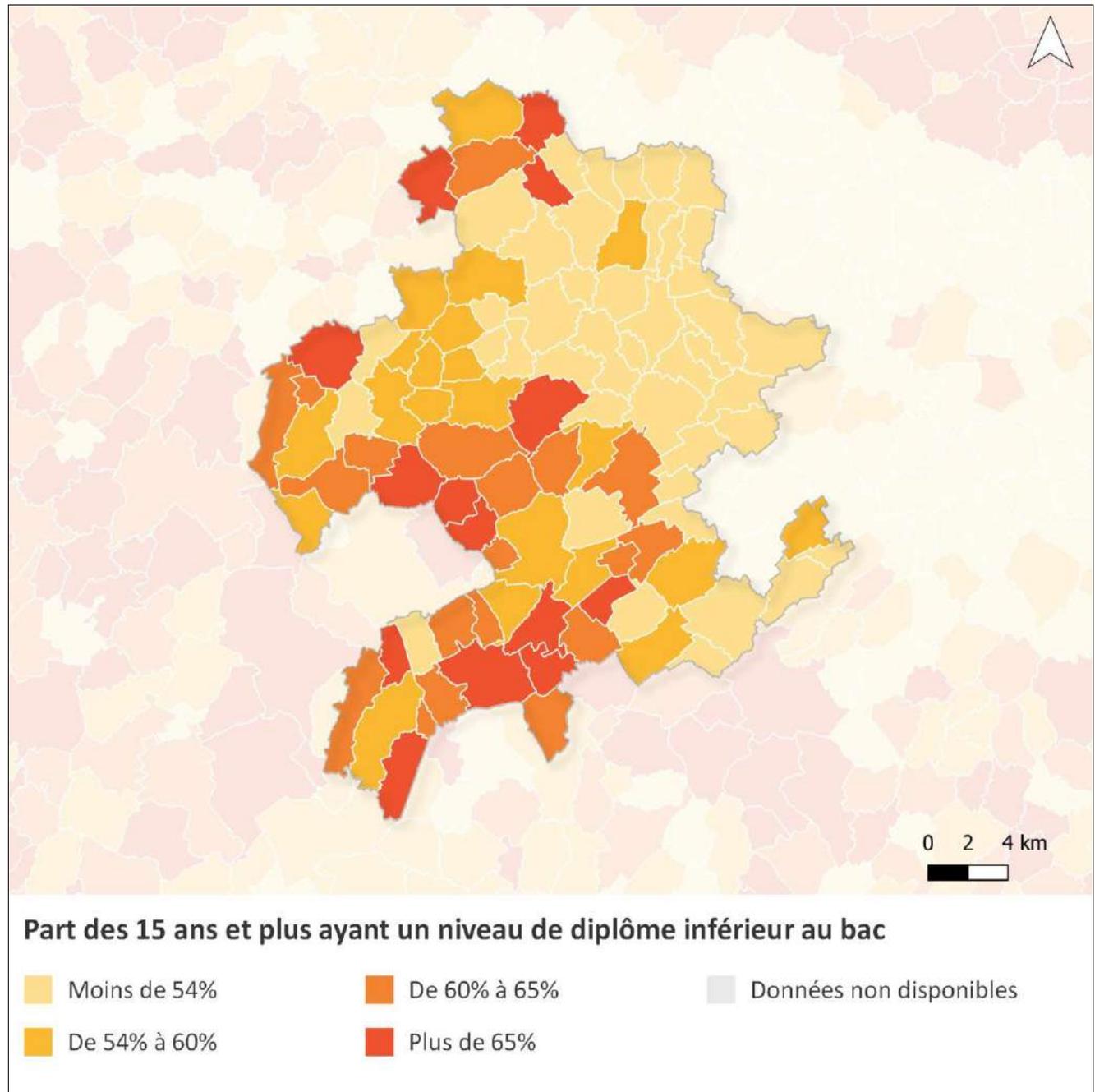
Source : INSEE 2018

En 2018, on comptait 0% des 25-54 ans de la commune qui étaient de nationalité étrangère.



CC des Campagnes de l'Artois

Quelle est la part de la population qui n'est pas diplômée du baccalauréat ?



Source : INSEE 2018



2. PETITE ENFANCE

2.1 Moins de 3 ans et taux de couverture global

2.2 Offre d'accueil

2.3 Allocataires de la PAJE

1.1 MOINS DE 3 ANS ET TAUX DE COUVERTURE GLOBAL



Combien y a-t-il de jeunes enfants dans le territoire ? Quels sont les besoins en modes de garde ? Quelle est la capacité théorique d'accueil des jeunes enfants ? L'offre est-elle suffisante ?

L'INDICATEUR EXPLIQUÉ



Besoins en modes de garde élevés

- = Part des 0-3 ans élevée
- + Faible part des 2 ans scolarisés
- + Forte proportion de parents qui travaillent

LA DÉFINITION



Selon les modalités de calcul de la CAF, les « places d'accueil » correspondent à tous les modes d'accueils individuels et collectifs présents pour les moins de 3 ans : assistants maternels, établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), écoles maternelles et gardes à domicile (autres).

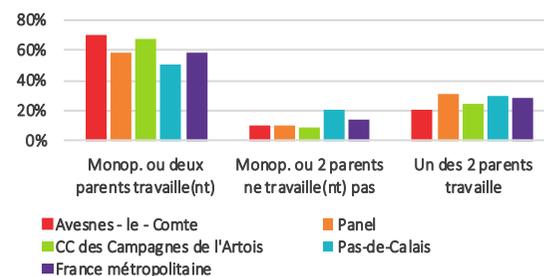
Part des moins de 3 ans au sein de la population

	2008	2013	2018
Avesnes - le - Comte	4,8%	4,0%	3,7%
Panel	3,8%	4,2%	3,2%
CC des Campagnes de l'Artois	3,8%	3,8%	3,1%
Pas-de-Calais	3,9%	3,9%	3,4%
France métropolitaine	3,5%	3,6%	3,3%

Source : INSEE 2008-2018

En 2018, les moins de 3 ans représentent 3,7% de la population pour Avesnes-le-Comte, contre 4,8% en 2008.

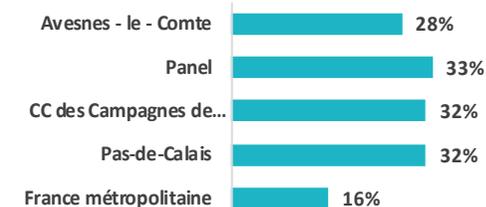
Moins de 3 ans par situation d'emploi du monoparent ou des deux parents



Source : INSEE 2018

En 2018, la part des moins de 3 ans de la commune dont le ou les parent(s) ne travaille(nt) pas était de 10%.

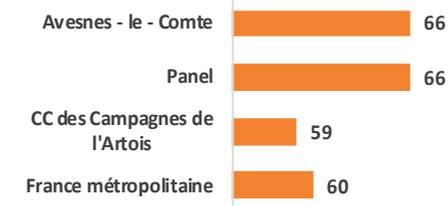
Part des 2 ans scolarisés



Source : INSEE 2018

En 2018, la part des deux ans scolarisés était de 28% pour Avesnes-le-Comte, alors qu'elle était de 16% pour la France métropolitaine.

Nombre total de places d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans



Source : CAF 2019

En 2019, le taux de couverture global de l'offre d'accueil du jeune enfant de la commune était de 66 selon les données de la CAF.

1.2 OFFRE D'ACCUEIL



Quel est le mode de garde majoritaire ? Les assistants maternels sont-ils en sous-activité ? Ou y a-t-il un manque de places disponibles ?

L'ASSISTANT MATERNEL D'AUJOURD'HUI



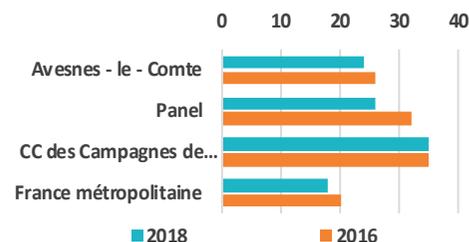
Historiquement, l'accueil des tout petits est peu valorisé socialement et associé à des qualités dites « naturellement féminines ». En réalité, par rapport à la « nounou d'hier », le métier d'assistant maternel d'aujourd'hui s'est largement professionnalisé (agrément délivré par la PMI, formation...) dans un travail de co-éducation avec les parents.

Le profil type de l'assistant maternel ? Dans 99% des cas, c'est une femme, elle-même mère mais n'ayant plus d'enfants en bas âge, la quarantaine, plutôt issue d'une classe populaire (mais non précarisée)*.

A noter que le métier d'assistant maternel est de moins en moins attractif, tel qu'en témoigne les fortes baisses du nombre d'assistants maternels partout en France sur les dernières années.

* « Position sociale, conditions de travail et d'emploi au quotidien », Revue de littérature sur les assistantes maternelles n°197, Caisse Nationale des Allocations familiales (CNAF), 2017

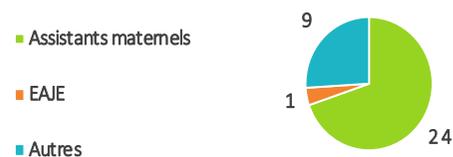
Nombre d'enfants accueillis chez un assistant maternel pour 100 enfants de moins de 6 ans



Source : CAF 2018

En 2018, il y avait 24 enfants de la commune accueillis chez les assistants maternels pour 100 enfants de moins de 6 ans.

Places d'accueil du jeune enfant par type - En nb



Nb total de places présentes dans le territoire : 35

Source : CAF 2018

En 2018, Avesnes-le-Comte comptait 24 places en accueil individuel (assistants maternels).

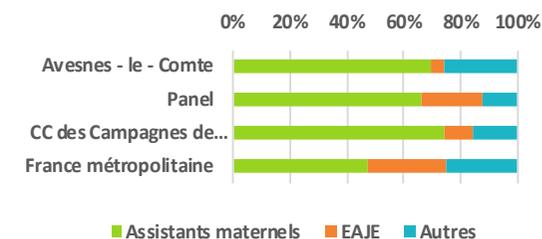
Indicateurs d'activité des assistants maternels

	Heures par enfant		Rémunération mensuelle	
	2016	2018	2016	2018
Avesnes - le - Comte	80	83	681 €	843 €
Panel	78	72	1 068 €	918 €
CC des Campagnes de l'A...	77	78	1 053 €	1 027 €
Pas-de-Calais	86	84	928 €	907 €
France métropolitaine	100	101	1 199 €	1 170 €

Source : CAF 2018

Le nombre moyen d'heures par enfant accueilli chez un assistant maternel était de 83 en novembre 2018 pour Avesnes-le-Comte.

Places d'accueil du jeune enfant par type - En %



Source : CAF 2018

En 2018, le nombre de places d'accueil collectif petite enfance était de 1, soit 4% de l'offre d'accueil pour Avesnes-le-Comte.

1.3 ALLOCATAIRES DE LA PAJE



Quel recours à quels modes de garde de la part des familles ? Certains parents renoncent-ils à leur activité professionnelle pour garder leurs enfants ?

LA PAJE

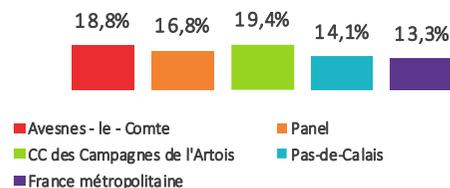


La **Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE)**, qui constitue la principale aide au mode de garde, se divise en deux grandes catégories (cumulables entre elles) :

- **PreParE** = parents qui ont réduit ou cessé leur activité professionnelle pour élever leur(s) enfant(s)
- **CMG** = parents qui travaillent et qui ont recours à un mode de garde (assistant maternel ou micro-crèche)

Mis en lien avec le nombre de naissances, ces indicateurs permettent d'avoir une vision de l'évolution récente des besoins en matière de mode de garde.

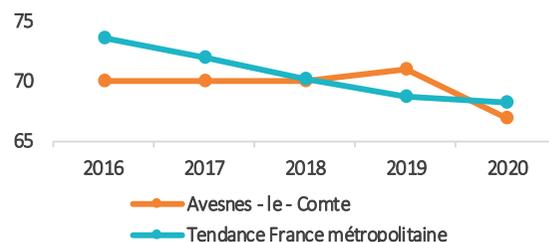
Allocataires de la PAJE* parmi les allocataires CAF en 2020



Source : CAF 2020

En 2020, 18,8% des foyers CAF de la commune bénéficiaient de la PAJE, contre 14,1% pour le Pas-de-Calais.

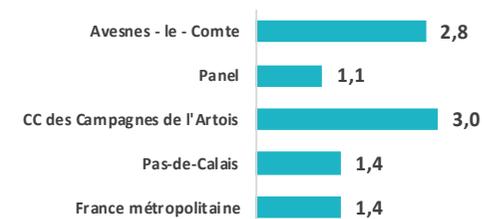
L'évolution des allocataires de la PAJE*



Source : CAF 2016-2020

Entre 2016 et 2020, le nombre de foyers allocataires de la PAJE de base est passé pour Avesnes-le-Comte de 70 à 67.

Bénéficiaires de la PreParE* pour 100 enfants de moins de 3 ans



Source : CAF 2020

En 2020, il y avait 2,8 allocataires de la PreParE pour 100 enfants de moins de 3 ans, contre 1,4 pour la France métropolitaine.

L'évolution des allocataires du CMG* assistant maternel et de la PreParE*



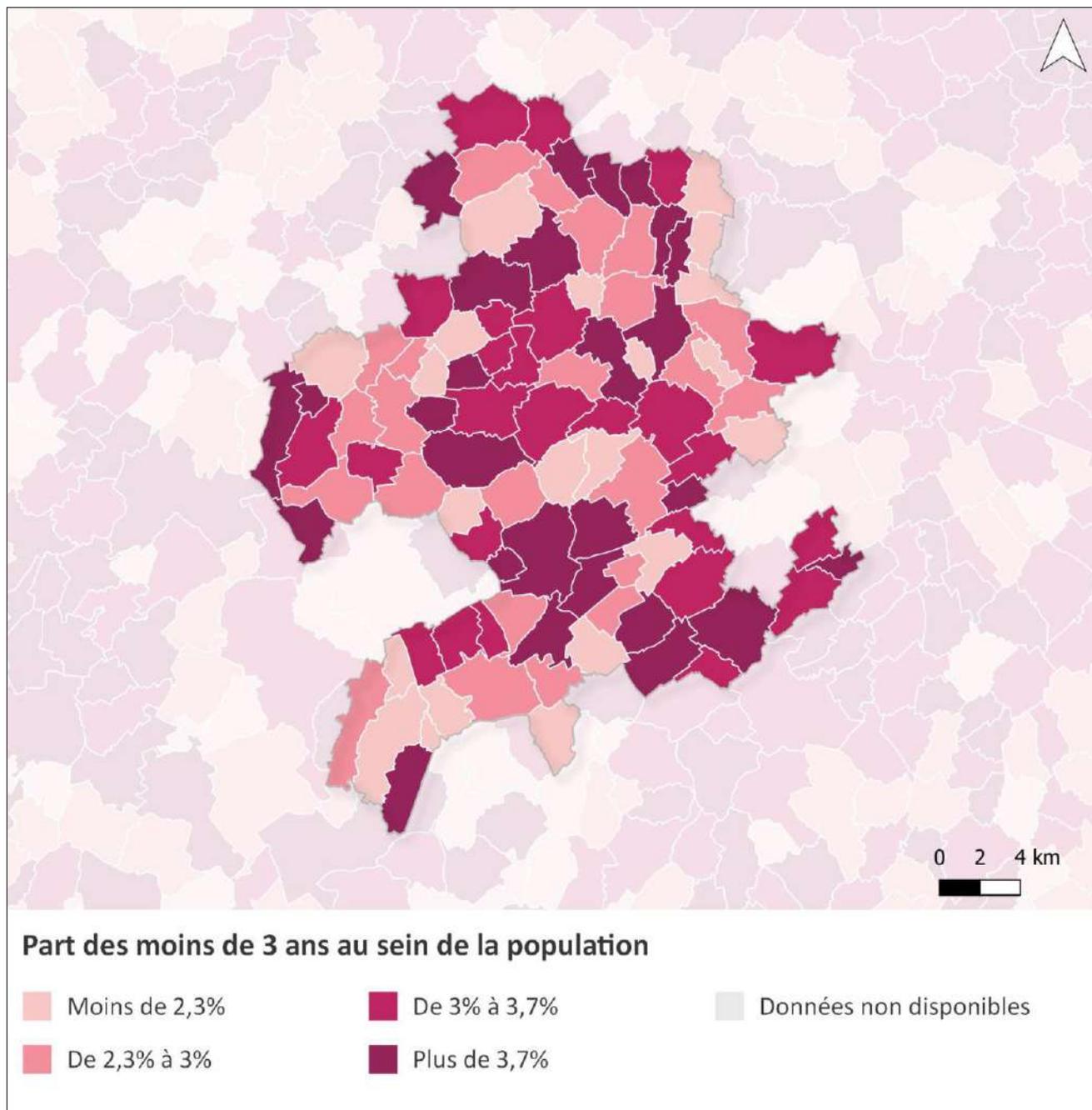
Source : CAF 2016-2020

Entre 2016 et 2020, le nombre de foyers allocataires de la CMG assistant maternel est passé pour Avesnes-le-Comte de 31 à 23.



CC des Campagnes de l'Artois

Quelle est la part des moins de 3 ans dans le territoire ?



Source : INSEE 2018

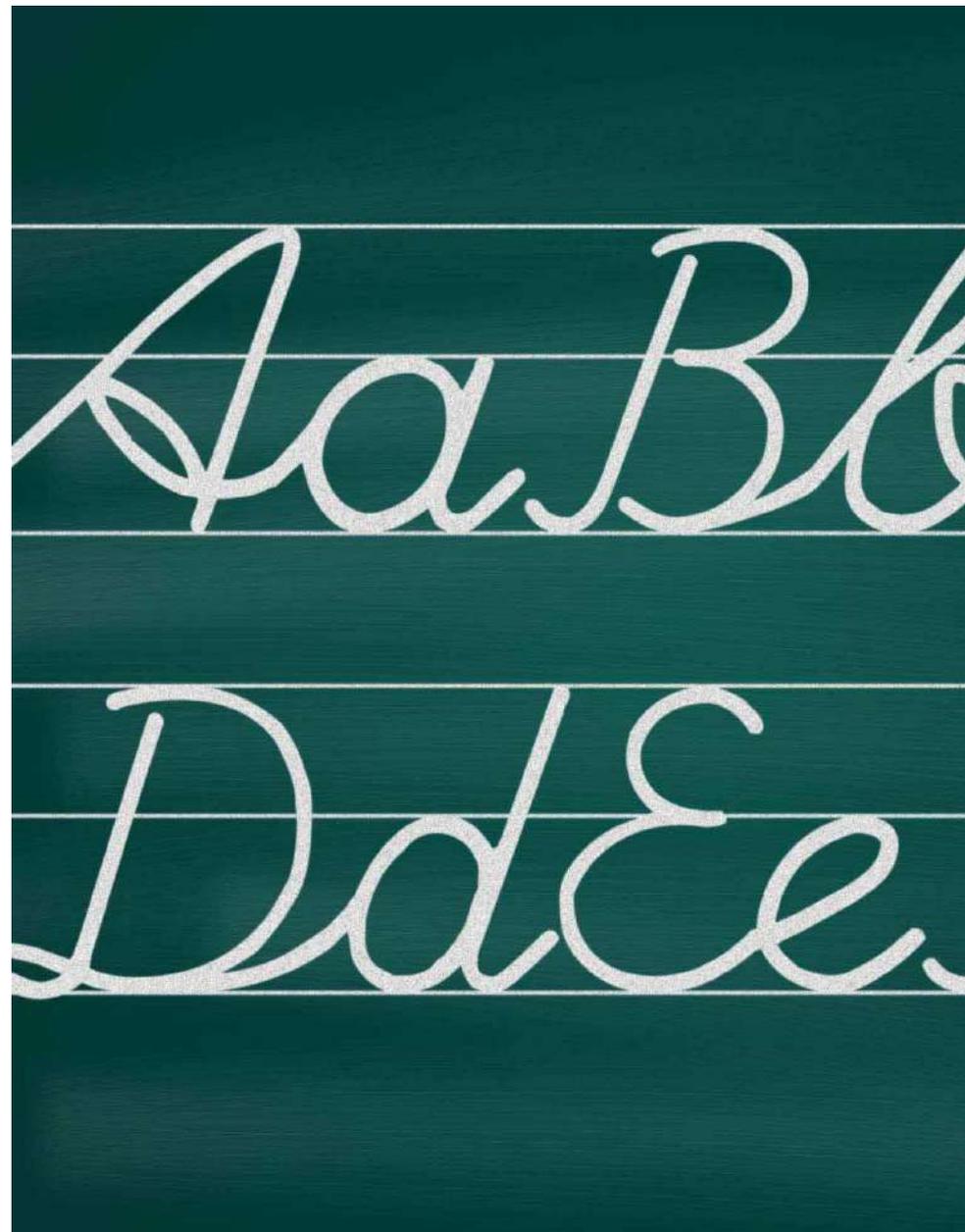
3.

ENFANCE-JEUNESSE

3.1 Les 3-17 ans - Démographie et scolarisation

3.2 Les 18-29 ans - Démographie et logement

3.3 Les jeunes face à l'emploi



3.1 LES 3-17 ANS - DÉMOGRAPHIE ET SCOLARISATION



Quelle est la part d'enfants et d'adolescents dans le territoire ?
Où sont-ils scolarisés ?

L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE



La France compte 2,6 millions de places d'accueil périscolaire pour les enfants de moins de 12 ans, soit "près de 39 places pour 100 élèves". Ces chiffres reflètent l'impact de la réforme des rythmes éducatifs menée entre 2013 et 2016.

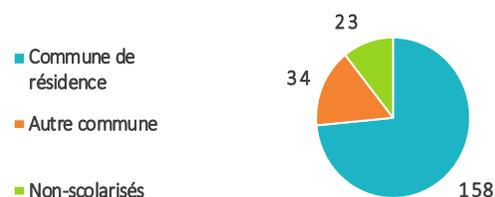
Évolution des 3-17 ans

	2008	2013	2018	Evol. 2008-18
3-5 ans	92	84	69	-25%
6-10 ans	134	150	121	-10%
11-14 ans	104	114	97	-7%
15-17 ans	92	77	68	-26%

Source : INSEE 2008-2018

Entre 2008 et 2018, le nombre de 3-5 ans est passé de 92 à 69, soit une évolution de -25% pour Avesnes-le-Comte.

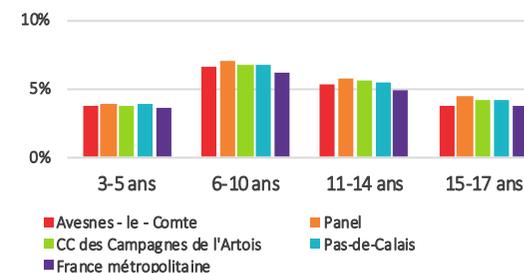
Lieu de scolarisation des 2-10 ans



Source : INSEE 2018

En 2018, 158 enfants de 2-10 ans de la commune étaient scolarisés dans leur commune de résidence.

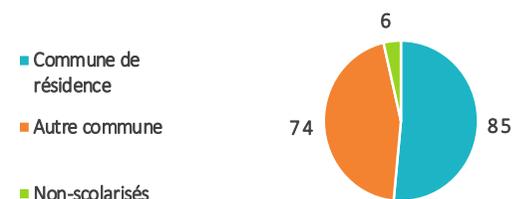
Part des 3-17 ans au sein de la population



Source : INSEE 2018

En 2018, la part des 3-5 ans au sein de la population était de 3,7% pour Avesnes-le-Comte, contre 3,5% pour la France métropolitaine.

Lieu de scolarisation des 11-17 ans



Source : INSEE 2018

En 2018, 74 enfants de 11-17 ans de la commune étaient scolarisés en dehors de leur commune de résidence.

3.2 LES 18-29 ANS - DÉMOGRAPHIE ET LOGEMENT



Les jeunes partent-ils ailleurs pour leurs études/formations ou leur 1^{er} emploi ? Vivent-ils toujours chez leurs parents ?

LOGEMENT DES JEUNES ET AUTONOMIE



En lien avec l'augmentation du chômage, le rallongement des études et la croissance des prix des logements, le nombre de jeunes adultes vivant chez leurs parents a augmenté depuis le début des années 2000.

Le parcours vers l'indépendance est également plus sinueux qu'auparavant. Un jeune peut ainsi connaître plusieurs périodes d'aller-retours dans le logement parental, pour diverses raisons : fin d'un cycle d'études, séparation amoureuse, difficultés financières et/ou perte d'un emploi.*

L'âge moyen à la décohabitation se situe aujourd'hui en France à 23 ans. Cet âge à la décohabitation situe la France dans une position médiane entre les pays d'Europe du nord où il est plus précoce, et les pays méditerranéens où il est beaucoup plus tardif.

* Baromètre DJEPVA 2018

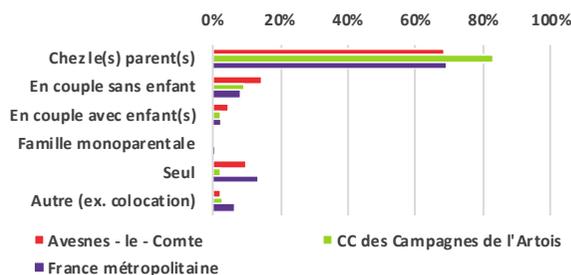
Évolution des 18-29 ans

	2008	2013	2018	Evol. 2008-18
18-24 ans	207	150	130	-37%
25-29 ans	158	138	110	-30%

Source : INSEE 2008-2018

Entre 2008 et 2018, le nombre de 18-24 ans de la commune est passé de 207 à 130 soit une évolution de -37%.

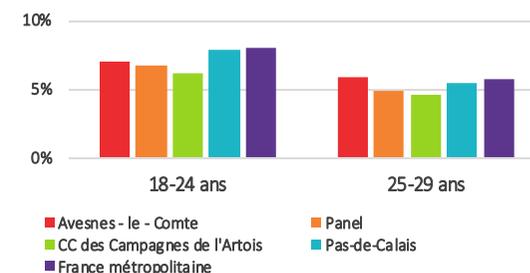
Mode de cohabitation des 15-24 ans



Source : INSEE 2018

En 2018, 68% des 15-24 ans de la commune vivaient chez leurs parents, contre 83% pour la CC des Campagnes de l'Artois.

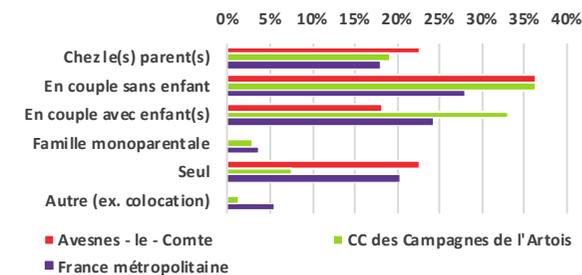
Part des 18-29 ans au sein de la population



Source : INSEE 2018

En 2018, la part des 25-29 ans au sein de la population était de 5,9% pour Avesnes-le-Comte, contre 5,8% pour la France métropolitaine.

Mode de cohabitation des 25-29 ans



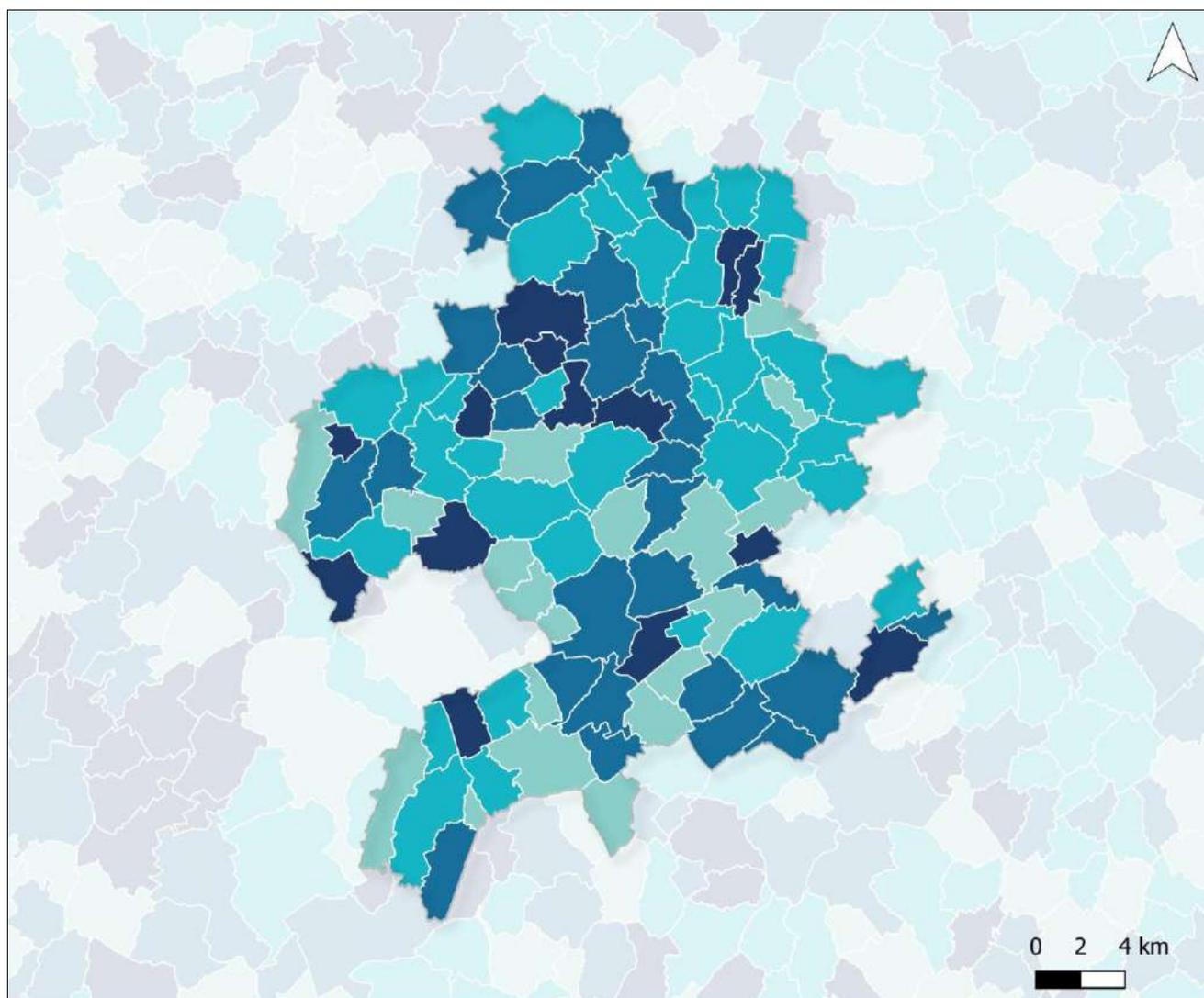
Source : INSEE 2018

En 2018, 23% des 25-29 ans de la commune vivaient seuls, contre 7% pour la CC des Campagnes de l'Artois.

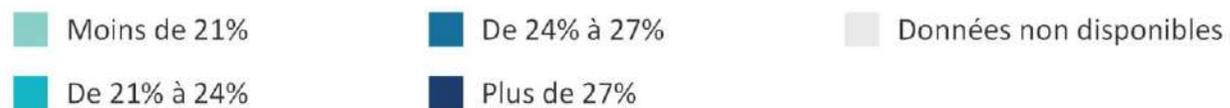


CC des Campagnes de l'Artois

Quelle est la part des moins de 18 ans dans la population ?



Part des moins de 18 ans dans la population



Source : INSEE 2018

3.3 LES JEUNES FACE À L'EMPLOI



Les jeunes du territoire ont-ils plutôt un profil étudiant ou jeune actif ? Quelle est la part des jeunes en situation de précarité (chômage, instabilité de l'emploi...)?

L'INDICATEUR EXPLIQUÉ



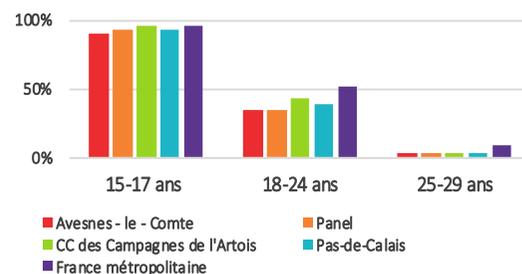
Le **taux de scolarisation** par tranche d'âge est un indicateur des difficultés des jeunes dans un territoire :

- Faible taux de scolarisation des 15-17 ans = potentiel décrochage scolaire au collège/lycée
- Faible taux de scolarisation des 18-24 ans = probables difficultés d'accès aux études supérieures et/ou formation au sens large

A noter que les « scolarisés » comprennent les élèves, les étudiants et les apprentis.

Les « NEET » (not in employment, education or training), soit les jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation, seraient près de 2 millions en France.

Scolarisation des 15-29 ans



Source : INSEE 2018

En 2018, 35% des 18-24 ans de la commune étaient scolarisés, contre 40% pour le Pas-de-Calais.

Les 20-24 ans en CDI ou titulaires de la fonction publique

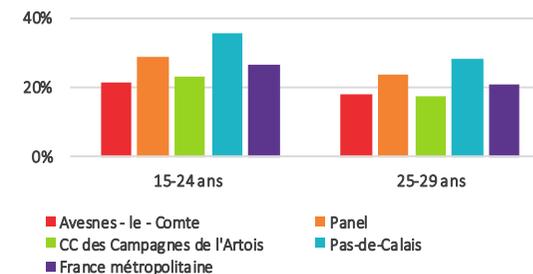


Nb de 20-24 ans occupant un emploi stable : 25

Source : INSEE 2018

En 2018, 36% des 20-24 ans salariés de la commune occupaient un emploi stable (CDI ou titulaires de la fonction publique), contre 52% pour la France

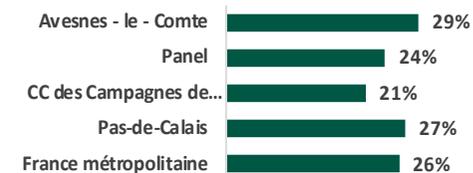
Les chômeurs de 15-29 ans



Source : INSEE 2018

En 2018, Avesnes-le-Comte enregistrait un taux de chômage de 21% pour les 15-24 ans, alors que ce chiffre était de 23% pour la CC des Campagnes de l'Artois

Les 20-24 ans salariés à temps partiel



Nb de 20-24 ans à temps partiel : 20

Source : INSEE 2018

En 2018, 29% des 20-24 ans salariés de la commune travaillaient à temps partiel, contre 21% pour la CC des Campagnes de l'Artois.



4. FAMILLES

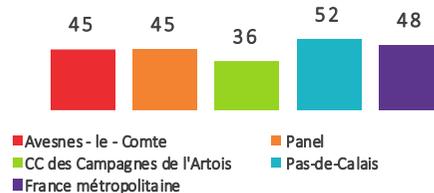
Familles et ménages

FAMILLES ET MÉNAGES (1/2)



Le territoire accueille-t-il beaucoup de personnes seules ?
De couples avec enfants ?
De familles monoparentales ?
Les familles nombreuses sont-elles fortement représentées ?
Se marie-t-on plus qu'ailleurs ?

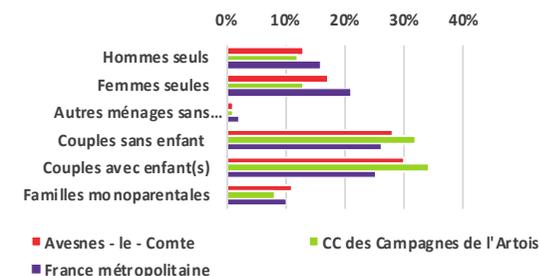
Nombre de foyers allocataires CAF pour 100 ménages



Source : CAF, 2020 et INSEE 2018

En 2020, Avesnes-le-Comte comptabilisait 45 foyers allocataires CAF pour 100 ménages, contre 36 pour la CC des Campagnes de l'Artois.

Indicateur clé | Répartition des ménages par type



Source : INSEE 2018

En 2018, les hommes seuls représentaient 13% du total des ménages de la commune, contre 16% pour la France métropolitaine.

LA DÉFINITION

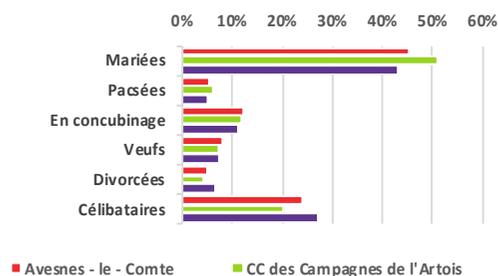


Selon l'INSEE, un ménage désigne le ou les occupants d'un même logement, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté.

Ménage :

- = Personne seule
- = Plusieurs personnes sans famille (par exemple colocataires)
- = Famille (couple avec ou sans enfant et famille monoparentale)

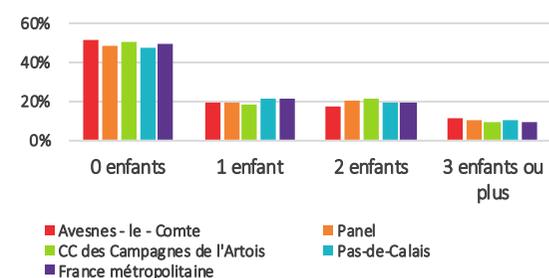
Personnes de 15 ans ou plus par statut marital (ou assimilé)



Source : INSEE 2018

En 2018, la part des personnes de 15 ans ou plus mariées était de 45% pour Avesnes-le-Comte, alors que 5% sont pacsées.

Familles par nombre d'enfants de moins de 25 ans



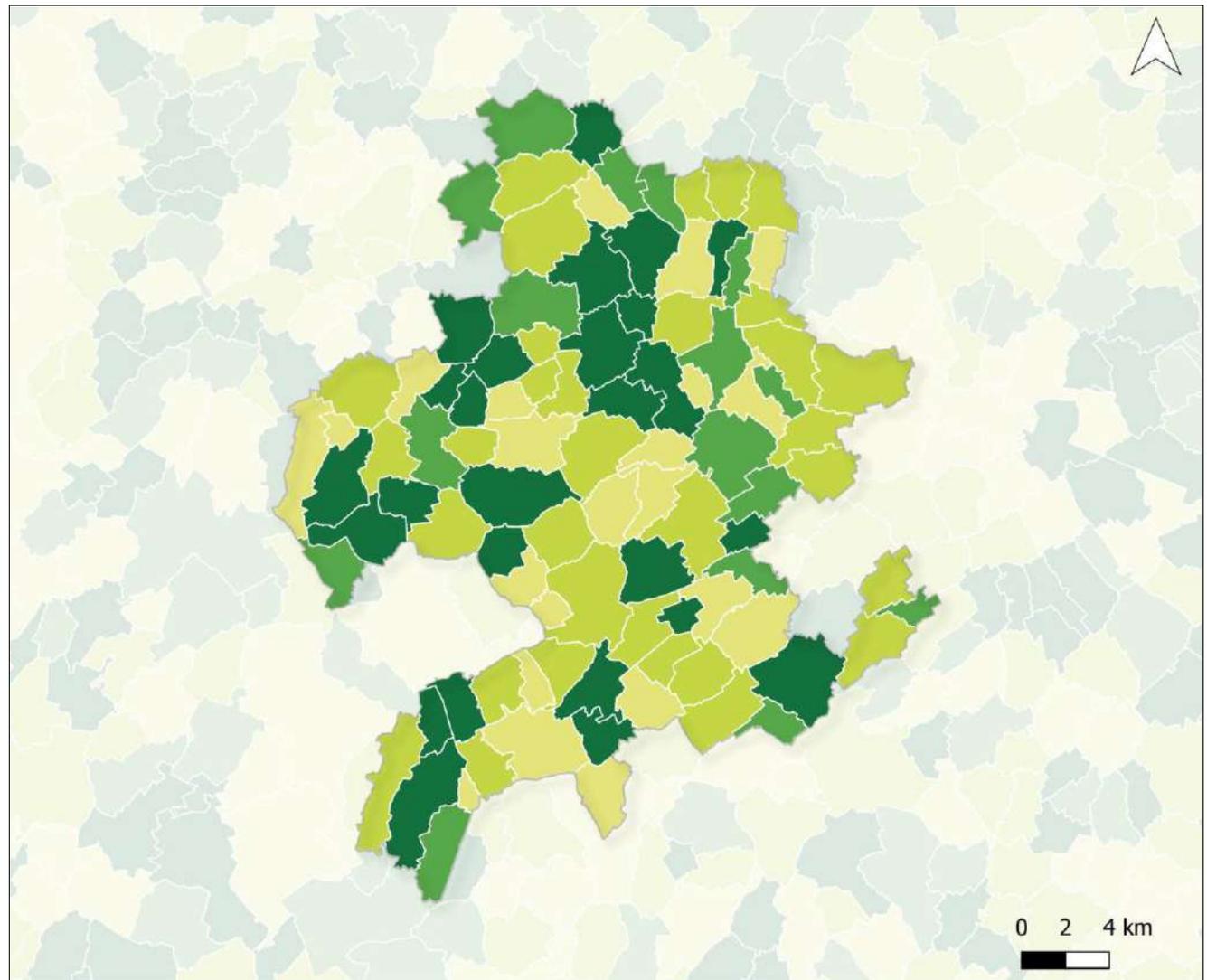
Source : INSEE 2018

En 2018, 11% des familles de la commune avaient 3 enfants ou plus, contre 9% pour la CC des Campagnes de l'Artois.



CC des Campagnes de l'Artois

Quelle est la part des familles avec des enfants à charge ?



Part des familles avec enfants parmi les ménages



Source : INSEE 2018

FAMILLES ET MÉNAGES (2/2)



Le profil des familles a-t-il changé ? La population est-elle plus familiale qu'ailleurs ? Ou plus étudiante ? Plus senior ?

L'INDICATEUR EXPLIQUÉ



Familles (selon l'INSEE)

- = Couples sans enfants
- + Couples avec enfants
- + Familles monoparentales

Familles sans enfants (selon l'INSEE)

- = Familles qui n'ont pas eu d'enfant
- + Familles dont les enfants sont partis
- + Familles dont les enfants > à 25 ans

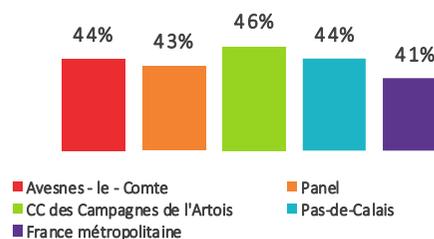
LA MONOPARENTALITÉ



Les familles monoparentales sont de plus en plus nombreuses en France. Cette situation est une cause de pauvreté des ménages. Ces familles ont été d'ailleurs en première ligne de la crise sanitaire du fait de pertes de revenus, de difficulté pour la garde d'enfants ...

Toutefois, les parents seuls reforment souvent un couple avant le départ des enfants du domicile.

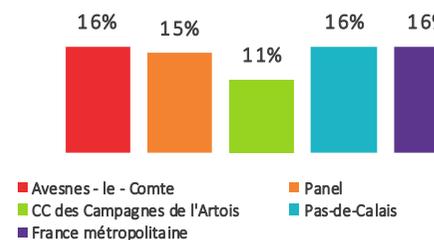
Les couples avec enfants - Démographie



Source : INSEE 2018

En 2018, les couples avec enfants représentaient 44% des familles de la commune, contre 41% pour la France métropolitaine.

Les familles monoparentales - Démographie



Source : INSEE 2018

En 2018, les familles monoparentales représentaient 16% des familles de la commune, contre 16% pour la France métropolitaine.

Les couples avec enfants - Évolution

	2008	2013	2018	Evol. 2008-18
Avesnes - le - Comte	296	252	240	-19%
Panel	1041	1041	1039	-0%
CC des Campagnes de	4 895	4 728	4 622	-6%
Pas-de-Calais	193 547	186 947	181 221	-6%
France métropolitaine	7 541 331	7 473 275	7 369 904	-2%

Source : INSEE 2008-2018

Entre 2008 et 2018, les couples avec enfants de la commune sont passés de 296 à 240, ce qui correspond à une évolution de -19%.

Les familles monoparentales - Évolution

	2008	2013	2018	Evol. 2008-18
Avesnes - le - Comte	52	108	85	+63%
Panel	232	269	376	+62%
CC des Campagnes de	820	1068	1078	+31%
Pas-de-Calais	57 400	62 009	67 752	+18%
France métropolitaine	2 318 375	2 547 181	2 839 109	+22%

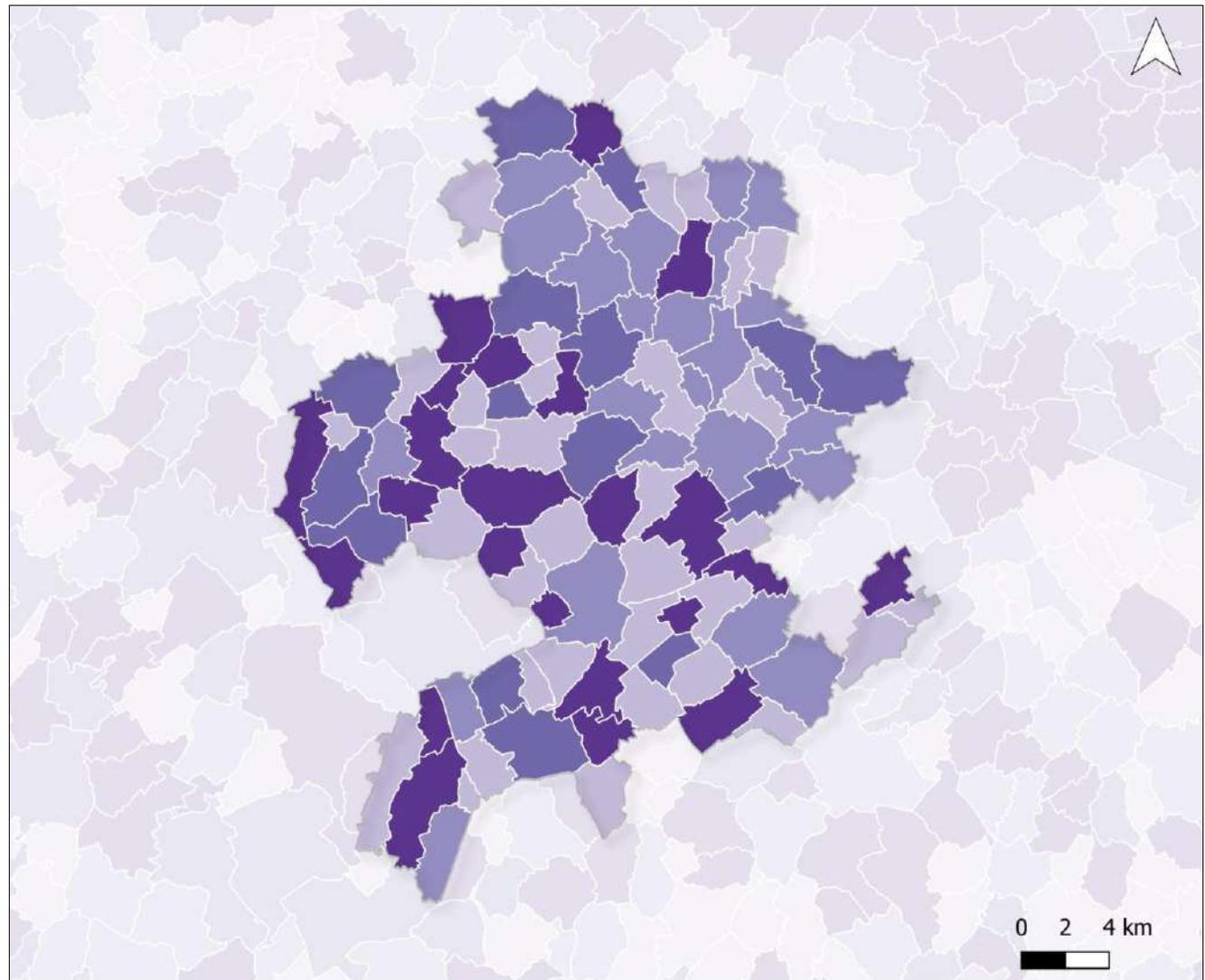
Source : INSEE 2008-2018

Entre 2008 et 2018, les familles monoparentales de la commune sont passées de 52 à 85, ce qui correspond à une évolution de +63%.

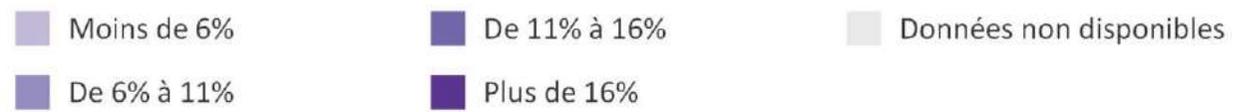


CC des Campagnes de
l'Artois

Quelle est la part des familles
monoparentales dans la
population ?



Part des familles monoparentales dans l'ensemble des familles



Source : INSEE 2018



5. **SENIORS**

5.1 Démographie

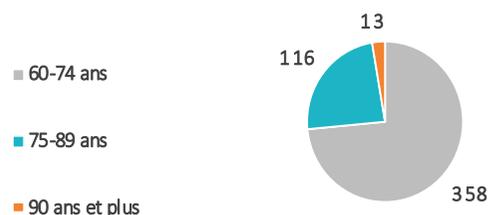
5.2 Fragilité et isolement

5.1 DÉMOGRAPHIE



Quel vieillissement connaît la population du territoire ? Quelle est la proportion de « jeunes » retraités ?

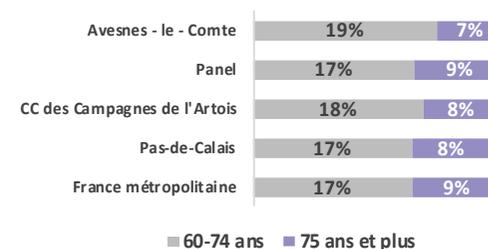
Les seniors par âge



Source : INSEE 2018

En 2018, Avesnes-le-Comte accueillait 13 personnes de 90 ans ou plus.

Les 60 ans et + au sein de la population



Source : INSEE 2018

En 2018, la part des plus de 75 ans au sein de la population était de 7% pour Avesnes-le-Comte contre 8% pour la CC des Campagnes de l'Artois.

A PARTIR DE QUAND EST-ON SENIORS ?



Le terme « seniors » ou « personnes âgées » ne connaît pas de définition sociologique précise.

Dans l'étude « Les Français et le Bien Vieillir » du groupe Prévoir, à la question « Selon vous, à partir de quel âge devient-on vieux ? », les Français répondent 69 ans en moyenne !

Ce chiffre diffère fortement de l'âge légal de départ à la retraite (62 ans), ou encore de l'âge où il devient possible de demander l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA).

Évolution des 75 ans et + au sein de la population

	2008	2013	2018	Evol. 2008-18
Avesnes - le - Comte	142	151	129	-9%
Panel	732	802	813	+11%
CC des Campagnes de l'Ar	2 566	2 707	2 630	+2%
Pas-de-Calais	15 156	122 217	120 485	+5%
France métropolitaine	5 389 101	5 889 474	6 122 915	+14%

Source : INSEE 2008-2018

Entre 2008 et 2018, le nombre de 75 ans et plus de la commune est passé de 142 à 129, soit une évolution de -9%.

Les retraités du Régime général de la Sécurité sociale de 2016 à 2018



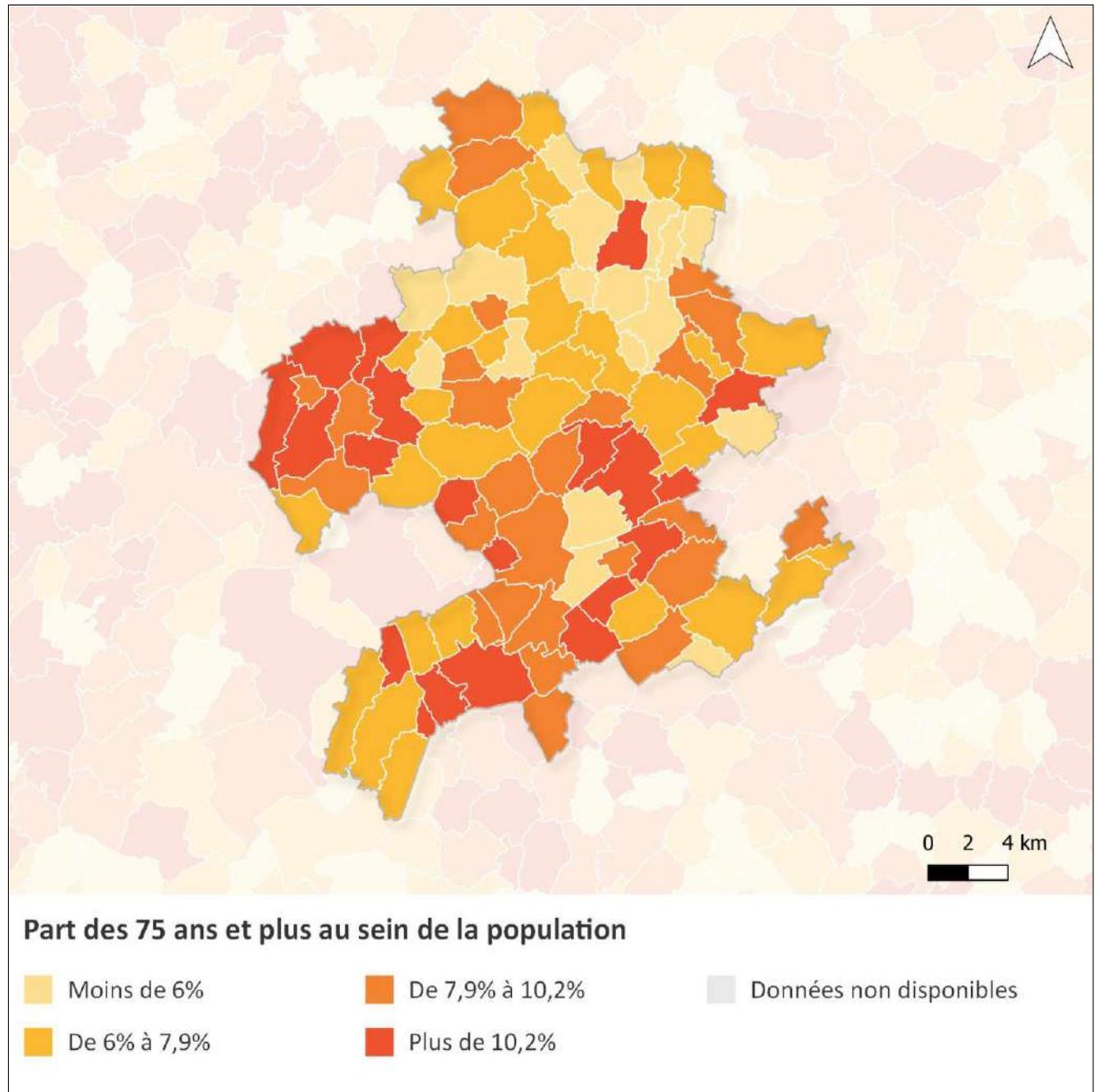
Source : Observatoire des fragilités, 2016-2018

En 2018, le nombre de retraités du Régime général de la Sécurité sociale pour Avesnes-le-Comte était de 391, contre 364 en 2016.



CC des Campagnes de l'Artois

Quelle est la part des plus de 75 ans dans la population ?



Source : INSEE 2018

5.2 FRAGILITÉ ET ISOLEMENT



Quelle proportion de seniors fragiles ? Isolés ? Disposant de faibles ressources ?

SENIORS ET ISOLEMENT



Une étude pilotée par Les Petits Frères des Pauvres (2019), permet de dresser un portrait des seniors isolés :

- 4,6 millions de Français de plus de 60 ans ressentent de la solitude.
- Ce sentiment touche particulièrement les femmes, les plus de 85 ans et les personnes aux revenus modestes.
- Le ressenti de la solitude n'est pas plus fréquent en milieu urbain ou rural mais l'est particulièrement dans les QPV.

Une solitude renforcée du fait des impacts de la crise sanitaire* : 34% des Français de 60 ans et + ont ressenti de la solitude, 1/3 d'entre eux a vu sa santé physique se dégrader.

(*enquête des Petits Frères des Pauvres mars 2021)

L'INDICATEUR EXPLIQUÉ



Une personne est **exonérée de la CSG** lorsque son revenu est inférieur à 11 306 € par an (ou 17 343 € par an pour un couple).

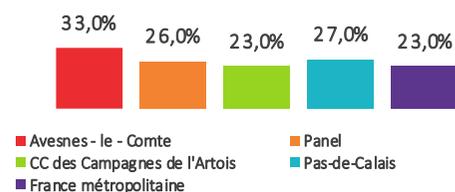
L'isolement des personnes âgées

	80 ans et + seuls (nb)	80 ans et + seuls (%)	Evol. 2008-18
Avesnes - le - Comte	37	46%	-5%
Panel	197	34%	+39%
CC des Campagnes de l'Artois	810	47%	+31%
Pas-de-Calais	37 681	48%	+23%
France métropolitaine	1 682 642	42%	+25%

Source : INSEE 2008-2018

Entre 2008 et 2018, le nombre de personnes de 80 ans et plus qui vivent seules a évolué de -5% pour Avesnes-le-Comte.

Indicateur clé | Les seniors exonérés de la CSG

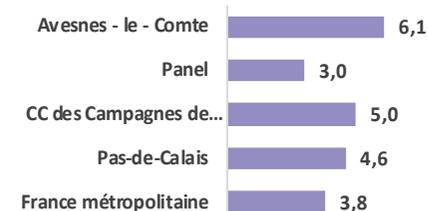


Nb bénéficiaires exonérés : 129

Source : Observatoire des fragilités, 2018

En 2018, 33,0% des retraités du Régime général de la commune étaient exonérés de la CSG, contre 23,0% pour la France métropolitaine.

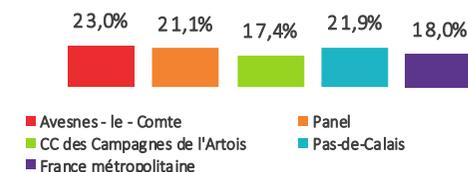
Nombre d'aidants (55-64 ans) pour un aidé (85 ans et plus)



Source : INSEE 2018

En 2018, Avesnes-le-Comte totalisait 6,1 personnes de 55-64 ans (potentiellement aidantes) pour 1 personne de 85 ans ou plus (potentiellement aidée).

Les bénéficiaires d'une pension d'invalidité ou veuf



Nb bénéficiaires d'une pension de réversion ou veuf : 90

Source : Observatoire des fragilités, 2018

En 2018, 23,0% des retraités du Régime général de la commune étaient bénéficiaires d'une pension de réversion ou veuf, contre 18,0% pour la France métropolitaine.



6. LOGEMENT - IMMOBILIER

6.1 Typologie du parc de logements

6.2 Constructions

6.3 Prix de l'immobilier (si disponible)

6.1 TYPOLOGIE DU PARC DE LOGEMENTS



Les constructions ont-elles changé le visage du territoire depuis les années 1960 ? Quels types de logements sont présents ? Sont-ils adaptés ?

PLUS DE LOGEMENTS !



Dorénavant, il faut créer plus de logements... pour la même population ! Cette situation s'explique par la multiplication des phénomènes de décohabitation (divorce, mutation professionnelle, départ pour les études), le vieillissement de la population et la nécessité de renouveler un parc vétuste ou obsolète.

L'INDICATEUR EXPLIQUÉ

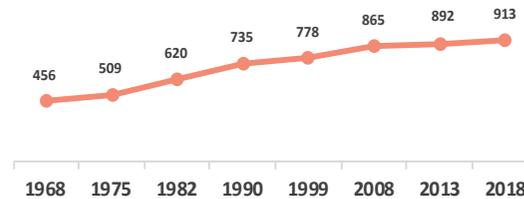


Un **taux de vacance** élevé est souvent caractéristique d'un enjeu de rénovation d'une part du parc de logement, peu adapté à la structure de la population et/ou aux standards actuels.

Les logements vacants sont à distinguer des résidences secondaires, comptabilisées à part.

A ce jour, en France, environ 3 millions de logements seraient inoccupés.

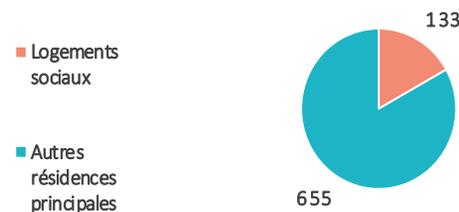
Évolution du nombre de logements de 1968 à 2018



Source : INSEE RGP 1968 - 2018

En 2018, le nombre de logements de la commune était de 913.

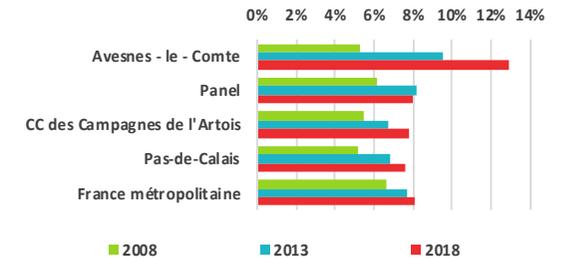
Part des logements sociaux parmi les résidences principales



Source : RPLS, 2020

En 2020, le nombre de logements sociaux comptabilisés pour Avesnes-le-Comte était de 133, soit 17% des logements.

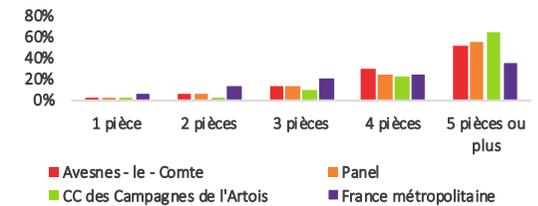
Taux de vacance*



Source : INSEE 2018

En 2018, Avesnes-le-Comte avait un taux de vacance de 12,9% contre 7,8% pour la CC des Campagnes de l'Artois.

Indicateur clé | Résidences principales* par nombre de pièces



Total maisons : 818 ; Total appartements : 94

Source : INSEE 2018

En 2018, 52% des logements de la commune avaient 5 pièces ou plus, contre 35% pour la France métropolitaine.

6.2 CONSTRUCTIONS



Par rapport à d'autres territoires, y a-t-il beaucoup de constructions de logements ? S'agit-il plutôt de petits ou grands logements ?

LA BASE SIT@DEL2



La base de données nationale Sit@del2 permet de consolider des éléments transmis par les collectivités et l'Etat. Elle retrace toutes les étapes d'une construction (logement ou autre local), du dépôt de dossier à la mise en chantier et jusqu'à l'achèvement des travaux.

Il est ainsi possible d'avoir une vision chronologique des autorisations de construction (de façon exhaustive) et des logements commencés (avec des données particulièrement récentes).

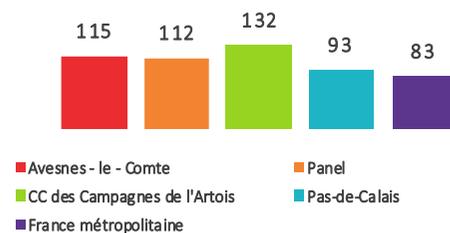
Evolution du nombre de permis de construire de 2011 à 2020



Source : base sit@del2, 2011-2020

En 2020, 4 permis de construire ont été enregistrés au sein de la base Sit@Del2 pour Avesnes-le-Comte, contre 2 en 2019.

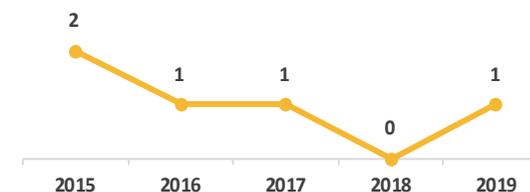
Surface moyenne des logements autorisés en 2018-2020 (en m²)



Source : base sit@del2, 2018-2020

Sur la période 2018-2020, la surface moyenne des logements autorisés pour Avesnes-le-Comte était de 115 m², contre 132 m² pour la CC des Campagnes

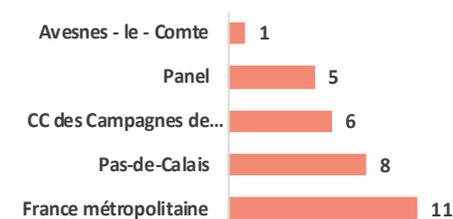
Nombre de logements commencés par année



Source : base sit@del2, 2015-2019

En 2019, 1 logements commencés ont été enregistrés au sein de la base Sit@Del2 pour Avesnes-le-Comte, contre 0 en 2018.

Indicateur clé | Logements autorisés en moyenne chaque année pour 1000 logements (2018-2020)



Source : base sit@del2, 2018-2020

Sur la période 2018-2020, le nombre de logements autorisés en moyenne chaque année était de 1 pour 1 000 logements pour Avesnes-le-Comte.

6.3 PRIX DE L'IMMOBILIER



Quel est le prix au m² dans le territoire pour les maisons ?
Pour les appartements ? Pour les locaux professionnels ?

LA BASE DVF



Depuis janvier 2019, la DGFIP publie des jeux de données relatifs aux transactions immobilières. Les données sont issues des actes notariés et des informations cadastrales. Elles font l'objet d'une mise à jour semestrielle (avril et octobre) au cours de laquelle de nouvelles transactions peuvent être ajoutées. C'est pour cette raison que les données les plus récentes sont provisoires.

Pour découvrir le détail des mutations par parcelle de votre territoire, rendez-vous sur app.dvf.etalab.gouv.fr

Bon à noter :

- En cas de vente d'une maison, le terrain est compris dans le prix de vente mais les dépendances ne sont pas comptabilisées.
- Les « autres surfaces » renvoient aux terrains non bâtis : terrains à bâtir, bois, terrains d'agréments, prairies, landes, vergers, carrières, taillis...

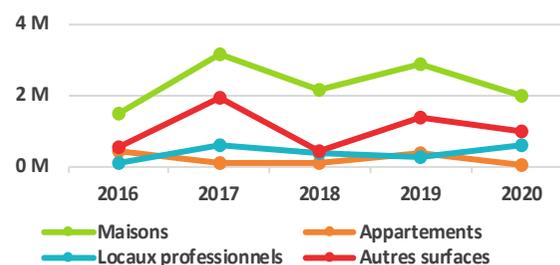
Mutations* enregistrées par type et par année

	2016	2017	2018	2019	2020
Maisons	12	21	20	23	17
Appartements	2	1	1	1	1
Locaux pro.	1	2	2	3	5
Autres	15	13	8	18	12

Source : Base DVF, Décembre 2021

17 mutations pour des maisons sont connues pour Avesnes-le-Comte en 2020. Ces données sont provisoires, et seront actualisées au prochain semestre.

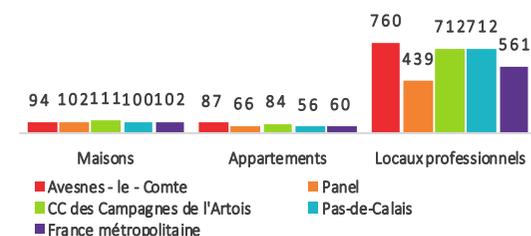
Evolution du volume des ventes enregistrées par type (en millions d'€)



Source : Base DVF, Décembre 2021

En 2020, le volume des mutations connues à ce jour pour Avesnes-le-Comte pour des maisons était de 2,0 millions d'euros, contre 3,2 millions en 2017.

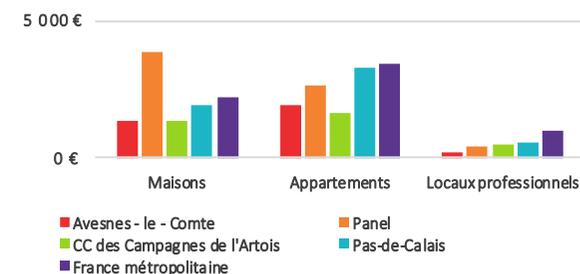
Taille moyenne des mutations enregistrées (en m²)



Source : Base DVF, Décembre 2021

Sur la période 2016-2020, la taille moyenne des mutations de la commune enregistrées pour des maisons de la commune était de 94 m².

Prix de vente au m² sur la période 2016-2020



Source : Base DVF, Décembre 2021

Sur la période 2016-2020, le prix moyen au m² des mutations enregistrées pour Avesnes-le-Comte était de 1 328€ pour les maisons.



7. HABITAT

7.1 Ancienneté et modes d'occupation

7.2 Vétusté et équipement des logements

7.3 Logements sociaux (si disponible)

7.1 ANCIENNETÉ ET MODES D'OCCUPATION



Combien de temps les habitants résident-ils dans leur logement ?
Quelle part de propriétaires ? De locataires ?

LA DÉFINITION



Hébergé à titre gratuit : personne résidant, à titre gracieux, chez une autre personne propriétaire ou locataire de son logement qui n'est pas membre de la même famille.

MÉTHODOLOGIE

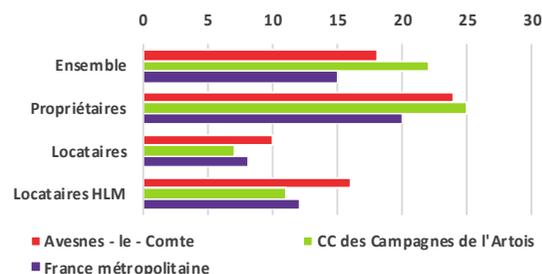


Les prédictions de loyers sont calculées à partir des estimations basées sur les données d'annonces parues sur leboncoin, Seloger et pap.fr en 2015-19.

Elles sont réalisées à différentes échelles géographiques :

- à l'échelle communale, pour les communes comptant des annonces de location en quantité suffisante pour établir une estimation
- à l'échelle intercommunale (EPCI)
- à l'échelle d'une maille géographique, c'est à dire une maille constituée d'une ou plusieurs communes dont les loyers sont homogènes. Ces mailles sont construites à partir de plusieurs variables qui caractérisent les logements et les locataires.

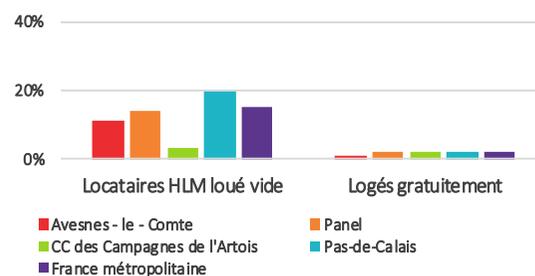
Ancienneté moyenne d'emménagement (en années)



Source : INSEE 2018

En 2018, les habitants de la commune résidaient dans leur logement actuel depuis en moyenne 18 ans, contre 22 pour la CC des Campagnes de

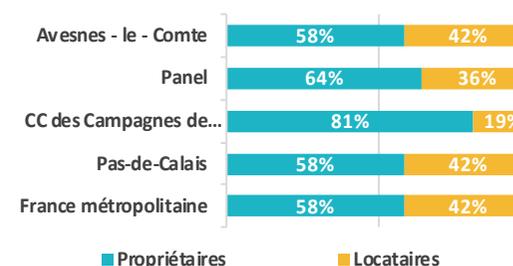
Locataires HLM* et hébergés à titre gratuit



Source : INSEE 2018

En 2018, 1% des ménages de la commune étaient hébergés à titre gratuit chez des tiers qui n'étaient pas membres de leur famille.

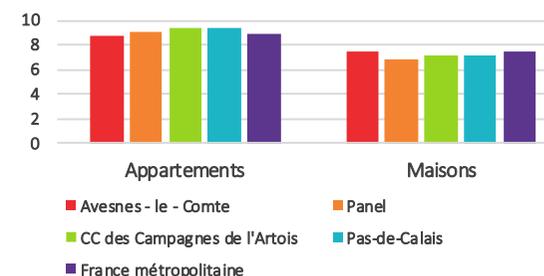
Indicateur clé | Résidences principales par mode d'occupation



Source : INSEE 2018

En 2018, 58% des habitants étaient propriétaires de leur logement pour Avesnes-le-Comte, contre 58% pour la France métropolitaine.

Prix de location au m² sur la période 2015-2019



Échelle de prédiction : commune

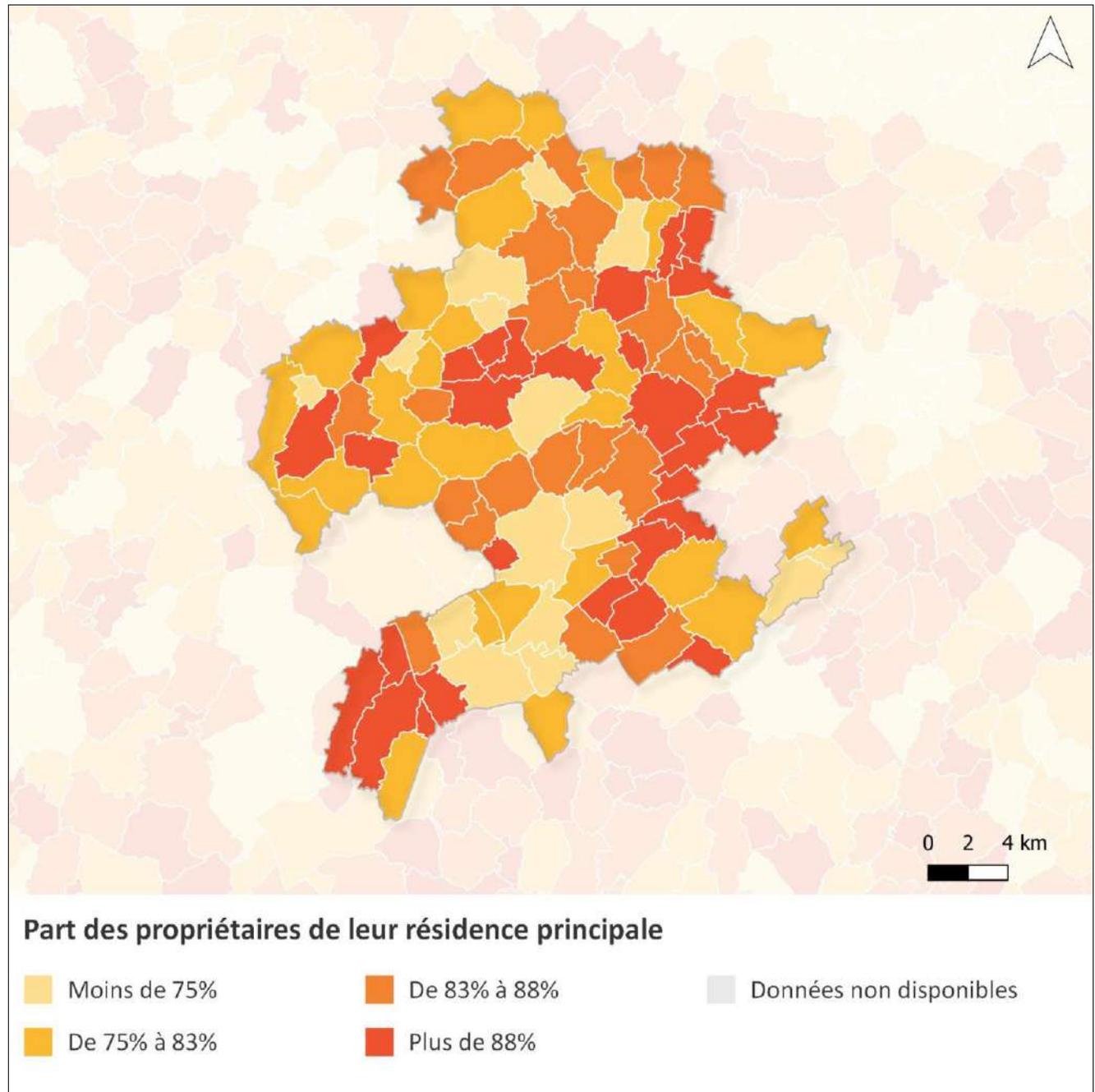
Source : Estimations UMR 1041 CESAER (AgroSup Dijon-INRAE)

Sur la période 2015-2019, le loyer moyen au m² pour Avesnes-le-Comte était de 9€ pour les appartements, contre 7€ pour les maisons.



CC des Campagnes de
l'Artois

Quelle est la part des
propriétaires de leur résidence
principale ?



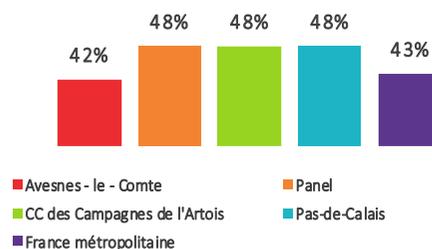
Source : INSEE 2018

7.2 VÉTUSTÉ ET ÉQUIPEMENTS DES LOGEMENTS



Le parc de logements est-il récent ? Y a-t-il des logements potentiellement vétustes dans le territoire ? Les locaux sont-ils mieux équipés qu'ailleurs ?

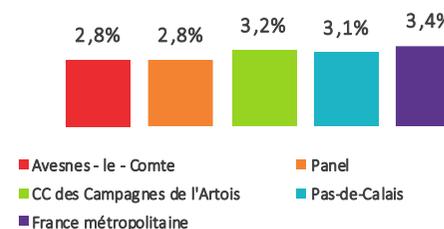
Résidences principales* construites avant 1971



Source : INSEE 2018

En 2018, 42% des résidences principales avaient été construites avant 1971, contre 43% pour la France métropolitaine.

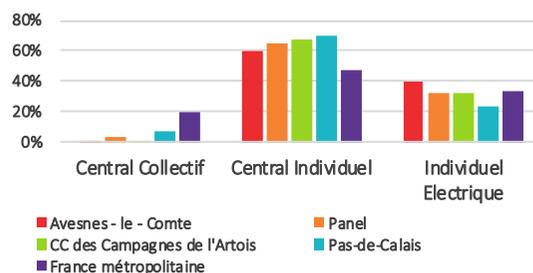
Résidences principales* ne disposant pas d'une douche ou d'une baignoire



Source : INSEE 2018

En 2018, 2,8% des résidences principales de la commune n'étaient équipées ni d'une baignoire, ni d'une douche, contre 3,1% pour le Pas-de-Calais.

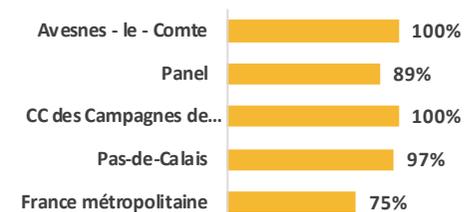
Mode de chauffage employé



Source : INSEE 2018

En 2018, 60% des résidences principales de la commune étaient équipées en chauffage central individuel.

Part des locaux raccordables à la fibre (FttH)* au 01/01/2022



Source : ARCEP, janvier 2022

En janvier 2022, 100% des locaux de la commune étaient raccordables à la fibre, contre 75% pour la France métropolitaine.

L'INDICATEUR EXPLIQUÉ



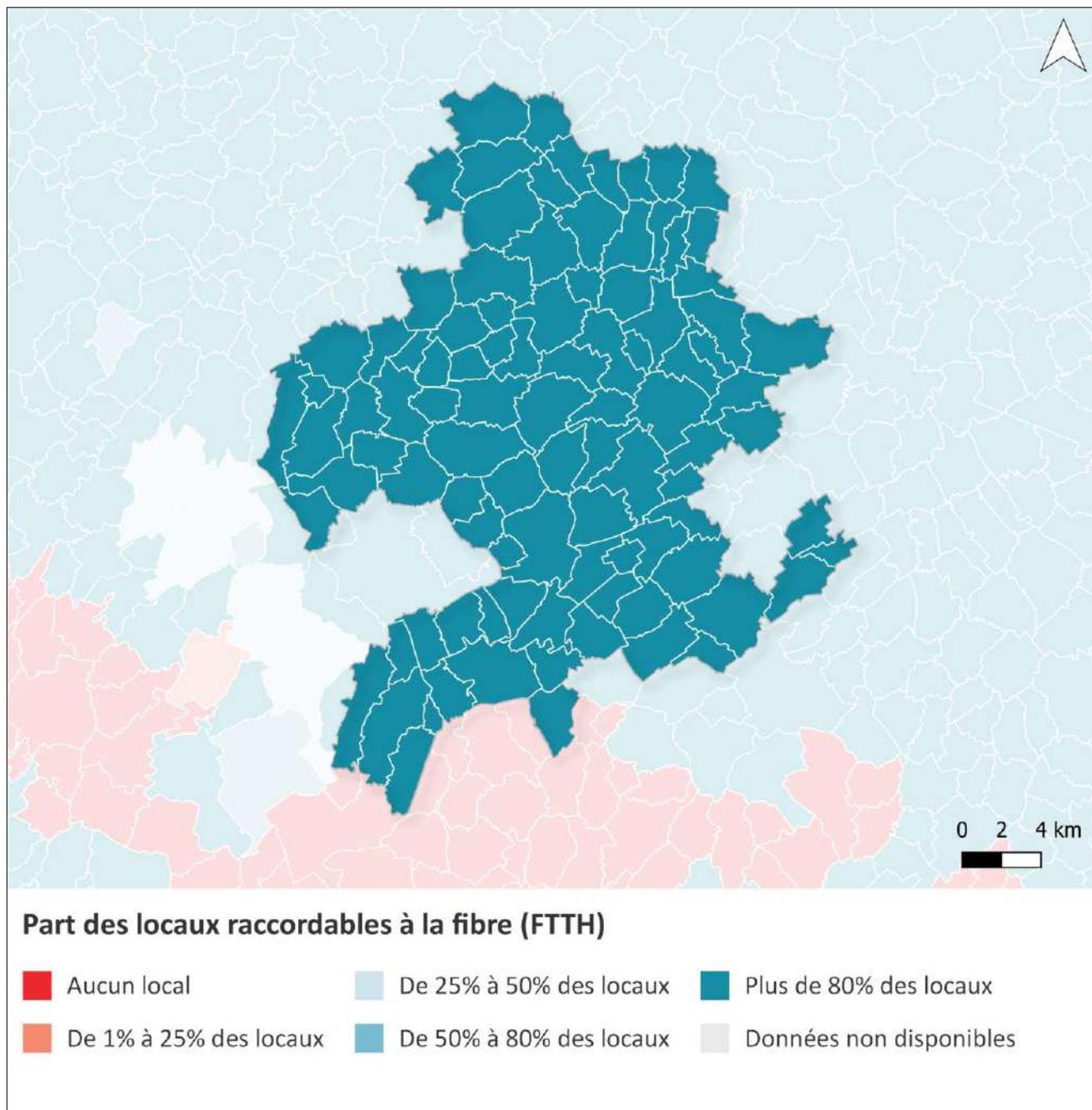
Risques de logements vétustes

- = Part élevée de logements construits avant 1970 (soit avant la première réglementation énergétique)
- + Part élevée de logements non équipés d'une baignoire ou d'une douche
- + Part élevée de chauffage électrique



CC des Campagnes de l'Artois

Quelle est la part des locaux raccordables à la fibre ?



Source : ARCEP 2021

7.3 LE LOGEMENT SOCIAL



Quelle part du parc de logements sociaux ? Quelle typologie de ce parc social ?

LES DONNÉES SUR LE PARC LOCATIF SOCIAL



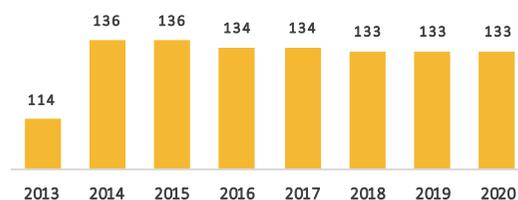
Quand ? Des données actualisées chaque année

Qui ? Des données transmises par les bailleurs sociaux au ministère chargé du Logement. C'est une obligation qu'ont les bailleurs sociaux de transmettre des informations sur leur patrimoine annuellement au ministère chargé du Logement

Quoi ? Des données sur la typologie (surface, date de construction...) du parc de logement mais aussi sur le type de financement et de conventionnement de ces logements

A noter que les logements foyers, les foyers de travailleurs et les résidences sociales ne sont pas prises en compte dans ce répertoire. De même, le Ministère exige que les « logements que les bailleurs sociaux gèrent sans détenir de droit réel immobilier ou sans en avoir l'usufruit » doivent être exclus du répertoire.

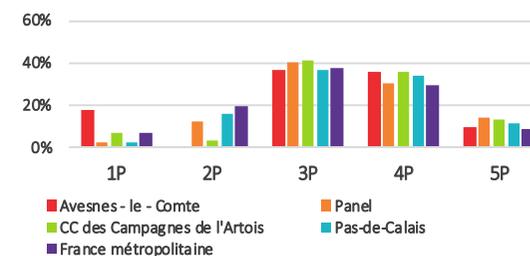
Evolution du nombre de logements sociaux*



Source : Répertoire sur le Parc Locatif Social, 2020

En 2020, le nombre de logements sociaux de la commune était de 133, soit une évolution de +19 logements par rapport à 2013.

Logements sociaux par nombre de pièces



Source : Répertoire sur le Parc Locatif Social, 2020

En 2020, Avesnes-le-Comte totalise 37% de 3 pièces au sein de son parc social, contre 41% pour la CC des Campagnes de l'Artois.

Indicateurs clés - Taux de logements sociaux*, taux de vacance, date moyenne de construction, loyer moyen, DPE* énergie D, E, F ou G (énergivore)

	Taux de logements sociaux	Taux de vacance du parc social	Date moy. de construction	Loyer moyen au m ²	DPE énergie supérieur à D
Avesnes - le - Comte	16,9%	0,9%	1987	5,5 €	95%
Panel	15,5%	4,2%	1988	5,3 €	58%
CC des Campagnes de l'Artois	3,1%	1,1%	1985	5,1 €	68%
Pas-de-Calais	26,1%	2,3%	1986	5,4 €	57%
France métropolitaine	15,9%	2,8%	1991	5,5 €	56%

Source : Répertoire sur le Parc Locatif Social, 2020

En 2020, le taux de logement sociaux (correspondant au rapport entre le nombre de logements sociaux et le total des résidences principales) était de 17% pour Avesnes-le-Comte, contre 16% pour panel.



8. EMPLOI

8.1 Actifs et chômeurs

8.2 Les demandeurs d'emploi en fin de mois

8.3 Typologie d'emplois

8.4 Déplacements des actifs occupés

8.1 ACTIFS ET CHÔMEURS



Quelle est la part d'actifs dans le territoire ? Qui sont les inactifs (retraités, étudiants, personnes au foyer...) ? Quel taux de chômage ?

L'INDICATEUR EXPLIQUÉ



Pour l'INSEE, un « actif » peut être :

- **Occupé**, soit une personne en emploi ;
- **Non-occupé**, soit une personne en recherche d'emploi.

Et les « inactifs » sont des :

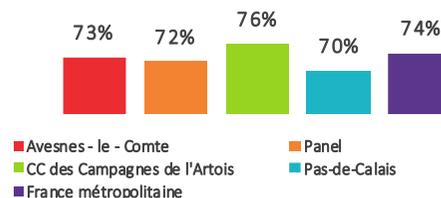
- = Jeunes de moins de 15 ans ;
- = Étudiants ;
- = Retraités ;
- = Hommes et femmes au foyer ;
- = Personnes en incapacité de travailler...

L'ENQUÊTE EMPLOI



Le **taux de chômage** varie entre l'enquête « emploi » de l'INSEE, menée en continu au niveau national, et le recensement de la population. La seconde source est mobilisée ici, car seule disponible à l'échelle locale.

Taux d'activité des 15-64 ans

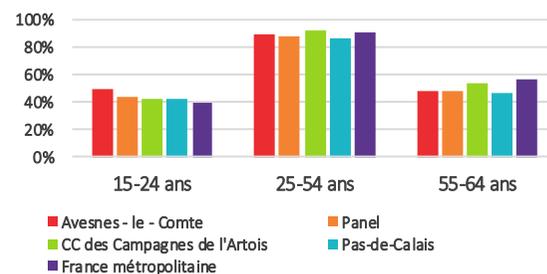


Nb d'actifs : 834

Source : INSEE 2018

En 2018, 73% des habitants de la commune de 15-64 ans étaient actifs, c'est-à-dire qu'ils étaient en emploi ou en recherche d'emploi.

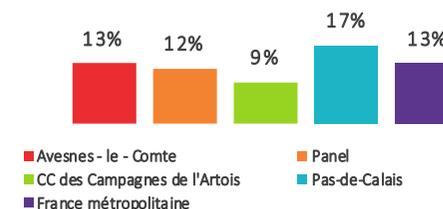
Taux d'activité par tranche d'âge



Source : INSEE 2018

En 2018, 50% des 15-24 ans de la commune étaient actifs, alors que ce chiffre était de 49% pour les 55-64 ans.

Indicateur clé | Taux de chômage* des 15-64 ans

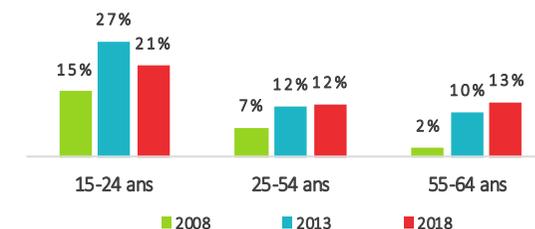


Nb de chômeurs au sens de l'INSEE : 112

Source : INSEE 2018

En 2018, le taux de chômage au sens de l'INSEE était de 13% pour Avesnes-le-Comte, contre 13% pour la France métropolitaine.

Taux de chômage* par tranche d'âge



Source : INSEE 2008-2018

En 2018, 21% des 15-24 ans de la commune étaient au chômage, contre 15% en 2008.

8.2 LES DEMANDEURS D'EMPLOI EN FIN DE MOIS



Combien y a-t-il de personnes inscrites à Pôle Emploi ? Quel est leur profil (âge, ancienneté d'inscription...)?

L'INDICATEUR EXPLIQUÉ



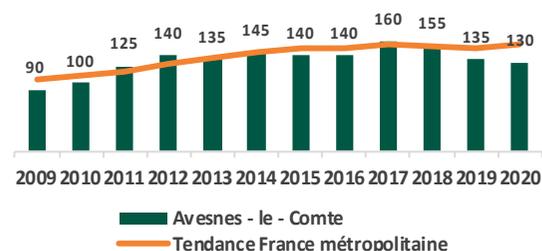
Chômeur = actif sans emploi selon l'enquête nationale réalisée par l'INSEE

- + Avantage : au plus proche de la réalité du territoire
- Inconvénient : des données plus anciennes (2018)

Demandeur d'Emploi en Fin de Mois (DEFM) = personne qui s'est inscrite à Pôle Emploi

- + Avantage : des données récentes, en 2020 voire 2021 (commune > à 5000 hab. ou échelle zone d'emploi)
- Inconvénient : des données incomplètes (tous les actifs au chômage ne s'inscrivent pas à Pôle Emploi)

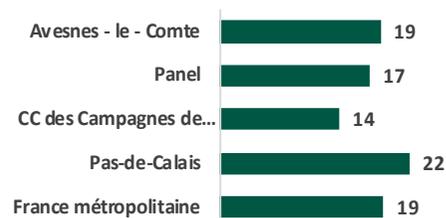
Evolution des DEFM de cat. ABC depuis 2009 – Série longue



Source : Pole emploi 2009-2020

En 2020, le nombre de Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois de catégorie ABC de la commune était de 130.

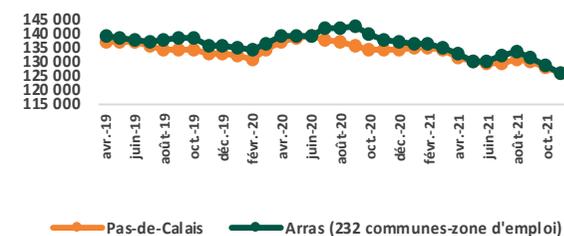
DEFM de cat. ABC* pour 100 actifs



Source : Pôle emploi 2020

En 2020, il y avait pour Avesnes-le-Comte 19 DEFM de cat. ABC pour 100 actifs, contre 19 pour la France métropolitaine.

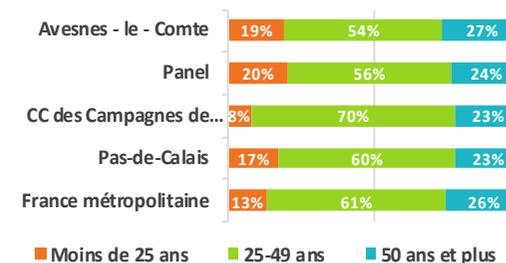
Evolution des DEFM de cat. ABC en 2019-2020 – Série courte



Source : Pole emploi 2021

En novembre 2021, le nombre de DEFM de cat.ABC inscrites à Pôle emploi était de 13 090 à l'échelle de "Arras (232 communes-zone d'emploi)".

DEFM de cat. ABC* par âge



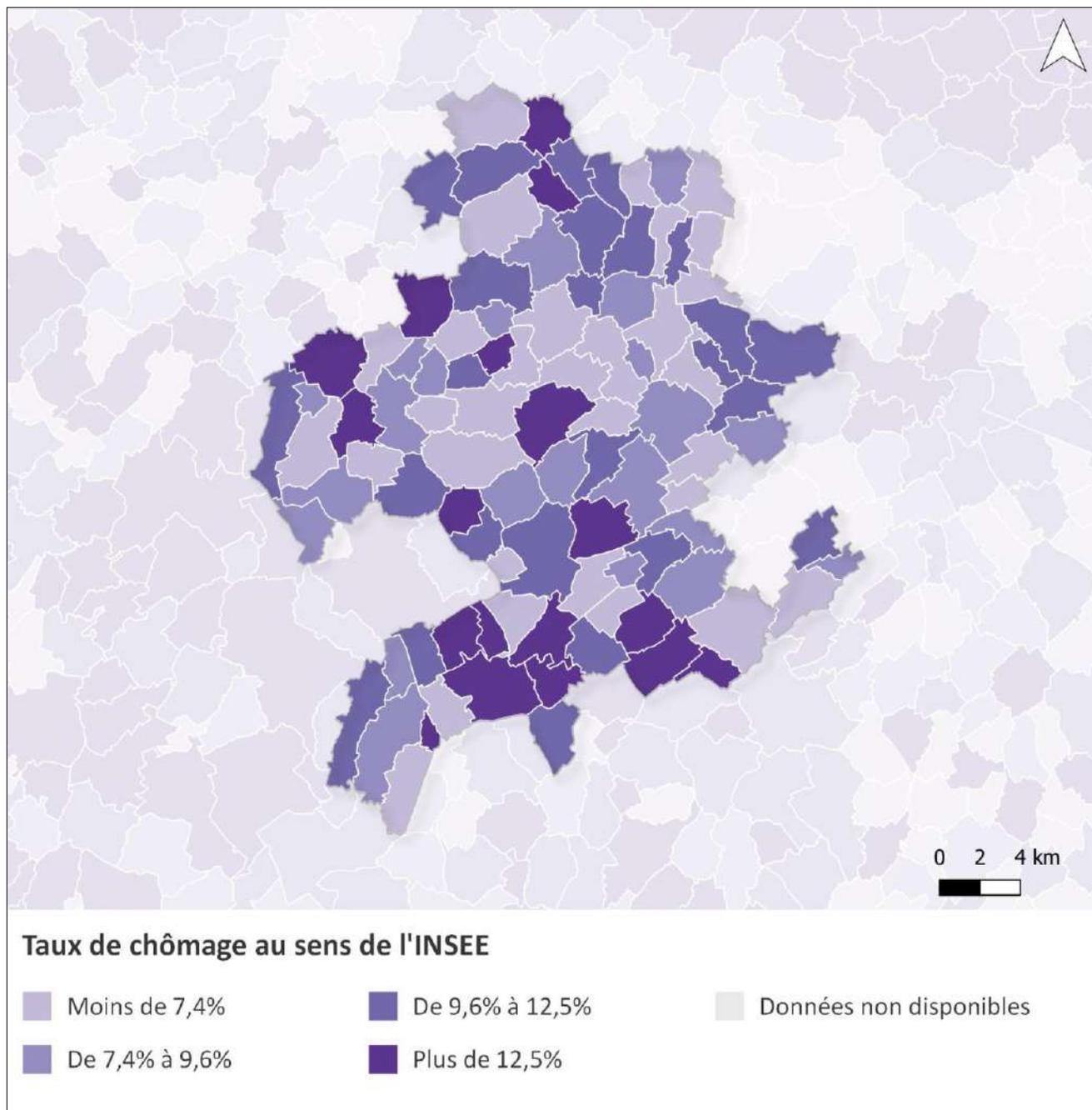
Source : Pôle emploi 2020

En 2020, 27% des DEFM de cat. ABC de la commune avaient 50 ans ou plus, contre 23% pour la CC des Campagnes de l'Artois.



CC des Campagnes de
l'Artois

Quelle est la part de la
population au chômage ?



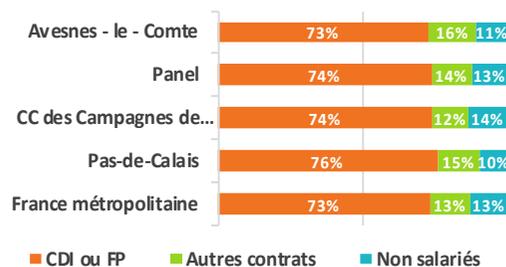
Source : INSEE 2018

8.3 LES TYPOLOGIES D'EMPLOIS



Quelle stabilité de l'emploi dans le territoire (part du salariat, CDI...) ? Les habitants peuvent-ils trouver un travail dans leur commune de résidence ? Pour quel type d'emploi ?

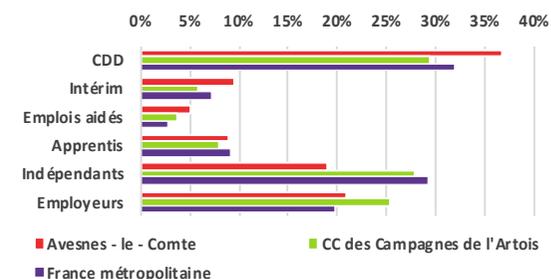
Actifs occupés par mode d'emploi



Source : INSEE 2018

En 2018, 73% des actifs occupés étaient en CDI ou titulaires de la fonction publique, c'est-à-dire occupaient un emploi stable.

Répartition des autres modes d'emploi par type



Source : INSEE 2018

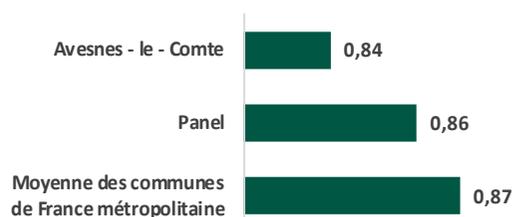
En 2018, les CDD représentaient 37% des modes d'emploi hors CDI ou fonction publique, contre 32% pour la France métropolitaine.

L'INDICATEUR EXPLIQUÉ



- Si le nombre d'actifs est supérieur au nombre d'emplois (indicateur supérieur à 1), le territoire a un caractère plutôt résidentiel
- Si le nombre d'emplois est supérieur au nombre d'actifs (indicateur inférieur à 1), le territoire est probablement une ville-centre ou accueille une grande administration/entreprise
- Si la différence entre actifs et emplois est élevée, les déplacements domicile-travail sont certainement nombreux

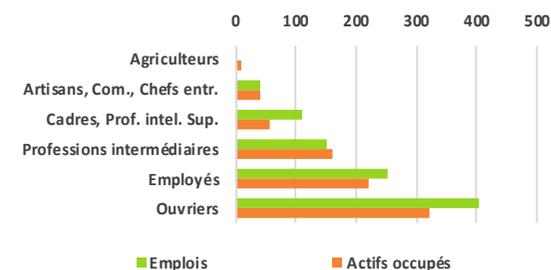
Nombre d'actifs occupés pour un emploi dans la commune de résidence



Source : INSEE 2018

En 2018, Avesnes-le-Comte enregistrait 0,84 actif résidant dans le territoire pour un emploi présent.

Nombre d'actifs pour un emploi selon la CSP



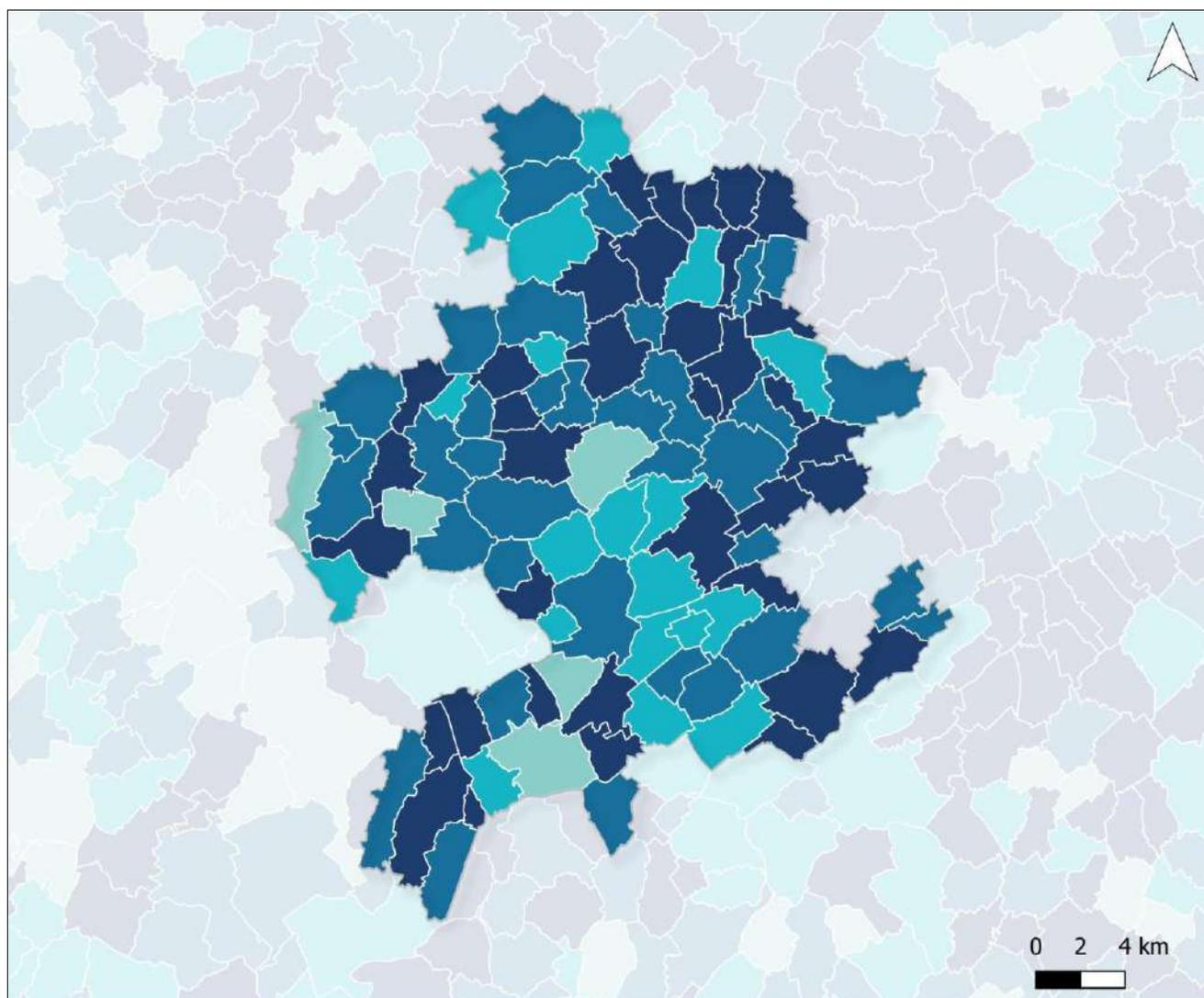
Source : INSEE 2018

En 2018, 220 actifs de la catégorie « employés » étaient comptabilisés pour Avesnes-le-Comte, pour 252 emplois présents de la même catégorie.



CC des Campagnes de l'Artois

Quelle est la part des actifs travaillant en dehors de leur commune de résidence ?



Part des actifs travaillant en dehors de leur commune de résidence

Moins de 74%

De 82% à 87%

Données non disponibles

De 74% à 82%

Plus de 87%

Source : INSEE 2018

8.4 DÉPLACEMENTS DES ACTIFS OCCUPÉS



Où les habitants travaillent-ils ?
Comment se rendent-ils sur leur lieu de travail ? (voiture, transports en commun...)

LE COÛT DES TRANSPORTS



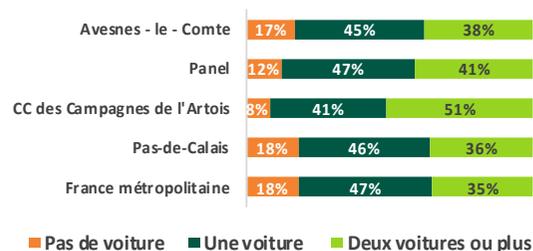
Les Français mettent en moyenne 1h04 par jour pour aller et revenir du travail. Cette durée est inférieure à la moyenne internationale qui est de 1h09 par jour.*

De plus, ils consacrent en moyenne 14% de leur revenu disponible aux transports (2017).

Selon l'Insee (2017), les ménages résidant en milieu rural ont dépensé en moyenne 7 000 euros/an pour le transport, contre 6 200 euros pour ceux de l'agglomération parisienne. L'achat de véhicules et les frais d'utilisation afférents (entretien, carburant, etc.) constituent l'essentiel du budget transport pour les ménages vivant en milieu rural.

*Enquête Dalia Research sur 52 pays, février 2017

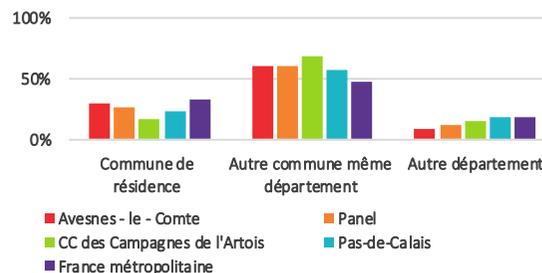
Taux d'équipement des ménages* en voiture



Source : INSEE 2018

En 2018, 38% des ménages de la commune avaient deux voitures ou plus, contre 51% pour la CC des Campagnes de l'Artois.

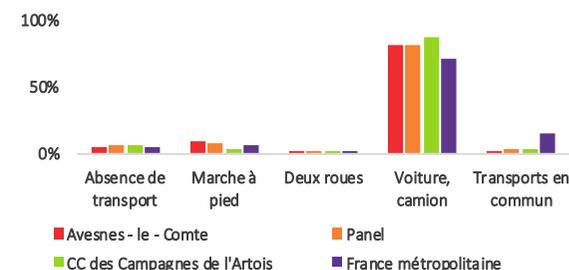
Lieu de travail des actifs occupés*



Source : INSEE 2018

En 2018, 9% des actifs de la commune travaillaient dans un autre département.

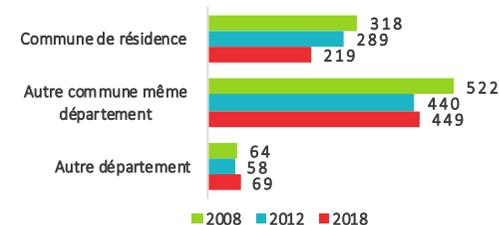
Moyen de transport des actifs occupés*



Source : INSEE 2018

En 2018, la part des actifs se déplaçant en voiture était de 82% pour Avesnes-le-Comte contre 81% pour panel.

Evolution du lieu de travail des actifs occupés



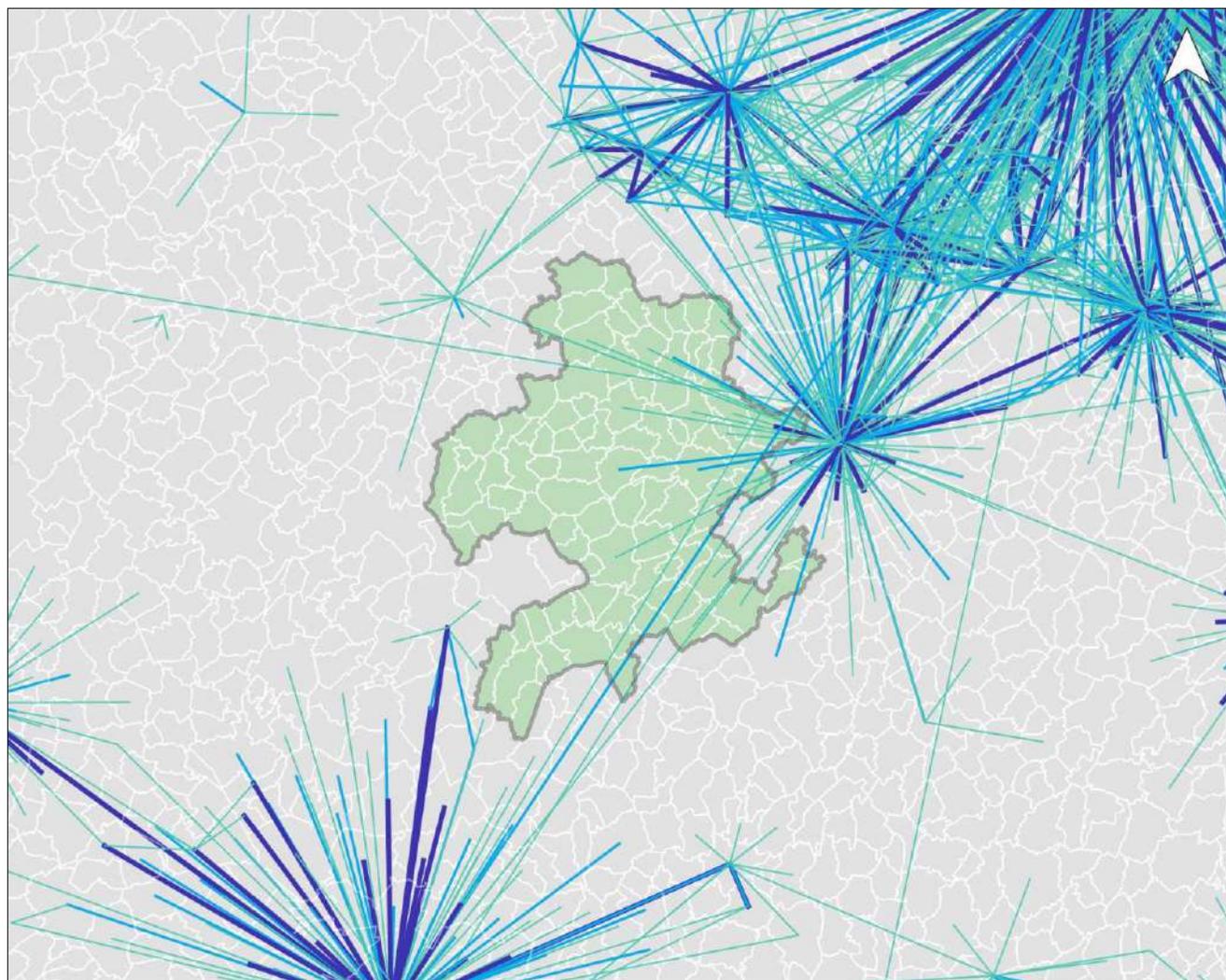
Source : INSEE 2008-2018

En 2018, 219 actifs de la commune travaillaient dans leur commune de résidence, alors qu'ils étaient 318 en 2008.



CC des Campagnes de
l'Artois

Où se situent les grands flux de
mobilité professionnelle (entre
le domicile et le travail) ?



Déplacements entre le lieu de domicile et le lieu de travail

- De 50 à 100 actifs
- De 100 à 200 actifs
- Plus de 200 actifs

0 2 4 km

Source : INSEE 2018



9.

REVENUS ET PRÉCARITÉ

9.1 Revenus de la population

9.2 Fragilité socio-économique

9.1 REVENUS DE LA POPULATION



Quels sont les niveaux de revenus de la population ? Existe-il de fortes inégalités ?

L'INDICATEUR EXPLIQUÉ



Rapport interdécile élevé = écarts de revenus élevés au sein de la population

L'INDICATEUR EXPLIQUÉ

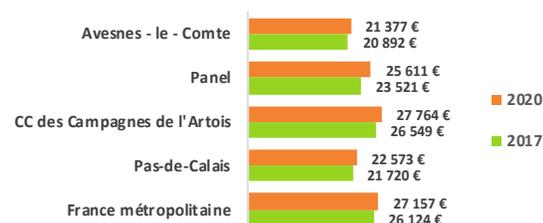


Il existe deux manières de calculer les revenus de la population :

- **Revenu moyen** = somme des revenus de l'ensemble des foyers fiscaux / total des foyers fiscaux
- **Revenu médian** = 50 % des foyers fiscaux perçoivent plus, 50 % des foyers perçoivent moins.

Le revenu médian est souvent plus proche de la réalité, de très hauts salaires pouvant tirer le revenu moyen vers le haut.

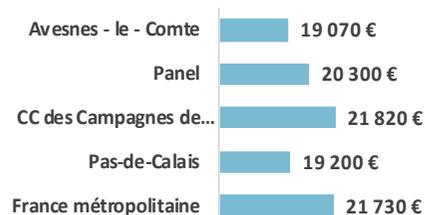
Revenu annuel moyen des foyers fiscaux



Source : DGFIP, revenus déclarés en 2020

En 2020, le revenu moyen déclaré était de 21 377€ par foyer fiscal pour Avesnes-le-Comte, contre 27 157€ pour la France métropolitaine.

Le revenu médian*



Source : FiLoSoFi 2018 (revenu disponible)

En 2018, le revenu médian était de 19 070€ pour Avesnes-le-Comte, contre 21 820€ pour la CC des Campagnes de l'Artois.

Indicateur clé | La part des foyers fiscaux imposés



Nb de foyers fiscaux imposés : 412

Source : DGFIP, revenus déclarés en 2020

En 2020, la part des foyers fiscaux imposés était de 39% pour Avesnes-le-Comte, contre 50% pour la France métropolitaine.

Le rapport interdécile*



Source : FiLoSoFi 2018 (revenu disponible)

En 2018, le revenu déclaré du ménage le plus pauvre des 10% les plus riches de la commune était ND fois plus élevé que celui du plus riche des 10% les moins riches.

9.2 FRAGILITÉ SOCIO ÉCONOMIQUE (1/2)



Les inégalités entre les plus riches et les plus pauvres sont-elles plus élevées qu'ailleurs ?
Quelle est la part des ménages les plus fragiles ?

L'INDICATEUR EXPLIQUÉ



- 1 Revenu au 1^{er} décile : 10 % des ménages touchent moins
- 2 Revenu au 9^{ème} décile : 90 % des ménages touchent moins

Le 5^{ème} décile correspond donc à la médiane : 50 % touchent moins et 50 % touchent plus.

LE REVENU DE SOLIDARITÉ (RSA)



Le nombre de personnes dites au RSA a mécaniquement baissé depuis 2016 :

- Avant 2016 : **RSA = RSA socle** (plus de 25 ans avec de très faibles revenus et moins de 25 ans avec des enfants) + **RSA activité** (travailleurs pauvres) ;
- Depuis 2016 : **RSA = RSA socle uniquement**, le RSA activité ayant été remplacé par la Prime d'activité.

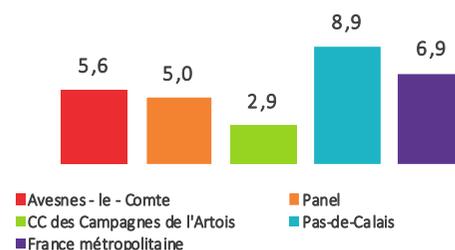
Le revenu au 1^{er} et au 9^{ème} décile*



Source : FiLoSoFi 2018 (revenu disponible)

En 2018, le plus riche des ménages des 10% les moins riches de la commune disposait d'un revenu annuel de ND contre 11 500€ pour la France métropolitaine.

Foyers allocataires CAF au RSA* pour 100 ménages

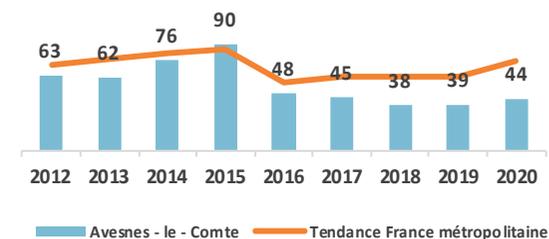


Nb de foyers allocataires CAF au RSA : 44

Source : caf.data, 2020

En 2020, il y avait pour Avesnes-le-Comte 5,6 foyers au RSA pour 100 ménages, contre 5,0 pour panel.

Évolution des foyers allocataires CAF* au RSA



Source : caf.data 2012-2020

En 2020, on totalisait 44 foyers CAF allocataires du RSA pour Avesnes-le-Comte contre 48 en 2016.

9.2 FRAGILITÉ SOCIO ÉCONOMIQUE (2/2)



Quelle proportion des bénéficiaires de la prime d'activité (travailleurs pauvres) ? Les habitants en situation de précarité sont-ils en augmentation ?

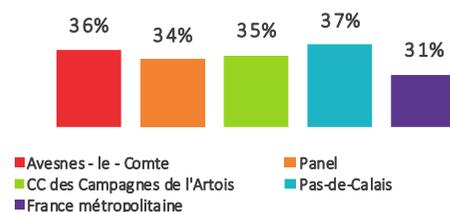
LE NON RECOURS AUX DROITS

Selon une enquête de la plateforme « Mes allocs » réalisée en janvier 2022, ce sont au moins 10 milliards d'euros d'aides sociales qui ne seraient pas réclamées par leurs potentiels bénéficiaires chaque année en France.

Il existe des variations importantes de ce taux de non-recours aux droits selon le type de prestations auxquelles les usagers pourraient prétendre mais aussi selon l'origine géographique des ayants-droits potentiels.

Pour le RSA, le taux de non-recours à l'échelle nationale est estimé à 35% des potentiels bénéficiaires et 53% pour la prime d'activité.

Bénéficiaires de la prime d'activité*

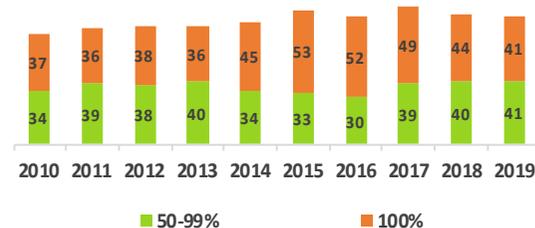


Nb bénéficiaires de la prime d'activité : 127

Source : caf.data, 2020

En 2020, 36% des allocataires CAF de la commune bénéficiaient de la prime d'activité, contre 37% pour le Pas-de-Calais.

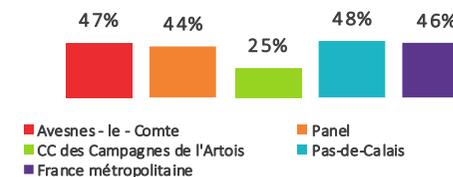
Foyers CAF* dont le revenu est constitué entre 50% et 100% de prestations sociales*



Source : caf.data 2010-2019

De 2010 à 2019, le nombre de foyers CAF dont le revenu est composé entre 50 et 99% de prestations sociales est passé de 34 à 41.

Foyers CAF* percevant une aide pour le logement*

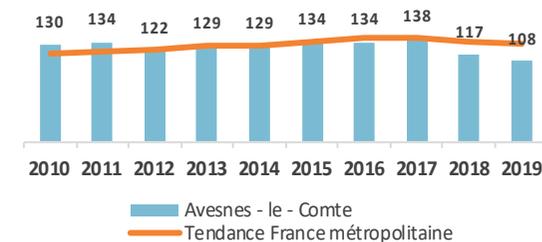


Nb bénéficiaires aide pour le logement : 166

Source : caf.data, 2020

En 2020, 47% des foyers CAF bénéficiaient d'une aide pour le logement pour Avesnes-le-Comte.

Evolution des foyers CAF à bas revenu*



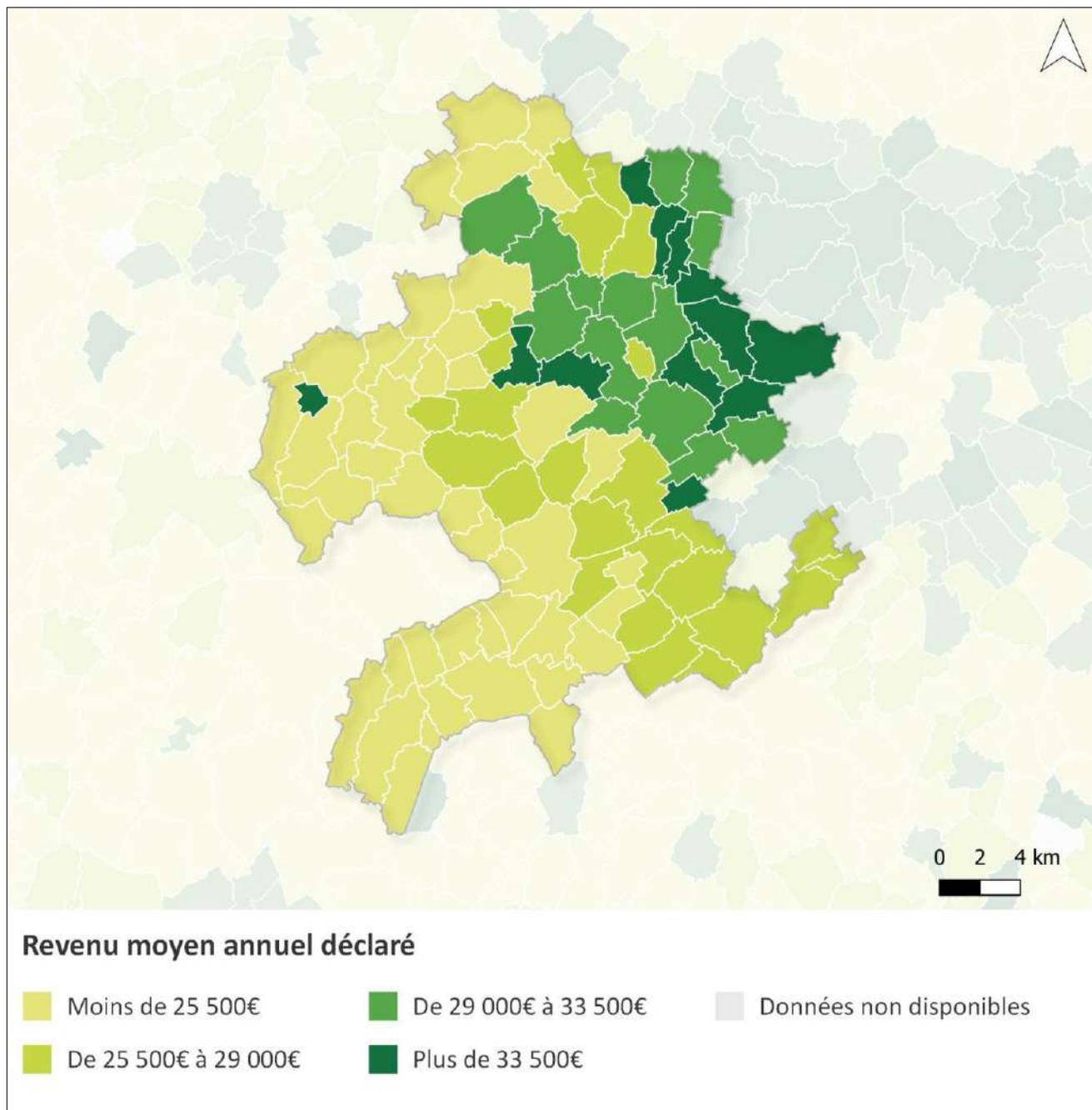
Source : caf.data 2010-2019

De 2010 à 2019, le nombre de foyers CAF à bas revenus est passé, pour Avesnes-le-Comte, de 130 à 108.



CC des Campagnes de l'Artois

Quel est le revenu moyen des foyers fiscaux ?



Source : DGFIP 2020



10. ÉGALITÉS FEMMES- HOMMES

10.1 Démographie, CSP, diplômes, salaires

10.2 Emploi et précarité

10.1 DÉMOGRAPHIE, CSP, DIPLÔMES, SALAIRES



Y a-t-il un écart important entre le nombre d'hommes et de femmes ? Pourquoi ? Des inégalités économiques et sociales sont-elles présentes ?

INÉGALITÉS DE GENRE ET COLLECTIVITÉS LOCALES

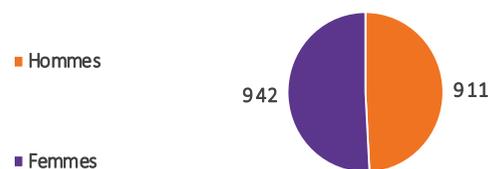


Les inégalités femmes/hommes concernent la sphère domestique (partage des tâches inégal) mais aussi l'accès à l'emploi, à l'éducation, le monde du travail, la politique...

Un chiffre est particulièrement parlant : avec un écart de salaire de 15%, les femmes travaillent « gratuitement » entre le 5 novembre à 16h47 et le 31 décembre minuit.

Certaines collectivités locales prennent le sujet de l'égalité femmes-hommes à bras le corps : désignation d'un élu/agent référent égalité femmes-hommes, formation du personnel et des élus sur l'égalité f-h et les stéréotypes, acquisition d'ouvrages sur l'égalité f-h par la médiathèque, mise en place des outils statistiques sur les recrutements, les avancements et promotions...

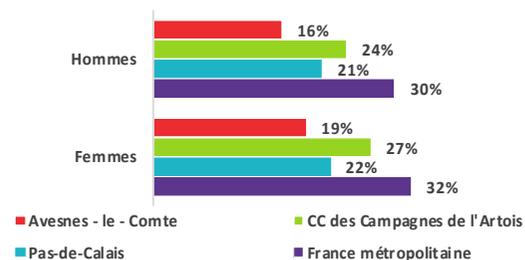
Population par sexe



Source : INSEE 2018

En 2018, Avesnes-le-Comte comptait 942 femmes pour 911 hommes.

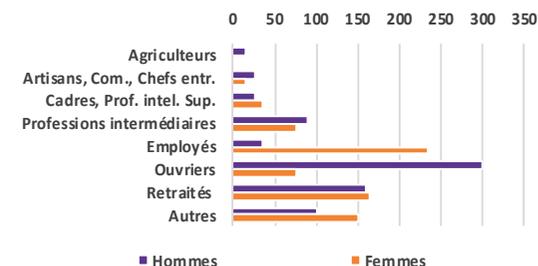
Diplômé(e)s de l'enseignement supérieur



Source : INSEE 2018

En 2018, 19% des femmes de la commune de 15 ans ou plus non-scolarisées étaient diplômées de l'enseignement supérieur.

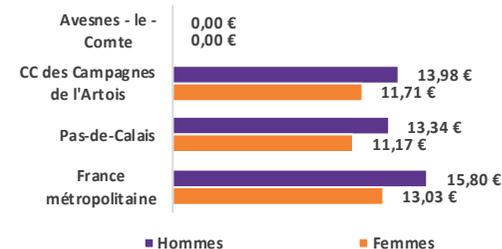
Indicateur clé | Population par catégorie socioprofessionnelle



Source : INSEE 2018

En 2018, les femmes de la CSP "employés" de la commune représentaient 235 individus contre 35 pour les hommes.

Écarts de salaires (à l'heure)



Source : INSEE DADS 2016

En 2016, le salaire horaire moyen pour Avesnes-le-Comte était de ND pour les femmes, contre ND pour les hommes.

10.2 EMPLOI ET PRÉCARITÉ



Les inégalités d'emploi sont-elles fortement marquées (inactivité, temps partiel, emplois précaires...)?

LE TEMPS PARTIEL SUBI



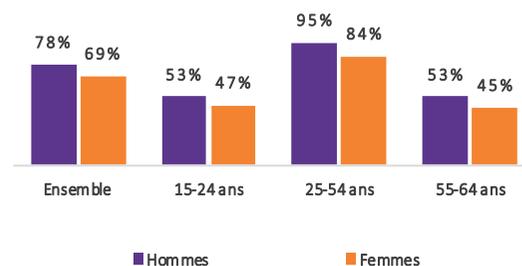
L'essor du travail à temps partiel (parfois subi) concerne surtout les femmes.

Celles qui sont les plus touchées ? Les femmes qui travaillent dans le secteur tertiaire (services aux particuliers, activités de nettoyage..) et/ou qui vivent en milieu rural.

Les femmes occupent huit emplois à temps partiel sur dix, en général des postes peu qualifiés et faiblement rémunérés.

Si le temps de travail dépend directement du nombre d'enfants, il est aussi lié au mode de garde (proximité du domicile, coût...).

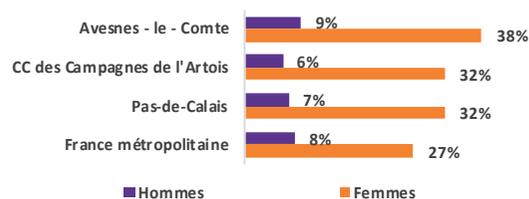
Taux d'activité par tranche d'âge



Source : INSEE 2018

En 2018, le taux d'activité des femmes de 55-64 ans était de 45%, contre 53% pour les hommes du même âge de la commune.

Le travail à temps partiel*

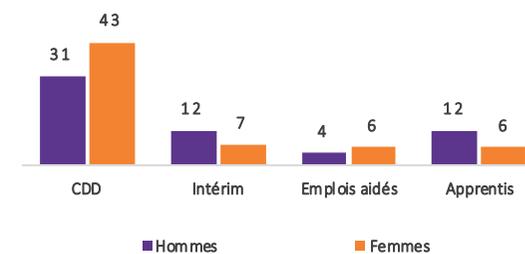


Nombre total de femmes à temps partiel : 116

Source : INSEE 2018

En 2018, 38% des femmes salariées de la commune l'étaient à temps partiel, contre 27% pour la France métropolitaine.

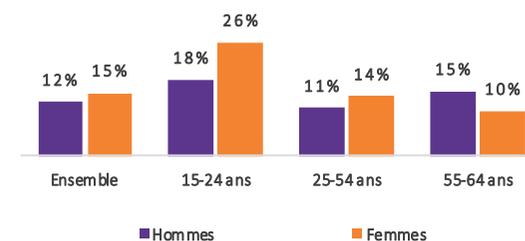
Les emplois précaires



Source : INSEE 2018

En 2018, Avesnes-le-Comte totalisait 7 femmes en intérim, contre 12 hommes avec ce même type d'emploi.

Taux de chômage* par tranche d'âge



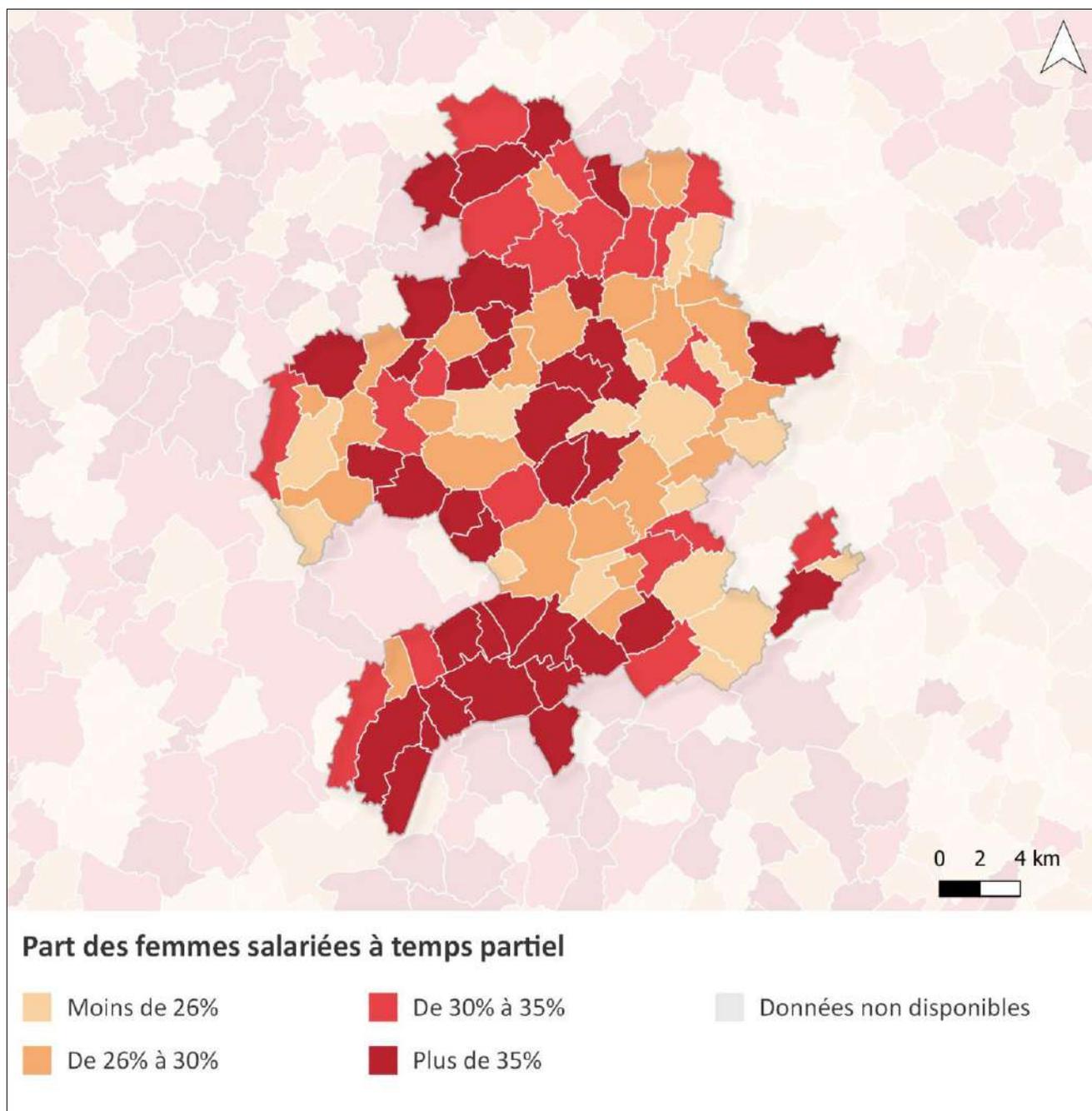
Source : INSEE 2018

En 2018, le taux de chômage des femmes était de 15%, contre 12% pour les hommes de la commune.



CC des Campagnes de l'Artois

Quelle est la part de femmes travaillant à temps partiel ?



Source : INSEE 2018



11. SANTÉ ET HANDICAP

11.1 Accès aux droits et aux soins

11.2 Le handicap

11.1 ACCÈS AUX DROITS ET AUX SOINS (1/2)



Certains des habitants renoncent-ils à consulter un professionnel de santé ? Quel (non)recours aux droits ?

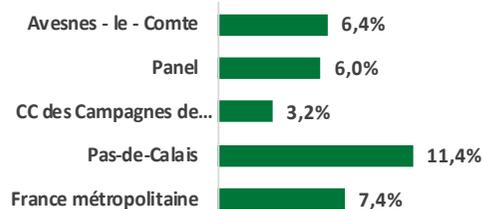
L'INDICATEUR EXPLIQUÉ



L'accès à la santé peut être étudié par trois entrées :

- **L'accès aux droits**, en s'intéressant aux bénéficiaires de la CMU-C et de l'ACS (devenus Complémentaire Santé Solidaire depuis le 1^{er} novembre 2019)
- **L'accès aux soins**, en s'intéressant aux assurés n'ayant pas déclaré de médecin traitant et donc potentiellement moins impliqués dans leur parcours de soins
- **Le non recours aux soins**, souvent révélateur de besoins en termes de santé préventive

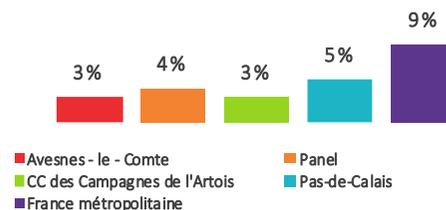
Bénéficiaires de la CMU-C*



Source : Observatoire des fragilités, 2018

En 2018, les bénéficiaires de la CMU complémentaire représentaient pour Avesnes-le-Comte 6,4% des assurés de la Sécurité sociale.

Les assurés du Régime général sans médecin traitant

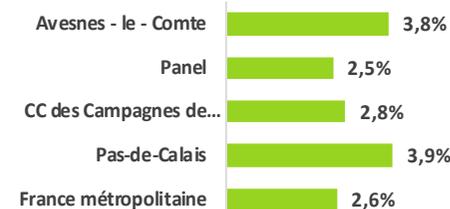


Nombre d'assurés sans médecin traitant : 33

Source : Observatoire des fragilités, 2018

En 2018, 3% des assurés du Régime général de la commune n'avaient pas de médecin traitant, contre 3% pour la CC des Campagnes de l'Artois.

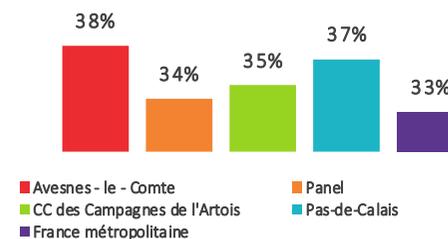
Bénéficiaires de l'ACS*



Source : Observatoire des fragilités, 2018

En 2018, les bénéficiaires de l'Aide à la Complémentaire Santé représentaient pour Avesnes-le-Comte 3,8% des assurés de la Sécurité

Les assurés du Régime général sans consultation dentaire depuis plus de 2 ans



Source : Observatoire des fragilités, 2018

En 2018, 38% des assurés du Régime général de la commune n'étaient pas allés chez un dentiste depuis plus de deux ans.

11.1 ACCÈS AUX DROITS ET AUX SOINS (2/2)



Y a-t-il beaucoup de personnes gravement malades ? L'offre médicale est-elle satisfaisante / suffisante ?

LA DÉFINITION



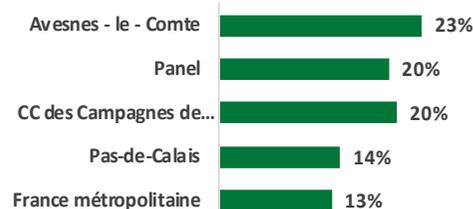
Parmi les « autres professions médicales », on trouve avant tout des infirmiers, des professionnels de la rééducation et aides-soignants mais aussi des psychologues, podologues, orthophonistes ...

LA DÉFINITION



Une personne qui est en **Affection de Longue Durée (ALD)** présente une situation médicale dont la gravité et/ou le caractère chronique nécessite des traitements prolongés et parfois lourds. Par exemple, une insuffisance cardiaque grave, la maladie d'Alzheimer, un diabète de type 1 ou 2, des troubles bipolaires ou dépressifs persistants...

Indicateur clé | Les Affections de Longue Durée*



Source : Observatoire des fragilités, 2018

En 2018, 23% des assurés du Régime général de la commune étaient en affection de longue durée, contre 13% pour la France métropolitaine.

Les professions médicales



Source : Base Permanente des Equipements, 2020

En 2020, Avesnes-le-Comte totalisait 3 médecins généralistes.

Taux d'équipement en professionnels de santé pour 10 000 habitants

	Médecins généralistes	Spécialistes	Autres professions	Chirurgiens-dentistes	Pharmacies
Avesnes - le - Comte	16,2	5,4	70,2	5,4	10,8
Panel	22,0	0,0	62,4	10,4	5,8
CC des Campagnes de l'Artois	6,6	0,6	34,6	2,1	2,1
Pas-de-Calais	8,7	5,0	38,4	4,3	3,5
France métropolitaine	9,0	7,2	39,6	5,8	3,4

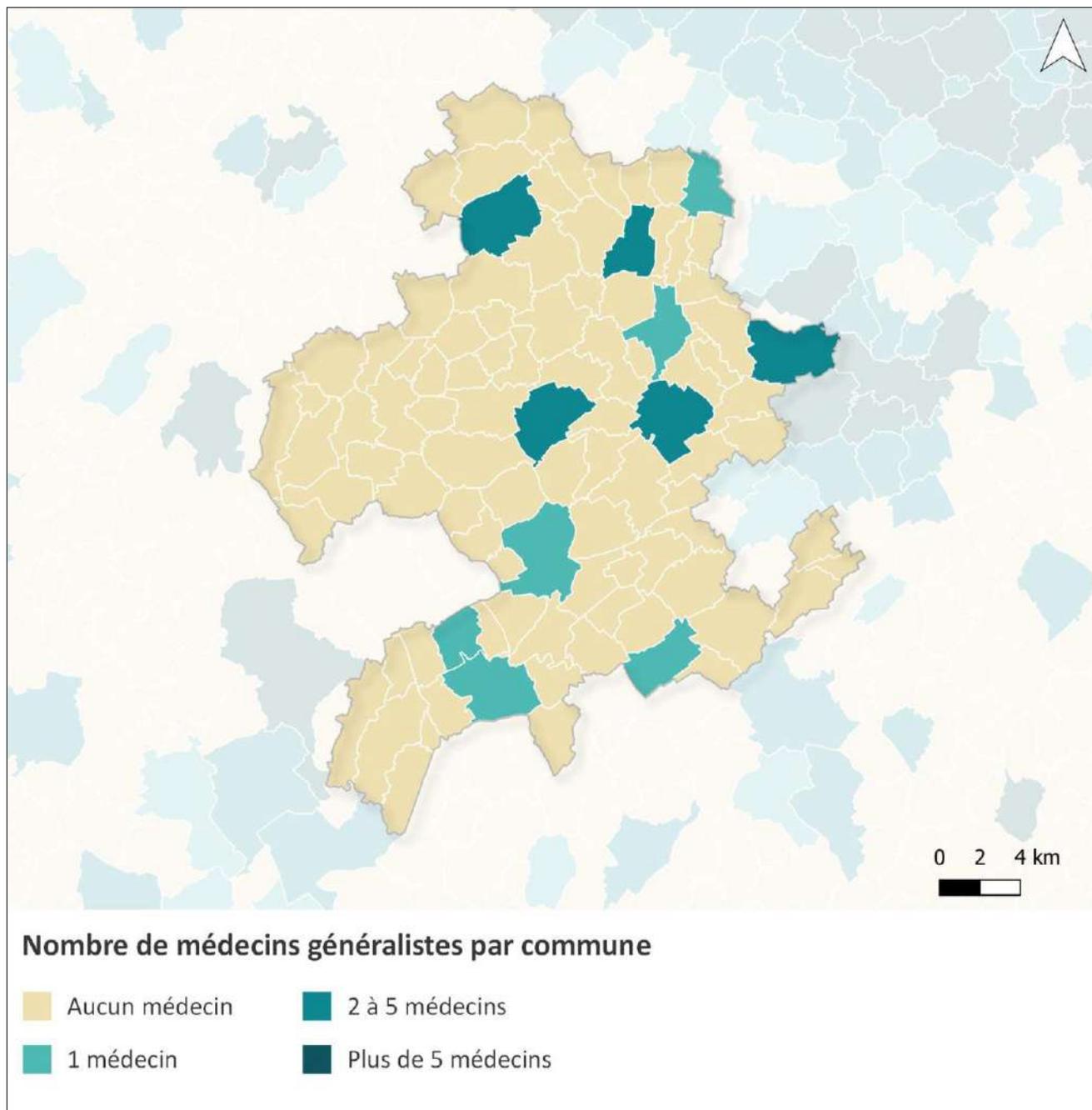
Source : Base Permanente des Equipements, 2020

En 2020, Avesnes-le-Comte avait 16,2 médecins généralistes pour 10 000 habitants contre, 8,7 pour le Pas-de-Calais.



CC des Campagnes de l'Artois

Quel est le nombre de médecins présents dans le territoire ?



Source : INSEE BPE 2020

11.2 LE HANDICAP



Combien d'habitants bénéficient d'aides liées au handicap ?
Comment expliquer les évolutions ?

L'INDICATEUR EXPLIQUÉ



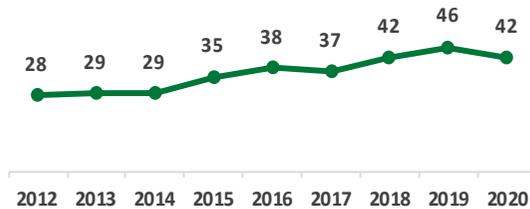
Un nombre de bénéficiaires de prestations handicap élevé ou en augmentation peut simplement être lié à un meilleur repérage de ces derniers. D'ailleurs, les taux de non-recours aux prestations handicap sont variables selon les territoires (équipements en termes de structures. d'accompagnement). Le taux de non-recours à l'AAEH est estimé à 85% et à 61% pour l'AAH selon la CAF et la DGFIP.

LE HANDICAP, ÇA CONCERNE QUI ?



Beaucoup plus de personnes qu'on ne le pense ! 12 millions de Français au total, soit 20% de la population et cela peut aller jusqu'à 40% de la population en prenant en compte les situations de handicap temporaires. D'autant plus qu'avec le vieillissement de la population ces chiffres sont en hausse : 1 Français sur 3 aura plus de 60 ans en 2035.

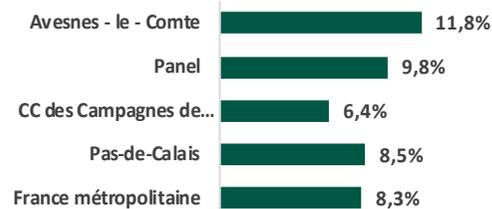
Les bénéficiaires de l'AAH*



Source : caf.data 2012-2020

De 2012 à 2020, le nombre de bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé de la commune est passé de 28 à 42.

Part des allocataires CAF bénéficiaires de l'AAH*



Source : CAF 2020

En 2020, Avesnes-le-Comte totalisait 11,8% allocataires CAF bénéficiaires de l'AAH, contre 8,3% pour la France métropolitaine.

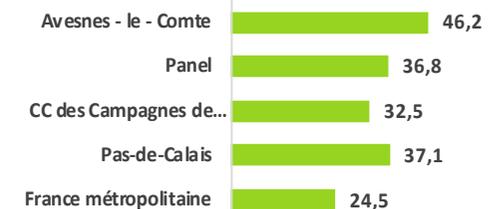
Les bénéficiaires de l'AAEH*



Source : caf.data 2012-2020

De 2012 à 2020, le nombre de bénéficiaires de l'Allocation d'Education Enfance Handicapée de la commune est passé de 0 à 20.

Nombre de bénéficiaires de l'AAEH* pour 1000 habitants de moins de 20 ans



Source : CAF 2020

En 2020, Avesnes-le-Comte totalisait 46,2 bénéficiaires de l'AAEH pour 1 000 habitants de 0 à 19 ans, contre 24,5 pour la France métropolitaine.



12. ENTREPRISES

12.1 Entreprises par type

12.2 Entreprises par statut et emploi

12.3 Créations d'entreprises

12.4 Immobilier d'entreprises (si disponible)

12.1 ENTREPRISES PAR TYPE



Quelle est la typologie des établissements (taille, secteur d'activité...)?

L'INDICATEUR EXPLIQUÉ



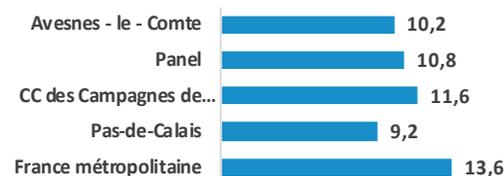
Une **entreprise** correspond ici à une définition large : toute entité disposant d'un numéro SIRET, hors champ de l'administration publique, de l'enseignement, des associations, de la santé humaine, de l'action sociale et des arts, spectacles et activité récréatives.

QU'EST-CE QU'UNE PME ?



Selon l'INSEE, les petites et moyennes entreprises (PME) sont celles qui, d'une part, occupent moins de 250 personnes, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros.

Nombre d'entreprises pour 100 habitants

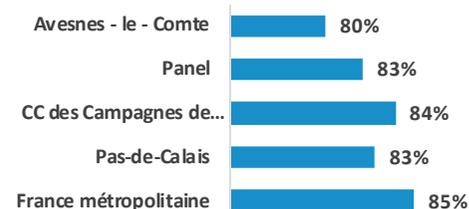


Nombre total d'entreprises : 189

Source : Répertoire SIRENE, 1er déc. 2021

Au 1er décembre 2021, Avesnes-le-Comte comptait 10,2 entreprises pour 100 habitants, contre 11,6 pour la CC des Campagnes de l'Artois.

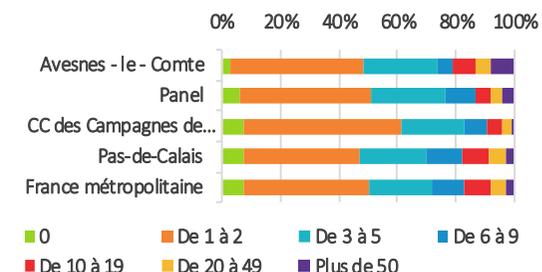
Part des entreprises sans salariés



Source : Répertoire SIRENE, 1er déc. 2021

Au 1er décembre 2021, 80% des entreprises de la commune n'avaient aucun salarié, contre 83% pour panel.

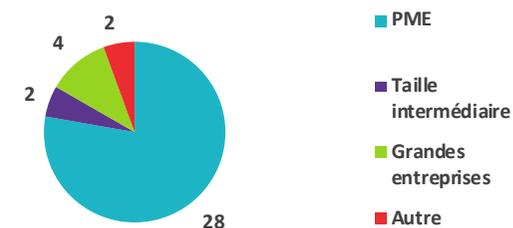
Nombre de salariés par entreprises employeuses



Source : Répertoire SIRENE, 1er déc. 2021

Au 1er décembre 2021, 45% des entreprises employeuses de la commune avaient entre 1 et 2 salariés, contre 43% pour la France métropolitaine.

Les entreprises par typologie



Source : Répertoire SIRENE, 1er janv. 2021

Au 1er décembre 2021, Avesnes-le-Comte comptait 28 petites et moyennes entreprises au sens de la nomenclature INSEE.

12.2 ENTREPRISES PAR STATUT ET EMPLOI



Quelle est la typologie des établissements (taille, secteur d'activité...)?

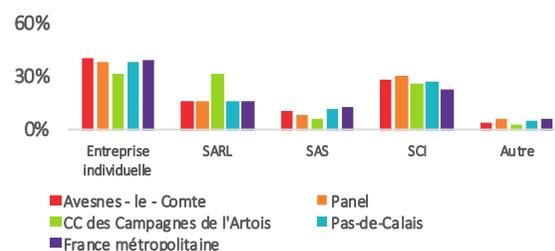
LA BASE SIRENE



Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'intégralité de la base SIRENE est disponible en open data. Cette formidable source d'information permet d'avoir une vision extrêmement précise des établissements (typologie, créations, effectifs...).

Il est possible d'exporter la liste de l'ensemble des entreprises présentes dans un territoire donné (dont date de création, code NAF, nom du dirigeant, nombre de salariés...). Pour cela, rendez-vous sur www.sirene.fr

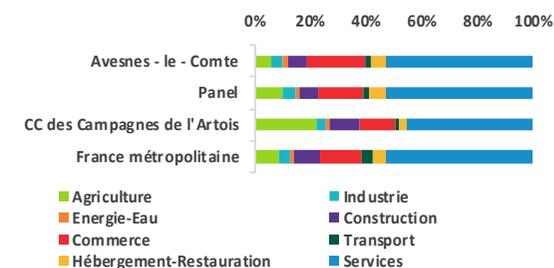
Entreprises par statut juridique



Source : Répertoire SIRENE, 1er déc. 2021

Au 1er décembre 2021, la part des entreprises individuelles pour Avesnes-le-Comte était de 41%, contre 40% pour la France métropolitaine.

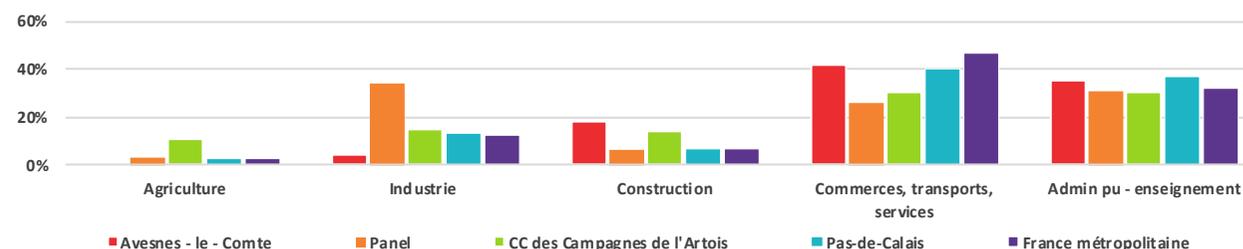
Entreprises par secteur d'activité



Source : Répertoire SIRENE, 1er déc. 2021

Au 1er décembre 2021, la part des entreprises de la commune du secteur des services était de 53%.

Indicateur clé | Emplois présents dans le territoire par type



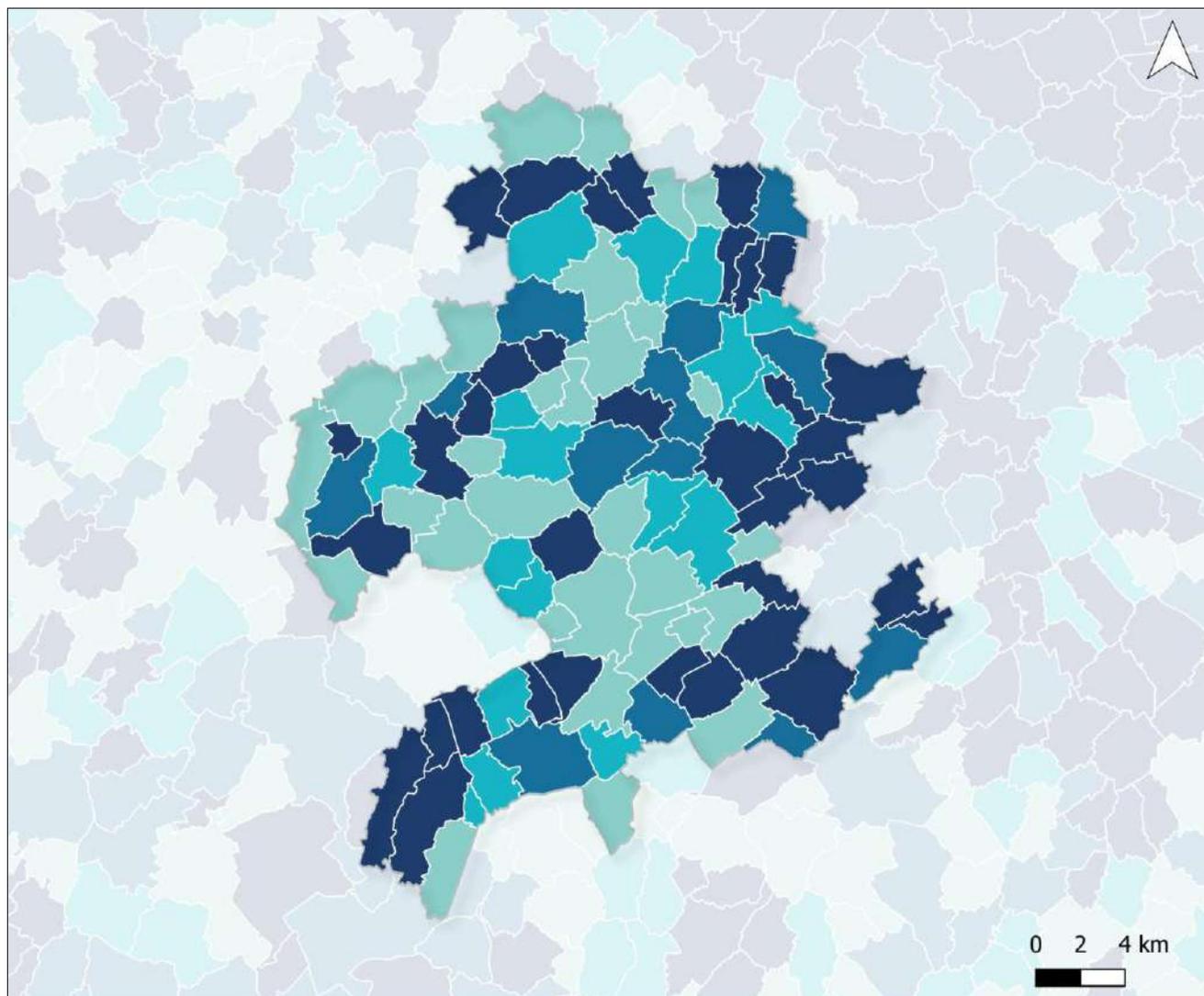
Source : INSEE 2018

En 2018, 35% des emplois de la commune étaient de la catégorie administration publique ou enseignement.



CC des Campagnes de
l'Artois

Quel est le poids des « jeunes »
entreprises ?



Part des entreprises créées depuis le 1er janvier 2019

Moins de 14%

De 18% à 22%

Données non disponibles

De 14% à 18%

Plus de 22%

Source : SIRENE 2021

12.3 CRÉATIONS ET TYPOLOGIE DES ENTREPRISES



Combien d'entreprises ouvrent et ferment chaque année dans le territoire ? Existe-t-il une part élevée de jeunes entreprises ?

LES JEUNES ENTREPRISES

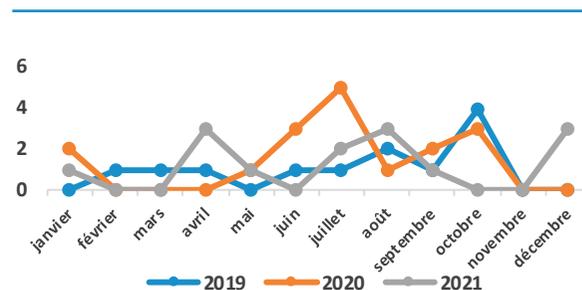


Malgré un très impact très fort de la crise sanitaire sur l'activité des entreprises (ex. 73 % des sociétés déclarent une baisse de leurs ventes supérieure à 10 % durant le premier confinement, et 35 % une baisse supérieure à 50 % durant cette période*), le nombre de fermeture reste relativement limité (-1% d'entreprises employeuses enregistrées dans la base SIRENE).

En effet, plus de quatre sociétés sur cinq ont fait appel aux aides mises en place par les pouvoirs publics : chômage partiel (70 % des sociétés), report des échéances sociales (53 %), prêt garanti par l'État (41 %). Le recours à ces mesures a été particulièrement fréquent dans la restauration (97 %), le commerce et la réparation automobiles (96 %) ou l'hébergement (95 %).

**L'impact de la crise sanitaire sur l'organisation et l'activité des sociétés, étude INSEE, décembre 2020*

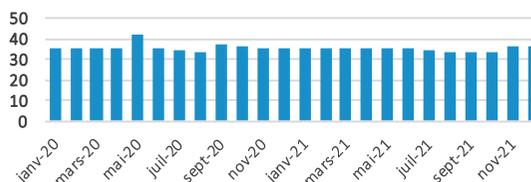
Créations d'entreprises par mois



Source : Répertoire SIRENE, 1er décembre 2021

En janvier 2020, on comptabilise 2 créations d'entreprises pour Avesnes-le-Comte, contre 1 en janvier 2021.

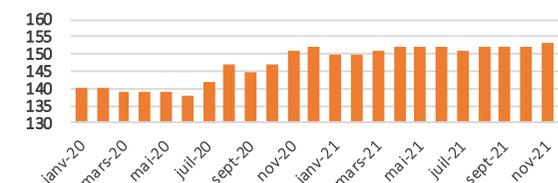
Evolution du nombre total d'entreprises avec salariés



Source : Répertoire SIRENE, 2021

En décembre 2021, le nombre d'entreprises ayant des salariés était de 37, contre 36 en janvier 2020.

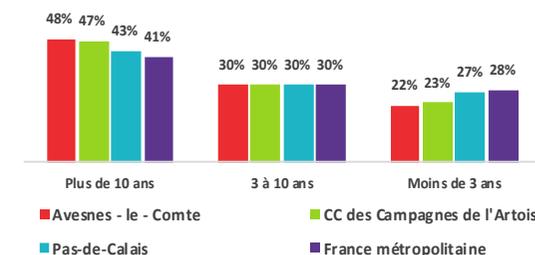
Evolution du nombre total d'entreprises sans salariés



Source : Répertoire SIRENE, 2021

En décembre 2021, le nombre d'entreprises sans salariés était de 153, contre 140 en janvier 2020.

Les entreprises par date de création



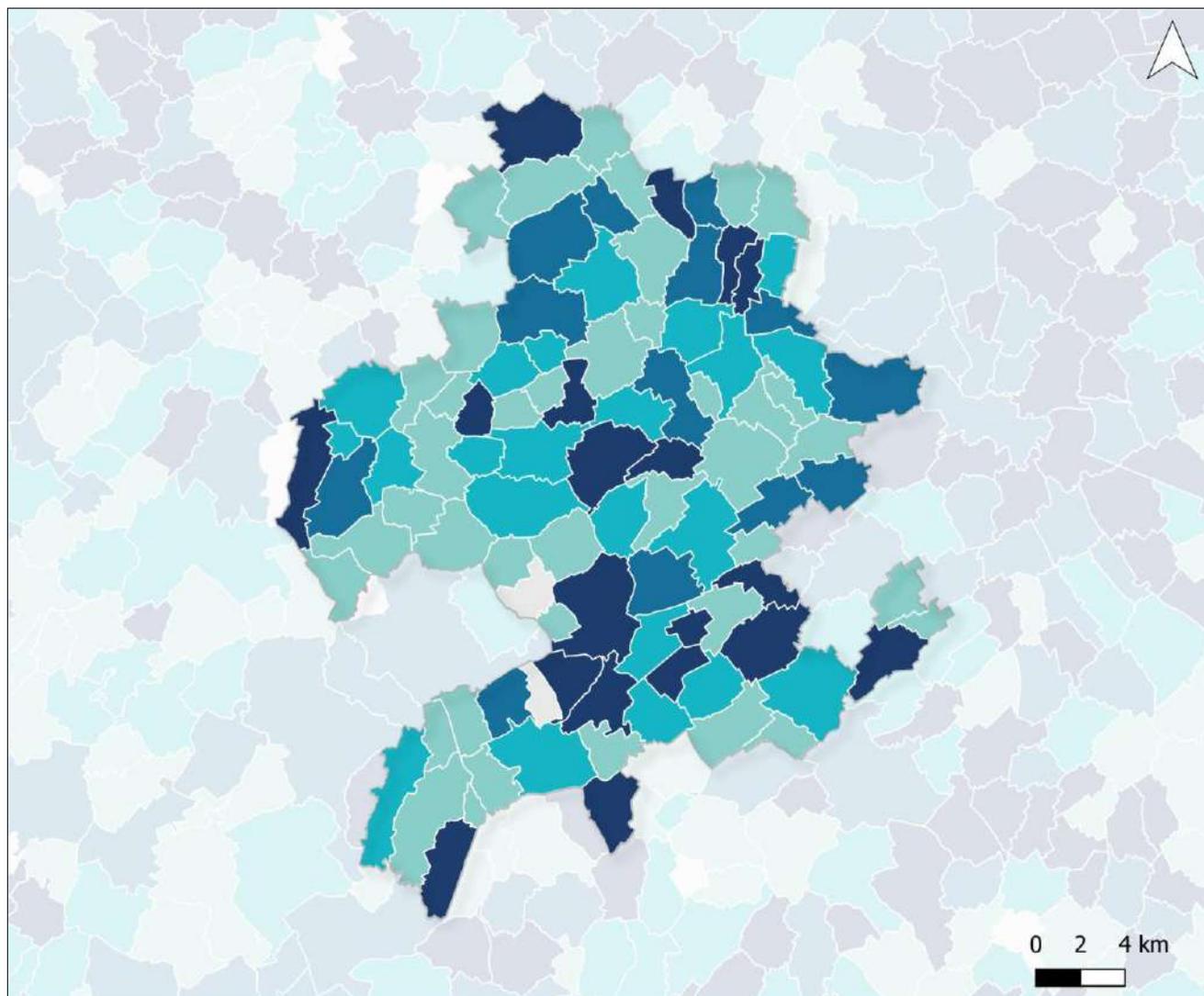
Source : Répertoire SIRENE, 1er déc. 2021

Au 1er décembre 2021, la part des entreprises de moins de 3 ans était de 22,0% pour Avesnes-le-Comte contre 23,0% pour la CC des Campagnes de



CC des Campagnes de l'Artois

Quelle est la part d'emplois liés au secteur des services ?



Part des emplois du secteur "commerce, transports et services divers"

Moins de 14%

De 28% à 41%

Données non disponibles

De 14% à 28%

Plus de 41%

Source : INSEE 2018



13.

VIE LOCALE

13.1 Les services de proximité

13.2 Les licenciés sportifs

13.3 Les associations (si disponible)

13.1 LES SERVICES DE PROXIMITÉ



Les habitants ont-ils facilement accès aux commerces et services de proximité dont ils peuvent avoir besoin ? Le territoire a-t-il une fonction de centralité ?

Les commerces et les services de proximité

Boulangerie	Boucherie charcuterie	Poissonnerie	Magasin alimentaire	Pharmacie	Equipements sportifs
2	2	0	3	2	3
Restaurant	Poste	Banque, caisse d'épargne	Librairie journaux	Station service	Equipements culturels
6	1	3	0	2	1

Source : Base Permanente des Equipements, 2020

En 2020, Avesnes-le-Comte accueillait notamment 1 point de contact de la Poste.

LE 1^{ER} COMMERCE DE PROXIMITÉ DES FRANÇAIS



Si le nombre de boulangeries-pâtisseries a baissé à partir des années 1990, il s'est stabilisé depuis 2006. En France, l'artisan boulanger tient encore près de 60% du marché du pain. La boulangerie-pâtisserie se place ainsi comme le premier commerce de proximité de l'hexagone en accueillant 12 millions de personnes quotidiennement.

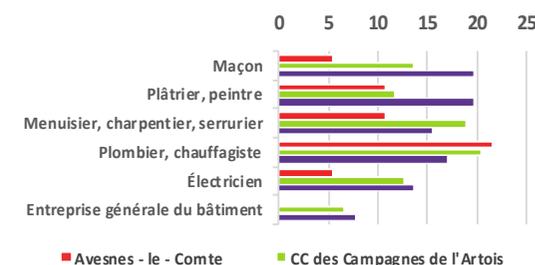
Taux d'équipement de différents services du quotidien (pour 10 000 hab.)

	Boulangeries-Pâtisseries	Magasins alimentaires	Banques, caisses d'épargne
Avesnes - le - Comte	10,8	16,2	16,2
Panel	10,4	12,7	12,7
CC des Campagnes de l'Artois	5,1	3,3	2,7
Pas-de-Calais	6,7	6,0	3,3
France métropolitaine	7,3	7,5	4,8

Source : Base Permanente des Equipements, 2020

En 2020, le nombre de boulangeries pour 1 000 habitants de la commune était de 10,8 contre 5,1 pour la CC des Campagnes de l'Artois.

Les artisans présents par type de métier



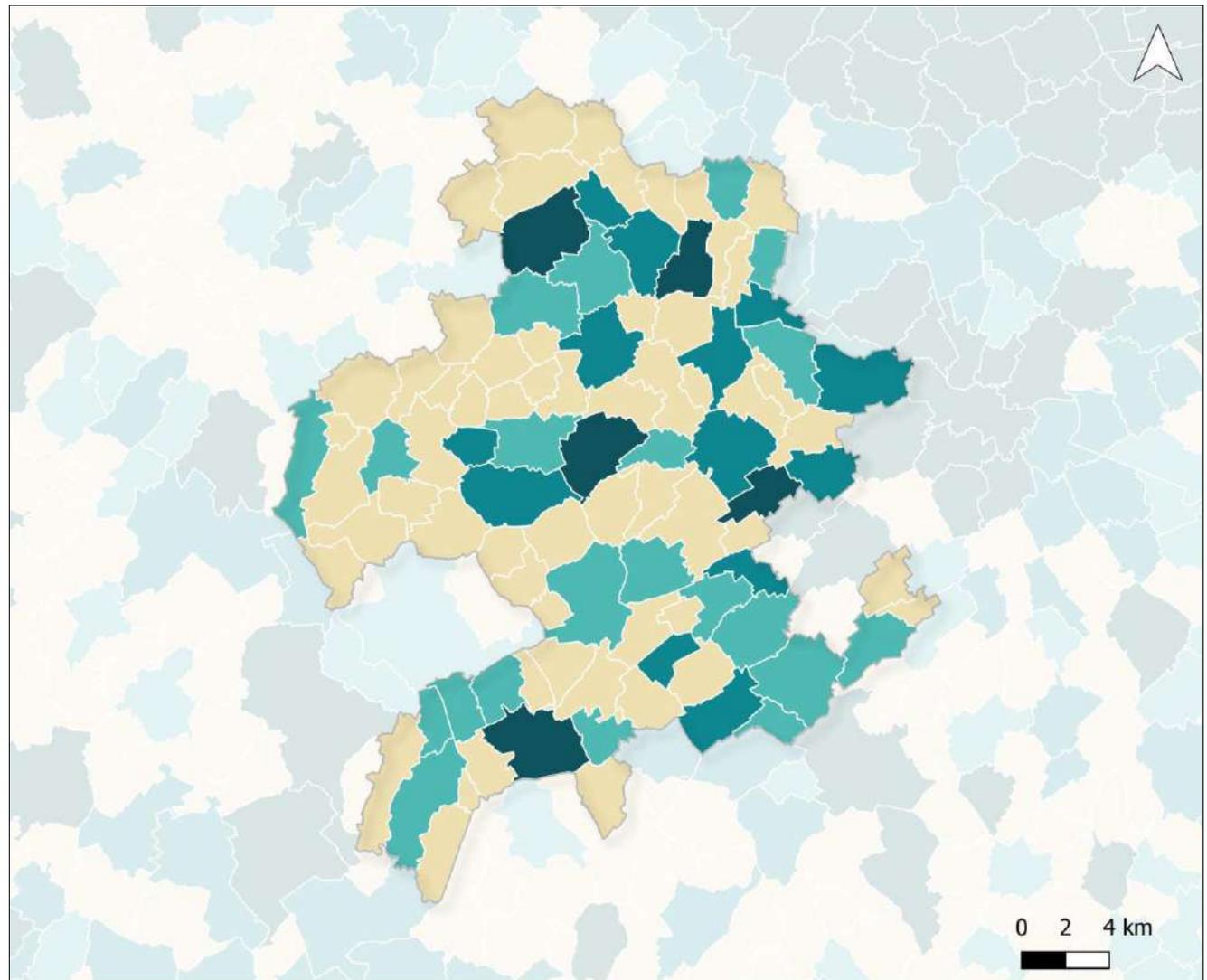
Source : Base Permanente des Equipements, 2020

En 2020, Avesnes-le-Comte comptait 21,6 plombiers-chauffagistes pour 10 000 habitants.



CC des Campagnes de l'Artois

Quel est le nombre de commerces de proximité par commune ?



Nombre de commerces de proximité par commune

- | | |
|--|---|
|  Aucun commerce |  2 à 5 commerces |
|  1 commerce |  Plus de 5 commerces |

Source : INSEE BPE 2020

13.2 LES LICENCIÉS SPORTIFS



Y a-t-il plus de licenciés qu'ailleurs ? Quel est leur profil? (âge, sexe...)

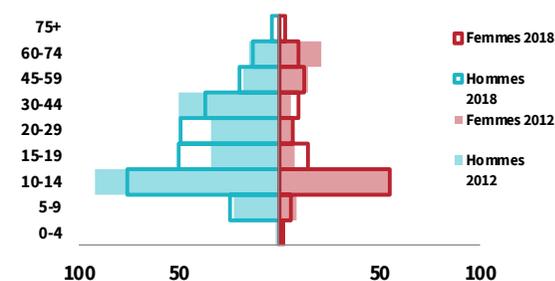
Licenciés sportifs* pour 100 habitants



Source : INJEP, 2018

En 2018, le nombre de licenciés sportifs de la commune pour 100 habitants était de 21,2, contre 18,3 pour la CC des Campagnes de l'Artois.

Pyramide des âges des licenciés sportifs en 2012 et 2018



Source : INJEP, 2012-2018

En 2018, il y avait pour Avesnes-le-Comte 6 filles licenciées de 5-9 ans, contre 9 en 2012.

LES LICENCIÉS SPORTIFS

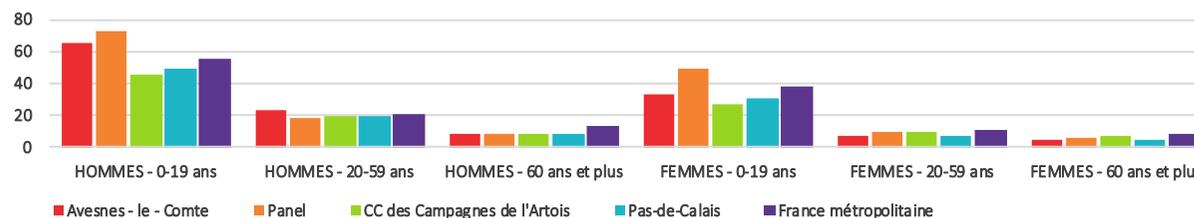


L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) est un service du ministère de l'Éducation nationale.

Il produit différentes données sur les licenciés sportifs résidant dans le territoire, qui permettent d'en appréhender son dynamisme sportif.

Ces données sont bien entendu à mettre en perspective avec la pratique en amateur, dont il n'existe malheureusement pas de données à une échelle communale ou communautaire.

Licenciés sportifs* pour 100 habitants par âges regroupés



Source : INJEP, 2018

En 2018, on comptait 66 licenciés sportifs pour 100 hommes de la commune de 0 à 19 ans, alors que ce chiffre était de 56 pour la France métropolitaine.

13.3 LES ASSOCIATIONS



Y a-t-il un fort dynamisme associatif ? Le tissu associatif est-il composé de structures historiquement implantées ou de jeunes associations ?

Associations pour 100 habitants

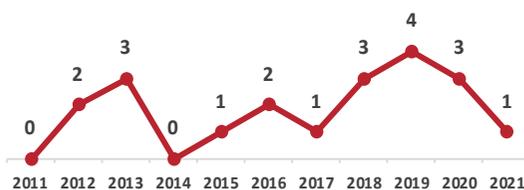


Nb d'associations enregistrées au RNA : 56

Source : Répertoire National des Associations, 1/12/2021

Au 1er décembre 2021, Avesnes-le-Comte totalisait 3,0 associations pour 100 habitants, contre 2,5 pour la France métropolitaine.

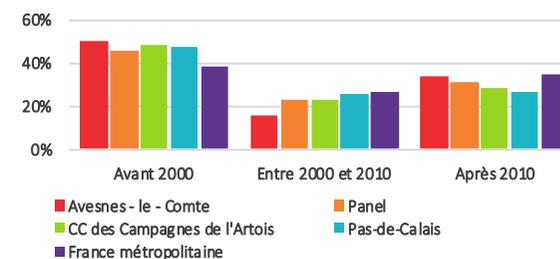
Associations créées depuis 2011



Source : Répertoire National des Associations, 1/12/2021

De 2012 à 2021, le nombre d'associations de la commune créées dans l'année est passé de 2 à 1.

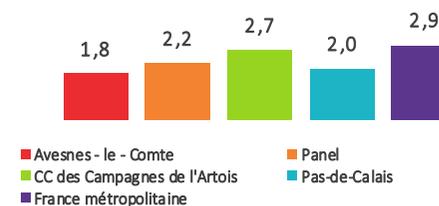
Date de création des associations au 1^{er} décembre 2021



Source : Répertoire National des Associations, 1/12/2021

Au 1er janvier 2021, 50% des associations de la commune avaient été créées avant 2000, contre 46% pour panel.

Taux de création d'associations en 2021



Source : Répertoire National des Associations, 1/12/2021

En 2021, 1,8 associations ont été créées pour 100 associations existantes au 1er décembre 2021 pour Avesnes-le-Comte.

LE RÉPERTOIRE DES ASSOCIATIONS

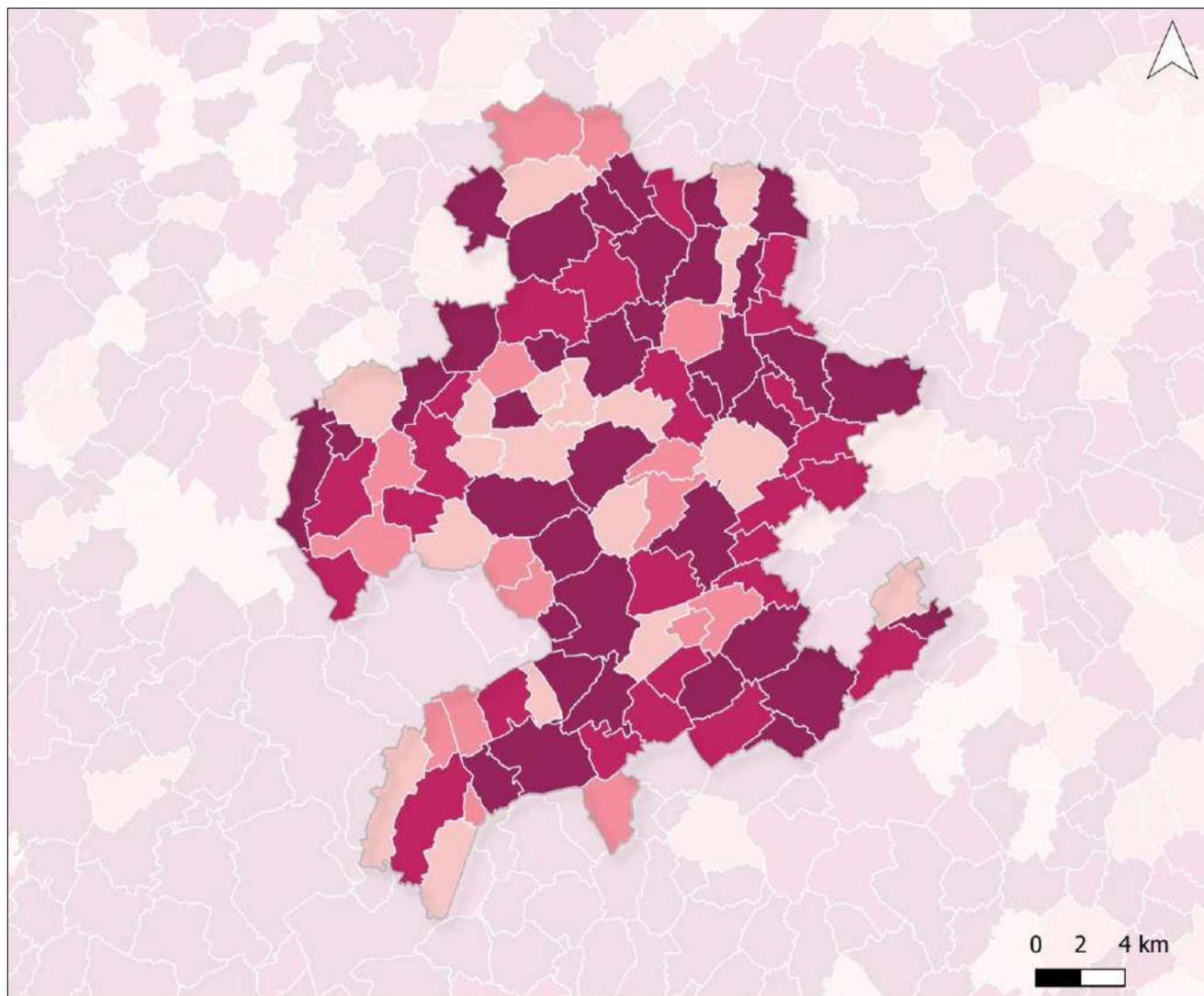


Le Répertoire National des Associations (RNA) contient des données sur l'ensemble des associations loi 1901 (à l'exception de l'Alsace-Moselle). Il remplace depuis 2010 le répertoire Waldec (Web des associations librement déclarées).



CC des Campagnes de l'Artois

Quel est le nombre d'associations pour 100 habitants ?



Nombre d'associations pour 100 habitants

Moins de 1,5

De 2 à 2,5

Données non disponibles

De 1,5 à 2

Plus de 2,5

Source : RNA 1^{er} janvier 2021



14. TOURISME

14.1 Profil touristique

14.2 Hébergement et fréquentation (si disponible)

14.1 PROFIL TOURISTIQUE



Le territoire est-il touristique (résidences secondaires, équipements...) ? Combien y a-t-il d'emplois liés au tourisme ?

RECENSER LES HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES



Les statistiques sur l'offre d'hébergements sont établies par l'INSEE avec les Comités Régionaux de Tourisme (CRT) et la Direction Générale des Entreprises (DGE).

Les données, qui datent de 2019, comportent :

- + Les **hôtels de tourisme** de plus de 5 chambres ;
- + Les **campings** de plus de 5 emplacements ;
- + Les « autres hébergements collectifs » (résidences de tourisme, villages vacances et auberges de jeunesse).

Les gîtes et meublés de tourisme ne figurent dans aucune base nationale, rendant difficile leur comptabilisation.

En 2018, la part des hébergements touristiques proposés par des particuliers via des plateformes comme Airbnb représentait 14% de la fréquentation des hébergements touristiques marchands à l'échelle nationale.

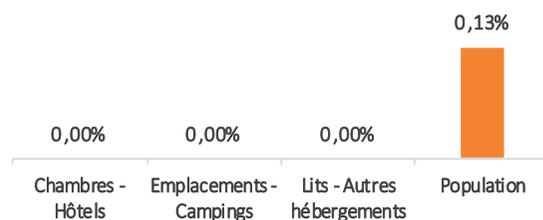
Tour d'horizon des équipements touristiques

Hôtels 0	Campings 0	Auberges de jeunesse 0
Villages vacances 0	Résidences de tourisme 0	Information tourisme 0

Source : INSEE 2021

En 2021, on enregistrait 0 hôtel et 0 point d'information touristique pour Avesnes-le-Comte.

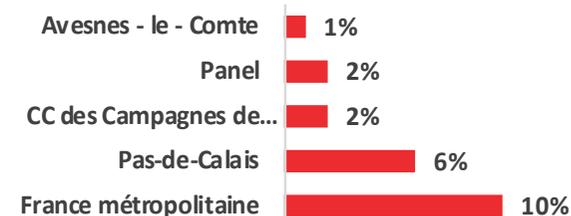
La capacité d'accueil du territoire par rapport au département



Source : INSEE 2021

En 2021, Avesnes-le-Comte accueillait 0,00% des chambres d'hôtel du département.

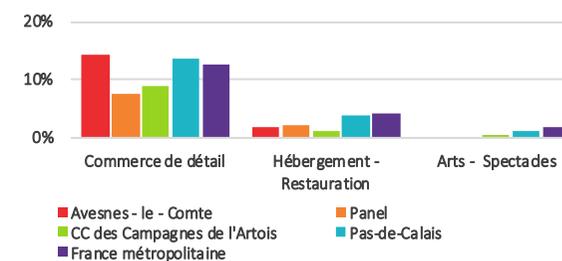
La part des résidences secondaires dans l'ensemble des logements



Source : INSEE 2018

En 2018, 1% des logements de la commune étaient des résidences secondaires, contre 10% pour la France métropolitaine.

La représentativité des emplois en lien avec le tourisme



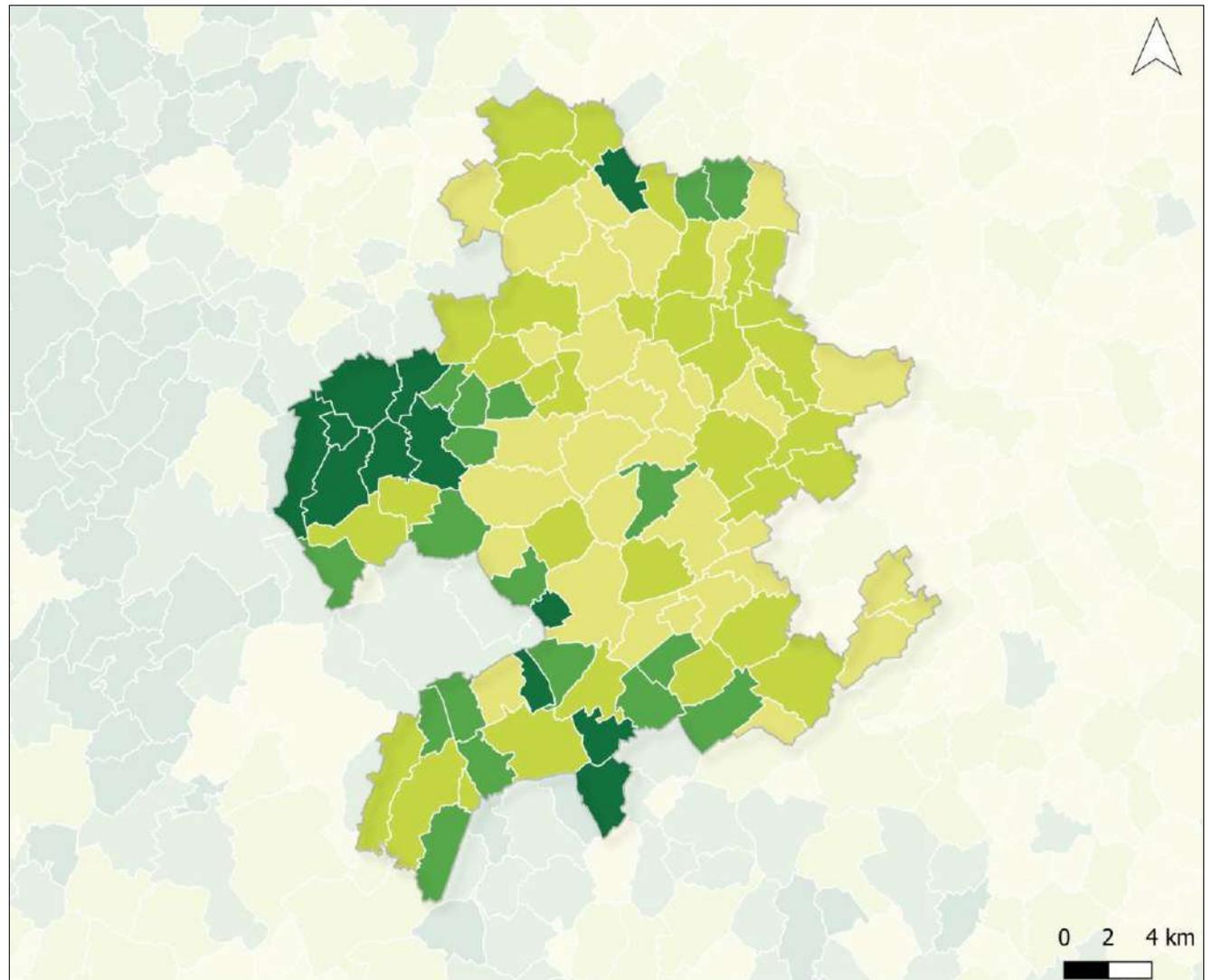
Source : INSEE 2018

En 2018, 2% des emplois de la commune relevaient des secteurs de l'hébergement et de la restauration.



CC des Campagnes de
l'Artois

Quelle est la part des résidences
secondaires dans l'ensemble des
logements ?



Part des résidences secondaires dans l'ensemble des logements

Moins de 1%

De 3% à 7%

Données non disponibles

De 1% à 3%

Plus de 7%

Source : INSEE 2018



15.

ENVIRONNEMENT

15.1 Occupation des sols

15.2 Production en électricité

15.3 Consommation en électricité

15,4 DPE et émissions de CO2

15.1 OCCUPATION DES SOLS



Dans quelle mesure le territoire a-t-il évolué depuis les années 1990 ? Les terres urbanisées ont-elles fortement augmenté ? Par quels types de sols le territoire se caractérise-t-il aujourd'hui ?

UNE MÊME NOMENCLATURE POUR TOUTE L'EUROPE !

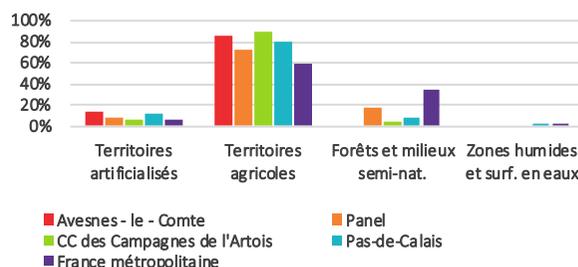


La base CORINE Land Cover est issue de l'interprétation visuelle d'images satellitaires de l'occupation des sols. Elle permet, pour l'ensemble du territoire européen, de disposer d'un inventaire biophysique de l'occupation des sols.

Connaître l'occupation des sols et ses évolutions est crucial, dans un contexte où la transformation des sols engendre la perte de terres agricoles, la destruction et le cloisonnement des espaces naturels et des habitats.

Pour voir les sols de votre territoire en cartographie, rendez-vous sur : <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/corine-land-cover-2012>

Occupation des sols par type



Source : CORINE Land Cover, 2018

En 2018, les territoires artificialisés représentaient 14% de la commune des sols de la commune, contre 6% pour la CC des Campagnes de l'Artois.

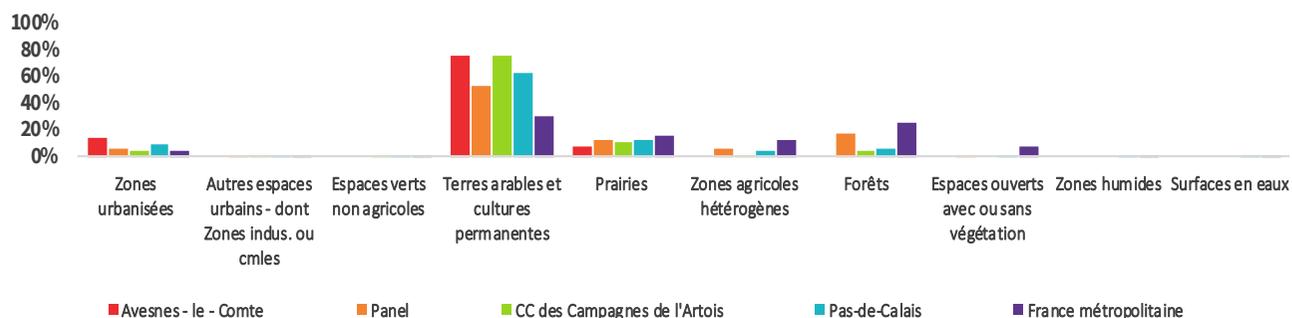
Occupation des sols (en ha) - Evolutions

	1990	2000	2006	2012	2018	Evo. 90 - 18
Territoires artificialisés	108	108	120	134	134	24%
Territoires agricoles	828	828	815	802	802	-3%
Forêts, milieux semi-nat.	0	0	0	0	0	ND
Zones humides et surf. en eaux	0	0	0	0	0	ND

Source : CORINE Land Cover, 1990-2018

Le nombre d'hectares occupés par des territoires artificialisés est passé de 108 en 1990 à 134 en 2018, pour Avesnes-le-Comte.

Occupation des sols - Détail



Source : CORINE Land Cover, 2018

15.2 PRODUCTION EN ÉLECTRICITÉ



Le territoire produit-t-il de l'électricité ? Si oui, de quelles façons ? Et dans quelles proportions ?

L'AGENCE ORE

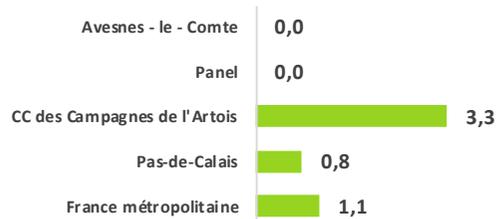


L'Agence ORE (Opérateur de Réseaux d'Énergie) regroupe l'ensemble des distributeurs d'électricité et de gaz en France. Ouverte en 2018, elle met à disposition des données sur la production et la consommation en énergie.

- Le saviez-vous ? L'Agence ORE développe des services gratuits pour accompagner les acteurs des territoires (publics et privés) dans leurs exercices de planification et de transition énergétique.
- Toutes les informations sur www.agenceore.fr.

Les données présentées concernent la production en électricité, hors énergie nucléaire.

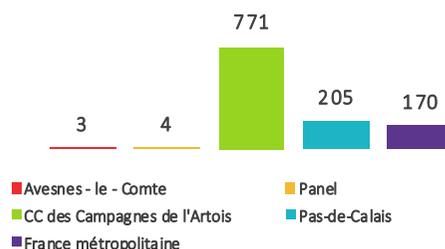
Puissance de raccordement par habitant (en KW, hors nucléaire)



Source : Agence ORE, 2020

En 2020, la puissance de raccordement des installations électriques est de 0,0 kW par habitant, contre 3,3 kw pour la CC des Campagnes

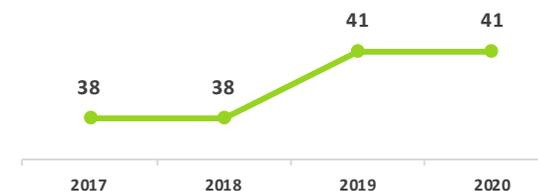
Tension de raccordement par point de production (en kW)



Source : Agence ORE, 2020

En 2020, la tension de raccordement par point de production est de 3 Kw par point de production, contre 170 pour la France métropolitaine.

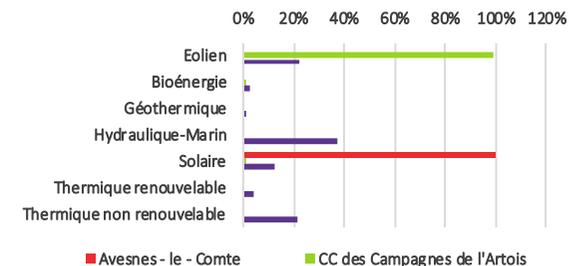
Evolution de la production locale en électricité (en kW)



Source : Agence ORE, 2020

Pour Avesnes-le-Comte, la puissance de raccordement en installations électriques est passée de 38 à 41 kW de 2017 à 2020.

Tension de raccordement par type



Source : Agence ORE, 2020

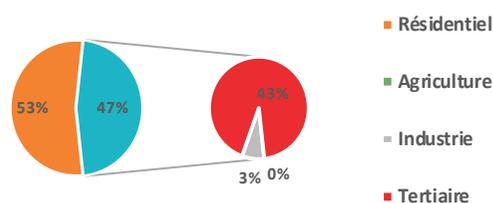
En 2020, la tension de raccordement en énergie solaire représente 100% de la production en électricité de la commune.

15.3 CONSOMMATION EN ÉLECTRICITÉ



Comment la consommation en électricité se répartit-elle ?
Quelle est la part consommée par le résidentiel par rapport à l'agriculture, à l'industrie ou au secteur tertiaire ?

Consommation électrique par secteur en 2020 (en MWh)*



Source : Agence ORE, 2020

En 2020, le secteur résidentiel représentait 53% de la consommation électrique totale de la commune.

Consommation électrique annuelle moyenne par point de livraison - Secteur résidentiel (en kW)*



Source : Agence ORE, 2020

En 2020, la consommation électrique annuelle moyenne était pour Avesnes-le-Comte de 5,6 MWh par point de livraison du secteur résidentiel.

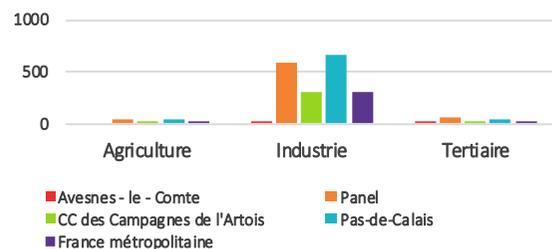
L'INDICATEUR EXPLIQUÉ



Consommation annuelle moyenne d'un foyer de 3 personnes vivant dans 70m²

- = 11 MWh : chauffage et eau chaude
- + 2,5 MWh : usages domestiques (TV, réfrigérateur, lave-linge...).

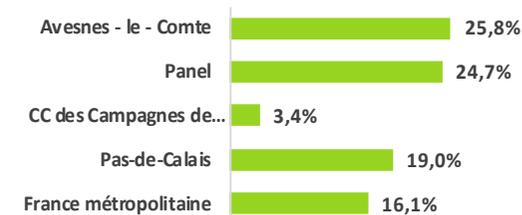
Consommation électrique annuelle moyenne par point de livraison - Professionnel (en MWh)*



Source : Agence ORE, 2020

En 2020, la consommation électrique annuelle moyenne était pour Avesnes-le-Comte de 31 MWh par point de livraison du secteur tertiaire.

Consommation thermosensible sur l'année, en kW par habitant



Source : Agence ORE, 2020

En 2020, 25,8% de la consommation résidentielle pour Avesnes-le-Comte est imputable aux variations de température (chauffage).

15.4 DPE ET ÉMISSIONS DE CO2



Le territoire est-il fortement émetteur de CO2 ? Quel secteur est le plus générateur ? Les logements présents sont-ils « énergivores » ?

LE DPE



Le Diagnostic de Performance Energétique (DPE) est réalisé par un professionnel habilité et est obligatoire en cas de mise en location ou cession.

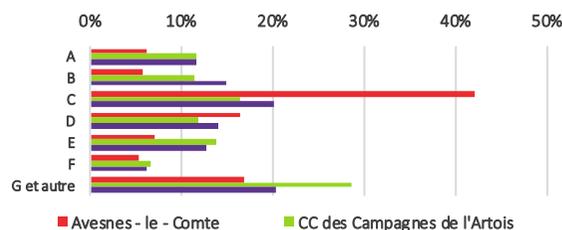
Le DPE renseigne sur la performance énergétique d'un logement ou d'un bâtiment, en évaluant :

- Sa consommation d'énergie
- Son impact en termes d'émissions de gaz à effet de serre

Le classement DPE d'un logement dans les catégories F ou G indique des déperditions de chaleur et donc une potentielle surchauffe du logement !

Pour lutter contre ce phénomène de précarité énergétique et réduire les gaz à effet de serre, la loi prévoit un encadrement pour la location de ces logements : le gel des loyers à compter d'août 2022 et l'interdiction à la location des logements de catégorie G dès 2025 et en 2028 pour ceux classés catégorie F

Diagnostics de Performance Energétique – Gaz à Effet de Serre

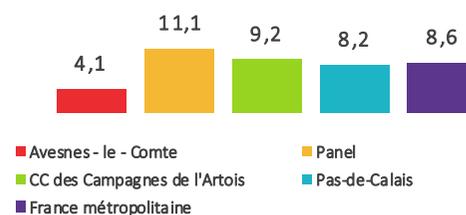


Nb de locaux évalués entre 2013 et 2020 : 225

Source : ADEME 2020

Parmi les locaux de la commune évalués entre 2013 et 2020, 6% étaient classés A en termes d'émissions de gaz à effet de serre.

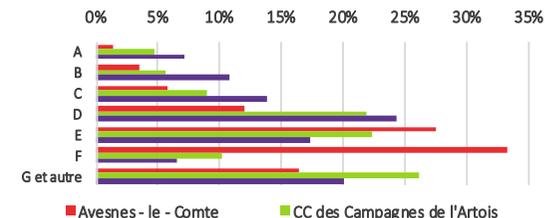
Emission de CO2 par habitant



Source : ADEME, 2016

En 2016, les émissions de CO2 par habitant sont de 4,1 tonnes, contre 8,6 pour la France métropolitaine.

Diagnostics de Performance Energétique - Energie

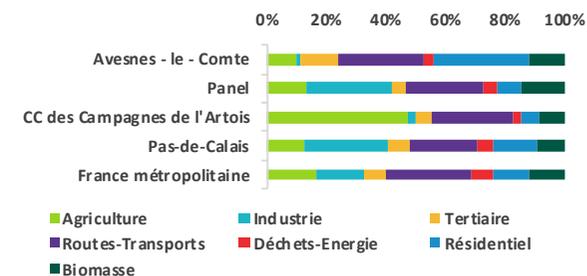


Nb de locaux évalués entre 2013 et 2020 : 225

Source : ADEME 2020

Parmi les locaux de la commune évalués entre 2013 et 2020, 16% étaient classés G ou autre en termes de performance énergétique.

Emissions de CO2 par type



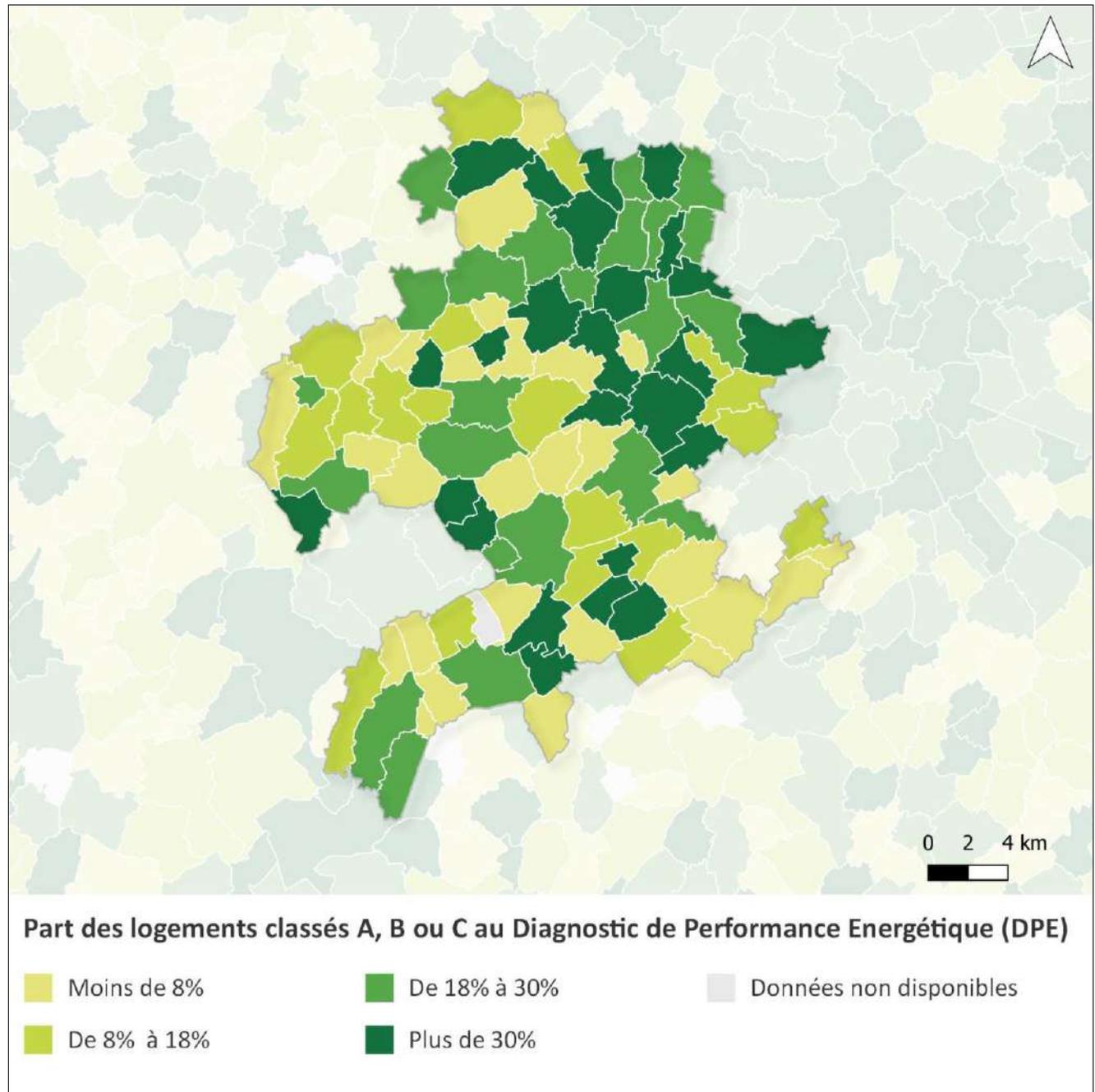
Source : ADEME, 2016

En 2016, le secteur résidentiel représente 32% des émissions de CO2 pour Avesnes-le-Comte, alors que ce chiffre est de 6% pour la CC des Campagnes de



CC des Campagnes de l'Artois

Quelle part des locaux du territoire est classée en tant que « performants énergétiquement » au titre du Diagnostic de Performance Energétique ?



Source : ADEME 2020

ANNEXES

-
- 1 Et si on essayait de projeter la population ?
-
- 2 Glossaire
-



ET SI ON ESSAYAIT DE PROJETER LA POPULATION ?



PROJETER LA POPULATION DE DEMAIN



Prévoir la population de demain est très incertain ! Il est toutefois possible de projeter plusieurs images de la démographie à l'horizon 2027, à partir de certaines hypothèses.

Loin de la « prospective démographique » (beaucoup plus précise), ces simulations permettent de mesurer ce qu'il pourrait se passer si certaines tendances se produisent.

Ithéa s'est essayé à l'exercice !

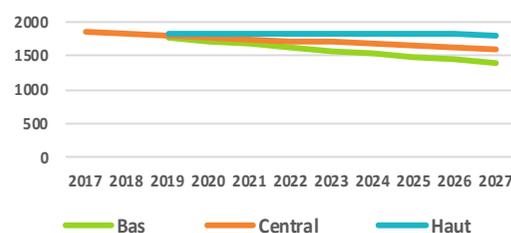
Nos hypothèses sont les suivantes :

- **Hypothèse 1** : Variation annuelle de population moins élevée que les tendances observées sur 2012-2017 => scénario bas
- **Hypothèse 2** : Variation annuelle de population identique aux tendances observées => scénario central
- **Hypothèse 3** : Variation annuelle de population plus élevée que les tendances observées sur 2012-2017 => scénario haut

A chaque collectivité de prendre en compte le scénario le plus adapté à son territoire, en fonction de ses réalités actuelles (vieillesse...) et de ses projets (constructions...).

La **pyramide des âges** ci-contre présente quant à elle une projection de la population en 2022, si les tendances 2012-2017 se reproduisent à l'identique.

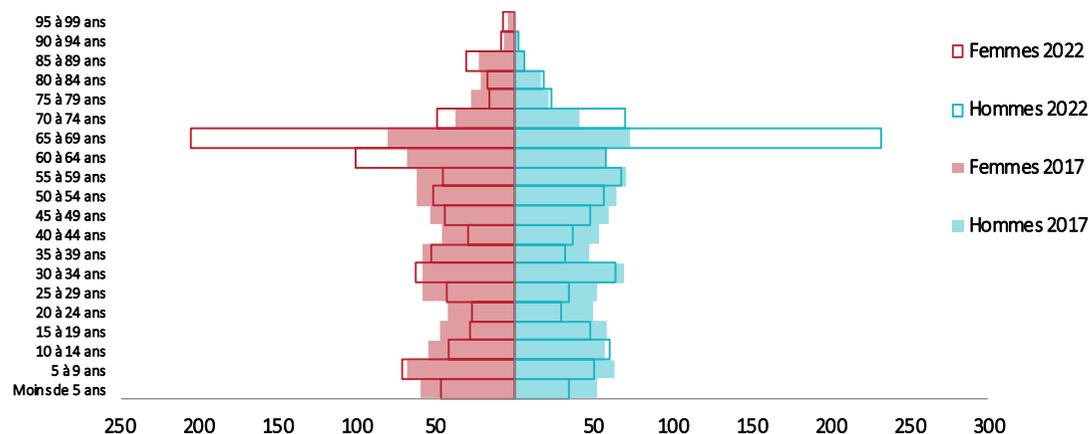
Population projetée - Horizon 2027



Variation annuelle de population projetée – Horizon 2027

	Solde naturel	Solde migratoire	Variation annuelle moyenne	Population 2027
Bas	-0,5%	-2,4%	-2,9%	1 449
Central	0,2%	-1,7%	-1,5%	1 625
Haut	0,9%	-1,0%	-0,1%	1 819

Pyramide des âges de la population projetée 2017-2022 (scénario central)



Les catégories socio-professionnelles



Agriculteurs exploitants

Artisans, commerçants, chefs d'entreprise

Cadres, professions libérales et professions intellectuelles supérieures

Professionnels de santé libéraux, professionnels juridiques et techniques libéraux, cadres d'entreprises, cadres de la fonction publique...

Professions intermédiaires

Professions intermédiaires administratives, commerciales, de l'enseignement, de la santé et de la fonction publique, techniciens, contremaîtres...

Employés

Agents de service de la fonction publique, militaires, policiers, employés administratifs d'entreprise, employés de commerce...

Ouvriers

Ouvriers industriels, artisans, agricoles, chauffeurs...

Retraités

Autres personnes sans activité professionnelle

Élèves, étudiants, hommes/femmes au foyer

DÉMOGRAPHIE

Population municipale. Personnes ayant leur résidence habituelle dans la commune, dans un logement ou une communauté (ex. gendarmerie), dans un établissement pénitencier, dans une habitation mobile, ou personnes sans abri recensées sur le territoire de la commune.

Population comptée à part. Comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont une résidence sur le territoire de la commune (ex. étudiants, résidents en établissements sociaux et médico-sociaux, certaines personnes SDF rattachées à la commune...)

Population totale. Cumul de la population municipale et de la population comptée à part.

Solde naturel. Différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès.

Solde migratoire. Différence entre le nombre de personnes entrées et le nombre de personnes sorties du territoire.

Allocataire Caisse d'Allocations familiales (CAF). Les allocataires CAF sont des personnes qui perçoivent au moins une allocation de la part de la Caisse d'allocations familiales au vu de leur situation familiale et/ou monétaire.

Indice de jeunesse. Différence entre les moins de 20 ans et les plus de 60 ans et plus.

Population étrangère. Population qui n'est pas de nationalité française.

Population immigrée. Population, de nationalité française ou non, née étrangère à l'étranger et résidant en France.

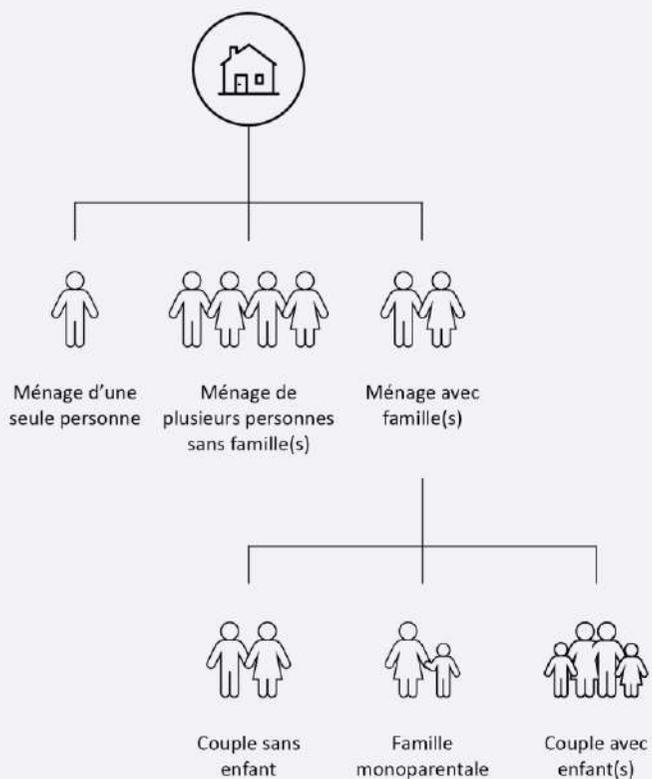
PETITE ENFANCE

Complément de libre choix du mode de garde (CMG). Aide financière versée par la CAF aux parents exerçant une activité professionnelle. Elle est destinée à financer partiellement les frais de garde (par un assistant maternel agréé) des enfants de moins de 6 ans.

Prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE). Prestation permettant à un ou aux deux parents de cesser ou de réduire leur activité professionnelle pour s'occuper de leur(s) enfant(s) de moins de 3 ans.

Prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE). Aide financière versée par la CAF, sous conditions de ressources, aux parents d'enfants de moins de 3 ans.

Les catégories de ménages



FAMILLES

Famille monoparentale. Une famille monoparentale comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant pas d'enfant).

Famille. Une famille est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée :

- soit d'un couple vivant au sein du ménage, avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage ;
- soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale).

Un ménage peut comprendre zéro, une ou plusieurs familles.

Ménage. De manière générale, un ménage, au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne.

SENIORS

Contribution sociale généralisée (CSG). Impôt créé en 1991 pour participer au financement de la sécurité sociale.

Pension d'invalidité. Aide financière qui est attribuée par la Sécurité sociale à une personne qui a une capacité de travail réduite, en raison d'un accident ou d'une maladie d'origine non professionnelle et qui doit faire face à une perte de gain.



LOGEMENT ET IMMOBILIER

FTTH. Réseau de télécommunications physique qui permet notamment l'accès à internet à très haut débit.

Logements raccordables. Logements ou locaux à usage professionnel pour lesquels il existe une continuité optique entre le point de mutualisation et le point de branchement optique

Logement vacant. Logement inoccupé qui est soit proposé à la vente ou à la location, soit gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire.

Mutation. La mutation d'un bien immobilier désigne un changement de propriétaire. Le transfert du bien peut se faire à titre gratuit (ex. succession, donation) ou à titre onéreux dans le cas d'une vente classique.

HABITAT

Résidence principale. Habitation occupée de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes d'un même ménage.

Hébergé à titre gratuit. Situation d'une ou plusieurs personnes résidant, à titre gracieux, chez une autre personne propriétaire ou locataire de son logement.

HLM loué vide. Un logement HLM est une habitation à loyer modéré au sein d'un immeuble construit avec l'aide de l'État et de diverses collectivités et affectée aux foyers qui ont de petits revenus. Un HLM loué vide est un logement non-meublé.

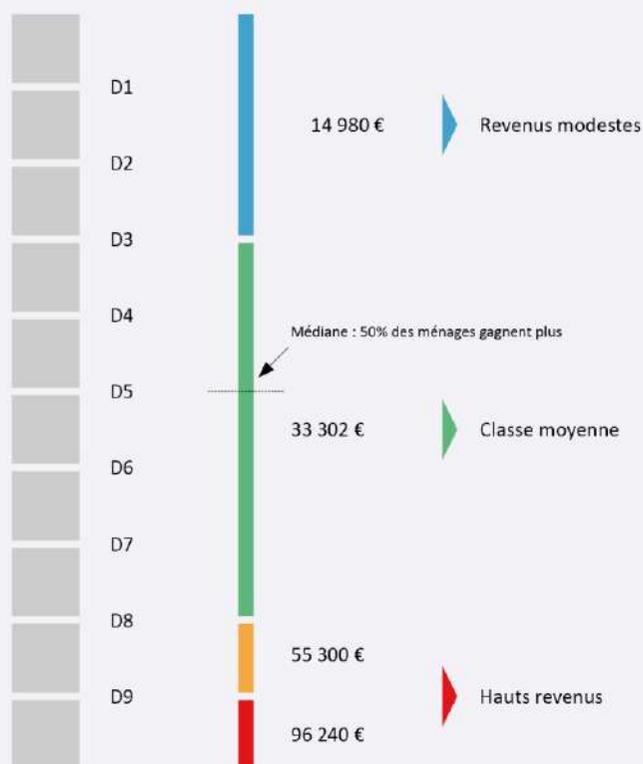
Logement social (ou HLM). Logement construit avec l'aide de l'État et qui est soumis à des règles de construction, de gestion et d'attributions précises. Les loyers sont également réglementés et l'accès au logement conditionné à des ressources maximales.

Taux de logements sociaux. Le taux légal de logements locatifs sociaux des communes situées en périmètre SRU est de 25% du parc des résidences principales, sauf pour les communes qui appartiennent à un périmètre SRU dont la situation et le fonctionnement du marché de l'habitat ne justifie pas un renforcement des obligations de production.

DPE. Voir thématique environnement

GLOSSAIRE ILLUSTRÉ

Revenu disponible moyen par tranche de niveau de vie



Source : INSEE, 2015

EMPLOI

Actif. Un actif est une personne qui est en capacité de travailler. Un actif occupé est une personne qui a un emploi. Ainsi, la **population active** regroupe la population active occupée (appelée aussi « population active ayant un emploi ») et les chômeurs.

Taux de chômage. Le chômage représente l'ensemble des personnes de 15 ans et plus, privées d'emploi et en recherchant un. Les frontières entre emploi, chômage et inactivité ne sont pas toujours faciles à établir. En France il y a deux sources statistiques principales sur le chômage ;

- Chômeur = chômeur selon l'enquête nationale réalisée par l'INSEE
- Personne en recherche d'emploi = personne qui s'est inscrite à Pôle Emploi

Travail à temps partiel. Mode de travail qui peut être mis en place à l'initiative de l'employeur ou du salarié, impliquant une durée de travail inférieure à la durée légale (35h).

REVENUS ET PRÉCARITÉ

Foyer à bas revenus. Un foyer est considéré à bas revenus par la CAF si son Revenu par Unité de Consommation (RUC) est inférieur à 60% du RUC médian.

Prestations sociales. Les prestations sociales (ou transferts sociaux) sont des transferts versés (en espèces ou en nature) à des individus ou à des familles afin de réduire la charge financière que représente la protection contre divers risques.

Prime d'activité. Aide financière venue remplacer le RSA activité et la prime pour l'emploi. Elle est attribuée en tant que complément pour les travailleurs aux revenus modérés.

Aide pour le logement. Aides délivrées par la CAF, constituées de l'Allocation de Logement Familiale (ALF), de l'Allocation de Logement Sociale (ALS), et de l'Aide Personnalisée au Logement (APL).

Revenu de solidarité active (RSA). Aide financière versée par la CAF pour les personnes de 25 ans et plus (ou 18-25 ans parents isolés) destinée à assurer un niveau minimum de ressources.

Revenu médian et rapport interdécile. Les déciles sont les valeurs qui partagent les revenus de la population en dix parties égales (cf. schéma ci-contre). Le cinquième décile, correspond à la médiane, c'est-à-dire le salaire au-dessous duquel 50% des ménages touchent plus et 50 % touchent moins. Le rapport interdécile est utilisé pour mettre en évidence les disparités (ou écarts) entre les plus riches et les plus pauvres. Plus il est élevé plus les inégalités sont grandes.



SANTÉ ET HANDICAP

Allocation adulte handicapé (AAH). Aide financière versée par la CAF aux personnes en situation de handicap selon des conditions de ressources et d'autonomie.

Aide au paiement d'une Complémentaire Santé (ACS). Aide financière versée, sous conditions de ressources et destinée au paiement d'une complémentaire santé. Cette aide est versée aux individus dont les ressources sont légèrement supérieures au plafond de la CMU-C.

Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH). Aide financière versée par la CAF aux parents d'un enfant de moins de 20 ans en situation de handicap et destinée à financer frais d'éducation et de soins.

Couverture Maladie Universelle-Complémentaire (CMU-C). Complémentaire santé gratuite, versée sous condition de ressources.

Non-recours aux droits/soins. Notion qui renvoie aux personnes qui ne font pas valoir leurs droits en raison de différents obstacles et /ou qui ne se rendent pas chez un professionnel de santé.

ENTREPRISES

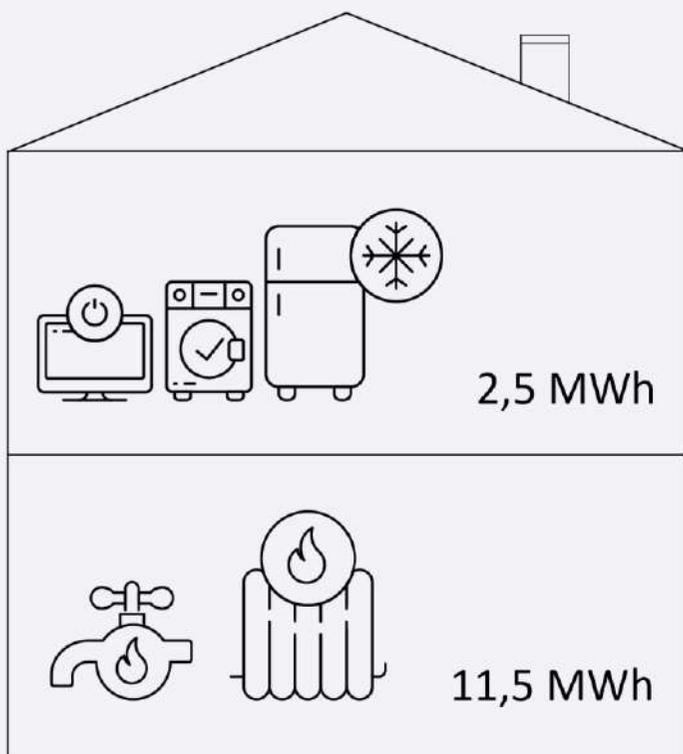
Entreprises (répertoire SIRENE). Les entreprises enregistrées au sein du répertoire SIREN sont en fait des « établissements productifs ». Le caractère productif d'un établissement est déterminé en fonction de la catégorie juridique et de l'activité, et dans certains cas de l'effectif. Il se rapproche de la notion du caractère marchand de la comptabilité nationale.

VIE LOCALE

Licenciés sportifs. Les licenciés sportifs sont les titulaires d'une licence d'une fédération ou d'une association à caractère sportif.

GLOSSAIRE ILLUSTRÉ

La consommation d'énergie*



*Consommation moyenne annuelle pour 3 personnes

TOURISME

Nuitée. Une nuitée est une unité de mesure utilisée pour comptabiliser la fréquentation de la clientèle dans un établissement. Elle permet de déterminer le taux de remplissage de ce dernier et de calculer la taxe de séjour au réel. Le nombre de nuitées est égal au nombre de nuits passées par les clients dans cet établissement.

ENVIRONNEMENT

Photovoltaïques. Une installation photovoltaïque produit du courant électrique par transformation directe de l'énergie lumineuse en énergie électrique.

Tension de raccordement. La puissance injectée dans le réseau d'énergie par les installations photovoltaïques du territoire.

MWh. Symbole de Mégawattheure, unité de mesure de l'énergie, qui correspond à la puissance d'un mégawatt actif pendant une heure.

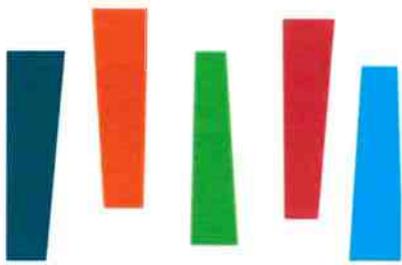
Thermosensibilité. La thermosensibilité d'un bâtiment représente la puissance de chauffage supplémentaire (en Watt) nécessaire pour le maintenir à température.



Ithéa est un cabinet de conseil aux collectivités territoriales. Nous réalisons des Analyses de Besoins Sociaux, diagnostics enfance-jeunesse et diagnostics de territoire préalables à une Convention Territoriale Globale.

Nous proposons également des outils facilitant l'accès et l'usage des données locales, aujourd'hui utilisés par plus de 1 500 collectivités.

Pour en savoir plus : Ithéa Conseil SAS-21 rue du Faubourg Saint Antoine 75011 Paris – Tel. 01.81.69.84.21 – communication@ithea-conseil.fr - www.ithea-conseil.fr



Avesnes le Comte
Etude/diagnostic du centre-ville commerçant
- Eté 2014 -



AVANT-PROPOS

la CCI de l'Artois , sollicitée par l'EPCI de l'Atrébatie , a établi un rapport « regard instantané » sur la situation du commerce de la commune d'Avesnes le Comte.

La méthodologie élaborée est simple, rapide et peu coûteuse à mettre en œuvre. Le but est, si nécessaire, de pouvoir renouveler ce travail ultérieurement afin de mesurer l'évolution des linéaires dans le temps, à moindre coût pour la Chambre consulaire ou la collectivité intéressée par ce type d'informations. Elle n'a pas pour vocation de fournir un diagnostic et des préconisations parfaitement détaillés (pour lesquels un travail d'analyse plus poussé et un dialogue partenarial avec les acteurs locaux seraient nécessaires) mais de procurer une « photographie » à un instant donné avec une analyse, la plus synthétique possible, de la situation.

La méthodologie utilisée consiste à réaliser un diagnostic du centre commerçant de la ville d'un point de vue urbanistique : densité du tissu commercial et localisation au sein du tissu urbain, impression générale sur la qualité des vitrines et façades, qualité des espaces publics, présence de parking...

Précisions méthodologiques

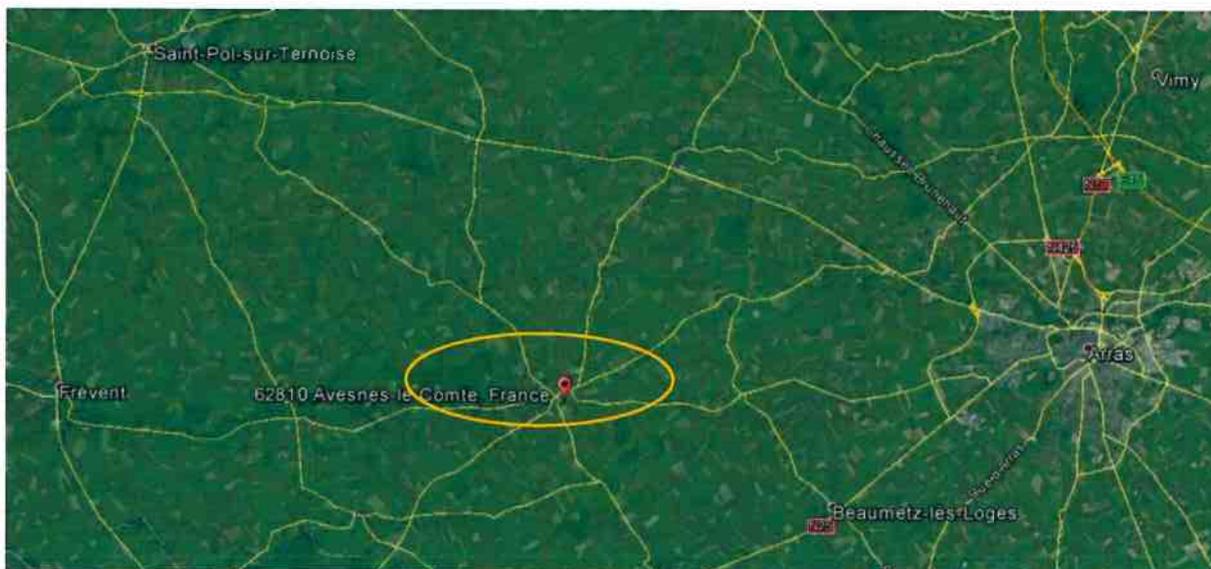
- Les analyses et visites « terrain » ont été réalisées en juin 2014.
- La présente étude a pour seule prétention de constituer un état des lieux en matière d'urbanisme commercial. Elle n'a pas, de ce fait, vocation à apporter des éléments de conclusion sur la qualité de l'offre *stricto sensu* (produits et services proposés) et encore moins à analyser la santé économique du commerce local (CA, projets des commerçants).

SOMMAIRE

1. Contexte et environnement commercial4
2. Données du recensement sur le terrain5
3. Le centre-ville : constat et préconisations.....7

1. CONTEXTE ET ENVIRONNEMENT COMMERCIAL

Situé à 17 kilomètres à l'ouest d'Arras, Avesnes le Comte accueille un peu plus de 2 000 habitants répartis dans 818 ménages (INSEE 2010).



La commune dispose d'une offre commerciale de proximité ainsi que d'un Carrefour Market de 1 671m² et d'un Discounter Aldi.

Les principales polarités commerciales des environs sont constituées par les centres commerciaux de l'agglomération d'Arras et le centre-ville de cette dernière qui, à moins de 20 minutes, propose (rien que dans son hyper-centre) près de 250 commerces stricto sensu, environ 140 établissements de service à la personne, plus d'une centaine de cafés/restaurants et près de 80 banques/assurances/agences immobilières...



Le Carrefour Market

2. DONNEES DU RECENSEMENT SUR LE TERRAIN.

Le diagnostic urbain se concentre sur le centre-ville. Ici, le périmètre d'étude retenu consiste dans la Grand'rue (D339), entre la route de Saint Pol à l'ouest et la rue du Château d'Eau à l'est. Au-delà, il existe encore quelques établissements mais on s'éloigne réellement du cœur de ville.

Au sein de ce périmètre, les commerces, au sens large du terme, se répartissent comme suit :

- **13 enseignes de services à la personne** dont 4 coiffeurs, 1 établissement de pompes funèbres (aussi fleuriste), 1 esthéticienne, 1 tatoueur, 2 pharmacies, 1 photographe, 1 auto école, 1 opticien, 1 cordonnier.
- **6 enseignes alimentaires** dont 3 boulangeries, 2 boucheries, 1 primeur.
- **3 spécialistes en culture/loisirs** dont 1 fleuristes (+ l'établissement faisant aussi pompes funèbres), 1 spécialiste en cycles et sport (qui dispose en plus d'un rayon art de la table/ustensiles de cuisine) et 1 spécialiste (direct broderie).
- **2 spécialistes en équipement de la personne** : 1 bijouterie et 1 mercerie.
- **1 spécialiste en équipement de la maison** : 1 spécialiste en matériel de chauffage (poêle...) qui propose aussi un peu d'électroménager.
- **2 cafés-tabac-presse** : Le Vincennes et le Café Delattre.
- **6 Autres types de vitrines** : 4 établissements banque/assurance, 1 agence immobilière et 1 magasin de bonnes affaires : Kandy.
- **2 Restaurants** : Le Pavé Avesnois et le Vésuve.
- **4 enseignes autour de l'automobile** : Alex Moto, Mvd Clean, Renov Automobile, station-service Elan
- **7 cellules vides** :
 - o Brocanteur, 140 Grand rue
 - o Droguerie, 138 Grand rue
 - o Toustyl Retouches, 87Bis Grand rue
 - o Salon de coiffure Id Coiff, 54 Grand rue et transféré à ce jour au 50 de la même rue,
 - o Bijouterie horlogerie Laroque Père et fils, 11 Grand rue et 1 place du marché,
 - o Restauration rapide « Gé la Dalle ».

En dehors du centre-ville, on indiquera notamment la présence d'un pressing situé rue d'Aubigny, un dépôt-ventes/meubles/brocantes, un magasin de bricolage/matériaux et un spécialiste en motoculture (rue de Frévent) ainsi que les supermarchés Carrefour Market et Aldi, un toiletteur, les Garages Rischebe et Peugeot ainsi qu'un centre de soins-bien être rue de Barly. On note aussi deux cellules vides (Thobois Frères, Bâtiment Lidl).

Carrefour Market



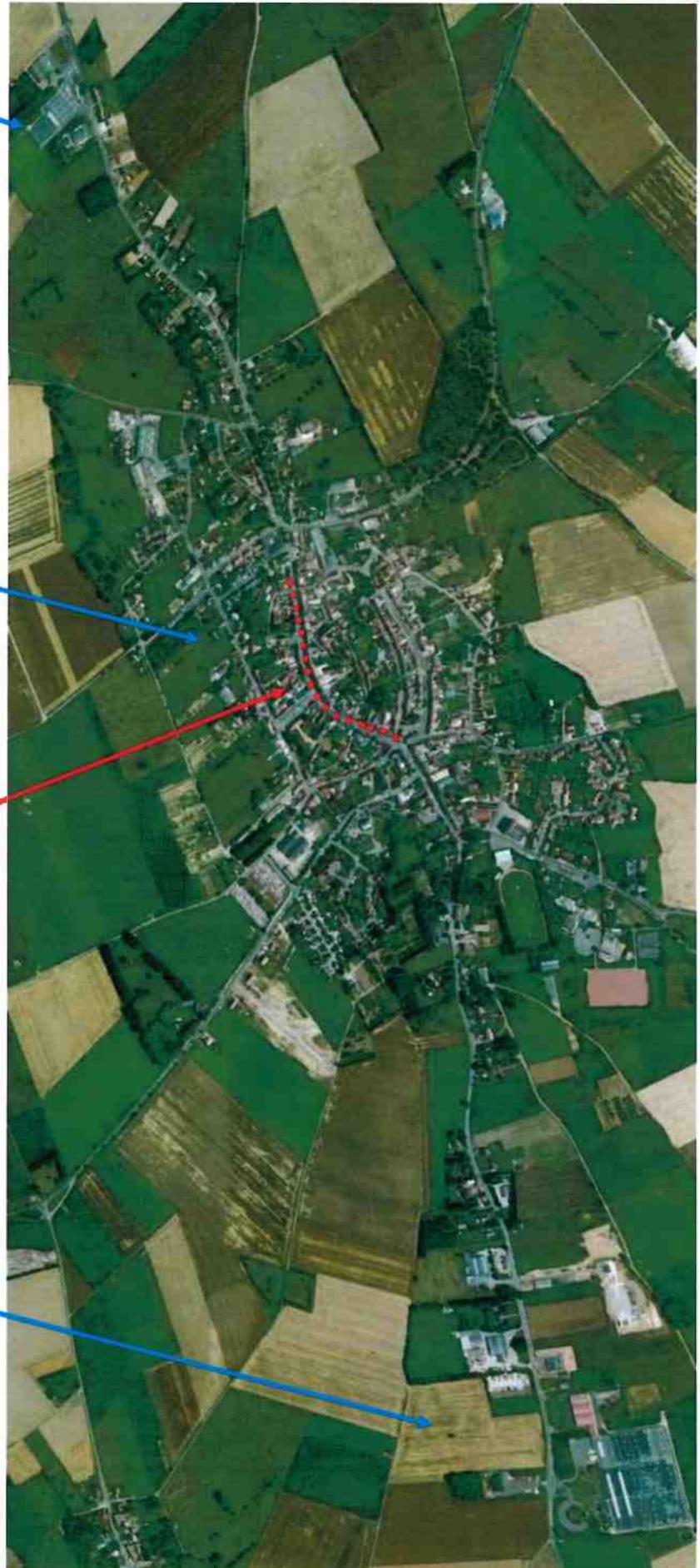
Aldi



Séquence de la Grand'rue, entre la rue du Petit Gagnage et la rue du Château d'Eau, où se localise l'essentiel de l'offre commerciale



Spécialistes en matériaux de construction/bricolage et motoculture



LE CENTRE-VILLE : CONSTAT ET PRECONISATIONS

↳ D'un point de vue urbanistique et architectural

Impression générale :

L'impression première est mitigée. Le centre-ville est constitué d'immeubles d'architecture traditionnelle assez disparates. Le meilleur côtoie le pire et de belles demeures anciennes voisinent avec de vieilles maisons aux façades délaissées.

Sous le soleil, il émane un charme certain de la Grand'rue et de ses vieilles maisons. Malheureusement, il n'y a souvent qu'un pas entre « vieille ville » et « ville vieille » et Avesnes le Comte hésite entre les deux. A certains endroits, la ville est visuellement très agréable (parterre de fleurs à côté de la mairie, abords de l'église) mais, souvent, l'état de certaines maisons, pignons, façades et vitrines (ainsi que l'étroitesse de ses trottoirs et la Place du Marché) donne une impression diamétralement opposée.

Par ailleurs, le commerce apparaît particulièrement éparpillé le long de la Grand'rue. On a bien une petite concentration d'établissements à l'approche de la Place du Marché mais celle-ci demeure modeste et le reste des points de vente est disséminé sur près de 400 mètres avec un cheminement piéton parfois très problématique compte tenu des trottoirs étroits.



Les abords agréables de l'église



De belles habitations anciennes en centre ville



L'arrivée dans le centre ville et le cœur du village avec un grand nombre de constructions sans charme particulier et particulièrement dépareillées.



Un linéaire commerçant éparpillé qui souffre souvent d'un aspect visuel désuet.

Le stationnement :

Le centre ville dispose de capacités de stationnement significatives : quelques places à l'entrée de la rue du Château d'eau, sur la Place du Marché et on peut se garer sur le trottoir le long de la Grand'rue (mais avec parfois de réels problèmes pour la déambulation des piétons).

Cependant, en cas d'affluence particulière, le stationnement peut sans doute poser problème soit aux voitures soit aux piétons.



Le stationnement sur la Place du marché et le long des trottoirs dans le cœur de la ville.

Le mobilier urbain :

Les aménagements urbains sont peu présents. On notera la quasi absence de banc et de poubelle (sauf aux extrémités du centre-ville) et, quand ils sont présents, on remarque qu'ils sont loin d'être récents. Il y a bien quelques bacs à fleurs mais qui sont, eux aussi, assez anciens.

Points positifs, on soulignera la présence de suspensions florales le long de la Grand'rue, des lampadaires de belle facture et quelques efforts en matière d'aménagements (parterre fleuri à côté de la Mairie).

Cependant, le cœur du centre ville, aux abords de la Place du marché, n'apparaît pas particulièrement convivial. C'est d'autant plus dommage que c'est à cet endroit que la commune devrait profiter d'un lieu de rencontre convivial.



Suspensions florales et bacs à fleurs le long de la Grand'rue ; Parterre de Fleurs à côté de la Mairie



Bac à fleurs sur la place du marché ; Banc et poubelle à l'approche du centre ville

↳ D'un point de vue commercial

Le tableau ci-dessous détaille le recensement effectué par le réseau consulaire dans des communes comptant entre 2 000 et 3 000 habitants durant les trois dernières années.

Avertissement : l'objectif de ce chapitre est de mesurer la densité en vitrines commerciales dans le centre ville. Rappelons que le périmètre retenu est celui de la Grand'rue (D339) entre la rue du Petit Gagnage à l'Ouest et la rue du Château d'Eau. Par ailleurs, sont retenus ici uniquement les commerces stricto sensu (ainsi que les services à la personne : coiffeurs, opticiens, pressings) mais exclus les cafés-restaurants, banques, assurances, agences immobilières...

Villes	Raches	Coutiches	Pont-à-Marcq	Cassel	Avesnes le Comte	Faumont
Nombre d'habitants	2 736	2 734	2 662	2 386	2 082	2 080
Alimentaire (y compris GSA)	4	2	3	2	4	2
Equipement de la personne	1	0	2	0	2	0
Equipement de la maison	0	1	3	3	1	1
Loisirs-culture	3	0	6	7	3	0
Services à la personne	4	4	6	0	13	3
Multirayons	0	0	0	0	0	0
Somme	12	7	20	12	23	6
Ratio commerce/ 1000 habitants	4,4	2,6	7,5	5,0	11,5	2,9

Avec à peine plus de 2 000 habitants, Avesnes le Comte a la taille d'un village et, dès lors, son centre ville ne devrait disposer que d'une offre commerciale de première nécessité. Ce n'est pas le cas et un visiteur extérieur sera agréablement surpris par le nombre de points de vente, leur diversité et la présence d'activités qu'on ne trouve plus que rarement, même dans des communes beaucoup plus grandes : primeur, photographe, mercerie...et ce, sans compter la présence de deux supermarchés et de moyennes/grandes surfaces spécialisés (bricolage, motoculture, garages automobiles). De toute évidence, cette situation s'explique par le rayonnement de la commune sur les villages environnants. La consommation des seuls résidents d'Avesnes le Comte ne suffiraient pas, en effet, à assurer un chiffre d'affaires à l'ensemble de ces commerces.

Les vitrines et façades :

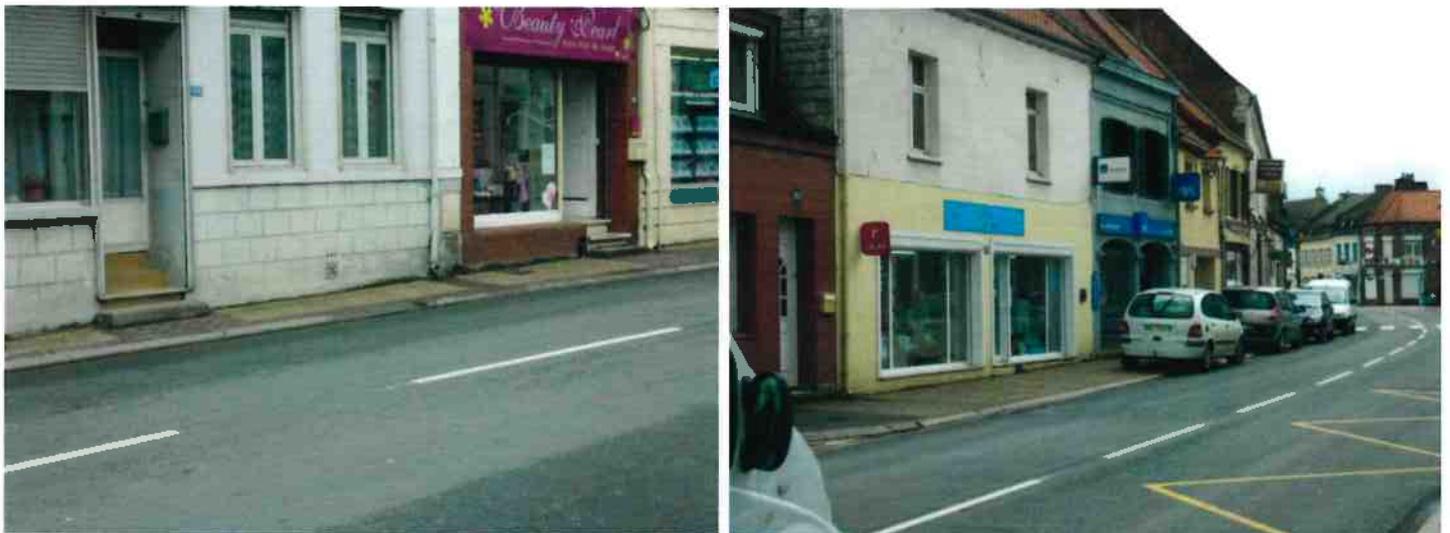
Ce paragraphe nous ramène à l'un des principaux problèmes déjà évoqué, à savoir le danger pour la commune de présenter une image vieillissante et peu dynamique. Or, en matière de vitrines et façades, le commerce local n'est pas très bien loti.

On constate pour le commerce (comme pour les habitations) de nombreuses façades défraîchies qui nuisent véritablement à l'impression d'ensemble de cette commune qui a pourtant un fort potentiel en matière de charme. Pour certains commerces, les efforts faits en matière de vitrine sont presque réduits à néant à cause d'une façade en très mauvais état ou peu agréable à l'œil.

Quant aux vitrines, si on note quelques exemples soignés, on relève aussi beaucoup de situations inverses avec des présentations peu attractives qui contribuent, avec les problèmes de façades déjà évoqués, à donner une image désuète au centre ville.

Enfin, on soulignera que beaucoup d'enseignes (enseignes physique et non marque d'enseignes) paraissent vieillottes, elles aussi, ou de qualité médiocre.

Si l'on compare avec de nombreuses villes déjà étudiées, on peut dire qu'ici le problème est particulièrement prégnant.



Deux exemples de vitrines soignées qui pâtissent d'une façade peu attractive.



D'autres façades qui nuisent particulièrement à l'impression générale.

Ce qu'il faut retenir :

- 😊 Le centre-ville bénéficie de nombreuses constructions anciennes qui lui donnent un charme certain.
- 😊 Les capacités de stationnement sont significatives mais il doit certainement poser des problèmes pour les piétons le long de la Grand'rue à cause de l'étroitesse des trottoirs.
- 😊 Le nombre de commerce est particulièrement élevé pour une commune de cette taille.
- 😞 Au cœur du centre ville, le linéaire de vitrines est systématiquement interrompu par des habitations. Il est très éparpillé.
- 😞 La Place du Marché : une occasion manquée de constituer un cœur de ville convivial ?
- 😞 Le nombre de vitrines et façades à revoir est particulièrement important.



La Place du marché : un lieu de stationnement qui gagnerait à s'affirmer en tant que lieu de vie central dans la commune.

Un grand nombre de façades peu attractives.



➤ Préconisations :

Trois actions semblent aujourd'hui prioritaires :

1. **Créer un lieu de convivialité dans le cœur du centre ville :** revoir l'aménagement de la Place du marché, quitte à supprimer quelques places de stationnement aux abords de la Grand'rue : ne pourrait-on pas imaginer (sur un emplacement équivalent à 6 ou 8 places de parking) quelques bancs et un ou deux arbres ? Le tout permettrait d'apporter davantage de convivialité au cœur de la commune.



Exemples d'aménagements urbains sur une petite surface

2. **Lutter contre l'impression désuète laissée par certaines façades, vitrines, trottoirs et aménagements grâce à un mobilier urbain adapté** (des bancs, des poubelles et des bacs à fleurs contemporains). A noter que la mise en place d'un mobilier neuf, un peu voyant et homogène le long de la Grand'rue permettrait de créer une continuité visuelle, à défaut d'une continuité de vitrines.





Exemple de mobilier urbain contemporain

- 3. Mettre en place une action de sensibilisation/audit/formation** auprès des propriétaires (pour les façades à restaurer) et des commerçants (pour l'amélioration des vitrines et des enseignes).

La question du stationnement et de la circulation des piétons.

Ce sujet est particulièrement problématique dans le centre-ville.

Compte tenu de l'éparpillement du commerce le long de la Grand'rue, il semble important de conserver du stationnement le long de cet axe (et/ou dans les rues adjacentes). Par ailleurs, en cas d'affluence de la clientèle, le parking de la Place du marché ne saurait suffire.

Pour autant, la largeur des trottoirs est parfois incompatible avec une circulation normale des piétons, situation rendu encore plus difficile quand les voitures stationnent le long de la rue en empiétant sur les trottoirs.

Face à ce problème qui paraît insoluble, la seule solution semblerait consister dans une reconfiguration des sens de circulation en rendant une partie de la Grand'rue en sens unique. La présente étude ne saurait statuer sur un projet d'une telle ampleur. On rappellera par contre les points de vigilance à avoir :

- En fonction des habitudes de consommation, favoriser un contournement du centre ville ne risque t-il pas de détourner certains flux de consommation vers l'offre périphérique ?
- Quelle est la part des flux de transit sur l'activité du commerce local ?
- Outre un agrandissement des trottoirs, un tel projet permettra t-il de conserver un nombre de places de stationnement suffisant le long de la Grand'rue ?

DIAGNOSTIC DE L'HABITAT

AVESNES-LE-COMTE

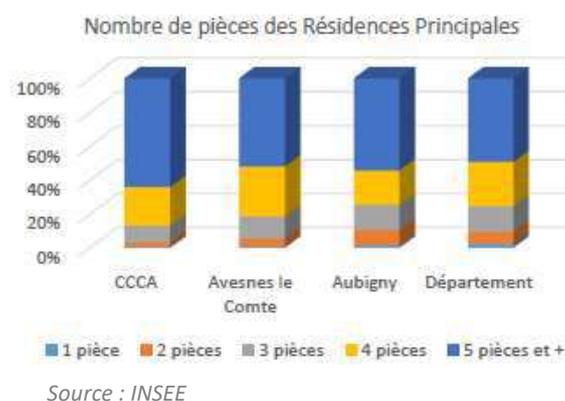
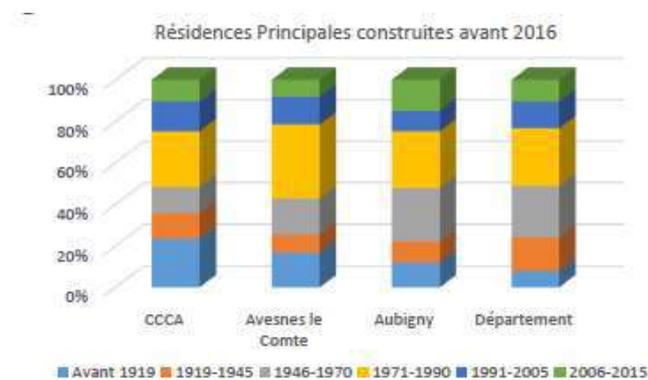


Diagnostic de l'habitat sur Avesnes-le-Comte

- En termes d'évolution de la population, Avesnes-le-Comte présente une dynamique très irrégulière : une augmentation démographique de 42% entre 1968 et 1990, puis une réduction de près de 10% depuis 1990.

Indice de vieillissement (2018) : entre 75 et 100%.

Le revenu médian disponible s'élève à 19 070€ pour la commune d'Avesnes-le-Comte. A titre comparatif, il s'agit d'un montant plutôt faible en comparaison avec l'échelon départemental (19 200€) ainsi qu'à l'échelon intercommunal (21 990€).

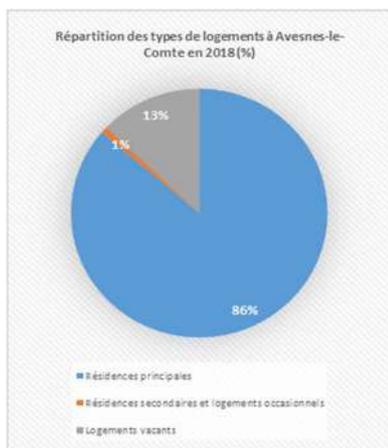


- Le nombre de résidences principales construites entre 2006 et 2015 est extrêmement faible sur Avesnes-le-Comte. Plus d'un quart d'entre elles ont été construites entre 1971 et 1990. Le constat principal invite à identifier que cette proportion est un peu plus importante qu'à l'échelle du département et de la CCCA. Néanmoins il faut souligner que d'après l'INSEE en 2018, la part des résidences principales dans la commune s'élève à 86,3% avec 58,2% des ménages propriétaires de leur résidence principale.

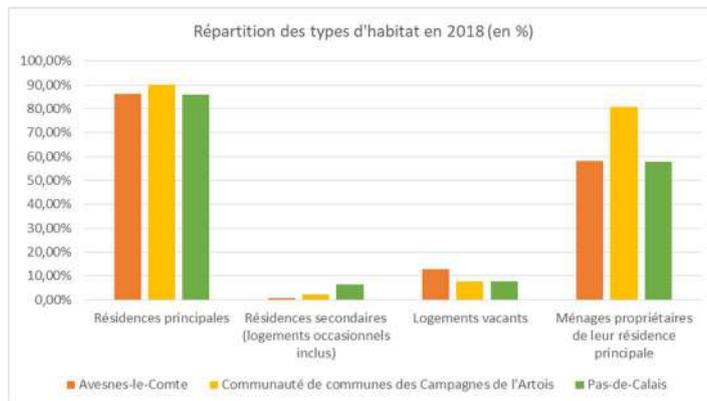
En observant la taille des résidences principales, il apparaît qu'Avesnes-le-Comte présente une répartition très semblable à la moyenne départementale.

Entre le 1^{er} janvier 2016 et le 14 septembre 2021, 4 logements pour des propriétaires occupants ont bénéficié d'aides de l'Anah au titre des travaux Autonomie sur la commune d'Avesnes-le-Comte.

Selon la DDTM et l'Anah, à l'échelle de la Communauté de communes des Campagnes de l'Artois, sont recensés 348 propriétaires occupants et 246 logements loués. 12,24% des logements locatifs privés seraient considérés comme potentiellement indignes. Toutes les tailles de logements sont concernées. Ils sont occupés par des ménages plutôt âgés. Ces logements sont majoritairement localisés à Avesnes-le-Comte et figurent au nombre de 65.



Source : INSEE



Source : INSEE

- Par les 2 figures ci-dessus, le constat majeur ressortant montre nettement que le nombre de logements vacants sur la commune est supérieur à la moyenne intercommunale et à celle départementale. D'autre part selon l'INSEE en 2018, à titre de précision, la commune dispose davantage de près de 90% de maisons, que d'appartements (10,3%).



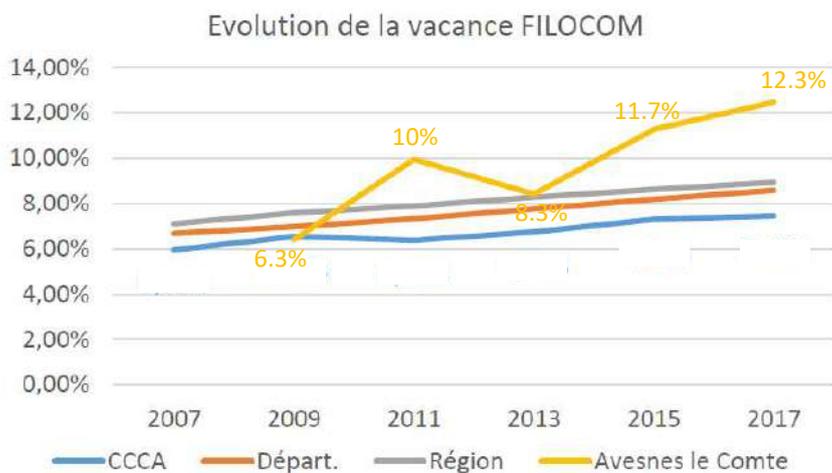
Source : INSEE

Selon l'INSEE, plus de 10% des logements vacants de la CCCA sont situés à Avesnes-le-Comte avec un taux de vacance locative qui atteint presque 13%. Bien que ce taux puisse sembler faible, il convient d'observer l'état de la vacance locative à d'autres échelons pour comprendre qu'il s'agit d'un taux plutôt significatif en comparaison des autres communes de la CCCA.

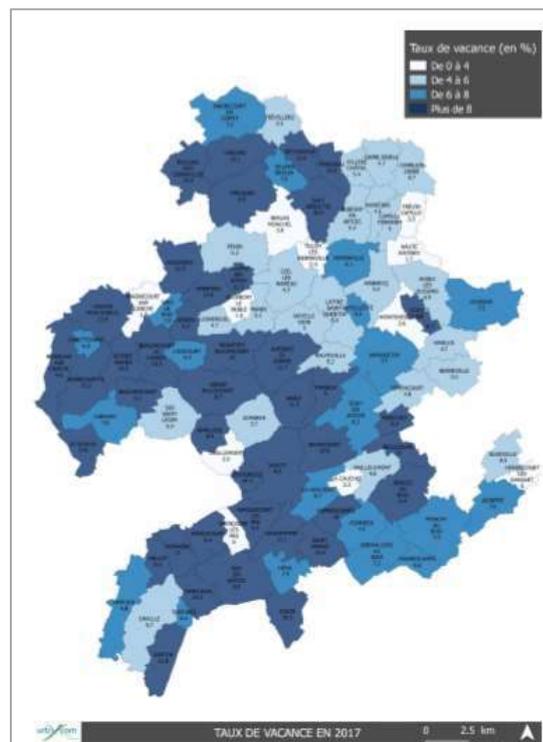
Cet accroissement de la vacance locative induit de facto une diminution du potentiel attractif de la commune mais entretient également un processus de dégradation des biens non occupés. Par voie de conséquence, l'attractivité vers ces logements s'en retrouve plus faible puisque l'achat de ces derniers impliquerait des travaux de réhabilitation relativement onéreux.

D'autre part, la persistance de prix trop élevés n'incite pas à l'occupation des logements et constitue alors un facteur supplémentaire au prolongement de la vacance locative. Il existe d'autres raisons pouvant freiner l'attractivité des acheteurs potentiels de biens telles que l'étiquette énergétique des logements du fait de la hausse des coûts et que peu de propriétaires sont au courant des différentes lois complexes ; la mitoyenneté des logements car le vis-à-vis n'est pas recherché sur la commune ; mais aussi l'état dégradé de certains biens puisque la rénovation implique des coûts élevés.

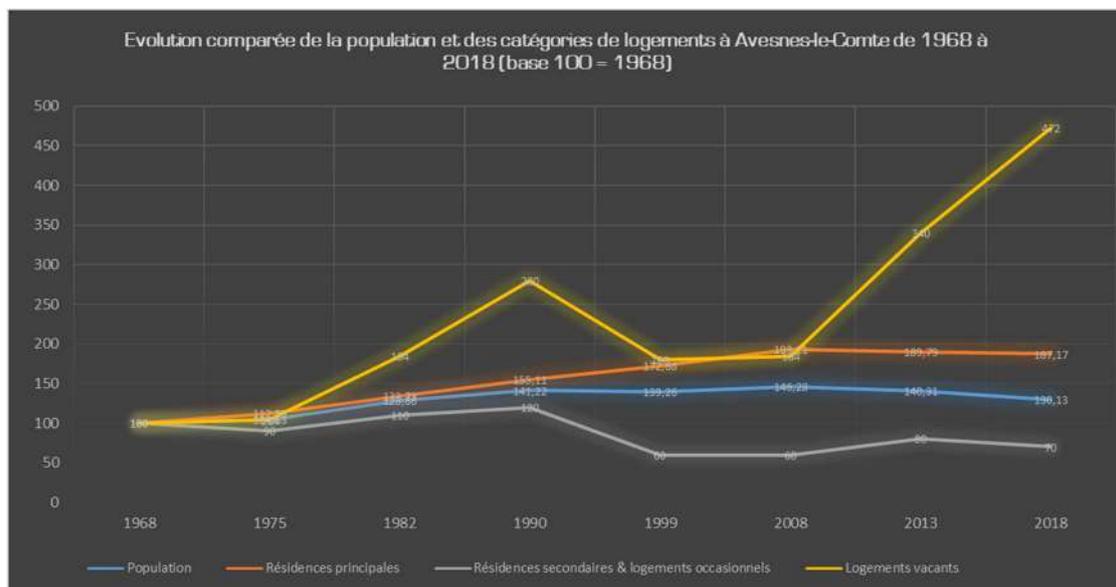
A Avesnes-le-Comte, les acheteurs recherchent essentiellement des biens individuels sans vis-à-vis avec un espace mur et le moins de travaux possible.



Source : Urbycom



En établissant un croisement des jeux de données entre la dynamique temporelle de la population communale et celle des catégories de logements, il apparaît qu'il s'agit là de variables pour lesquelles la corrélation n'est pas si nette. En effet, il semble certes exister un certain degré de corrélation entre tendance d'évolution de la population et de construction de résidences principales. Néanmoins, il est observé que l'aménagement de résidences secondaires suit une dynamique relativement indépendante de l'évolution démographique surtout à partir de la fin des années 1990. S'ensuit une déclinaison qui se stabilise tout en restant inférieur au niveau de la période 1968-1990. L'indépendance de variables la plus visible s'identifie sur le paramètre de l'évolution du nombre de logements vacants. Il n'y a effectivement aucune corrélation entre l'évolution démographique et la dynamique temporelle de cette vacance. Il en résulte qu'il s'agit bien de la variable agissant de façon totalement indépendante par rapport à la dynamique démographique de la commune. Comme souligné antérieurement, la raison au comportement de cette dynamique réside dans un caractère multifactoriel.



Source : INSEE

- Concernant le type d'occupation du parc de logement, il s'agit d'une division de la population en 3 catégories distinctes :
Propriétaires, locataires, personnes logées gratuitement.

Résidences principales selon le statut d'occupation en 2018 à Avesnes-le-Comte

	Nombre	%	Nombre de personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement
Propriétaires	459	58,2	1084	24,2 ans
Locataires	318	40,4	735	9,9 ans
<i>Locataires d'un logement HLM loué vide</i>	87	11	258	15,6 ans
Logés gratuitement	11	1,4	20	17,5 ans
ENSEMBLE	788	100	1839	18,3 ans

Source : INSEE

A Avesnes-le-Comte, 58,2% des résidences principales sont occupées par leurs propriétaires. A titre comparatif, ce taux apparaît très semblable à l'échelle départementale et régionale. Néanmoins il s'en trouve légèrement supérieur. Cette observation est identique en ce qui concerne le taux de résidences principales occupées par des locataires, du même ordre qu'au niveau départemental.

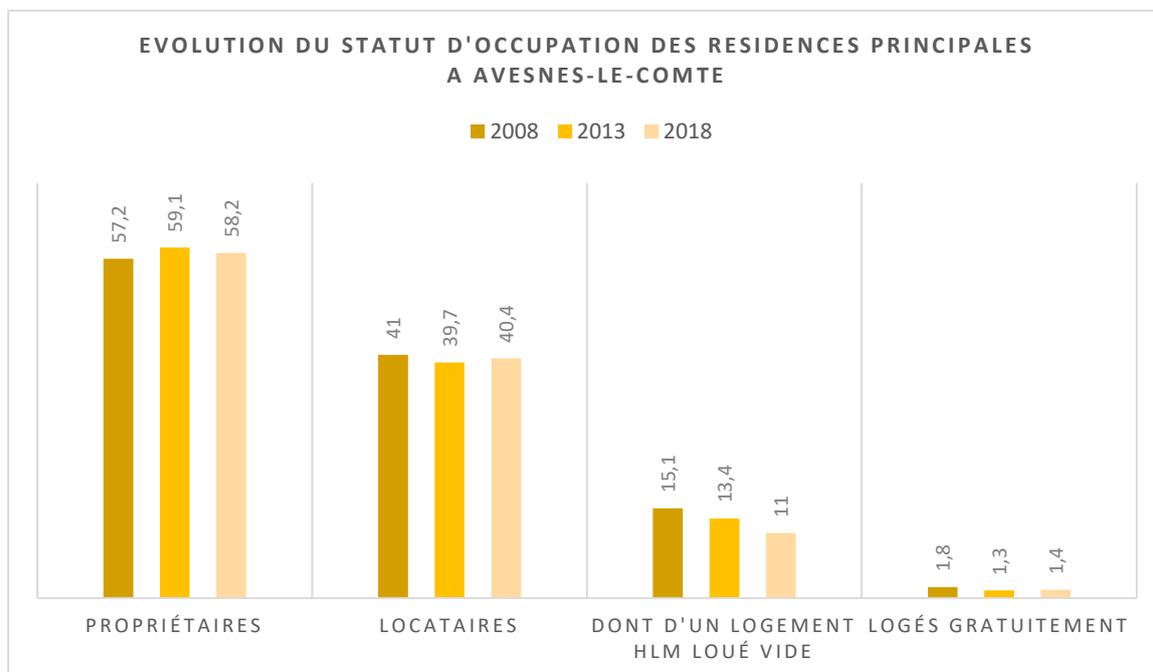
Résidences principales selon le statut d'occupation en 2018

	Avesnes-le-Comte	CCCA	Pas-de-Calais	Hauts-de-France
Propriétaires	58,2%	80,7%	57,8%	57,5%
Locataires	40,4%	17,8%	40,5%	40,8%
<i>Dont d'un logement HLM loué vide</i>	11%	2,8%	20,3%	19,4%
Logés gratuitement	1,4%	1,5%	1,8%	1,7%

Source : INSEE

Toutefois, les données divergent à propos des personnes logées gratuitement et des locataires d'un logement HLM loué vide. En effet, le taux de locataires dont d'un logement HLM loué vide est très inférieur par rapport au département et à la région. Il s'élève à 11% contre 20,3% à l'échelon départemental et 19,4% sur la région Hauts-de-France.

Ce paramètre induit de facto une part assez faible de logement social sur la commune. D'autre part, cela souligne un certain manque de diversité dans l'offre de logement qui traduit par conséquent un besoin en logement locatif pour assurer le parcours résidentiel, en particulier chez les jeunes ménages.



Source : INSEE

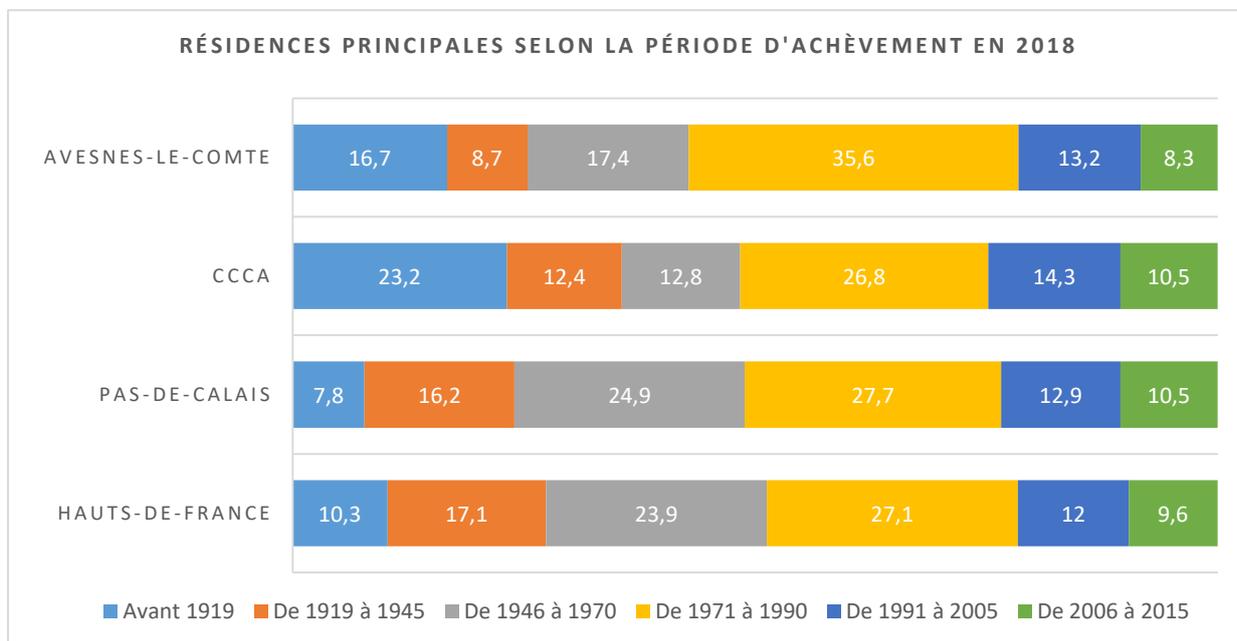
Sur la période de 2008 à 2018, l'évolution des statuts d'occupation des résidences principales à Avesnes-le-Comte est marquée par une augmentation peu affirmée mais observable tout de même du nombre de propriétaires (de 1 point), une réduction assez peu visible du nombre de locataires (de 41% à 40,4%), puis une réduction significative du nombre de locataires ayant loué un logement HLM (de 15,1% à 11%). Et enfin, le taux de personnes logées gratuitement semble diminuer faiblement (de 1,8% à 1,4%).

Par ailleurs, malgré une diminution du taux de locataires d'un logement HLM loué vide sur la commune, ce paramètre reste important à l'échelle de la Communauté de communes des Campagnes de l'Artois. En effet, celui-ci apparait relativement supérieur au taux moyen observé à l'échelle intercommunale (11% contre 2,8%).

Avec Aubigny-en-Artois, Pas-en-Artois, Villers-Brûlin et Fréwillers, Avesnes-le-Comte se range parmi les communes comptant la plus grande part de locataires de logement HLM loué vide sur la Communauté de communes des Campagnes de l'Artois. Ce constat est à mettre en parallèle avec un taux de locataires significatif.

La commune d'Avesnes-le-Comte recense 11% de logements HLM sur une part total de 40,4% de locataires de résidences principales.

Le parc de logements de la commune apparaît relativement ancien.



Source : INSEE

Résidences principales construites avant 2016 à Avesnes-le-Comte	
Période	Nombre de logements
Avant 1919	130
De 1919 à 1945	68
De 1946 à 1970	136
De 1971 à 1990	278
De 1991 à 2005	103
De 2006 à 2015	65
Ensemble	780

Source : INSEE

Il apparaît que, selon l'INSEE, presque 43% des logements à Avesnes-le-Comte ont été construits avant 1970 dont 16,7% avant 1919. Au total cela représente 334 logements sur la commune. Il s'agit par conséquent, de logements exposés à des vulnérabilités en matière de précarité énergétique et d'insalubrité.

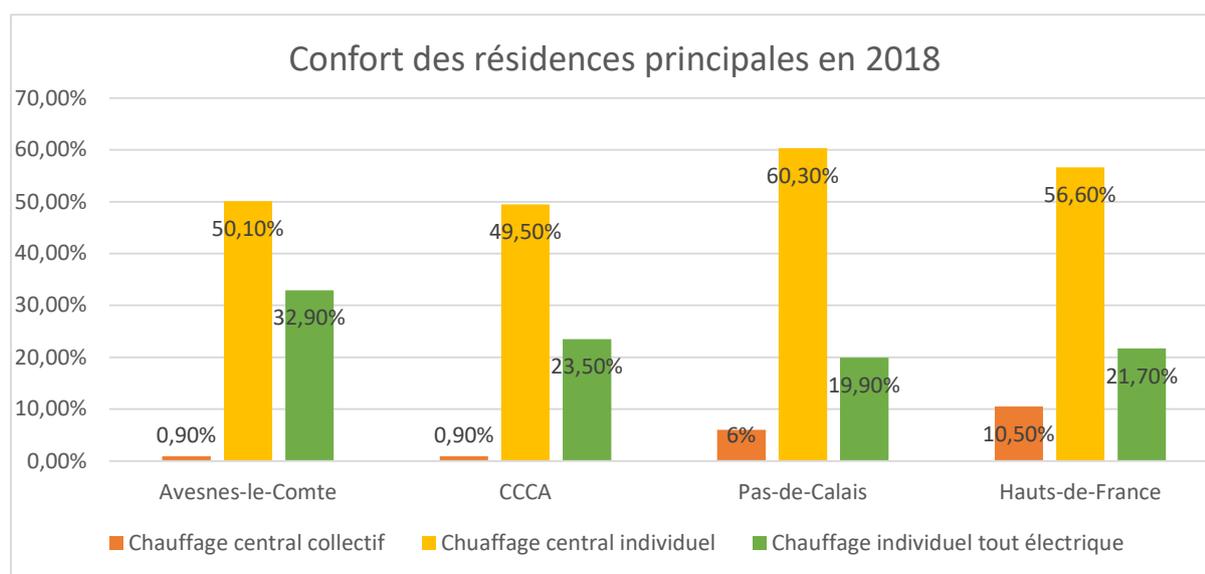
Notons également que la part des logements construits avant 1919 est plus importante sur la commune qu'à l'échelle départementale et régionale. Ce constat supplémentaire vient confirmer le caractère préoccupant de la vulnérabilité énergétique des logements sur la commune.

✚ **Le confort des ménages** apparaît également comme un paramètre préoccupant pour la commune d'Avesnes-le-Comte.

En s'appuyant sur les données INSEE, le constat majeur indique qu'en 2018, 97,2% des résidences principales de la commune étaient équipées d'une salle de bain avec baignoire ou douche. Une situation plutôt stable depuis 2008. Par ailleurs, une diminution de près de 3% se laisse observer dans l'équipement en chauffage individuel « tout électrique ». Cette tendance similaire est également visible concernant l'équipement en chauffage central individuel.

A l'inverse, la part de résidences principales dotées d'un chauffage central collectif a très faiblement augmenté sur la période malgré une augmentation de 2008 à 2013 qui n'a pas duré pour revenir à une situation comparable à 2008. Cependant, il est important d'indiquer qu'il existe une surreprésentation de la part de résidences dotées en chauffage individuel « tout électrique » par rapport au territoire de la CCCA. Cela s'explique par l'importance du nombre de logements locatifs sur la commune, supérieur à l'ensemble du territoire intercommunal.

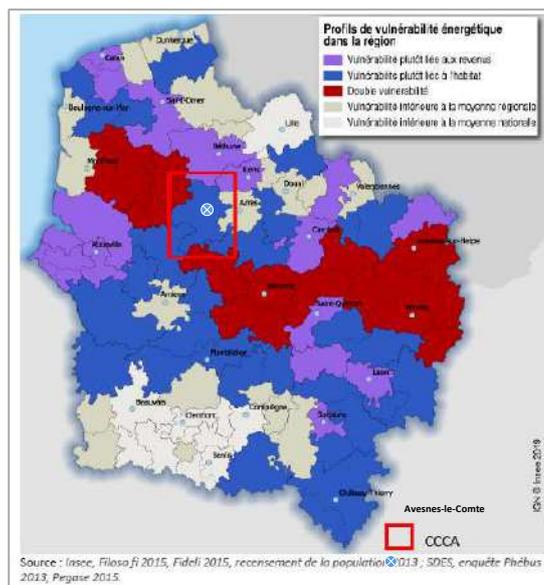
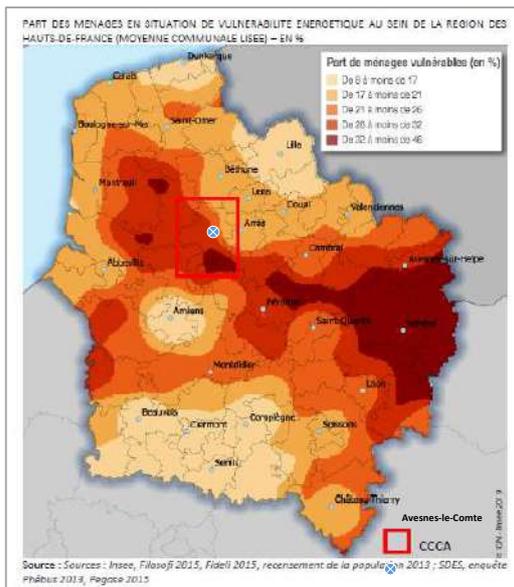
Source : INSEE



Source : INSEE

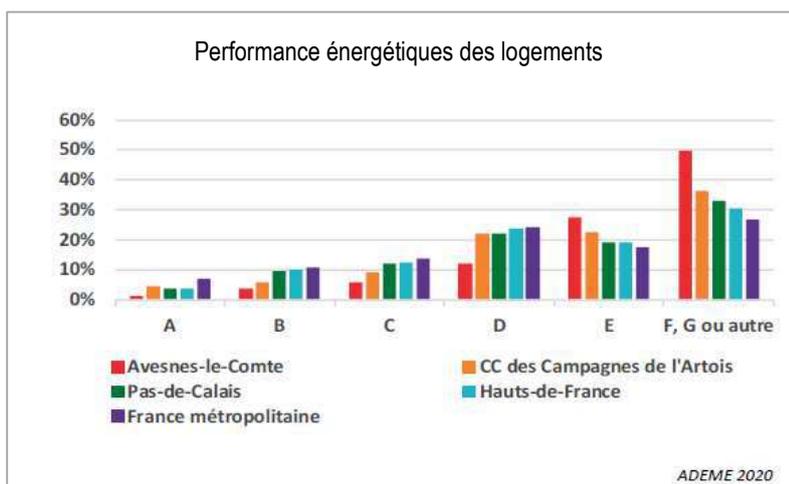
Comme le soulignent les analyses cartographiques émanant de l'INSEE & Pegase de 2015, Avesnes-le-Comte se situe, à l'échelle régionale, dans une zone s'étirant de la Thiérache Axonaise au Haut-Montreuillois dans laquelle 20 à 30% des ménages sont en situation de vulnérabilité énergétique.

Ce degré de vulnérabilité est assez identique sur la CCCA et traduit un niveau de dépenses élevés des ménages pour pouvoir accéder à un minimum de confort d'habitat. De fait, pour pallier à cette situation il apparaît qu'une réhabilitation du parc de logement s'avère indispensable dans le but d'éviter un appauvrissement des ménages.



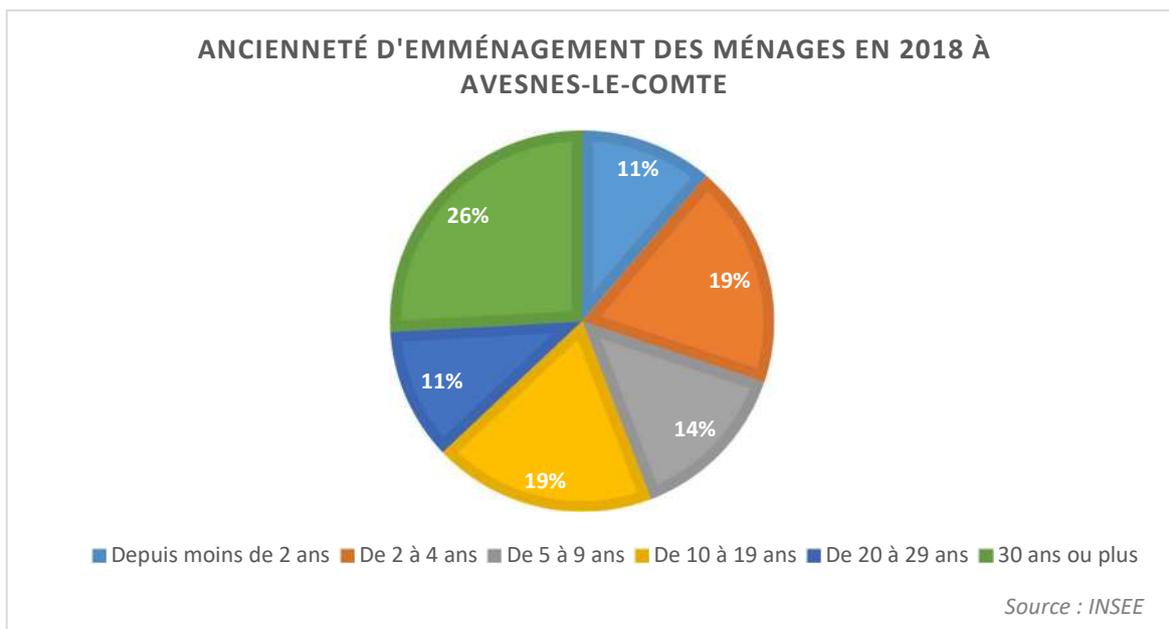
A propos de la maîtrise et de la précarité énergétique, sur 2020 et une partie de l'année 2021, Avesnes-le-Comte détenait 25 logements hors double. Depuis 2016, 6 ménages ont pu bénéficier d'aides du Fonds de Solidarité Logement pour l'énergie. Concernant la performance énergétique des logements, selon les données de l'ADEME en date de 2020, il apparaît que seulement 1% des logements de la commune sont pourvus d'un diagnostic de performance énergétique de niveau A.

Cette situation peut se traduire par le fait que la commune possède 68 logements construits avant 1970. De ce fait, ces paramètres facilitent l'appréciation d'un risque éventuel de vétusté, au même titre que les logements non équipés d'une baignoire (x22 pour Avesnes-le-Comte), ou l'équipement en chauffage électrique (x259 pour Avesnes-le-Comte).



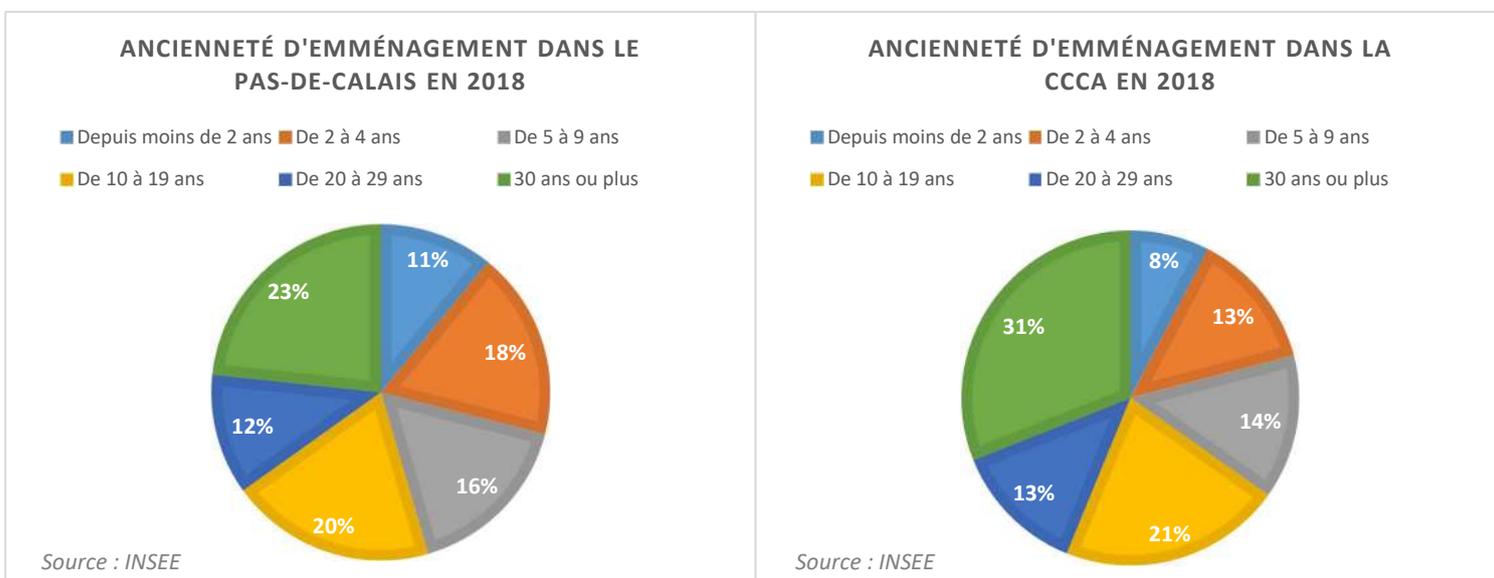
Concernant la migration résidentielle, les plus récentes données de l'INSEE en date de 2018 mettent en évidence que 55,9% des ménages ont emménagé au sein de la commune depuis 10 ans et plus. Sur cette population, il est observé que 25,9% d'entre eux ont emménagé depuis 30 ans et plus.

Ces indicateurs traduisent une migration résidentielle relativement faible dans l'ensemble bien que 11,2% des ménages ont emménagé depuis moins de 2ans. Ce dernier paramètre relève d'une certaine attractivité de la commune en matière résidentielle mais qui malgré tout reste assez peu significatif.



Il faut entendre par « migration résidentielle » ; l'ensemble des changements de résidences que la population réalise tout au long d'une vie. Le terme « parcours résidentiel » est aussi utilisé pour qualifier ce phénomène.

En observant l'ancienneté d'emménagement de la population Avesnoise en résidence principale, il apparaît que 56% des ménages vivent dans leur logement actuel depuis plus de 10 ans. D'autre part, 14% des ménages y résident depuis 5 à 9 ans. Ceux qui habitent dans leur logement depuis 2 à 4 ans représentent 19% de l'ensemble des ménages. Et enfin, ceux qui y sont depuis moins de 2 ans représentent 11% des ménages.



Au vu de la présentation de ce paramètre à l'échelle départementale et intercommunale, on note que 26% des ménages habitent dans la commune depuis 30 ans et plus. L'importante part des ménages résidant dans leur logement depuis 10 ans ou plus traduit l'existence d'une migration résidentielle qui reste relativement faible. Ceci est à mettre en parallèle avec la faiblesse du solde migratoire.

On retiendra d'autre part qu'à l'échelle d'un territoire intercommunal à caractère rural, la migration résidentielle observée sur la commune est plus importante que sur la CCCA.

Perspectives et enjeux de la commune

En complément de ces paramètres analysés, il convient de préciser que la commune tient à engager plusieurs projets de nature à diminuer la problématique de la vacance locative.

En 2021, selon les archives municipales, la commune comptabilise presque 800 résidences principales et près de 130 logements.

Ainsi, 4 projets immobiliers sont en cours sur la commune. Plus exactement, il en existe deux dédiés à l'accession à la propriété situés Rue de la Poste et sur le secteur de la Résidences des Charmes ; puis ; deux autres plutôt liés au béguinage et à la mixité sociale situés au niveau de l'ancienne gendarmerie en bout de la Rue de Doullens, et également dans la Rue des Fossés. Le projet immobilier dans la Résidence Jean Moulin permettrait d'autre part d'amener une nouvelle population sur la commune.

Forte de ces initiatives, la commune démontre sa volonté de maîtrise de son habitat dans le but de conforter son cadre de vie pour la population.

Synthèse de l'habitat à Avesnes-le-Comte

Au vu des caractéristiques exposées dans cette analyse, il apparaît que l'habitat constitue un enjeu important pour la dynamique de la commune d'Avesnes-le-Comte.

L'analyse a permis de mettre en évidence 3 grandes anomalies en termes d'habitat sur la commune que sont l'inadaptation du parc de logements à la population, la vacance de logements de longue durée en centre-ville qui laisse comprendre un manque de décence de certains logements qui mérite d'être plus affinée.

En effet, selon l'INSEE, nous observons que sur la période 2008-2018, le nombre de résidences principales a diminué de 3% passant ainsi de 813 pour atteindre 788. A contrario, sur la même période, une très nette hausse des logements vacants est aisément mesurable de l'ordre de 156% ! Ainsi, le nombre de logements vacants passe de 46 en 2008 pour atteindre 118 en 2018. Toutefois, ces données méritent d'être réellement relativisées puisqu'il s'agit en réalité d'un ensemble de cellules parcellaires vacantes qui ne sont pas systématiquement des logements. Or, il se trouve qu'en traitant les données par fichier *Lovac* avec un filtrage adapté aux logements vacants, nous observons que le nombre de ces derniers gravite sensiblement autour d'une vingtaine en 2021, regroupés dans le centre de la commune.

Cette tendance d'évolution du nombre des logements vacants semble relativement expliquer une certaine baisse d'attractivité de la commune qui peut entraîner des dégradations de biens et donc des problèmes d'insalubrité, de décence du fait de l'absence d'entretien de ces biens non-occupés.

Par ailleurs, il convient d'ajouter que l'attractivité vers ce type de logements est nettement plus faible puisque l'achat de ces biens impliquerait des travaux de réhabilitation très coûteux. Or, rappelons que sur la commune, les acheteurs potentiels se tournent plutôt vers des biens sans mitoyenneté, peu contraignants en matière énergétique, et pour lesquels la nécessité de travaux est la moins coûteuse.

Parmi les autres caractéristiques majeures, nous pouvons constater que l'habitation du parc de logements est plutôt partagée. Il est occupé majoritairement par des propriétaires à 56%. Par voie de conséquence, la part des résidences principales habitées par des locataires s'élève donc à 40%, ce qui reste relativement important, sachant que 11% de ces locations correspondent à des locations de logements type HLM. Cette dernière donnée reste relativement faible si la comparaison s'établit avec les échelons départementaux et régionaux. En revanche à l'échelle de la CCCA, la commune figure parmi celles où la part de locataires d'un logement HLM loué vide est la plus élevée. Ce point reste donc un indicateur sur lequel un intérêt de veille doit demeurer.

Les données de l'INSEE révèlent en parallèle que 56% des ménages ont emménagé au sein de la commune depuis 10 ans et plus. Parmi eux, il se trouve que 26% ont emménagé depuis 30 ans et plus. Cette situation tend à souligner une migration résidentielle plutôt faible bien que 11% des ménages aient emménagé depuis moins de 2 ans.

Dans l'examen de la décence et de la vacance de logements, il semble également important de préciser le caractère essentiellement ancien du parc de logements. Le manque de données en matière de décence ne permet cependant pas de donner une perspective concrète de ce paramètre en l'état du présent diagnostic. Effectivement, 46% des logements s'avèrent avoir été construits avant 1970 dont presque 17% avant 1919. Ce sont donc en particulier ces types de logements qui se retrouveraient les plus exposés au risque de précarité et d'insalubrité. A une échelle plus large, la commune se localise dans une aire d'exposition élevée à ce risque qui s'étend de l'Aisne au Haut-Montreuillois et concernent plus ou moins les communes et les ménages en fonction de la taille et de l'ancienneté des logements. Dans cet espace, Avesnes-le-Comte comprend entre 21 et 32% de ses ménages en situation de vulnérabilité énergétique liée à l'habitat. La difficulté majeure réside dans le fait que ces ménages sont contraints à des dépenses élevées dans le souci de se garantir un accès au confort le plus optimal de leur logement. Les dépenses versées dans ce besoin vital sont donc une priorité dans leur budget. L'importance de ces dépenses en vient à freiner la remise sur le marché des logements vacants. Par conséquent, la réduction des dépenses liées à la précarité énergétique figure comme un enjeu prioritaire sur la commune.



Diagnostic commercial et préconisations d'évolution du commerce de la ville de Avesnes le Comte

Juin - 2022



PLAN D'ÉTUDE

1. POSITIONNEMENT DÉMOGRAPHIQUE
2. ANALYSE DE L'OFFRE COMMERCIALE
3. ANALYSE DE LA CLIENTÈLE ET DES COMPORTEMENTS D'ACHATS
4. DÉTERMINATION DU POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL ET DES NOUVELLES TENDANCES DE CONSOMMATION
5. PRÉCONISATIONS

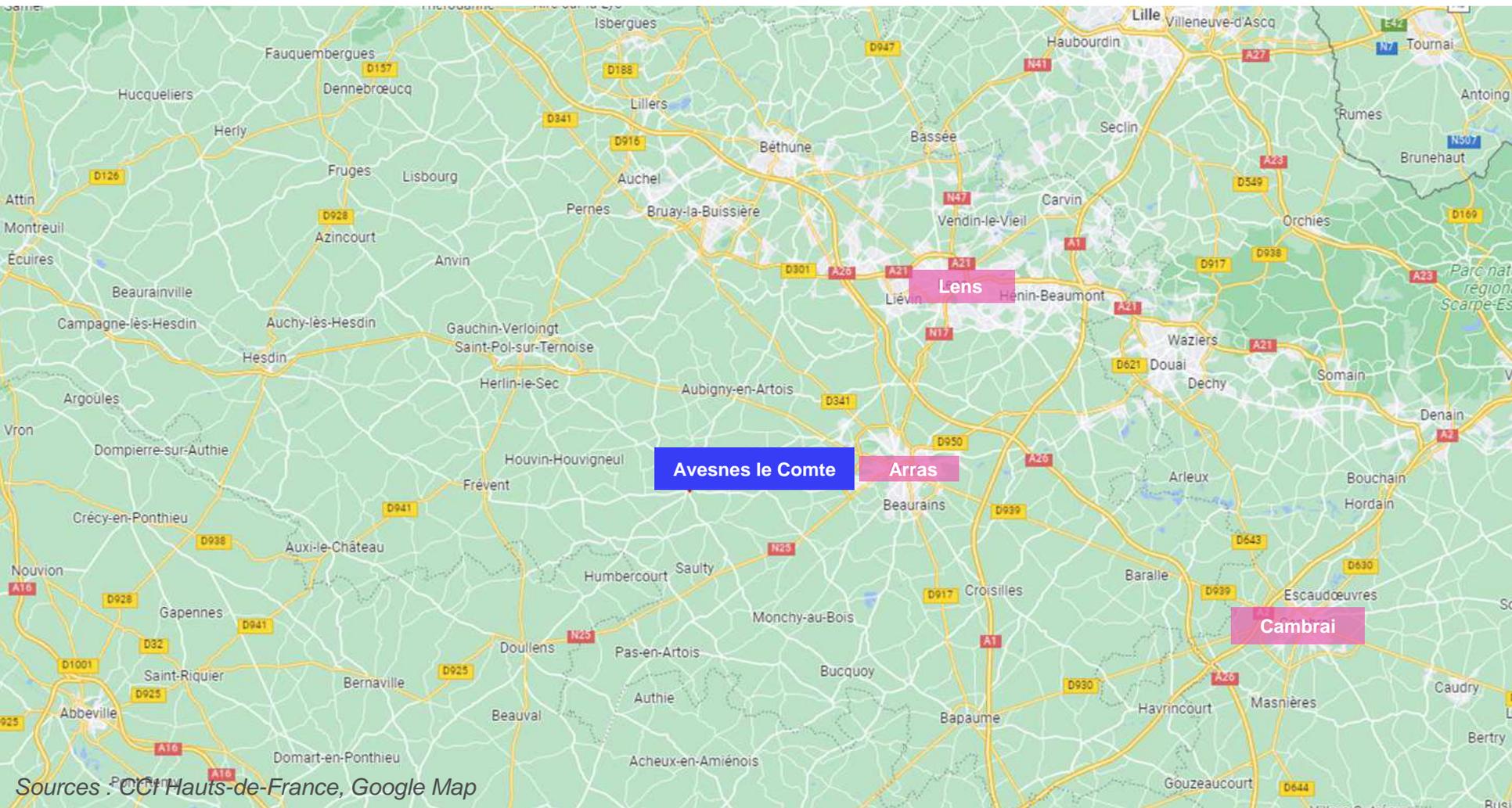


POSITIONNEMENT DÉMOGRAPHIQUE



POSITIONNEMENT DE LA COMMUNE

Située dans la zone d'emploi d'Arras, la commune appartient à la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois.
Proche d'Arras qui est située à 15 km. On trouve aussi Doullens, St Pol sur Ternoise et Aubigny en Artois dans les environs.





DYNAMIQUE DÉMOGRAPHIQUE : UN NOMBRE D'HABITANTS EN BAISSÉ

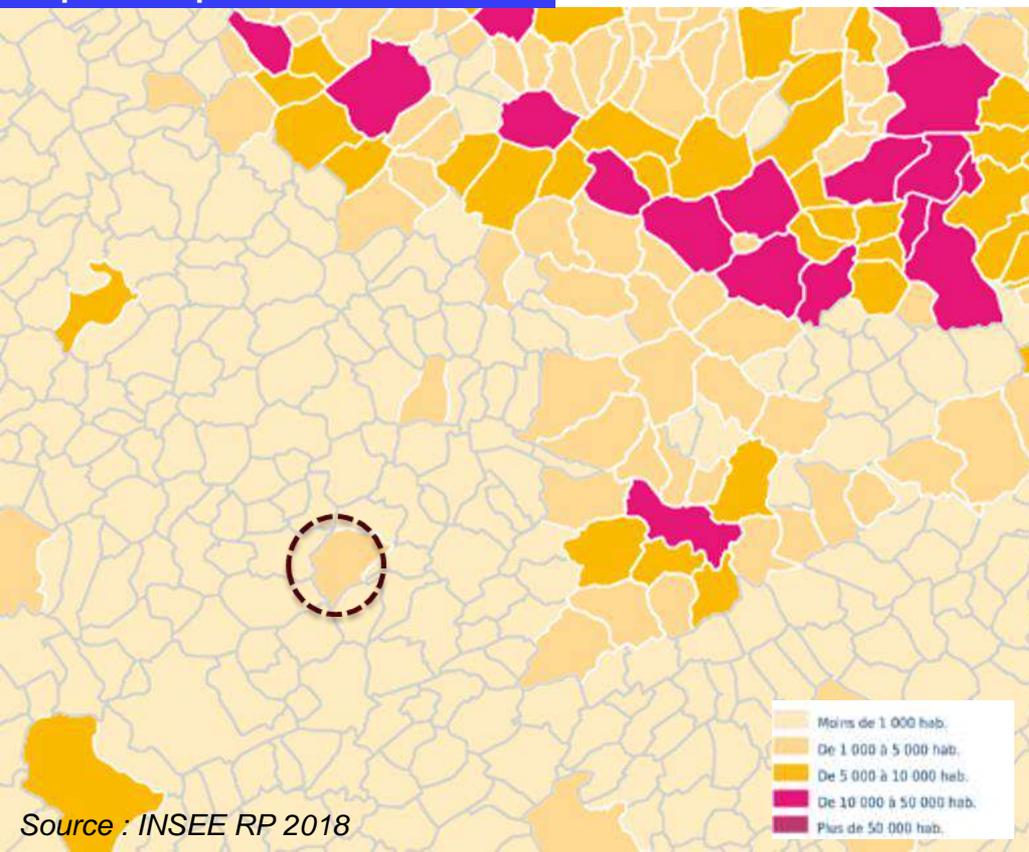
Une commune qui compte 1 833 habitants (2019).

Le nombre d'habitants est en baisse -8,3% entre 2019 et 2013.

790 ménages (moyenne de 2,3 pers/ménage), en baisse de 1,3% ces 6 dernières années.

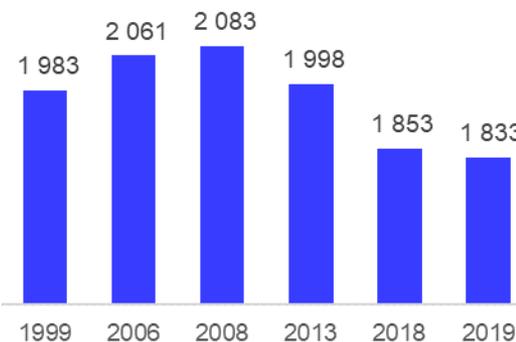
La structure de population est similaire à la Communauté de Communes ainsi qu'à la région avec 36% de moins de 30 ans.

Population par commune



	Avesnes le Comte	CC des Campagnes de l'Artois	Région Hauts de France
<30 ans	36%	34%	38%
30-44 ans	18%	19%	19%
45-59 ans	20%	21%	20%
> 60 ans	26%	26%	23%

Evolution de la population



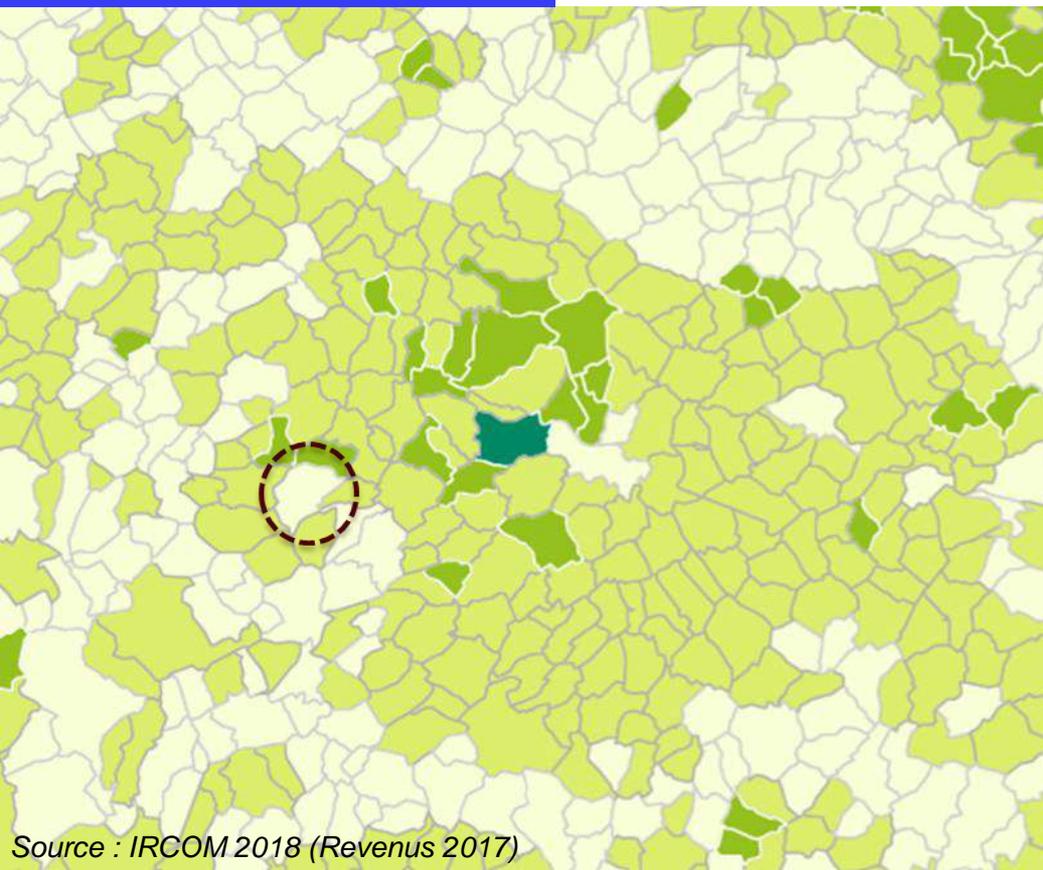


DES REVENUS DES MÉNAGES INFÉRIEURS A LA MOYENNE

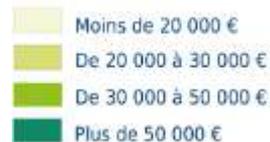
Un revenu fiscal moyen inférieur à la moyenne régionale et à la moyenne des territoires de même taille en région.

Les revenus augmentent en moyenne moins vite que dans le reste de la communauté de communes.

Revenus fiscaux communaux



	Avesnes le Comte	CC des Campagnes de l'Artois	Région Hauts de France
Revenu/ foyer fiscal (€)	21 377	27 764	23 546
Evolution 2015/2019	+1,9%	+5,4%	+2,6%





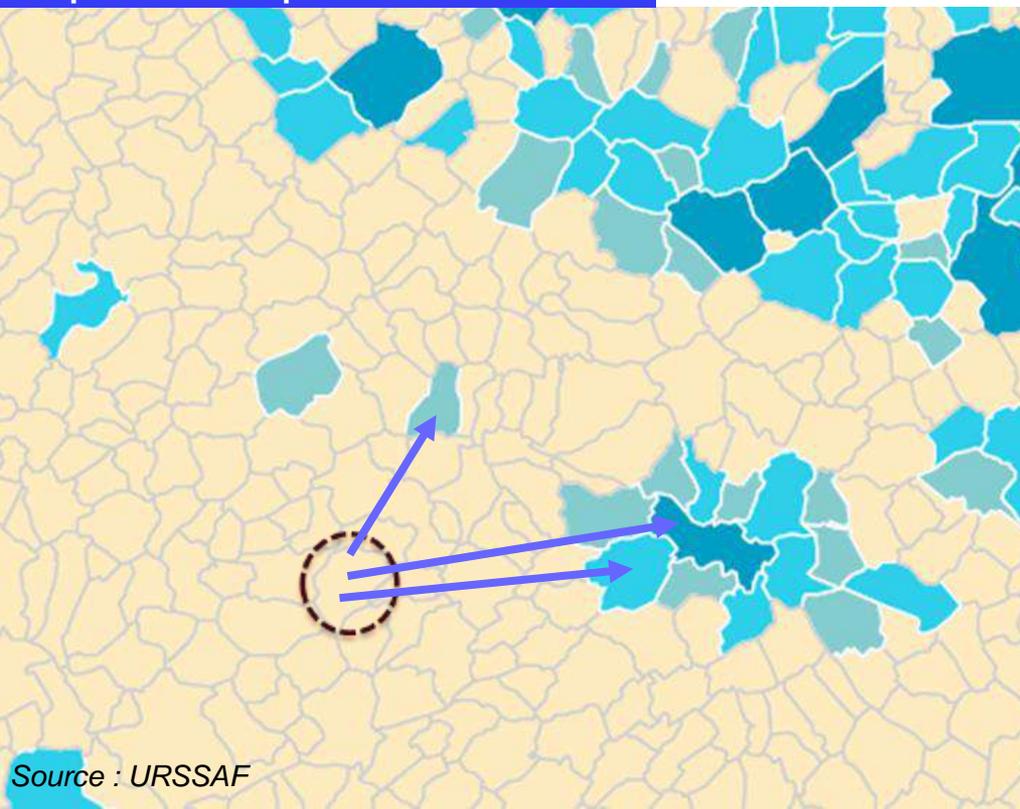
1 500 PERSONNES ACTIVES DE PLUS DE 15 ANS

1 500 personnes de plus de 15 ans, 503 emplois salariés (en hausse de 0,8% en 7 ans).

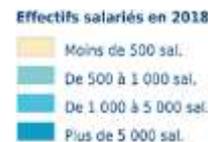
Une présence plus forte d'ouvriers (près de 10 points de plus par rapport à la CC des Campagnes de l'Artois et la région). Au contraire, les cadres, professions intellectuelles supérieures et intermédiaires sont moins présents qu'en moyenne en région.

Cote déplacements domicile-travail, 75% actifs travail en dehors de la commune, notamment vers Arras (18%), Dainville (4%) et Aubigny en Artois (4%).

Emplois salariés par commune 2018



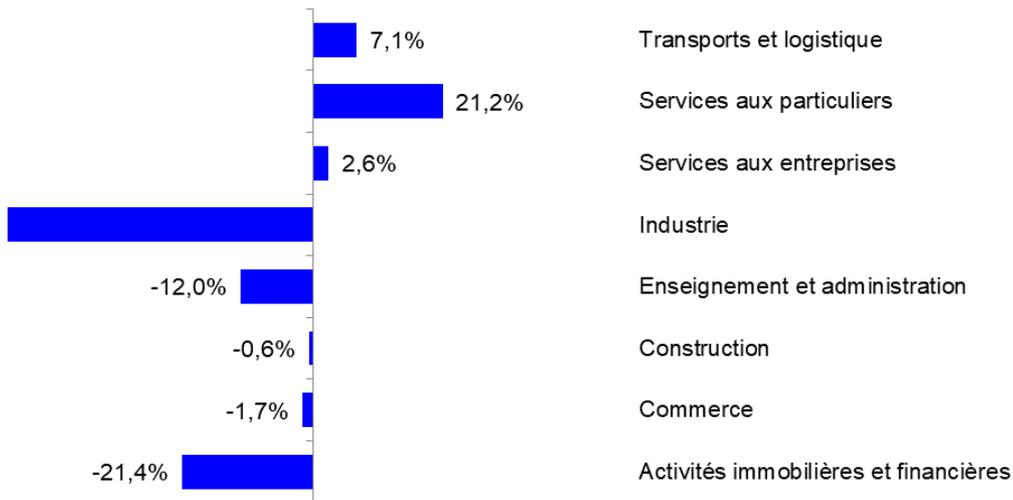
	Avesnes le Comte	CC des Campagnes de l'Artois	Région Hauts de France
Agriculteurs exploitants	1,0%	2,0%	0,5%
Artisans, Chefs entr.	2,7%	3,1%	2,6%
Cadres, Prof. intel. sup.	4,0%	6,8%	6,9%
Prof. intermédiaires	11,0%	14,5%	13,5%
Employés	18,0%	15,8%	16,5%
Ouvriers	25,0%	15,4%	14,8%
Retraités	21,7%	28,3%	25,4%
Autres sans activité	16,7%	14,1%	19,7%



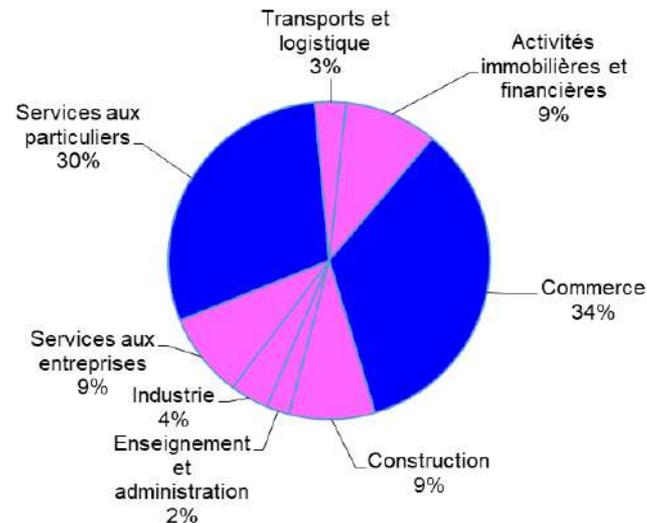


PRES DE 70 ENTREPRISES SUR LE TERRITOIRE

Evolution de l'emploi salarié (2020-2015)



Etablissements



L'activité commerce et services aux particuliers* pèse 30% de l'emploi salarié du territoire (38% en moyenne en région), soit 153 emplois salariés, en hausse de 3,4% depuis 2015 (+0,8% toutes activités).

Côté établissements, commerces et services aux particuliers représentent 64% des unités. Ces emplois sont localisés dans 65 établissements (+6,5% entre 2012 et 2019).

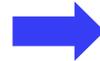
Plus largement, toutes activités confondues, la commune compte 69 établissements, en baisse de 3,5% entre 2012 et 2019. Balestra et EPHIGEA apparaissent comme les entreprises les plus importantes des secteurs productifs.

Sources : URSSAF, INSEE

*Les services aux particuliers incluent les activités de services à destination des habitants : coiffure, restauration, garages, ...



Une population en baisse.



Une dynamique de consommation qui ne se renforce pas avec de nouveaux habitants.



Un revenu fiscal inférieur à la moyenne régionale.



Un pouvoir d'achat moins important



Une activité productive limitée et des déplacements hors commune pour travailler.



Une dépendance forte envers les autres communes pour l'emploi.



Une structure de la population plus ouvrière qu'en moyenne en région.



Des besoins en gamme de produits à adapter.



ANALYSE DE L'OFFRE COMMERCIALE

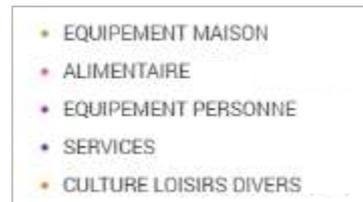
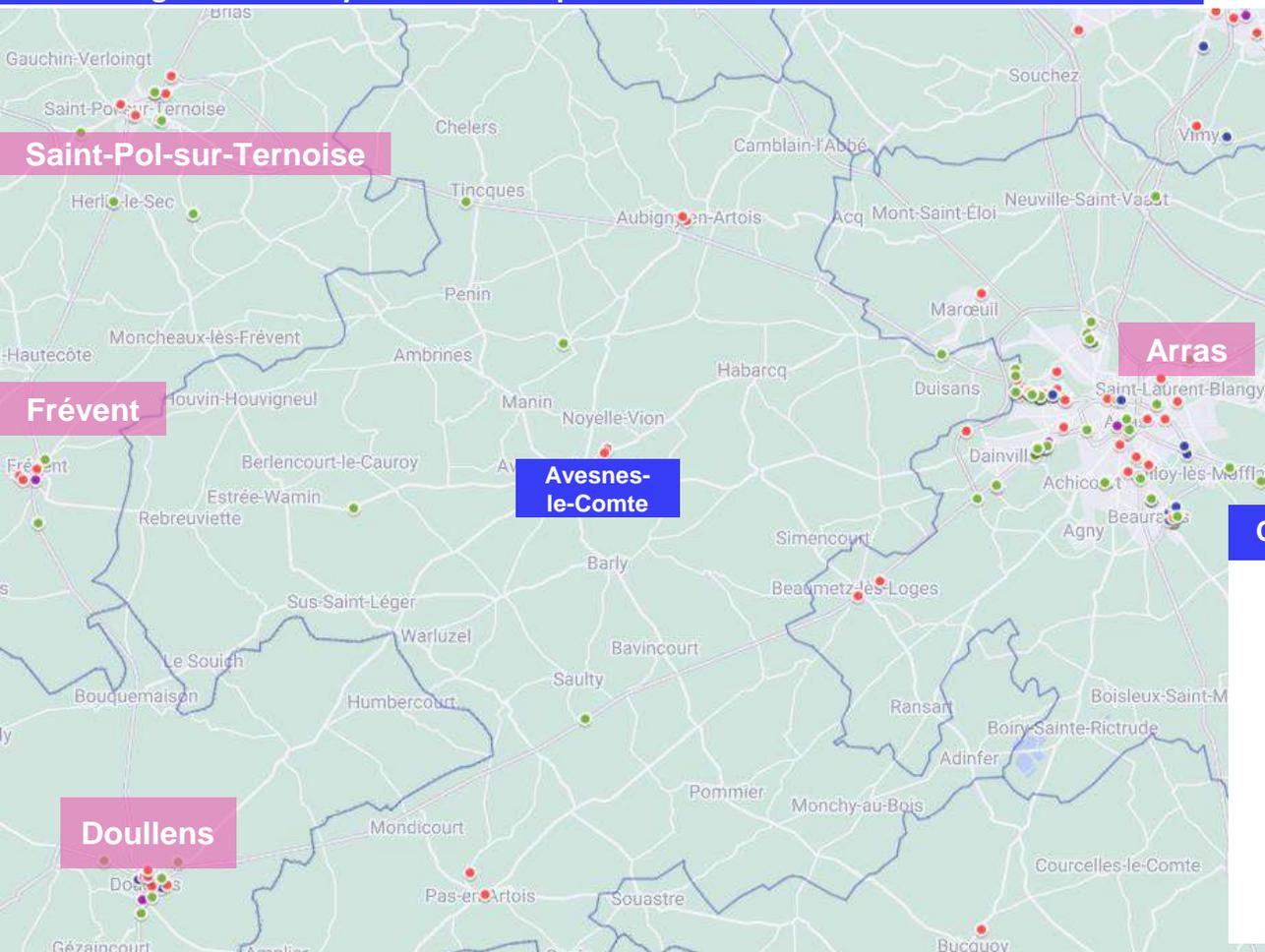


QUEL CONTEXTE CONCURRENTIEL ?

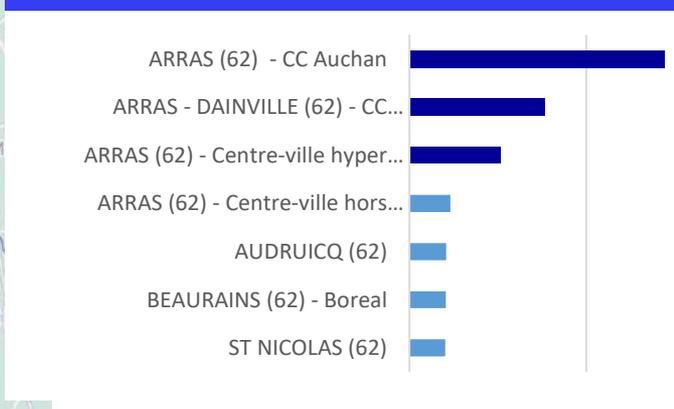
Une offre commerciale concentrée principalement sur Arras et son agglomération, à une trentaine de minutes d'Avesnes-le-Comte.

Une offre, moins étoffée toutefois, également implantée à Saint-Pol-sur-Ternoise, Frévent et Doullens.

L'offre en grandes et moyennes surfaces proche : une offre concentrée sur Arras



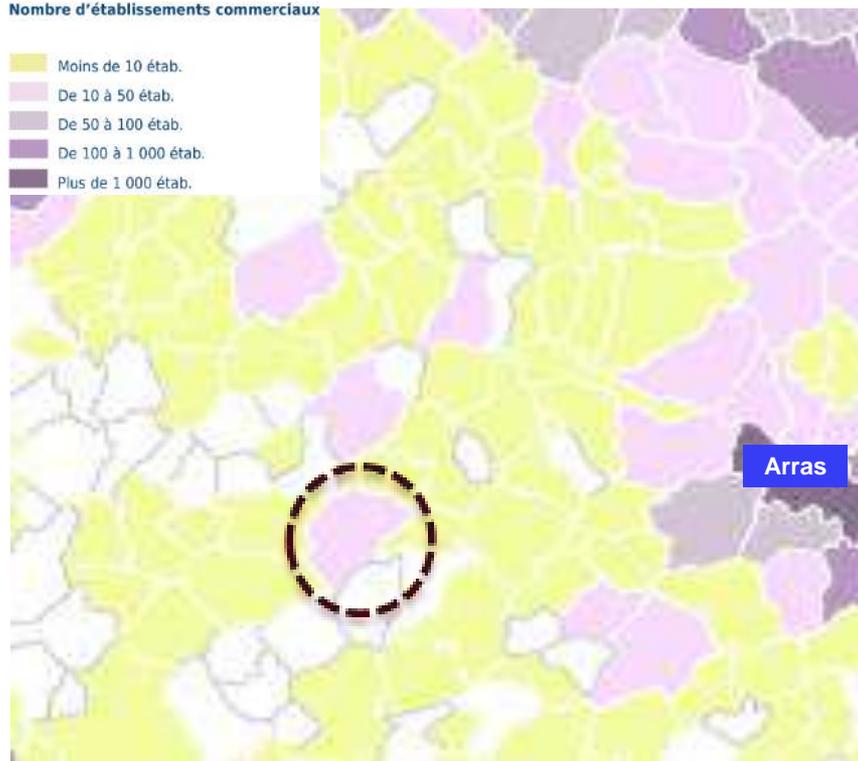
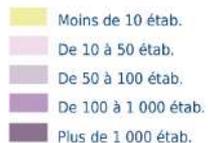
CA des principaux pôles commerciaux proches



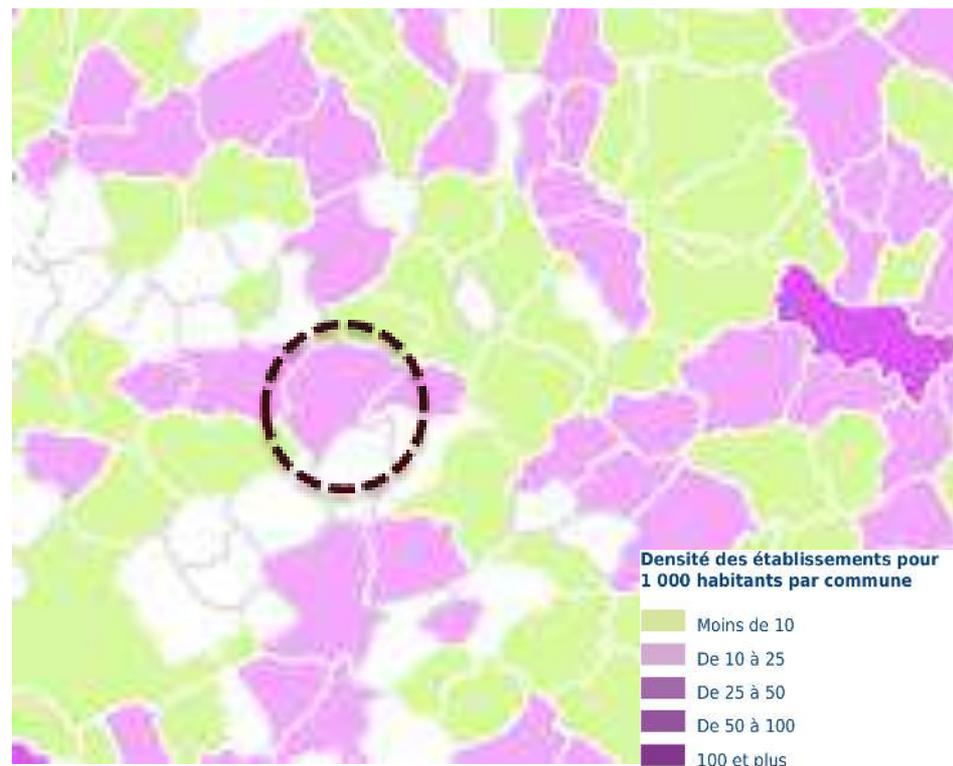


Les établissements de commerces et services

Nombre d'établissements commerciaux



Les densités d'établissements* de commerces et services



65 établissements commerciaux. Hors autres commerces (non sédentaires, VAD, banque/assurance/immobilier...), 47 points de vente dont 2 de plus de 300m².

Une densité d'établissements commerciaux sur la commune relativement faible pour une commune de cette taille.



UNE OFFRE COMMERCIALE TYPIQUE D'UN TERRITOIRE RURAL

Les points de vente

Points de vente	Avesnes-le-Comte	Poids	CC des Campagnes de l'Artois	Poids	Poids en région	Variation Avesnes-le-Comte 2017/2022
Culture, loisirs, divers	2	4%	52	13%	5%	-50%
Equipped maison	3	6%	18	4%	17%	-25%
Equipped personne	1	2%	71	17%	13%	-50%
Alimentaire	7	15%	21	5%	15%	-13%
Services	34	72%	245	60%	50%	26%
Total général	47	100%	407	100%	100%	4,44%

Les familles de produits du territoire sont orientées vers les enseignes de proximité et du quotidien, avec les services et l'alimentaire qui représentent plus de 85 % de l'offre commerciale.

Une légère hausse du nombre de commerces implantés sur la commune depuis 5 ans, du fait de l'augmentation du nombre de services.

Le non-alimentaire, peu représenté sur la commune, diminue entre 2017 et 2022.





2 GRANDES SURFACES DE PLUS DE 300 M²

2 supermarchés de plus de 300 m² sont implantés en périphérie de la commune, à l'Est.



400 m²

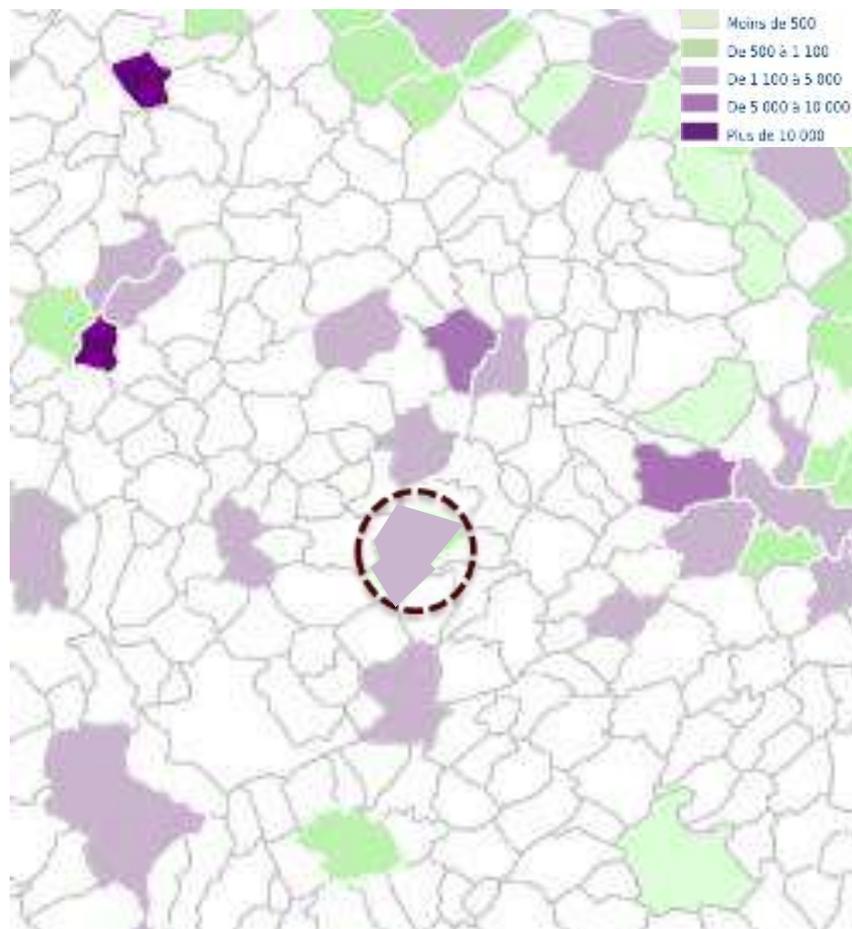


1 500 m²

1 900 m² de plancher commercial pour les établissements de plus de 300 m², soit une densité de 1025 m²/1000 habitants.

Un projet d'extension de 676 m² de la surface de vente du supermarché Carrefour Market a reçu un avis favorable de la CDAC du Pas-de-Calais le 19 mai 2022.

Les surfaces commerciales des enseignes de + de 300m²





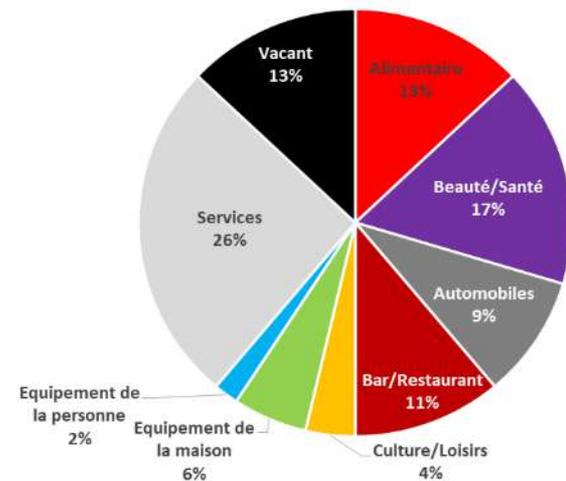
DANS LA COMMUNE D'AVESNES-LE-COMTE

53

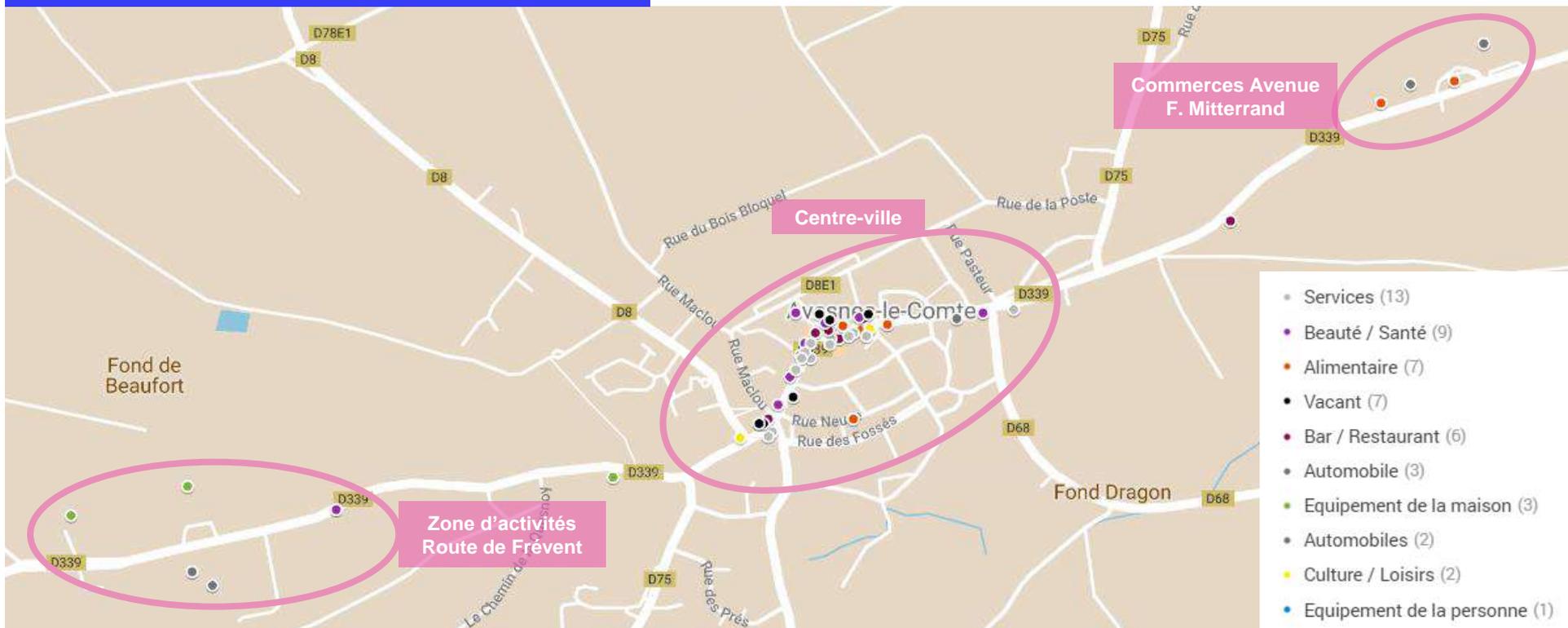
cellules commerciales

La grande majorité des commerces se regroupe dans l'un des 3 pôles que constituent

- le centre-ville, où se concentrent les commerces
- la zone d'activité en entrée de ville Route de Frévent, qui accueille des commerces et des entreprises,
- L'Avenue François Mitterrand, où se juxtaposent les grandes et moyennes surfaces de la commune (Aldi, Carrefour Market).



Points de vente dans l'ensemble de la commune





39

cellules
commerciales

Un centre-ville qui se déploie le long d'un linéaire, la Grand Rue.

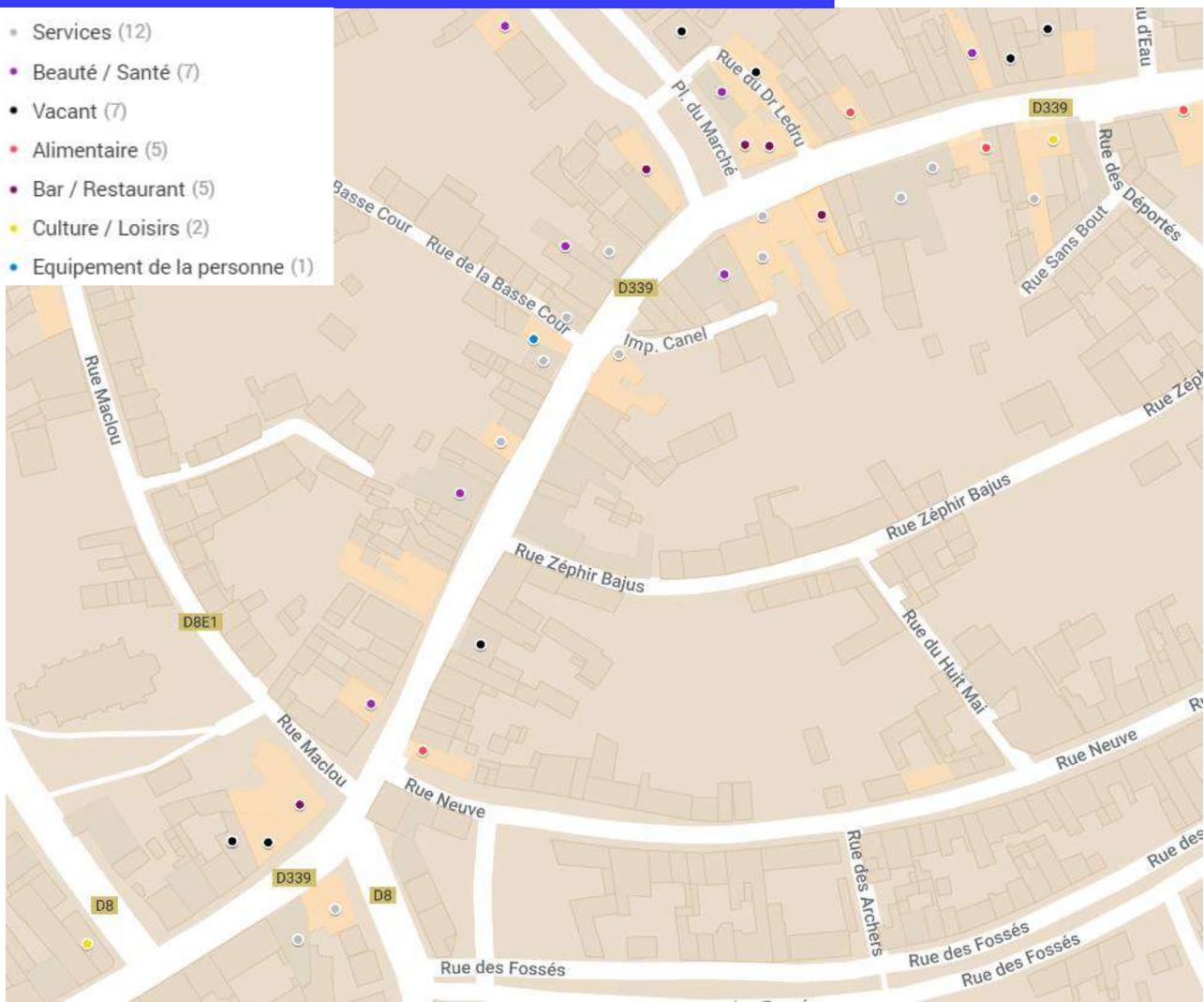
70 % des commerces de la commune se situent dans le centre-ville d'Avesnes-le-Comte.

Une alternance commerce/habitat sur ce linéaire, avec des anciennes cellules commerciales transformées en logements (une dizaine).

7 cellules vacantes en centre-ville, soit un taux de vacance de l'ordre de 18 %.

Points de vente dans le centre-ville d'Avesnes-le-Comte

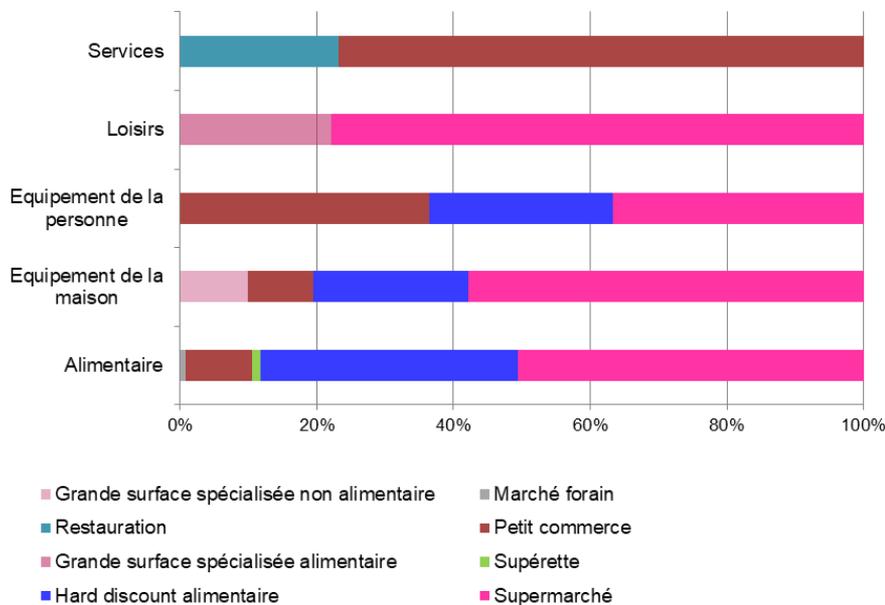
- Services (12)
- Beauté / Santé (7)
- Vacant (7)
- Alimentaire (5)
- Bar / Restaurant (5)
- Culture / Loisirs (2)
- Equipement de la personne (1)



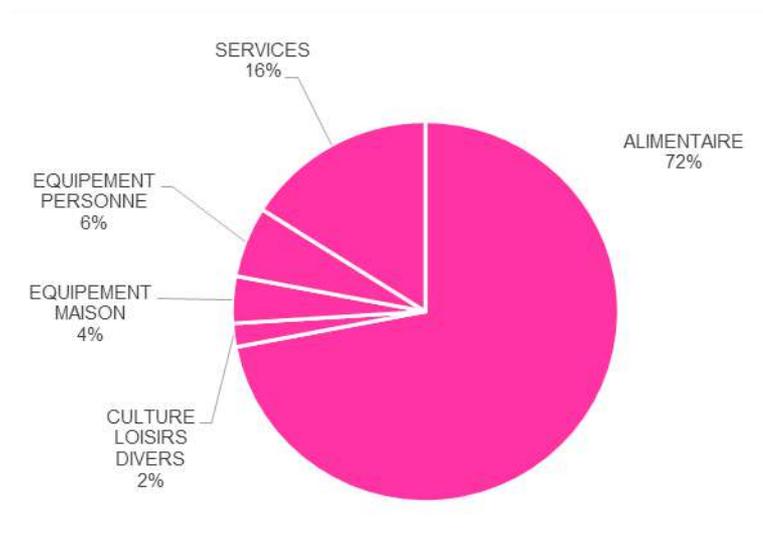


ANALYSE DE LA PERFORMANCE COMMERCIALE : 18 M€ DE CHIFFRE D'AFFAIRES

Répartition de l'offre par forme de vente



Répartition des CA par famille de produits



18 M€ de chiffre d'affaires sur le territoire, dont 71% en alimentaire, un chiffre au-dessus de la moyenne (40%).

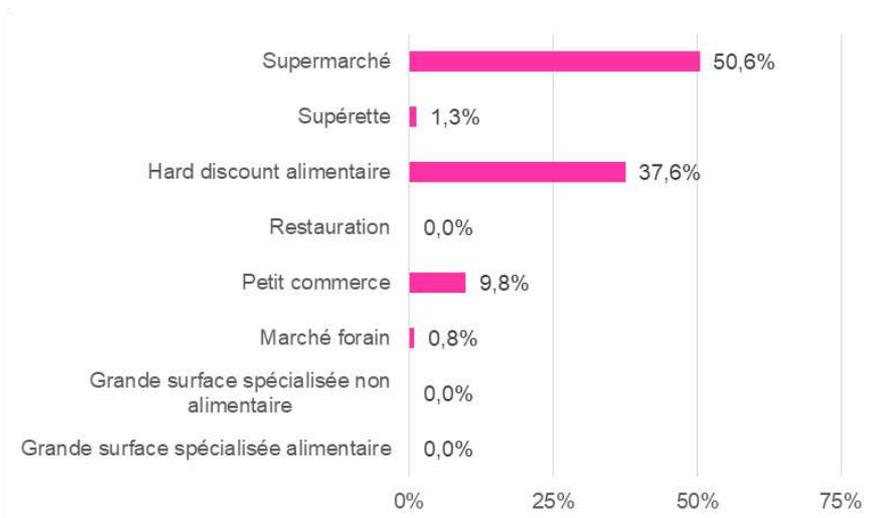
Tous produits confondus, les commerces de moins de 300m² captent 30% des CA, un chiffre supérieur à la moyenne régionale (22%).

Les grandes surfaces captent 52% des CA (69% en moyenne en région).

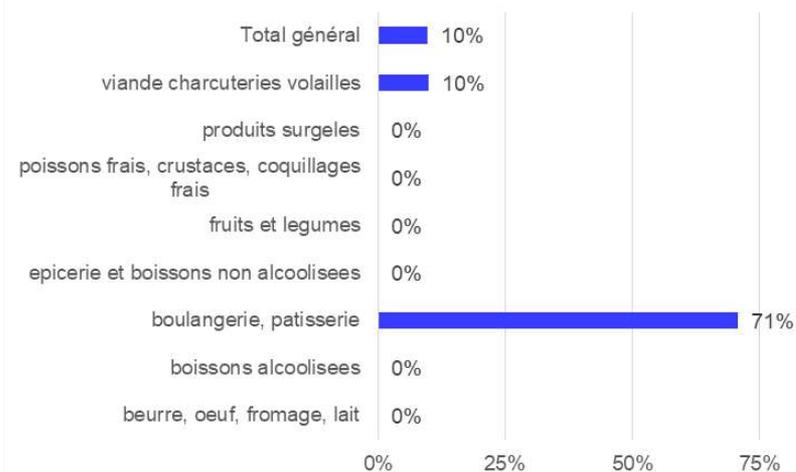


LES CA ALIMENTAIRES REALISÉS PAR FORME DE VENTE

Les parts de marché alimentaire par forme de vente



Les <300m² alimentaires par produit



90% des CA alimentaires sont réalisés en supermarchés et hard discount, un chiffre au dessus de ce qu'on observe en région.

Le commerce alimentaire de moins de 300 m² réalise 9,8% du CA contre 13% en moyenne en région.

Les boulangeries sont mieux représentées qu'au niveau régional.



FORCES

Un centre-ville regroupant la majorité des commerces de la Ville

Une organisation et diffusion des commerces par polarité cohérente : des grandes et moyennes surfaces en périphérie.

FAIBLESSES

Une offre limitée en non alimentaire.

Un nombre de commerces en baisse, excepté pour les services.

OPPORTUNITÉS

Une complémentarité commerces / services / activités para-commerciales à assurer

Une densité commerciale en centre-ville à préserver

MENACES

Une offre de moins en moins diversifiée.

Des comportements d'achats qui changent.

Des consommateurs plus exigeants sur la qualité de l'offre.



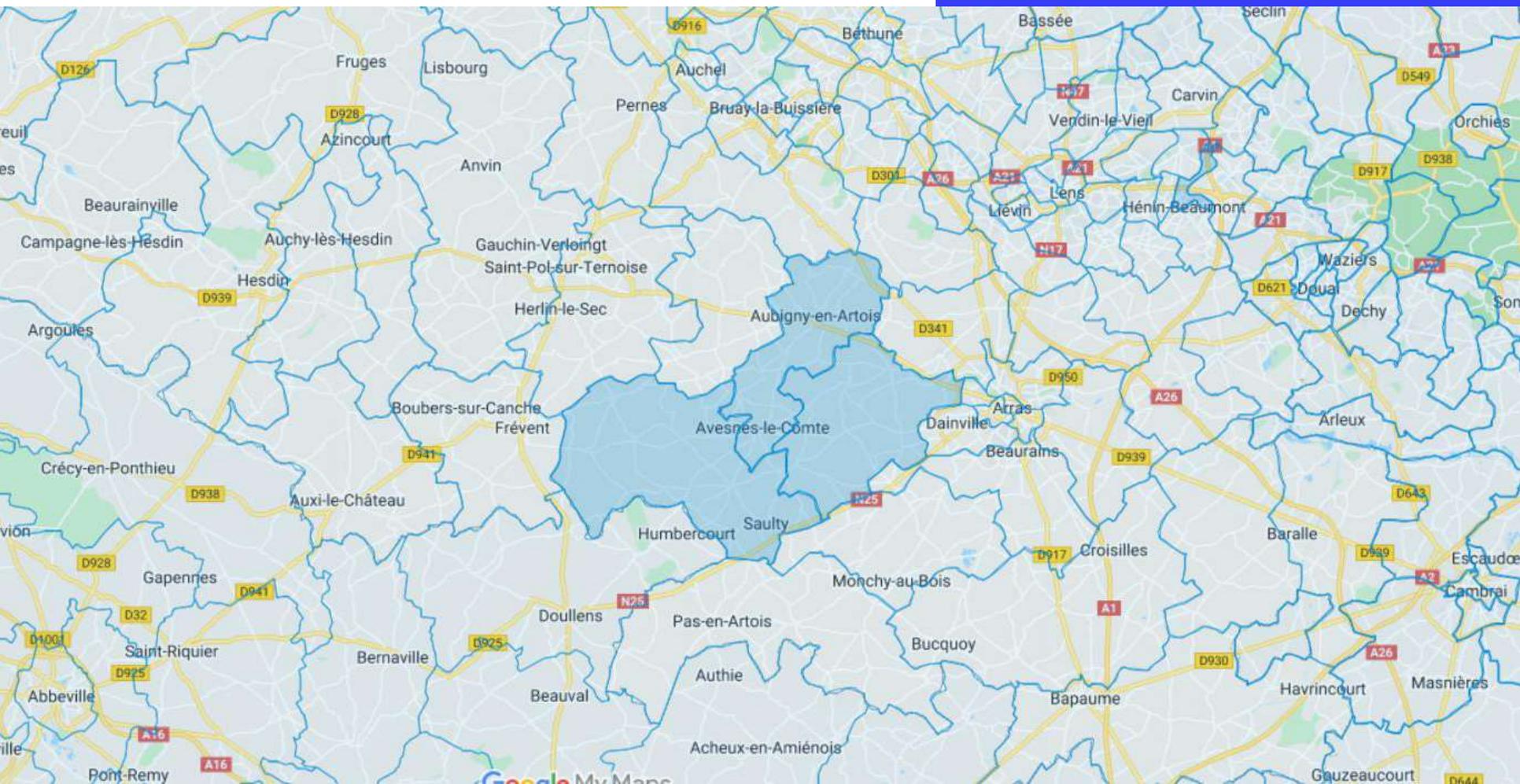
ANALYSE DE LA CLIENTÈLE ET DES COMPORTEMENTS D'ACHATS



DÉTERMINATION DE LA ZONE DE CHALANDISE

18 M€ de CA réalisés sur la commune. Une zone de chalandise de 56 communes, soit près de 10000 ménages. Cette zone de chalandise est stable par rapport à 2015.

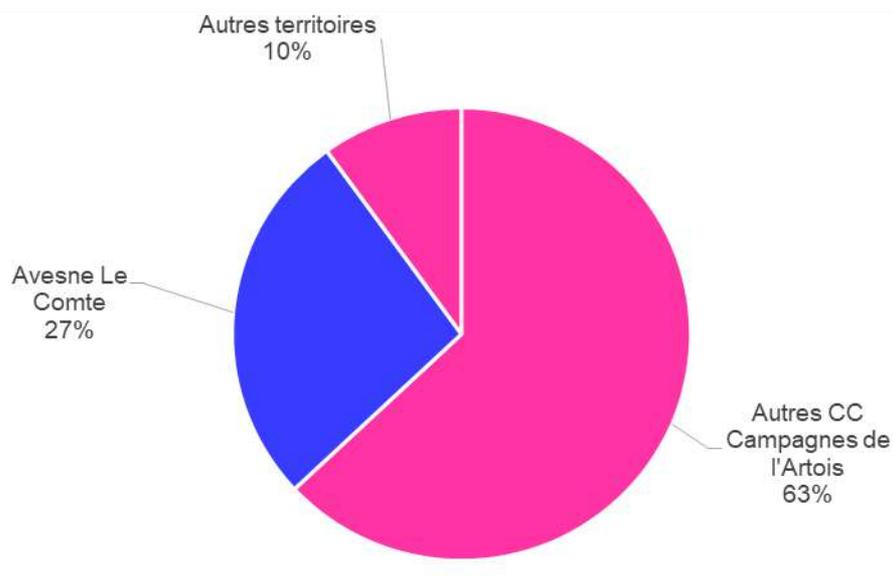
Une zone de chalandise de 21 300 habitants



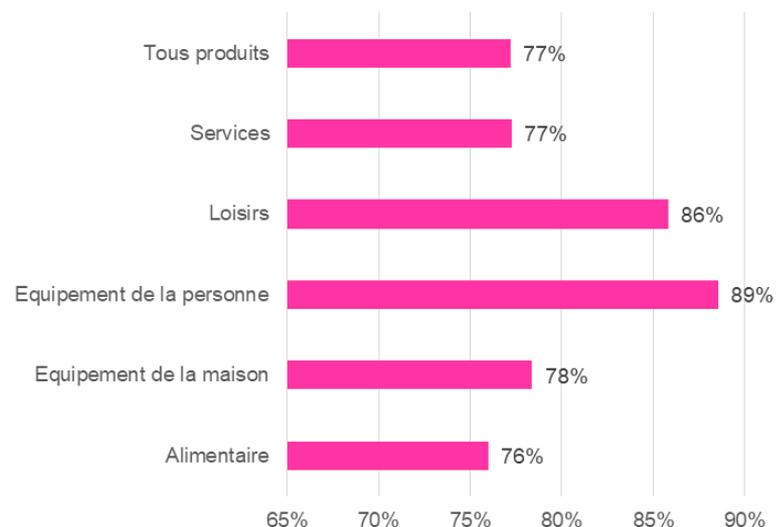


ANALYSE DE L'ATTRACTIVITÉ : 73 % DES CA RÉALISÉS AVEC UNE CLIENTÈLE EXTÉRIEURE À LA COMMUNE

Provenance des clientèles tous produits/ services confondus



Taux d'attractivité des principales familles de produits



13 M€ sont apportés par des consommateurs extérieurs à Avesne le Comte, ce qui représente 73% des chiffres d'affaires.

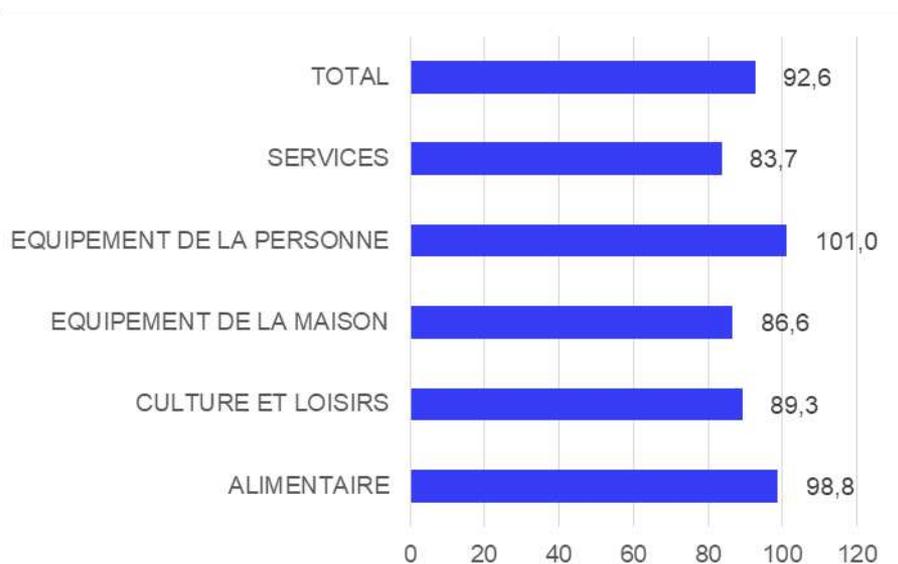
Les consommateurs extérieurs viennent surtout du reste de la communauté de communes.

Les produits non-alimentaires sont davantage recherchés que les autres produits.

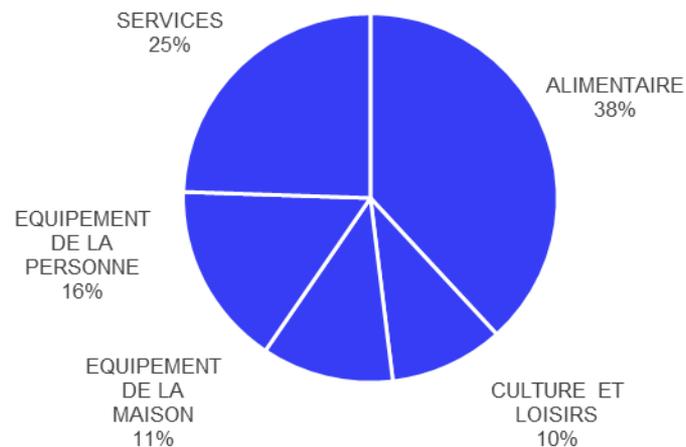


ANALYSE DES DÉPENSES ANNUELLES DE CONSOMMATION : 12 M€ DE DÉPENSES DE CONSOMMATION

Des IDC supérieurs à la moyenne régionale et nationale



Répartition des dépenses de consommation



Les habitants d'Avesne Le Comte représentent 790 ménages, avec 2,4 personnes/ménage (supérieur à la moyenne régionale). Ils ont dépensé 12 M€ en consommation. En comptant l'ensemble de la zone de chalandise, les dépenses représentent 115 M€ en moyenne chaque année.

Les dépenses des habitants sont inférieures de 7,4 points à la moyenne nationale (IDC de la commune (92,6) - IDC France (100) = - 7,4)

38% des dépenses de consommation courante portent sur l'alimentaire, un niveau inférieur à la moyenne régionale (44%).

(*) I.D.C : Indices de Disparité de la Consommation – permettent d'évaluer le niveau de consommation d'un ménage résidant sur le territoire étudié par rapport à la moyenne nationale (indice 100).

Sources : CCI Hauts-de-France, INSEE

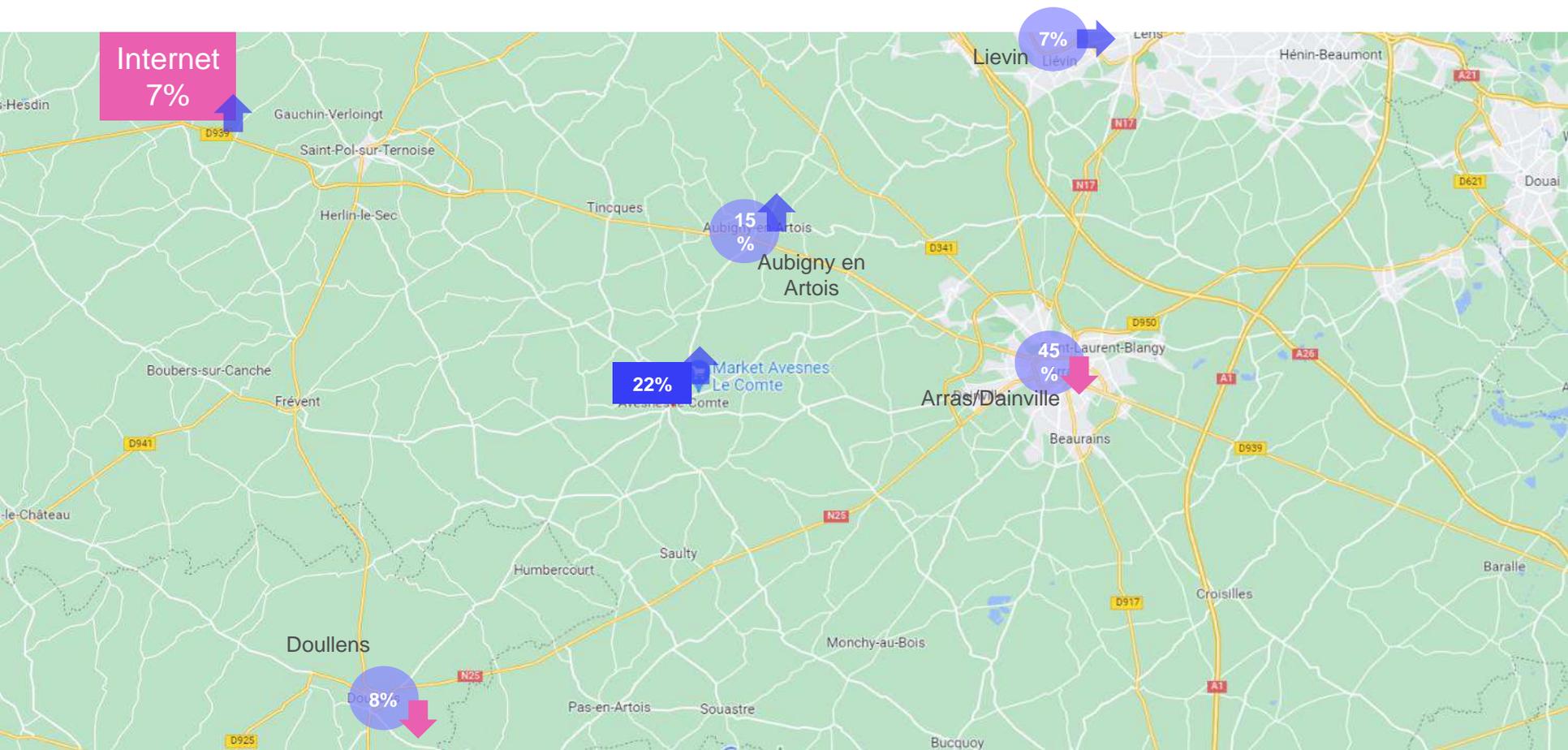


ANALYSE DES DESTINATIONS D'ACHATS : 78% D'ÉVASION

Un taux d'évasion à 78% soit 9,3 M€ dépensés en dehors de la commune. Cette évasion est en légère baisse par rapport à 2015.

L'évasion commerciale se répartit surtout vers Arras-Dainville (45%), Aubigny en Artois (15%), Doullens (8%) et Liévin (3%).

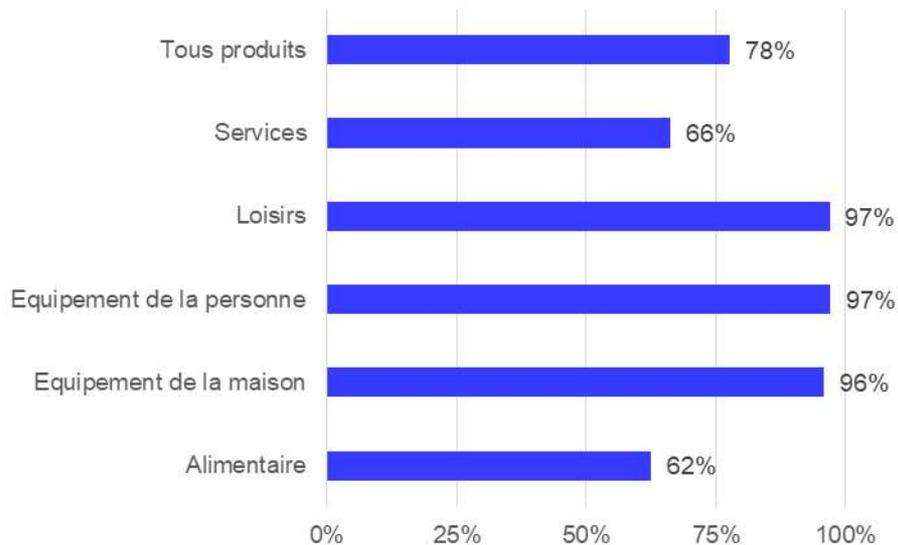
La vente à distance représente 7% des dépenses de consommation. Le solde est très diffus sur les communes environnantes.



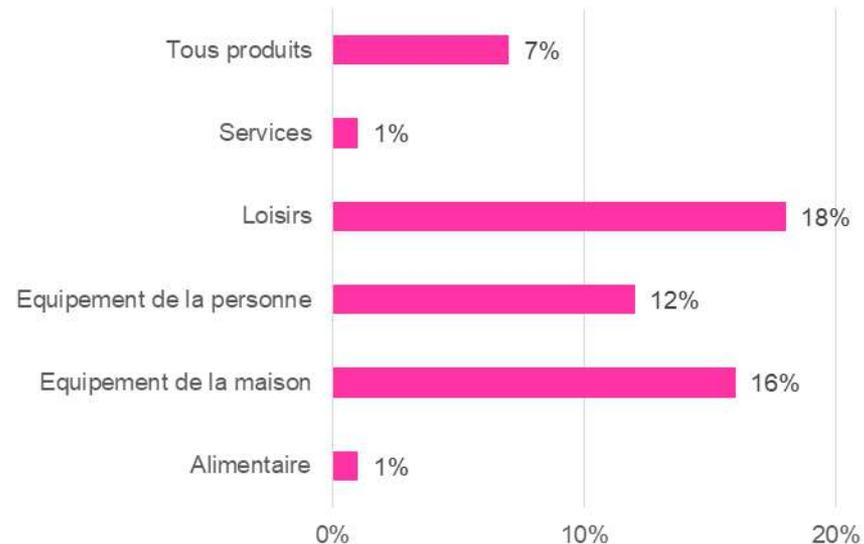


ANALYSE DE L'ÉVASION ET DES ACHATS INTERNET

Taux d'évasion par famille de produits



Part des achats réalisés sur internet



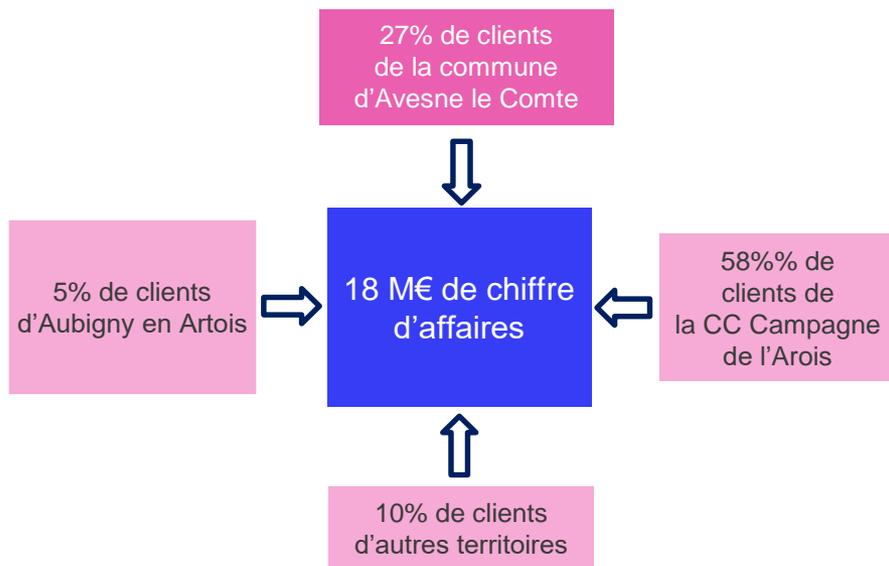
Un taux d'évasion plus élevé en non-alimentaire notamment en culture-loisirs. Cela s'explique par une faible offre sur cette catégorie de produits. Le taux d'évasion peut sembler élevé mais il est dans la moyenne de ce que l'on observe dans une commune de même taille en région, disposant à ses portes d'une offre très structurée.

La part des achats sur internet, tous produits confondus, est semblable à ce que l'on peut observer en région à l'exception du secteur culture-loisirs qui est plus important (18%). Notons enfin que le drive alimentaire représente 8% des achats alimentaires en 2020. Une forte hausse qui est liée à la crise sanitaire.

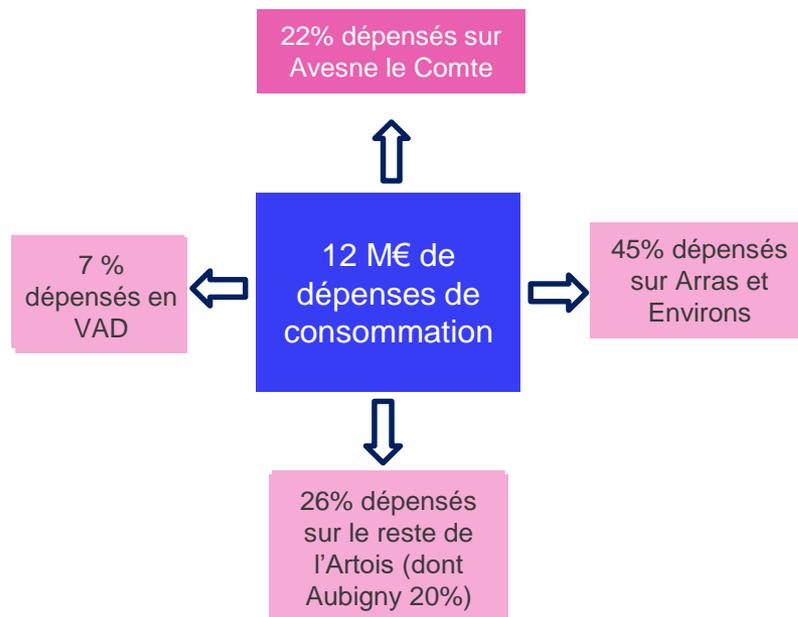


QUELS SONT LES FLUX DE CONSOMMATION ?

D'où provient le **Chiffres d'affaires** des commerçants ?



Où sont effectuées les **dépenses de consommation** des ménages ?



Contact en territoire :
Franck PONCHART
f.ponchart@artois.cci.fr

Contacts étude:
Tapio POTEAU
t.poteau@hautsdefrance.cci.fr
Laurence SMOLINSKI
l.smolinski@hautsdefrance.cci.fr
Pauline LESCUT
p.lescut@hautsdefrance.cci.fr

Facebook
@CCI Hauts de France 

Twitter
@CCI_hdf 

LinkedIn
CCI Hauts-de-France 

hautsdefrance.cci.fr

 CCI HAUTS-DE-FRANCE

Diagnostic commercial et préconisations d'évolution du commerce de la ville d'Avesnes-le-Comte

Juillet 2022



PLAN D'ÉTUDE

1. POSITIONNEMENT DÉMOGRAPHIQUE
2. ANALYSE DE L'OFFRE COMMERCIALE
3. ANALYSE DE LA CLIENTÈLE ET DES COMPORTEMENTS D'ACHATS
4. DÉTERMINATION DU POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL ET DES NOUVELLES TENDANCES DE CONSOMMATION
5. PRÉCONISATIONS



POSITIONNEMENT DÉMOGRAPHIQUE



Une population en baisse.



Une dynamique de consommation qui ne se renforce pas avec de nouveaux habitants.



Un revenu fiscal inférieur à la moyenne régionale.



Un pouvoir d'achat moins important



Une activité productive limitée et des déplacements hors commune pour travailler.



Une dépendance forte envers les autres communes pour l'emploi.



Une structure de la population plus ouvrière qu'en moyenne en région.



Des besoins en gamme de produits à adapter.



ANALYSE DE L'OFFRE COMMERCIALE



LES ÉTABLISSEMENTS DE COMMERCE ET SERVICES AUX PARTICULIERS

Une **densité d'établissements commerciaux** relativement faible.

Des **commerces de proximité et du quotidien**, avec les services et l'alimentaire qui représentent plus de 85 % de l'offre commerciale.

Une légère hausse du nombre d'établissements depuis 5 ans, du fait de l'augmentation du nombre de services.

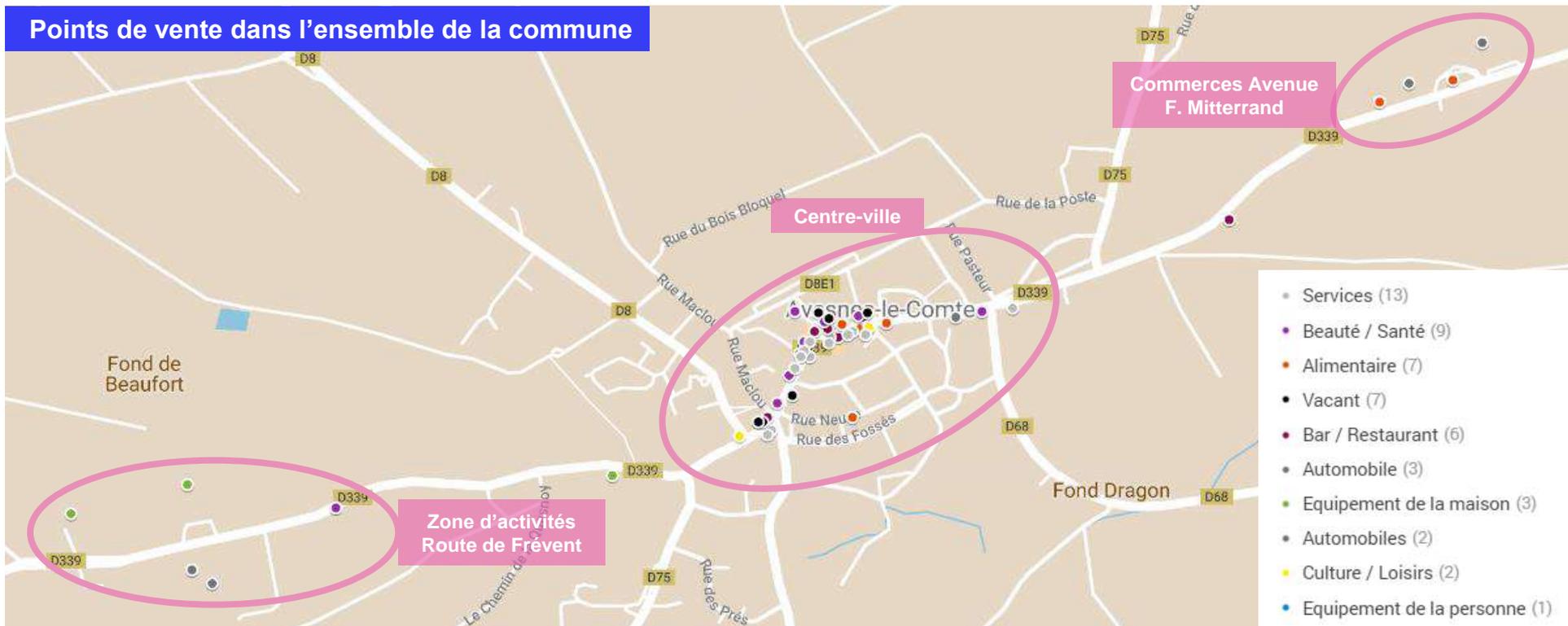
Le non-alimentaire, peu représenté sur la commune, diminue entre 2017 et 2022.

53
cellules
commerciales

47
points de vente
avec vitrine

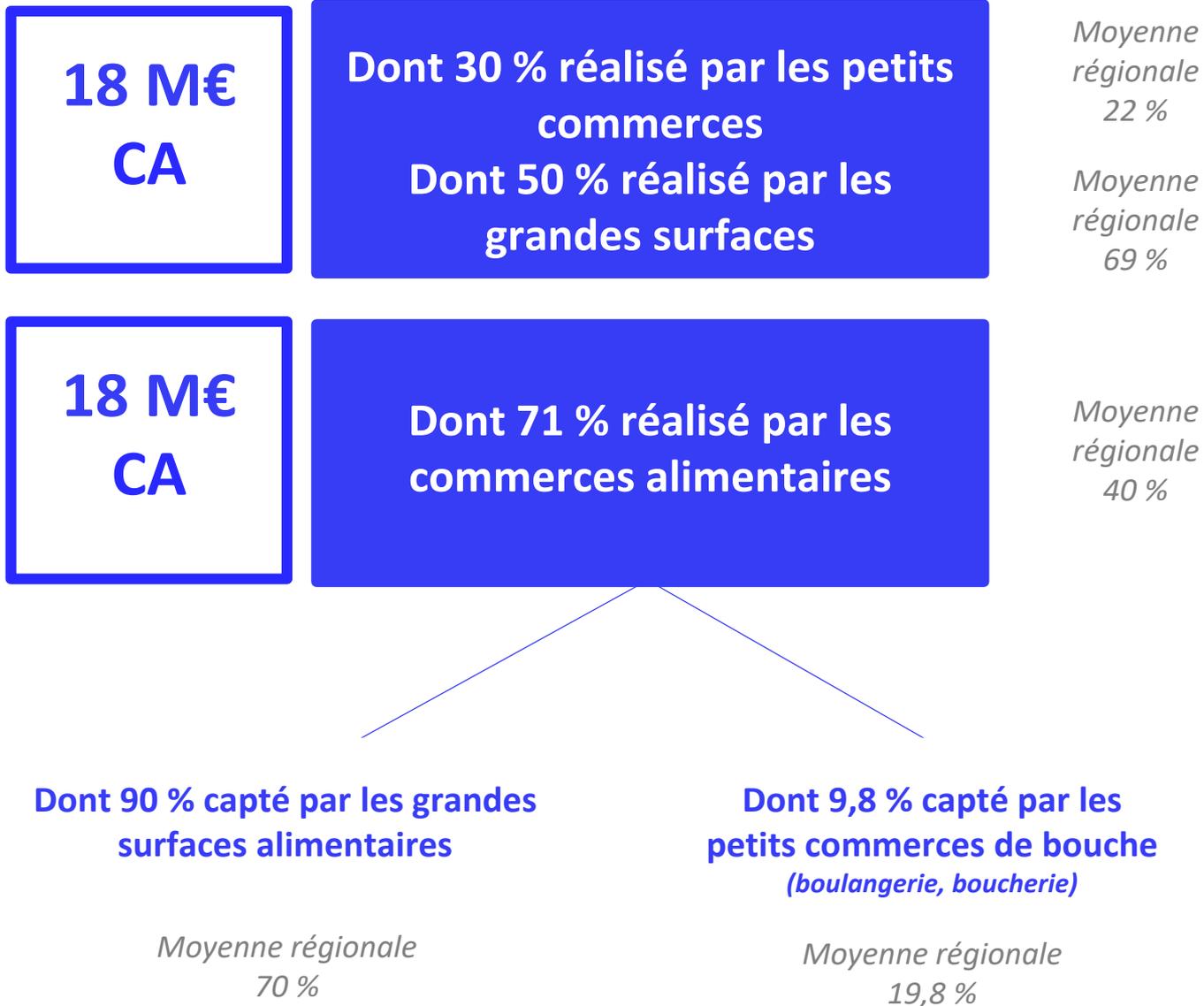
2
commerces de +
de 300 m²

Points de vente dans l'ensemble de la commune





ANALYSE DE LA PERFORMANCE COMMERCIALE : 18 M€ DE CHIFFRE D'AFFAIRES





FORCES

Un centre-ville regroupant la majorité des commerces de la Ville

Une organisation et diffusion des commerces par polarité cohérente : des grandes et moyennes surfaces en périphérie.

FAIBLESSES

Une offre limitée en non alimentaire.

Un nombre de commerces en baisse, excepté pour les services.

OPPORTUNITÉS

Une complémentarité commerces / services / activités para-commerciales à assurer

Une densité commerciale en centre-ville à préserver

MENACES

Une offre de moins en moins diversifiée.

Des comportements d'achats qui changent.

Des consommateurs plus exigeants sur la qualité de l'offre.



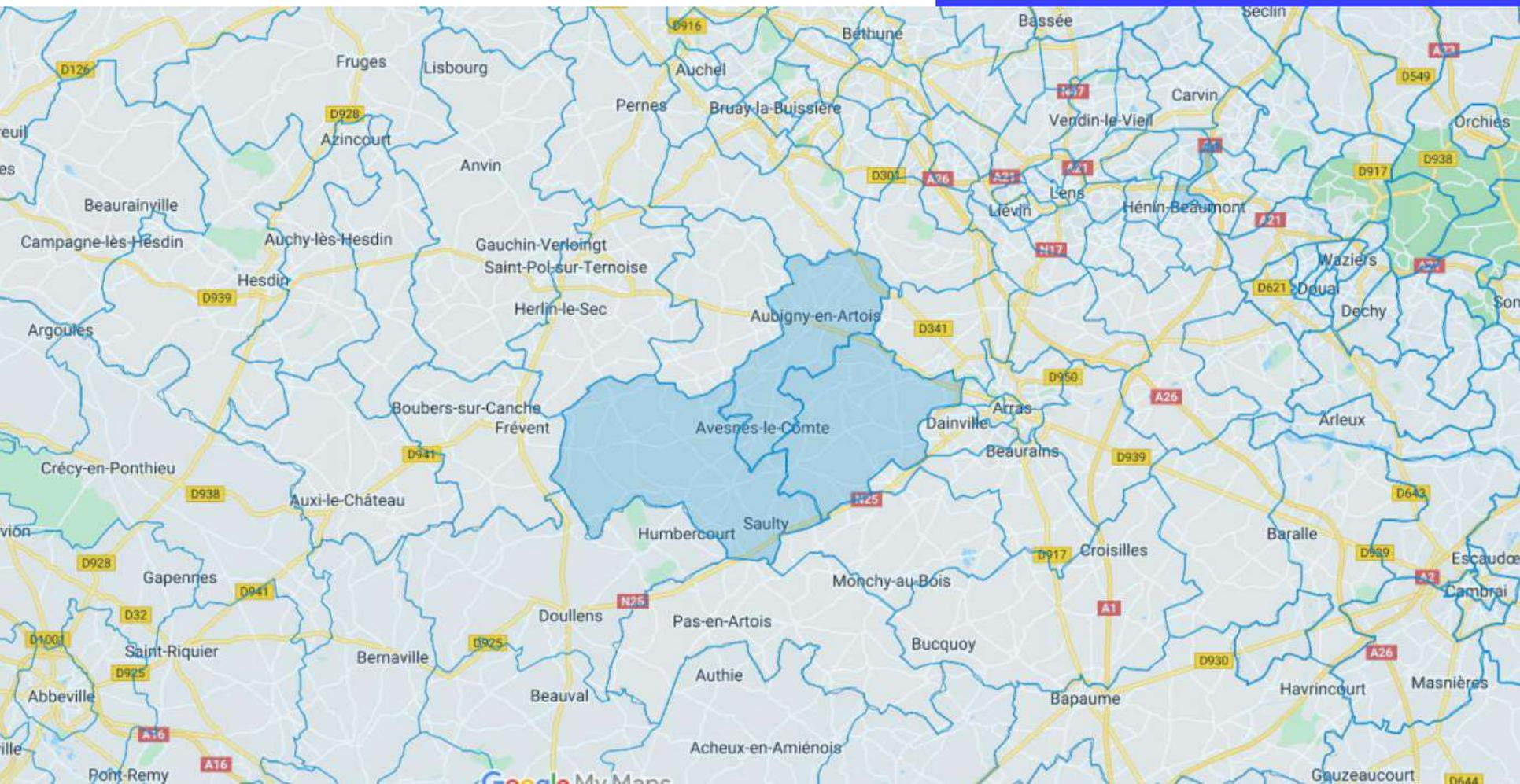
ANALYSE DE LA CLIENTÈLE ET DES COMPORTEMENTS D'ACHATS



DÉTERMINATION DE LA ZONE DE CHALANDISE

18 M€ de CA réalisés sur la commune. Une zone de chalandise de 56 communes, soit près de 10000 ménages. Cette zone de chalandise est stable par rapport à 2015.

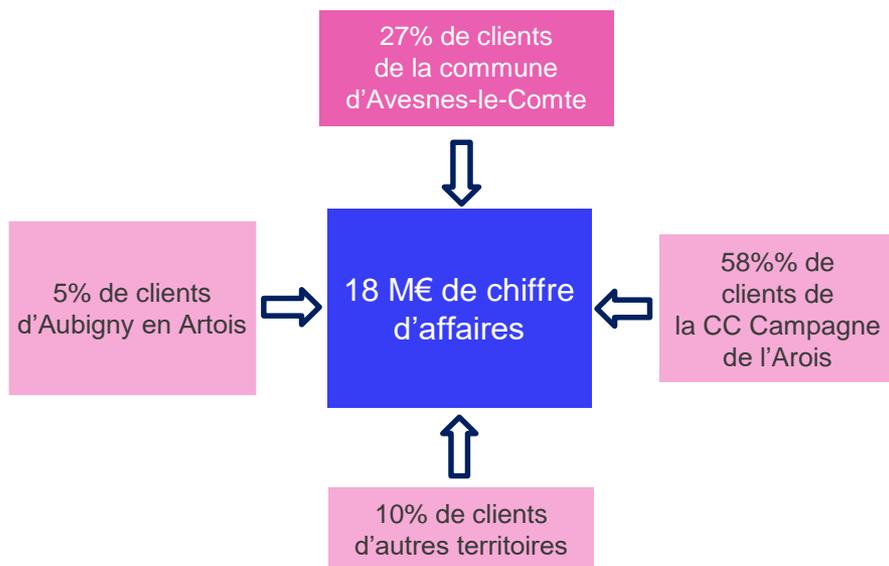
Une zone de chalandise de 21 300 habitants



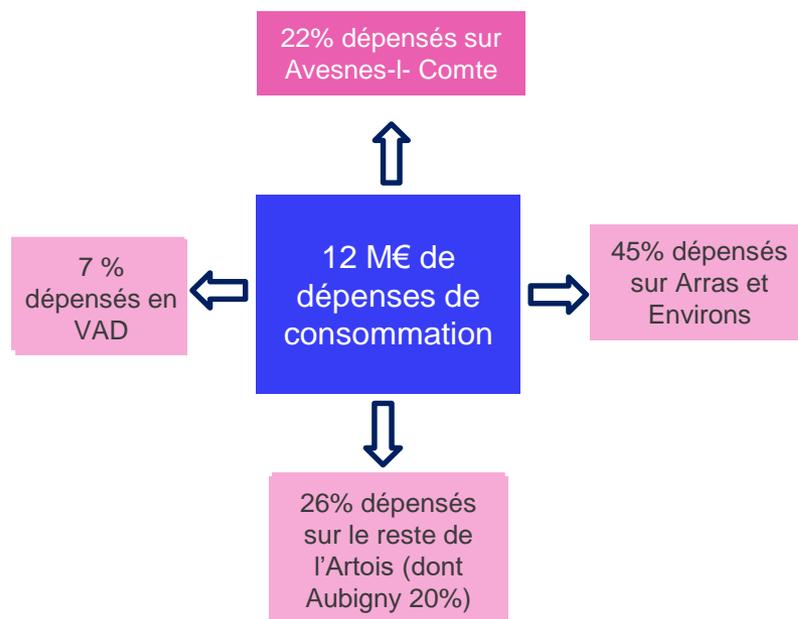


QUELS SONT LES FLUX DE CONSOMMATION ?

D'où provient le **Chiffres d'affaires** des commerçants ?



Où sont effectuées les **dépenses de consommation** des ménages ?





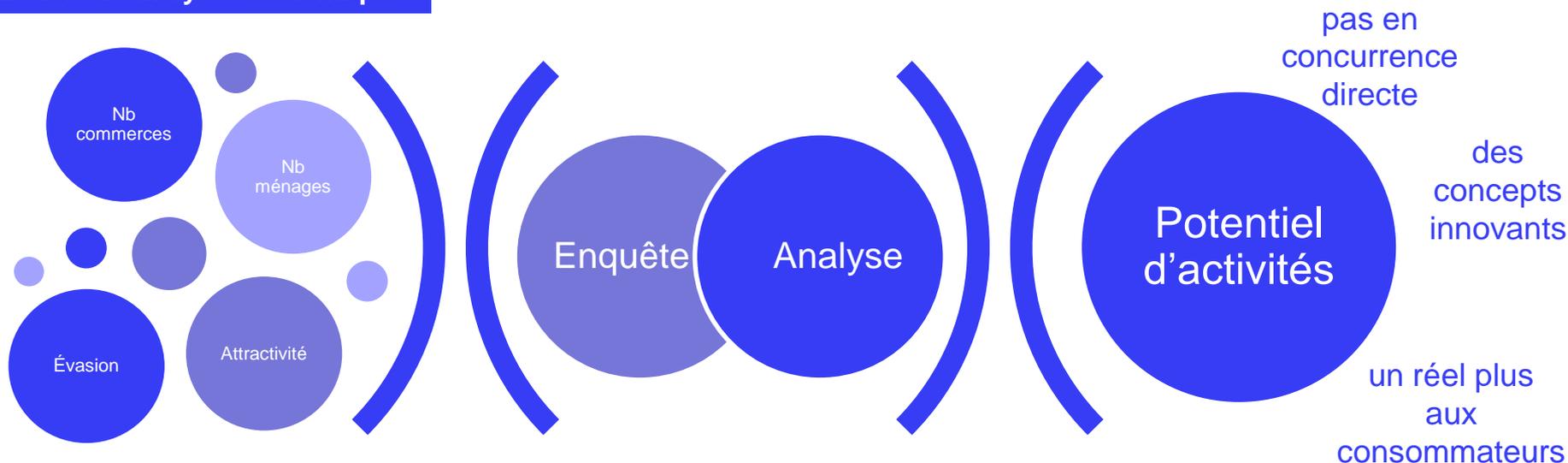
DÉTERMINATION DU POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL



Au regard de ce diagnostic, on observe qu'Avesnes-le-Comte est dotée d'une offre de base, conçue pour les besoins de proximité, avec une offre commerciale majoritairement composée de commerces de bouche et de services. Ce tissu commercial est complété par deux supermarchés.

Analysons plus précisément quels types de commerces pourraient être accueillis pour compléter l'offre actuelle, en examinant successivement les manques, la hausse des besoins et les changements de comportements de consommation.

Modèle d'analyse économique



NB : il appartient ensuite au porteur de projet de faire sa propre étude de marché pour confirmer ce potentiel au regard du concept qu'il va chercher à développer. Il faut aussi noter que cette analyse est faite toutes choses égales par ailleurs et ne prend pas en compte les projets dont nous n'avons pas connaissance.



CONTEXTE : LA CRISE SANITAIRE A ACCELERE UNE TENDANCE NATIONALE QUI EXISTAIT DEJA

Un commerce en ligne en pleine expansion

CA e-commerce
2021/2020
+ 14,8 %

Croissance sites
marchands 2021/2020
+ 12 %

CA e-commerce
1^e trimestre 2021
30 MM€

Un impact réel de la crise sur le commerce en ligne, avec des effets durables

9,8 MM€

dépensés dans
l'alimentaire en ligne

+46%

de dépenses
alimentaires en ligne
2020/2019

De nouvelles habitudes prises par les ménages : drive, circuits-court, proximité

Des attentes en matière de praticité et rapidité se sont développées pour y répondre, en complément du drive et du click&collect : drive piéton, livraison à domicile via les dark stores ou quick commerces (Gorillas, Cajoo)...

Adoption d'une **stratégie omnicanale** par les enseignes (site internet dédié), mais aussi par les petits commerces (marketplace). Les enseignes transfèrent une partie de leurs ventes sur internet.

Une adaptation des magasins physiques par rapport à la concurrence des commerces en ligne, avec une présence en ligne des commerces physiques et un magasin qui se veut un lieu d'expérience et de services, avec une complémentarité avec le site internet.



Une prise de conscience environnementale des ménages ayant un impact sur la consommation

- Une évolution de la consommation alimentaire, avec un **essor du bio, du commerce équitable et du vrac**. Un repli sur ces consommations en raison du contexte inflationniste.
- Une **consommation également de plus en plus locale**.
- **Un développement du marché de l'occasion**, en magasin, mais aussi par la vente entre consommateurs (CtoC).
- Un essor également du marché de la **location**.
- Une nouvelle tendance générale, **consommer moins mais mieux**.

L'évolution des petites et moyennes villes et des centres-villes et centres-bourgs

- Ces villes sont bien souvent en souffrance du fait d'une déprise démographique et commerciale, du fait de la perte d'attractivité résidentielle de ces villes, en particulier dans les anciennes villes minières ou industrielles. Ainsi, des logements et commerces demeurent vacants, la périurbanisation s'est étendue, des services publics ont fermé, affectant la vitalité de ces centres et les fragilisant. Une prise de conscience des pouvoirs publics et de la population sont à l'origine de programmes de redynamisation (comme Petites Villes de Demain).



Potentiel d'évolution des dépenses des ménages d'Avesnes-le-Comte

Prospective alimentaire

Potentiel alimentaire en 2022
4,56 M€



+0,5 % de ménages supplémentaires
+ 1,0 % de dépenses commercialisables

Potentiel alimentaire en 2027
4,60 M€
Soit **40k €** supplémentaires

Prospective non-alimentaire

Potentiel non-alimentaire en 2022
7,44 M€



+0,5% de ménages supplémentaires
+0,5 % de dépenses commercialisables

Potentiel non-alimentaire en 2027
7,50 M€
Soit **60k €** supplémentaires



QUELLE CROISSANCE DU MARCHÉ SUR AVESNES LE COMTE D'ICI 2027 ?

Si l'on considère uniquement les ménages de la commune d'Avesnes-le-Comte, le **potentiel de croissance du marché paraît limité**, du fait d'une dynamique démographique stable et d'un contexte de consommation difficile, peu propice à une hausse des dépenses de consommation des ménages sur la commune



**Il s'agit donc ici de conserver, voire de renforcer l'attractivité commerciale d'Avesnes-le-Comte, pour faire en sorte que les ménages de la zone de chalandise continuent d'y consommer.
Cette attractivité commerciale pourra être renforcée en limitant l'évasion.**



POUR LA ZONE DE CHALANDISE D'AVESNES-LE-COMTE, LE MARCHÉ POTENTIEL ACTUEL

Les 8 690 ménages de la zone de chalandise d'Avesnes-le-Comte dépensent 151 M€ chaque année.

2 principaux leviers sont possibles pour augmenter le CA :

- **Les achats des habitants par une moindre évasion**, avec un étoffement de l'offre de manière à répondre aux besoins quotidiens voire occasionnels des ménages ; ces indicateurs montrent une possibilité d'amélioration des dépenses sur place tant le taux d'évasion est élevé.
- **La hausse des achats par une certaine attractivité**, en comptant sur les ménages des communes limitrophes et de la zone de chalandise. Une offre complémentaire et plus variée sur la commune rendra la ville plus attractive au sein de la zone de chalandise.
- **A également considérer, la croissance démographique sur la zone de chalandise**, avec une hausse du nombre de ménages propice à une augmentation du marché théorique.

Famille de produits	Dépenses des ménages	IDC	Taux d'attractivité Avesnes-le-Comte
ALIMENTAIRE	55 500 000	110	76%
EQT PERSONNE	18 500 000	114,5	84 % en non-alimentaire
EQT MAISON	24 000 000	112,6	
CULTURE LOISIRS	15 000 000	106,8	
SERVICES	38 000 000	98,7	
TOTAL	151 000 000	108	77%

Une attractivité avérée du tissu commercial d'Avesnes-le-Comte sur les communes limitrophes, dont le pouvoir d'achat est plus conséquent. C'est ici que la marge de manœuvre de développement réside.



QUEL POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL EN ALIMENTAIRE POUR LA COMMUNE D'AVESNES-LE-COMTE ?

Densité commerciale en commerces de type alimentaire

		Epicerie / Supérette	Boulangerie	Boucherie charcuterie	Poissonnerie
Avesnes-le-Comte	Nombre	1	2	2	0
	Densité	0,54	1,08	1,08	0,00
Zone de chalandise	Nombre	3	11	7	0
	Densité	0,14	0,51	0,33	0,00
Pas-de-Calais	Nombre	499	979	514	76
	Densité	0,34	0,67	0,35	0,05
Région Hauts-de-France	Nombre	1283	3636	2017	197
	Densité	0,21	0,61	0,34	0,03

Une densité commerciale sur la Ville d'Avesnes-le-Comte en alimentaire dans la moyenne de la Région et du Département, voire supérieure, d'où **un potentiel limité de développement commercial en ce qui concerne l'alimentaire**. Les commerces de bouche dits « classiques » sont bien représentés sur le territoire.

A noter

Cette approche est à compléter par une étude marché pour chaque projet. Pour les points multi-services, l'idée est de partir d'une problématique locale et d'utiliser ce diagnostic pour approfondir et proposer des solutions d'accompagnement si le potentiel est vérifié.



QUEL POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL EN NON-ALIMENTAIRE POUR LA COMMUNE D'AVESNES-LE-COMTE ?

Densité commerciale en commerces de type non alimentaire

		Librairie, papeterie, journaux	Magasin de vêtements	Magasin de chaussures	Magasin d'électroménager	Magasin de meubles	Magasin d'articles de sports et de loisirs	Parfumerie - Cosmétique	Fleuriste - Jardinerie - Animalerie	Magasin d'optique
Avesnes-le-Comte	Nombre	0	1	0	0	0	0	0	2	1
	Densité	0,00	0,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,08	0,54
Zone de chalandise	Nombre	2	8	1	0	4	1	0	15	3
	Densité	0,09	0,37	0,05	0,00	0,19	0,05	0,00	0,70	0,14
Pas-de-Calais	Nombre	149	1522	210	106	288	195	158	616	328
	Densité	0,10	1,04	0,14	0,07	0,20	0,13	0,11	0,42	0,22
Région Hauts-de-France	Nombre	748	5624	807	478	1040	857	697	2191	667
	Densité	0,13	0,94	0,13	0,08	0,17	0,14	0,12	0,36	0,36

En matière de densité commerciale, on recense un déficit sur le territoire en matière d'équipement de la personne (chaussures, vêtements), électroménager, magasin de sports et parfumerie-cosmétique.

A noter

Cette approche est à compléter par une étude marché pour chaque projet. Pour les points multi-services, l'idée est de partir d'une problématique locale et d'utiliser ce diagnostic pour approfondir et proposer des solutions d'accompagnement si le potentiel est vérifié.



QUEL POTENTIEL POUR LA COMMUNE D'AVESNES-LE-COMTE ?

Au regard de la configuration de la ville et de ses caractéristiques, le potentiel de développement commercial se concentre sur le centre-ville. L'objectif ici est de cibler les concepts absents ainsi que les concepts permettant de diversifier l'offre existante.

Le **potentiel décelé est en non-alimentaire**, pour lequel la densité sur la zone de chalandise est moins forte. Il s'agit toutefois de secteurs en souffrance au niveau national, pour lesquels les implantations sont plus rares. **De nouveaux concepts, adaptés au territoire, sont à envisager** (occasion, confort pour les personnes âgées, produits à petit prix...).

Un potentiel est également repéré pour l'installation d'un opticien, pour renforcer l'offre sur la zone de chalandise, et pour **l'implantation de services** (institut de beauté, coiffeur avec segmentation de l'offre).

Par ailleurs, **des activités para-commerciales** pourraient s'implanter sur des cellules commerciales disponibles et renforcer les flux passants en centre-ville (maison de santé, cabinets paramédicaux, micro-crèches, Maison France Services, équipements publics...).



Maison France Services

Dans toutes les France Services :



Micro-crèche



Santé



A noter

Cette approche est à compléter par une étude marché pour chaque projet. Pour les points multi-services, l'idée est de partir d'une problématique locale et d'utiliser ce diagnostic pour approfondir et proposer des solutions d'accompagnement si le potentiel est vérifié.



QUEL POTENTIEL POUR LA COMMUNE D'AVESNES-LE-COMTE ?



Au vu du potentiel décelé, qui peut paraître insuffisant pour une installation dans un point de vente pour certains types d'activités, en particulier alimentaires, un renforcement du marché avec l'installation d'étals est envisageable..

Parmi les étals identifiés pour le marché, on préconise une diversité en offre alimentaire : poissonnier, fromager, primeurs, caviste / brasseur, traiteur, épicerie fine spécialisée....

Une montée en qualité du marché s'accompagne d'étals plutôt à dominante alimentaire regroupés, pouvant être tenus par des producteurs locaux.

	Nbre de ménages moyens nécessaires pour un point de vente	Surface commerciale moyenne nécessaire (m ²)
01-VIANDE CHARCUTERIES VOLAILLES	1600	66
02-FRUIITS ET LEGUMES	4300	167
03-EPICERIE ET BOISSONS NON ALCOOLISEES	1250	140
04-BEURRE, OEUF, FROMAGE, LAIT	2200	69
05-POISSONS FRAIS, CRUSTACES, COQUILLAGES FRAIS	10200	69
06-BOISSONS ALCOOLISEES	3300	172
07-BOULANGERIE, PATISSERIE	800	44
28-COIFFURE, BEAUTE, SOIN ESTHETIQUE	350	62
30-OPTICIEN	1900	94



QUELLES
RECOMMANDATIONS ?



PRÉCONISATIONS COMMERCIALES : DANS UN PREMIER TEMPS, RÉDIGER UNE STRATÉGIE POUR LE COMMERCE

Un territoire doit réunir 3 conditions pour commercialement bien fonctionner :

- Avoir un marché de consommation dynamique et étendu,
- Disposer d'une offre commerciale structurée et proposant de bonnes conditions d'exploitation,
- Offrir une commercialité favorable en terme d'environnement.

Avesnes-le-Comte semble pouvoir réunir une bonne partie de ces conditions, mais il reste encore à améliorer l'offre et l'environnement.

Néanmoins, pour perdurer, il devra étoffer son offre pour entretenir son attractivité commerciale pour les communes alentours, rendre son centre-ville encore plus avenant et s'assurer de maintenir de bonnes conditions d'exploitation.

En effet, le potentiel identifié est intéressant si les conditions d'accueil sont réunies pour permettre le développement d'un centre commerçant fort.

Cet état des lieux doit conduire à la rédaction d'une stratégie globale pour le commerce avec la mise en place d'outils de pilotage. Les actions opérationnelles pourront être mises en œuvre dans un second temps. **La stratégie commerce de la ville doit mettre la rivière au cœur de son projet.** La stratégie doit aussi envisager de définir un périmètre d'intervention prioritaire pour inciter à l'implantation là où cela peut conserver les linéaires commerciaux.

Pour réussir, il y a donc des conditions à respecter, qui ne passent pas uniquement par l'amélioration de l'offre ou par le potentiel de la demande. Il faut aussi prendre en compte l'environnement commercial.



PRÉCONISATIONS COMMERCIALES : DANS UN SECOND TEMPS, METTRE EN PLACE UN PROGRAMME D' ACTIONS

La stratégie définie doit servir de socle pour une mobilisation des acteurs sur chaque thématique pour :

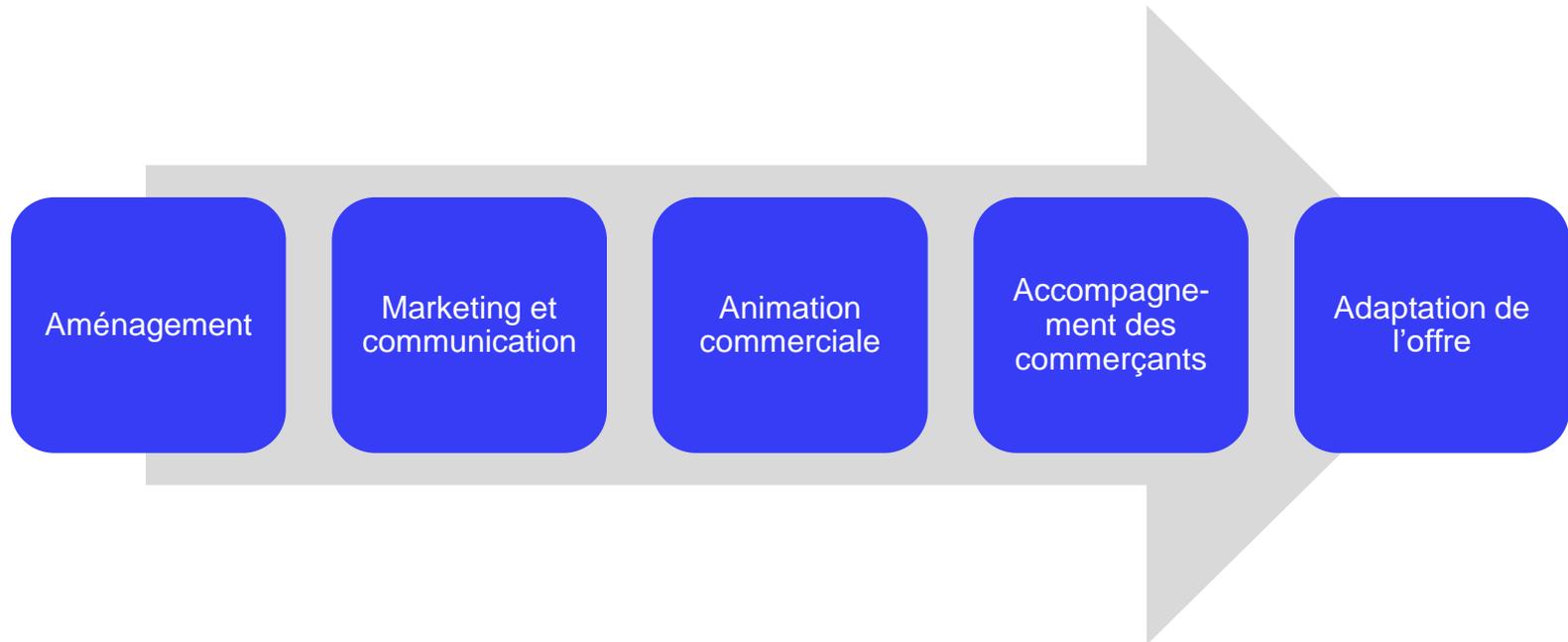
- Affirmer, pour ses habitants, le positionnement du territoire sur la proximité pour des besoins quotidiens voire occasionnels pour le non-alimentaire notamment
- Identifier les porteurs de projets qui répondent à ce positionnement et aller les démarcher.
- Accompagner à la reprise, notamment lors de départ à la retraite.
- Moderniser des points de vente dont l'amélioration du positionnement des commerçants sur le numérique : présence sur les réseaux sociaux, cross-canal, ...
- Réfléchir à d'éventuels aménagements urbains...
- ...

Les structures d'accompagnements peuvent aider les commerçants et les créateurs au travers de ces différentes actions. Tout comme la région et l'Etat (booster, starter, ...). Par ailleurs, la restructuration de l'offre immobilière peut passer par l'appui de structures spécialisées.

C'est dans cet esprit qu'un plan d'actions peut être mis en œuvre.



LES 5 ENJEUX DE LA STRATÉGIE COMMERCIALE D'UN TERRITOIRE





AU REGARD DU DIAGNOSTIC, PLUSIEURS ACTIONS PEUVENT ETRE UTILEMENT ENGAGEES

3 niveaux d'intervention:	Aménagement	Marketing et communication	Animation commerciale	Accompagnement des commerçants	Adaptation de l'offre
Stratégie à formuler	Définition des orientations urbanistiques	Définition d'une stratégie marketing globale	Rédaction d'une feuille de route du développement commercial		Définition du potentiel de développement
Socle minimum d'actions à mettre en œuvre	Stationnement Sécurité Qualité des espaces publics Localisations préférentielles	Signalétique Communication client	Soutien des unions commerciales Animation générique	Actions de l'état et de la région Actions des structures locales: numérique, accessibilité, création...	Locaux vacants Offre de base pour les résidents Offre attractive au regard des pôles proches
Différenciation des actions du territoire	Mise en valeur du patrimoine et/ou des équipements spécifiques	Positionnement différenciant des polarités commerciales	Animations spécifiques	Actions des collectivités locales	Recherches d'enseignes différenciantes

Contact en territoire :
Franck PONCHART
f.ponchart@artois.cci.fr

Contacts étude:
Tapio POTEAU
t.poteau@hautsdefrance.cci.fr
Laurence SMOLINSKI
l.smolinski@hautsdefrance.cci.fr
Pauline LESCUT
p.lescut@hautsdefrance.cci.fr

Facebook
@CCI Hauts de France 

Twitter
@CCI_hdf 

LinkedIn
CCI Hauts-de-France 

hautsdefrance.cci.fr

 CCI HAUTS-DE-FRANCE



IMPACT CRISE

APPUI EN INGÉNIERIE DE DIAGNOSTIC ET
D'OBSERVATOIRE POST-CRISE DE
L'OFFRE COMMERCIALE EN CENTRE-
BOURG

DIAGNOSTIC FLASH DE LA
RÉSILIENCE COMMERCIALE ET
RECOMMANDATIONS

VILLE DE AVESNES-LE-COMTE

JUIN 2022



SOMMAIRE

01 | Introduction, cadre, objectifs et approche méthodologique

04 | Résultats de l'enquête

02 | Indicateurs clés du commerce

05 | Synthèse et préconisations

03 | Initiatives et actions engagées



01

INTRODUCTION

Cadre, objectifs et
approche
méthodologique

CADRE ET OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

Contexte

Dans les cœurs de ville et centres-bourgs déjà fragilisés, les effets de la crise sanitaire constituent un risque important pour le fonctionnement du tissu commercial, et ils menacent de compromettre les efforts de revitalisation engagés.

Une évaluation des conséquences de cette crise est nécessaire, pour identifier les secteurs à risques, pour anticiper et permettre aux collectivités locales d'adapter leur réponse.

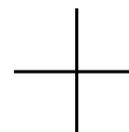
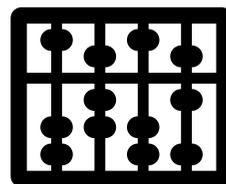
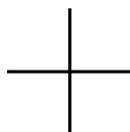
La Banque des Territoires, très mobilisée sur l'accompagnement des territoires, a souhaité contribuer rapidement par de nouvelles propositions au plan de relance économique. C'est dans ce cadre qu'elle finance la présente analyse sur les perspectives d'évolution du commerce des centre-bourgs, afin d'aider la Ville de d'Avesnes le Comte dans la mise en œuvre de son plan d'actions.

Ce diagnostic est réalisé selon les objectifs suivants :

1. Evaluer, en s'appuyant sur des indicateurs clés et relevés de terrain, le niveau de résilience du centre-bourg
2. Identifier les principales zones de fragilité de la structure commerciale et les points d'appui possibles
3. Formuler des premières recommandations au niveau de la politique de relance et identifier les secteurs d'actions prioritaires

CADRE ET OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

Une méthodologie hybride



UNE VISITE DE TERRAIN ET DES ENTRETIENS

Un relevé de terrain sur plus de 60 cellules commerciales, en cœur-de-ville et en-dehors.

6 entretiens réalisés auprès des commerçants, élus et personnes ressources du territoire et une enquête auprès des habitants sur Internet

L'UTILISATION ET L'ANALYSE D'UNE BASE DE DONNÉES

Traitement de données sourcées à la fois auprès des acteurs rencontrés lors des entretiens, et obtenues via les relevés de terrain et des bases de données (INSEE, Observatoire des Territoires...) et formalisation cartographique

UN REGARD D'EXPERTS DE LA SCET

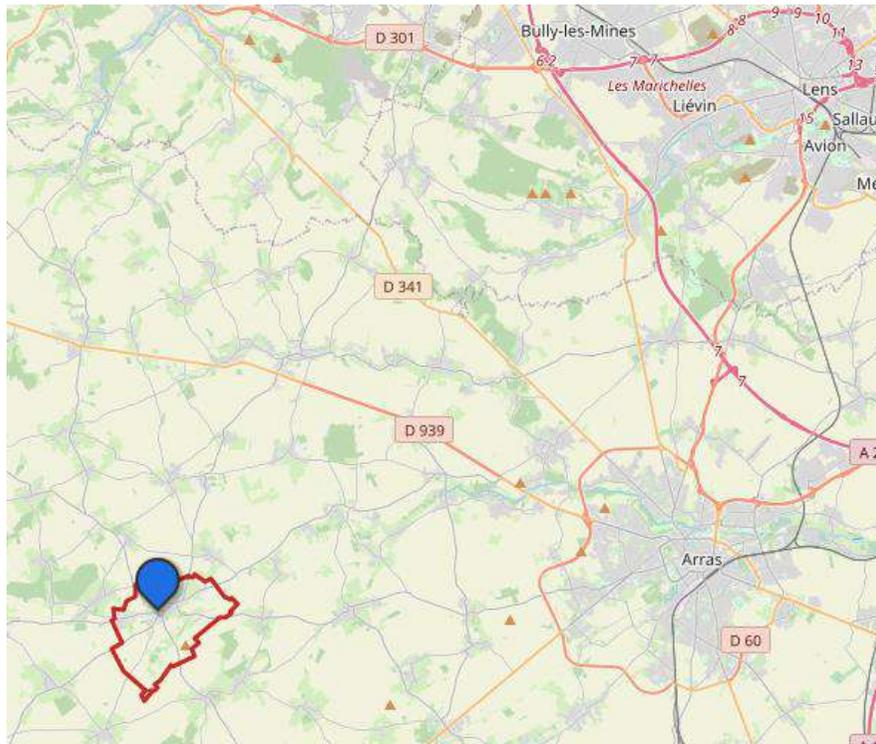
Des approfondissements et des éclairages pour garantir la **bonne compréhension des indicateurs** et la pertinence des conclusions du diagnostic

CADRE ET OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

Périmètre retenu

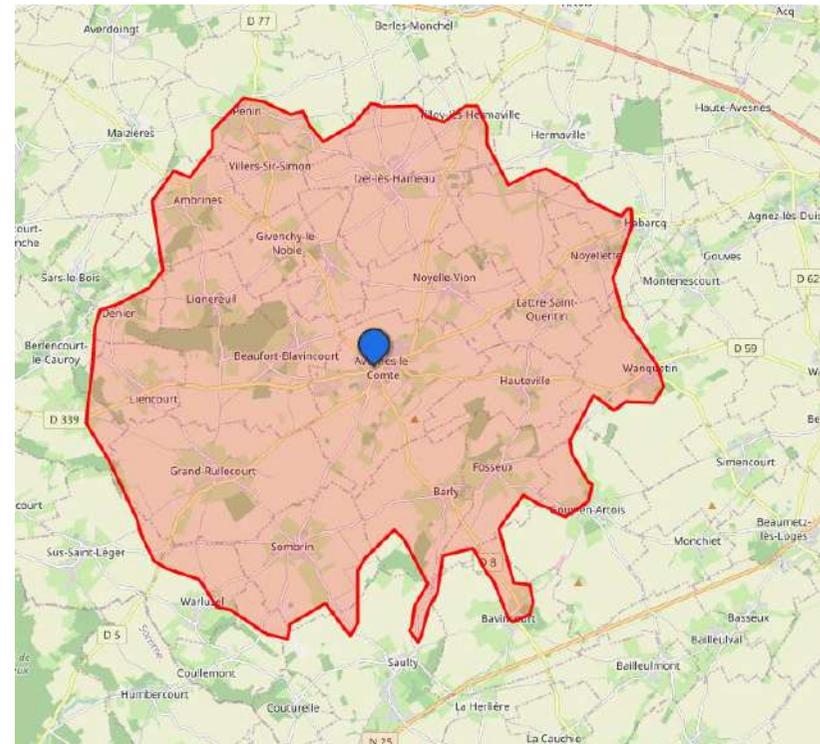
Cette étude se concentre sur la ville d'Avesnes-le-Comte

Périmètre de la commune



1 853 habitants en 2018

Zone de chalandise (7 km autour d'Avesnes-le-Comte)



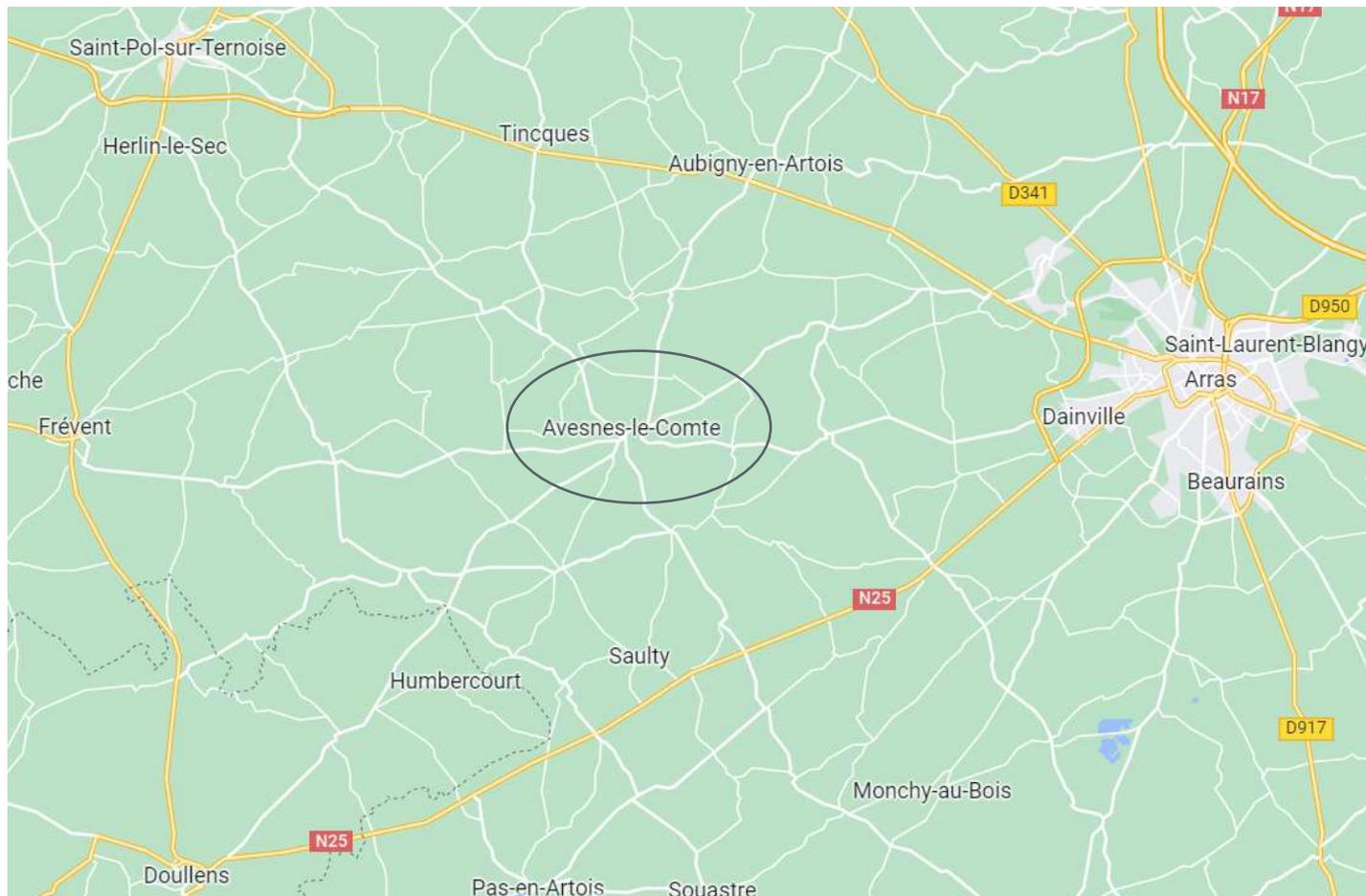
Zone 8 857 habitants en 2018

Source : SCET / Observatoire des Territoires

CADRE ET OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

Périmètre retenu

Avesnes-le-Comte dans son environnement



Source : SCET / Observatoire des Territoires

- A proximité immédiate d'Arras, Avesnes-le-Comte semble néanmoins isolée.
- Les principales voies routières permettant de rejoindre Arras (la D939 au Nord et notamment la N25 au Sud) ne traversent pas directement la ville.
- Avesnes le Comte est structurée par une départementale qui traverse la ville.
- Avesnes le Comte exerce un rôle de petite centralité.

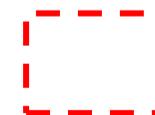
CADRE ET OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

Périmètre retenu



Source : SCET

- Les commerces sont principalement implantés dans le cœur-de-ville qui s'articule autour de la Grande Rue (D339).
- Le cœur d'Avesnes-le-Comte comprend de nombreuses possibilités de stationnement ; rue Maclou et à proximité de la mairie, le long de la Grande Rue ou encore plus au centre à deux pas de la rocade commerciale.



Zone relevée



Rocade commerciale



Aire de stationnement



Supermarchés, Hypermarchés





02

**Indicateurs clefs du
commerce : situation du
centre-bourg**

02 | INDICATEURS CLEFS DU COMMERCE

1. La diversité commerciale

La diversité commerciale d'un centre-ville, un élément clef de résilience

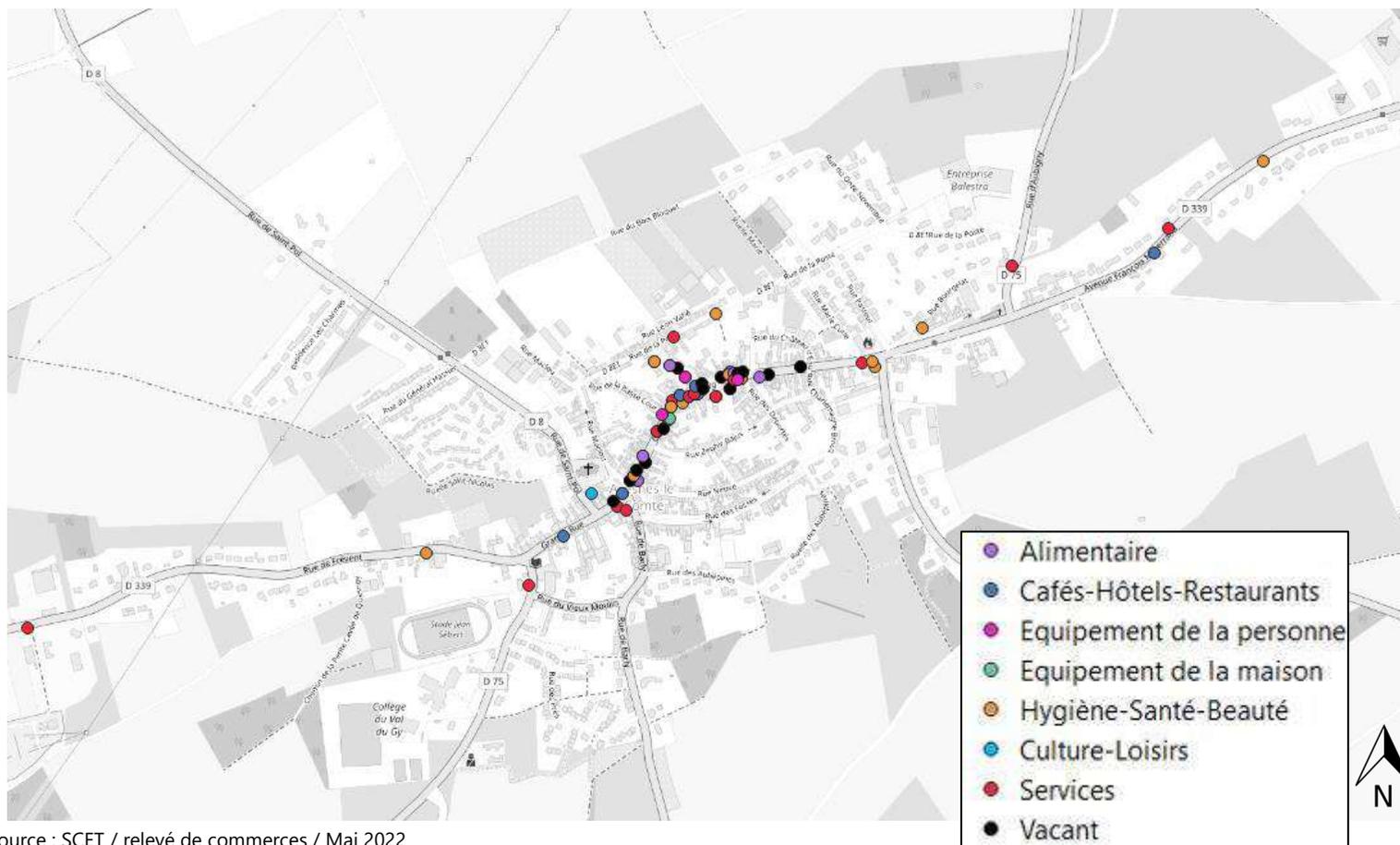
Devant reposer sur un niveau de commercialité minimum, la diversité de l'offre marchande d'une ville est un vecteur important qui permet de générer une fréquentation élargie.

Dans la phase de modification des comportements d'achat que nous connaissons actuellement, cette diversité constitue un amortisseur appréciable et elle est de nature à permettre de meilleures possibilités de rebond.

En conjonction avec d'autres points forts commerciaux faisant destination aux yeux de la clientèle, comme par exemple la présence de locomotives commerciales, la diversité du socle marchand du centre ville est un indicateur important de résilience.

1. La diversité commerciale

Localisation des activités



➤ La D339 traverse la ville en son cœur et structure le linéaire commercial de façon continue, notamment sur la portion de la Grande Rue.

➤ Les enseignes nationales, principalement des banques et assurances, sont également implantées le long de cette voie et profitent d'une grande visibilité.

1. La diversité commerciale

Localisation des activités du cœur-de-ville



Source : SCET / relevé de commerces / Mai 2022

- Les commerces sont fortement concentrés autour de la Grande Rue et bénéficient des facilités de stationnement alentours.
- La vacance présente au cœur-de-ville apparaît assez nettement.

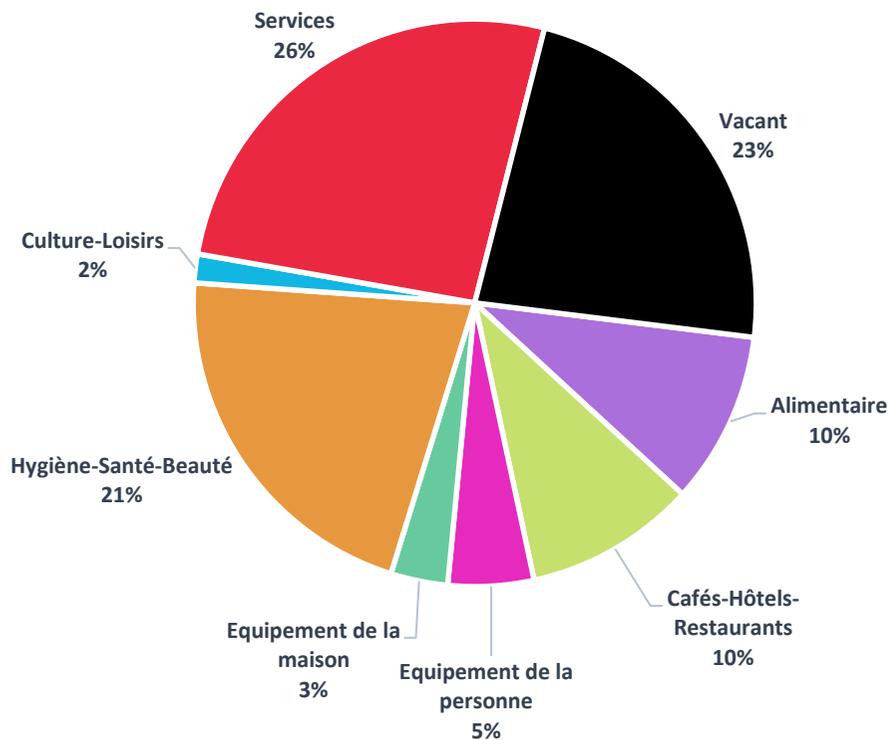
Légende

●	Alimentaire
●	Cafés-Hôtels-Restaurants
●	Equipement de la personne
●	Equipement de la maison
●	Hygiène-Santé-Beauté
●	Culture-Loisirs
●	Services
●	Vacant



1. La diversité commerciale

L'occupation des locaux



Source : SCET / relevé de commerces / Mai 2022

Informations clés

47

Locaux occupés

39

Attendus*

**prédiction du nb. de commerce attendus en utilisant la population et le nb. de commerce dans les autres villes PVD*

0

Moyenne surface

5

Enseignes nationales

Taux de commercialité*

20%

Moyenne France : 29%

** part des commerces qui participent à l'animation commerciale : loisirs/culture, équipement de la personne, équipement de la maison, alimentaire*

Taux de vacance

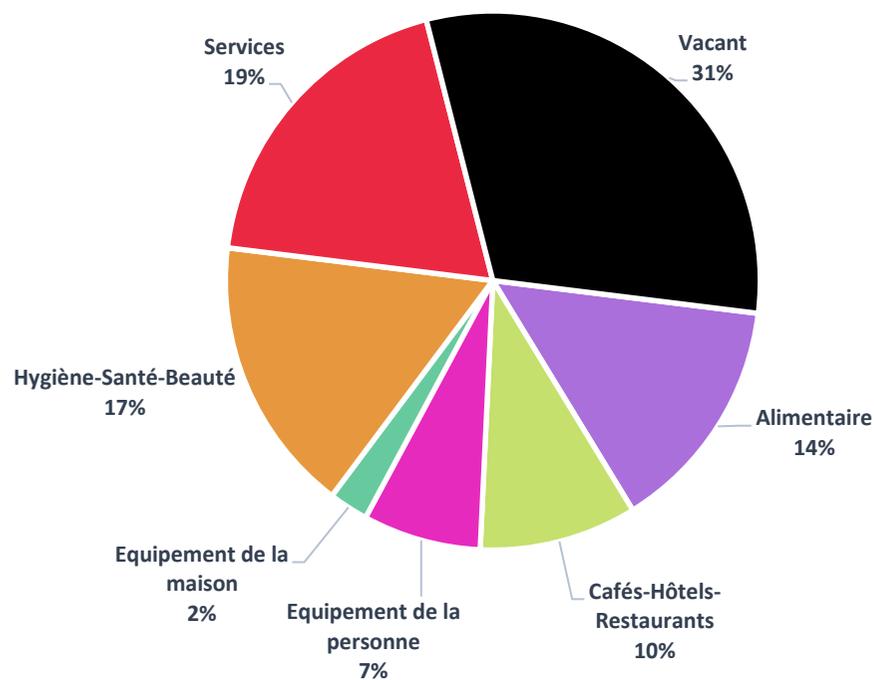
23%

Moyenne France : 10%

Soit 14 locaux vacants

1. La diversité commerciale

L'occupation des locaux du cœur-de-ville



Source : SCET / relevé de commerces / Mai 2022

Informations clés

29

Locaux occupés

0

Moyennes surfaces

3

Enseignes nationales

Taux de commercialité*

23 %

Moyenne France : 29%

* part des commerces qui participent à l'animation commerciale : loisirs/culture, équipement de la personne, équipement de la maison, alimentaire

Taux de vacance

31 %

Moyenne France : 10%

Soit 13 locaux vacants

Type de commerce	% à Avesnes-le-Comte	% au cœur-de-ville	Ratio offre équilibrée en centre-ville
Alimentaire	13%	21%	16%
Cafés-Hôtels-Restaurants	13%	14%	18%
Équipement de la personne	6%	10%	5%
Équipement de la maison	4%	3%	5%
Hygiène-Santé-Beauté	28%	24%	27%
Culture-Loisirs	2%	0%	1%
Services	34%	28%	28%

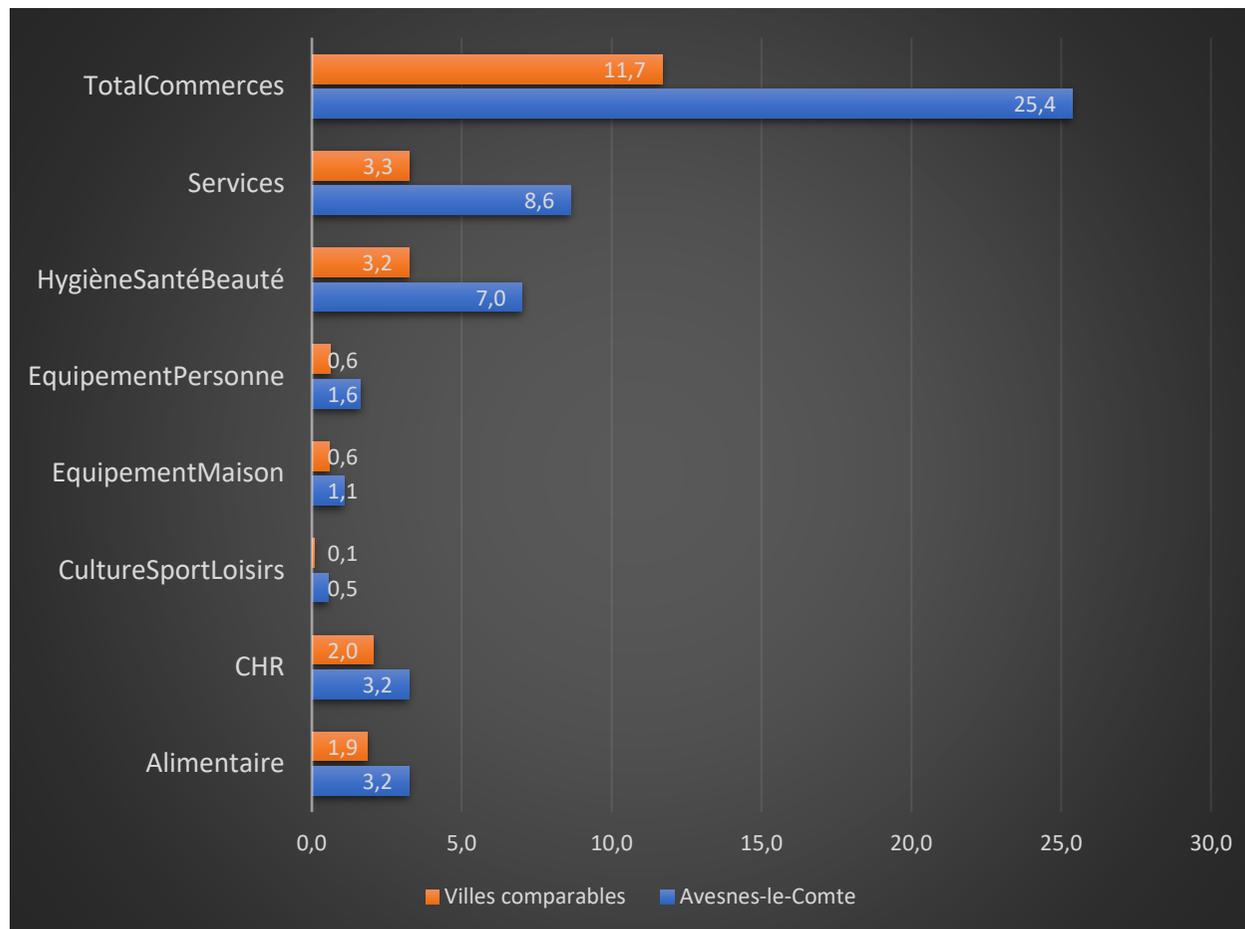
Source : SCET / relevé de commerces / Mai 2022 // synthèse d'études menées par la SCET (PVD et ACV)

Analyse

- Le tissu commercial est **assez équilibré** eu égard à la moyenne constatée sur d'autres villes. Il est notamment à relever **la faible part des CHR** ou encore des **commerces d'équipement de la maison**.
- L'enjeu est de pouvoir **créer une densité commerciale** en favorisant l'implantation des commerces « équipement de la maison et culture-loisirs en cœur de ville
- Assez peu de diversité au sein des services (banques, assurances) malgré un nombre important de commerces. En revanche, une **grande diversité pour les commerces** de type Hygiène-Santé-Beauté (tatoueur, kiné, ostéo, ...).
- Un **taux de vacance préoccupant**, 2 à 3 fois supérieur à la moyenne nationale.

1. La diversité commerciale du centre-ville

Densité commerciale d'Avesnes-le-Comte



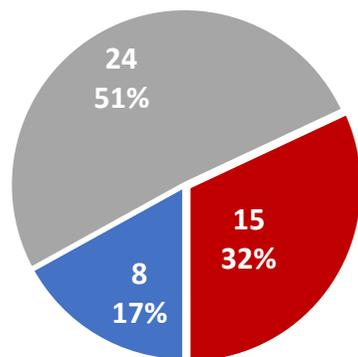
Source : SCET / Relevé de commerce/INSEE : Traitement SCET

Analyse

- La densité commerciale représente le nombre de commerce disponible pour 1 000 habitants
- Comparaison à un échantillon de 17 villes comparables pas-de-calaisiennes de 1 500 à 3 000 habitants.
- Avesnes-le-Comte propose un nombre de commerce largement supérieur aux villes comparées (+13 commerces pour 1 000 habitants).
- Avec cependant une surreprésentation concernant les services et l'HSB

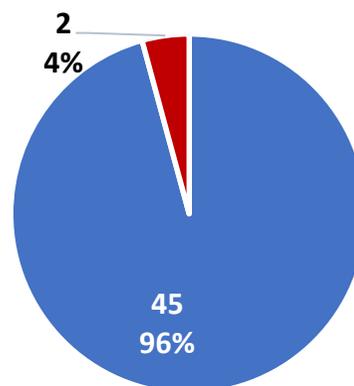
2. Caractéristiques des locaux occupés

Etat des locaux occupés



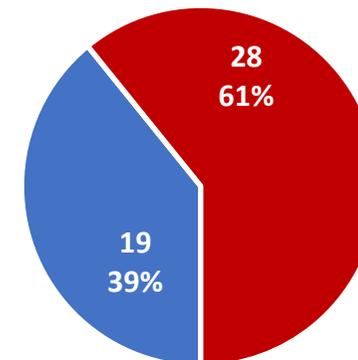
■ Valorisant ■ Correct ■ Médiocre

Stationnement à proximité des locaux



■ Oui ■ Non

Accessibilité des locaux



■ Oui ■ Non

Analyse

- De plus, 1/3 des locaux occupés sont en mauvais état. 50% des locaux sont dans un état correct. Moins de 20% des locaux sont dans un état valorisant.
- La quasi-totalité des commerces disposent à proximité d'une place de stationnement.
- En revanche, plus de la moitié d'entre eux ne sont pas accessibles pour les personnes à mobilité réduite ce qui laisse une grande marge de progression.

Source : SCET / relevé de commerces

2. Caractéristiques des locaux occupés



Source : SCET / relevé de commerces / Mai 2022



Devanture attractive



Accessibilité PMR et proximité de places de stationnement



Immeubles anciens, rénovation à envisager ?



Présence d'un pas de porte non conforme à l'accessibilité PMR



02 | INDICATEURS CLEFS DU COMMERCE

2. Caractéristiques des locaux occupés



Source : SCET / relevé de commerces / Mai 2022



Présence d'un bâti de qualité mais dégradé

2. Caractéristiques des locaux occupés



Source : SCET / relevé de commerces / Mai 2022

Un besoin de traiter la vacance en centre-ville

2. Caractéristiques des locaux occupés



Source : SCET / relevé de commerces / mai 2022

Un besoin de traiter la vacance en centre-ville

02 | INDICATEURS CLEFS DU COMMERCE

3. La vacance commerciale

Le taux de vacance est devenu l'indicateur de référence de la santé du commerce

Suivie nationalement, la vacance commerciale a connu dans les centres villes ces dernières années une amplification importante et une accélération sensible.

Il est très probable que les conséquences de la pandémie vont aggraver cette situation et conduire à la dégradation de cet indice dans les centres villes, plus particulièrement dans ceux présentant des vulnérabilités avant la crise.

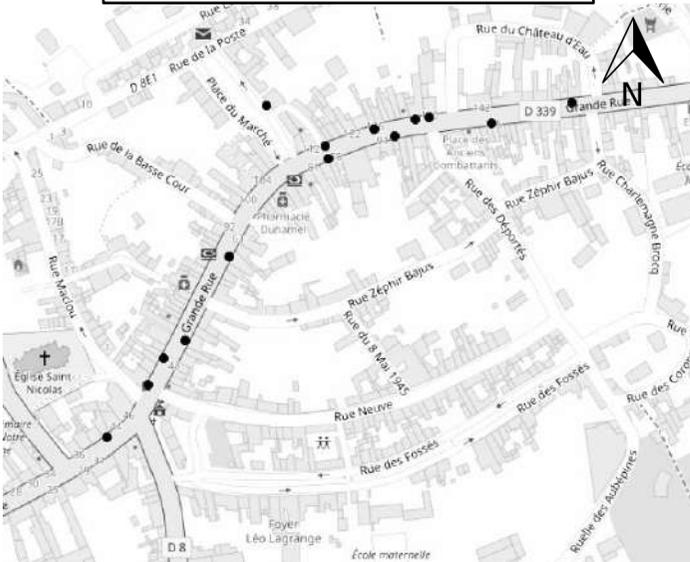
Un des enjeux de l'action publique est de pouvoir anticiper son évolution. Cela suppose de comprendre sa nature et son origine. Le taux de vacance comporte des seuils (de l'ordre de 15%) au-delà duquel il devient particulièrement difficile de reconstituer l'activité commerciale du secteur touché.

La vacance des commerces est souvent corrélée à celle des logements.

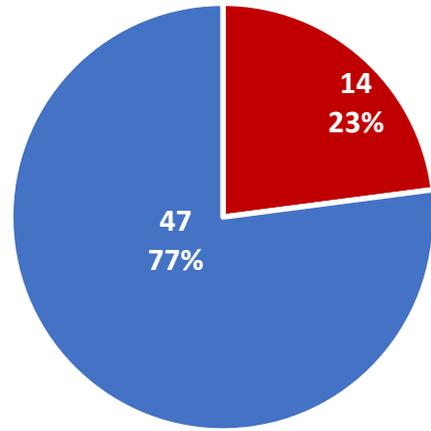
3. La vacance commerciale

Caractéristiques des locaux vacants en centre-ville

Localisation des locaux vacants

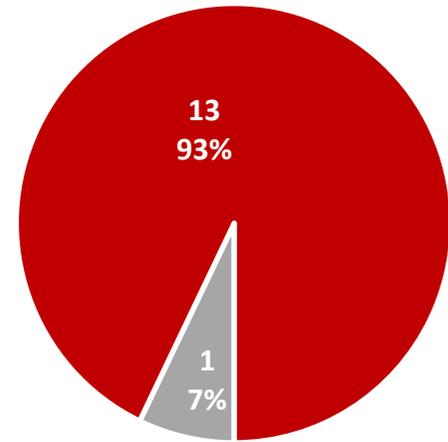


Statut d'occupation des locaux dans le centre



■ Vacants ■ Occupés

Etat des locaux vacants

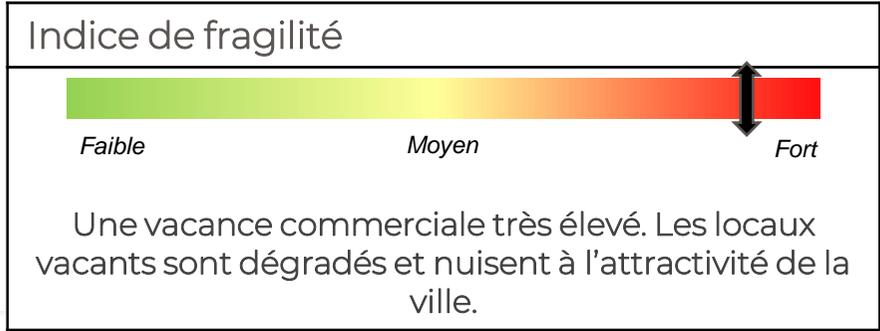


■ Correct ■ Médiocre

Analyse

- Les locaux vacants se répartissent le long de la Grande Rue.
- L'état général des locaux vacants est préoccupant.

Source : SCET / relevé de commerces / Mai 2022



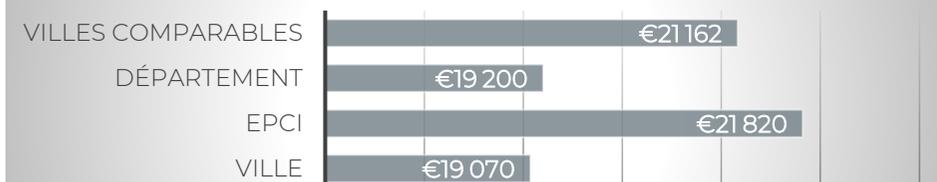
4. Profil de clientèle

Etat des lieux démographique

Variation de la population : taux annuel moyen entre 2013 et 2018

Avesnes-le-Comte	Aire de chalandise	CC des Campagnes de l'Artois	Pas-de-Calais	France
-1,50%	-0,34%	-0,10%	+0,02%	+0,35%

Revenu médian des ménages en 2018



Indice de vieillissement de la population (2013 et 2018)

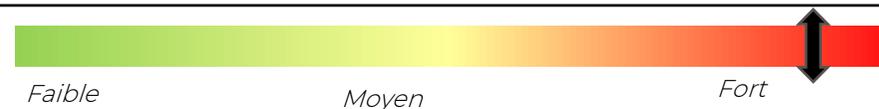
	Avesnes-le-Comte	EPCI	Villes comparables	Pas-de-Calais	France
2013	55	62	70	61	72
2018	79	76	84	72	82
Evolution 2013-2018	+43,64%	+22,58%	+19,80%	+18,03%	+13,43%

Source : Insee - Traitement SCET

Analyse

- Avesnes-le-Comte connaît une **diminution conséquente de sa population** depuis cinq ans et rompt avec l'évolution démographique au niveau de la communauté de commune et du département.
- Le **niveau de revenu est assez bas**, notamment eu égard des villes comparées. Les ménages d'Avesnes-le-Comte s'inscrivent de par leur niveau de revenus dans un territoire nordiste relativement peu aisé.
- La **population est jeune mais le vieillissement** des habitants est rapide et évolue deux fois plus vite qu'au niveau départemental ou des villes comparables, qui sont déjà sur des standards élevés.

Indice de fragilité.



Une situation socio-économique difficile, l'ensemble des indicateurs démographiques et socio-économiques sont au rouge.

5. Dépendance à la clientèle extérieure

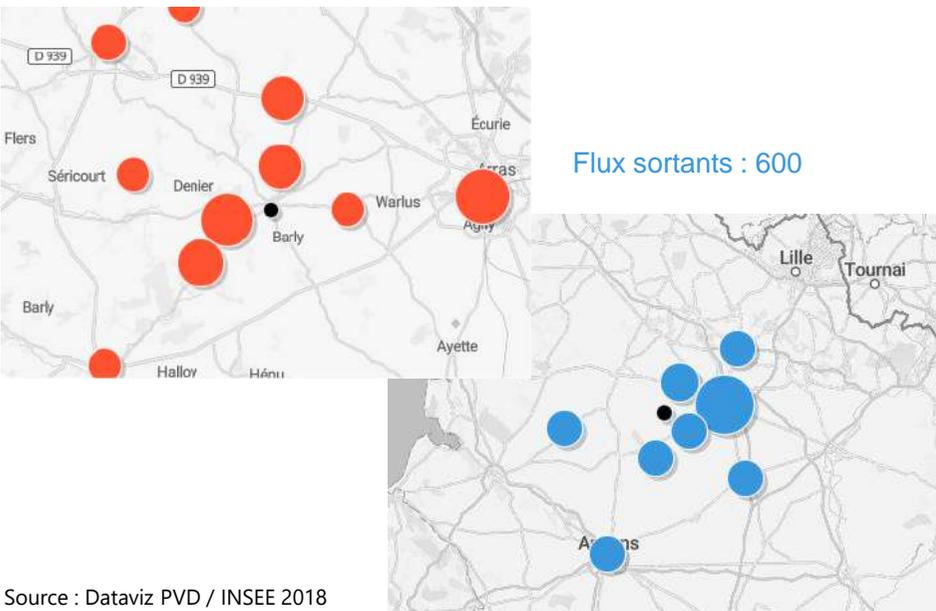
Etat des lieux emploi

Indicateur de concentration de l'emploi (2013 et 2018)

	Avesnes-le-Comte	Villes comparables
2013	1,47	0,58
2018	1,18	0,70

Source : Insee – Traitement SCET

Flux entrants : 745



Source : Dataviz PVD / INSEE 2018

Analyse

- Avesnes-le-Comte présente un indicateur de concentration de l'emploi légèrement élevé mais en diminution. Il suggère que la ville propose plus d'emploi qu'elle n'a d'actifs. Cette tendance rompt avec l'évolution observée au niveau des villes comparables où le nombre d'emploi progresse plus vite que le nombre d'actifs.
- A noter l'asymétrie relative des flux pendulaires, où l'on observe **d'avantage d'entrants que de sortants**. Ces derniers viennent chercher les villes importantes jusqu'à 1h de route (Amiens, Arras, Lens), là où les premiers proviennent de communes alentours à Avesnes-le-Comte.

Indice de fragilité.



Si Avesnes le Comte attire des actifs des campagnes environnantes, la situation semble se dégrader et doit être regardé de près afin de conserver son rôle de centralité

6. Profil de clientèle potentielle du centre-ville

Segment de clientèle	Actifs résidents à Avesnes-le-Comte	Actifs non résidents à Avesnes-le-Comte
Volumes	210 actifs en 2018	745 actifs en 2018

Segment de clientèle	Flux entrants majeurs (>100)	Flux sortants majeurs (>100)
Volumes	➤ Aucun	➤ Arras 150

Taux d'ouverture d'Avesnes-le-Comte (2013-2018)

	Avesnes-le-Comte	Villes comparables
2013	35%	24%
2018	36%	27%
Evolution 2013-2018	+3,99%	+11,69%

Source : Observatoire des Territoires / INSEE - Traitement SCET

Analyse

- Seulement 22% de l'ensemble des actifs d'Avesnes-le-Comte réside sur place.
- La clientèle potentielle de la ville se compose notamment du chassé-croisé des actifs non résidents (flux entrant) et des actifs d'autres communes résidents (flux sortant).
- La situation géographique d'Avesnes-le-Comte lui permet de bénéficier du rayonnement d'Arras vers laquelle se dirige les principaux flux sortants.
- Le taux d'ouverture renseigne le niveau d'importance des flux eu égard la taille de la commune. Avec un taux de 36% en 2018, Avesnes-le-Comte connaît une forte affluence, supérieure aux villes comparées.

POINTS FORTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none">• Un rôle de centralité pour les campagnes environnantes (écoles, collège, santé, impôts, poste, services ...).• Un nombre de rez-de-chaussée actifs relativement important pour la taille de la commune• Une bonne accessibilité au centre d'un maillage routier	<ul style="list-style-type: none">• Forte représentation des services non commerciaux et de cabinets médicaux/tertiaires qui peuvent concurrencer les commerçants dans la reprise des locaux• Un taux de vacance des rez-de-chaussée actifs et des logements important• Une image dégradée à retravailler• Un nombre de place de stationnement perçue comme limité et circulation en centre-ville considérée comme dangereuse
OPPORTUNITES	RISQUES
<ul style="list-style-type: none">• Arrivée de nouveaux habitants (2 opérations en projet sur la commune)• Une association des commerçants à structurer et développer• Un marché hebdomadaire à développer• Un patrimoine certes dégradé mais aux qualités architecturales	<ul style="list-style-type: none">• Une population en diminution, vieillissante et relativement pauvre.• Départ à la retraite des commerçants propriétaires locaux en rez-de-chaussée.



03

**Initiatives et actions
engagées**

03 | INITIATIVES ET ACTIONS ENGAGÉES

Quelques mesures et initiatives de rebond engagées

PORTEUR	MESURE	OBJECTIF	SOURCE
BDT et ses partenaires	SHOP'IN	Offre d'ingénierie pour mesurer l'impact de la crise sur les commerces de votre territoire	<i>Mission</i>
Région	Soutien régional à l'Artisanat Commerce - Volet 1 – Amélioration de l'accueil du public REHA (Subvention)	Améliorer l'attractivité du tissu local des entreprises commerciales en finançant des aménagements valorisant l'environnement commercial local et les espaces d'accueil de la clientèle (PMR et travaux 2 nd œuvre).	<i>Recherches</i> https://guide-aides.hautsdefrance.fr/spip.php?page=dispositif&id_dispositif=768
Région	Plan de soutien à l'économie régionale Aide exceptionnelle pour le développement du commerce en ligne par les entreprises de proximité CELE (Subvention)	Soutien à l'acquisition d'équipement (matériel, logiciel, système de gestion, site web)	<i>Recherches</i> https://guide-aides.hautsdefrance.fr/spip.php?page=dispositif&id_dispositif=906
Département	Appel à projets Innovation territoriale 2022 - Alimentation Durable (Subvention)	Subvention en faveur de l'émergence d'initiatives et de projets innovants relatif à l'alimentation durable	<i>Recherches</i> https://www.pasdecalais.fr/Attractivite-du-territoire/Appels-a-projets/Appel-a-projets-Innovation-territoriale-2022-Alimentation-Durable

03 | INITIATIVES ET ACTIONS ENGAGÉES

Quelques mesures et initiatives de rebond engagées

Dispositifs locaux mis en place pendant / après la crise Covid-19

PORTEUR	MESURE	OBJECTIF	EFFETS	SOURCE
CCA	Exonération de la CFE	Soutien financier	Terminé	<i>Entretiens</i>
CCA	Accompagnement au numérique	Mise à disposition d'un conseiller numérique et formation	En cours	<i>Entretiens</i>
CCA	Soutien à la création et au développement	Subvention à l'investissement d'équipement (matériel dédié)	En cours	<i>Entretiens</i>
CCI	Formation au numérique	Accompagnement des commerçants aux usages du numérique	En cours	<i>Entretiens</i>
CCI	Accompagnement parcours client	Structuration de l'offre	En cours	<i>Entretiens</i>
CCI	Accompagnement RH	Aide à la gestion du commerce	En cours	<i>Entretiens</i>
CCI	Accompagnement à la mise aux normes PMR	Rendre les locaux accessibles aux PMR	En cours	<i>Entretiens</i>
Ville d'Avesnes le Comte	Aide au paiement des loyers	Soutenir les commerçants lors de la crise COVID	7 000€	<i>Entretiens</i>

03 | INITIATIVES ET ACTIONS ENGAGÉES

Niveau de rebond en matière de commerce

Numérique

Une présence numérique limitée

- Une communication des commerçants via leur page Facebook personnelle limitée, et une page de l'association des commerçants peu actualisée et suivie (291 abonnés)



Animation

L'animation du bourg doit être développée

- Un marché hebdomadaire le vendredi matin. La programmation le vendredi matin questionne et la taille reste limitée
- Une dynamique associative (union des commerçants) au sein de la commune qui contribue au calendrier événementiel de la ville, et indirectement à l'activité commerciale mais qui reste à développer et coordonner



Communication

Une communication limitée

- Une communication informative organisée sur le site municipal, et les réseaux sociaux relativement faible
- Une communication physique classique



04

Résultats de l'enquête

04 | RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

Rappel de la méthodologie

Contenu :

Le questionnaire comprend une vingtaine de questions et est divisé en plusieurs parties :

- Profil des répondants.
- Fréquentation des commerces du centre-ville,
- Fréquentation des autres commerces,
- Perception des répondants sur le cœur de ville,

Elaboration :

Une première version du questionnaire a été élaborée par la SCET et soumise aux services de la ville. Le questionnaire présenté aux usagers prend en compte les modifications suggérées par les services et élus de la collectivité.

Administration :

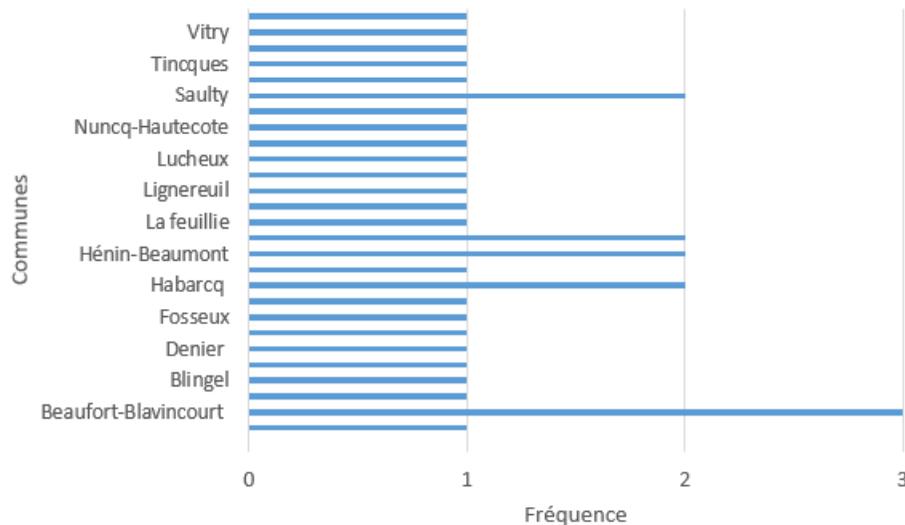
Le questionnaire a été relayé sur les pages Internet et Facebook de la Ville, ainsi qu'en version papier disponible dans plusieurs équipements publics.

→ Une mobilisation notable et un panel de 101 réponses.

1. Profil des répondants

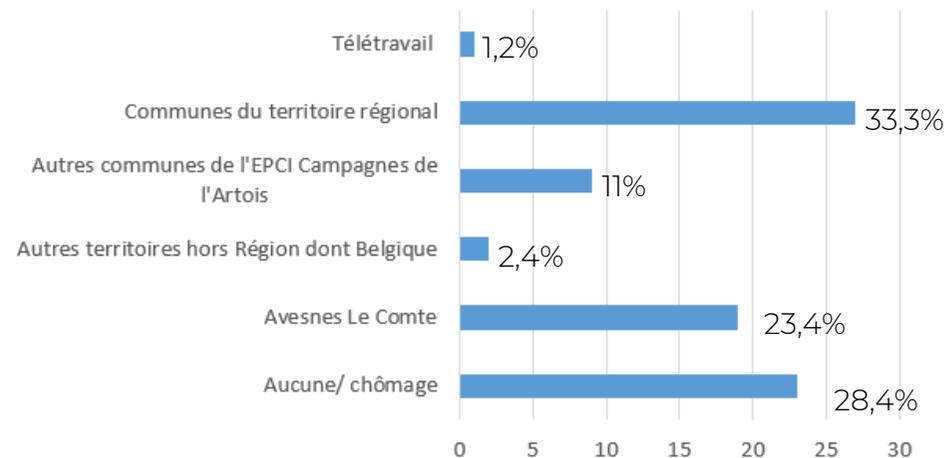
Commune de résidence (réponse unique)

Commune de résidence par fréquence, hors Avesnes le Comte



Commune du lieu de travail (réponse unique mais pas obligatoire)

Communes de travail par fréquence



Analyse

- 67 répondants résident à Avesnes Le Comte.
- La majorité des autres lieux de résidences relèvent de l'EPCI Campagnes de l'Artois, dont Avesnes-le-Comte est la centralité majeure, avec Aubigny et Duisans. On remarque d'ailleurs qu'aucun répondant n'est originaire d'Aubigny qui doit avoir sa propre aire d'attractivité commerciale.
- 8 communes ne sont pas dans l'EPCI à l'instar de Vitry-en-Artois ou mais aussi Hénin-Beaumont, toutes 2 situées à 40-45 minutes de route.

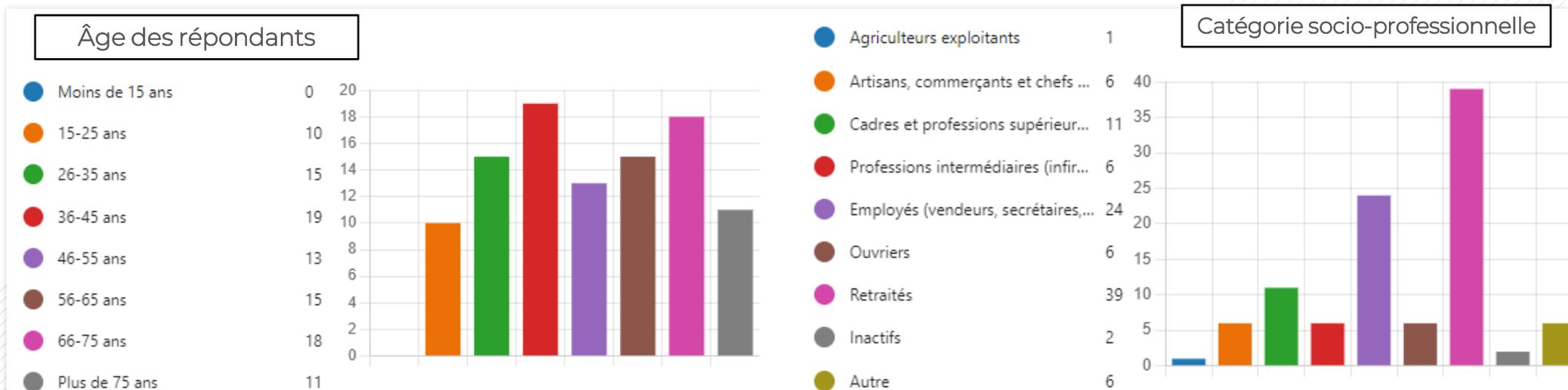
Analyse

- 28,4% enquêtés ont répondu « aucune », réponse pouvant inclure des situations de chômage ou d'inactivité. De plus, 20 personnes n'ont pas répondu à cette question.
- L'inactivité observée et celle supposée est bénéfique à Avesnes Le Comte car cela réduit le risque d'évasion commerciale des profils inactifs ou chômeurs.
- On note que 33% des répondants travaillent sur le territoire régional tandis que 67% des répondants résident à Avesnes le Comte : ces répondants vivent à Avesnes mais travaillent ailleurs, sur le territoire régional.

04

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

1. Profil des répondants



Analyse

- Les populations d'âge moyen (36-45 ans) mais aussi les personnes plus âgées (66-75 ans) sont surreprésentées, tandis que les populations jeunes sont moins représentées.
- Le biais de l'échantillon reste léger et acceptable.

Analyse

- **Certaines catégories sont sur-représentées** : les retraités constituent 39% des répondants de l'enquête tandis qu'en réalité ils représentent 28,3% de la population âgée de 15 à 64 ans sur la communauté de commune (INSEE). La catégorie des « employés » est aussi largement représentée, à hauteur de 24% dans l'enquête contre 15,9% dans la réalité de l'EPCI.
- **D'autres publics sont sous-représentés** : les ouvriers représentent 6% dans l'enquête vs 15,4% dans l'EPCI ou encore les professions intermédiaires sont 6% des répondants tandis qu'ils sont 14,5% dans l'EPCI.
- Des biais sont observables dans notre enquête même si pour d'autres les résultats sont similaires (Cadres, Artisans, Agriculteurs...). Néanmoins, l'enquête réalisée ne vise pas l'objectivité et cherche à donner des indications, tendances.

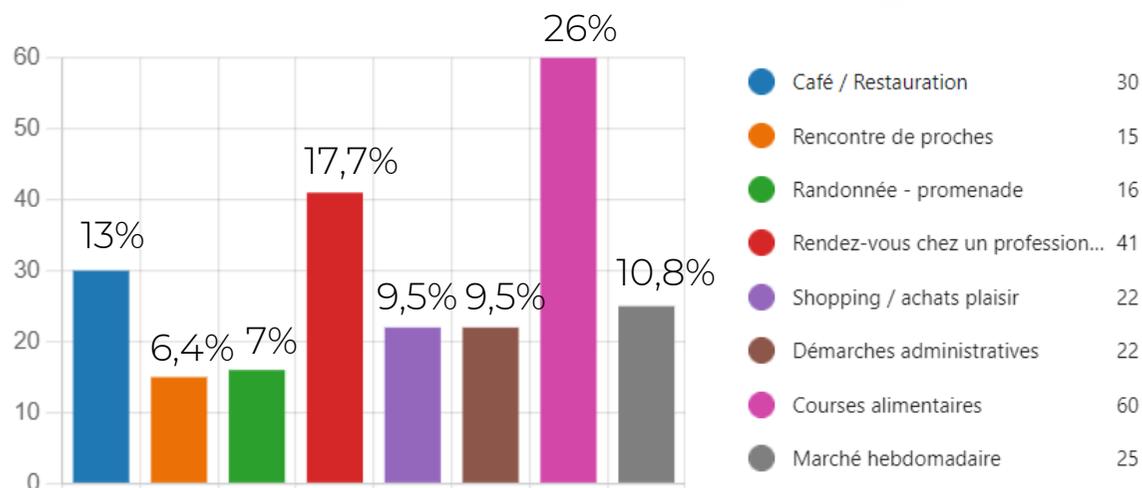
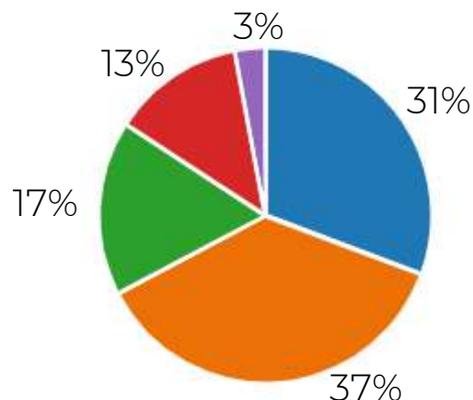
04

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

2. Fréquentation du centre-ville d'Avesnes

Fréquence de fréquentation

● Quotidiennement	31
● Plusieurs fois par semaine	37
● Une fois par semaine	17
● Plus rarement	13
● Jamais	3



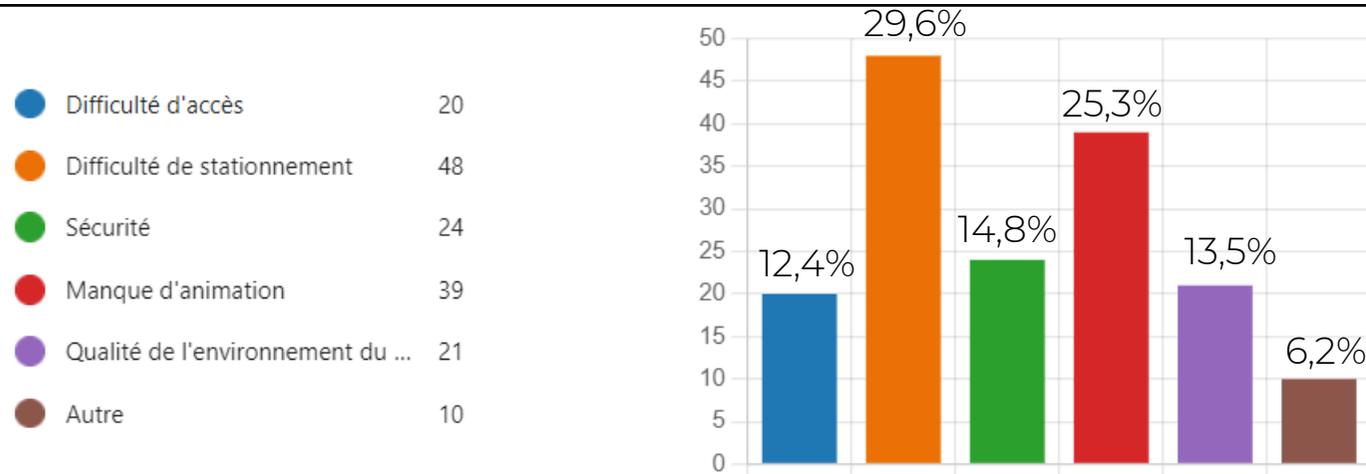
Pour quelles raisons fréquentez-vous le centre-ville d'Avesnes Le Comte ?
(choix multiples)

Analyse

- L'enquête met en avant que la majorité des répondants fréquente minimum chaque semaine le centre-ville (68%). Seulement 3% des personnes disent ne jamais fréquenter le centre-ville.
- L'enquête objective **les bonnes capacités d'attraction d'Avesnes Le Comte pour les achats du quotidien**, notamment les courses alimentaires (26% des réponses) et secondairement le marché, qui a un effet d'attraction au centre-ville.
- Contrairement à d'autres PVD, **les achats de destination sont bien représentés**, à l'instar du motif de restauration : 13% des répondants se déplacent en centre-ville pour les cafés et restauration.
- Un manque à gagner semble cependant se dessiner pour les motifs de rencontre avec des proches.

2. Fréquentation du centre-ville d'Avesnes

Quels sont les facteurs qui vous dissuadent de fréquenter le centre-ville d'Avesnes Le Comte ?



Analyse

- **Stationnement, circulation, sécurité** : Comme le révélait déjà notre visite de terrain, 29,6% des répondants considèrent que les **difficultés de stationnement** sont des facteurs dissuasifs pour se déplacer dans le centre-ville. C'est donc un important facteur de dissuasion pour nos répondants tout comme les **difficultés d'accès et de circulation**, liées à la configuration du tissu ancien. Dans les « autres réponses » on peut lire « *pas de voie piétonne* » « *pas de respect des passages piétons* » qui laisse présager un sentiment d'insécurité pour les piétons. Cela rejoint par ailleurs l'enjeu de **sécurité**, qui représente 14,8% des réponses.
- **Animation** : Les répondants pointent également le **manque d'animation** comme un motif de non fréquentation du centre ville (**25,3% des réponses**) : le manque de musique en centre-ville ou d'offre de loisirs pour les jeunes sont exprimés. Le **manque d'offre commerciale** peut aussi influencer sur la non fréquentation du centre-ville, comme nous le constaterons plus tard dans l'enquête.
- En parallèle, Arras, situé à 20 minutes peut paraître plus agréable et plus animée et peut attirer davantage des usagers qui souhaitent se rendre dans un centre-ville.

2. Fréquentation du centre-ville d'Avesnes

« On a un beau patrimoine on pourrait faire des belles choses »

« Ce qui pèse : c'est une mauvaise image. Ca a mauvaise presse on entend dire : c'est sale, pas attractif ... »

Verbatims d'entretiens

Quel mot décrirait le mieux votre perception du centre-ville ?



Le cadre de vie est perçu comme peu agréable et donc non propice à la flânerie et aux achats dans les commerces.

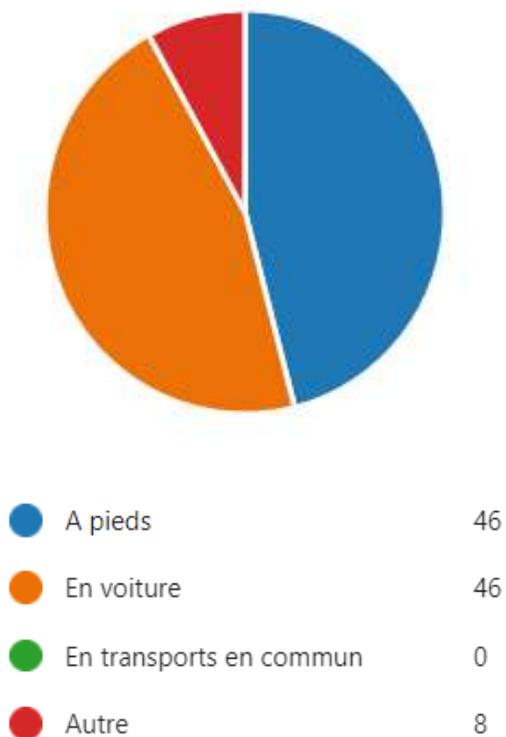
Analyse

- Les mots employés sont plutôt **péjoratifs** : « *pas attrayant, pas animé, pas attractif mais aussi désertique ou mort...* » : à nouveau, **le manque d'animation commerciale et festive** ressort. Le problème de la **qualité des façades** est également mis en lumière.
- En revanche des **pilliers du centre-ville** apparaissent : « *la typicité de la Grand 'Rue* », la « *chaleurosité de la population* », « *la place de l'église et espaces verts...* » : **le bâti typique, l'aménagement vert et la mentalité de la population** sont des ressources territoriales à valoriser.
- Les réponses pointent encore une fois un problème de **circulation** : « *trop de camions, circulation difficile, étroit, beaucoup de trop de véhicules...* ». Le déplacement – piéton, vélo ou moteur- semble être un enjeu de taille sur le territoire.
- Les entretiens réalisés ont par ailleurs pointé l'enjeu de **changer l'image d'Avesnes Le Comte** dans l'esprit de ses citoyens autant que dans celui des « externes » du territoire.

04 | RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

2. Fréquentation du centre-ville d'Avesnes

Comment vous déplacez-vous en centre ville ?



Analyse

- **Le centre ville accueille à parts égales les déplacements piétons et voitures** : cela explique le ressenti négatif des piétons à propos de la place qui leur est accordée dans le cœur de ville et leur sentiment de danger face aux voitures et camions.
- Quelques répondants précisent se déplacer en **vélo**, mais ils sont largement minoritaires.

« Il faudrait améliorer la place du marché, un peu de verdure ça serait bien ! »

Verbatim d'entretien

3. Focus sur le marché d'Avesnes le Comte : fréquentation

Pour quelle(s) raison(s) ne fréquentez-vous pas le marché ?



Quels types de commerces supplémentaires souhaiteriez-vous voir s'installer sur le marché ?



Analyse

Deux motifs principaux de non fréquentation du marché :

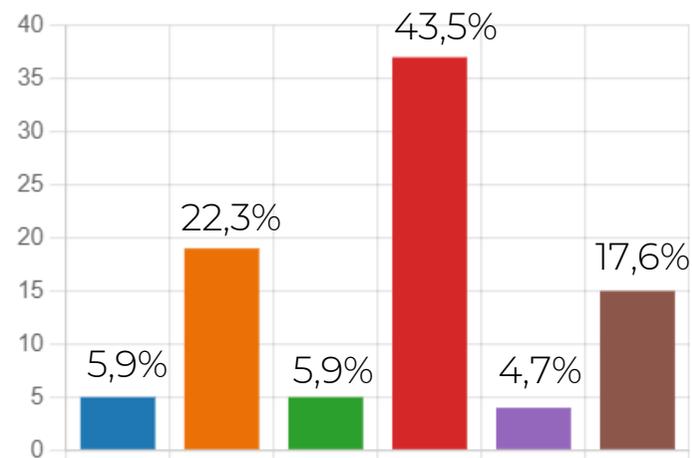
- **Le trop faible nombre des marchands commerçants** présents dissuade les répondants de se déplacer sur le marché
- **L'horaire et le jour** du marché sont également un problème pour les travailleurs, mais aussi les **prix** trop élevés.
- Le ressenti des usagers répondants met en avant un manque commercial en matière : **d'habillement ; quincaillerie/ bazar ; producteurs locaux d'alimentation type primeurs.**
- Une ambivalence se cristallise entre la volonté d'accéder à des produits de qualité locaux notamment alimentaires, et celle d'avoir des produits moins chers.
- **C'est aussi parce que le cadre de vie est perçu comme relativement détérioré dans le cœur de ville et peu accessible aux piétons que le marché n'est pas attractif.**

04 | RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

4. La fréquentation des commerces d'Avesnes Le Comte

Quels sont les facteurs qui vous dissuadent de fréquenter les commerces d'Avesnes le Comte ?

● Horaires inadaptés	5
● Prix trop élevés	19
● Qualité d'accueil	5
● Insuffisance de l'offre	37
● Mauvaise tenue des commerces	4
● Autre	15



Analyse

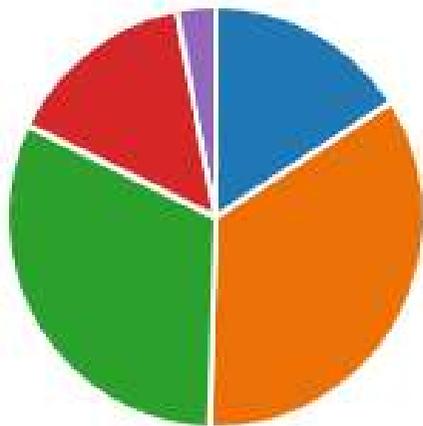
- Le ressenti des répondants présente l'insuffisance de l'offre commerciale dans le centre-ville d'Avesnes Le Comte comme le premier facteur expliquant la non fréquentation des commerces du centre-ville.
- Le sujet des prix est également fortement représenté et rejoint les débats sur le marché dont les prix élevés dissuadent également sa fréquentation.
- Dans la catégorie « Autres » on retrouve notamment l'enjeu de la qualité du bâti et du stationnement.

« J'ai moins de clients qu'avant car les gens préfèrent aller sur Arras pour passer du temps, y'a de la place pour se garer, ils font les courses en même temps...»

Verbatim d'entretien

4. La fréquentation et les besoins des commerces d'Avesnes Le Comte

Quel est votre site commercial de prédilection pour les achats alimentaires ? (réponse unique)



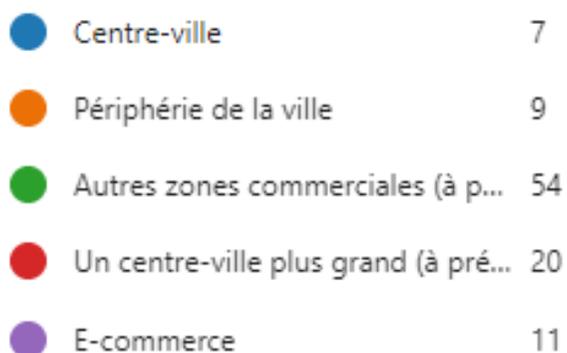
● Centre-ville	16
● Périphérie de la ville	35
● Autres zones commerciales (à p...	32
● Un centre-ville plus grand (à pré...	15
● E-commerce	3

Analyse

- La majorité des répondants va faire ses achats de plaisir dans d'autres zones commerciales que celles d'Avesnes Le Comte ou en périphérie de la ville : respectivement 35% et 32% des répondants ne se dirigent pas vers le centre-ville pour les achats alimentaires.
- Le centre-ville est malgré tout mobilisé pour ces achats par 16% des répondants tandis que d'autres se dirigent vers des centres-villes plus vastes et plus fournis que celui d'Avesnes Le Comte (15%). **Ce public pourrait se diriger vers Avesnes Le Comte si l'offre commerciale alimentaire – qui est aujourd'hui l'un des maillons faibles- était renforcée.**
- Le e-commerce ne semble pas être une solution pour les produits alimentaires qui est très peu mobilisé (3% des répondants)

4. La fréquentation et les besoins des commerces d'Avesnes Le Comte

Quel est votre site commercial de prédilection pour les achats plaisir / le shopping ? (réponse unique)



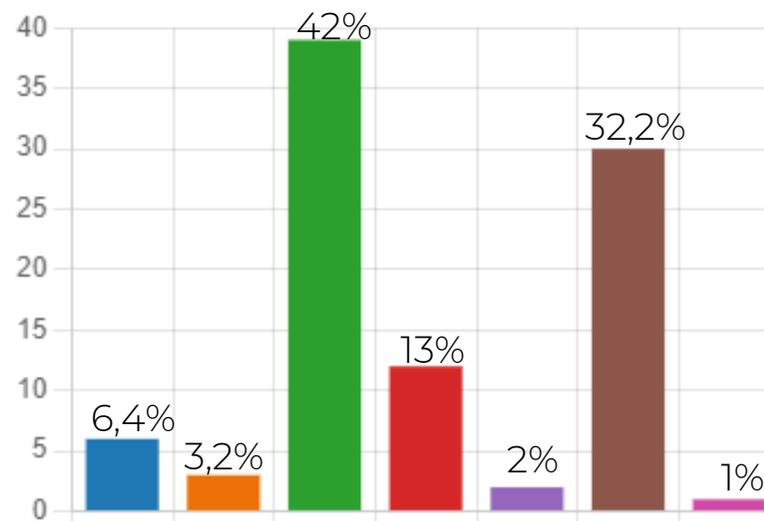
Analyse

- L'évasion commerciale du centre-ville d'Avesnes Le Comte est particulièrement forte pour les achats de loisirs et shopping :
 - 53% des répondants se dirigent vers d'autres zones commerciales que celles d'Avesnes Le Comte pour leurs achats de plaisir et shopping.
 - 20% des répondants vont dans un centre-ville plus grand et plus fourni que celui d'Avesnes Le Comte.
- Seulement 7% se dirigent vers le centre-bourg d'Avesnes Le Comte
- **Le Centre Ville d'Avesnes Le Comte ne semble plus être une centralité commerçante pour les achats de plaisir, ou alimentaires.**

4. La fréquentation et les besoins des commerces d'Avesnes Le Comte

En cas d'insuffisance de l'offre commerciale, précisez dans quel domaine ?

Alimentaire	6
Cafés-Hôtels-Restaurants	3
Équipement de la personne (mo...	39
Équipement de la maison (décor...	12
Hygiène-Santé-Beauté (coiffeur...	2
Culture-Sport-Loisirs (bar-tabac,...	30
Services (banques, agences imm...	1

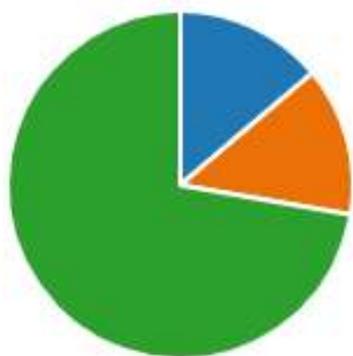


Analyse

- La carence en habillement de la personne mais aussi de l'intérieur (maison) ressort : 42% des répondants estiment que le manque d'offre d'équipement de la personne manque dans le centre-ville. **Néanmoins le ressenti des usagers ne correspond pas aux capacités réelles de la ville en termes d'accueil de nouveaux commerces, notamment en habillement.**
- Le deuxième manque mis en lumière par l'enquête porte sur les **offres de loisirs et d'animation (32% des réponses)** qui fait écho aux facteurs expliquant la non-fréquentation du centre-ville (rappel : pour 25,3% des répondants le manque d'animation les dissuade à s'y déplacer)
- Le manque d'animation a également été pointé en **entretiens**, où les foires et autres événements semblent contraints par la grande présence de véhicules dans le centre-ville alors qu'ils contribueraient à changer l'image d'Avesnes Le Comte.

4. La fréquentation et les besoins des commerces d'Avesnes Le Comte

Aujourd'hui, fréquentez-vous les commerces d'Avesnes-le-Comte plus souvent, moins souvent ou aussi souvent qu'avant la crise sanitaire ? (réponse unique)



● Oui, plus souvent	14
● Non, moins souvent	14
● Autant qu'avant la crise sanitaire	73
● Autre	0

Pouvez-vous dire pourquoi ?



Analyse

- La crise sanitaire semble avoir eu un impact limité sur la fréquentation et l'attractivité commerciale du **centre-ville** d'Avesnes Le Comte : 73% des répondants estiment qu'ils le fréquentent autant qu'avant. De plus, les commerces du centre-ville semblent avoir gagné des clients autant qu'ils en ont perdu (14/ 14), aboutissant là encore à un relatif équilibre par rapport à la situation pré-crise sanitaire.
- Les répondants fréquentant moins le centre-ville qu'avant mettent souvent en avant la raison du **stationnement compliqué** ; à l'inverse les personnes le fréquentant autant ou plus qu'avant valorise le rôle des commerces du centre-ville dans **l'animation locale et le développement du lien social**.

05

Synthèse et préconisations

05 | SYNTHÈSE ET PRÉCONISATIONS

Afin de maintenir son rôle de centralité Avesnes le Comte doit recentrer son cœur de ville.

Avesnes le Comte doit mettre en place une stratégie de revitalisation ambitieuse qui passe par la création d'un cœur de ville attractif.

VALORISATION DE L'ESPACE PUBLIC



1. Le « cœur de ville » actuel s'étend sur un linéaire d'environ 300m de long de la Mairie au croisement de la Rue des Déportés. Il s'agit de diminuer de moitié de linéaire afin de proposer une plus grande intensité commerciale en y concentrant les efforts :
2. Sur ce linéaire, il est nécessaire de retravailler l'espace public notamment piéton pour proposer un cadre urbain de qualité (traitement de la voirie, élargissement et mobilier urbain sur les trottoirs, fleurissement de le rue, etc).
3. La Place du Marché pourrait être réaménagée et partiellement piétonisée et végétalisée (traitement de la voirie, élargissement et mobilier urbain sur les trottoirs, fleurissement, espaces ombragés, etc). Afin d'affirmer une nouvelle centralité dans un cadre de qualité.



Nouveau périmètre commerçant

<https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Cerema%20-%20Coeurs%20de%20villes%20et%20de%20villages%20accessibles%20C3%A0%20tous.pdf>

https://www.fnau.org/wp-content/uploads/2022/02/gaep_volet_2_web.pdf

05 | SYNTHÈSE ET PRÉCONISATIONS

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

1. Aménager la vitesse pour limiter circulation et dangerosité sur le rue principale / Ralentir le flux routier sur la zone commerçante via l'installation de rétrécissements/écluses afin de gagner également en espaces publics.
2. Favoriser la rotation du stationnement devant les commerces et préciser les aires de stationnement permanents.
3. Engager une réflexion pour optimiser l'accueil du stationnement (étude stationnement).



Pierre-de-Bresse

Aménager les entrées pour marquer une transition ou un point de basculement dans le milieu urbain. Soigner les espaces publics pour redonner une cohérence aux faubourgs à l'architecture disparate.



Sassenay

Aménager les espaces publics pour réduire visuellement l'emprise de la voie, ici par la présence de la haie.

05 | SYNTHÈSE ET PRÉCONISATIONS



St-Yan

Marquer la transition route-rue : réduire la largeur de la chaussée, aménager les bas-côtés.



Toulon-sur-Arroux

Affirmer la transition dans le centre-bourg par un traitement de sol différencié.



Aluze

Aménager tout en préservant l'ambiance rurale qui fait le charme des villages.



Pierre-de-Bresse

Aménager comme ici des déplacements doux depuis la périphérie jusqu'au centre.

VALORISATION
DES ACTIFS
COMMERCIAUX ET
LOGEMENTS

1. Travailler à l'embellissement de certains immeubles anciens, dont les façades dégradées pèsent sur l'attractivité des commerces.
2. Lutter contre la vacance des logements en centre ville notamment dans le cadre de l'OPAH portée par l'EPCI.
3. Engager une politique d'homogénéisation des façades, et de traitement des rez-de-chaussée
4. Engager une politique de traitement des locaux commerciaux vacants (vitrophanie)
5. Favoriser le passage de locaux commerciaux en logement en dehors du périmètre commerçant



Parcours graffiti à l'Isle Jourdain



Vitrophanie sur locaux vacants Guise

NUMERIQUE

1. Encourager les commerçants à utiliser les dispositifs existants dans la digitalisation de leurs activités (CCI) et s'assurer à minima qu'ils soient référencés sur internet

HORAIRE

1. Ouvrir le dialogue avec les commerçants locaux pour homogénéiser les heures d'ouverture



Rue du Tambour à Reims : opération participative d'embellissement (peinture des pavés), mobilisation de la jeunesse avec réalisation d'un flash mob, déclinaison en œuvre artistique commercialisé (tableau), mise en avant par des influenceurs



Peintures sur passages piétons

ANIMATION

1. Relancer l'activité de l'Union des commerçants et engager une nouvelle dynamique d'animation (conclure sur un nouveau calendrier commun des événements de la ville)
2. Mettre à disposition une partie de l'espace public de la Place de Marché pour installer des terrasses lors de la période estivale
3. Réflexion sur l'évolution du marché qui semble en déclin et qui manque de masse critique (ouverture le samedi, offre alimentaire locale,...)

PROSPECTION

1. Attirer un primeur en cœur-de-ville, afin de pallier à la carence dans l'offre commerciale locale. S'inscrire dans la démarche du plan alimentaire territorial.
2. Au niveau des commerçants, anticiper le remplacement des commerçants partant à la retraite, avec la chambre de commerce et la chambre des métiers

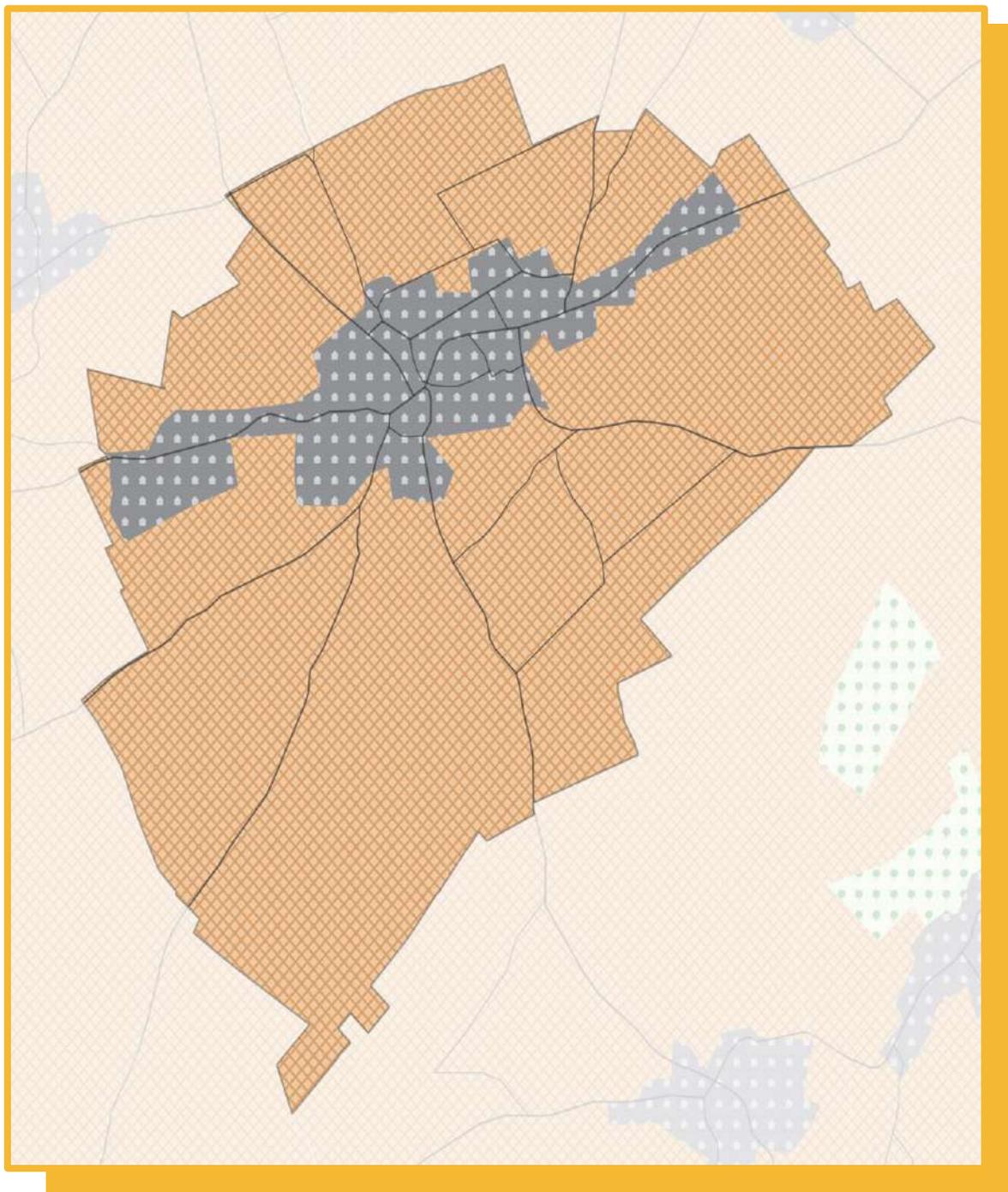


Rue Saint-Blaise, Paris, aménagements urbains légers et fleuris.

Source : <https://parisianavores.paris/balade-paris-20eme-cimetiere-du-pere-lachaise/>

MERCI





Diagnostic socio-culturel d'Avesnes-le-Comte

Novembre 2022



INTRODUCTION



Dans le cadre du programme *Petites villes de demain*, la commune d'Avesnes-le-Comte a fait le choix d'impulser une démarche de **diagnostic socio-culturel**.

Soutenue par la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais et la Banque des Territoires, cette étude a pour objectif de réaliser un état des lieux des besoins et attentes des Avesnois en matière de vie locale, d'animations socio-culturelles.

La première partie de la démarche consiste en la réalisation d'un travail d'étude de l'offre et des besoins à Avesnes-le-Comte. Ce travail de diagnostic s'appuie à la fois sur une synthèse socio-démographique via l'outil Profil Croisé, des entretiens auprès des acteurs du territoire et une enquête auprès des Avesnois pour mettre en avant leurs besoins et attentes.

Quelle méthodologie du diagnostic ?

Le présent diagnostic se base sur des éléments à la fois **quantitatifs** mais aussi **qualitatifs**. Une analyse statistique, s'appuyant sur des données sociodémographiques disponibles a été menée et permet de dégager certaines tendances (cf. *Ce que disent les chiffres*). Des **acteurs stratégiques du territoire** ont été rencontrés (cf. liste en annexe). Une **enquête à la population** a également été diffusée du 24 septembre au 15 octobre au sein de la commune.

Ce travail de diagnostic permet de mettre en lumière les grands enjeux socio-culturels de la commune sur lesquels la municipalité et ses partenaires pourront travailler dans les prochaines années.

Les étapes de la démarche (1)

Jun 2022 – Octobre 2022

- Réunion de lancement
- Profil statistique et cartographique
- Synthèse socio-démographique et analyse des chiffres clés
- Enquête à la population
- Entretiens avec les acteurs clés et rapport qualitatif

INTRODUCTION



Forts des enseignements issus du travail de diagnostic, la seconde étape de la démarche est l'organisation de tables rondes thématiques (x2) pour approfondir le diagnostic auprès des usagers et réfléchir à des pistes d'actions concrètes.

Une note d'enjeux et de préconisations sera rédigée suite à ce temps de concertation. Elle s'appuiera sur les observations mises en avant lors des temps de concertation. La note d'enjeux sera ensuite déclinée en fiches actions formalisant un plan d'actions opérationnel en vue de la signature de la convention Opération de revalorisation de territoire (ORT) d'Avesnes-le-Comte.

Les étapes de la démarche (2) Novembre 2022 – Décembre 2022

- Tables rondes – partager le diagnostic et imaginer des actions
- Note d'enjeux et de préconisations
- Fiches actions détaillées
- Réunion de restitution
- Journal du diagnostic socio-culturel avesnois



Illustration : animation d'ateliers de travail par Ithéa Conseil

SOMMAIRE



1. DÉMOGRAPHIE



2. VIE LOCALE



3. PETITE ENFANCE,
ENFANCE, JEUNESSE



4. FAMILLES ET PARENTALITÉ



5. SENIORS



6. REVENUS, PRÉCARITÉ,
ACCÈS AUX DROITS ET EMPLOI



7. SANTÉ ET HANDICAP



ANNEXES (DONT GLOSSAIRE)



COMMENT LIRE VOTRE RAPPORT DE DIAGNOSTIC?

Le rapport de diagnostic socio-culturel est un document dense où figure un nombre important d'éléments quantitatifs sur les Avesnois. Pour en faciliter la lecture, chacune des pages statistiques est structurée de la façon suivante :

- **Éléments explicatifs** (au sein du bandeau à gauche)
- **Données statistiques comparées** aux moyennes de différents échelons : panel de communes (Licques, Cassel, Boué, Croisilles, Aubigny-en-Artois), la CC des Campagnes de l'Artois, le Pas-de-Calais, la France métropolitaine
- **Cartographies** à l'échelle de la CC des Campagnes de l'Artois

Une synthèse croisant analyse statistique et analyse qualitative est présente au début de chaque thématique du rapport:

- **Ce que disent les chiffres** : synthèse des enseignements de la lecture des données statistiques
- **Ce que disent les acteurs** : synthèse des différents temps d'échanges avec les acteurs du territoire
- **Ce que disent les habitants** : synthèse des résultats de l'enquête à la population réalisée auprès des Avesnois
- **Les enjeux** : éléments / constats qui pourraient être approfondis dans les groupes de travail



LA MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE À LA POPULATION



- **Auteur du questionnaire** : Ithéa Conseil
- **Thématiques traitées** :
 - Vie quotidienne / Vie locale / Cadre de vie
 - Lien social / Espace de Vie Sociale
 - Activités culturelles et sportives, vie associative
 - Démarches administratives et accès aux droits
 - Petite Enfance / Enfance / Jeunesse
 - Séniors
 - Handicap
- **Dates de diffusion** : du 24 septembre 2022 au 15 octobre 2022
- **Canaux de diffusion** :
 - Questionnaire en ligne via la plateforme SurveyMonkey
 - Questionnaires papiers disponibles en mairie
- **Répondants** :
 - 116 répondants à l'enquête soit **15% des ménages de la commune d'Avesnes-le-Comte**

ENQUÊTE AUPRES DES AVESNOIS
DONNEZ VOTRE AVIS, FAITES-NOUS PART DE VOS ATTENTES !

Dans le cadre du programme *Petites villes de demain*, la ville d'Avesnes-le-Comte réalise un diagnostic socio-culturel et souhaite mieux connaître les attentes et les besoins de la population afin d'adapter les actions et services existants, développer de nouveaux projets adaptés.

Vos réponses sont anonymes et précieuses ! Nous comptons sur vous !
Date limite de retour : 15 octobre 2022

Vous pouvez répondre à ce questionnaire :
- En ligne : <https://fr.surveymonkey.com/r/avesnes-le-comte> ;
- Via votre smartphone en scannant le code flash ci-contre ;
- En version papier (le document peut être remis directement en mairie d'Avesnes-le-Comte).

À PROPOS DE VOUS ...

Vous êtes :
 Une femme
 Un homme

Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ?
 Moins de 18 ans
 18-25 ans
 26-45 ans
 46-59 ans
 60-74 ans
 75 ans et +

Quelle est votre situation professionnelle ?
 Actif en emploi
 Actif en recherche d'emploi
 Inactif
 Retraité
 Etudiant ou lycéen
 Autre:

Êtes-vous... ?
 Propriétaire
 Locataire d'un logement social
 Locataire d'un logement privé
 Hébergé chez un tiers
 Autre:

Quelle est la composition de votre foyer :
 Nombre d'adultes :

Nombre d'enfants de moins de 25 ans à charge :

VIE QUOTIDIENNE

VIE LOCALE
Concernant la vie locale à Avesnes-le-Comte, où avez-vous l'habitude de chercher vos informations ?
 Dans la presse locale
 Sur les réseaux sociaux
 Sur le site internet de la ville
 Par le magazine municipal
 Par le bouche à oreille
 Autre:

Estimez-vous avoir assez d'informations sur la vie locale et les services ?
 Oui
 Non

Participez-vous aux événements organisés par la Ville ?
 Oui
 Non

Si non, pourquoi ?
 Les horaires ne sont pas adaptés
 Par manque de temps
 Par manque de choix
 Ils sont trop éloignés de mon domicile
 Difficultés de déplacement
 Autre:

Questionnaire à destination des habitants d'Avesnes-le-Comte - 1/5

Extrait du questionnaire d'enquête, disponible intégralement en annexe

LE PROFIL DES RÉPONDANTS

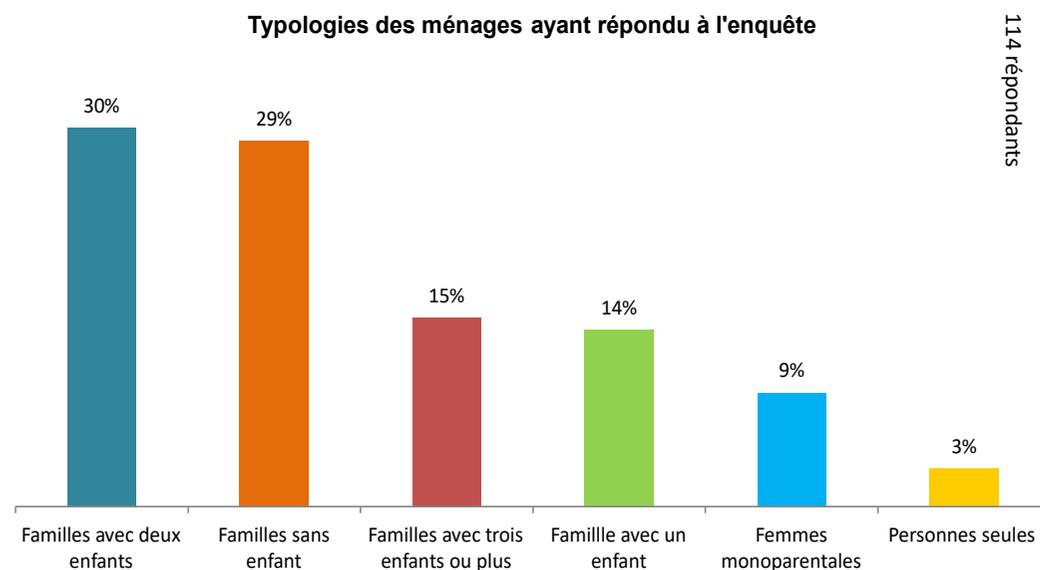


Parmi les 116 personnes ayant répondu à l'enquête :

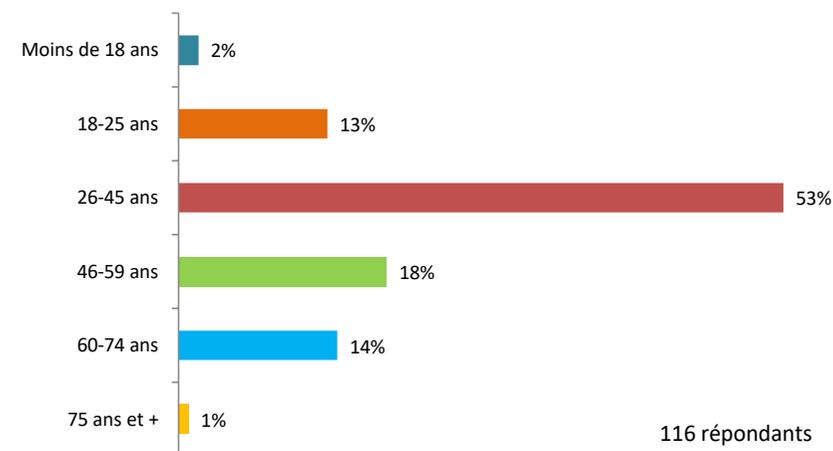
- Une majorité de **femmes** (74%), un constat général observé lors des enquêtes
- **Des personnes ayant entre 26 et 45 ans majoritairement représentées** parmi les répondants (cf. graphique ci-contre)
 - Des seniors sous-représentés: 15% des répondants alors qu'ils représentent 27% de la population avesnoise
 - Des jeunes adultes représentant 13% des répondants alors qu'ils représentent 7% de la population avesnoise

Des constats à expliquer par la diffusion de l'enquête via les réseaux sociaux?

- **Des Avesnois actifs en emploi** très présents parmi les répondants (66%), contre 14% de retraités et 10% d'actifs en recherche d'emploi.
- Une majorité de **propriétaires** parmi les répondants (57%), contre 21% de locataires d'un logement privé, 11% de locataires d'un logement sociale et 10% hébergés chez un tiers



Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous?



- **Une majorité de familles avec deux enfants (30%) et de familles sans enfant (29%)** parmi les répondants (cf. graphique)
 - Des familles sans enfant (29%) autant représentés dans le panel qu'au sein de la population avesnoise (28%)
 - **Des familles avec deux enfants surreprésentées** (30% contre 17% au sein de la population)
 - **Des familles nombreuses également surreprésentées** (15% contre 11% de familles ayant 3 enfants ou plus au sein de la population avesnoise)
 - Des femmes monoparentales représentant 9% des répondants, contre 11% de familles monoparentales parmi les ménages avesnois
 - **Des personnes seules très peu représentées**: 3% de personnes seules parmi les répondants alors que les femmes seules représentent 17% de la population et les hommes seuls 14%. **Une enquête reflétant donc davantage les attentes des familles**



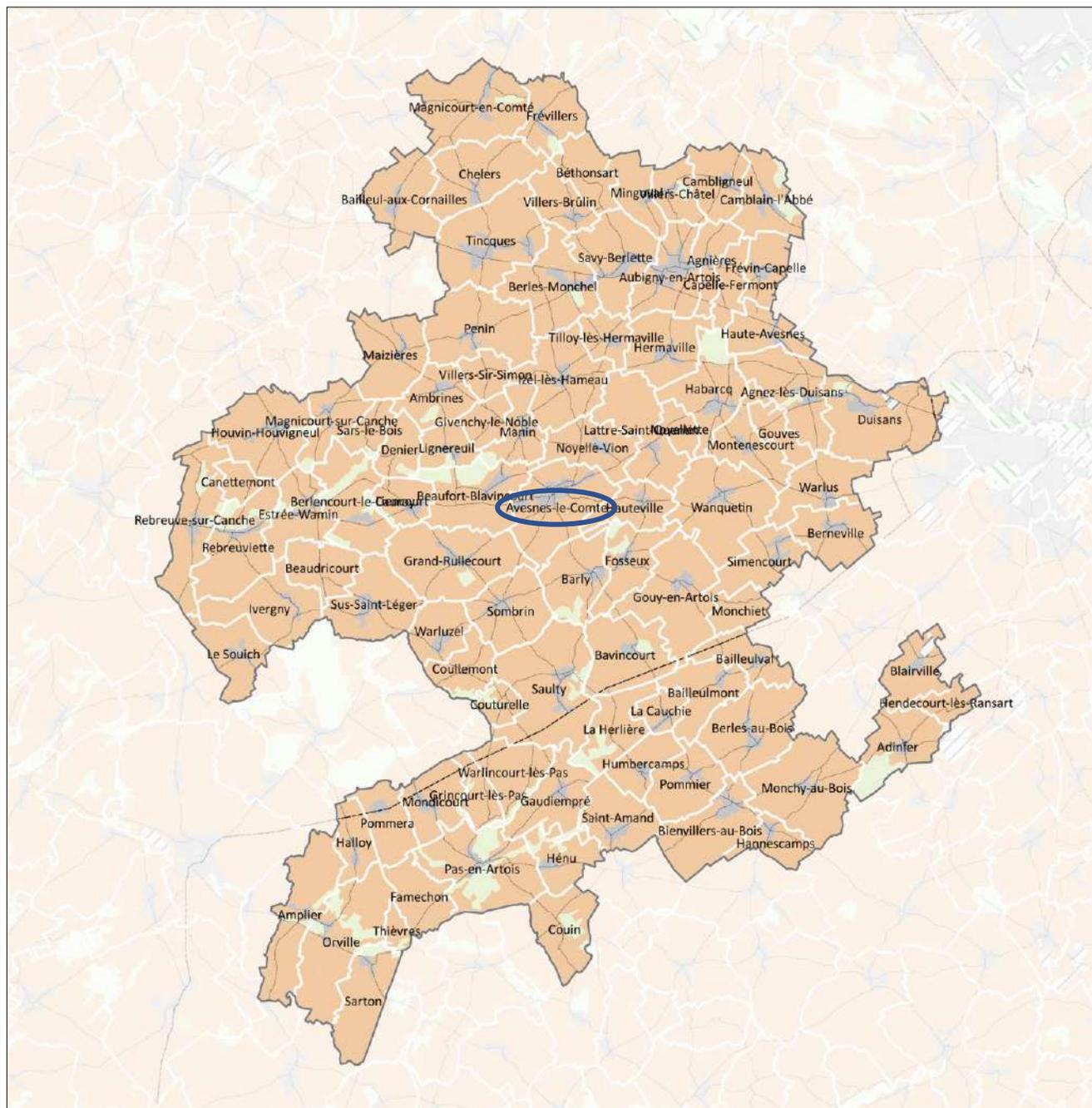
CC des Campagnes de l'Artois

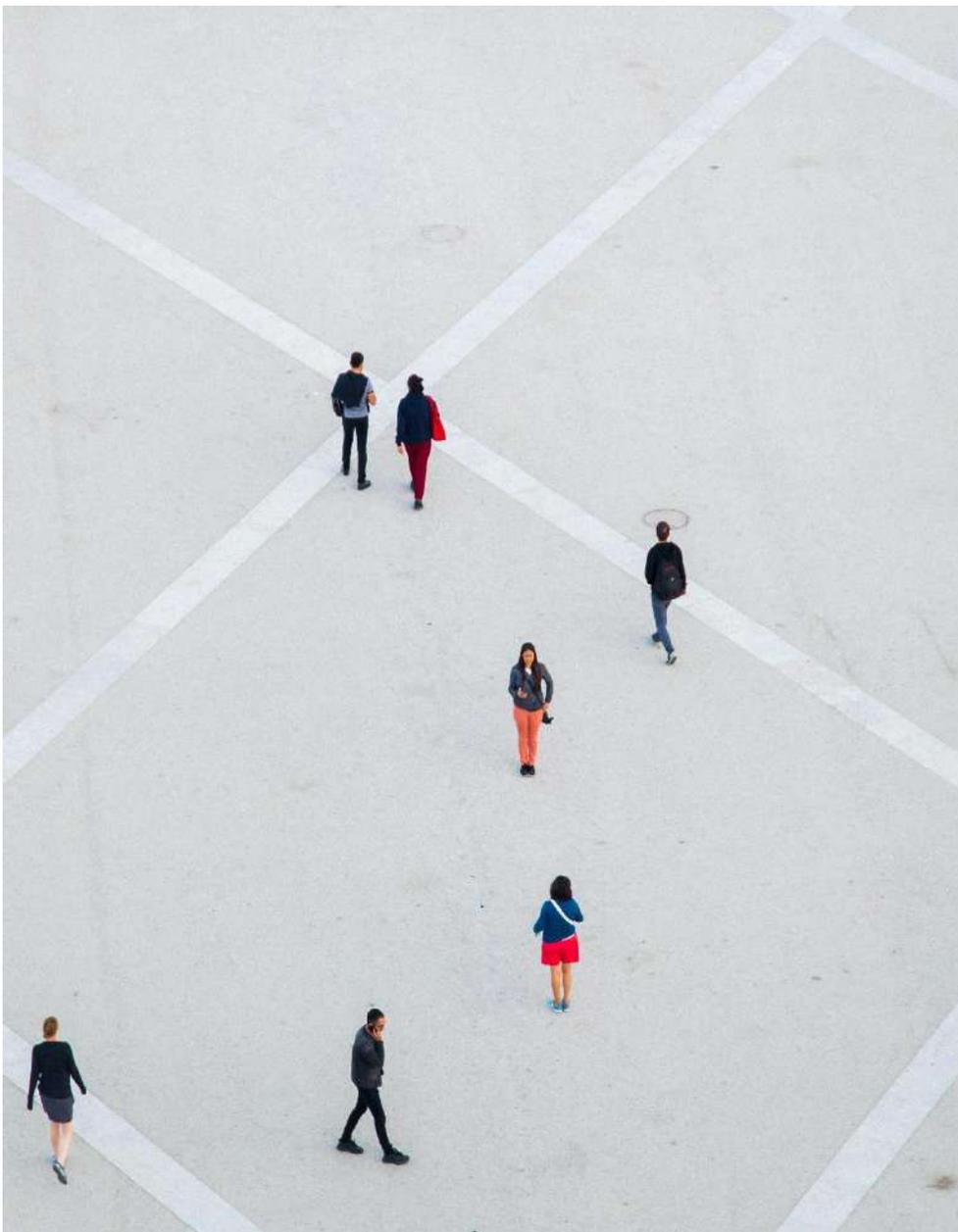
BON A NOTER



Les cartographies proposées pour chaque thématique du rapport sont proposées à l'échelle de l'EPCI.

Cette carte permet de positionner chacune des communes des Campagnes de l'Artois.





1. DÉMOGRAPHIE

1.1 Principales dynamiques

1.2 Tranches d'âge

1.3 CSP, Diplôme, Nationalité, Immigration

SYNTHÈSE - DÉMOGRAPHIE



Ce que disent les chiffres

Une population avesnoise en diminution depuis 2010

- **1 883 habitants** au 1^{er} janvier 2022
- **Une évolution de la population de -12%** pour la période 2010-2019, soit 256 habitants de moins pour Avesnes-le-Comte en 10 ans
- Une **baisse démographique** s'expliquant par
 - une baisse des naissances enregistrées ces dernières années (cf. graphique p.14)
 - un **solde migratoire négatif plus élevé qu'ailleurs**: -1,9% à Avesnes-le-Comte entre 2014 et 2019, contre -0,4% pour la communauté de communes (**une proportion plus élevée de départs par rapport aux arrivées**)

Des jeunes autant représentés à Avesnes-le-Comte qu'ailleurs et des jeunes seniors davantage présents

- **35%** des Avesnois ayant **moins de 30 ans**, contre 36% pour le département et le panel de communes de comparaison
- Un **indice de jeunesse dans les tendances**: en 2019, 9 personnes de moins de 20 ans pour 10 personnes de plus de 60 ans à Avesnes-le-Comte, contre 10 personnes de moins de 20 ans pour le panel de communes et le Pas-de-Calais
- **Des jeunes seniors** davantage représentés à Avesnes-le-Comte que dans ses territoires de comparaison: 20% de la population âgée de 60-74 ans à Avesnes-le-Comte, contre 17% pour le panel de communes et le Pas-de-Calais
- **Une population vieillissante** avec une évolution de +46% de la part des 65 ans et plus en 10 ans à Avesnes-le-Comte, soit 114 seniors de plus en dix ans.
- Une évolution forte de la part des 65-69 ans observable sur la pyramide des âges d'Avesnes-le-Comte (cf. pyramide p.16)

Une population de classes populaires avec une surreprésentation d'ouvriers parmi les Avesnois (25% à Avesnes-le-Comte, contre 15% pour le panel de communes et la CC des Campagnes de l'Artois)

Un accès à l'enseignement supérieur plus limité qu'ailleurs (cf. carte p.19)

- 34% de la population ayant terminé ses études avec un CAP-BEP, contre 29% pour la CC et 28% pour le département
- 18% de la population ayant un diplôme de l'enseignement supérieur, un résultat moins élevé qu'ailleurs: 25% pour les Campagnes de l'Artois et 21% pour le département



Les enjeux identifiés

- ❖ Un enjeu de redynamisation et d'attractivité de la commune face au phénomène de baisse démographique
- ❖ La valorisation de l'existant: patrimoine, offre de services de proximité, professionnels de santé, etc.
- ❖ Le vieillissement de la population avesnoise, générateur de nouveaux besoins
- ❖ L'information et la communication auprès des habitants

SYNTHÈSE - DÉMOGRAPHIE



Ce que disent les acteurs

Le cadre de vie avesnois et ses équipements de proximité, un atout

- Des Avesnois mettant en avant un cadre de vie agréable: « *un joli petit bourg, « un petit écrin de verdure »** »
- Une commune avec un patrimoine historique très présent
- Des équipements de proximité nombreux, du fait du statut de chef-lieu de canton, siège de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois: « *tout est sur place, à proximité* », « *Avesnes-le-Comte est la seconde ville en France à avoir autant de commerces en termes de densité de population* »*

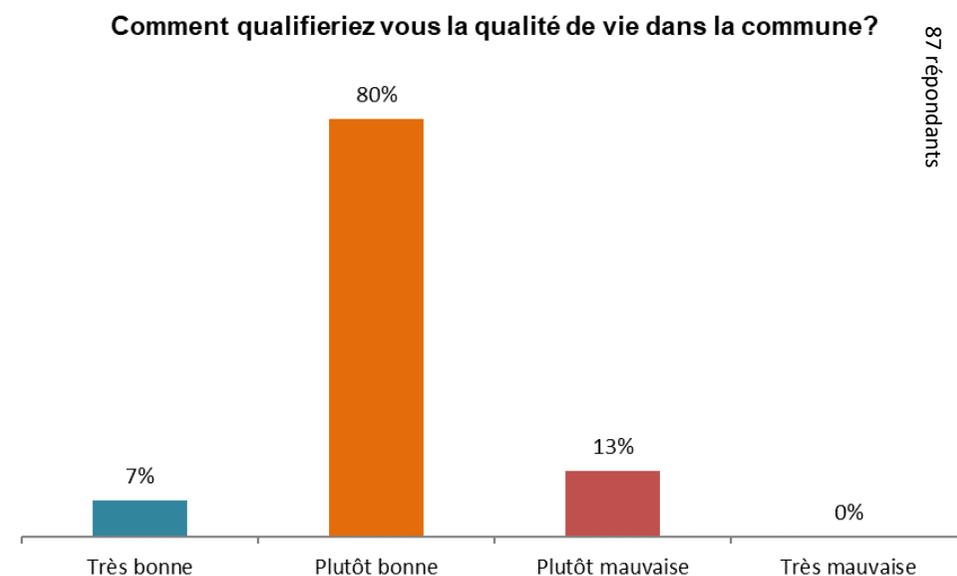
Un enjeu fort de redynamisation et d'attractivité

- Une baisse de la population avesnoise: « *il y a un phénomène d'exode, les classes moyennes ont quitté Avesnes-le-Comte, il y a moins de vie* »*
- Une difficulté notamment à attirer les publics les plus jeunes: « *les jeunes ne s'y installent plus, il y a beaucoup de turnover* »*
- Une commune avec un patrimoine historique riche mais pas assez valorisé: « *un petit écrin d'histoire oublié* », « *il y a un travail à faire pour que les gens passent à Avesnes-le-Comte* »*
- Un projet immobilier en développement avec 25 parcelles mises en vente et entre 75 et 100 nouveaux Avesnois espérés. Une opportunité de redynamisation pour le bourg et une volonté d'accueil de nouvelles familles: « *les années noires sont peut-être derrière nous* »*

*Verbatims issus des entretiens avec les acteurs réalisés en septembre 2022

Ce que disent les habitants

- Interrogés sur la qualité de vie à Avesnes-le-Comte, des répondants mettant majoritairement en avant **une qualité de vie plutôt bonne** (cf. graphique ci-dessous)



SYNTHÈSE - DÉMOGRAPHIE



Ce que disent les habitants

• Parmi ce que les Avesnois aiment à Avesnes-le-Comte:

- L'offre variée de commerces de proximité
- La présence de médecins
- Le cadre de vie, la nature
- Son riche patrimoine, son histoire, son architecture
- L'esprit de village, une « ville à la campagne »
- La proximité d'Arras

• Ce que les Avesnois souhaiteraient améliorer à Avesnes-le-Comte:

- La circulation, le passage des poids lourds et engins agricoles
- L'information et la communication auprès des habitants
- L'absence d'aire de jeux en extérieur
- Le manque d'associations sportives autant pour les adultes que pour les plus jeunes

Si vous deviez décrire Avesnes-le-Comte en un mot, lequel serait-ce?



Nuage de mots réalisés à partir des réponses à l'enquête à la population

1.1 PRINCIPALES DYNAMIQUES (1/3)



La population a-t-elle augmenté ou a-t-elle baissé ? À quel rythme ? Pour quelles raisons ?

LE RECENSEMENT



Les communes de moins de 10 000 habitants, font l'objet d'un recensement exhaustif tous les cinq ans. A l'inverse, les communes de 10 000 habitants ou plus font l'objet d'une enquête annuelle, 40% de leur population étant recensée sur une période de cinq années.

Pour estimer au plus près la population légale au 1er janvier, l'INSEE s'appuie sur différents fichiers : foyers fiscaux, fichiers d'allocataires de prestations sociales... Cette estimation est essentielle : près de 350 articles de lois ou de codes se réfèrent à la population légale (ex. dotations, nombre de conseillers municipaux, barèmes de certaines taxes...).

Par ailleurs, les données du recensement sont une moyenne estimée sur les cinq dernières années :

o Données INSEE 2019 = moyenne observée sur la période 2017 à 2021.

A noter que, du fait de la crise sanitaire, le recensement 2021 a été repoussé à 2022.

Données générales

Populations légales au 1er janvier 2022 :

Population municipale : 1 833 hab.

Population comptée à part* : 31 hab.

Population totale : 1 864 hab.

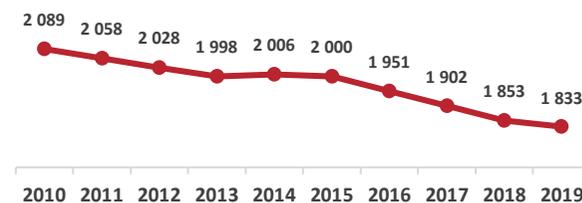
Superficie : 9,4 km²

Densité de population au km² : 195 habitants

Source : INSEE 2019 et INSEE 2022

Avesnes-le-Comte accueille 1 833 habitants selon les dernières estimations de l'INSEE.

Évolution annuelle de la population depuis 2010



Source : INSEE 2010-2019

De 2010 à 2019, la population du territoire est passée de 2 089 à 1 833 habitants, soit une évolution de -12% sur la période.

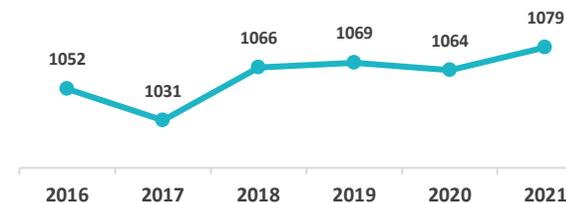
Indicateur clé | Évolution de la population de 1968 à 2019



INSEE 1968-2019

En 2019, la population était de 1 833 habitants.

Évolution du nombre de foyers fiscaux entre 2016 et 2021



Source : DGFIP 2016-2021

Pour Avesnes-le-Comte, le nombre de foyers fiscaux est passé de 1 052 à 1 079 entre 2016 et 2021, soit une évolution de 3%.

1.1 PRINCIPALES DYNAMIQUES (2/3)



De nouveaux habitants sont-ils arrivés ? Y-a-t-il plus de naissances que de décès ? De départs que d'arrivées ?

L'INDICATEUR EXPLIQUÉ

- **Solde migratoire** = Arrivées – Départs
- **Solde naturel** = Naissances - Décès

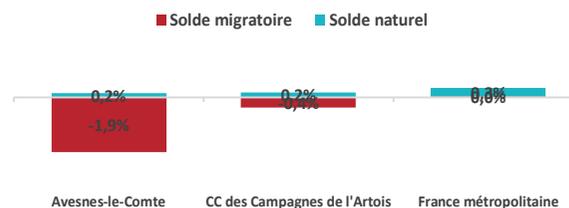
DE PLUS EN PLUS D'HABITANTS EN FRANCE !

La tendance nationale est à la hausse démographique (environ +0,3% par an entre 2017 et 2021), ce qui représente environ 180 000 personnes supplémentaires chaque année dans l'Hexagone (221 000 en 2021). Au 1er janvier 2022, la France comptait 67,8 millions d'habitants.

Cette progression est principalement due aux naissances sur le territoire compensant les décès (solde naturel) même si le taux de fécondité en France baisse, comme ailleurs en Europe.

À noter toutefois que le taux de fécondité en France est de 1,83 enfants par femme et représente le taux le plus élevé de l'Union Européenne (1,59 enfants par femme en moyenne.)

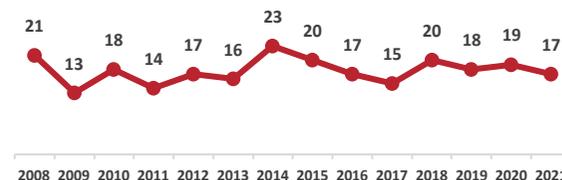
Indicateur clé | Variation annuelle moyenne de la population entre 2014 et 2019



Source : INSEE 2014-2019

Entre 2014 et 2019, le solde naturel moyen pour Avesnes-le-Comte était chaque année de 0,2%, contre -1,9% pour le solde migratoire.

Les décès enregistrés de 2008 à 2021



Source : INSEE Etat Civil 2008 à 2021

En 2021, le nombre de décès enregistrés pour Avesnes-le-Comte était de 17.

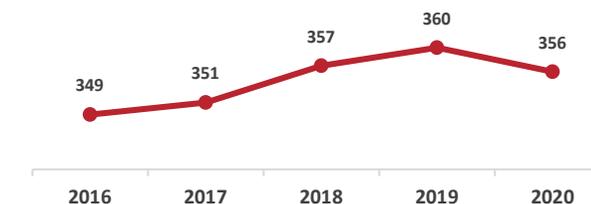
Les naissances enregistrées de 2008 à 2021



Source : INSEE Etat Civil 2008 à 2021

En 2021, le nombre de naissances enregistrées pour Avesnes-le-Comte était de 17.

Evolution du nombre de foyers allocataires de la CAF entre 2016 et 2020



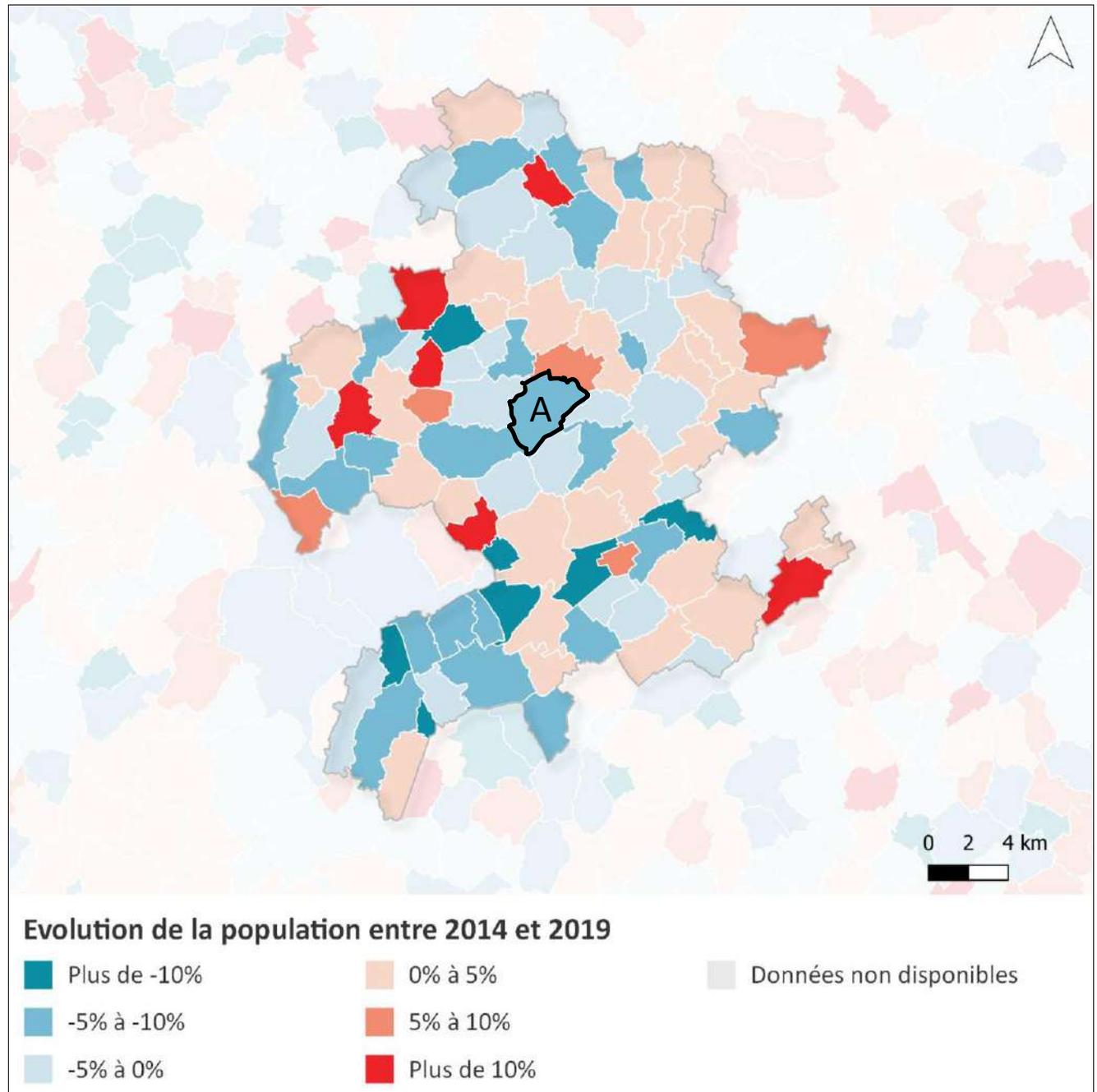
Source : Caf.data 2016-2020

Pour Avesnes-le-Comte, le nombre d'allocataires de la CAF est passé de 349 à 356 entre 2016 et 2020, soit une évolution de 2%.



CC des Campagnes de l'Artois

Quelle a été l'évolution de la population entre 2014 et 2019 ?



Source : INSEE 2014-2019

1.2 TRANCHES D'ÂGE



Mon territoire est-il jeune ?
Étudiant ? Familial ? Vieillissant ?
Quelles classes d'âge sont en hausse / en baisse ?

L'INDICATEUR EXPLIQUÉ



Plus l'indice de jeunesse est élevé, plus la population est jeune.

- **Indice de jeunesse** = Les moins de 20 ans / les plus de 60 ans

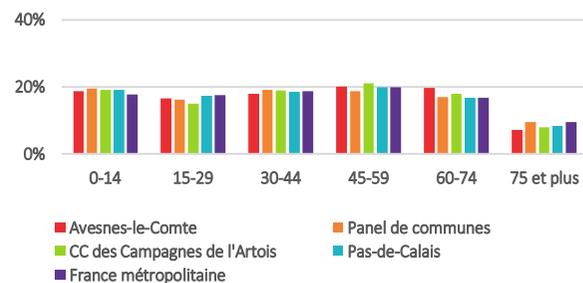
LA PYRAMIDE DES ÂGES



- 1 L'espérance de vie des femmes étant plus élevée, les hommes (en bleu) sont souvent sous-représentés en haut de la pyramide
- 2 La génération des babyboomers est représentée dans la 2ème moitié de la pyramide (les 60-74 ans)
- 3 La pyramide peut se creuser entre 18 et 30 ans, notamment si les jeunes partent pour se former ou pour un 1^{er} emploi
- 4 Plus la base de la pyramide est large, plus la population est jeune

Les différences entre 2008 et 2018 sont visibles à travers les espaces blancs encadrés et/ou les dépassements.

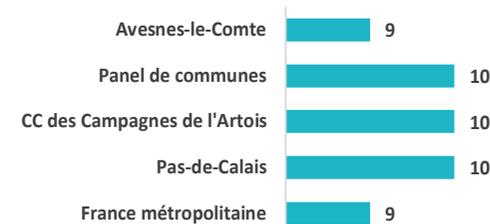
Indicateur clé | Détail de la population par classes d'âge



Source : INSEE 2019

En 2019, les 0-14 ans représentaient 19% de la population de la commune, contre 18% pour la France métropolitaine.

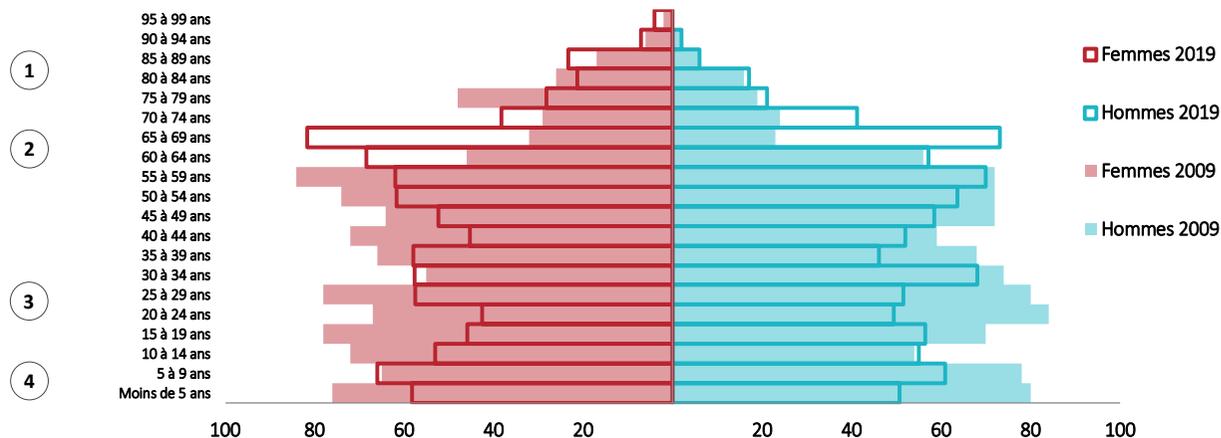
Indice de jeunesse*



Source : INSEE 2019

En 2019, on comptait pour Avesnes-le-Comte 9 personne(s) de moins de 20 ans pour 10 personnes de plus de 60 ans.

Pyramide des âges de la population



Source : INSEE 2019

1.3 CSP, DIPLÔME, NATIONALITÉ, IMMIGRATION (1/2)



La population compte-t-elle beaucoup de cadres ? D'ouvriers ? D'employés ? De retraités ? Est-elle diplômée ?

LES CSP



Le code des catégories socio-professionnelles a été élaboré en 1951. Le système reflétait le modèle économique de l'époque avec des catégories telles que « salariés de l'agriculture » ou « patrons de l'industrie et du commerce ».

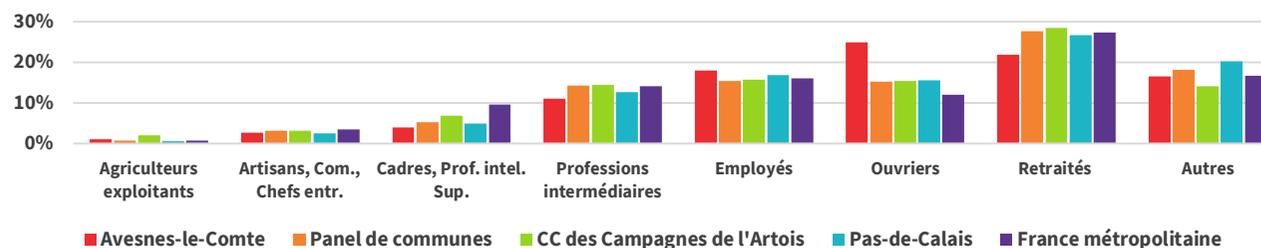
La version actuellement en vigueur (PCS-ESE 2017) est une ventilation plus détaillée. Elle éclaire certaines catégories pour mieux prendre en compte l'apparition de nouveaux métiers, notamment ceux de la fonction publique.

Catégorie Socio Professionnelle (CSP)

- = Synthèse de la profession
- + Position hiérarchique
- + Statut (salarié ou non)

Le « découpage » de la société en CSP n'a pas fini d'évoluer : un collectif de chercheurs a même imaginé une nomenclature européenne (European Socio-Economic Groups).

Indicateur clé | Les 15 ans ou plus par catégorie socioprofessionnelle



Source : INSEE 2019

En 2019, la part des cadres et professions intellectuelles supérieures était de 4% pour Avesnes-le-Comte, alors que ce chiffre était de 5% pour le Pas-de-Calais.

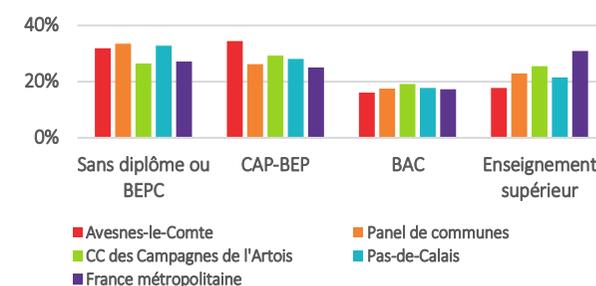
Evolution des 15 ans ou plus par catégorie socioprofessionnelle*

	2009	2014	2019	Evol. 2009-2019
Agriculteurs exploitants	4	0	15	+276%
Artisans, com., chefs d'entr.	88	52	40	-55%
Cadres et prof. Intellect. sup.	48	44	60	+24%
Professions intermédiaires	152	217	164	+8%
Employés	332	257	268	-19%
Ouvriers	372	313	371	-0%
Retraités	356	390	326	-8%
Autres	336	281	247	-26%
Ensemble	1 690	1 554	1 491	-12%

Source : INSEE 2009-2019

Entre 2009 et 2019, les habitants de la CSP « employés » ont évolué de -19% pour Avesnes-le-Comte.

Population non-scolarisée (qui a terminé ses études)* par niveau de diplôme



Source : INSEE 2019

En 2019, on enregistrait 18% de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les 15 ans ou plus non-scolarisés de la commune.

1.3 CSP, DIPLÔME, NATIONALITÉ, IMMIGRATION (2/2)



La population réside-t-elle en France depuis plusieurs générations ?

LA DÉFINITION



- **Population étrangère** = qui n'est pas de nationalité française
- **Population immigrée** = population née à l'étranger, qui peut être ou non de nationalité française

IMMIGRÉS, ÉTRANGERS EN FRANCE



En 2020, 6,8 millions d'immigrés vivent en France (10,2% de la population totale). 2,5 millions, soit 36 % d'entre eux, ont acquis la nationalité française.

La population étrangère s'élève quant à elle à 5,1 millions de personnes. Elle se compose de 4,3 millions d'immigrés n'ayant pas acquis la nationalité française et de 0,8 million de personnes nées en France de nationalité étrangère.

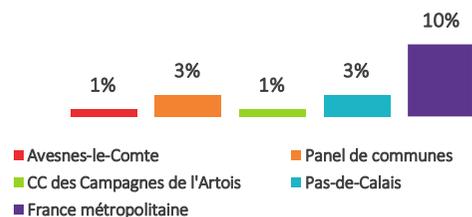
Evolution de la population non-scolarisée par niveau de diplôme

	2009	2014	2019	2019 (%)	Evol. 2009-2019
Sans dipl. ou brevet	654	549	439	32%	-33%
CAP-BEP	437	448	474	34%	+8%
BAC	193	230	221	16%	+14%
Enseignement sup.	199	202	243	18%	+22%

Source : INSEE 2009-2019

Entre 2009 et 2019, le nombre de personnes non-scolarisées sans diplôme de la commune a évolué de - 33%. À noter : en France, on note une diminution de la pop. non-diplômée.

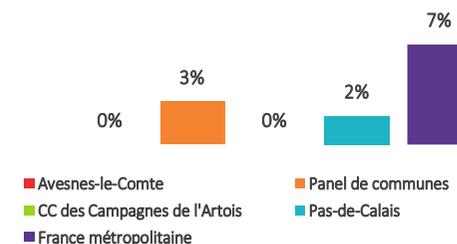
Population immigrée*



Source : INSEE 2019

En 2019, la part de la population immigrée était de 1% pour Avesnes-le-Comte, alors que ce chiffre était de 10% pour la France métropolitaine.

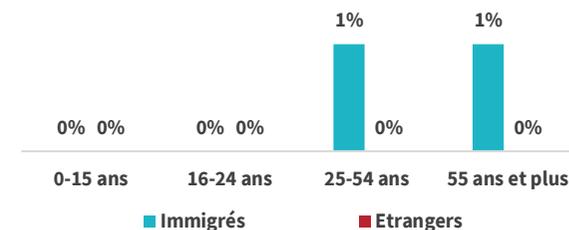
Population de nationalité étrangère*



Source : INSEE 2019

En 2019, la part de la population de nationalité étrangère était de 0% pour Avesnes-le-Comte, alors que ce chiffre était de 7% pour la France métropolitaine.

Population par âge, nationalité et situation quant à l'immigration



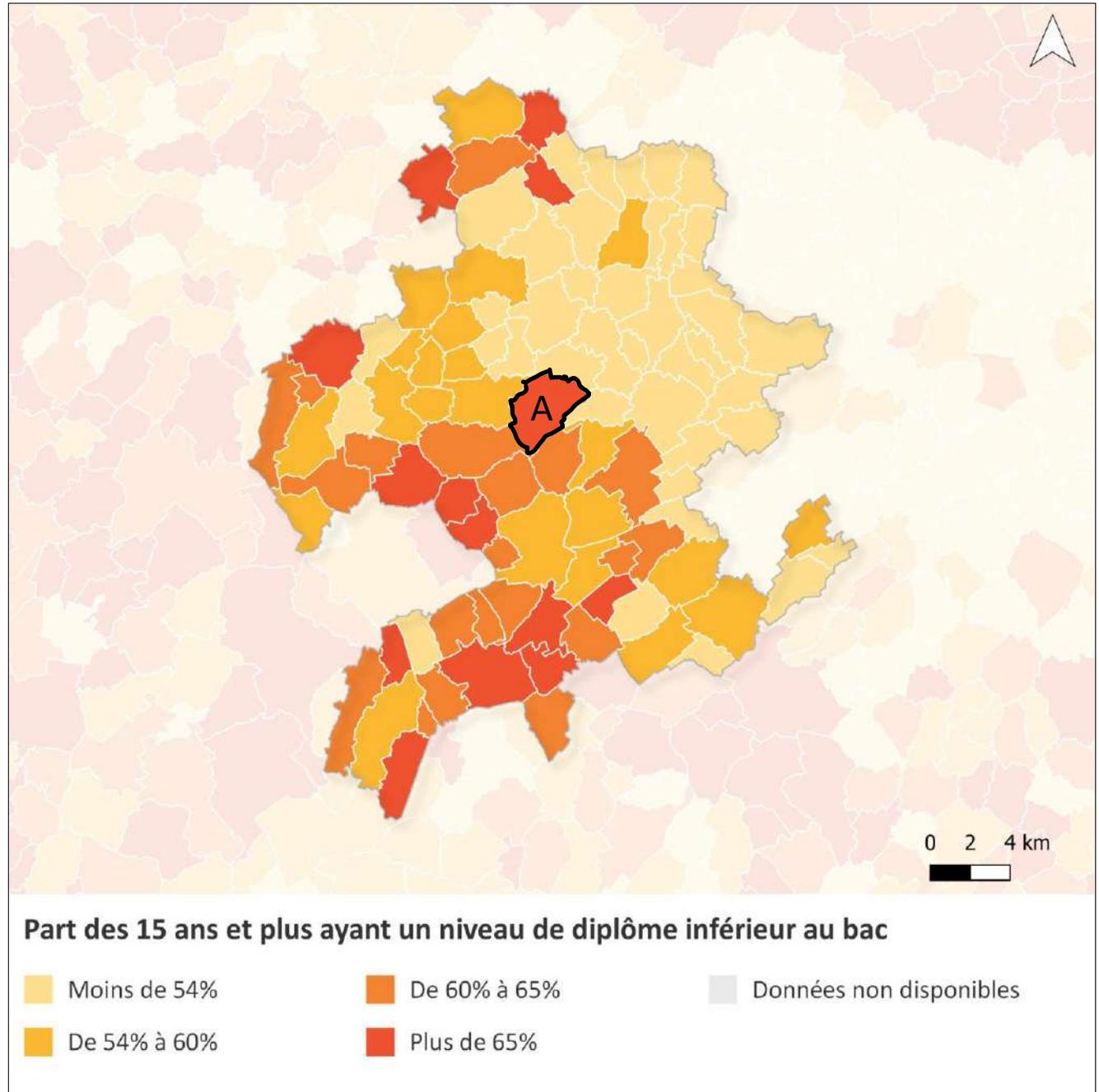
Source : INSEE 2019

En 2019, on comptait 0% des 25-54 ans de la commune qui étaient de nationalité étrangère.



CC des Campagnes de l'Artois

Quelle est la part de la population qui n'est pas diplômée du baccalauréat ?



Source : INSEE 2019



2. VIE LOCALE

2.1 Les services de proximité

2.2 Les licenciés sportifs

2.3 Les associations

SYNTHÈSE – VIE LOCALE



Ce que disent les chiffres

Un taux d'équipement de services de proximité satisfaisant

- Des magasins alimentaires très présents: 21,8 pour 10 000 habitants à Avesnes-le-Comte contre 3,6 pour la CC et 5,3 pour le département
- Des banques et caisses d'épargne plus présentes qu'ailleurs : 10,9 pour 10 000 habitants contre 6,9 pour le panel et 2,7 pour le département

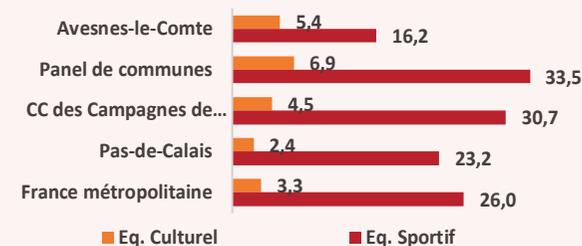
Pour un chef-lieu de canton, des équipements sportifs peu présents et des équipements culturels moins développés que dans le panel de communes de comparaison

- Des équipements culturels davantage présents que dans les territoires de comparaison, du fait du statut de siège communautaire de la commune, mais moins représentés que dans le panel de communes.
- Des équipements sportifs moins représentés à Avesnes-le-Comte qu'ailleurs: 16,2 équipements pour 10 000 habitants contre 33,5 pour les communes de comparaison et 23,2 pour le département
- Des licenciés sportifs avesnois plus nombreux (21 pour 100 habitants) que pour la CC ou le département (18), et dans les tendances nationales (22)
- Des licenciés au profil plutôt jeune et masculin: environ 68 licenciés pour 100 avesnois de 0-19 ans, contre 35 licenciées avesnoises. De même, seulement 8 licenciés pour 100 habitants de 60 ans et plus.

Un tissu associatif plus développé qu'ailleurs

- En 2022, 3,4 associations comptabilisées pour 100 habitants à Avesnes-le-Comte (soit 62 associations au total) contre 3,5 pour le panel de communes et 2,7 pour le département
- Des associations dont la création est plutôt récente: 39% des associations avesnoises créées après 2010
- Des associations avec des objets sociaux divers (cf. p.34)

Taux d'équipements culturels et sportifs (pour 10 000 hab.)





Ce que disent les acteurs

La Communauté des Campagnes de l'Artois, un acteur clé dans l'animation de la vie locale avesnoise:

- Les Campagnes de l'Artois investissant l'animation de la vie sportive par le biais de son service sport qui complète l'offre des associations sportives du territoire. Une offre aussi bien à destination des plus jeunes que pour les ados et les adultes (body renfo, body zen, sport santé, marche nordique, etc.)
- De même, un investissement du volet culturel par la CC avec le service culture-tourisme en charge notamment de la médiathèque intercommunale, de l'école de musique et proposant des aides financières par le biais d'appels à projets

Des enjeux de communication et de coordination

- Un enjeu de communication de l'offre d'animation de la vie locale auprès des habitants: « *il faudrait mieux communiquer, se coordonner* », « *on n'informe pas assez sur l'existant* », « *il y a des événements pour lesquels nous sommes informés une fois l'événement terminé* »*
- Mais des outils bel et bien existants pour communiquer sur l'animation de la vie locale: le forum des associations, le magazine municipal et les réseaux sociaux
- Un enjeu de coordination des initiatives avec les communes voisines
- Une coordination également à travailler au sein même de la commune: « *il faudrait davantage de coordination des différentes initiatives existantes, regrouper les énergies existantes* », « *il y a trop d'événements mineurs, dispersés et un manque de coordination* »*

Des difficultés à mobiliser et fédérer lors des temps forts de la vie avesnoise mises en avant par les acteurs

- Des événements réguliers pour l'animation de la vie locale: « *c'est un petit bourg où il y a de tout, pas mal de fêtes* »*
- Des échanges entre les habitants perçus comme insuffisants: « *certains n'osent pas, d'autres ne veulent pas se mélanger* »*
- Une volonté d'aller davantage vers les publics: « *que ce soit un peu plus vivant, réussir à mobiliser les gens* »*
- Un « *esprit de village* » ayant tendance à disparaître: « *les jeunes générations, on ne les connaît plus* »*. Plutôt un « *esprit d'indépendants* », « *c'était un village d'artisans indépendants, actuellement cette indépendance persiste* »*

Un poids du passé assez fort à Avesnes-le-Comte

- Un riche patrimoine historique et architectural
- Une nostalgie présente chez les anciens: « *il y a trop de nostalgie chez les Avesnois, il faut oser aller de l'avant* »*



Les enjeux identifiés

- ❖ La communication et la coordination des acteurs
- ❖ La capacité à fédérer et à mobiliser les publics concernés: travailler l'aller vers.
- ❖ L'identification et l'investissement du tiers-lieu comme lieu de vie
- ❖ Un potentiel touristique à exploiter

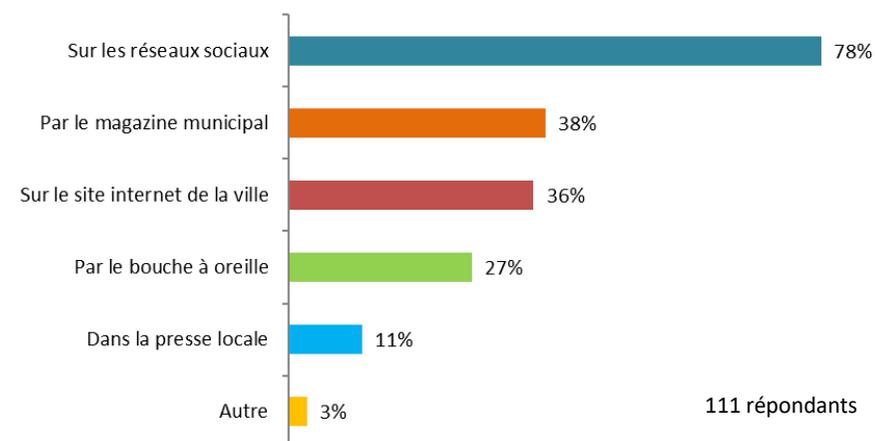
*Verbatims issus des entretiens avec les acteurs réalisés en septembre 2022



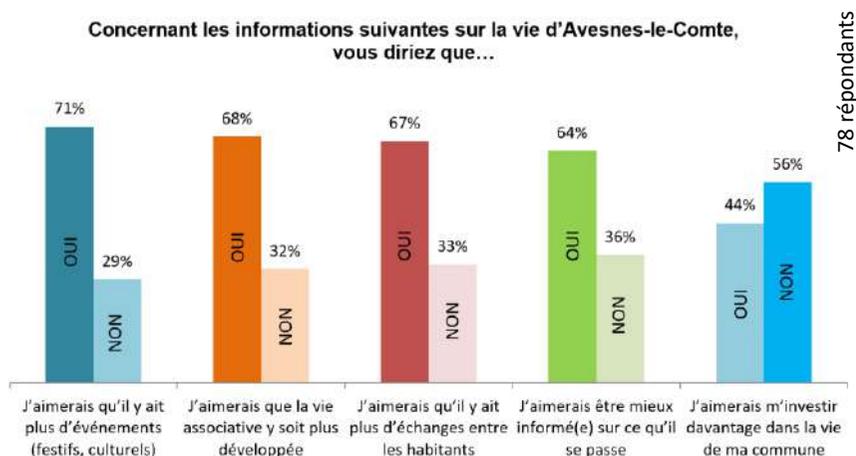
Ce que disent les habitants

- **45% des répondants estiment ne pas avoir assez d'informations sur la vie locale et les services** de la commune d'Avesnes-le-Comte, confirmant l'enjeu de communication mis en avant par les acteurs
- Des Avesnois ayant l'habitude de chercher les informations relatives à la vie locale de la commune majoritairement sur **les réseaux sociaux (78%)** et via **le magazine municipal (38%)** et **le site internet de la commune (36%)** (cf. graphique ci-contre)
 - A noter: une très grande majorité de répondants ayant répondu à l'enquête via la communication réalisée sur la page Facebook de la commune et donc des répondants majoritairement à l'aise avec le numérique
- **Une majorité de répondants (62%)** indiquant **participer aux événements organisés par la Ville**. Parmi les répondants indiquant ne pas participer, les motifs mis en avant:
 - le manque de temps (55%)
 - le manque de choix (29%)
 - dans la catégorie « Autre » (29%), des répondants disant participer occasionnellement ou ne pas toujours être informés
 - les horaires non adaptés (26%)

Concernant la vie locale à Avesnes-le-Comte, où avez-vous l'habitude de chercher vos informations ?



Concernant les informations suivantes sur la vie d'Avesnes-le-Comte, vous diriez que...



- Au sujet de la vie locale avesnoise, des répondants mettant en avant (cf. graphique-ci contre):
 - La volonté qu'il y ait **davantage d'événements et d'échanges** entre les habitants d'Avesnes-le-Comte
 - Une **vie associative davantage développée**
 - Un besoin d'être **davantage informés sur la vie locale**
 - Mais des répondants prêts à s'investir dans la vie communale moins nombreux bien que représentant 44% d'entre eux, soit 31 personnes

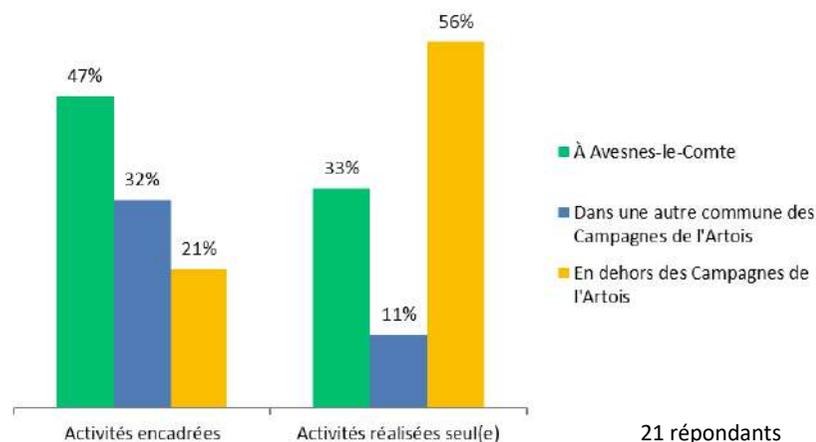
ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES



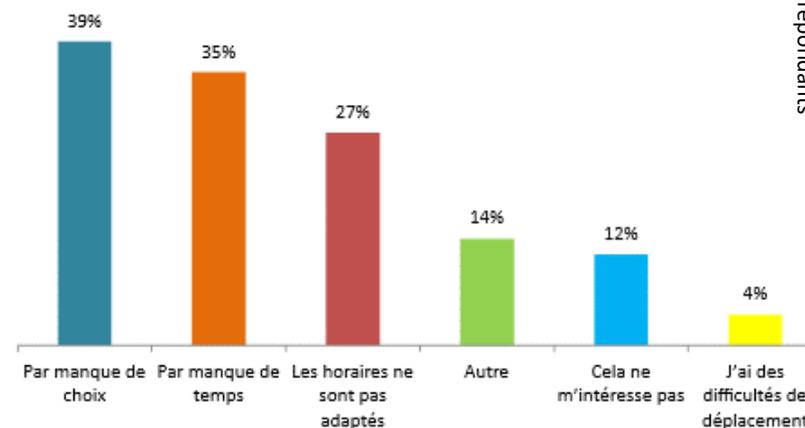
Ce que disent les habitants

- **64% des répondants** indiquant qu'eux-mêmes ou un membre de leur foyer pratiquent des activités sportives
 - Parmi eux, **53% pratiquant une activité sportive en club ou en association à Avesnes-le-Comte**, contre 26% la pratiquant dans une autre commune des Campagnes de l'Artois et 21% la pratiquant en dehors de la communauté de communes
- **36% des répondants** indiquant qu'eux-mêmes ou un membre de leur foyer ne pratiquent pas d'activités sportives
 - Parmi les motifs mis en avant par ces derniers (cf. graphique): **le manque de choix** dans les activités proposées (39%), **le manque de temps** (35%), **des horaires non adaptés** (27%)
 - Dans la catégorie « Autre » (14%), des répondants mentionnant notamment des problèmes de santé et le manque d'information sur les activités proposées

Si oui, où pratiquez vous cette/ces activités culturelles?



Si vous ne pratiquez pas d'activités sportives, pourquoi?



- **Seuls 23% des répondants** indiquant qu'eux-mêmes ou un membre de leur foyer pratiquent des activités culturelles
 - Parmi eux, **47% pratiquant une activité culturelle encadrée à Avesnes-le-Comte**, contre 53% la pratiquant en dehors de la ville
 - A l'inverse, **56% des répondants pratiquant une activité réalisée seul(e) en dehors de la CC**, contre 33% à Avesnes-le-Comte
- Pour ceux ne pratiquant pas d'activité culturelle, **les motifs évoqués sont**:
 - **le manque de temps** (34%)
 - **le manque de choix** (30%)
 - **le manque d'intérêt** (24%)
- **83% des répondants affirmant vouloir voir se développer une activité ou un équipement de loisirs à Avesnes-le-Comte.** Parmi les activités / équipements de loisirs mis en avant par les répondants:
 - Une aire de jeux
 - Une offre davantage développée pour les enfants et adolescents, notamment de la danse, gymnastique et du basketball mis en avant

FOCUS – MÉDIATHÈQUE ET TIERS LIEU



Avesnes-le-Comte dispose de sa propre médiathèque municipale, accueillant en son sein un tiers lieu culturel et solidaire nommé La Bergerie.

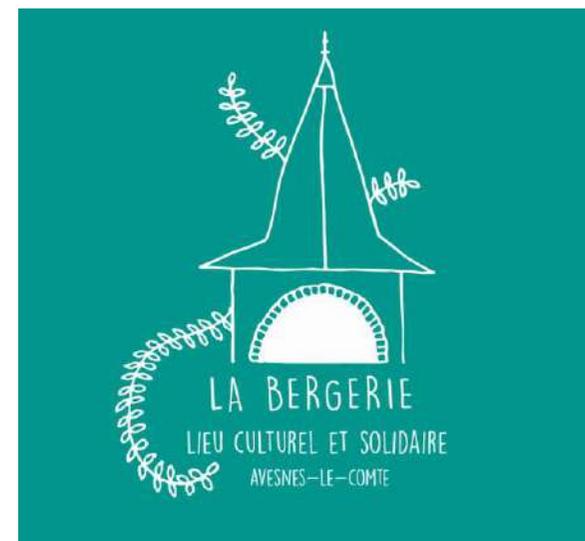
Une offre d'animations en développement

- Des animations diverses, notamment en fonction des périodes de l'année (Noël, Halloween, Pâques), journées à thème, ateliers cuisine, ventes de livres à 1€ pour le CCAS, mise en place de spectacles
- Une fréquentation fluctuant en fonction de la période et du thème choisi. Des spectacles surtout fréquentés par les 40-60 ans et peu fréquentés par les plus jeunes d'après les acteurs
- Un travail en lien avec les établissements scolaires de la commune pour développer des activités en commun



Un enjeu d'identification et d'investissement du tiers lieu

- Un lieu peu investi par les Avesnois « *il y a beaucoup de passage du fait de sa localisation mais les gens ne s'y arrêtent pas* », « *c'est un lieu qui reste à être investi, il ne faut pas que cela reste une coquille vide* »*
- Des adhérents peu actifs: « *les trois quarts des adhérents ne sont pas très présents, peu actifs au sein même de la médiathèque ou des événements mis en place* »*



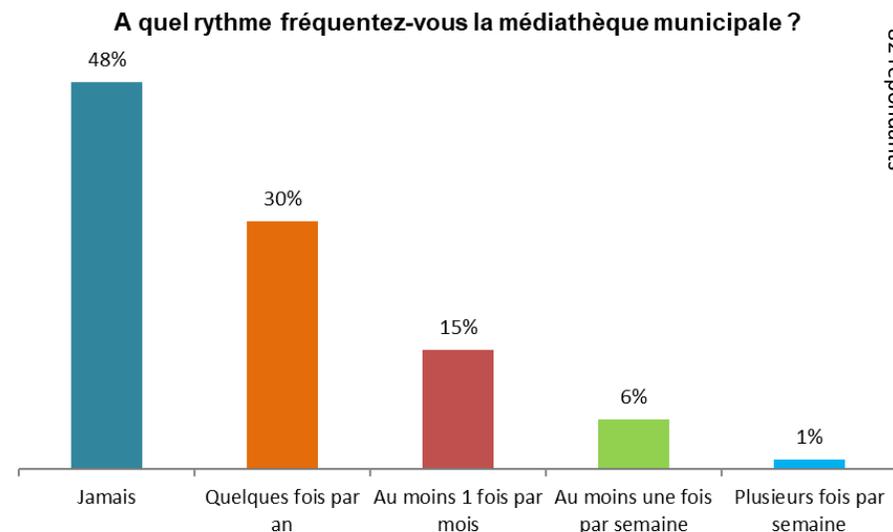
*Verbatims issus des entretiens avec les acteurs réalisés en septembre 2022

FOCUS – MÉDIATHÈQUE, TIERS-LIEU ET ESPACE DE VIE SOCIALE

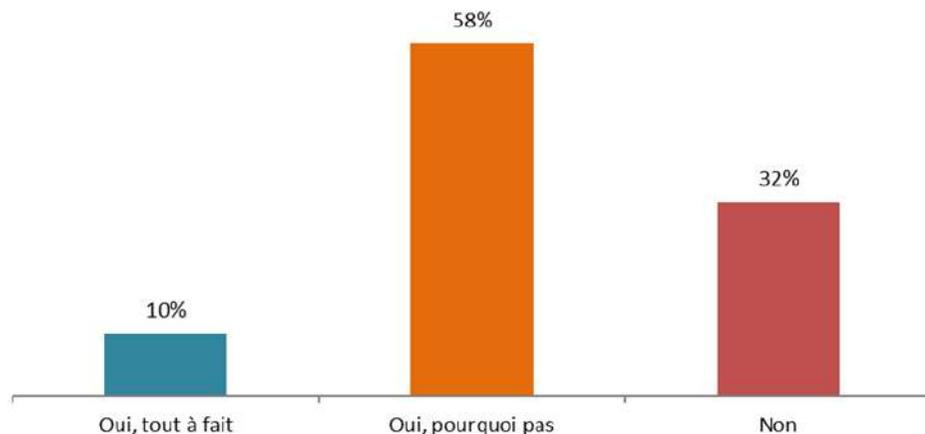


Ce que disent les habitants

- **48% des répondants** indiquant ne **jamais fréquenter la médiathèque municipale** d'Avesnes-le-Comte (cf. graphique ci-contre)
 - Parmi les répondants indiquant la fréquenter, une majorité d'entre eux la fréquentant quelques fois par an ou au moins une fois par mois.
 - Un résultat indiquant peu d'usagers réguliers de la médiathèque
- Parmi les motifs mis en avant par les répondants affirmant ne pas la fréquenter:
 - le **manque d'intérêt** (44%)
 - le **manque de temps** du fait d'autres activités (28%)
 - le fait de **ne pas la connaître** (25%)
- Des résultats confirmant le constat des acteurs: un enjeu d'investissement mais aussi d'identification de ce lieu par les Avesnois



Seriez-vous intéressé(e) par la création d'un lieu d'échange de lien social entre habitants?



- **Seuls 24% des Avesnois affirmant ne jamais ressentir de sentiment isolement**, contre 44% indiquant se sentir rarement isolés, 28% indiquant que c'est le cas de temps en temps et 5% affirmant que c'est souvent le cas
- Interrogés sur leur intérêt pour **la création d'un lieu d'échange et de lien social** entre les habitants, **des répondants mettant en avant leur intérêt pour le projet** (cf. graphique ci-contre)
 - 10% des répondants tout à fait intéressés et 58% indiquant « oui, pourquoi pas »
 - 32% des répondants indiquant « non » et parmi eux 50% de personnes de 26-59 ans étant parents et actifs en emploi
 - Parmi les répondants intéressés, **35% d'entre eux prêts à devenir bénévole ou s'investir** dans la mise en place d'animations ou de projets au sein de l'espace de vie sociale

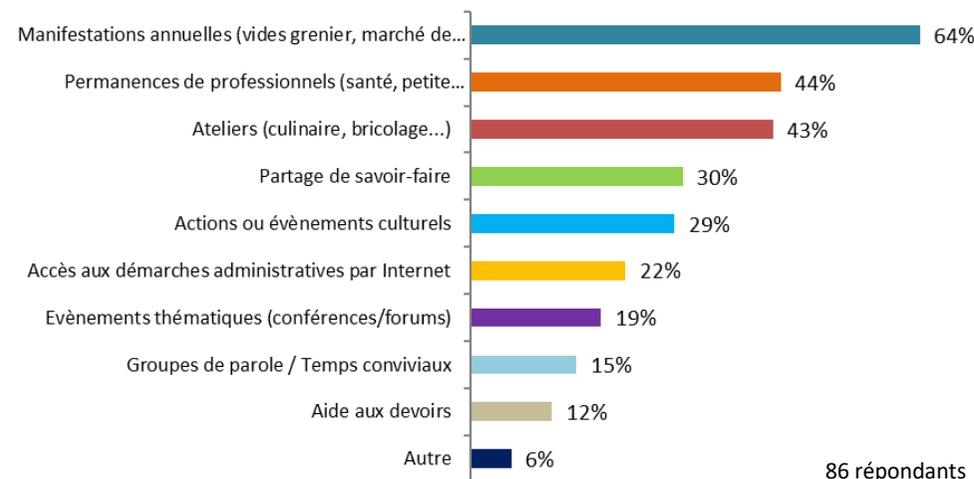
FOCUS – MÉDIATHÈQUE, TIERS-LIEU ET ESPACE DE VIE SOCIALE



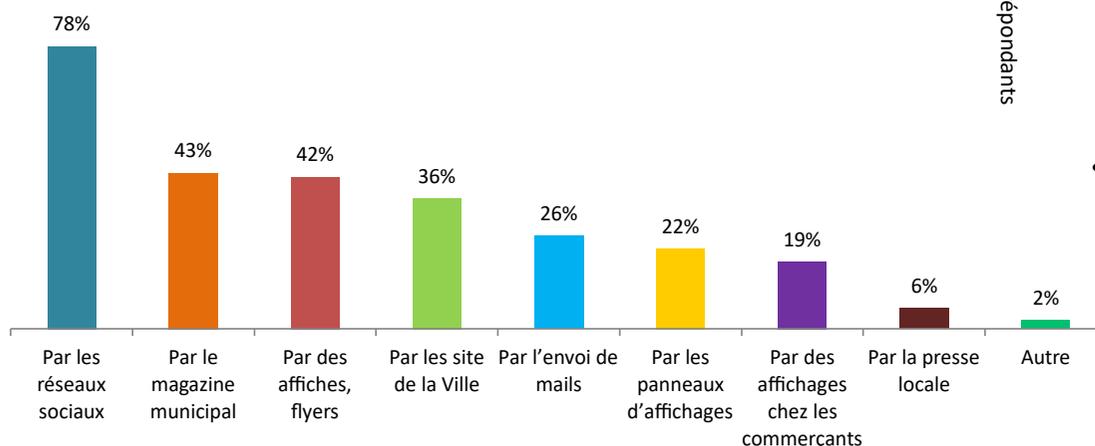
Ce que disent les habitants

- Parmi les raisons évoquées par les répondants comme motivations pour participer aux actions du futur Espace de Vie Sociale figurent :
 - **L'échange de savoirs, de services** (45%)
 - **Les activités pour les enfants** (40%)
 - **La rencontre entre usagers, les échanges** (37%)
 - **Les rencontres avec des professionnels** (18%)
- Les actions judicieuses à développer au sein d'un Espace de Vie Sociale à Avesnes-le-Comte d'après les répondants sont (cf. graphique ci-contre)
 - Les **manifestations annuelles** (64%)
 - Les **permanences de professionnels** (44%)
 - Les **ateliers** (culinaire, bricolage...) (43%)
 - Dans la catégorie « Autre » (6%) des répondants évoquant la volonté d'investir des activités pour les plus jeunes

Quels types d'actions vous semblerait-il judicieux de développer dans un Espace de Vie Sociale à Avesnes-le-Comte ?



Comment souhaiteriez-vous être informé(e) des actions et activités de l'Espace de Vie Sociale à Avesnes -le-Comte ?



- Des répondants disant souhaiter être informé des actions et activités de l'Espace de Vie Sociale par le biais (cf. graphique ci-contre):
 - Des **réseaux sociaux**, dont Facebook (78%)
 - Du **magazine municipal** (43%)
 - Des **affiches, distributions de flyers** (42%)
- Parmi les moments de la semaine auxquels les répondants sont disponibles pour participer aux activités et actions de l'EVS:
 - Le **samedi pendant la journée** (45%)
 - **En semaine après 18h** (33%)
 - Le **samedi soir** (23%)
 - Les **vacances scolaires** (20%)
 - Dans la catégorie « Autre » (14%) des répondants indiquant notamment le dimanche, souvent leur unique jour de repos



Ce que disent les acteurs

Un potentiel touristique fort de par l'histoire d'Avesnes-le-Comte

- 4 lieux à caractère touristique à Avesnes-le-Comte
- Une commune riche d'histoire, dont le passage de Jeanne d'Arc à Avesnes-le-Comte sur sa route vers le bûcher
- Un potentiel architectural également marqué et pour lequel un regain d'intérêt a lieu: visites guidées du village, journées du patrimoine notamment

Les lieux à caractère touristique



Source: Datatourisme, 2022

Une volonté d'exploiter ce potentiel pour redynamiser la vie locale

- Des acteurs indiquant le besoin de s'appuyer sur les Avesnois pour réaliser ce travail sur l'attractivité de la commune: « *pour donner envie aux Avesnois de venir à Avesnes, il faut qu'ils aiment Avesnes* »*
- Un objectif d'attirer des populations grâce à cet atout touristique, notamment avec une vocation de tourisme vert: « *après les années COVID, les gens ont envie d'oxygène* »*

Zoom sur Le Petit Saint Pol

La ferme hôtel se situe au cœur d'un domaine agricole préservé du Second Empire. Ce lieu, à l'architecture unique et atypique peut accueillir des événements professionnels ou privés : séminaires, colloques, comités de direction, conférences, formations ou tout simplement pour un temps de repos en famille ou entre amis.

L'établissement ayant ouvert ses portes il y a un an a pour vocation de s'intégrer pleinement à la vie locale mais aussi à s'associer aux professionnels locaux



*Verbatims issus des entretiens avec les acteurs réalisés en septembre 2022

13.1 LES SERVICES DE PROXIMITÉ



Les habitants ont-ils facilement accès aux commerces et services de proximité dont ils peuvent avoir besoin ? Le territoire a-t-il une fonction de centralité ?

L'ACCESSIBILITÉ DES COMMERCES



En France, la majorité de la population vit à proximité d'un commerce alimentaire ou d'une pharmacie (3 consommateurs sur 4 résident à moins de 2km d'une boulangerie, et 65%* des montants dépensés en pharmacie ont lieu dans la commune de résidence).

Néanmoins, les différences sectorielles sont importantes. Les magasins de l'alimentaire non spécialisé et de l'habillement demeurent les plus éloignés des consommateurs : 1 habitant sur 3 a un accès limité à l'offre d'habillement.

Plus les habitants sont éloignés des pôles, moins les magasins sont accessibles. Par exemple, en périphérie des grands pôles urbains, 1 habitant sur 5 dispose d'un faible accès à une offre commerciale. En périphérie des moyens et petits pôles, c'est 1 personne sur 3 dont l'accès est limité.

*Insee Références, 2020

Les commerces et les services de proximité

Boulangerie 1	Boucherie charcuterie 2	Poissonnerie 0	Magasin alimentaire 4	Pharmacie 2	Equipements sportifs 3
Restaurant 5	Poste 1	Banque, caisse d'épargne 2	Librairie journaux 0	Station service 2	Equipements culturels 1

Source : Base Permanente des Equipements, 2021

En 2021, Avesnes-le-Comte accueillait notamment 1 point de contact de la Poste.

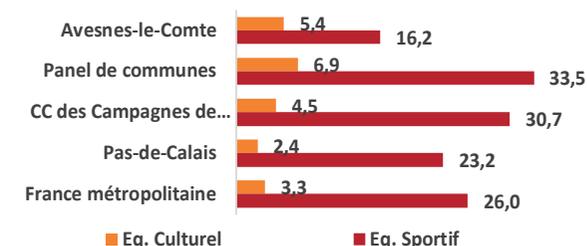
Taux d'équipement de différents services du quotidien (pour 10 000 hab.)

	Boulang-Pâtiss.	Magasins alim.	Banques, caisses d'épargne	Artisans du bât.
Avesnes-le-Comte	5,5	21,8	10,9	43,6
Panel de communes	9,2	12,7	6,9	50,7
CC des Campagnes de l'Artois	3,9	3,6	1,5	74,4
Pas-de-Calais	5,8	5,3	2,7	44,7
France métropolitaine	6,4	6,4	3,4	71,9

Source : Base Permanente des Equipements, 2021

En 2021, le nombre de boulangeries pour 1 000 habitants de la commune était de 5,5 contre 3,9 pour la CC des Campagnes de l'Artois.

Taux d'équipements culturels et sportifs (pour 10 000 hab.)



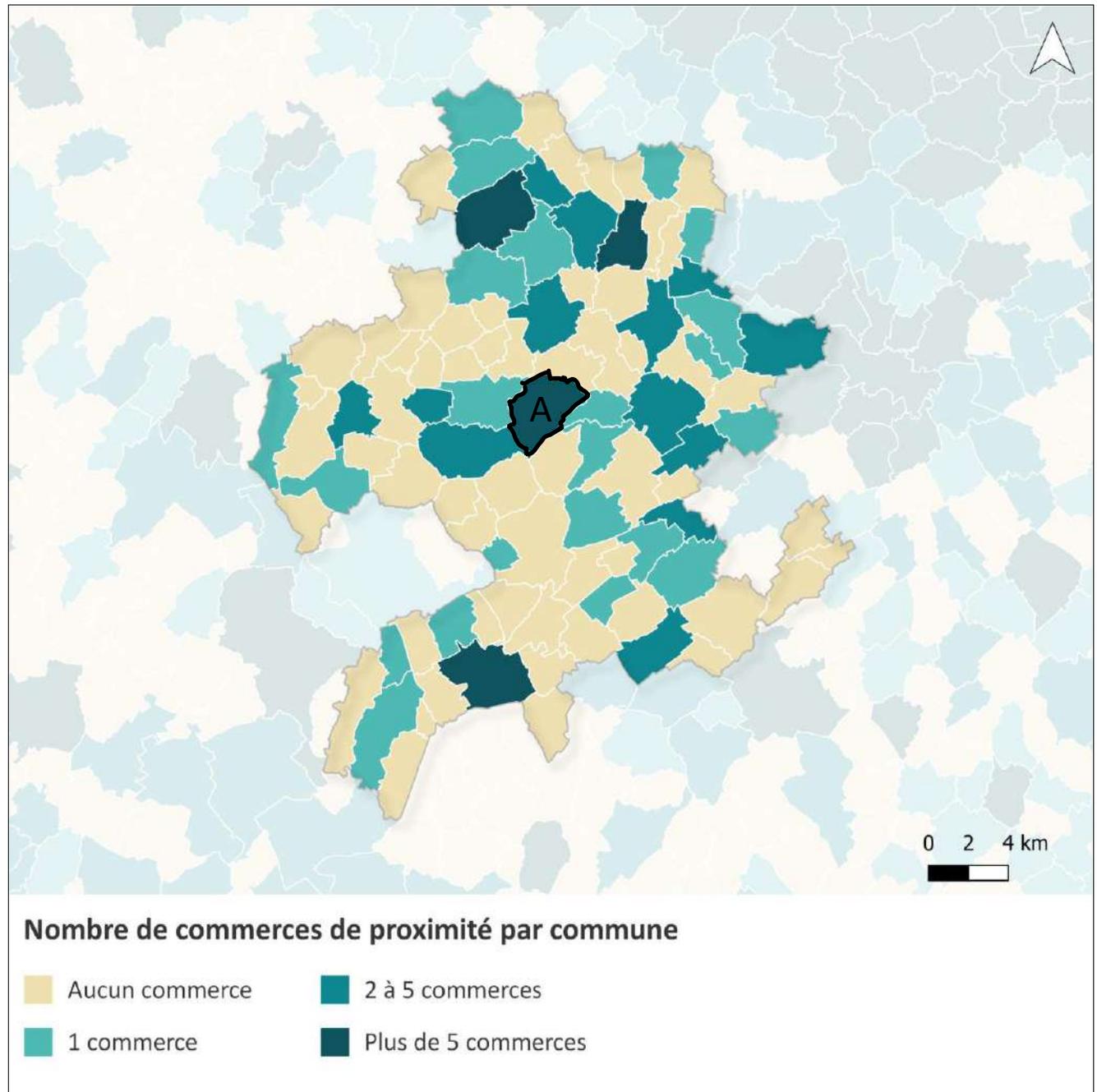
Source : Base Permanente des Equipements, 2021

En 2021, le nombre d'équipements culturels de la commune pour 10 000 habitants était de 5,4, contre 4,5 pour la CC des Campagnes de l'Artois.



CC des Campagnes de l'Artois

Quel est le nombre de commerces de proximité par commune ?



Source : INSEE BPE 2021



CC des Campagnes de l'Artois

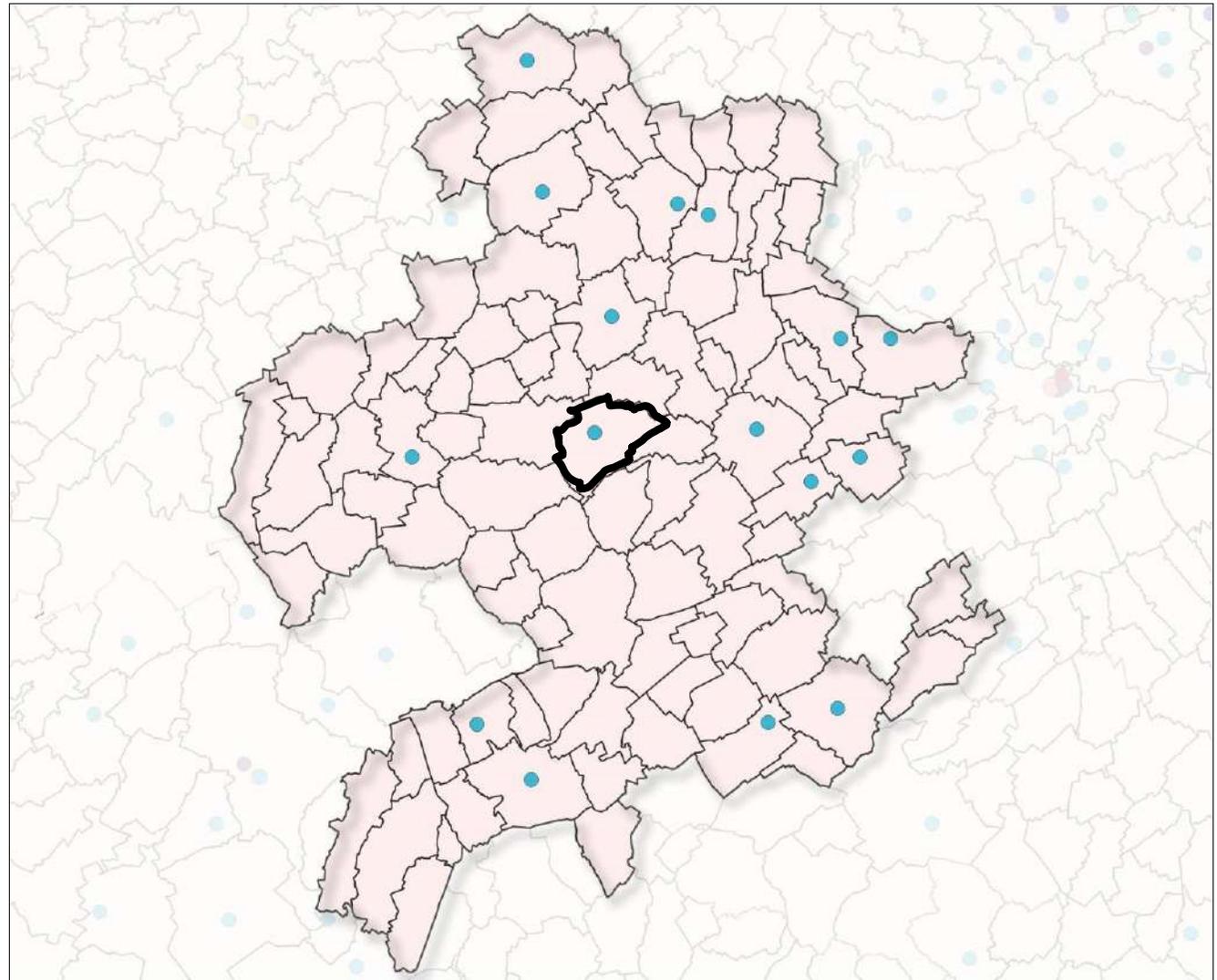
Où se trouvent les lieux de pratiques culturelles (bibliothèques, cinémas, etc) ?

Le lieu de pratique culturelle recensé sur la commune d'Avesnes-le-Comte est:

- la médiathèque municipale

Note de lecture du Ministère de la Culture « Malgré le travail de vérification, de nettoyage et de certification des bases, il peut subsister, compte tenu du nombre d'entrées, quelques erreurs (doublons ou erreurs d'adressage) et oublis. N'hésitez pas à les signaler en écrivant à : contact.deps@culture.gouv.fr. »

Source : Ministère de la Culture, BASILIC, 2022



Lieux de pratiques culturelles recensés par le Ministère de la Culture

- Bibliothèque



CC des Campagnes de l'Artois

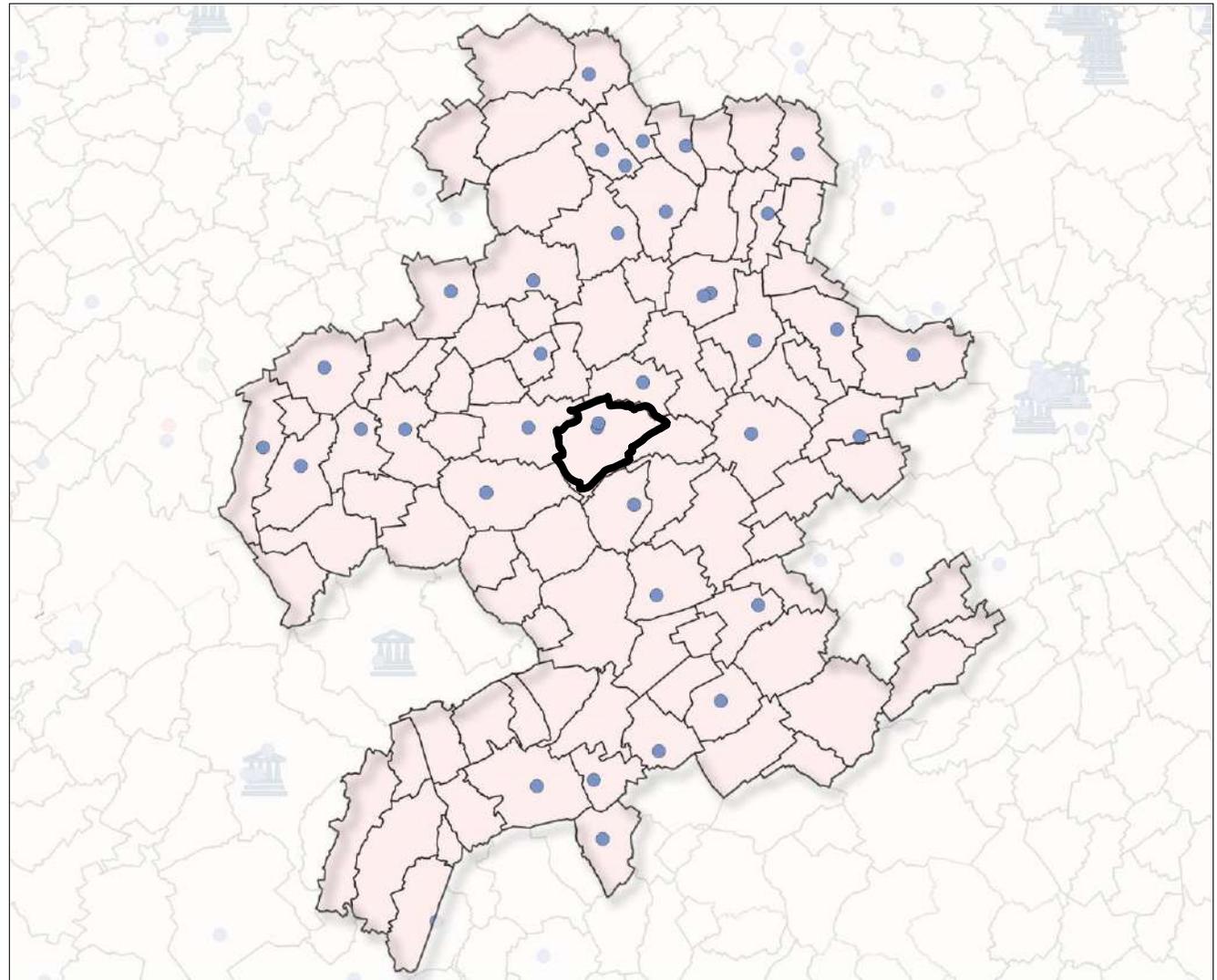
Où se trouvent les lieux patrimoniaux et monuments sur le territoire ?

Les lieux patrimoniaux et monuments recensés sur la commune d'Avesnes-le-Comte sont:

- l'Eglise Saint-Nicolas
- l'ancien cimetière de l'église Saint-Nicolas

Note de lecture du Ministère de la Culture « Malgré le travail de vérification, de nettoyage et de certification des bases, il peut subsister, compte tenu du nombre d'entrées, quelques erreurs (doublons ou erreurs d'adressage) et oublis. N'hésitez pas à les signaler en écrivant à : contact.deps@culture.gouv.fr. »

Source : Ministère de la Culture, BASILIC, 2022



Monuments et patrimoine recensés par le Ministère de la Culture

- Monument historique

2.2 LES LICENCIÉS SPORTIFS



Y a-t-il plus de licenciés qu'ailleurs ? Quel est leur profil? (âge, sexe...)

LES LICENCIÉS SPORTIFS



L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) est un service du ministère de l'Éducation nationale.

Il produit différentes données sur les licenciés sportifs résidant dans le territoire, qui permettent d'en appréhender son dynamisme sportif.

Ces données sont bien entendu à mettre en perspective avec la pratique en amateur, dont il n'existe malheureusement pas de données à une échelle communale ou communautaire.

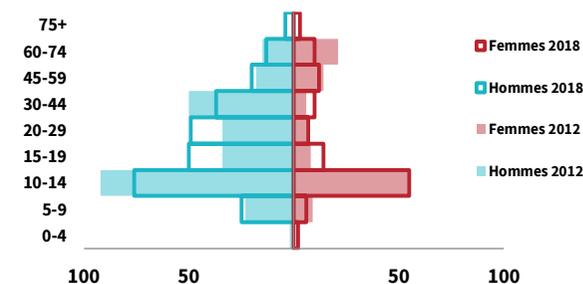
Licenciés sportifs* pour 100 habitants



Source : INJEP, 2018

En 2018, le nombre de licenciés sportifs de la commune pour 100 habitants était de 21,4, contre 18,3 pour la CC des Campagnes de l'Artois.

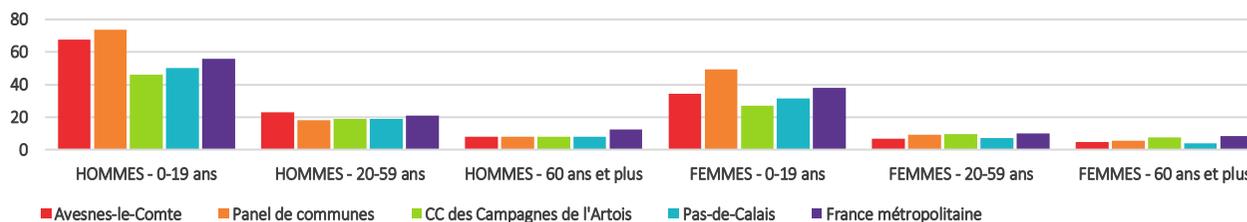
Pyramide des âges des licenciés sportifs en 2012 et 2018



Source : INJEP, 2012-2018

En 2018, il y avait pour Avesnes-le-Comte 6 filles licenciées de 5-9 ans, contre 9 en 2012.

Licenciés sportifs* pour 100 habitants par âges regroupés



Source : INJEP, 2018

En 2018, on comptait 68 licenciés sportifs pour 100 hommes de la commune de 0 à 19 ans, alors que ce chiffre était de 56 pour la France métropolitaine.

2.3 LES ASSOCIATIONS



Y a-t-il un fort dynamisme associatif ? Le tissu associatif est-il composé de structures historiquement implantées ou de jeunes associations ?

LE SECTEUR ASSOCIATIF EN QUELQUES CHIFFRES



En 2021, la France comptait 1,5 millions* d'associations, soit 65 200 associations créées sur une année.

Les associations françaises sont diverses et leurs objets sociaux le sont tout autant. 23% des associations concernent la culture, 16% le sport, 9% le social ou encore 5% la santé. Par exemple, on compte 14 853 associations d'anciens combattants ou 5 145 association sur le folklore ou 1 549 associations de billard et jeux de quilles !

Mais, les associations françaises, ce sont aussi 12,5 millions de bénévoles, 132 000 volontaires en service civique et 1 775 000 salariés dont 1 027 000 dans le secteur sanitaire et social (soit 9,2% des salariés du secteur privé).

*La France Associative en Mouvement, 19ème édition, Octobre 2021

Associations pour 100 habitants

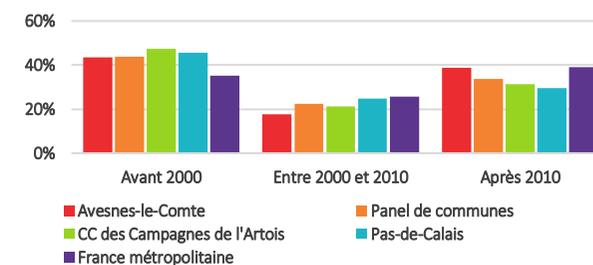


Nb d'associations enregistrées au RNA : 62

Source : Répertoire National des Associations, 1 Juill. 2022

Au 1er juillet 2022, Avesnes-le-Comte totalisait 3,4 associations pour 100 habitants, contre 2,6 pour la France métropolitaine.

Date de création des associations au 1^{er} juillet 2022



Source : Répertoire National des Associations, 1 Juill. 2022

Au 1er juillet 2022, 44% des associations de la commune avaient été créées avant 2000, contre 44% pour le panel de communes.

Typologie des associations, selon leur objet social

Activités politiques et réflexions	Défense droits et justice	Information / communication	Culture et loisirs	Socio-culturelle et amicale	Préservation patrimoine	Sports, chasse et pêche	Education, formation, recherche	Santé et médico-social
0	0	0	9	13	2	19	5	1
Caritatif	Activités économiques	Environnement	Aide à la vie locale	Logement	Tourisme	Sécurité	Armée	Religion
4	4	1	1	0	0	3	0	0

Source : Répertoire National des Associations, 1 Juill. 2022

Au 1er juillet 2022, on compte 19 associations sportives et de loisirs de plein-air et 4 associations caritatives parmi les associations de la commune .



3. PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE

3.1 Moins de 3 ans et offre d'accueil

3.2 Les 3-17 ans - Démographie et scolarisation

3.3 Les 18-29 ans – Démographie, logement et emploi

SYNTHÈSE – PETITE ENFANCE



Ce que disent les chiffres

Des jeunes enfants avesnois plus présents qu'ailleurs mais dont la part diminue

- 3,6% de la population avesnoise ayant moins de 3 ans en 2019, un taux supérieur à celui du département (3,4%)
- Un taux néanmoins en diminution: de 4,8% en 2009 à 3,6% en 2019, un constat interrogant sur l'attractivité du territoire pour les familles avec des enfants en bas âge

Un nombre de places d'accueil du jeune enfant plutôt satisfaisant

- 66 places d'accueil pour 100 enfants à Avesnes-le-Comte, tout comme dans le panel de communes, contre 59 pour la CC
- Un taux d'activité des parents de jeunes enfants élevé avec 71% des enfants de moins de 3 ans dont les deux parents ou le monoparent travaillent, impliquant des besoins de garde importants
- Par conséquent, des allocataires de la PAJE (aide au mode de garde) plutôt très représentés à Avesnes-le-Comte: 18,8% contre 14,1% pour le département et 19,4% pour la CC
- 28% des enfants de 2 ans scolarisés (contre 32% pour les Campagnes de l'Artois) : des jeunes enfants un peu moins scolarisés qu'ailleurs, mais tout de même bien plus que la moyenne nationale (16%)

Une offre d'accueil majoritairement portée par des assistantes maternelles

- 24 places en accueil individuel sur 35 places totales, soit 70% de l'offre, une tendance similaire voire plus forte dans les territoires de comparaison (66% pour le panel de communes, 74% pour la CC)
- Une forte dépendance à l'accueil individuel pouvant devenir problématique à long terme en raison du déclin national de l'attractivité du métier d'assistante maternelle
- Une rémunération mensuelle moyenne des assistantes maternelles avesnoises inférieure aux territoires de comparaison en 2018 : 843€ contre 1 027€ pour la CC et 907€ pour le département.



Le Relais Petite Enfance « Ô P'tits Mômes » des Campagnes de l'Artois lieu d'accueil et d'échanges pour les parents, professionnels de la petite enfance et enfants.



La micro-crèche d'Avesnes-le-Comte



Ce que disent les chiffres

Une diminution du nombre de moins de 18 ans depuis 2009

- Un passage de 422 jeunes de moins de 18 ans en 2009 à 344 en 2018 soit une diminution de 19% (78 jeunes)
- Une diminution se manifestant pour toutes les tranches d'âge et plus particulièrement pour les 3-5 ans (-27%) et les 15-17 ans (-28%)
- Un constat interrogeant sur l'attractivité du territoire pour les familles

Des jeunes adultes un peu plus représentés que dans les Campagnes de l'Artois mais dont la présence diminue fortement

- Des 18-24 ans représentant 7% de la population avesnoise, contre 6% pour la CC. Des 25-29 ans représentant 6% de la population, contre 5% pour les Campagnes de l'Artois
- Une diminution importante du nombre de jeunes adultes avesnois en dix ans: -35% (soit 128 jeunes)

Des jeunes Avesnois relativement autonomes quant à leur logement

- 68% des jeunes 15-24 ans vivant chez leurs parents contre 83% pour les Campagnes de l'Artois et 76% pour le département
- De même, 23% des 25-29 ans vivants seuls contre 8% pour les Campagnes de l'Artois et 12% pour le département
- Un accès au premier logement potentiellement plus facile qu'ailleurs



Les enjeux identifiés

- ❖ Une offre d'animation et des lieux de vie à destination des enfants et adolescents à davantage développer
- ❖ L'attractivité de la commune pour les jeunes adultes
- ❖ L'accès à l'enseignement supérieur des jeunes avesnois

Une scolarisation des jeunes adultes moins importante qu'ailleurs mais une insertion professionnelle plus satisfaisante bien que plus précaire

- Une scolarisation moins importante des jeunes Avesnois: 34% des 18-24 ans en études supérieures contre 43% pour la CC et 52% en France
- Des jeunes avesnois moins touchés par le chômage qu'ailleurs: 21% de jeunes de 15-24 ans en situation de chômage contre 23% pour la CC et 36% pour le département.
- Mais des jeunes ayant davantage d'emplois précaires: 36% des Avesnois de 20-24 ans ayant un emploi stable, contre 53% pour la CC et 47% pour le département du Pas-de-Calais.

Ce que disent les acteurs

L'offre enfance-jeunesse avesnoise

- Une offre investie par le travail de la communauté de communes des Campagnes de l'Artois: « *auparavant c'était le grand absent* », mais aussi depuis l'installation du city-stade, lieu de rencontres pour les plus jeunes

Une offre d'animation de la vie locale à adapter aux publics jeunes?

- Des acteurs indiquant le besoin d'attirer davantage les enfants dans les animations proposées par la commune: « *la programmation n'est pas en accord avec les attentes des jeunes, il faut trouver de nouvelles idées pour attirer les plus petits* »*
- Une offre à destination des adolescents et des jeunes adultes perçue comme insuffisante: « *je ne sais pas comment font les jeunes pour se retrouver* », « *il n'y a pas de proposition adaptée aux jeunes adultes, c'est difficile pour les 18-25 ans de s'intégrer* »*

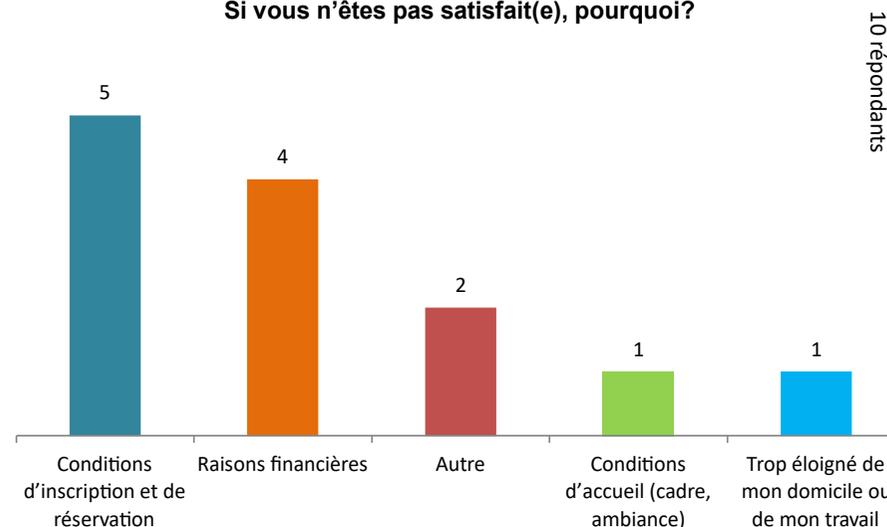
*Verbatims issus des entretiens avec les acteurs réalisés en septembre 2022



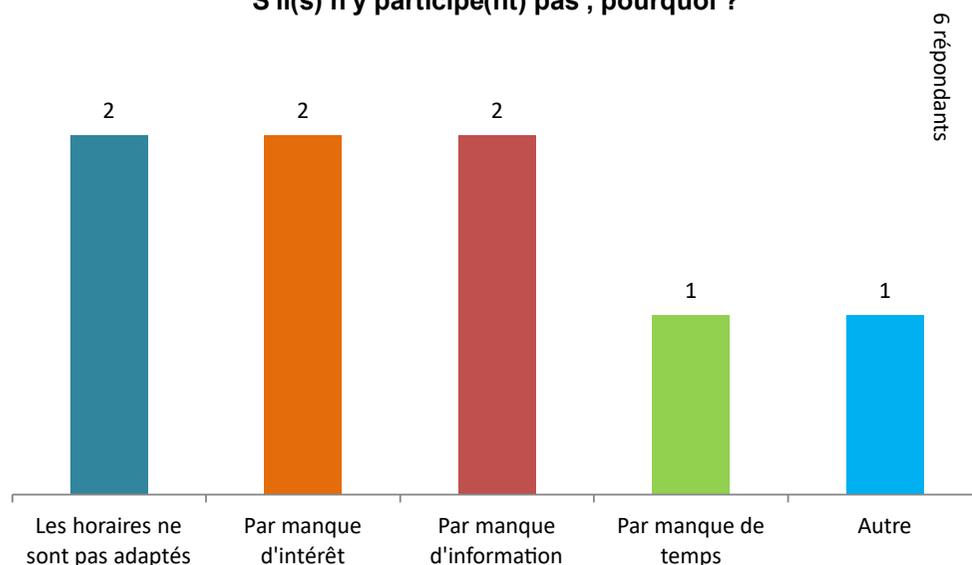
Ce que disent les habitants

- **29 répondants indiquant être parents d'un ou plusieurs enfants âgés de 3 à 10 ans parmi le panel de répondants à l'enquête**
 - Parmi eux, 47% affirmant que leurs enfants fréquentent les centres de loisirs et colonies proposées par la communauté de communes
 - 59% des parents dont le(s) enfant(s) fréquentent les centres de loisirs et colonies se disant satisfaits de ces services
 - Pour les 41% de répondants insatisfaits, les motifs mis en avant sont (cf. graphique ci-contre): les conditions d'inscription et de réservation (5 répondants), des raisons financières (4) et dans la catégorie « Autre », 2 répondants mettant en avant le manque d'offre pour les mercredis et des réservations trop tardives pour s'organiser

Si vous n'êtes pas satisfait(e), pourquoi?



S'il(s) n'y participe(nt) pas, pourquoi ?



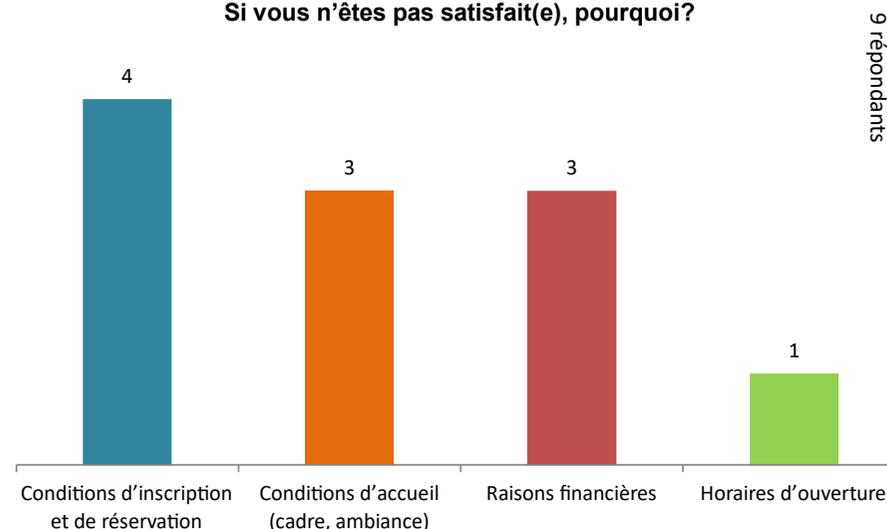
- **77% des parents interrogés indiquant que leur(s) enfant(s) participe(nt) aux activités proposées par la commune** (Fête d'Avesnes, 14 juillet, chasse aux œufs, semaine d'activités sportives...)
 - Parmi les 33% de répondants indiquant le contraire (soit 6 répondants), les raisons de la non-participation à ces temps sont: des horaires inadaptés, le manque d'intérêt, le manque d'information (cf. graphique ci-contre)



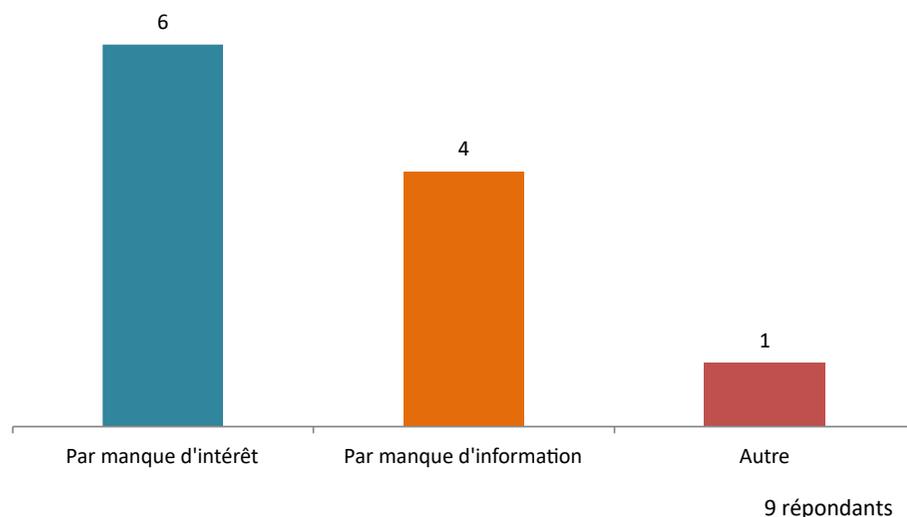
Ce que disent les habitants

- **28 répondants indiquant être parents d'un ou plusieurs enfants âgés de 11 à 18 ans parmi le panel de répondants à l'enquête, soit 41% des répondants**
 - Parmi eux, seuls 21% affirmant que leur(s) enfant(s) fréquentent les centres de loisirs et colonies proposées par les Campagnes de l'Artois
 - 63% des parents dont le(s) enfant(s) fréquentent les centres de loisirs et colonies se disant satisfaits de ces services
 - Pour les 37% de répondants insatisfaits, les motifs mis en avant sont (cf. graphique ci-contre): les conditions d'inscription et de réservation, les conditions d'accueil et des raisons financières

Si vous n'êtes pas satisfait(e), pourquoi?



S'il(s) n'y participe(nt) pas, pourquoi ?



- **64% des parents interrogés indiquant que leur(s) enfant(s) participe(nt) aux activités proposées par la commune (Fête d'Avesnes, 14 juillet, chasse aux œufs, semaine d'activités sportives...)**
 - Parmi les 36% de répondants indiquant le contraire (cf. graphique ci-contre), les raisons de la non-participation à ces temps sont majoritairement le manque d'intérêt et le manque d'information. Dans la catégorie « Autre », un répondant indiquant le besoin de renouveler les activités proposées aux jeunes

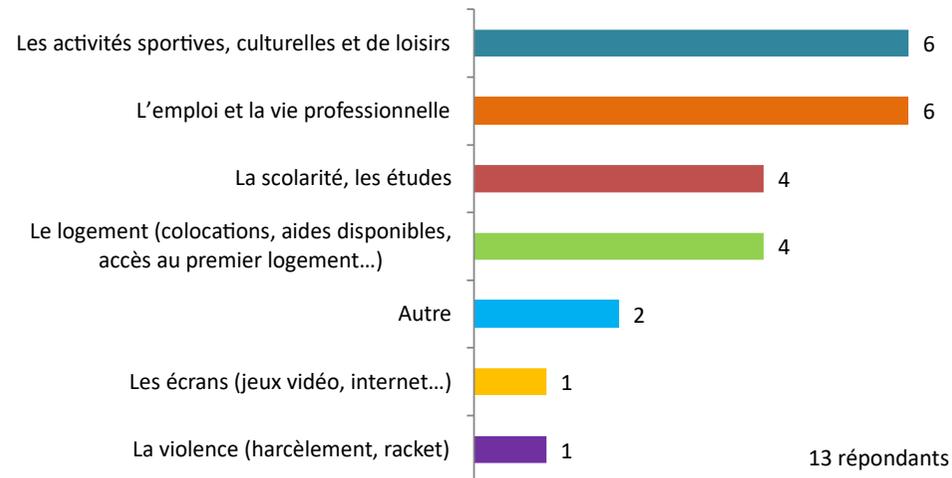
FOCUS – JEUNES ADULTES



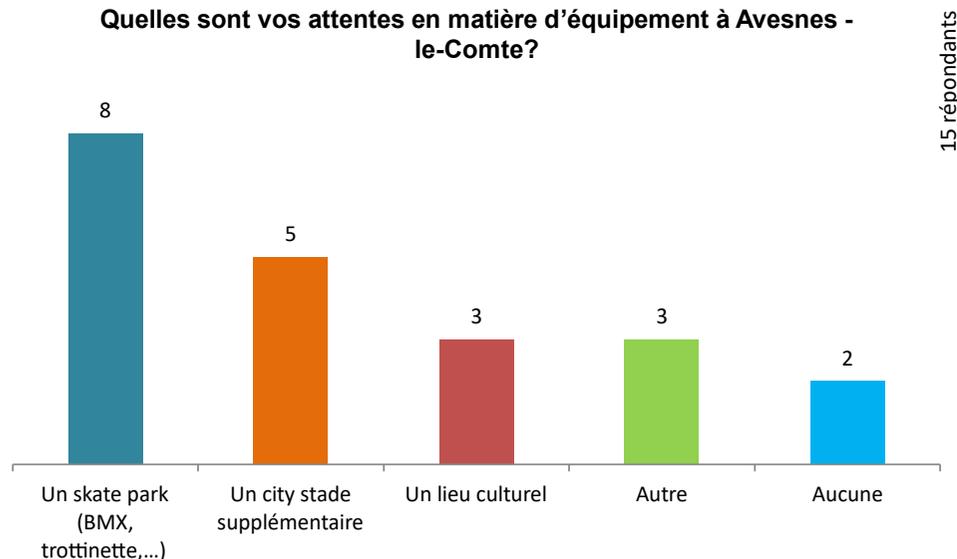
Ce que disent les habitants

- **16 répondants indiquant être âgés de 18 à 25 ans**
 - Parmi eux, 58% affirmant participer aux activités proposées par la commune (Fête d'Avesnes, 14 juillet, tiers-lieu...)
 - Pour ceux indiquant ne pas participer, les motifs mis en avant sont le manque d'intérêt (71%) et le manque de temps (43%).
- Interrogés sur leurs **sujets de préoccupations** ou les **thématiques pour lesquelles ils auraient besoin d'accompagnement**, des jeunes indiquant majoritairement (cf. graphique ci-contre)
 - les activités sportives, culturelles et de loisirs
 - l'emploi et la vie professionnelle
 - la scolarité et les études
 - Le logement
 - dans la catégorie « Autre », des répondants évoquant l'insécurité

Quels sont les sujets qui vous préoccupent le plus et/ou pour lesquels vous auriez besoin d'accompagnement?



Quelles sont vos attentes en matière d'équipement à Avesnes - le-Comte?



- Des jeunes Avesnois indiquant parmi leurs attentes en matière d'équipement (cf. graphique ci-contre):
 - **un skate park** (BMX, trottinette...)
 - **un city stade** supplémentaire (33%)
 - **un lieu culturel** (20%)
 - dans la catégorie « Autre » (15%) des répondants évoquant une salle de sport et musculation, une liaison régulière vers la piscine et un terrain pour les vélos et moto

3.1 MOINS DE 3 ANS ET OFFRE D'ACCUEIL (1/3)



Combien y a-t-il de jeunes enfants dans le territoire ? Quels sont les besoins en modes de garde ? Quelle est la capacité théorique d'accueil des jeunes enfants ? L'offre est-elle suffisante ?

L'INDICATEUR EXPLIQUÉ



Besoins en modes de garde élevés

- = Part des 0-3 ans élevée
- + Faible part des 2 ans scolarisés
- + Forte proportion de parents qui travaillent

LA DÉFINITION



Selon les modalités de calcul de la CAF, les « **places d'accueil** » correspondent à tous les modes d'accueils individuels et collectifs présents pour les moins de 3 ans : assistants maternels, établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), écoles maternelles et gardes à domicile (autres).

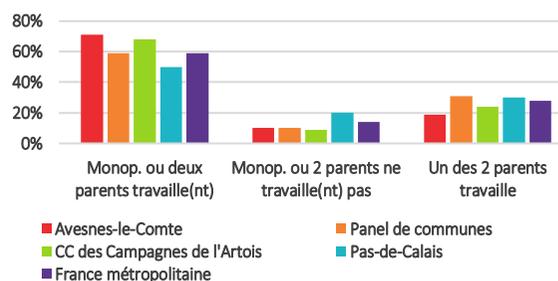
Part des moins de 3 ans au sein de la population

	2009	2014	2019
Avesnes-le-Comte	4,8%	4,0%	3,6%
Panel de communes	3,7%	4,4%	3,2%
CC des Campagnes de l'Artois	3,8%	3,9%	3,1%
Pas-de-Calais	4,0%	3,8%	3,4%
France métropolitaine	3,6%	3,5%	3,2%

Source : INSEE 2009-2019

En 2019, les moins de 3 ans représentent 3,6% de la population pour Avesnes-le-Comte, contre 4,8% en 2009.

Moins de 3 ans par situation d'emploi du monoparent ou des deux parents



Source : INSEE 2019

En 2019, la part des moins de 3 ans de la commune dont le ou les parent(s) ne travaille(nt) pas était de 10%.

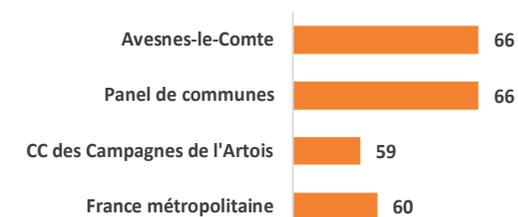
Part des 2 ans scolarisés



Source : INSEE 2019

En 2019, la part des deux ans scolarisés était de 28% pour Avesnes-le-Comte, alors qu'elle était de 16% pour la France métropolitaine.

Nombre de places d'accueil (tous modes de garde confondus) pour 100 enfants de moins de 3 ans



Source : CAF 2019

En 2019, le taux de couverture global de l'offre d'accueil du jeune enfant de la commune était de 66.

3.1 MOINS DE 3 ANS ET OFFRE D'ACCUEIL (2/3)



Quel est le mode de garde majoritaire ? Les assistants maternels sont-ils en sous-activité ? Ou y a-t-il un manque de places disponibles ?

L'ASSISTANT MATERNEL D'AUJOURD'HUI



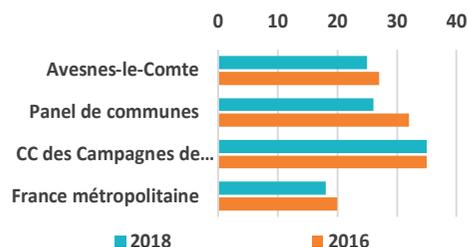
Historiquement, l'accueil des tout petits est peu valorisé socialement et associé à des qualités dites « naturellement féminines ». En réalité, par rapport à la « nounou d'hier », le métier d'assistant maternel d'aujourd'hui s'est largement professionnalisé (agrément délivré par la PMI, formation...) dans un travail de co-éducation avec les parents.

Le profil type de l'assistant maternel ? Dans 99% des cas, c'est une femme, elle-même mère mais n'ayant plus d'enfants en bas âge, la quarantaine, plutôt issue d'une classe populaire (mais non précarisée).*

A noter que le métier d'assistant maternel est de moins en moins attractif, tel qu'en témoigne les fortes baisses du nombre d'assistants maternels partout en France sur les dernières années.

* « Position sociale, conditions de travail et d'emploi au quotidien », Revue de littérature sur les assistantes maternelles n°197, Caisse Nationales des Allocations familiales (CNAF), 2017

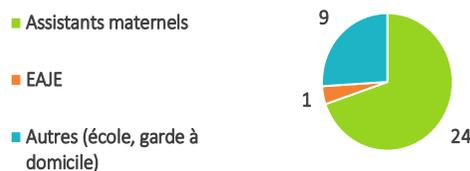
Nombre d'enfants accueillis chez un assistant maternel pour 100 enfants de moins de 6 ans



Source : CAF 2018

En 2018, il y avait 25 enfants de la commune accueillis chez les assistants maternels pour 100 enfants de moins de 6 ans.

Places d'accueil du jeune enfant par type - En nb



Nb total de places présentes dans le territoire : 35

Source : CAF 2018

En 2018, Avesnes-le-Comte comptait 24 places en accueil individuel (assistants maternels).

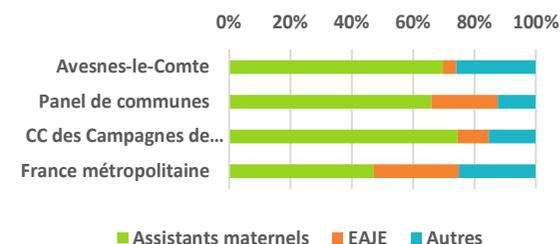
Indicateurs d'activité des assistants maternels

	Heures par enfant		Rémunération mensuelle moyenne	
	2016	2018	2016	2018
Avesnes-le-Comte	80	83	681 €	843 €
Panel de communes	78	72	1 068 €	918 €
CC des Campagnes de l'Art	77	78	1 053 €	1 027 €
Pas-de-Calais	86	84	928 €	907 €
France métropolitaine	100	101	1 199 €	1 170 €

Source : CAF 2018

Le nombre moyen d'heures par enfant accueilli chez un assistant maternel était de 83 en novembre 2018 pour Avesnes-le-Comte.

Places d'accueil du jeune enfant par type - En %



Source : CAF 2018

En 2018, le nombre de places d'accueil collectif petite enfance était de 1, soit 4% de l'offre d'accueil pour Avesnes-le-Comte.

3.1 MOINS DE 3 ANS ET OFFRE D'ACCUEIL (3/3)



Quel recours à quels modes de garde de la part des familles ? Certains parents renoncent-ils à leur activité professionnelle pour garder leurs enfants ?

LA PAJE

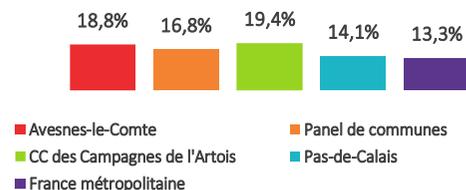


La **Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE)**, qui constitue la principale aide au mode de garde, se divise en deux grandes catégories (cumulables entre elles) :

- **PreParE** = parents qui ont réduit ou cessé leur activité professionnelle pour élever leur(s) enfant(s)
- **CMG** = parents qui travaillent et qui ont recours à un mode de garde (assistant maternel ou micro-crèche)

Mis en lien avec le nombre de naissances, ces indicateurs permettent d'avoir une vision de l'évolution récente des besoins en matière de mode de garde.

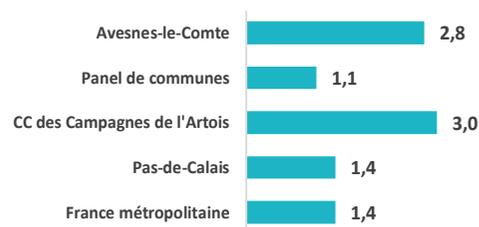
Allocataires de la PAJE* parmi les allocataires CAF en 2020



Source : CAF 2020

En 2020, 18,8% des foyers CAF de la commune bénéficiaient de la PAJE, contre 14,1% pour le Pas-de-Calais.

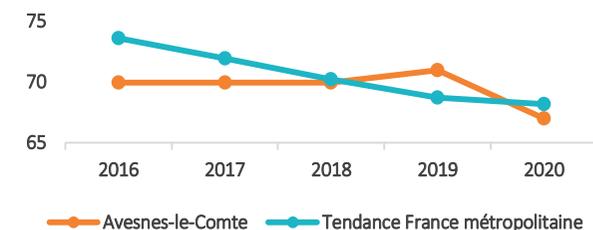
Bénéficiaires de la PreParE* pour 100 enfants de moins de 3 ans



Source : CAF 2020

En 2020, il y avait 2,8 allocataires de la PreParE pour 100 enfants de moins de 3 ans, contre 1,4 pour la France métropolitaine.

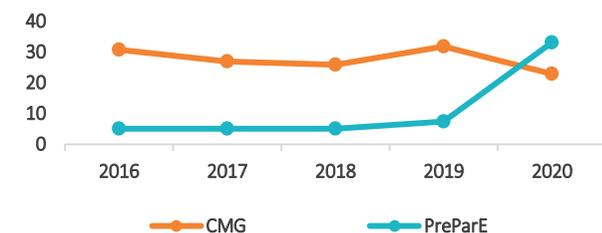
L'évolution des allocataires de la PAJE*



Source : CAF 2016-2020

Entre 2016 et 2020, le nombre de foyers allocataires de la PAJE de base est passé pour Avesnes-le-Comte de 70 à 67.

L'évolution des allocataires du CMG* assistant maternel et de la PreParE*



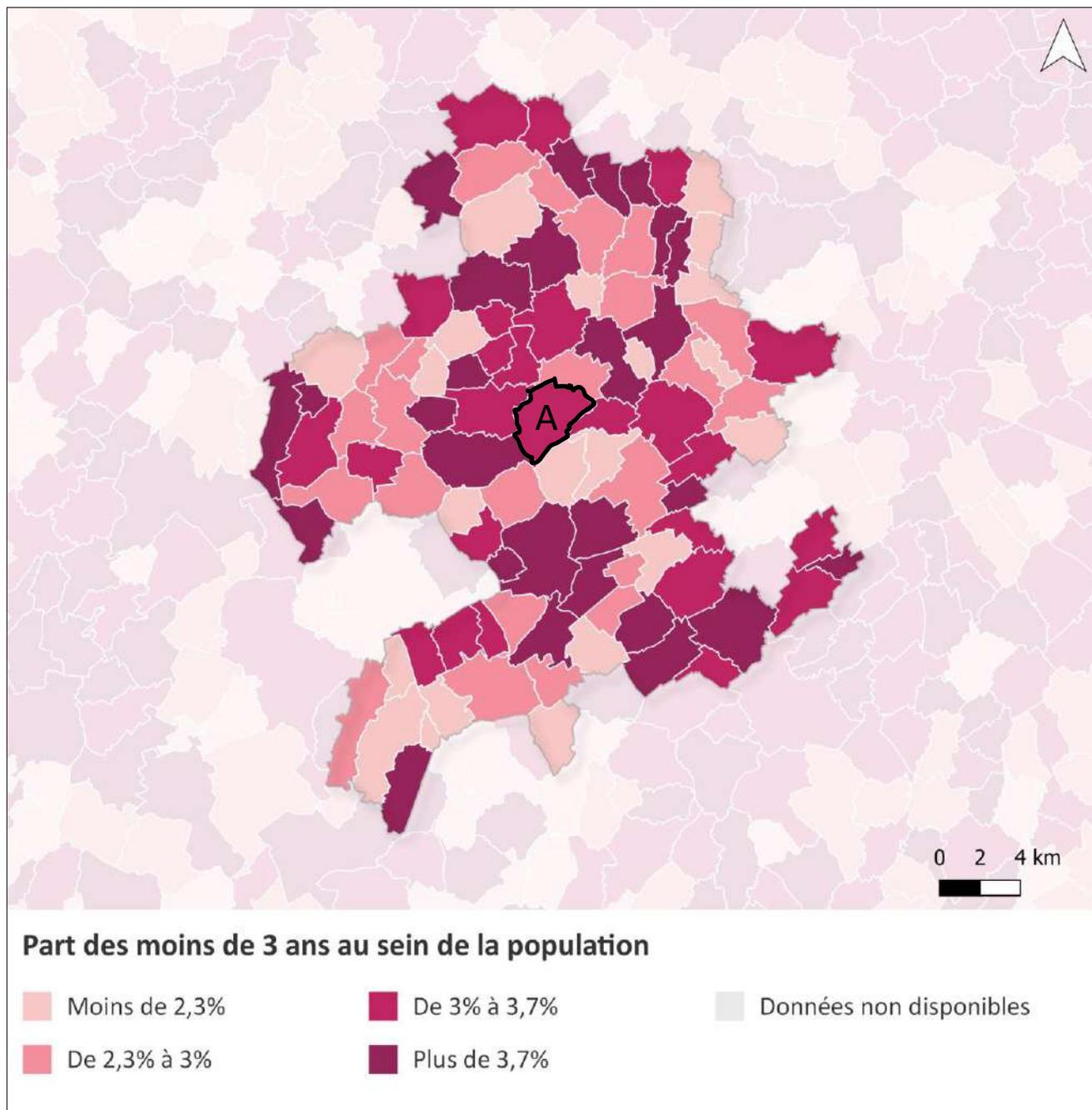
Source : CAF 2016-2020

Entre 2016 et 2020, le nombre de foyers allocataires de la CMG assistant maternel est passé pour Avesnes-le-Comte de 31 à 23.



CC des Campagnes de l'Artois

Quelle est la part des moins de 3 ans dans le territoire ?



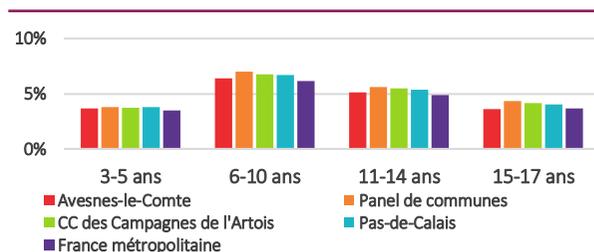
Source : INSEE 2019

3.2 LES 3-17 ANS - DÉMOGRAPHIE ET SCOLARISATION



Quelle est la part d'enfants et d'adolescents dans le territoire ?
Où sont-ils scolarisés ?

Part des 3-17 ans au sein de la population



Part des 3-17 ans dans la pop : 19%

Source : INSEE 2019

En 2019, la part des 3-5 ans au sein de la population était de 3,7% pour Avesnes-le-Comte, contre 3,5% pour la France métropolitaine.

Évolution des 3-17 ans

	2009	2014	2019	Evol. 2009-19
3-5 ans	92	84	67	-27%
6-10 ans	134	151	117	-13%
11-14 ans	104	114	94	-10%
15-17 ans	92	77	66	-28%
TOTAL	422	427	344	-19%

Source : INSEE 2009-2019

Entre 2009 et 2019, le nombre de 3-5 ans est passé de 92 à 67, soit une évolution de -27% pour Avesnes-le-Comte.

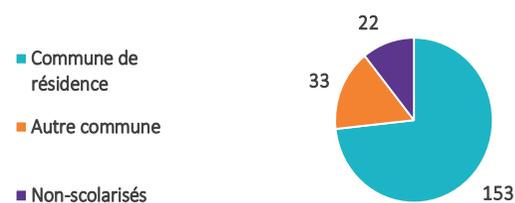
L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE



La France compte 2,6 millions de places d'accueil périscolaire pour les enfants de moins de 12 ans, soit près de 39 places pour 100 élèves*. Ces chiffres reflètent l'impact de la réforme des rythmes éducatifs menée entre 2013 et 2016.

* INJEP, 2016

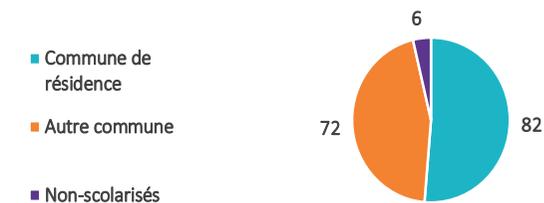
Lieu de scolarisation des 2-10 ans



Source : INSEE 2019

En 2019, 153 enfants de 2-10 ans de la commune étaient scolarisés dans leur commune de résidence.

Lieu de scolarisation des 11-17 ans



Source : INSEE 2019

En 2019, 72 enfants de 11-17 ans de la commune étaient scolarisés en dehors de leur commune de résidence.

3.3 LES 18-29 ANS – DÉMOGRAPHIE, LOGEMENT ET EMPLOI (1/2)



Les jeunes partent-ils ailleurs pour leurs études/formations ou leur 1^{er} emploi ? Vivent-ils toujours chez leurs parents ?

LOGEMENT DES JEUNES ET AUTONOMIE



En lien avec l'augmentation du chômage, le rallongement des études et la croissance des prix des logements, le nombre de jeunes adultes vivant chez leurs parents a augmenté depuis le début des années 2000.

Le parcours vers l'indépendance est également plus sinueux qu'auparavant. Un jeune peut ainsi connaître plusieurs périodes d'aller-retours dans le logement parental, pour diverses raisons : fin d'un cycle d'études, séparation amoureuse, difficultés financières et/ou perte d'un emploi.

En 2021, 58% des jeunes vivent principalement chez leurs parents, et 42% vivent dans un logement indépendant. Les jeunes hommes sont, par ailleurs, plus nombreux que les jeunes femmes à vivre chez leurs parents (49%, contre 42%).*

Suite à la crise sanitaire, ¼ des jeunes sont retournés au domicile de leurs parents.

* Baromètre DJEPVA, 2021

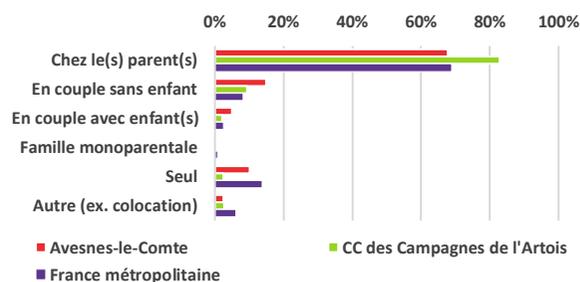
Évolution des 18-29 ans

	2009	2014	2019	Evol. 2009-19
18-24 ans	207	151	128	-38%
25-29 ans	158	139	109	-31%
TOTAL	365	289	237	-35%

Source : INSEE 2009-2019

Entre 2009 et 2019, le nombre de 18-24 ans de la commune est passé de 207 à 128 soit une évolution de -38%.

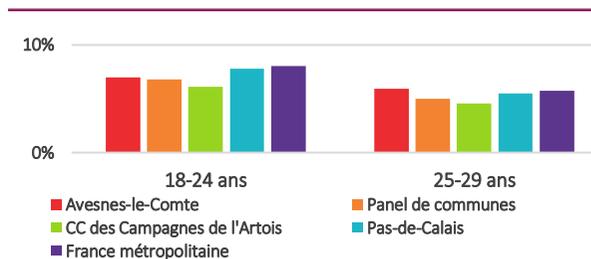
Mode de cohabitation des 15-24 ans



Source : INSEE 2019

En 2019, 10% des 15-24 ans de la commune vivaient seuls, contre 3% pour la CC des Campagnes de l'Artois.

Part des 18-29 ans au sein de la population

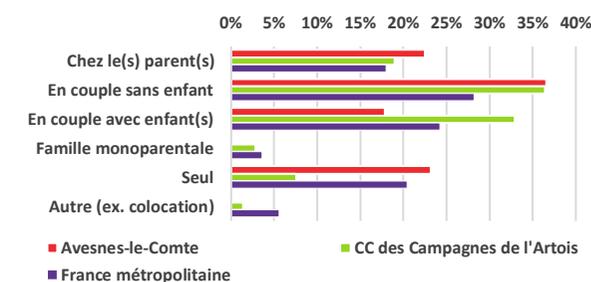


Part des 18-24 ans dans la pop : 13%

Source : INSEE 2019

En 2019, la part des 25-29 ans au sein de la population était de 6,0% pour Avesnes-le-Comte, contre 5,8% pour la France métropolitaine.

Mode de cohabitation des 25-29 ans



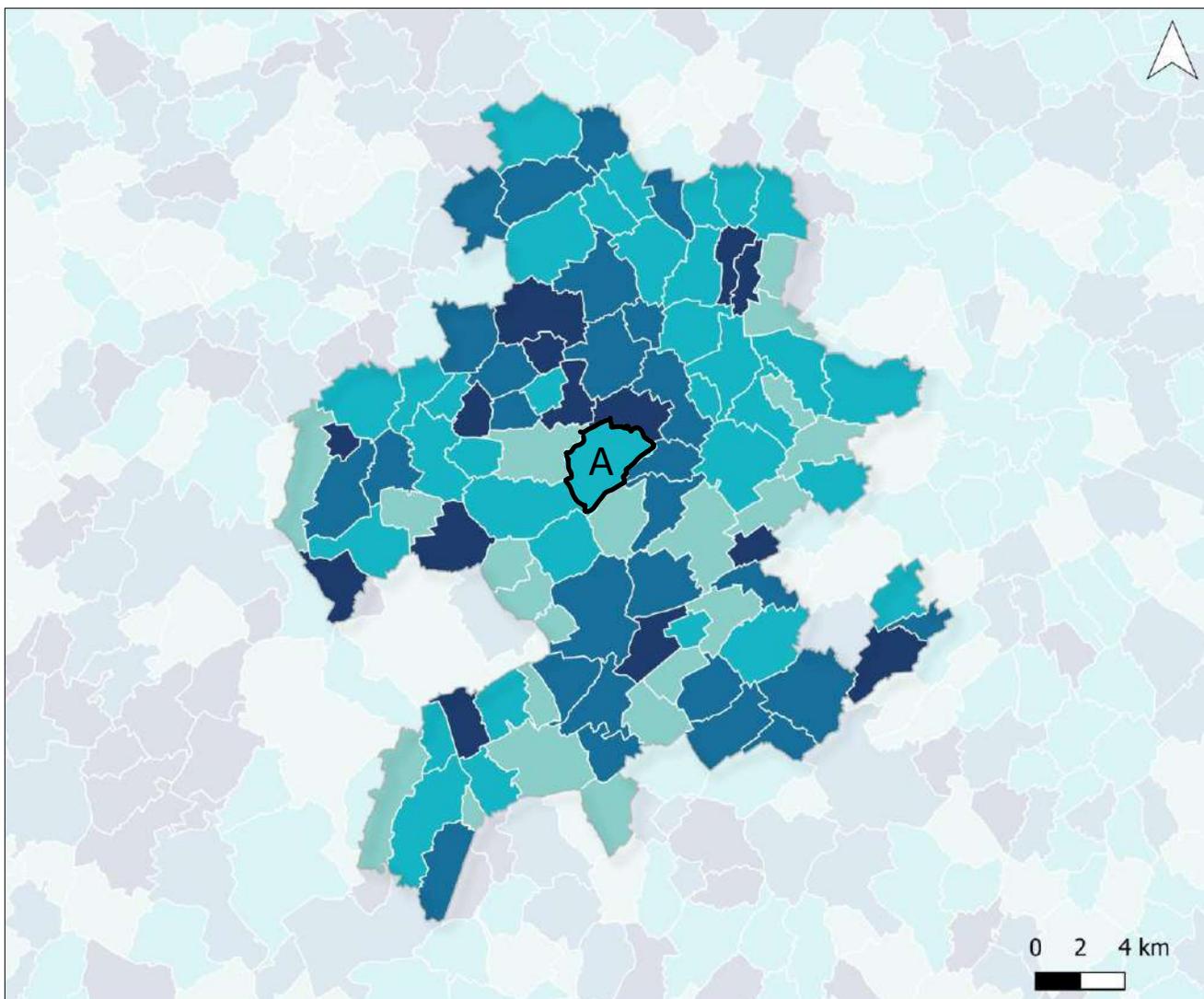
Source : INSEE 2019

En 2019, 23% des 25-29 ans de la commune vivaient seuls, contre 8% pour la CC des Campagnes de l'Artois.



CC des Campagnes de l'Artois

Quelle est la part des moins de 18 ans dans la population ?



Part des moins de 18 ans dans la population

Moins de 21%

De 24% à 27%

Données non disponibles

De 21% à 24%

Plus de 27%

Source : INSEE 2019

3.3 LES 18-29 ANS – DÉMOGRAPHIE, LOGEMENT ET EMPLOI (1/2)



Les jeunes du territoire ont-ils plutôt un profil étudiant ou jeune actif ? Quelle est la part des jeunes en situation de précarité (chômage, instabilité de l'emploi...) ?

L'INDICATEUR EXPLIQUÉ



Le **taux de scolarisation** par tranche d'âge est un indicateur des difficultés des jeunes dans un territoire :

- Faible taux de scolarisation des 15-17 ans = potentiel décrochage scolaire au collège/lycée
- Faible taux de scolarisation des 18-24 ans = probables difficultés d'accès aux études supérieures et/ou formation au sens large

A noter que les « scolarisés » sont les élèves, étudiants et apprentis.

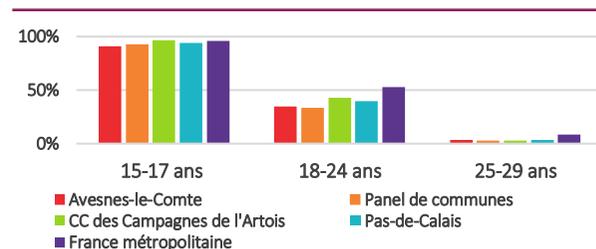
LES JEUNES ET LES TEMPS PARTIELS



39% des jeunes de 18-29 ans cherchent avant tout un bon équilibre entre vie personnelle et professionnelle dans leur travail*. Certains optent pour des temps partiels pour aller dans ce sens !

* Sondage OpinionWay 2017

Scolarisation des 15-29 ans



Nb d'élèves, étudiants, stagiaires non rémunérés (15-64 ans) : 86

Source : INSEE 2019

En 2019, 34% des 18-24 ans de la commune étaient scolarisés, contre 40% pour le Pas-de-Calais.

Les 20-24 ans en CDI ou titulaires de la fonction publique

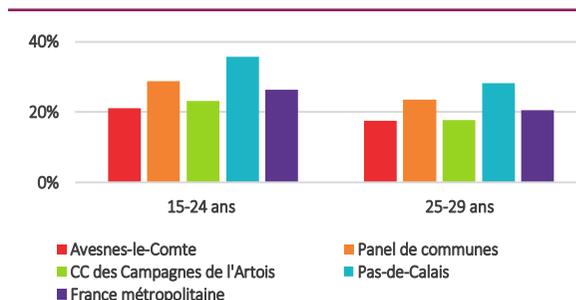


Nb de 20-24 ans occupant un emploi stable : 25

Source : INSEE 2019

En 2019, 36% des 20-24 ans salariés de la commune occupaient un emploi stable (CDI ou titulaires de la fonction publique).

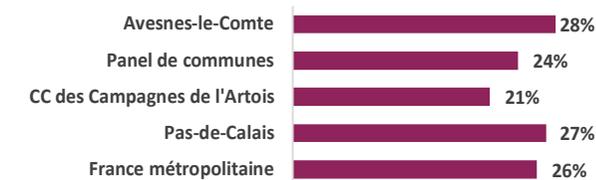
Les chômeurs de 15-29 ans



Source : INSEE 2019

En 2019, Avesnes-le-Comte enregistrait un taux de chômage de 21% pour les 15-24 ans, alors que ce chiffre était de 23% pour la CC des Campagnes de l'Artois.

Les 20-24 ans salariés à temps partiel



Nb de 20-24 ans à temps partiel : 20

Source : INSEE 2019

En 2019, 28% des 20-24 ans salariés de la commune travaillaient à temps partiel, contre 21% pour la CC des Campagnes de l'Artois.



4.

FAMILLES ET PARENTALITÉ

Familles et ménages

SYNTHÈSE – FAMILLES



Ce que disent les chiffres

Avesnes-le-Comte, un territoire familial dont le profil évolue

- Un taux de familles avec enfants parmi les ménages avesnois de 40%, tout comme pour le panel de communes de comparaison et le département, contre 42% pour les Campagnes de l'Artois.
- Des couples avec enfants à charge représentant 43% des familles avesnoises mais dont la présence diminue: -20% entre 2009 et 2019 (soit 58 familles). Une diminution davantage marquée que dans les territoires de comparaison : -5% pour les Campagnes de l'Artois et -6% pour le Pas-de-Calais
- En parallèle, une augmentation plus forte qu'ailleurs des familles monoparentales parmi les familles avesnoises: +63% en 10 ans (soit 33 familles) contre +55% pour le panel de communes et 26% pour la CC

Des familles sans enfant et des familles nombreuses davantage représentées

- Des familles sans enfant surreprésentées : 53% des familles sans enfant à Avesnes-le-Comte, contre 51% pour la CC et 48% pour le Pas-de-Calais
- 11% de familles nombreuses (3 enfants ou +) à Avesnes-le-Comte contre 10% dans le panel de communes comparées et 9% pour la CC et la France

Une commune de moins en moins familiale?

- 16% des familles avesnoises sont monoparentales contre 15% dans le panel de villes comparées et 11% pour les Campagnes de l'Artois
- Entre 2009 et 2019, +63% de familles monoparentales à Avesnes-le-Comte: une augmentation conforme à la tendance nationale (+24%) mais bien plus conséquente



Les enjeux identifiés

- ❖ L'accompagnement des familles monoparentales de plus en plus nombreuses
- ❖ Des animations et un accompagnement à la parentalité à continuer de développer en allant vers les publics les plus fragiles

Ce que disent les acteurs

Une ville perçue comme attractive pour les familles

- Une ville avec de nombreux atouts en termes d'équipements de proximité et d'équipement scolaires: l'ouverture d'une nouvelle classe supplémentaire à Avesnes-le-Comte
- La volonté d'attirer de nouvelles familles, notamment par le projet immobilier en cours de réalisation

Un volet parentalité commençant à se développer mais des difficultés à mobiliser

- Des animations parent-enfant encore peu nombreuses au niveau de la commune
- Une initiative de La Bergerie qui a peu mobilisé et un enjeu d'aller vers les publics

Ateliers parentalité

le Tiers-lieu La Bergerie s'associe à Victoire Parisseaux, accompagnatrice de proximité, pour proposer des **ateliers parentalité** à destination des parents et pour les parents et enfants.

Des temps de **rencontre** et d'**échange** autour de la **gestion quotidienne de l'environnement familial** (les écrans, les émotions, l'éducation bienveillante, le décrochage scolaire ou encore l'adolescence et le handicap).

Calendrier

Ateliers parents	Ateliers parents-enfants
Lundi 28/03 de 9h30 à 11h30	
Lundi 25/04 de 9h30 à 11h30	
Lundi 16/05 de 9h30 à 11h30	
Lundi 13/06 de 9h30 à 11h30	
Lundi 19/09 de 9h30 à 11h30	
Lundi 10/10 de 9h30 à 11h30	
Lundi 14/11 de 9h30 à 11h30	
Lundi 12/12 de 9h30 à 11h30	
	Jeudi 14/04 de 14h30 à 16h
	Jeudi 07/07 de 14h30 à 16h
	Jeudi 25/08 de 14h30 à 16h
	Jeudi 27/09 de 14h30 à 16h
	Jeudi 29/12 de 14h30 à 16h

Inscriptions :
03.21.58.04.98
mediatheque@mairie-avesneslecomte.fr

FAMILLES ET MÉNAGES (1/2)



Le territoire accueille-t-il beaucoup de personnes seules ?
De couples avec enfants ?
De familles monoparentales ?
Les familles nombreuses sont-elles fortement représentées ?
Se marie-t-on plus qu'ailleurs ?

LA DÉFINITION



Selon l'INSEE, un ménage désigne le ou les occupants d'un même logement, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté.

Ménage :

- = Personne seule
- = Plusieurs personnes sans famille (par exemple colataires)
- = Famille (couple avec ou sans enfant et famille monoparentale)

Famille (selon l'INSEE)

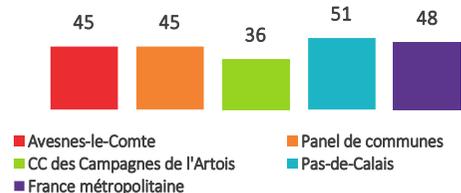
- = Couples sans enfants
- + Couples avec enfants
- + Familles monoparentales

Famille sans enfants (selon l'INSEE)

- = Familles qui n'ont pas eu d'enfant
- + Familles dont les enfants sont partis
- + Familles dont les enfants > à 25 ans

Cf. schéma du glossaire illustré en fin de document

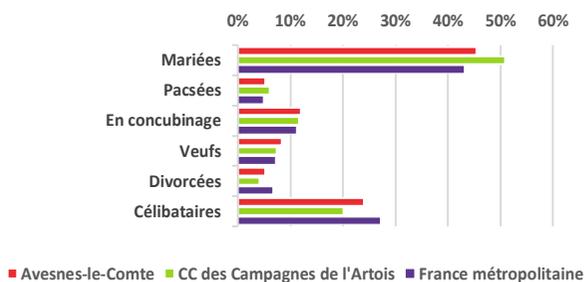
Nombre de foyers allocataires CAF pour 100 ménages



Source : CAF, 2020 et INSEE 2019

En 2020, Avesnes-le-Comte comptabilisait 45 foyers allocataires CAF pour 100 ménages, contre 36 pour la CC des Campagnes de l'Artois.

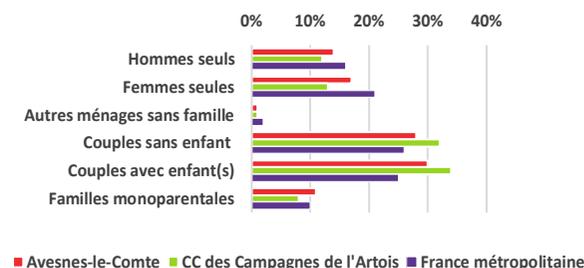
Personnes de 15 ans ou plus par statut marital (ou assimilé)



Source : INSEE 2019

En 2019, la part des personnes de 15 ans ou plus mariées était de 45% pour Avesnes-le-Comte, alors que 5% sont pacsées.

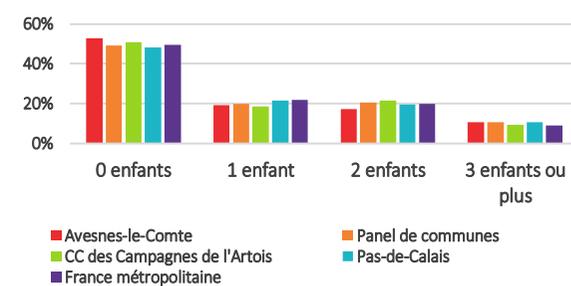
Indicateur clé | Répartition des ménages par type



Source : INSEE 2019

En 2019, les hommes seuls représentaient 14% du total des ménages de la commune, contre 16% pour la France métropolitaine.

Familles par nombre d'enfants de moins de 25 ans



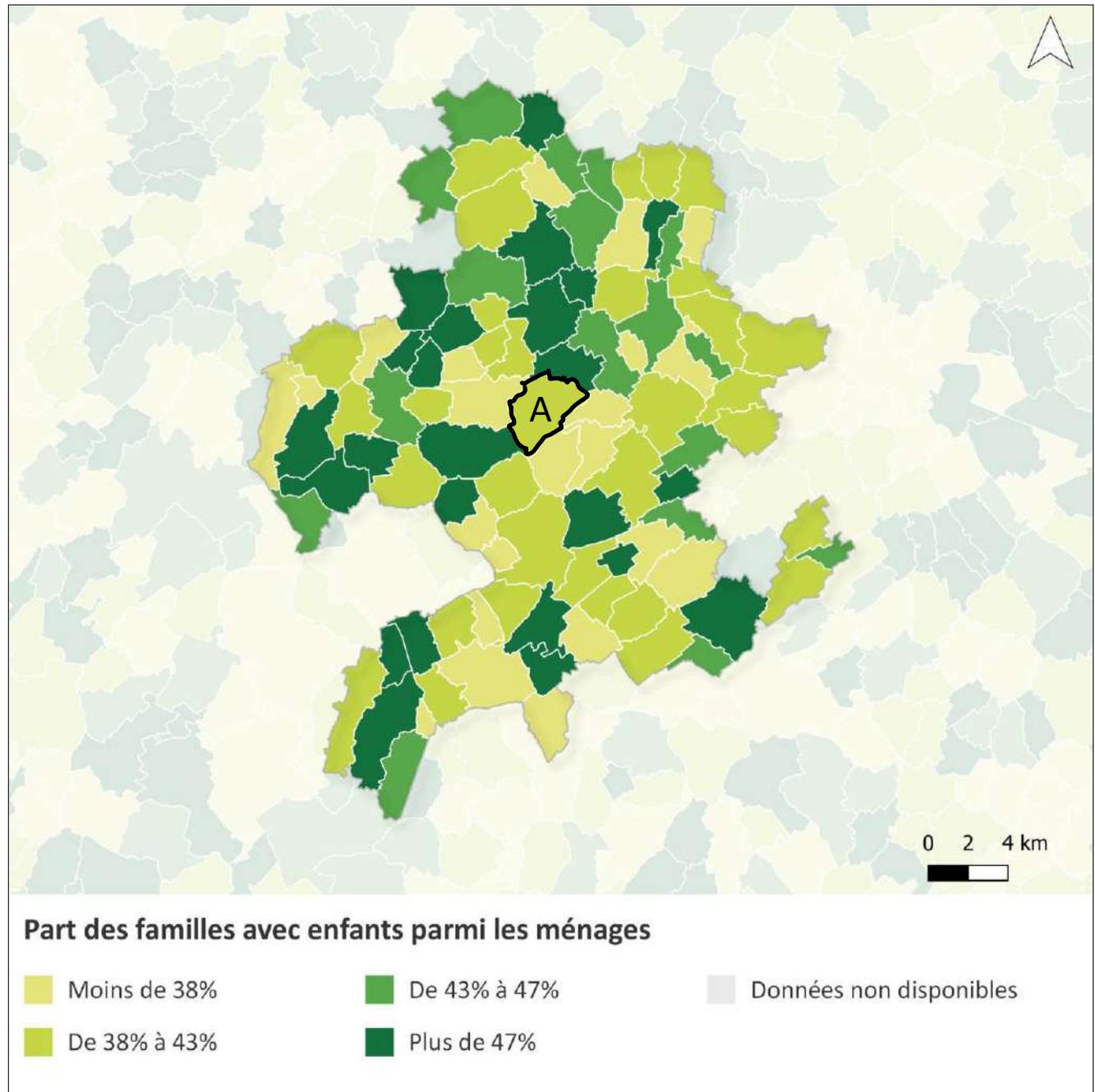
Source : INSEE 2019

En 2019, 11% des familles de la commune avaient 3 enfants ou plus, contre 9% pour la CC des Campagnes de l'Artois.



CC des Campagnes de l'Artois

Quelle est la part des familles avec des enfants à charge ?



Source : INSEE 2019

FAMILLES ET MÉNAGES (2/2)



Le profil des familles a-t-il changé ? La population est-elle plus familiale qu'ailleurs ? Ou plus étudiante ? Plus senior ?

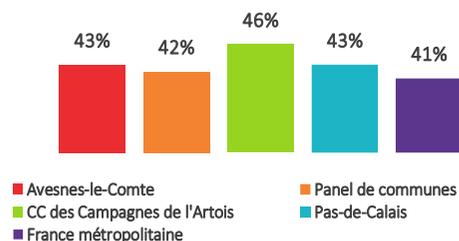
LA MONOPARENTALITÉ



Les **familles monoparentales** sont de plus en plus nombreuses en France. Cette situation est une cause de pauvreté des ménages. Ces familles ont été d'ailleurs en première ligne de la crise sanitaire du fait de pertes de revenus, de difficulté pour la garde d'enfants ...

Toutefois, les parents seuls reforment souvent un couple avant le départ des enfants du domicile.

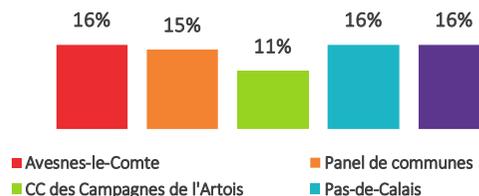
Les couples avec enfants à charge - Démographie



Source : INSEE 2019

En 2019, les couples avec enfants représentaient 43% des familles de la commune, contre 41% pour la France métropolitaine.

Les familles monoparentales avec enfant à charge - Démographie



Source : INSEE 2019

Nb de femmes monoparentales : 70

Nb d'hommes monoparentaux : 15

En 2019, les familles monoparentales représentaient 16% des familles de la commune, contre 16% pour la France métropolitaine.

Les couples avec enfants à charge - Évolution

	2009	2014	2019	Evol. 2009-19
Avesnes-le-Comte	292	249	234	-20%
Panel de communes	1 007	1 078	1 032	+2%
CC des Campagnes de l'Artois	4 862	4 754	4 607	-5%
Pas-de-Calais	191 785	185 952	180 207	-6%
France métropolitaine	7 502 646	7 449 539	7 369 340	-2%

Source : INSEE 2009-2019

Entre 2009 et 2019, les couples avec enfants de la commune sont passés de 292 à 234, ce qui correspond à une évolution de -20%.

Les familles monoparentales avec enfant à charge - Évolution

	2009	2014	2019	Evol. 2009-19
Avesnes-le-Comte	52	108	85	+63%
Panel de communes	242	276	375	+55%
CC des Campagnes de l'Artois	857	1 013	1 079	+26%
Pas-de-Calais	56 274	61 595	67 664	+20%
France métropolitaine	2 303 503	2 534 339	2 849 745	+24%

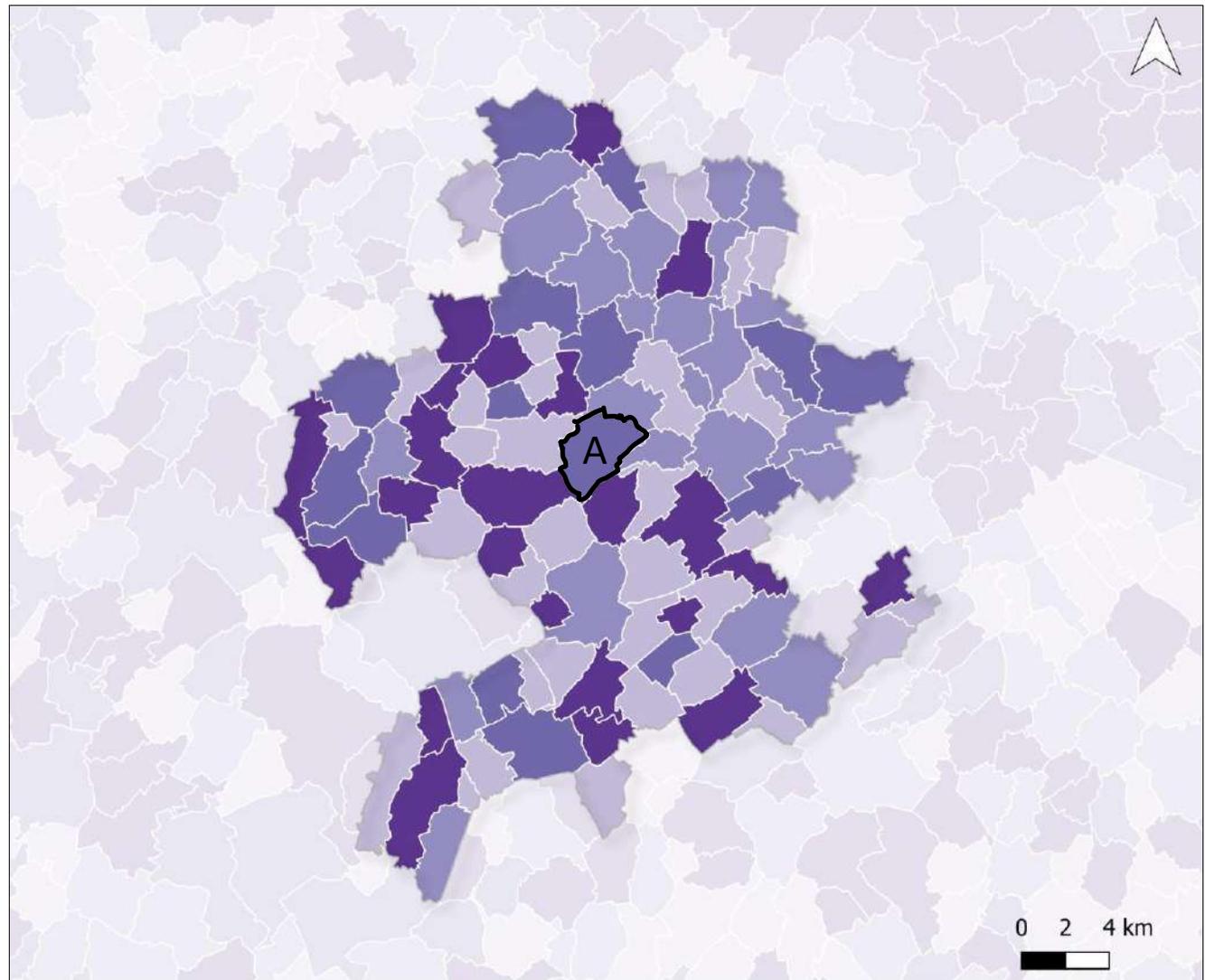
Source : INSEE 2009-2019

Entre 2009 et 2019, les familles monoparentales de la commune sont passées de 52 à 85, ce qui correspond à une évolution de +63%.

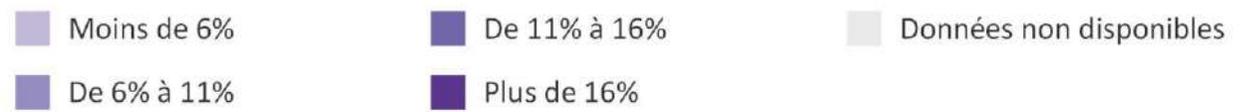


CC des Campagnes de
l'Artois

Quelle est la part des familles
monoparentales dans la
population ?



Part des familles monoparentales dans l'ensemble des familles



Source : INSEE 2019



5. SÉNIORS

5.1 Démographie

5.2 Fragilité et isolement

SYNTHÈSE – SÉNIORS



Ce que disent les chiffres

Une population senior dans les tendances et une part élevée de « jeunes seniors »

- 27% des Avesnois âgés de plus de 60 ans (soit 490 habitants), une part similaire au panel de communes (27%) et à la CC (26%)
- Parmi ces seniors, un taux plus important de « jeunes seniors » (60-74 ans) qu'ailleurs : 20% à Avesnes-le-Comte contre 17% au sein du panel de communes et du département et 18% pour la CC

Un vieillissement de la population moins marqué qu'ailleurs

- Des personnes de 75 ans et plus dont la présence est plutôt similaire aux territoires de comparaison: 7% de la population avesnoise contre 8% pour la CC et le département
- Mais un nombre de personnes de plus de 75 ans en diminution de -9% entre 2009 et 2019, alors que la tendance est à l'augmentation dans les territoires de comparaison (+9% pour le panel de communes, +1% pour la CC)

Un isolement des personnes âgées présent mais en diminution et une proportion importante de potentiels aidants

- 47% des personnes de plus de 80 ans vivant seules à leur domicile, soit 38 habitants, tout comme dans les Campagnes de l'Artois et le département
- Toutefois, un public en légère diminution (-3%) contrairement aux tendances des territoires de comparaison (+27% pour la CC et +20% pour le département)
- Un potentiel d'aidants plus fort qu'ailleurs à Avesnes-le-Comte: 61 personnes de 55-64 ans potentiellement aidantes pour 10 personnes de 85 ans ou plus contre seulement 50 pour la CC et 46 pour le département

Des seniors plus précaires que dans les territoires de comparaison

- 31% des seniors exonérés de la CSG (percevant un revenu inférieur à 11 306€ par an pour une personne seule et 17 343€ pour un couple) contre 21% pour les Campagnes de l'Artois et 27% pour le département
- Une attention particulière à maintenir sur des situations de fragilité, pouvant parfois combiner les problématiques de précarité et d'isolement

Ce que disent les acteurs

L'enjeu de la lutte contre l'isolement des seniors

- Des lieux de rencontre, dont le club de l'amitié, et des événements souvent investis par les mêmes personnes: une volonté d'aller vers les publics les plus fragiles et isolés
- Un enjeu de communication « *les gens ne savent pas tout* »*
- Un axe intergénérationnel à investir davantage et une volonté de s'appuyer sur le tiers-lieu pour cela
- La semaine bleue ayant lieu en octobre comme relai des initiatives existantes pour le public senior



Les enjeux identifiés

- ❖ La lutte contre l'isolement des seniors avesnois
- ❖ Le développement d'actions intergénérationnelles
- ❖ L'aller vers les seniors les plus fragiles et/ou isolés

*Verbatims issus des entretiens avec les acteurs réalisés en septembre 2022

SYNTHÈSE – SÉNIORS



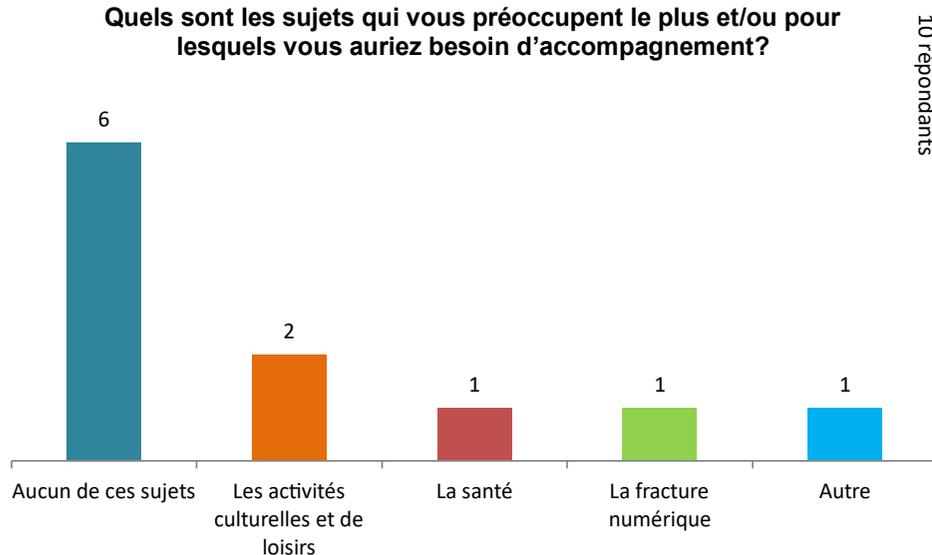
Ce que disent les habitants

- **12 répondants indiquant être âgés de 60 ans ou plus**
 - Une faible part de séniors parmi les répondants alors que ce public est souvent très représentés dans les enquêtes à la population. Une faible mobilisation interrogeant sur les raisons de ce manque de mobilisation: une communication à adapter? des séniors isolés?
- **33% des séniors interrogés indiquant ne pas connaître les activités organisées par le CCAS et la commune à destination des aînés (cf. graphique ci-contre)**
 - Parmi eux, seuls 25% indiquant les fréquenter
 - Pour les 75% ne les fréquentant pas, les raisons sont le manque d'intérêt et de temps. Dans la catégorie « Autre », des répondants disant ne pas se sentir concerné, indiquant le fait d'être en emploi ou évoquant l'image que le CCAS est réservé aux personnes précaires

Connaissez-vous les activités organisées par le CCAS et la commune pour les aînés ?



Quels sont les sujets qui vous préoccupent le plus et/ou pour lesquels vous auriez besoin d'accompagnement?



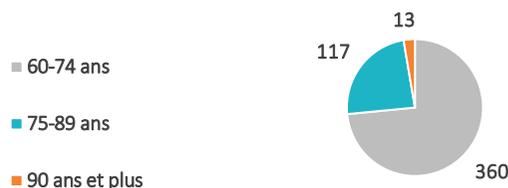
- Interrogés sur les sujets les préoccupant le plus et/ou pour lesquels ils auraient besoin d'accompagnement, des séniors indiquant (cf. graph):
 - **Aucun de ces sujets (6 répondants sur 10)**
 - Les activités culturelles et de loisirs (2 répondants)
 - La santé (1 répondant)
 - La fracture numérique (1 répondant)
- Un intérêt moindre pour les sujets précédemment mentionnés à mettre en lien avec le fait que **la très grande majorité des répondants sont des « jeunes » séniors (60-74 ans).**

5.1 DÉMOGRAPHIE



Quel vieillissement connaît la population du territoire ? Quelle est la proportion de « jeunes » retraités ?

Les seniors par âge

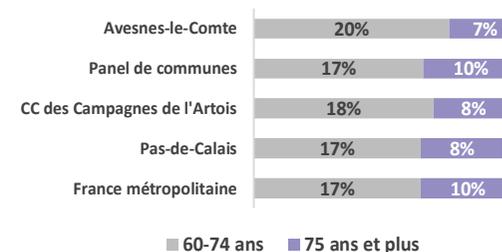


Nb de seniors total : 490

Source : INSEE 2019

En 2019, Avesnes-le-Comte accueillait 13 personnes de 90 ans ou plus.

Les 60 ans et + au sein de la population



Source : INSEE 2019

En 2019, la part des plus de 75 ans au sein de la population était de 7% pour Avesnes-le-Comte contre 8% pour la CC des Campagnes de l'Artois.

A PARTIR DE QUAND EST-ON SÉNIORS ?



Le terme « séniors » ou « personnes âgées » ne connaît pas de définition sociologique précise.

Dans l'étude « Les Français et le Bien Vieillir » du groupe Prévoir, à la question « Selon vous, à partir de quel âge devient-on vieux ? », les Français répondent 69 ans en moyenne !

Ce chiffre diffère fortement de l'âge légal de départ à la retraite (62 ans), ou encore de l'âge où il devient possible de demander l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA).

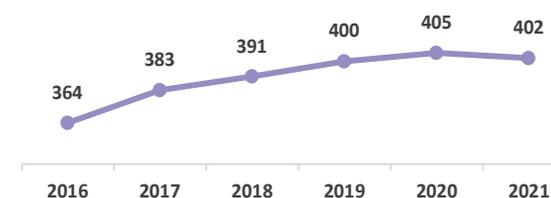
Évolution des 75 ans et + au sein de la population

	2009	2014	2019	Evol. 2009-19
Avesnes-le-Comte	142	152	130	-9%
Panel de communes	751	793	820	+9%
CC des Campagnes de l'Artois	2 611	2 718	2 640	+1%
Pas-de-Calais	117 330	123 118	121 380	+3%
France métropolitaine	5 515 244	5 959 103	6 171 845	+12%

Source : INSEE 2009-2019

Entre 2009 et 2019, le nombre de 75 ans et plus de la commune est passé de 142 à 130, soit une évolution de -9%.

Les retraités du Régime général de la Sécurité sociale de 2013 à 2021



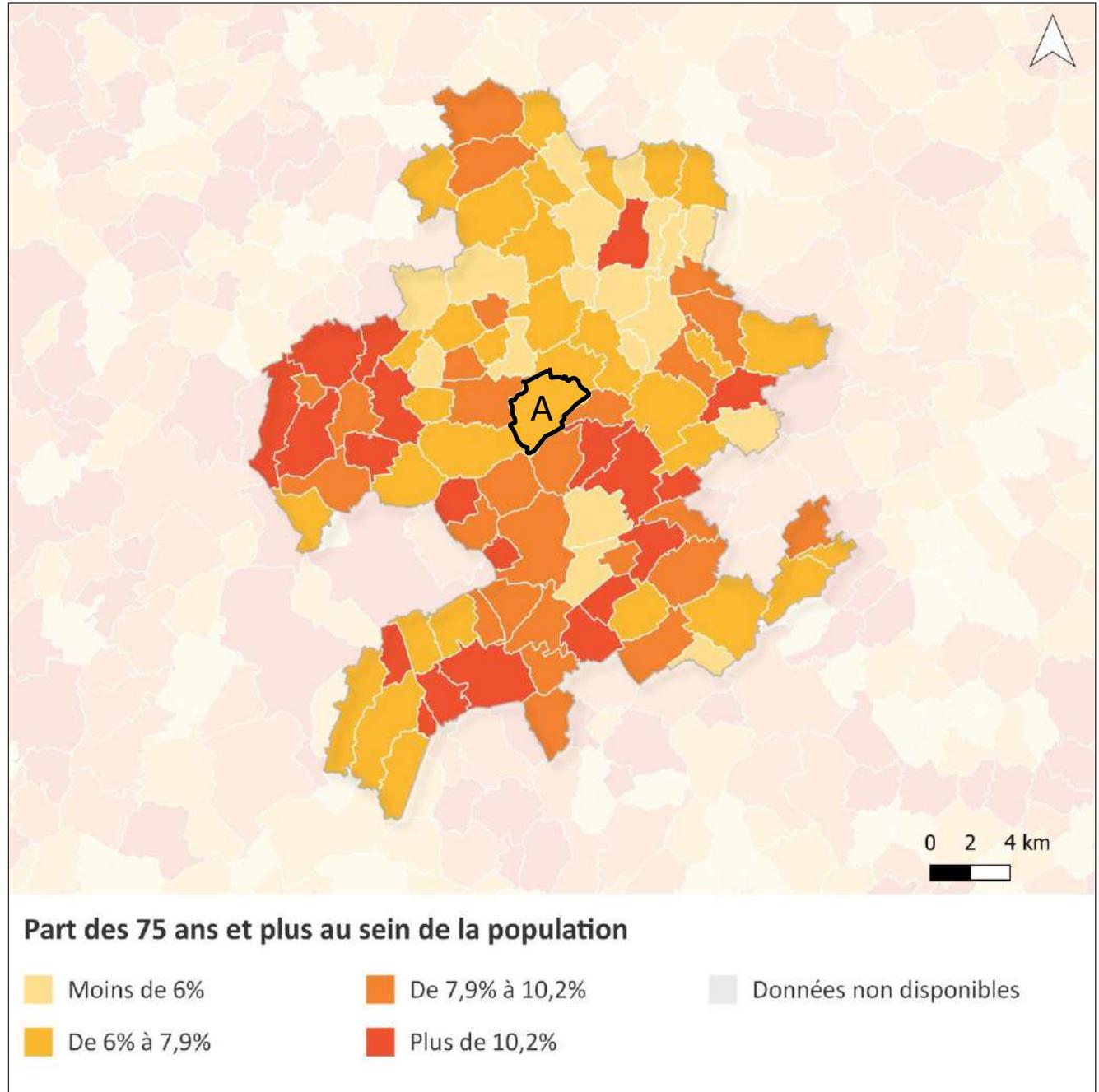
Source : Observatoire des fragilités, 2013-2021

En 2021, le nombre de retraités du Régime général de la Sécurité sociale pour Avesnes-le-Comte était de 402, contre 364 en 2016.



CC des Campagnes de l'Artois

Quelle est la part des plus de 75 ans dans la population ?



Source : INSEE 2019

5.2 FRAGILITÉ ET ISOLEMENT



Quelle proportion de seniors fragiles ? Isolés ? Disposant de faibles ressources ?

LA RÉFORME DES SERVICES À DOMICILE

La réforme des services à domicile présentée dans le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2022 pourrait avoir un impact sur l'organisation de l'aide à domicile sur les territoires.

Aujourd'hui, l'aide à domicile est répartie entre le SAAD (aide) et le SSIAD (soins). Avec la réforme, les deux services seront intégrés dans un service unique : le Service Autonomie à Domicile.

L'INDICATEUR EXPLIQUÉ

Une personne est **exonérée de la CSG** lorsque son revenu est inférieur à 11 306 € par an (ou 17 343 € par an pour un couple).

Les revenus pris en compte sont les suivants : revenus d'activité, de remplacement, du patrimoine, de placement et sommes engagées ou redistribuées par les jeux.

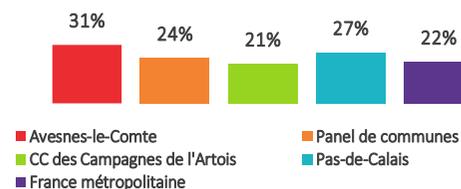
L'isolement des personnes âgées

	80 ans et + seuls (nb)	80 ans et + seuls (%)	Evol. 2009-19
Avesnes-le-Comte	38	47%	-3%
Panel de communes	198	34%	+41%
CC des Campagnes de l'Artois	815	47%	+27%
Pas-de-Calais	38 089	48%	+20%
France métropolitaine	1 701 607	42%	+22%

Source : INSEE 2009-2019

Entre 2009 et 2019, le nombre de personnes de 80 ans et plus qui vivent seules a évolué de -3% pour Avesnes-le-Comte.

Indicateur clé | Les seniors exonérés de la CSG



Nb de bénéficiaires exonérés : 126

Source : Observatoire des fragilités, 2021

En 2021, 31% des retraités du Régime général de la commune étaient exonérés de la CSG, contre 22% pour la France métropolitaine.

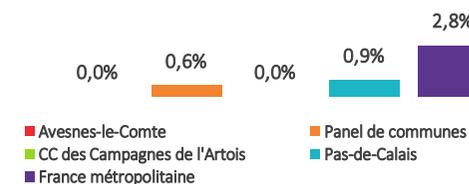
Nombre d'aidants (55-64 ans) pour un aidé (85 ans et plus)



Source : INSEE 2019

En 2019, Avesnes-le-Comte totalisait 61 personnes de 55-64 ans (potentiellement aidantes) pour 10 personnes de 85 ans ou plus (potentiellement aidée).

Les bénéficiaires du régime Général de plus de 55 ans sans médecin traitant déclaré



Nb de bénéficiaires de + de 55 ans sans méd. traitant : 0

Source : Observatoire des fragilités, 2021

En 2021, 0,0% des plus de 55 ans du Régime général de la commune n'avaient pas déclaré de médecin traitant.



6. REVENUS, PRÉCARITÉ, ACCÈS AUX DROITS ET EMPLOI

6.1 Revenus de la population

6.2 Fragilité socio-économique

6.3 Actifs et chômeurs

6.4 Les demandeurs d'emploi en fin de mois

6.5 Typologie d'emplois

6.6 Déplacements des actifs occupés

6.7 Egalités femmes-hommes

SYNTHÈSE – REVENUS, PRÉCARITÉ, ACCÈS AUX DROITS ET EMPLOI



Ce que disent les chiffres

Une population aux revenus plutôt modestes

- En 2019, un revenu médian de 19 150€ pour les Avesnois (contre 21 990€ pour les Campagnes de l'Artois et 19 560€ pour le Pas-de-Calais)
- Un revenu annuel moyen de 21 438€ à Avesnes-le-Comte en 2021
- Un taux de foyers fiscaux imposés de 33% à Avesnes-le-Comte, contre 45% pour les Campagnes de l'Artois et 37% pour le département

La présence importante de travailleurs pauvres et de bénéficiaires d'aides au logement dans la commune

- 36% d'actifs avesnois bénéficiaires de la prime d'activité, conformément aux tendances locales, un chiffre plus élevé que la moyenne nationale (31%)
- 47% de foyers avesnois percevant une aide pour le logement contre 25% pour les Campagnes de l'Artois mais 48% pour le Pas-de-Calais

Des foyers au RSA et des foyers avec un revenu composé principalement de prestations sociales présents au sein de la commune

- À Avesnes-le-Comte, 5,6 foyers allocataires CAF au RSA pour 100 ménages (soit 44 foyers) : un taux supérieur à celui des Campagnes de l'Artois (2,9) mais inférieur au département (8,9)
- 41 foyers dont le revenu est composé de plus de 50% de prestations sociales et 41 foyers dont le revenu est composé à 100% de prestations



Les enjeux identifiés

- ❖ L'aller vers les publics les plus fragiles et/ou isolés
- ❖ L'identification du CCAS par les habitants et le travail sur son image parfois connotée négativement
- ❖ La mobilité des Avesnois

Une insertion professionnelle plus satisfaisante que dans le département mais moins forte que dans les Campagnes de l'Artois

- 73% des Avesnois âgés de 15 à 64 ans sont en activité, soit 825 personnes, un taux supérieur au département (70%) mais inférieure à la CC (76%)
- De même, un taux de chômage plus fort que dans la CC mais moins élevé que pour le Pas-de-Calais: 13% à Avesnes-le-Comte contre 9% pour les Campagnes de l'Artois et 17% pour le Pas-de-Calais

Des demandeurs d'emplois en diminution ces dernières années et un chômage impactant principalement les jeunes

- Un taux de Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois (DEFM) en diminution passant de 160 en 2017 à 120 en 2021, suivant la tendance nationale
- En 2021, 19 DEFM pour 100 actifs à Avesnes-le-Comte contre 14 pour les Campagnes de l'Artois et 22 pour le Pas-de-Calais
- Comme ailleurs, un taux de chômage élevé principalement chez les jeunes : en 2019, 21% des 15-24 ans de la commune au chômage contre 12% des 25-64 ans

Avesnes-le-Comte, une ville centre en termes d'emplois

- 0,84 actifs recensés pour 1 emploi présent sur la commune, un indicateur mettant en avant le statut de chef-lieu de la commune
- 30% d'Avesnois travaillant dans leur commune de résidence, une part plus élevée qu'ailleurs d'actifs travaillant dans leur commune de résidence (16% pour les Campagnes de l'Artois, et 24% pour le Pas-de-Calais)

SYNTHÈSE – REVENUS, PRÉCARITÉ, ACCÈS AUX DROITS ET EMPLOI



Ce que disent les acteurs

Des enjeux d'accompagnement des Avesnois

- Des acteurs mettant en avant le repli de certains publics ayant besoin d'être accompagnés: « *il y a des gens en précarité qui n'osent pas demander* », « *des personnes se sont isolées* »*
- Un accompagnement dans les démarches à réaliser: « *les Avesnois ont besoin d'être épaulés pour suppléer au retrait des services publics* »
- Une aide proposée par une secrétaire de mairie mais une aide et un CCAS très peu identifiés par les Avesnois: « *peut-on être guidé en mairie? je ne sais pas* », « *on devrait parler davantage du CCAS, seules les personnes âgées le connaissent pour le repas et le colis des aînés* »*

Des enjeux forts de mobilité

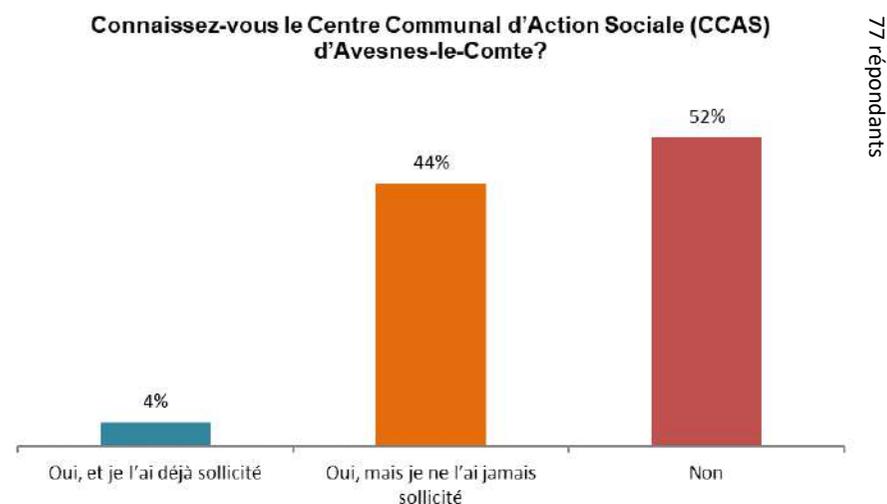
- Une commune assez étendue (cf. vue aérienne ci-dessous)
- Une offre de transports en commun peu développée: « *deux bus le matin très tôt, puis en début d'après-midi pour aller à Arras* »*
- Par conséquent, une forte dépendance à la voiture pour les Avesnois: « *c'est très difficile si on n'est pas véhiculé* »*



Vue aérienne d'Avesnes-le-Comte

Ce que disent les habitants

- **52% des répondants indiquant ne pas connaître le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Avesnes-le-Comte**
 - Seuls 4% des répondants indiquant connaître le CCAS et l'avoir déjà sollicité



- Parmi les **44% indiquant connaître le CCAS mais ne jamais l'avoir sollicité**, une majorité de répondants indiquant
 - **ne pas en avoir le besoin** (65%)
 - **ne pas bien comprendre ce que fait le CCAS** (26%)
 - **ne pas oser le solliciter** (6%)

*Verbatims issus des entretiens avec les acteurs réalisés en septembre 2022

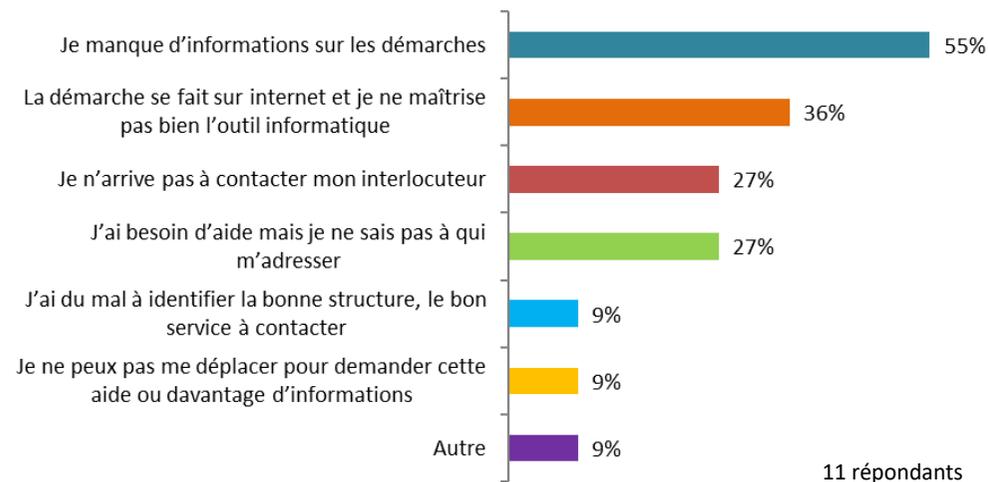
SYNTHÈSE – REVENUS, PRÉCARITÉ, ACCÈS AUX DROITS ET EMPLOI



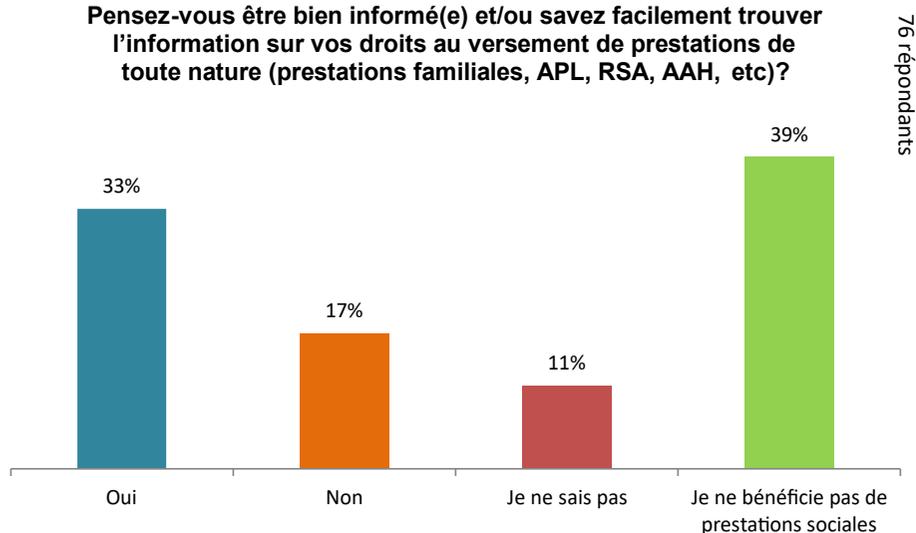
Ce que disent les habitants

- La très grande majorité des répondants à l'enquête déclarant réaliser leurs démarches administratives et fiscales en ligne (96%)
 - A noter: la quasi-totalité des répondants ayant répondu à l'enquête à la population en ligne et donc des répondants sûrement davantage à l'aise avec les outils numériques, un biais à prendre en compte
 - Autrement, des répondants réalisant leurs démarches également en mairie (12%), dans les administrations concernées (9%)
- 16% des répondants estimant rencontrer des difficultés dans leurs démarches
 - Parmi les difficultés rencontrées, des répondants mettant en avant (cf. graphique ci-contre): le manque d'informations sur les démarches (55%), le fait de ne pas bien maîtriser l'outil informatique (36%), le fait de ne pas réussir à contacter son interlocuteur (27%).

Si vous rencontrez des difficultés, pouvez-vous en préciser la raison?



Pensez-vous être bien informé(e) et/ou savez facilement trouver l'information sur vos droits au versement de prestations de toute nature (prestations familiales, APL, RSA, AAH, etc)?



- Parmi les 61% de répondants concernés, une majorité d'entre eux pensent être bien informés ou pouvoir facilement trouver les informations (33%).
 - Mais 17% des répondants indiquant le contraire (soit 13 répondants) et 11% indiquant ne pas savoir (8 répondants)

FOCUS - FRACTURE NUMÉRIQUE

Quelle est le risque d'exclusion numérique sur le territoire ?

LA MEDNUM

La MedNum est une société coopérative d'intérêt collectif qui crée et accélère des solutions pour favoriser l'inclusion et la médiation numérique sur tout le territoire. Celle-ci a notamment développé, en partenariat avec de nombreux acteurs de la médiation numérique, une carte interactive des zones à risque de fracture numérique. **

4 axes sont pris en compte pour déterminer la fragilité numérique :

- L'accès au numérique (connexion internet, taux de pauvreté, accès aux bibliothèques)
- Accès à l'information (accès à des services publics, ménages d'une personne, ménages monoparentaux)
- Compétences administratives (taux de chômage, part des étrangers, dépendance aux prestations sociales)
- Compétences numériques (part des 65 ans et plus, part des pas ou peu diplômés)

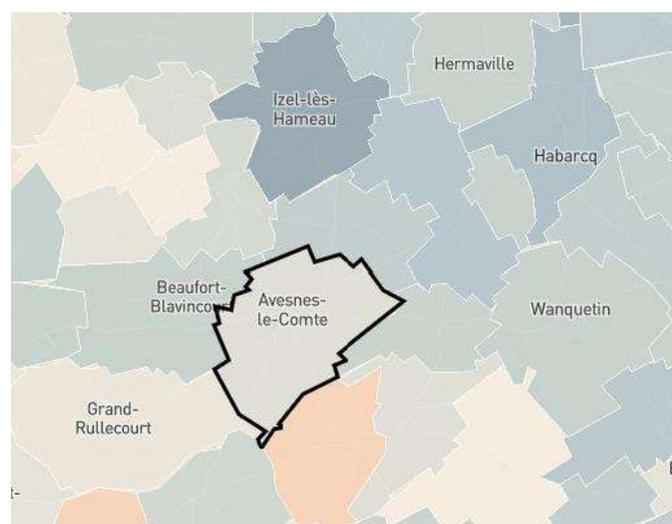
A noter : la MedNum précise que cet outil est encore en développement et qu'il convient de croiser les indicateurs avec une enquête qualitative.

*Plus le score est élevé, plus la vulnérabilité est grande

**[La MedNum - Fragilité numérique \(fragilite-numerique.fr\)](http://LaMedNum-Fragilité-numérique)

Selon l'indice de fragilité numérique développé par la MedNum, **le risque de fracture numérique est modéré à Avesnes-le-Comte**. La carte montre que l'indice de fragilité numérique d'Avesnes-le-Comte est de -4, un indice plus élevé que pour les Campagnes de l'Artois (-7,8) mais inférieur au département du Pas-de-Calais (0,9)*

Certains critères favorisent l'usage du numérique, notamment le taux de couverture THD, l'accès aux bibliothèques. D'autres sont identifiés comme pouvant fragiliser l'accès au numérique : les ménages monoparentaux, la dépendance aux prestations sociales et le taux de chômage par exemple.



Plus une zone tend vers le rouge, plus la fragilité numérique y est importante

Avesnes-le-Comte

Décomposition du score

- Taux de non-couverture THD : -3 ●
- Taux de pauvreté : 0 ●
- Accès aux bibliothèques : -3 ●
- Accès à des services publics : 0 ●
- Ménages d'une personne : 0 ●
- Ménages monoparentaux : 1 ●
- Taux de chômage : 1 ●
- Part des étrangers : -2 ●
- Dépendance aux prestations sociales : 1 ●
- Part des 65 ans et plus : 0 ●
- Part des pas ou peu diplômés : 1 ●

6.1 REVENUS DE LA POPULATION



Quels sont les niveaux de revenus de la population ?

L'INDICATEUR EXPLIQUÉ



Il existe deux manières de calculer les revenus de la population :

- **Revenu moyen** = somme des revenus de l'ensemble des foyers fiscaux / total des foyers fiscaux
- **Revenu médian** = 50 % des foyers fiscaux perçoivent plus, 50 % des foyers perçoivent moins.

Le revenu médian est souvent plus proche de la réalité, de très hauts salaires pouvant tirer le revenu moyen vers le haut.

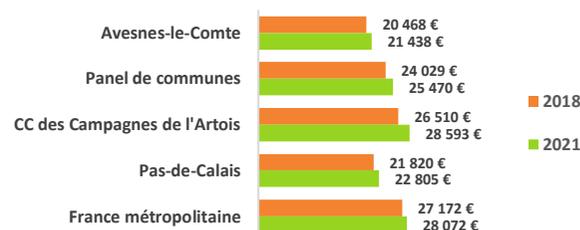
LE REVENU DE SOLIDARITÉ (RSA)



Le nombre de personnes dites au RSA a mécaniquement baissé depuis 2016 :

- Avant 2016 : **RSA = RSA socle** (plus de 25 ans avec de très faibles revenus et moins de 25 ans avec des enfants) + **RSA activité** (travailleurs pauvres) ;
- Depuis 2016 : **RSA = RSA socle uniquement**, le RSA activité ayant été remplacé par la Prime d'activité.

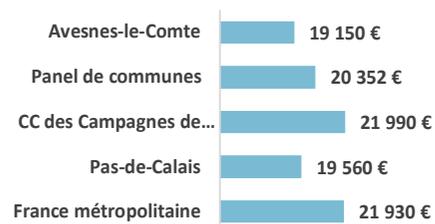
Revenu annuel moyen des foyers fiscaux



Source : DGFIP, revenus déclarés en 2021

En 2021, le revenu moyen déclaré était de 20 468€ par foyer fiscal pour Avesnes-le-Comte, contre 27 172€ pour la France métropolitaine.

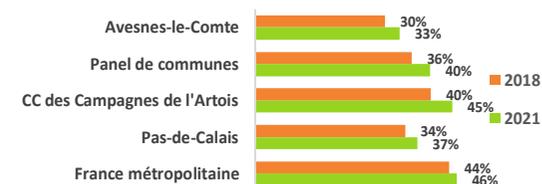
Le revenu médian*



Source : FiLoSoFi 2019 (revenu disponible)

En 2019, le revenu médian était de 19 150€ pour Avesnes-le-Comte, contre 21 990€ pour la CC des Campagnes de l'Artois.

Indicateur clé | La part des foyers fiscaux imposés

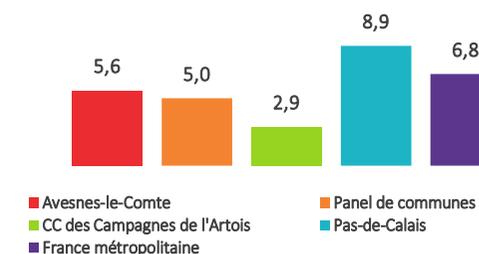


Nb de foyers fiscaux imposés : 360

Source : DGFIP, revenus déclarés en 2021

En 2021, la part des foyers fiscaux imposés était de 33% pour Avesnes-le-Comte, contre 46% pour la France métropolitaine.

Foyers allocataires CAF au RSA* pour 100 ménages



Nb de foyers allocataires CAF au RSA : 44

Source : caf.data, 2020

En 2020, il y avait pour Avesnes-le-Comte 5,6 foyers au RSA pour 100 ménages, contre 5,0 pour le panel de communes.

6.2 FRAGILITÉ SOCIO ÉCONOMIQUE



Quelle proportion des bénéficiaires de la prime d'activité (travailleurs pauvres) ? Les habitants en situation de précarité sont-ils en augmentation ?

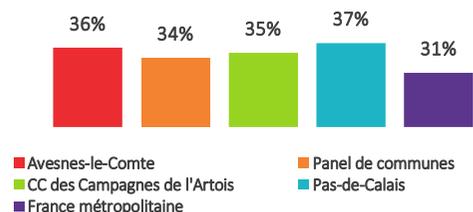
LE NON RECOURS AUX DROITS

Selon une enquête de la plateforme « Mes allocs » réalisée en janvier 2022, ce sont au moins 10 milliards d'euros d'aides sociales qui ne seraient pas réclamées par leurs potentiels bénéficiaires chaque année en France.

Il existe des variations importantes de ce taux de non-recours aux droits selon le type de prestations auxquelles les usagers pourraient prétendre mais aussi selon l'origine géographique des ayants-droits potentiels.

Pour le RSA, le taux de non-recours à l'échelle nationale est estimé à 35% des potentiels bénéficiaires et 53% pour la prime d'activité.

Bénéficiaires de la prime d'activité*

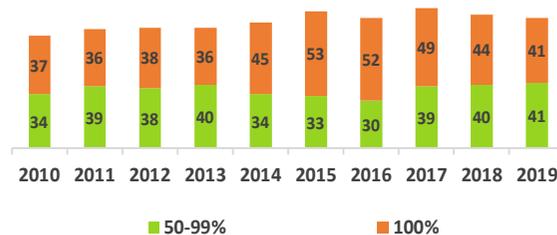


Nb de bénéficiaires de la prime d'activité : 127

Source : caf.data, 2020

En 2020, 36% des allocataires CAF de la commune bénéficiaient de la prime d'activité, contre 37% pour le Pas-de-Calais.

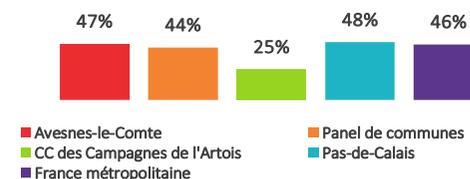
Foyers CAF* dont le revenu est constitué entre 50% et 100% de prestations sociales*



Source : caf.data 2010-2019

De 2010 à 2019, le nombre de foyers CAF dont le revenu est composé entre 50 et 99% de prestations sociales est passé de 34 à 41.

Foyers CAF* percevant une aide pour le logement*

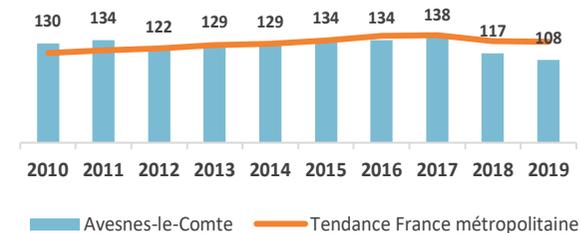


Nb de bénéficiaires aide pour le logement : 166

Source : caf.data, 2020

En 2020, 47% des foyers CAF bénéficiaient d'une aide pour le logement pour Avesnes-le-Comte.

Evolution des foyers CAF à bas revenu*



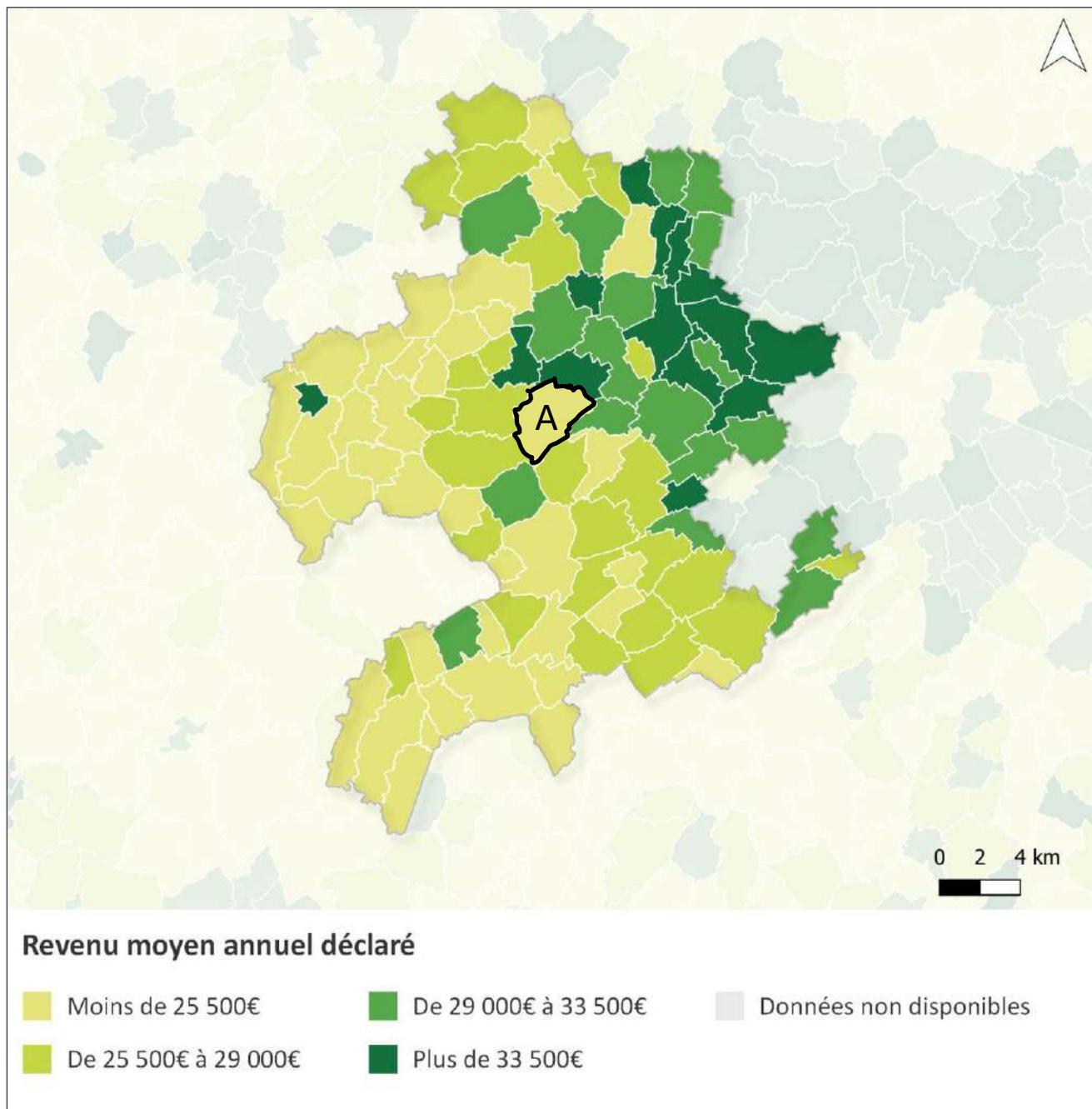
Source : caf.data 2010-2019

De 2010 à 2019, le nombre de foyers CAF à bas revenus est passé, pour Avesnes-le-Comte, de 130 à 108.



CC des Campagnes de l'Artois

Quel est le revenu moyen des foyers fiscaux ?



Source : DGFIP 2020

6.3 ACTIFS ET CHÔMEURS



Quelle est la part d'actifs dans le territoire ? Qui sont les inactifs (retraités, étudiants, personnes au foyer...) ? Quel taux de chômage ?

L'INDICATEUR EXPLIQUÉ



Pour l'INSEE, un « actif » peut être :

- **Occupé**, soit une personne en emploi ;
- **Non-occupé**, soit une personne en recherche d'emploi.

Et les « inactifs » sont des :

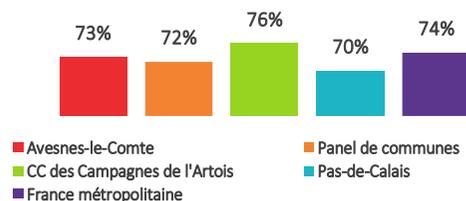
- = Jeunes de moins de 15 ans ;
- = Étudiants ;
- = Retraités ;
- = Hommes et femmes au foyer ;
- = Personnes en incapacité de travailler...

L'ENQUÊTE EMPLOI



Le **taux de chômage** varie entre l'enquête « emploi » de l'INSEE, menée en continu au niveau national, et le recensement de la population. La seconde source est mobilisée ici, car seule disponible à l'échelle locale.

Taux d'activité des 15-64 ans

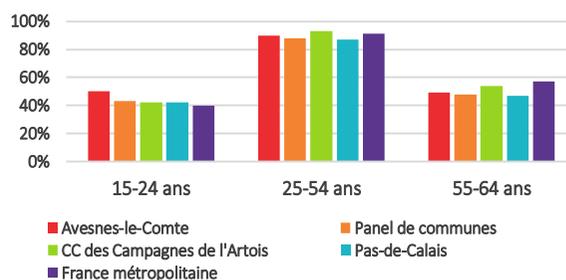


Nb d'actifs : 825

Source : INSEE 2019

En 2019, 73% des habitants de la commune de 15-64 ans étaient actifs, c'est-à-dire qu'ils étaient en emploi ou en recherche d'emploi.

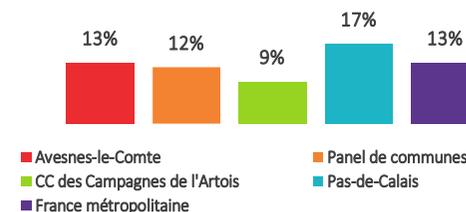
Taux d'activité par tranche d'âge



Source : INSEE 2019

En 2019, 50% des 15-24 ans de la commune étaient actifs, alors que ce chiffre était de 49% pour les 55-64 ans.

Indicateur clé | Taux de chômage* des 15-64 ans

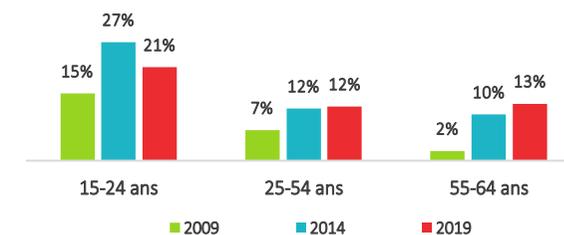


Nb de chômeurs au sens de l'INSEE : 111

Source : INSEE 2019

En 2019, le taux de chômage au sens de l'INSEE était de 13% pour Avesnes-le-Comte, contre 13% pour la France métropolitaine.

Taux de chômage* par tranche d'âge



Source : INSEE 2009-2019

En 2019, 21% des 15-24 ans de la commune étaient au chômage, contre 15% en 2009.

6.4 LES DEMANDEURS D'EMPLOI EN FIN DE MOIS



Combien y a-t-il de personnes inscrites à Pôle Emploi ? Quel est leur profil (âge, ancienneté d'inscription...)?

L'INDICATEUR EXPLIQUÉ



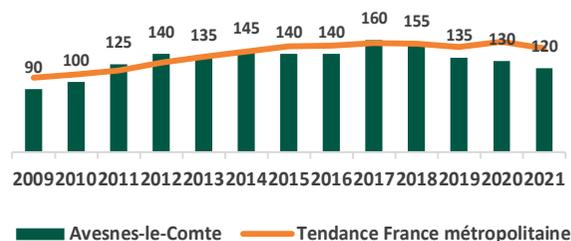
Chômeur = actif sans emploi selon l'enquête nationale réalisée par l'INSEE

- + Avantage : au plus proche de la réalité du territoire
- Inconvénient : des données plus anciennes (2018)

Demandeur d'Emploi en Fin de Mois (DEFM) = personne qui s'est inscrite à Pôle Emploi

- + Avantage : des données récentes, en 2020 voire 2021 (commune > à 5000 hab. ou échelle zone d'emploi)
- Inconvénient : des données incomplètes (tous les actifs au chômage ne s'inscrivent pas à Pôle Emploi)

Evolution des DEFM de cat. ABC depuis 2009 – Série longue



Source : Pole emploi 2009-2021

En 2021, le nombre de Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois de catégorie ABC de la commune était de 120.

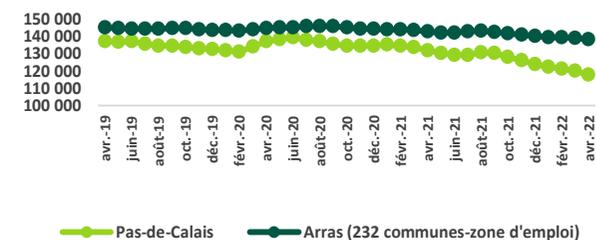
DEFM de cat. ABC* pour 100 actifs



Source : Pole emploi 2021

En 2021, il y avait pour Avesnes-le-Comte 19 DEFM de cat. ABC pour 100 actifs, contre 19 pour la France métropolitaine.

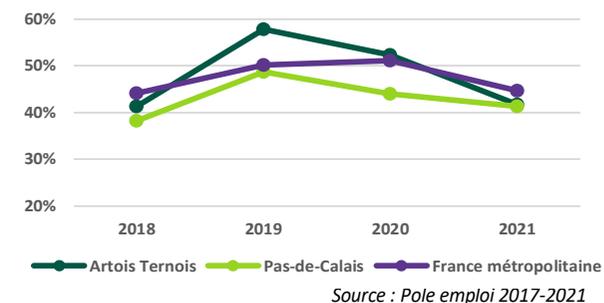
Evolution des DEFM de cat. ABC en 2019-2020 – Série courte



Source : Pole emploi 2022

En avril 2022, le nombre de DEFM de cat. ABC inscrits à Pôle emploi était de 12 250 à l'échelle de "Arras (232 communes-zone d'emploi)".

Part de projets de recrutement jugés difficiles par les entreprises du bassin d'emploi



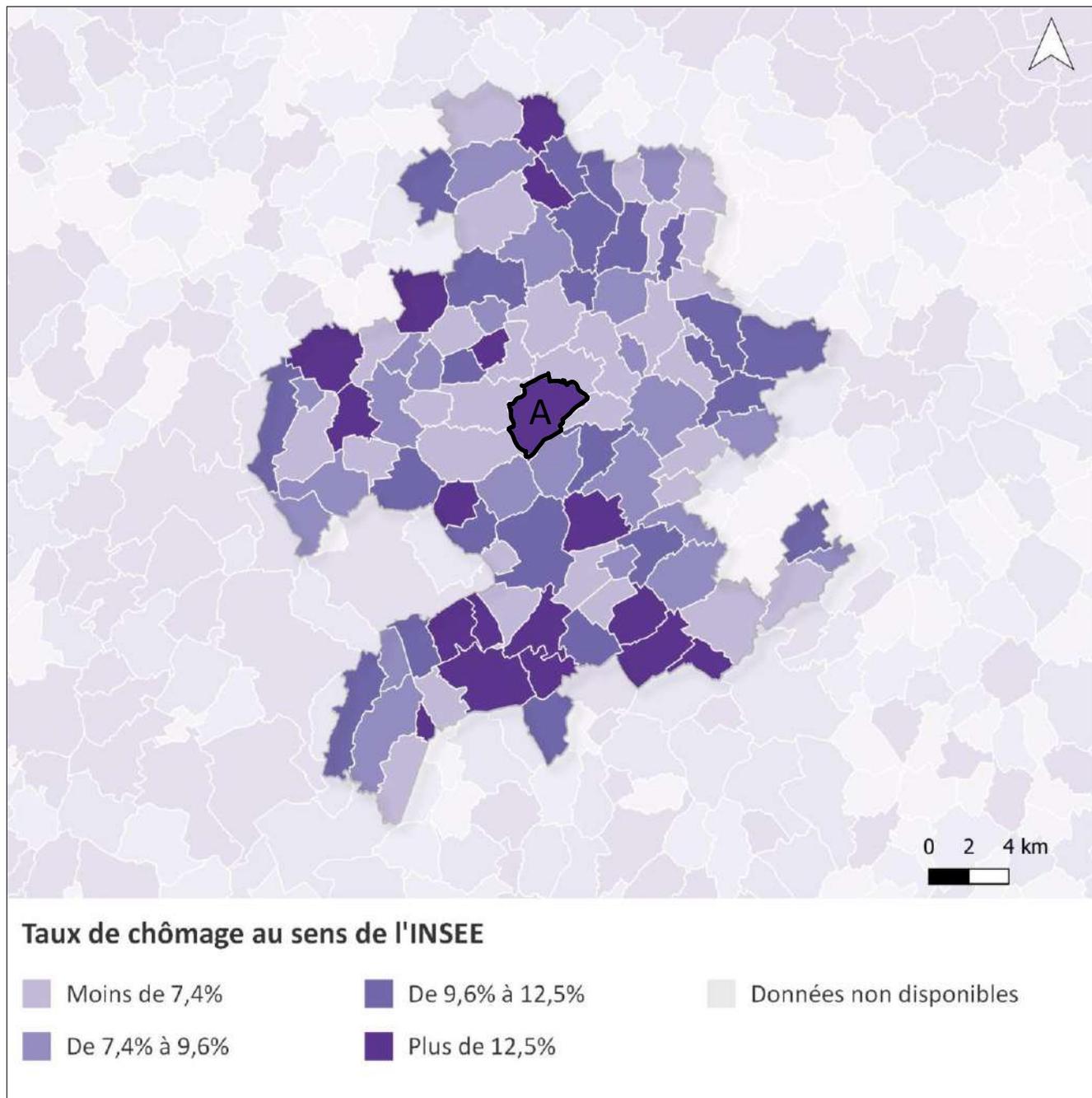
Source : Pole emploi 2017-2021

En 2021, 42% des projets de recrutement ont été jugés difficiles dans le bassin d'emploi Artois Ternois contre 45% pour la France métropolitaine.



CC des Campagnes de l'Artois

Quelle est la part de la population au chômage ?



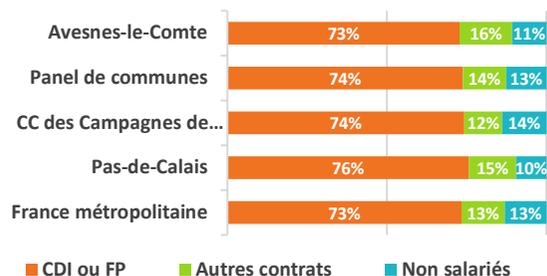
Source : INSEE 2019

6.5 LES TYPOLOGIES D'EMPLOIS



Quelle stabilité de l'emploi dans le territoire (part du salariat, CDI...) ? Les habitants peuvent-ils trouver un travail dans leur commune de résidence ? Pour quel type d'emploi ?

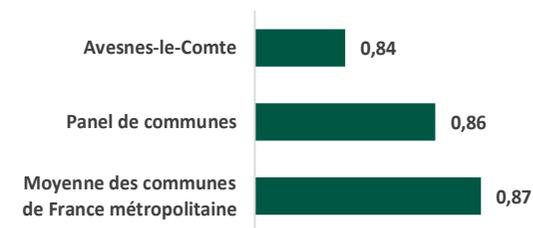
Actifs occupés par mode d'emploi



Source : INSEE 2019

En 2019, 73% des actifs occupés étaient en CDI ou titulaires de la fonction publique, c'est-à-dire occupaient un emploi stable.

Nombre d'actifs occupés pour un emploi dans la commune de résidence



Source : INSEE 2019

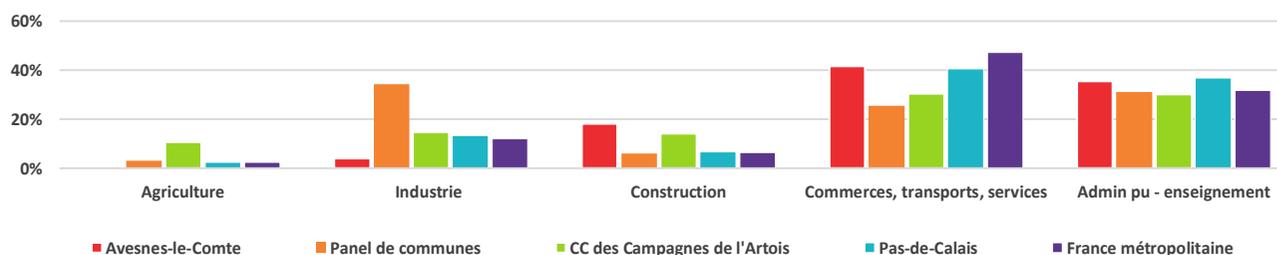
En 2019, Avesnes-le-Comte enregistrait 0,84 actif résidant dans le territoire pour un emploi présent.

L'INDICATEUR EXPLIQUÉ



- Si le nombre d'actifs est supérieur au nombre d'emplois (indicateur supérieur à 1), le territoire a un caractère plutôt résidentiel
- Si le nombre d'emplois est supérieur au nombre d'actifs (indicateur inférieur à 1), le territoire est probablement une ville-centre ou accueille une grande administration/entreprise
- Si la différence entre actifs et emplois est élevée, les déplacements domicile-travail sont certainement nombreux

Indicateur clé | Emplois présents dans le territoire par type



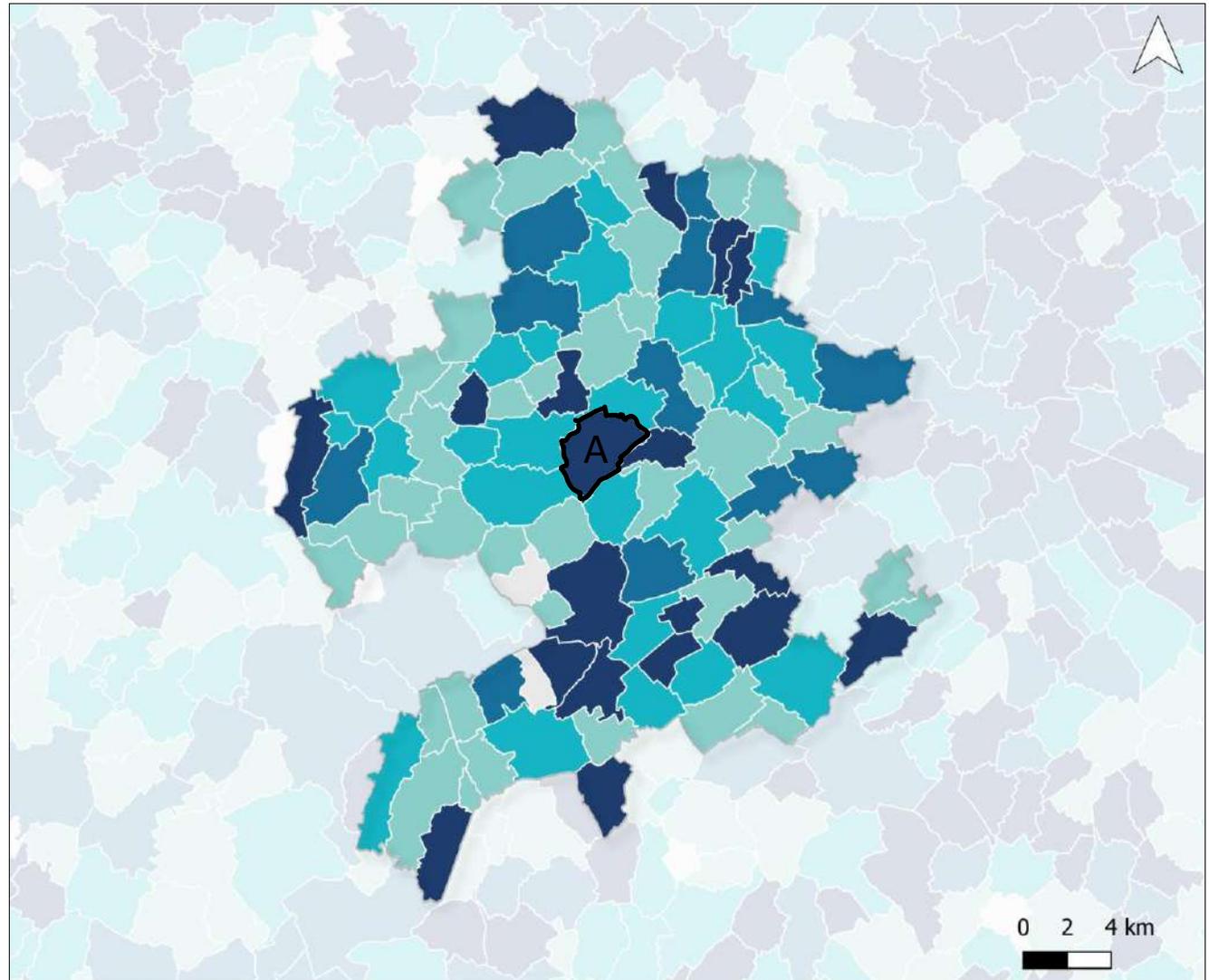
Source : INSEE 2019

En 2019, 35% des emplois de la commune étaient de la catégorie administration publique ou enseignement.



CC des Campagnes de l'Artois

Quelle est la part d'emplois liés au secteur des services ?



Part des emplois du secteur "commerce, transports et services divers"



Source : INSEE 2019

6.6 DÉPLACEMENTS DES ACTIFS OCCUPÉS



Où les habitants travaillent-ils ?
Comment se rendent-ils sur leur lieu de travail ? (voiture, transports en commun...)

LA DÉFINITION



Navetteur : une personne en emploi travaillant en dehors de sa commune de résidence.

LE COÛT DES TRANSPORTS

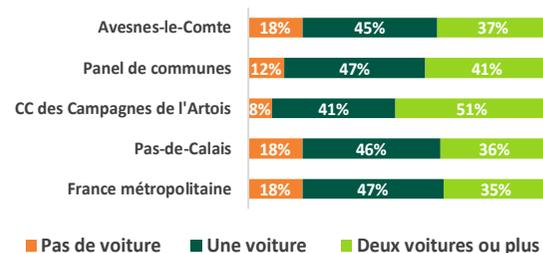


Les Français mettent en moyenne 1h10* par jour pour aller et revenir du travail. Ils consacrent également 19min pour aller faire leurs courses alimentaires, 17min pour des activités sportives et 13min pour réaliser des démarches administratives.

Selon Ipsos, ils dépensent en moyenne 204€ par mois pour se déplacer. Ces coûts grimpent dans les milieux périurbains et ruraux (autour de 223€) et ont un impact considérable sur le pouvoir d'achat des Français les plus modestes (au sein des foyers les plus fragiles, vivant avec moins de 1250€ net mensuel par mois, le coût individuel de la mobilité est de 150€ en moyenne).

*Enquête sur les mobilités du quotidien dans les régions françaises, Transdev et Ipsos, 2019

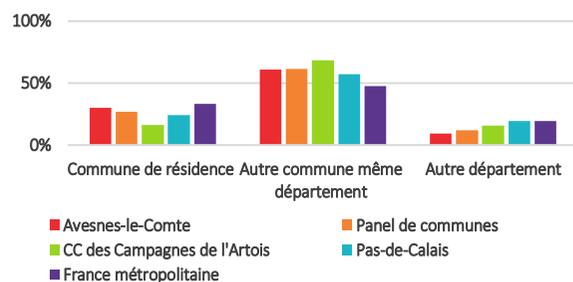
Taux d'équipement des ménages* en voiture



Source : INSEE 2019

En 2019, 37% des ménages de la commune avaient deux voitures ou plus, contre 51% pour la CC des Campagnes de l'Artois.

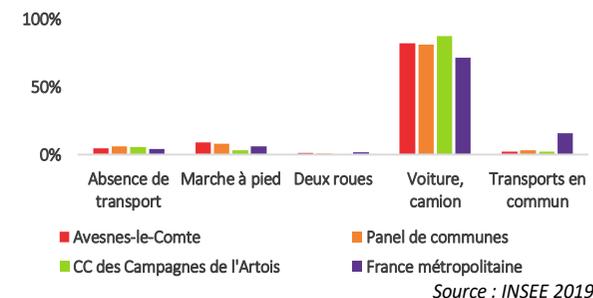
Lieu de travail des actifs occupés*



Source : INSEE 2019

En 2019, 9% des actifs de la commune travaillaient dans un autre département.

Moyen de transport des actifs occupés*



Source : INSEE 2019

En 2019, la part des actifs se déplaçant en voiture était de 82% pour Avesnes-le-Comte contre 81% pour le panel de communes.

Durée et distance médiane des flux domicile-travail des navetteurs*

	Avesnes-le-Comte		CC des Campagnes de l'Artois	
	Durée (min)	Distance (km)	Durée (min)	Distance (km)
2008	32	21	27	19
2013	33	21	27	19
2018	33	21	27	20

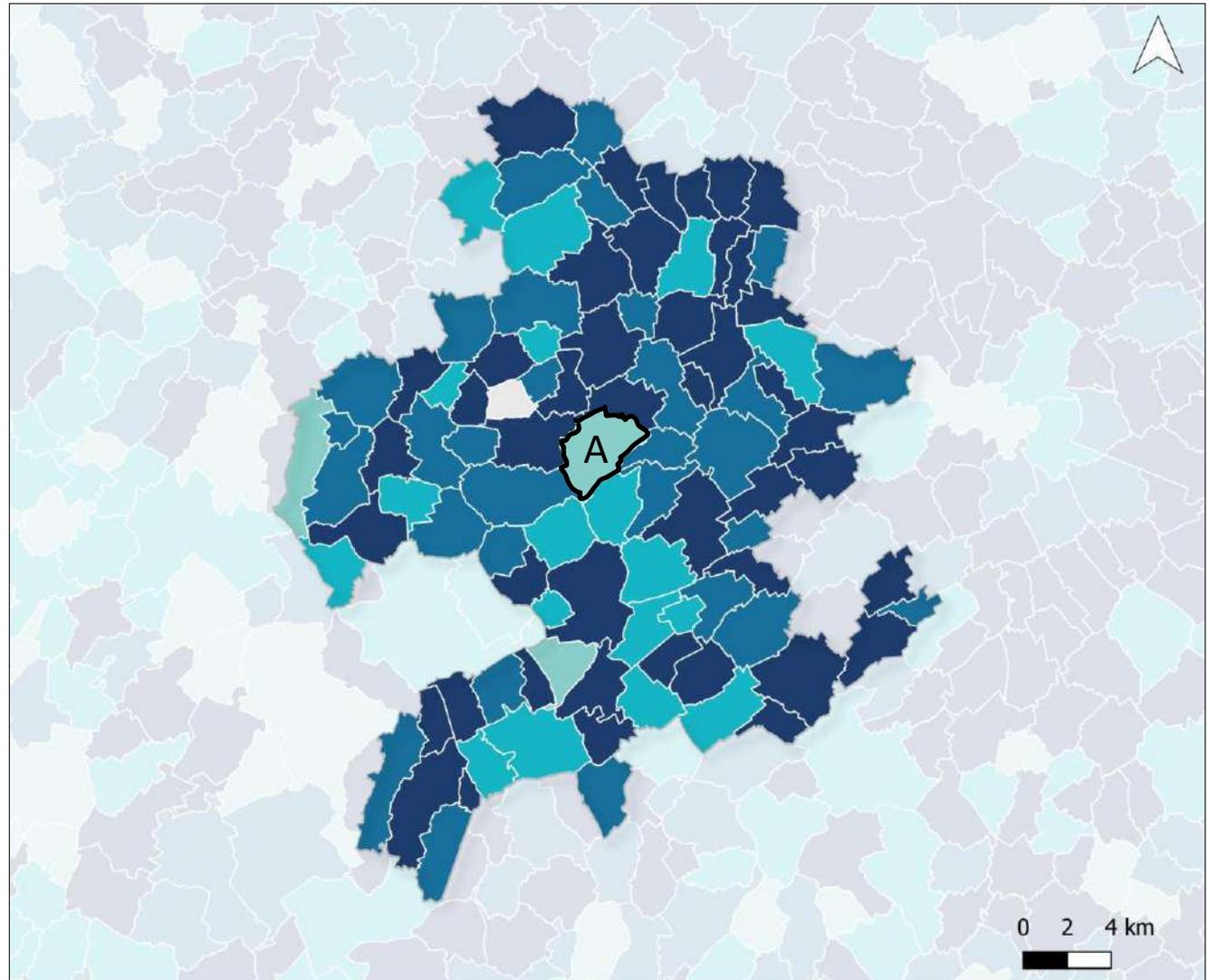
Source : INSEE 2008-2018

En 2018, 50% des personnes travaillant en dehors de leur commune de résidence parcouraient plus de 21 km pour se rendre au travail contre 21 km en 2008.



CC des Campagnes de l'Artois

Quelle est la part des actifs travaillant en dehors de leur commune de résidence ?



Part des actifs travaillant en dehors de leur commune de résidence



Source : INSEE 2019

6.7 EGALITES FEMMES-HOMMES



Les inégalités d'emploi sont-elles fortement marquées (inactivité, temps partiel, emplois précaires...)?

LA DÉFINITION



Temps partiel = temps de travail inférieur à la durée légale (35H/sem)

- **Temps non complet** : temps de travail créé par délibération établie au regard des besoins de l'entreprise
- **Temps de travail subi / non choisi** : temps de travail subi faute d'emploi à temps complet

LE TEMPS PARTIEL SUBI

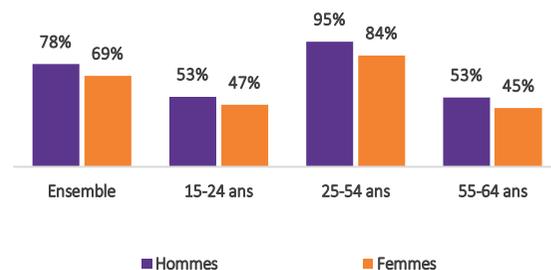


L'essor du travail à temps partiel (parfois subi) concerne surtout les femmes, puisque 80% de la population à temps partiel est féminine.* En France, ce sont 29% de femmes et 7% d'hommes qui occupent un emploi à temps partiel.

Les femmes qui travaillent dans le secteur tertiaire et/ou qui vivent en milieu rural sont les plus touchées.

*Insee, 2020

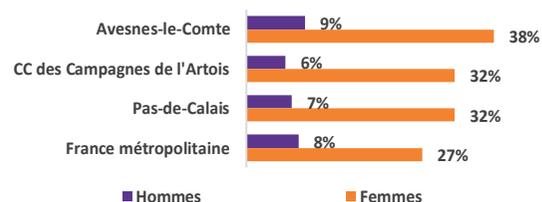
Taux d'activité par tranche d'âge



Source : INSEE 2019

En 2019, le taux d'activité des femmes de 55-64 ans était de 45%, contre 53% pour les hommes du même âge de la commune.

Le travail à temps partiel*

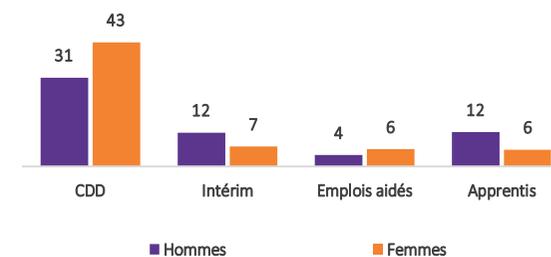


Nb total de femmes à temps partiel : 115

Source : INSEE 2019

En 2019, 38% des femmes salariées de la commune l'étaient à temps partiel, contre 27% pour la France métropolitaine.

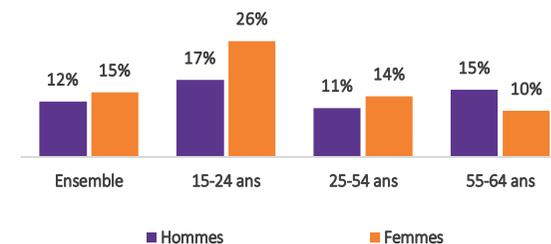
Les emplois précaires



Source : INSEE 2019

En 2019, Avesnes-le-Comte totalisait 7 femmes en intérim, contre 12 hommes avec ce même type d'emploi.

Taux de chômage* par tranche d'âge



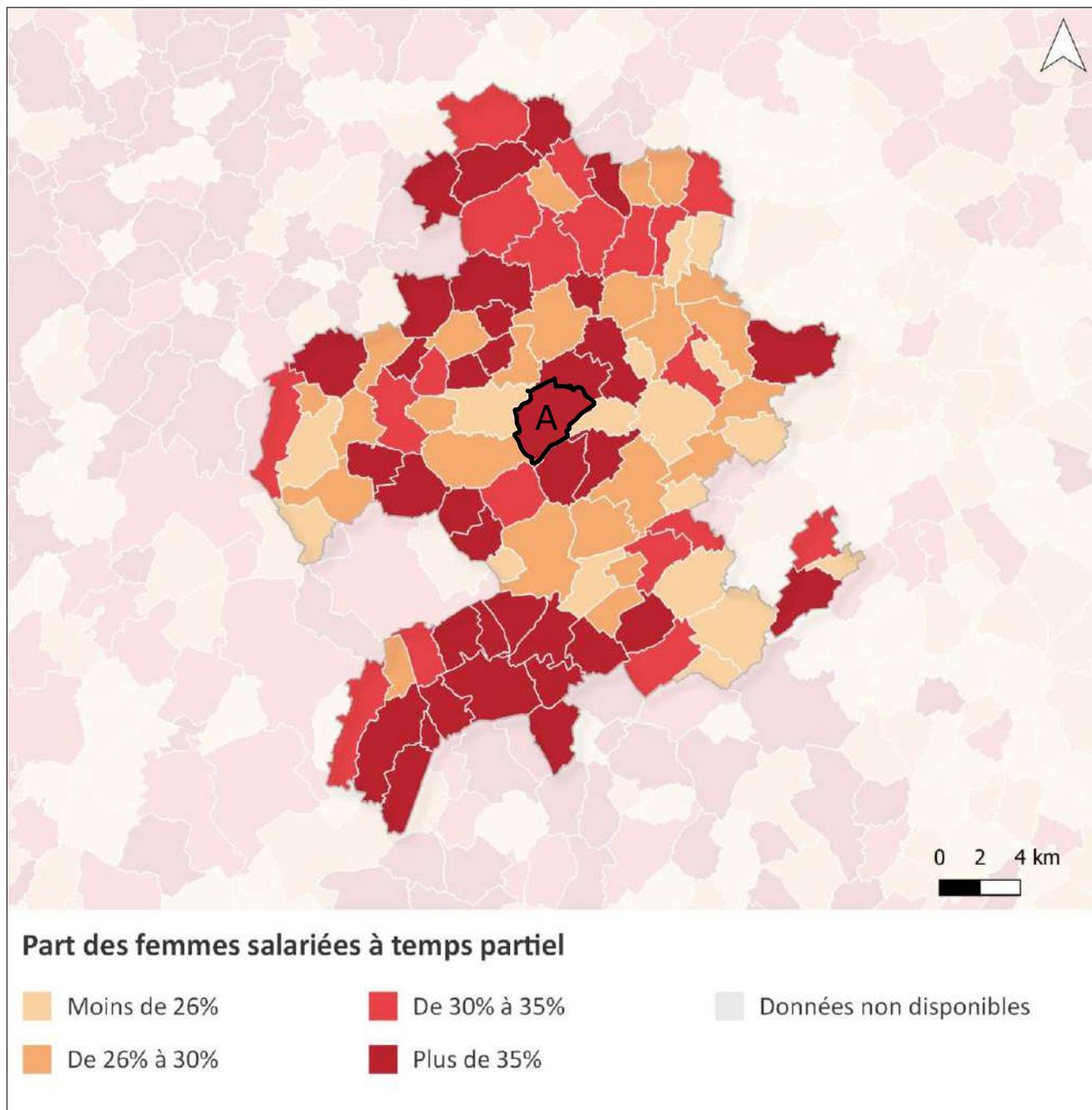
Source : INSEE 2019

En 2019, le taux de chômage des femmes était de 15%, contre 12% pour les hommes de la commune.



CC des Campagnes de l'Artois

Quelle est la part de femmes travaillant à temps partiel ?

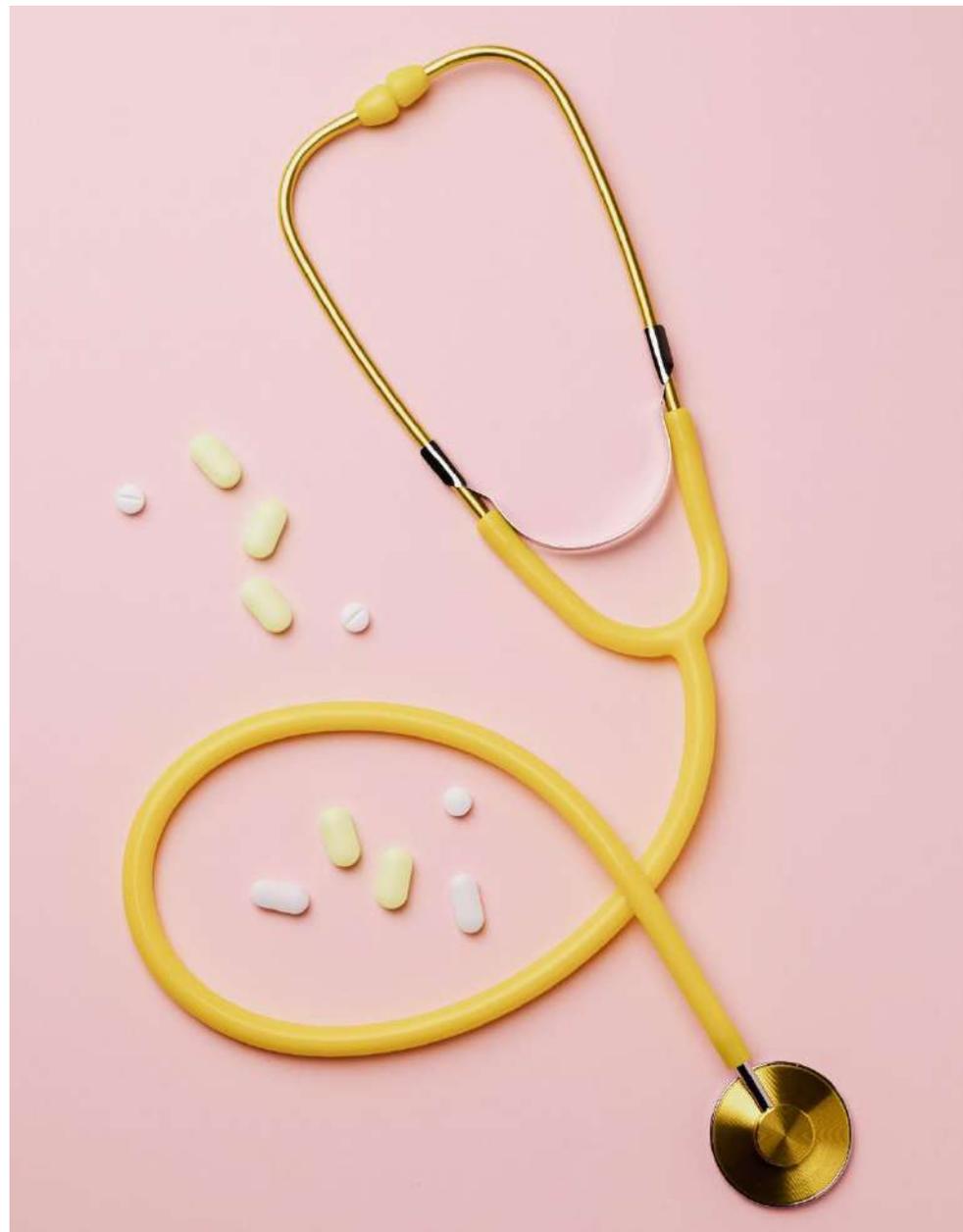


Source : INSEE 2019

7. SANTÉ ET HANDICAP

7.1 Accès aux droits et aux soins

7.2 Le handicap



SYNTHÈSE – SANTÉ ET HANDICAP



Ce que disent les chiffres

Des parcours de soins pas toujours suivis et des besoins en santé forts

- 3% de la population n'a pas déclaré de médecin traitant, tout comme dans le département contre 1% pour les Campagnes de l'Artois
- 45% des habitants de la commune sans consultation dentaire depuis plus de 2 ans (contre seulement 22% pour la CC et 37% pour le département)
- Un taux d'affection longue durée plus important qu'ailleurs dans la commune: 22% pour Avesnes-le-Comte, contre 17 à 19% pour les territoires de comparaison. Des besoins en santé importants sur le territoire.

Une part assez élevée de bénéficiaires de prestations sociales liées à la santé

- 8,7% de bénéficiaires de la CSS non-participative (ex CMU-C), un taux assez élevé comparé à la CC (3,2%) et à la moyenne nationale (7,7%), mais inférieur à la moyenne départementale (11,7%)
- De même, un taux de bénéficiaires de la CSS participative de 3,4% dans la commune contre 0,8% pour la CC et 3,2% pour le département. Un constat à mettre en lien avec la part élevée de bénéficiaires de la prime d'activité



Pharmacie de la Place à Avesnes-le-Comte

Un taux d'équipements en professionnels de santé au dessus des moyennes des territoires de comparaison, conformément à son statut de chef lieu de canton

- Pour 10 000 habitants, 16 médecins généralistes recensés à Avesnes-le-Comte (soit 3 médecins au total) contre seulement 6 pour la CC et 8 pour le département. Mais un taux tout moins important que le panel de communes de comparaison (22)
- 1 spécialiste présent sur le territoire, un atout pour les parcours de soins

Des enjeux forts liés au handicap

- 11,8% d'allocataires CAF avesnois bénéficiaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) contre 6,4% pour les Campagnes de l'Artois et 8,5% pour le Pas-de-Calais
- De même, 4,6 bénéficiaires de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH) pour 10 000 habitants de moins de 20 ans contre 3,3 pour la CC et 3,7 pour le département



Les enjeux identifiés

- ❖ L'accompagnement et l'inclusion des personnes en situation d'handicap
- ❖ L'accessibilité des lieux de vie de la commune

*Verbatims issus des entretiens avec les acteurs réalisés en septembre 2022

SYNTHÈSE – SANTÉ ET HANDICAP



Ce que disent les acteurs

Une offre de santé satisfaisante avec des professionnels diversifiés dont

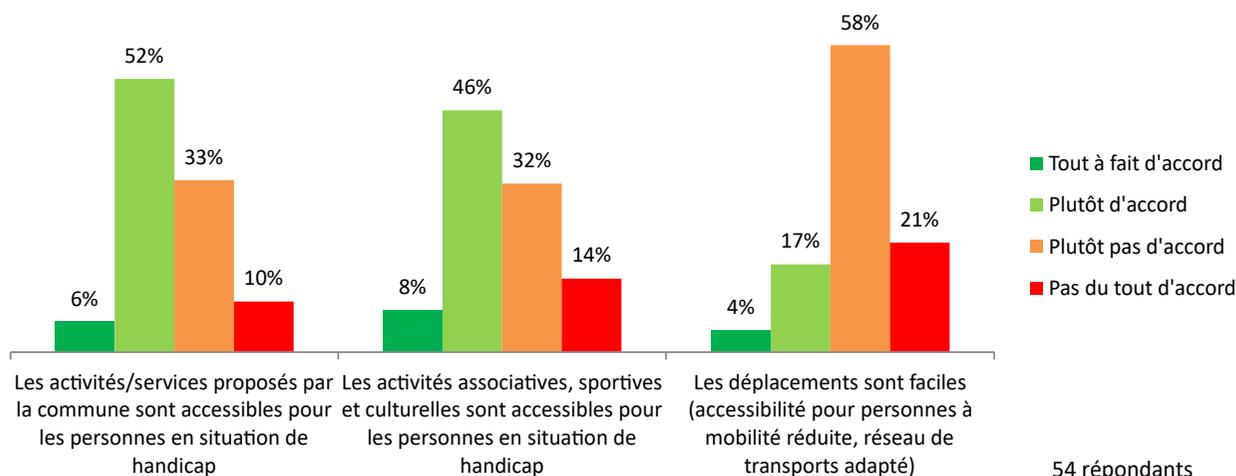
- 1 chirurgien dentiste, 1 gynécologue, 3 médecins généralistes, 2 kinésithérapeutes, 2 orthophonistes et 2 pharmacies
- Un atout pour une commune de cette strate au vu des enjeux de désertification médicale connus sur le territoire national

Un accompagnement des personnes en situation de handicap à développer

- Des acteurs mettant en avant le besoin d'*aller vers* ces publics: « *il faudrait davantage leur expliquer les aides mobilisables* »*

Ce que disent les habitants

Que pensez-vous des affirmations suivantes?



- **Des activités proposées par la commune et structures associatives perçues majoritairement comme plutôt accessibles aux personnes de situation handicap:**
 - 58% de répondants trouvant les activités/services proposés par la commune plutôt ou tout à fait accessibles à ce public
 - 54% de répondants indiquant que les activités associatives, sportives et culturelles sont plutôt ou tout à fait accessibles pour ce public
- **Un enjeu de mobilité pour les personnes en situation de handicap mis en avant par les répondants:**
 - 79% des répondants déclarant être plutôt pas d'accord ou pas du tout d'accord avec le fait que les déplacements sont faciles pour les personnes en situation de handicap

*Verbatims issus des entretiens avec les acteurs réalisés en septembre 2022

11.1 ACCÈS AUX DROITS ET AUX SOINS (1/2)



Certains des habitants renoncent-ils à consulter un professionnel de santé ? Quel (non)recours aux droits ?

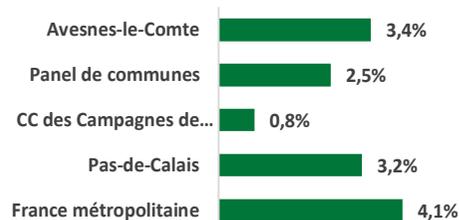
LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE (CSS)

Depuis le 1er novembre 2019, la CMU-C et l'ACS ont fusionné pour devenir la CSS. Deux objectifs : renforcer et simplifier le système de couverture santé et protéger les bénéficiaires contre les dépassements d'honoraires.

La **CSS non-participative** permet aux bénéficiaires de bénéficier intégralement du tiers-payant lorsqu'ils se rendent chez un professionnel de santé : ils n'ont aucune avance à faire pour les frais de santé. Un ménage en bénéficie si son revenu annuel est inférieur à 9 203€ pour une personne seule en Métropole.

La **CSS participative** est dédiée aux bénéficiaires dont le revenu est légèrement au-dessus du plafond établi pour la CSS non-participative. Dans ce cas, l'assuré apportera une participation financière annuelle pour bénéficier de la CSS. Le montant de cette participation évolue à la hausse selon l'âge du bénéficiaire.

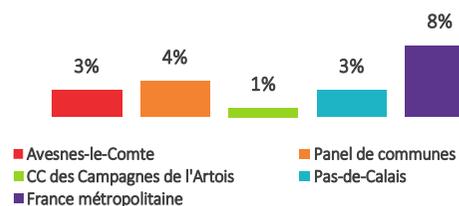
Bénéficiaires de la CSS participative



Source : Observatoire des fragilités, 2021

En 2021, les bénéficiaires de la CSS participative représentaient pour Avesnes-le-Comte 3,4% des assurés de la Sécurité sociale.

Les assurés du Régime général sans médecin traitant

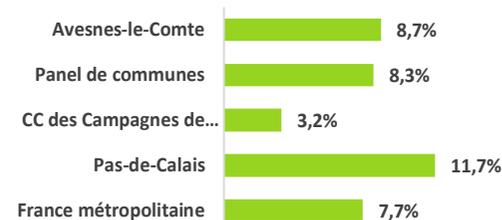


Nb d'assurés sans médecin traitant : 47

Source : Observatoire des fragilités, 2021

En 2021, 3% des assurés du Régime général de la commune n'avaient pas de médecin traitant, contre 1% pour la CC des Campagnes de l'Artois.

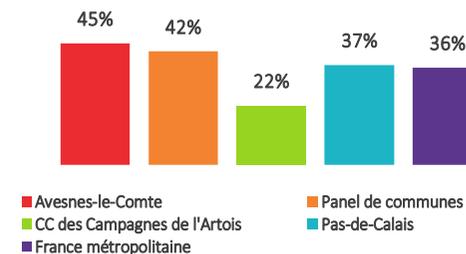
Bénéficiaires de la CSS non-participative



Source : Observatoire des fragilités, 2021

En 2021, les bénéficiaires de la CSS non-participative représentaient pour Avesnes-le-Comte 8,7% des assurés de la Sécurité sociale.

Les assurés du Régime général sans consultation dentaire depuis plus de 2 ans



Source : Observatoire des fragilités, 2021

En 2021, 45% des assurés du Régime général de la commune n'étaient pas allés chez un dentiste depuis plus de deux ans.

11.1 ACCÈS AUX DROITS ET AUX SOINS (2/2)



Y a-t-il beaucoup de personnes gravement malades ? L'offre médicale est-elle satisfaisante / suffisante ?

LA DÉFINITION



Une personne qui est en **Affection de Longue Durée (ALD)** présente une situation médicale dont la gravité et/ou le caractère chronique nécessite des traitements prolongés et parfois lourds (ex. maladie cardiaque, maladie d'Alzheimer, diabète, troubles bipolaires ou dépressifs...).

Les « **autres professions médicales** » regroupent les infirmiers, les professionnels de la rééducation, les aides-soignants, les psychologues, les podologues ou encore les orthophonistes.

L'**Accessibilité Potentielle Localisée (APL)** est un indicateur d'adéquation territoriale entre l'offre et la demande de soins de ville (hors hôpital). Plus il est élevé, plus le territoire est doté en médecin généraliste.

Indicateur clé | Les Affections de Longue Durée*



Source : Observatoire des fragilités, 2021

22% des assurés du Régime général de la commune étaient en affection de longue durée, contre 17% pour la France métropolitaine.

Taux d'équipement en professionnels de santé pour 10 000 habitants

	Méd. généralistes	Spécialistes	Autres professionnels	Dentistes	Pharmaciens
Avesnes-le-Comte	16,4	5,5	60,0	5,5	10,9
Panel de communes	21,9	0,0	66,9	11,5	5,8
CC des Campagnes de l'Artois	6,3	0,6	37,4	3,0	2,1
Pas-de-Calais	8,4	4,7	40,0	4,3	3,5
France métropolitaine	9,0	7,2	40,9	5,7	3,2

Source : Base Permanente des Equipements, 2021

En 2021, Avesnes-le-Comte avait 16,4 médecins généralistes pour 10 000 habitants contre 8,4 pour le Pas-de-Calais.

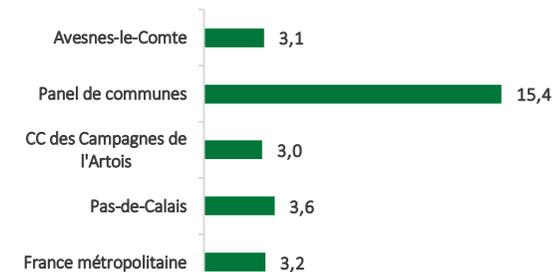
Les professions médicales



Source : Base Permanente des Equipements, 2021

En 2021, Avesnes-le-Comte totalisait 3 médecins généralistes.

Accessibilité potentielle localisée (APL) aux médecins généralistes*



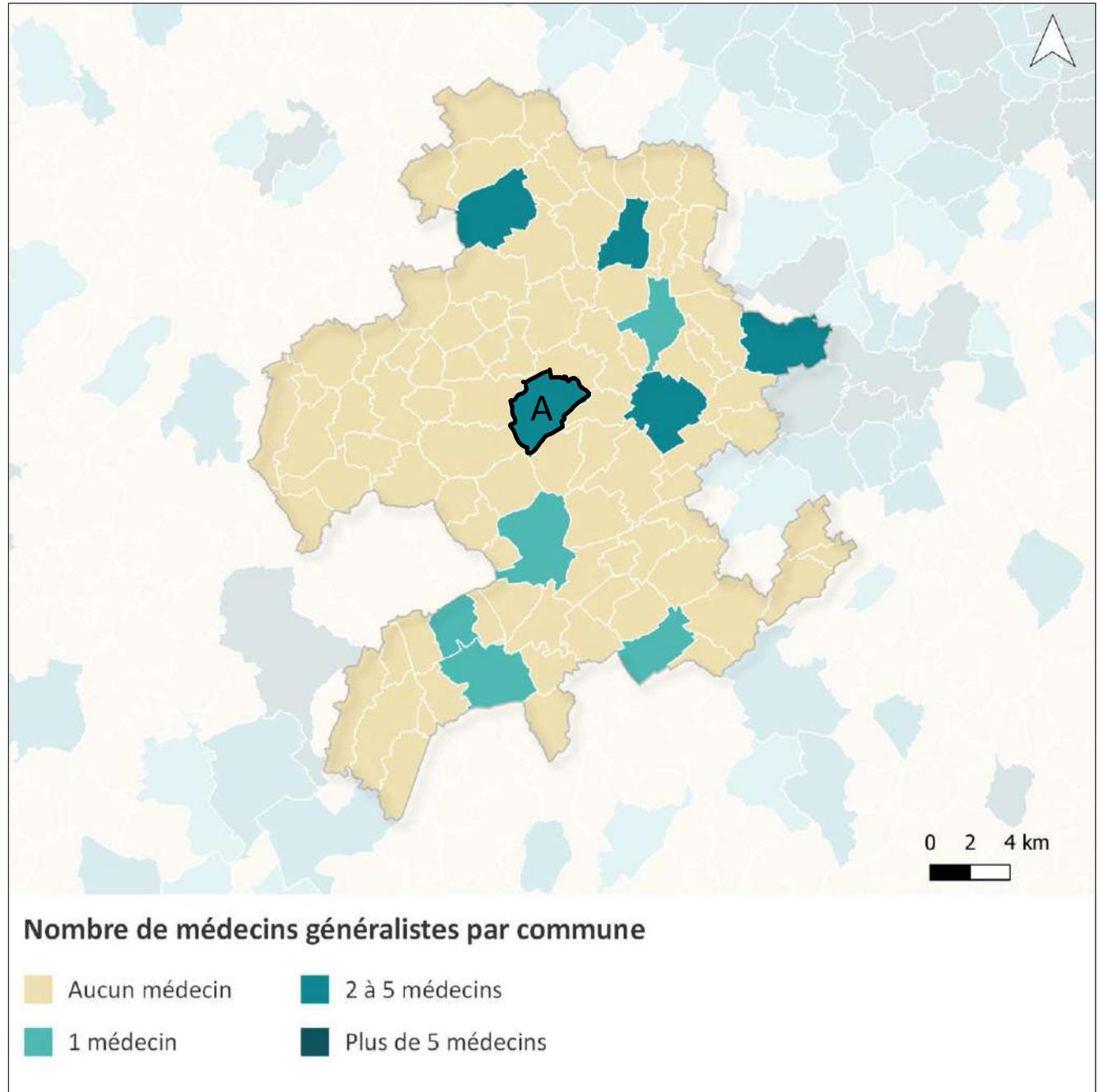
Source : SNIIRAM INSEE Drees, 2019

En 2019, l'APL s'élevait à 3,1 pour Avesnes-le-Comte contre 15,4 pour Panel de communes.



CC des Campagnes de l'Artois

Quel est le nombre de médecins présents dans le territoire ?



Source : INSEE BPE 2021

7.2 LE HANDICAP



Combien d'habitants bénéficient d'aides liées au handicap ?
Comment expliquer les évolutions ?

L'INDICATEUR EXPLIQUÉ



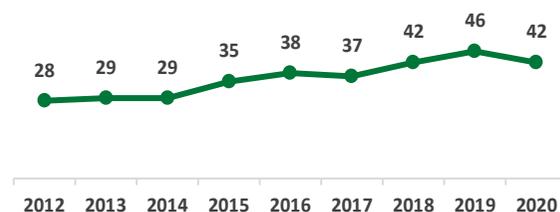
Un nombre de bénéficiaires de prestations handicap élevé ou en augmentation peut simplement être lié à un meilleur repérage de ces derniers. D'ailleurs, les taux de non-recours aux prestations handicap sont variables selon les territoires (équipements en termes de structures. d'accompagnement). Le taux de non-recours à l'AEEH est estimé à 85% et à 61% pour l'AAH selon la CAF et la DGFIP.

LE HANDICAP, ÇA CONCERNE QUI ?



Beaucoup plus de personnes qu'on ne pense ! 12 millions de Français au total, soit 20% de la population et cela peut aller jusqu'à 40% de la population en prenant en compte les situations de handicap temporaires. D'autant plus qu'avec le vieillissement de la population ces chiffres sont en hausse : 1 Français sur 3 aura plus de 60 ans en 2035.

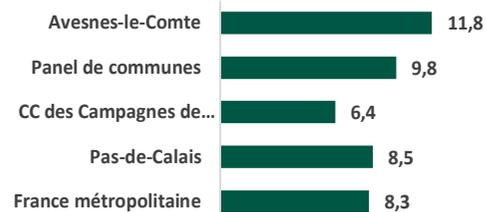
Les bénéficiaires de l'AAH*



Source : caf.data 2012-2020

De 2012 à 2020, le nombre de bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé de la commune est passé de 28 à 42.

Bénéficiaires de l'AAH* pour 100 allocataires CAF



Source : CAF 2020

En 2020, Avesnes-le-Comte totalisait 11,8 bénéficiaires de l'AAH pour 100 allocataires CAF, contre 8,3 pour la France métropolitaine.

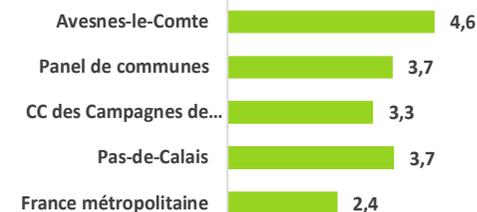
Les bénéficiaires de l'AEEH*



Source : caf.data 2012-2020

De 2012 à 2020, le nombre de bénéficiaires de l'Allocation d'Education Enfance Handicapée de la commune est passé de 0 à 20.

Nombre de bénéficiaires de l'AEEH* pour 100 enfants de moins de 20 ans



Source : CAF 2020

En 2020, Avesnes-le-Comte totalisait 4,6 bénéficiaires de l'AEED pour 100 enfants de 0 à 19 ans, contre 2,4 pour la France métropolitaine.

ANNEXES

-
- 1 Glossaire
-



Les catégories socio-professionnelles



Agriculteurs exploitants

Artisans, commerçants, chefs d'entreprise

Cadres, professions libérales et professions intellectuelles supérieures

Professionnels de santé libéraux, professionnels juridiques et techniques libéraux, cadres d'entreprises, cadres de la fonction publique...

Professions intermédiaires

Professions intermédiaires administratives, commerciales, de l'enseignement, de la santé et de la fonction publique, techniciens, contremaîtres...

Employés

Agents de service de la fonction publique, militaires, policiers, employés administratifs d'entreprise, employés de commerce...

Ouvriers

Ouvriers industriels, artisans, agricoles, chauffeurs...

Retraités

Autres personnes sans activité professionnelle

Élèves, étudiants, hommes/femmes au foyer

DÉMOGRAPHIE

Population municipale. Personnes ayant leur résidence habituelle dans la commune, dans un logement ou une communauté (ex. gendarmerie), dans un établissement pénitentiaire, dans une habitation mobile, ou personnes sans abri recensées sur le territoire de la commune.

Population comptée à part. Comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont une résidence sur le territoire de la commune (ex. étudiants, résidents en établissements sociaux et médico-sociaux, certaines personnes SDF rattachées à la commune...)

Population totale. Cumul de la population municipale et de la population comptée à part.

Solde naturel. Différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès.

Solde migratoire. Différence entre le nombre de personnes entrées et le nombre de personnes sorties du territoire.

Allocataire Caisse d'Allocations familiales (CAF). Les allocataires CAF sont des personnes qui perçoivent au moins une allocation de la part de la Caisse d'allocations familiales au vu de leur situation familiale et/ou monétaire.

Indice de jeunesse. Différence entre les moins de 20 ans et les plus de 60 ans et plus.

Population étrangère. Population qui n'est pas de nationalité française.

Population immigrée. Population, de nationalité française ou non, née étrangère à l'étranger et résidant en France.

PETITE ENFANCE

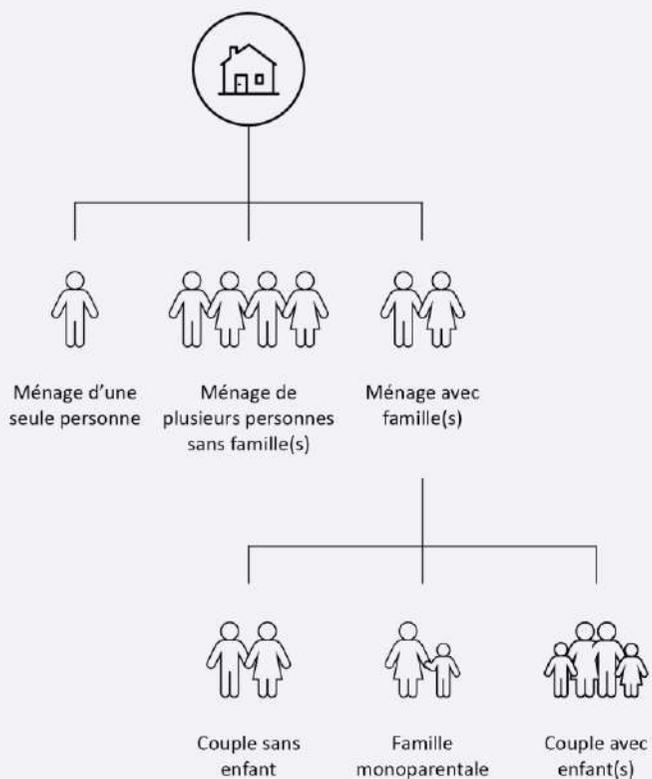
Complément de libre choix du mode de garde (CMG). Aide financière versée par la CAF aux parents exerçant une activité professionnelle. Elle est destinée à financer partiellement les frais de garde (par un assistant maternel agréé) des enfants de moins de 6 ans.

Prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE). Prestation permettant à un ou aux deux parents de cesser ou de réduire leur activité professionnelle pour s'occuper de leur(s) enfant(s) de moins de 3 ans.

Prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE). Aide financière versée par la CAF, sous conditions de ressources, aux parents d'enfants de moins de 3 ans.

GLOSSAIRE ILLUSTRÉ

Les catégories de ménages



FAMILLES

Famille monoparentale. Une famille monoparentale comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant pas d'enfant).

Famille. Une famille est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée :

- soit d'un couple vivant au sein du ménage, avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage ;
- soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale).

Un ménage peut comprendre zéro, une ou plusieurs familles.

Ménage. De manière générale, un ménage, au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne.

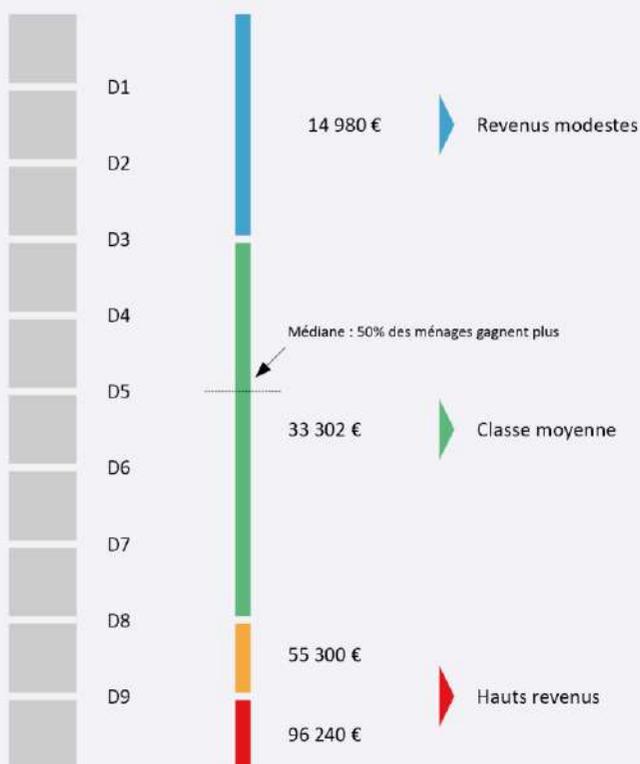
SENIORS

Contribution sociale généralisée (CSG). Impôt créé en 1991 pour participer au financement de la sécurité sociale.

Pension d'invalidité. Aide financière qui est attribuée par la Sécurité sociale à une personne qui a une capacité de travail réduite, en raison d'un accident ou d'une maladie d'origine non professionnelle et qui doit faire face à une perte de gain.

GLOSSAIRE ILLUSTRÉ

Revenu disponible moyen par tranche de niveau de vie



Source : INSEE, 2015

EMPLOI

Actif. Un actif est une personne qui est en capacité de travailler. Un actif occupé est une personne qui a un emploi. Ainsi, la **population active** regroupe la population active occupée (appelée aussi « population active ayant un emploi ») et les chômeurs.

Taux de chômage. Le chômage représente l'ensemble des personnes de 15 ans et plus, privées d'emploi et en recherchant un. Les frontières entre emploi, chômage et inactivité ne sont pas toujours faciles à établir. En France il y a deux sources statistiques principales sur le chômage ;

- Chômeur = chômeur selon l'enquête nationale réalisée par l'INSEE
- Personne en recherche d'emploi = personne qui s'est inscrite à Pôle Emploi

Travail à temps partiel. Mode de travail qui peut être mis en place à l'initiative de l'employeur ou du salarié, impliquant une durée de travail inférieur à la durée légale (35h).

Navetteur. Personne en emploi travaillant en dehors de sa commune de résidence.

Chômeurs de catégorie ABC. Demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi.

REVENUS ET PRÉCARITÉ

Foyer à bas revenus. Un foyer est considéré à bas revenus par la CAF si son Revenu par Unité de Consommation (RUC) est inférieur à 60% du RUC médian.

Prestations sociales. Les prestations sociales (ou transferts sociaux) sont des transferts versés (en espèces ou en nature) à des individus ou à des familles afin de réduire la charge financière que représente la protection contre divers risques.

Prime d'activité. Aide financière venue remplacer le RSA activité et la prime pour l'emploi. Elle est attribuée en tant que complément pour les travailleurs aux revenus modérés.

Aide pour le logement. Aides délivrées par la CAF, constituées de l'Allocation de Logement Familiale (ALF), de l'Allocation de Logement Sociale (ALS), et de l'Aide Personnalisée au Logement (APL).

Revenu de solidarité active (RSA). Aide financière versée par la CAF pour les personnes de 25 ans et plus (ou 18-25 ans parents isolés) destinée à assurer un niveau minimum de ressources.

Revenu médian et rapport interdécile. Les déciles sont les valeurs qui partagent les revenus de la population en dix parties égales (cf. schéma ci-contre). Le cinquième décile, correspond à la médiane, c'est-à-dire le salaire au-dessous duquel 50% des ménages touchent plus et 50 % touchent moins. Le rapport interdécile est utilisé pour mettre en évidence les disparités (ou écarts) entre les plus riches et les plus pauvres. Plus il est élevé plus les inégalités sont grandes.



SANTÉ ET HANDICAP

Allocation adulte handicapé (AAH). Aide financière versée par la CAF aux personnes en situation de handicap selon des conditions de ressources et d'autonomie.

Aide au paiement d'une Complémentaire Santé (ACS). Aide financière versée, sous conditions de ressources et destinée au paiement d'une complémentaire santé. Cette aide est versée aux individus dont les ressources sont légèrement supérieures au plafond de la CMU-C.

Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH). Aide financière versée par la CAF aux parents d'un enfant de moins de 20 ans en situation de handicap et destinée à financer frais d'éducation et de soins.

Couverture Maladie Universelle-Complémentaire (CMU-C). Complémentaire santé gratuite, versée sous condition de ressources.

Non-recours aux droits/soins. Notion qui renvoie aux personnes qui ne font pas valoir leurs droits en raison de différents obstacles et /ou qui ne se rendent pas chez un professionnel de santé.

VIE LOCALE

Licenciés sportifs. Les licenciés sportifs sont les titulaires d'une licence d'une fédération ou d'une association à caractère sportif.

Délit. Infraction d'une gravité intermédiaire jugée devant le Tribunal correctionnel (exemple : vols, harcèlement, abus de bien sociaux, discrimination, etc.)

Crime. Infraction grave jugée devant la Cour d'assises et punie d'une peine minimum de 15 ans de prison (exemple : meurtre, viol, etc.)

17 OCT. 2022



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Service urbanisme et aménagement
Unité foncier, aménagement et expertise juridique
Affaire suivie par : Kévin Dehecq
Tél : 03 21 50 30 54
Mél : kevin.dehecq@pas-de-calais.gouv.fr

Arras, le 11 OCT. 2022

Monsieur le Maire,

Ce courrier fait suite à la visite de votre commune par l'architecte-conseil de la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) du Pas-de-Calais qui s'est déroulée le 16 mai dernier ainsi qu'à l'atelier organisé le 27 juillet dernier en mairie d'Avesnes-le-Comte auquel ont contribué les services de la DDTM et du Conseil en architecture, urbanisme et environnement (CAUE).

Vous trouverez, joint au présent courrier, le rapport de l'architecte-conseil de l'État, dressant un diagnostic sommaire des problématiques de dévitalisation rencontrées sur votre commune.

L'annexe au présent courrier présente un compte-rendu de l'atelier ainsi que les suites qui pourraient y être données.

Les services de la DDTM se tiennent à votre disposition afin d'approfondir la faisabilité des différentes actions.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur départemental
des territoires et de la mer,

Édouard GAYET

Sébastien Bertout
Maire de Avesnes-le-Comte
1 rue neuve
62810 AVESNES-LE-COMTE

Annexe : actions proposées lors de l'atelier et proposition de hiérarchisation

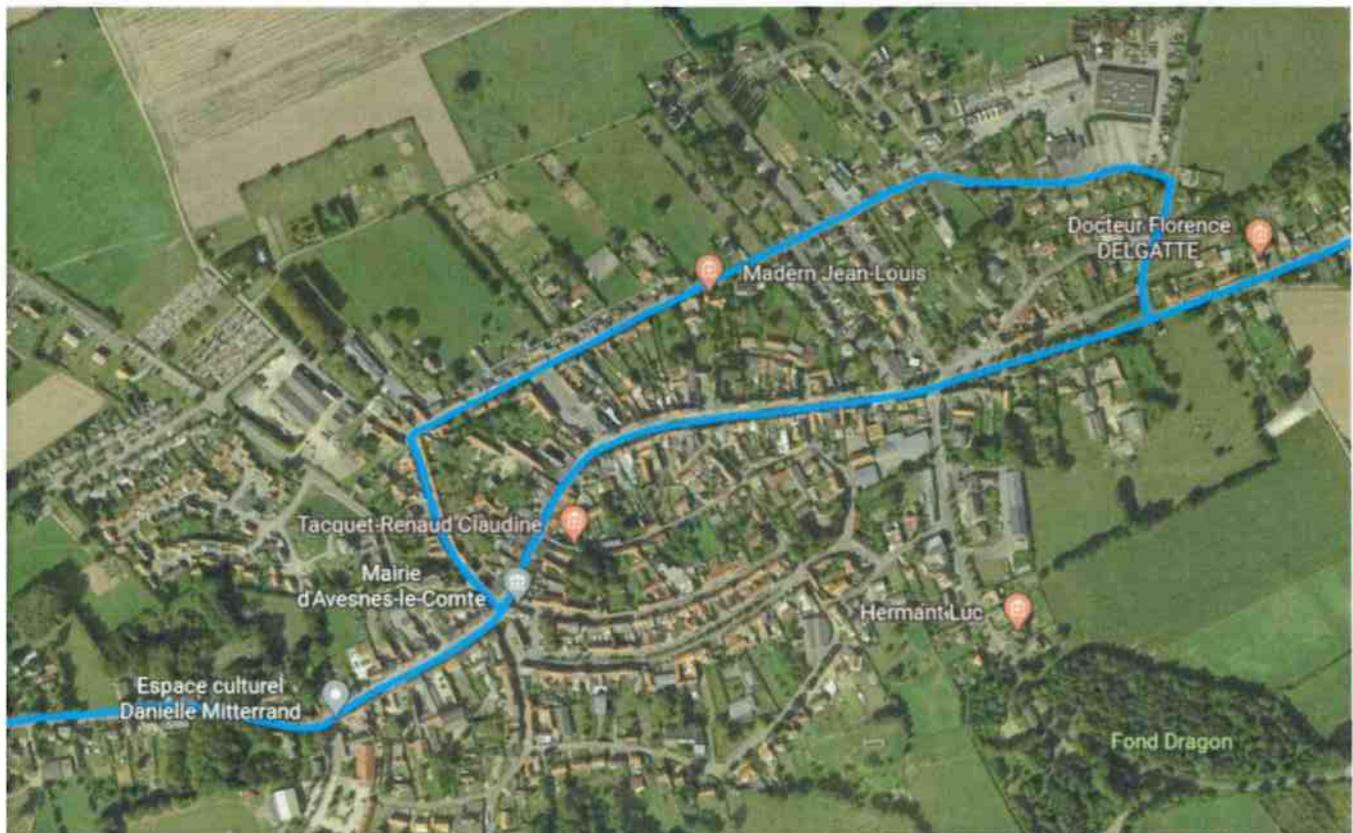
I. Apaiser la circulation et redonner de l'espace aux modes doux

L'une des principales problématiques sur la commune d'Avesnes-le-Comte est l'importance du trafic routier (voiture et poids lourds). En effet, la commune est traversée par la RD 339 d'Est en Ouest, qui relie Arras à Frévent.

Le Conseil départemental avait étudié la possibilité de rendre cet axe à sens unique entre la rue Maclou et la RD 75. L'autre sens de circulation étant déporté rue de la poste tel que le présente le plan ci-dessous. Du fait de difficultés de giration au niveau la rue Maclou, il n'a pas été donné suite à ce projet.

Néanmoins, apaiser la circulation sur la RD 339 fait partie des axes prioritaires afin de redonner de l'attractivité à la commune, notamment pour la circulation des piétons et l'accès aux commerces. Il est donc nécessaire de relancer la possibilité de mettre en place cette déviation dans le cadre du programme « Petite Ville de Demain » de la commune ou à défaut, d'étudier la mise en place d'autres aménagements permettant de réduire la vitesse des véhicules sur la RD 339 et de permettre aux piétons de circuler le long de cet axe et de le traverser sans appréhension.

Partenaires à mobiliser : Conseil départemental, CAUE.



2. Créer un espace central, un lieu de rencontre

La place du marché est la place principale de la commune d'Avesnes-le-Comte. Il s'agit de la place qui accueille le marché, chaque vendredi. Il s'agit en fait d'un parking en bitume comme le montre la photo aérienne ci-dessous.



La commune d'Avesnes-le-Comte ne dispose pas d'un lieu de rencontre agréable qui contribuerait à l'animation de la commune. Un réaménagement de la place du marché, redonnant de la place aux piétons, intégrant des éléments paysagers, et permettant la création d'une terrasse pour le restaurant donnant sur la place permettrait de créer ce lieu de rencontre pour les habitants de la commune ainsi que les personnes la traversant. Ces aménagements pourraient être mis en place de manière progressive (mise en place de bac à fleur, signalisation temporaire, etc.) de manière à pouvoir essayer de nouvelles configurations et de tester leur acceptabilité par la population.

Partenaires à mobiliser : CAUE, association de commerçants.

3. Créer de nouvelles liaisons douces permettant de déambuler dans la commune

La commune est couverte par plusieurs sentiers qui sont autant de cheminements permettant de traverser et se promener dans la commune de manière douce. Il s'agit de l'un des atouts de la commune qui mériterait d'être développé et mis en valeur. En effet, pouvoir développer un maillage de chemins et sentiers pédestres permettant de rejoindre chaque équipement de la commune (mairie, école, commerces, poste, etc.) inciterait la mobilité des habitants dans la commune et serait source d'attractivité.- La plupart des axes sont orientés d'Est en Ouest. Créer un cheminement piéton traversant la commune du Nord au Sud faciliterait ainsi les mobilités douces. Un soin particulier devra être apporté à la traversée de la RD 339 par les piétons, de manière à sécuriser leur cheminement. Cet axe est schématisé sur le plan ci-dessous. Cette action serait à mener de concert avec l'action visant à apaiser de la circulation sur la RD 339.

Partenaires à mobiliser : Conseil départemental, CAUE, EPF (pour l'acquisition et le portage des parcelles).



4. L'habitat

Une des problématiques sur la commune est la vacance du parc de logement (12,9 % de vacance – source Inee 2018) et sa réhabilitation. Des dispositifs incitatifs pourraient être mis en place sur la commune, en lien avec l'OPAH récemment mise en œuvre sur la communauté de communes des campagnes de l'artois, afin de rénover le bâti du centre-ville. Une offre de logements locatifs conventionnés et abordables pourrait être créée.

La commune a également plusieurs projets de lotissement. Certains sont situés en limite communale, et l'intérêt de leur mise en place, notamment vis-à-vis de la démarche de revitalisation de la commune, est limitée. En effet, les habitants de ces lotissements seraient éloignés du centre de la commune et participeraient peu à son animation.

En revanche, le projet de lotissement au Nord de la commune, dit « le grand enclos », permettrait un « épaissement » de la commune et serait situé à proximité du centre bourg. Un soin particulier devra être apporté à la réalisation de connexion piétonnes permettant de rejoindre aisément le centre-bourg de la commune par les modes doux depuis ce lotissement.

5. Le Commerce

La vacance du commerce de proximité au droit de la traversée (RD339) est relativement importante. En matière de commerce, la commune d'Avesnes le Comte dispose d'une union commerciale dynamique. Son tissu commercial est néanmoins dans une situation de décroissance depuis plusieurs années, ce qui se matérialise par une vacance commerciale de plus en plus présente dans le centre-bourg.

Des dispositifs incitatifs pourraient être mis en place sur la commune, en coopération la CCI, la communauté de communes et l'Anah dans le cadre de la réhabilitation du bâti.

Opération :
Projet Petite Ville de Demain à AVESNES LE COMTE (62117)
CR réunion Ville / SUA

Origine demande	demandeur	Coordonnées
SUA	DEHECQ Kevin	
Date demande :	@	RDV le 16/05/2022 en mairie d'Avesnes le Comte
Présents		
<p>M. BERTOUT Sébastien Maire d'Avesnes-le-Comte M. AMEELE Stéphane DGS d'Avesnes-le-Comte M. BIELSKI Hugues chargé de projet PVD d'Avesnes-le-Comte hugues.bielski@mairie-avesneslecomte.fr</p> <p>BELLENGIER Julien - DDTM 62/SAAT/CT Artois LEFINT Christophe - DDTM 62/SUA VALLE Sylvie - DDTM 62/SUA BLANDIN Adeline Laure - DDTM 62/SUA</p> <p>BERTRAND Patrick – Architecte conseil de l'État</p>		

Documents présentés le jour de la réunion

DOCUMENTS	
1	Photo aérienne d'Avesnes le Comte

DOCUMENTS TRANSMIS SUITE À LA RÉUNION - LISTE NON EXHAUSTIVE

- Cahier des charges étude commerce CCI
- Cahier des charges étude socioculturelle ITHEA
- Convention adhésion PVD 29 Juin 2021
- Diag CAUE Avesnes Janvier 2013
- Diag Copil 02 2022
- Diagnostic habitat Avesnes
- Etude diagnostic centre ville commerce 2014
- 2 Note de synthèse étude commerce
- Note de synthèse étude socioculturelle
- Plan projet immobilier rue de la poste
- Présentation projet lotissement rue de la poste
- Projet Eiffage-Cocooning
- Proposition aménagement place marché
- Projet d'extension du Carrefour Market - Analyse d'impact Loi Élan
- Proposition aménagement rues Avesnes - rues Barly et Neuve - CAUE62

La commune d'Avesnes le Comte s'est engagée dans la démarche Petite Ville de Demain
La convention engageant la commune et la CC des Campagnes de l'Artois a été signée le 29 juin 2021 entre :
Mr BERTOUT Maire,
Mr SEROUX Président de la CC des Campagnes de l'Artois
Et l'État représenté par le sous préfet d'Arras.

Mr Hugues BIELSKI a été désigné chef de projet PVD.

Dans le cadre de la convention PVD les actions principales pouvant concourir à la revitalisation de la commune et couvrant la période 2020/2026, ont été identifiées comme suit :

- Favoriser les modes de déplacements doux et actifs (marche et vélo) pour les déplacements internes à la commune.
- Améliorer la mobilité des habitants de la commune et des communes voisines.
- Valoriser le patrimoine architectural, naturel et urbain.
- Réhabiliter le parc de logements afin de l'adapter aux nouvelles attentes des ménages et d'améliorer l'attractivité de la commune.
- Redynamiser la structure commerciale
- Préserver le tissu économique de la commune
- Développer l'attractivité de la commune par le tourisme au tour de l'église classée 12^e et les ruines du château fort,
- Renforcer l'offre culturelle, de loisirs et touristique de la commune.
- Renforcer le lien social avec la création d'un tiers lieu,
- Poursuivre et accentuer des actions mutualisées, notamment en matière de tourisme et d'animation, au sein d'un « réseau » avec les Bourgs-centres voisins.

A l'issue des études spécifiques la commune doit sous un délai de 12 mois élaborer sa stratégie globale de revitalisation.

Les études devront aboutir à l'établissement d'un Plan Guide spatialisant les éléments de programme et articulant les espaces publics entre eux.

État avancement du dossier :

Phase Diagnostic

La Ville a sollicité la CCI afin d'établir le diagnostic commerce.

Mr Bielski a pris en charge le diagnostic habitat.

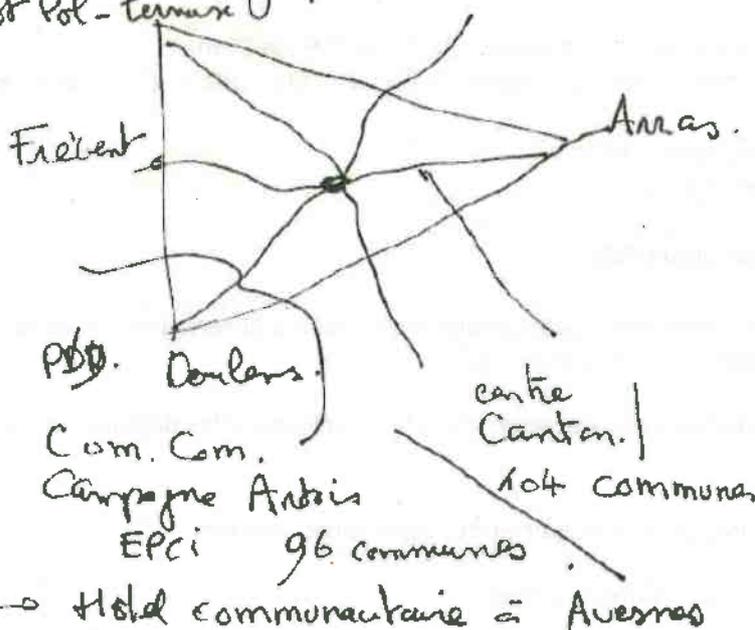
La restitution du diagnostic commercial est envisagée pour le 3^{ème} trimestre 2022.

Présentation de la commune et exposé des objectifs par M. BERTOUT :

La commune est perçue comme un territoire enclavé à égale distance des communes de Doullens (80), St Pol sur Ternoise, Frévent et Arras, tout en étant à l'écart des axes routiers principaux.

Situation géographique

St Pol - ternuxi



inconvénients

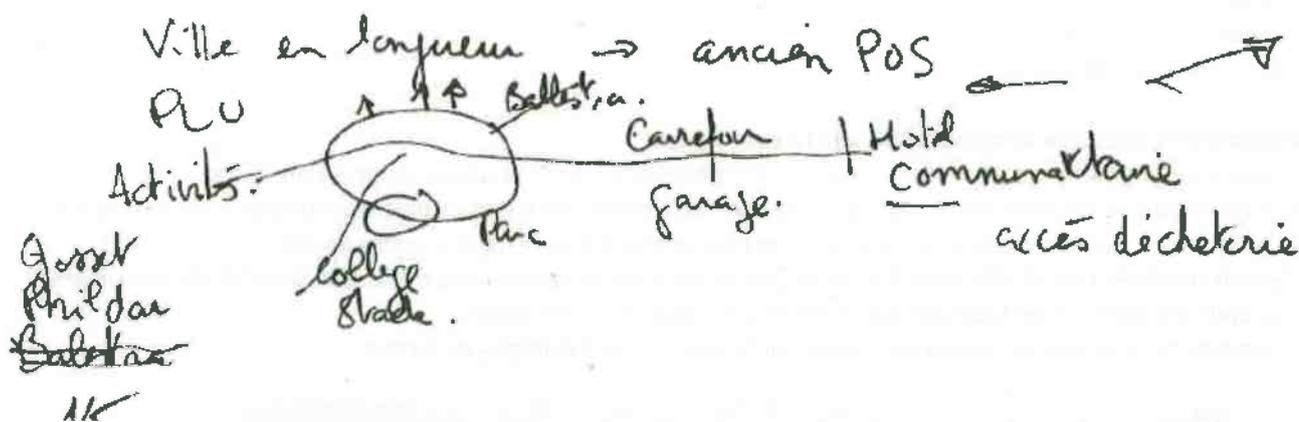
- flux.
→ VL
Poids lourds
- Sécurité
- Commerces.

La ville, chef-lieu de canton, se situe au sein d'un canton de 104 communes, membre d'un EPCI de 96 communes dont le siège se situe à Avesnes-le-Comte. À ce titre elle joue le rôle de « centre-bourg » d'une population de 38 426 habitants. Elle exerce ainsi son rôle de « centralité » et de services.

Les principaux inconvénients de cette situation sont : les flux - importance du trafic VL et Poids lourds en transit, la sécurité dans la traversée de la ville et la difficulté de proposer un stationnement à proximité des commerces.



trafic transport routier et agricole Grande rue RD339



Sous les précédentes mandatures la ville a été pensée à travers les documents d'urbanisme comme un ville rue qu'il convenait d'étendre à ses extrémités Est et Ouest.
La ville souhaite aujourd'hui repenser son urbanisme et ses « centralités ».

Évolution de la population et logements vacants.

La ville subit une perte de population depuis le recensement de 2008 (- 250 habitants en 14 ans - 12%).

Évolution de la population								
1962	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2008	2013
1 388	1 424	1 490	1 835	2 011	1 983	2 061	2 083	1 998
2018	2019	-	-	-	-	-	-	-
1 853	1 833	-	-	-	-	-	-	-

De 1962 à 1999 : [population sans doubles comptes](#) ; pour les dates suivantes : [population municipale](#).
(Sources : Ldh/EHESS/Cassini jusqu'en 1999³ puis [Insee](#) à partir de 2006²⁰.)

Outre le constat d'un revenu médian en baisse, l'analyse des causes de cet affaiblissement met en exergue plusieurs phénomènes majoritairement axés autour du logement :

Le nombre de logements vacants à la hausse pour un nombre de propriétaires peu important, un parc locatif vieillissant et dégradé.

Évolution de l'emploi et activités sur la commune.

La commune d'Avesnes le Comte compte 63.6 % des actifs (ayant un emploi) et un taux de chômage de 13.4 %.

- 29.7 % des actifs travaillent sur la commune d'Avesnes le Comte,
- 70.3 % des actifs travaillent dans une commune autre que la commune de résidence.

Extrait convention PVD.

Au 31 décembre 2018, la commune d'Avesnes le Comte compte 113 entreprises tous secteurs d'activités confondus. Bien que depuis 2016, le nombre de création d'entreprises connaît une forte baisse, la courbe s'inverse à compter de 2017 avec l'arrivée notamment sur la commune d'Avesnes le Comte du siège de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois drainant ainsi 80 emplois sur le territoire communal.

La commune compte 5 entreprises ou commerces de renom tant Départemental que National dans leur domaine d'activités :

- l'entreprise BALESTRA, > grande entreprise de BTP

- l'entreprise EPHIGEA (Phildar),> logistique
- l'entreprise GOSSET,
- L'entreprise BAJU > transport
- les commerces CARREFOUR et ALDI.

Évolution de l'activités commerciale sur la commune.

En matière de commerce, la commune d'Avesnes le Comte dispose d'une union commerciale dynamique. Ce tissu commercial est néanmoins dans une situation de décroissance depuis plusieurs années (cela se matérialise dans la commune par une vacance commerciale de plus en plus présente dans le centre-bourg). Le Carrefour Market situé à l'entrée Est de la Commune met en œuvre une extension de 50% de sa surface. Des projets d'extension de l'activité automobile sont également en cours. Les commerces complémentaires se situent sur la commune d'Aubigny en Artois.



Vacances de l'habitat et vacances commerciales

Ces 2 thématiques ressortent comme étant les 2 préoccupations principales de la commune dans le cadre du projet PVD.

Habitat : 12% de vacances locatives

Commerces : 17 % de vacances commerciales

Source Insee 2018

Évolution des services et projet de tiers-lieux

La commune est dotée d'un certain nombre de services à la population facilement accessibles, pour les habitants de la commune, mais également ceux des communes voisines.

À ce titre, la commune joue un rôle de centralité de centre-bourg à l'échelle du canton.

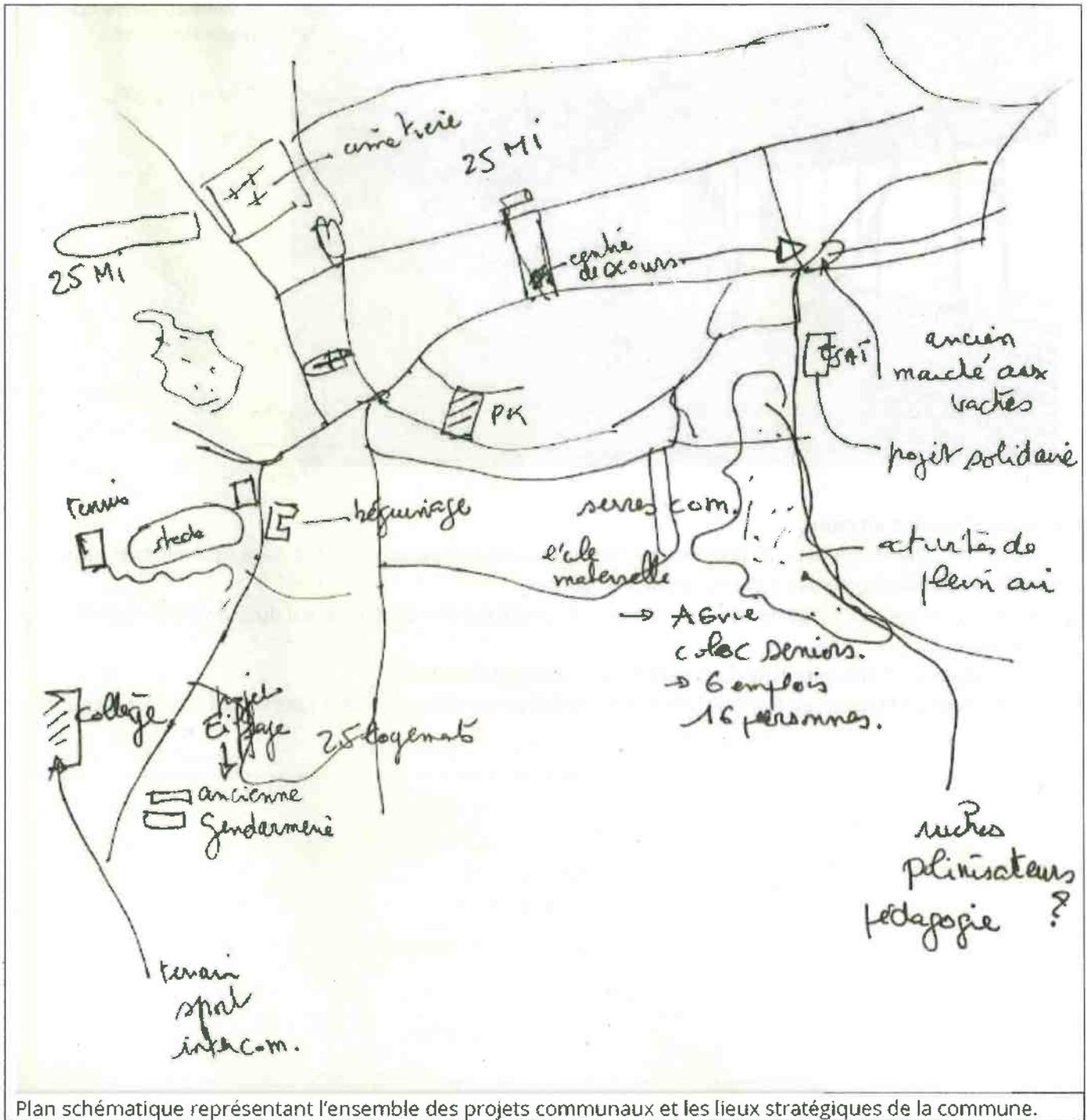


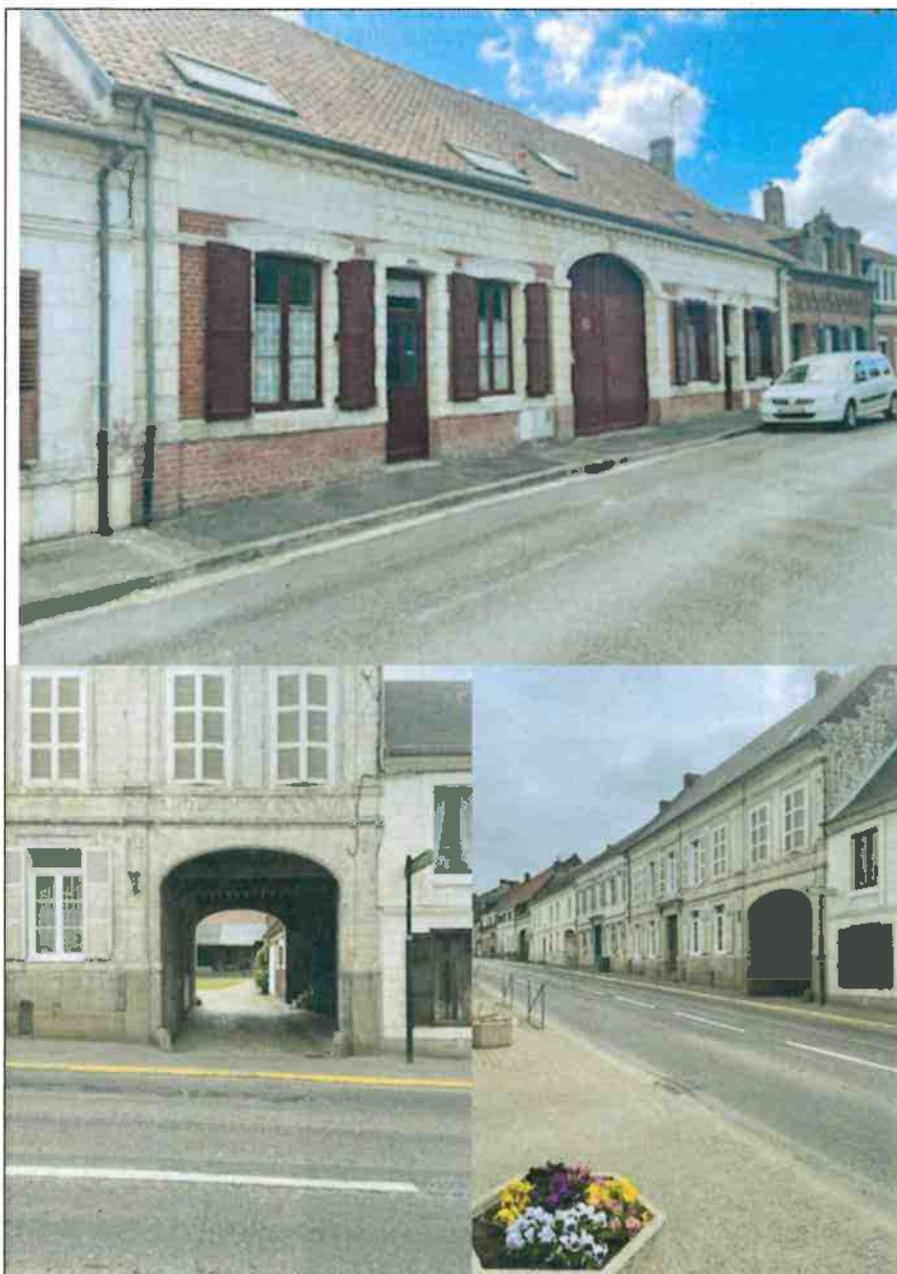
La commune développe également un tiers-lieux récemment livré rue Albert Derbecourt – RD75 à proximité du Centre Culturel Danielle Miterrand.

Projets d'habitat en cours

3 projets de taille identiques – 25 logements sont en cours de réalisation et/ou montage opérationnel sur la commune afin d'endiguer la baisse du nombre d'habitant.

- Le projet Eiffage de 25 logements (collectifs et individuels) proche du collège Val du Guy à l'Ouest de la commune.
- Le projet de 25 maisons proche du cimetière situé au Nord-Ouest.
- Le projet de 25 maisons au Nord de l'ancienne voie ferrée sensiblement dans l'axe de la Poste (ex gare sncf).





La commune possède tous les atouts pour réussir son projet petite ville de demain et renforcer son attractivité à l'échelle du canton formé par les 104 communes. Ses atouts principaux sont :

Un patrimoine urbain et architectural de qualité – habitat de bourg structurant en bordure de la grande rue RD 339, épannelage et habitat vernaculaire en cœur de bourg constituant un paysage et des espaces publics de qualité, position des équipements – Mairie et Église permettant de constituer une centralité autour d'un monument et d'un pôle administratif, une seconde centralité constitué par la Place du Marché situé à proximité immédiate de la Poste et des principaux commerces, un maillage « vert » du territoire communal reliant les équipements et les espaces libres de loisir, enfin une forte volonté communale de développer un projet ambitieux tant du point de vue économique, social et environnemental.

Habitat grande rue et rue des fossés

Pour autant la commune souffre de la présence d'un habitat dégradé le long de la RD 339 et de la vacance du commerce qui déprécie la perception de la qualité de la commune. Ce sentiment est accentué par les nuisances liées au trafic routier transitant par la grande rue (RD 339).

La commune ,tel qu'il a été exposé, a l'ambition de développer de multiples projets, tant sur l'habitat que sur l'accessibilité aux commerces, aux différents lieux de vie et aux espaces verts communaux.

Dans le cadre du projet Petite Ville de Demain, l'objectif est de hiérarchiser, prioriser et planifier les actions à mener, la commune devant à l'aboutissement des études établir un « Plan Guide Communal ».

Les 4 thématiques majeures qui apparaissent après une première écoute et visite de la commune :

- Rénover le bâti du centre-ville en offrant des logements locatifs conventionnés et abordables,
- Rénover les cellules commerciales et rendre attractif le commerce de centre-ville en requalifiant l'espace public. Accompagner cette attractivité en proposant une offre de stationnement de proximité.

- Créer des lieux de centralité aisément identifiables et accessibles, support du quotidien et des activités « exceptionnelles » sur la commune.
- Renforcer le maillage « vert » de la commune et l'accessibilité « sécurisée » aux équipements à travers son réseau de sente et d'espaces publics « requalifiés ».



Espace vert communal le long de la RD68 et sente remontant vers la rue des aubépines.



La Mairie dans l'axe de la rue Maclou et l'allée conduisant à l'Église Saint Nicolas.

Cette nécessité de hiérarchiser et rendre opérationnel à court terme les actions communales, nécessite de disposer d'études exhaustives permettant de cibler les interventions et leurs modalités sur les bâtiments prioritaires pour le renouveau de l'offre locative en centre bourg et le renouveau commercial, de par leur situation stratégique, leur opportunité ou leur état.

Afin, de cadrer l'exhaustivité des études en cours, il convient également pendant la phase diagnostic en cours d'élaboration, d'établir avec la commune une cartographie des enjeux communaux préalable au Plan Guide, de s'assurer que les cahiers des charges des études en cours permettront de disposer d'outils opérationnels principalement sur la rénovation du bâti.

Enfin, il convient de préciser les objectifs environnementaux pertinent à l'échelle des actions envisagées.

Pour ce faire il a été proposé à la commune de participer à un « atelier territoire » avec les principaux acteurs concernés.

Cet atelier se fera en appui de la commune par les services de l'état, du paysagiste conseil de la DDTM62, de l'architecte conseil de la DDTM62.

Il serait également opportun que le CAUE62 puisse être associé à la démarche.

*Avis rédigé le 13 juin 2022.
par Patrick Bertrand
Architecte d.p.l.g.,
Architecte conseil de l'État*

INVENTAIRE GENERAL DES FICHES ACTIONS PAR AXE STRATEGIQUE

Axe 1 : Développer l'habitat et assurer une offre de logements adaptée à la population
Fiche action n°1 : Développement de l'habitat inclusif et intergénérationnel et adaptation des logements
Fiche action n°2 : Rénovation énergétique des logements
Fiche action n°3 : Lutte contre l'habitat indigne
Fiche action n°4 : Réduction de la vacance de logements de longue durée dans le centre communal
Axe 2 : Solidifier le tissu commercial et valoriser le potentiel économique du territoire
Fiche action n°5 : Amélioration de l'attractivité du marché hebdomadaire d'Avesnes-le-Comte
Fiche action n°6 : Amélioration du confort d'achat en centre-ville
Fiche action n°7 : Plan de lutte contre la vacance commerciale
Axe 3 : Répondre aux besoins socio-culturels de la population
Fiche action n°8 : Développement du tiers-lieu « La Bergerie »
Fiche action n°9 : Obtention et pérennisation du label « EVS »
Fiche action n°10 : Proposition d'un programme d'animations diversifiées
Fiche action n°11 : Rénovation des équipements et diversification des activités sportives-associatives
Fiche action n°12 : Obtention et pérennisation du label « Village Patrimoine »
Axe 4 : Améliorer un cadre de vie qui s'appuie sur les éléments constitutifs de l'identité Avesnoise
Fiche action n°13 : Conservation du tissu commercial et amélioration des conditions d'accès
Fiche action n°14 : Aménagement de la Place du Marché : création d'un espace central et de convivialité
Fiche action n°15 : Rénovation, restructuration de l'Eglise Saint-Nicolas, ses abords et ses objets
Fiche action n°16 : Rénovation, réfection des façades de la Grand' Rue (Hyper-centre)
Fiche action n°17 : Mise en place de dispositifs de lutte contre l'insécurité et de prévention de la délinquance

FICHE ACTION N°	1	DEVELOPPEMENT DE L'HABITAT INCLUSIF & INTERGENERATIONNEL ET ADAPTATION DES LOGEMENTS
AXE STRATEGIQUE		Développer l'habitat et assurer une offre de logement adaptée à la population

STATUT	Engagée
--------	---------

CALENDRIER PREVISIONNEL	<p>2022 : Décembre – Finalisation de l'avant-projet et réponse à l'AMI Habitat inclusif de l'ANCT</p> <p>2023 : Avant Mars – Délibération du conseil municipal et dépôt du permis de construire</p> <p>1^{er} trimestre 2024 : Appel à candidature et choix du bailleur social Début des travaux</p> <p>3^e trimestre 2025 : Réception des travaux</p>
-------------------------	--

DESCRIPTION GENERALE	<p>À la suite du constat d'une inadaptation des logements par rapport aux profils des ménages et au vieillissement de la population, la commune souhaite développer et diversifier son offre de logements en répondant à deux enjeux principaux : l'attractivité résidentielle et la mixité sociale, le tout pour permettre un parcours résidentiel adapté. Le projet intergénérationnel et le projet seniors, tous deux engagés sur la commune répondent à cette volonté de développement.</p>
----------------------	---

OBJECTIFS ET ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Permettre aux Avesnois de rester sur la commune en répondant à la problématique de parcours résidentiel <ul style="list-style-type: none"> - Adapter les logements aux profils des ménages (familles, âge, handicap) ➤ Offrir la possibilité à des familles mal logées d'intégrer rapidement un logement décent et adapté <ul style="list-style-type: none"> - Orienter les habitants vers les dispositifs d'accompagnement possibles proposés (CCCA, Région) pour éviter une perte de repères dans les démarches (<i>créer un guide à destination des habitants, réunions publiques avec les différents partenaires, identifier un technicien-référent au sein des services communaux,...</i>) ➤ Favoriser le « bien vivre ensemble » et le « bien vieillir » sur la commune <p>Les actions répondant à cet objectif s'inscrivent dans la volonté de nouer des liens intergénérationnels et solidaires entre les habitants en partageant des locaux communs, d'associer les acteurs publics et privés tout en fédérant des liens avec le tissu associatif local, mettre en valeur un type d'habitat alternatif entre la vie à domicile et la vie collective, et contribuer par ailleurs à un rehaussement de la population communale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construire les logements adaptés aux seniors dans le but de favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle en permettant une proximité avec les services de la commune dont le Guichet Unique de l'Habitat - Accompagner les résidents et habitants à mettre en place des actions de rassemblement, convivialité, partage en lien avec les activités du tiers-lieu et les associations communales (<i>fête des voisins</i>)
----------------------	--

	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des espaces de vie de partage de pratiques et d'expériences à l'image de l'initiative des jardins partagés - Favoriser le développement de projets immobiliers qualitatifs (proposer un cadre attrayant et permettant une proximité avec les services de la commune, espaces verts,...) - Proposer des animations permettant l'interactivité entre résidents <p>➤ Identifier les travaux nécessaires à l'adaptation des logements aux catégories d'âges et aux handicaps</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des temps d'échanges pour promouvoir l'adaptation des logements au vieillissement et handicap - Communiquer sur l'action « Prévention de la précarité énergétique » promue par le département - Attirer l'attention des ménages sur la nécessité d'adapter leur lieu de vie tout en proposant des moyens adaptés à leurs besoins et en s'appuyant sur des outils existants (ex : « Truck de SOLHIA »,...) - Organiser des rencontres avec les partenaires sur les questions de maintien à domicile (UNA 3 Vallées, ADNS, GUH,...) pour mettre en œuvre des actions de prévention / information auprès des personnes âgées
--	--

PARTENAIRES	ANAH / CCCA / Action Logement / CAUE / associations (sportives, UNA 3 Vallées,...) / Département du Pas-de-Calais / Région Hauts-de-France
CONSEQUENCES SUR LA FONCTION DE CENTRALITE	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Diversification de l'offre de logements ➤ Promotion d'espaces de partage et de mixité inter-générationnelle ➤ Faire d'Avesnes-le-Comte une commune rayonnante sur son bassin de vie en matière d'accompagnement du vieillissement démographique ➤ Offre de logements de meilleure qualité contribuant à un cadre de vie amélioré
LIEN AVEC LES AUTRES CONTRATS TERRITORIALISES	Convention d'OPAH entre l'EPCI et l'ANAH

FICHE ACTION N°	2	RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS
AXE STRATEGIQUE	Développer l'habitat et assurer une offre de logement adaptée à la population	

STATUT	Engagée
--------	---------

CALENDRIER PREVISIONNEL / DEFINITIF	2023	2024-2025
	Démarche engagée	Début des travaux

DESCRIPTION GENERALE	<p>La rénovation énergétique des logements constitue un réel enjeu pour la commune. Plus de 80% des logements de la commune ont un diagnostic de performance énergétique inférieur ou égal à E. Cette conjoncture s'explique en partie par un parc de logements dont presque 43% d'entre eux ont été construit avant 1970, mais aussi par le fait que près d'un tiers des ménages Avesnois rencontre des problématiques de vulnérabilité énergétique.</p>
OBJECTIFS ET ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Apporter une visibilité améliorée des caractéristiques énergétiques des logements publics et privés, et garantir une isolation thermique optimale tout en enrayant le phénomène de « turn over » des locataires <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un diagnostic cartographique exhaustif de performance énergétique de chaque logement - Rencontrer chaque bailleur public et privé, et connaître son parc immobilier ➤ Concilier confort des logements et coûts énergétiques <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place et animer un « comité » des bailleurs publics et privés sur la commune afin de définir notamment un calendrier de rénovation des logements - Faire réaliser les travaux nécessaires de rénovation énergétique - Améliorer le confort du quotidien (<i>résistance à l'humidité, confort acoustique, qualité de l'air intérieur,...</i>) - S'appuyer sur les dispositifs existants (<i>guide ADEME, campagnes de communication, Guichet Unique de l'Habitat, ...</i>) ➤ Accompagner et inciter les bailleurs privés à réaliser les travaux de mise aux normes thermiques dont ils sont les propriétaires <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les bailleurs privés sur la commune auprès des services de la CAF - Solliciter INHARI, l'opérateur de l'OPAH intercommunale, pour avoir des suggestions de recommandations et voir comment travailler au mieux sur l'accompagnement des bailleurs privés - S'appuyer sur le « passeport énergétique du logement » (PEL) mis en place par la région Hauts-de-France pour obtenir un diagnostic des logements - S'appuyer sur les dispositifs existants (<i>guide ADEME, campagnes de communication, Guichet Unique de l'Habitat,...</i>)

	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des rencontres pour rappeler les exigences réglementaires des propriétaires bailleurs pour louer un bien (rappeler les exigences CAF en matière de location) <p>➤ Favoriser la rénovation des logements en accompagnant les propriétaires qui rencontrent des difficultés de gestion des énergies dans leur logement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Informer et accompagner la population sur les aides financières mobilisables pour rénover le logement via le « Guichet Unique de l'Habitat » - Maximiser la communication sur le « Guichet Unique de l'Habitat » - Organiser des événements de proximité pour favoriser la rénovation énergétique des logements (ballades thermiques,...) - Communiquer sur l'action « Prévention de la précarité énergétique » promue par le département - S'appuyer sur les dispositifs existants (guide ADEME, campagnes de communication, guichet unique de l'habitat,...) <p>➤ Permettre aux locataires de vivre plus dignement en économisant de l'énergie et identifier les travaux nécessaires à la réduction de consommation si besoin</p> <ul style="list-style-type: none"> - Informer et accompagner les ménages sur les aides financières mobilisables pour rénover le logement via le Guichet de Unique de l'Habitat (informer sur le prêt « Amélioration de l'Habitat ») - Financement par la commune d'une partie du reste à charge du PEL régional (audit énergétique des logements) (exemple : 100 euros par dossier dans la limite de x dossiers par an) - Communiquer sur la maîtrise de consommation énergétique auprès des locataires pour limiter les déperditions thermiques et améliorer les performances énergétiques des installations
--	---

PARTENAIRES	ADIL / Caisse des Dépôts / Action Logement / CCCA / DDTM (financement réhabilitation logement social public) / ANAH / Département du Pas-de-Calais / Région Hauts-de-France (financement du Guichet Unique de l'Habitat)
CONSEQUENCES SUR LA FONCTION DE CENTRALITE	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réduction de la vulnérabilité énergétique des ménages en améliorant la performance des logements et la consommation énergétique ➤ Redonner le pouvoir d'achat aux ménages vivant à Avesnes-le-Comte ➤ Réhabilitation du parc de logements pour éviter l'appauvrissement des ménages dans des logements risquant d'être insalubres et énergivores ➤ Réduction de la facture et de la fracture énergétiques ➤ Amélioration du cadre de vie grâce à des logements de meilleure qualité
LIEN AVEC LES AUTRES CONTRATS TERRITORIALISES	Dispositifs DIIF (Dispositif d'intervention immobilière et foncière) et VIR (Vente d'Immeuble à Rénover) en ORT (aides de l'ANAH) OPAH intercommunale Convention pour le déploiement du programme SARE (Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique)

FICHE ACTION N°	3	LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE
AXE STRATEGIQUE	Développer l'habitat et assurer une offre de logement adaptée à la population	

STATUT	En projet
--------	-----------

CALENDRIER PREVISIONNEL	2023	Fin 2023 – Début 2024
	Réalisation du diagnostic	Programmation des travaux d'amélioration de la décence et de l'état qualitatif des logements

DESCRIPTION GENERALE	Dans le cadre des réflexions liées au logement, un manque de connaissances de la réalité de la décence des logements est perçu. La commune souhaite donc évaluer plus précisément l'état de la décence des logements sur la commune. L'analyse de l'ancienneté du parc de logements et des performances énergétiques constitue une première tendance qui reste cependant superficielle et qui a grandement besoin d'être étoffée par un diagnostic spécifique qui permettra ensuite la mise en œuvre d'actions dédiées
----------------------	--

OBJECTIFS ET ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Diagnostiquer et cartographier l'état de décence des logements <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser à la notion de décence des logements et informer sur les cadres juridiques correspondants - Œuvrer en concertation avec la DDTM et/ou l'ADIL pour la réalisation du diagnostic - Constituer un groupe de travail dédié à la mise en place d'une grille d'auto-évaluation pour mesurer la qualité du logement - Proposer aux locataires et propriétaires occupants la grille d'auto-évaluation pour mesurer le niveau de décence de leur logement - Organiser des rencontres pour rappeler les exigences réglementaires des propriétaires bailleurs pour louer un bien - Informer et accompagner sur les aides financières mobilisables pour optimiser la décence de leur logement - Intégrer le CCAS dans la démarche (avec ses partenaires sociaux). Il constitue généralement le premier interlocuteur pour les ménages en situation de mal logement et d'indécence. ➤ Connaître et quantifier les éventuels risques pour la sécurité des occupants (répondre aux critères de sécurité physique et de santé des locataires, d'équipement et de confort, puis des normes de surface et de volume) <ul style="list-style-type: none"> - Etablir un tableau de suivi des signalements d'indécence de logements - Construire un accompagnement des ménages qui signalent une situation d'indécence avec l'ADIL - Intervenir auprès des propriétaires bailleurs privés afin qu'ils passent à l'action, les informer des sanctions encourues (signalement en préfecture, interdiction de louer) - Accompagner les ménages pour résoudre les situations d'indécence - S'appuyer sur l'OPAH intercommunale pour rénover les logements très dégradés - Etudier la possibilité d'envoi de questionnaires aux allocataires percevant l'aide au logement, pour réduire l'effectif de logements indécents
----------------------	---

	<ul style="list-style-type: none"> - Analyser la possibilité de ROL par le biais de citémetrie avec les cellules impayées et faire le parallèle entre les deux (<i>parfois l'impayé de loyer est le résultat d'un logement indécents, l'allocataire ne voulant plus régler son loyer si pas de travaux engagés</i>) ➤ Mettre en œuvre à terme le dispositif « permis de louer » pour garantir aux locataires l'accès à un habitat digne - Connaître les procédés et les critères permettant de mettre en œuvre le permis de louer suivant les caractéristiques des logements
--	--

PARTENAIRES	CAF / ANAH / CCCA / Action Logement / ADIL / DDTM / Fondation du Patrimoine
CONSEQUENCES SUR LA FONCTION DE CENTRALITE	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réduire le nombre de logements indécents sur la commune ➤ Avoir une offre de logements qui permet aux locataires ou propriétaires occupant de vivre dignement ➤ Diminuer les risques d'infection ou d'aggravation de pathologies liées à l'indécence des logement ➤ Améliorer l'image de la commune ➤ Attirer de nouvelles familles

FICHE ACTION N°	4	REDUCTION DE LA VACANCE DES LOGEMENTS DE LONGUE DUREE DANS LE CENTRE COMMUNAL
AXES STRATEGIQUES		Développer l'habitat et assurer une offre de logement adaptée à la population

STATUT	Validée
--------	---------

CALENDRIER PREVISIONNEL	2023	2024	2025
	Rencontre des propriétaires	Accompagnement des propriétaires	Lancement de programmation des travaux

DESCRIPTION GENERALE	<p>Bien que très faible, la vacance de logements de longue durée se fait observer sur le centre-ville comprenant la Grand Rue, les rues Zéphir Bajus et des Fossés, mais aussi la Place du Marché. Ce nombre se situe aujourd'hui autour d'une vingtaine dans le centre-ville. La faiblesse de cette vacance n'empêche pas moins qu'elle enraye l'attractivité résidentielle et donne la perspective d'un centre-ville en perte de dynamique. L'objectif réside dans la réduction de cette vacance afin d'attirer des ménages en recherche de logement et in fine rehausser la population communale.</p>
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Déterminer les raisons de la vacance dans l'optique de la résoudre de manière plus optimale <ul style="list-style-type: none"> - Identifier et rencontrer les propriétaires de logements vacants - Réaliser un tableau de suivi des signalements de vacance de logements (<i>une sorte d'observatoire de la vacance de logement</i>) ➤ Déceler des solutions et moyens pour amener les propriétaires à remettre leur logement sur le marché / et à rénover ceux présents sur le marché <ul style="list-style-type: none"> - Développer une démarche pro-active pour convaincre les propriétaires de biens vacants à résorber la vacance de leur logement (<i>consulter les notaires, écrire aux propriétaires,...</i>) - Communiquer sur le Guichet Unique de l'Habitat avec la CCCA pour accompagner les propriétaires à la rénovation - Co-financer les audits énergétiques (s'appuyer sur le « PEL » régional) à hauteur de X€ limité à X dossier par an - Solliciter l'ANCT sur une étude de remise sur le marché des logements vacants situés au-dessus des commerces

PARTENAIRES	ANCT (logements à l'étage des commerces) / ANAH / CCCA / Action Logement / Région Hauts-de-France / notaires / Fondation du Patrimoine
CONSEQUENCES SUR LA FONCTION DE CENTRALITE	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Renouveler l'attractivité résidentielle & commerciale de la commune en particulier dans l'hypercentre le long de la Grand' Rue ➤ Améliorer l'image de la commune en la mettant en avant comme bourg dynamique

FICHE ACTION N°	5	AMELIORATION DE L'ATTRACTIVITE DU MARCHÉ D'AVESNES-LE-COMTE
AXE STRATEGIQUE	Solidifier le tissu commercial et valoriser le potentiel économique du territoire	

STATUT	Validée
--------	---------

CALENDRIER PREVISIONNEL	Février-Avril 2023	Mai 2023	Début 2024
	Réalisation de l'état des lieux des activités présentes et manquantes	Identification de commerçants potentiels	Lancement d'un nouveau programme d'animations du marché

DESCRIPTION GENERALE	Le marché de la commune demeure une réflexion centrale dans la dynamique commerciale. Son attractivité reste très faible et n'offre pas les objectifs escomptés, pour les habitants mais aussi pour les commerçants non-sédentaires.
----------------------	--

OBJECTIFS ET ACTIONS	<p>➤ Attirer de nouveaux commerçants sur le marché pour en élargir le panel d'activités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dresser un état des lieux des activités présentes sur le marché (type d'activité, fréquence de présence sur le marché) - Identifier les activités manquantes et/ou demandées par les habitants suite au lancement d'une consultation des habitants - Prospector et faire appel aux commerçants de plein-air / artisans / commerçants pour implanter sur le marché les activités commerciales identifiées - S'inspirer des activités présentes sur les autres marchés existants pour développer l'aspect « benchmarking » et coordonner une offre de biens & services distinguée des autres communes. <p>La CCCA accompagnera la commune dans la communication pour permettre l'arrivée de nouvelles activités en favorisant les activités identifiées comme absentes sur le marché et sans concurrence à l'égard des enseignes présentes sur le territoire de la commune d'Avesnes-le-Comte tout en favorisant le commerce ambulant du territoire.</p> <p>➤ Augmenter la fréquentation du marché de plein-air en lui donnant une image nouvelle autour d'un linéaire marchand structuré</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dresser le plan du marché et écrire son règlement (mode de gestion, nombre d'emplacements, de volants, % de présence obligatoire dans l'année, horaires,...) en lien avec les commerçants non-sédentaires - Réfléchir en concertation avec les commerçants non-sédentaires, à la configuration du linéaire pour envisager un emplacement pérenne - Intégrer les besoins liés au marché à la réflexion sur l'aménagement de la place du Marché (WC, alimentation électrique, mobilier urbain,...) <p>➤ Assurer la communication pour faire connaître le marché avec en parallèle un plan d'animation adapté</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un programme d'animations adapté à la stimulation de la fréquentation du marché (fanfare, décoration,...) - Organiser une animation mensuelle - Faire venir un nouveau commerce volant par semaine - Adapter les horaires pour drainer un maximum de fréquentation
----------------------	---

PARTENAIRES	CCI / CMA / DAAC / CCCA / Ternois-Artois-7 Vallées
CONSEQUENCES SUR LA FONCTION DE CENTRALITE	➤ Faire du marché un centre de gravité de la commune sur un espace nodal du centre-ville (la place)

FICHE ACTION N°	6	AMELIORATION DU CONFORT D'ACHAT EN CENTRE-VILLE
AXE STRATEGIQUE	Solidifier le tissu commercial et valoriser le potentiel économique du territoire	

STATUT	Validée
--------	---------

CALENDRIER PREVISIONNEL	Janvier 2023	Mars à décembre 2023	2024
	Sollicitation d'un aménageur-concepteur	Travaux de diagnostics	Recherche des financements et lancement des procédures

DESCRIPTION GENERALE	<p>Plusieurs constats et observations se greffent au cadre de vie sur lequel repose le confort d'achat des consommateurs à Avesnes-le-Comte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La largeur des trottoirs sur la Grand Rue est bien souvent étroite et inadaptée aux PMR. Des trottoirs déjà étroits, encombrés par des poubelles qui y restent trop longtemps Des incivilités (déchets et dégradations de la chaussée) Un non-respect ressenti des limitations de vitesse sur la Grand Rue Un effort supplémentaire nécessaire pour donner envie de rester plus longtemps en centre-ville. Des difficultés de stationnement devant certains commerces sont récurrentes notamment pour les PMR. Certains véhicules restent stationnés des journées entières en centre-ville. Certains commerces manquent de visibilité, les habitants et les personnes transitant dans la commune ne connaissent pas toujours l'offre commerciale existante. Un axe de circulation fréquenté par des poids lourds et engins agricoles, mais aussi par des véhicules se rendant sur la façade littorale. Le passage de véhicules à grand gabarit perturbe la circulation sur cet axe. Les consommateurs sont perpétuellement à la recherche de plus de praticité. Les achats en ligne peuvent servir de moyens de diversification de l'offre commerciale. Une enseigne de qualité contribue à l'attractivité du commerce et plus globalement du centre-ville tout comme les terrasses. A ce jour, aucune terrasse n'existe dans la commune. D'autre part, des façades à la qualité architecturale avérée gagneraient à être davantage mis en valeur et en avant.
----------------------	--

OBJECTIFS (Enseignes et terrasses)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Améliorer l'attractivité du centre-ville d'Avesnes-le-Comte en profitant notamment de la fréquentation routière de la Grand' Rue pour capter les flux de consommation, et favoriser la complémentarité d'achats entre les différents commerces <ul style="list-style-type: none"> - Réfléchir à l'installation de nouveaux mobiliers dans le centre-ville (<i>bancs, poubelles adaptées selon les secteurs, toilettes publiques en lien avec le marché de plein-air,...</i>) - Prendre en compte l'aménagement et l'apport de matière végétale en centre-ville - Mettre en place une signalétique adaptée pour faire connaître l'offre (<i>notamment aux entrées/sorties d'agglomération</i>) - Entamer un échange avec le SMAV au sujet des différents ramassages des poubelles et containers pour trouver une solution adaptée au centre-bourg - Réfléchir à l'aménagement d'équipement facilitant les nouvelles mobilités (<i>station de recharge électriques, parc à vélos, motos...</i>) - Sensibiliser les riverains de la Grand' Rue au règlement du SMAV ➤ Faciliter la rotation des véhicules stationnés en centre-ville et la venue de personnes à mobilité réduite dans les commerces <ul style="list-style-type: none"> - Etudier et mettre en place un système de stationnement plus différencié (<i>aménagement de places dépose-minute devant certains types de commerces, de places PMR, stationnement unilatéral sur la Grand Rue</i>) - Etudier la faisabilité de l'aménagement de poches de stationnement à proximité immédiate du centre-ville, notamment pour les actifs
------------------------------------	--

➤ **Mieux signaler les commerces manquant de visibilité**

- Proposer aux commerçants, artisans et professions libérales une signalétique, après l'élaboration d'un cahier des charges par la collectivité, la fondation du patrimoine et les services de la DDTM pour choisir le prestataire
- Acter l'esthétique des lattes et panneaux pour une identité territoriale démarquée
- Définir les emplacements d'installation des lattes, voire aussi limiter le nombre de lattes par portique
- Proposer une solution aux commerçants qui choisiront le lieu d'implantation et le nombre de lattes dont ils souhaitent disposer
- Etudier la possibilité d'installer un écran digital sur une zone de flux important (place du Marché, à proximité d'équipements publics de type écoles, ou sur les polarités commerciales périphériques,...) pour compléter l'offre commerciale et communiquer sur les informations municipales
- Envisager l'aménagement d'un totem d'entrée de centre-ville pour marquer l'entrée de la polarité et indiquer les commerces, équipements publics implantés

➤ **Optimiser le partage de la voirie entre les différents usagers**

- Réaliser une étude de circulation et de stationnement dans l'optique d'optimiser le nombre de places de parking et les flux de circulation routière
- Effectuer une étude sur la circulation en modes doux et adaptée aux PMR dans le but de sécuriser la circulation des modes doux et d'assurer l'accessibilité du centre-ville et des commerces
- Mener une réflexion autour du contournement d'une partie du flux de la Grand Rue
- Mettre en place des horaires de livraison, voire un centre de déroutage en concertation avec la commune (*livraison du dernier kilomètre*)
- Adapter les horaires d'ouverture/fermeture pour nouer une relation de confiance et d'habitude de pratique avec la clientèle tout en conservant une régularité dans les activités

➤ **Contribuer à la propreté du centre-ville**

- Organiser des ateliers de sensibilisation à l'environnement, au recyclage et à la propreté au sein des écoles
- Organiser des événements grand public et familiaux (*clean up days*)
- Organiser des journées de découverte des métiers de l'artisanat lors desquelles les élèves vont chez un artisan découvrir son cœur de métier et son savoir-faire

➤ **Lever les freins à la fréquentation des commerces du centre-ville tout en complétant leurs services de communication**

- Inviter les commerçants à des réflexions à propos de la mutualisation sur la mise en place de nouveaux services (*développer la livraison à domicile, paniers mutualisés, « click&collect », avoir un locker pour récupérer une commande en dehors des horaires d'ouverture du commerce, prêt d'outils, accès wifi, soutien scolaire, location de vélos, réalisation d'ateliers divers sur des thématiques pouvant intéresser les riverains et les extérieurs,...*)

➤ **Créer/affirmer une identité visuelle esthétique et cohérente sur le centre-ville**

	<ul style="list-style-type: none"> - Rédiger un document facilitateur pour aider les commerçants à obtenir leurs autorisations d'urbanisme et leur donner des conseils, recommandations, préconisations - Rappeler les exigences réglementaires de manière pédagogique - Elaborer une charte adaptée sur les enseignes et une autre sur les terrasses. L'objectif étant de conseiller le plus optimalement possible les commerçants et les accompagner dans la perspective de ces travaux - Communiquer ces chartes et mettre à disposition ces documents
--	---

PARTENAIRES	CCI / CMA / DAAC / CCCA / CAUE / Ternois-Artois-7 Vallées / Mission Locale / ABF / Fondation du Patrimoine / DDTM / Région Hauts-de-France
CONSEQUENCES SUR LA FONCTION DE CENTRALITE	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Valorisation du mobilier urbain ➤ Entretien d'une identité territoriale ➤ Amélioration de la gestion des déchets ➤ Fluidification des mobilités dans le partage des espaces de circulation ➤ Amélioration de la lisibilité des enseignes commerciales et de la visibilité des activités au sein de la commune ➤ Effet d'attraction du centre-ville ➤ Diversification de l'offre commerciale pour les consommateurs ➤ Captation de l'intensité du flux transitant par la commune ➤ Croissance et rayonnement des activités en centre-ville sur l'axe principale ➤ Valorisation de l'image de la commune et de son environnement ➤ Optimisation de la communication ➤ Croissance de visibilité et d'identification des devantures commerciales ➤ Embellissement du cadre de vie par la création d'espaces de convivialité mettant en valeur le paysage urbain et naturel de la commune

FICHE ACTION N°	7	PLAN DE LUTTE CONTRE LA VACANCE COMMERCIALE
AXE STRATEGIQUE	Solidifier le tissu commercial et valoriser le potentiel économique du territoire	

STATUT	Validée
--------	---------

CALENDRIER PREVISIONNEL	Début 2023	Fin 2023
	Mise en place de l'observatoire de la vacance et identification des propriétaires des cellules vacantes	Accompagnement des propriétaires et programmation des vitrophanies

DESCRIPTION GENERALE	<p>7 cellules commerciales vacantes recensées sur la Grand Rue en mai 2022. Il s'agit souvent de cellules nécessitant de gros travaux pour pouvoir accueillir une activité commerciale. Des rez-de-chaussée commerciaux transformés en habitation. Des bâtiments d'un seul tenant, ne permettant pas parfois de scinder le rez-de-chaussée commercial des étages, utilisables en tant que logements indépendants. Par ailleurs, il apparaît que certaines cellules commerciales présentent un état de dégradation préoccupant. Cela nécessite dès lors des travaux parfois importants. De fait, une aide financière adaptée aux commerçants permettrait d'appuyer la réalisation de travaux.</p>
OBJECTIFS ET ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Eviter la transformation des cellules commerciales vacantes en cellules de logements <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un observatoire du commerce et de la vacance commerciale (<i>suivi sous forme de tableau, possibilité de productions cartographiques,...</i>) - Pré-identifier les cellules commercialisables « en l'état » à partir de l'observatoire en fonction de leur emplacement stratégique (<i>cœur de centre-ville, visibilité optimale, superficie intéressante,...</i>) - Instaurer une méthodologie de manière à suivre l'évolution du tissu commercial sur Avesnes-le-Comte - Qualifier cet observatoire dans l'objectif de suivre plusieurs indicateurs statistiques (<i>vacance, transmission, arrivée de nouveaux commerces, turn over,...</i>) - Instaurer un droit de préemption commercial sur le centre-ville - Etudier la possibilité de mettre en place une foncière commerciale en parallèle d'un droit de préemption ➤ Inciter les propriétaires à réaliser les travaux nécessaires à la remise sur le marché de leur cellule commerciale <ul style="list-style-type: none"> - Proposer de porter l'aide sur l'aspect esthétique (façade, enseigne,..) mais aussi sur l'accessibilité, l'aménagement de cellule commerciale, la division rdc/logements étages - Mettre en place une aide directe aux commerçants pour la réalisation de travaux (modernisation, aménagement intérieur de la cellule commerciale, enseigne, terrasse, vitrine, sécurisation, accessibilité,...) ➤ Attirer de nouveaux porteurs de projet sur Avesnes-le-Comte et aider à l'installation de nouveaux commerces tout en contribuant à leur vitalité et leur pérennité <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des vitrophanies sur les vitrines des locaux vacants - Prendre contact avec les propriétaires des cellules pré-identifiées pour leur expliquer la démarche et leur proposer une vitrophanie

	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place et/ou communiquer sur un dispositif d'aides aux travaux à destination des propriétaires (<i>ORT, OPAH, Plan de ravalement des façades,...</i>) et/ou des porteurs de projet (<i>aides directes aux travaux, une intervention dont la compétence relève de l'EPCI</i>) - Adapter le Plan Local d'Urbanisme intercommunal pour sanctuariser le cœur de centre-ville et ne plus autoriser les changements de destination (<i>de commerce à habitation</i>)
--	--

PARTENAIRES	CCI / CMA / DAAC / CCCA / CAUE / Les Fenêtres qui parlent /
CONSEQUENCES SUR LA FONCTION DE CENTRALITE	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Revivifier le tissu commercial dans l'hyper-centre d'Avesnes-le-Comte ➤ Impulser une dynamique résiliente et novatrice des commerces en centre-ville ➤ Réimpulser le rôle de centralité du centre-bourg

FICHE ACTION N°	8	DEVELOPPEMENT DU TIERS-LIEU « LA BERGERIE »
AXE STRATEGIQUE	Répondre aux besoins socio-culturels de la population	

STATUT	Engagée
--------	---------

CALENDRIER PREVISIONNEL	2023
	Continuité des activités manuelles et développement des ateliers informatiques

DESCRIPTION GENERALE	<p>Dans le cadre du développement du tiers-lieu, il s'agit de proposer une offre en services conformes aux souhaits des publics potentiellement intéressés par différentes initiatives qui favorisent la cohésion sociale. Les trois axes sur lesquels mise le tiers-lieu pour optimiser son développement et sa fréquentation concernent l'insertion professionnelle, la parentalité, et l'offre culturelle. L'objectif est de faire du tiers-lieu un pivot de l'action de la commune sur ces 3 axes.</p>
OBJECTIFS ET ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Développer une offre culturelle à destination de l'ensemble de la population et les publics extérieurs de la commune sans contrainte financière pour une accessibilité totale au lieu et à ses offres <ul style="list-style-type: none"> - Assurer l'accessibilité à la médiathèque municipale - Faire vivre la bibliothèque numérique en lien avec le Département - Coordonner et développer la programmation culturelle communale (<i>spectacles, concerts, rencontres d'auteurs, cinéma...</i>) en complémentarité de la programmation intercommunale - Développer un panel d'activités diversifiées pour redonner goût à toutes les dimensions constitutives de la culture (<i>lecture, cinéma, musique, activités de scène, patrimoine, numérique, presse</i>) - S'inscrire dans la nouvelle offre du programme d'animations communales ➤ Permettre aux enfants et aux parents de passer un moment privilégié tout en renforçant le lien familial à travers une activité proposée dans un cadre permettant de s'extraire du quotidien <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les actions liées à la parentalité tout en veillant à maintenir un lien familial (<i>activités Halloween, Noël, Pâques...</i>) - Proposer aux parents des activités adaptées et diverses qui pourront répondre aux tranches d'âge de leur enfant ➤ Favoriser l'aide au retour à l'emploi <ul style="list-style-type: none"> - Œuvrer en faveur de l'insertion professionnelle (<i>mettre en place des ateliers, veiller à l'accessibilité de la salle informatique notamment pour l'aide aux démarches administratives...</i>) - Accompagner l'aide aux démarches administratives notamment en lien avec l'espace de travail collaboratif favorisant l'échange entre personnes ➤ Lutter contre l'illectronisme en promouvant l'inclusion numérique <ul style="list-style-type: none"> - Mettre à disposition des publics les outils professionnels nécessaires à leur demande (<i>coworking, fablab, ordinateurs, confort, accès au haut débit...</i>) - Accompagner les bénéficiaires les plus isolés à devenir autonome dans l'utilisation du digital

PARTENAIRES	Département du Pas-de-Calais / CCCA / CAF / Réseau Parentalité 62 / CPIE / ATRE / AFP2i / Cinéligue
CONSEQUENCES SUR LA FONCTION DE CENTRALITE	<ul style="list-style-type: none">➤ Affirmation d'un lieu phare attentif aux besoins des publics et attracteur pour le développement et l'accompagnement de projets

PLAN DE FINANCEMENT	Acquisition de livres (médiathèque) : 5000 € (subventionnés)
----------------------------	--

FICHE ACTION N°	9	OBTENTION ET PERENNISATION DU LABEL « EVS »
AXE STRATEGIQUE	Répondre aux besoins socio-culturels de la population	

STATUT	Engagée
--------	---------

CALENDRIER PREVISIONNEL	<p>2023 : Finalisation du diagnostic avec les partenaires</p> <p>Mars 2023 : Réunion du comité de pilotage du Tiers-Lieu puis réponse à l'appel à projet « EVS » de la CAF du Pas-de-Calais</p>
-------------------------	---

DESCRIPTION GENERALE	<p>Un des objectifs majeurs dans la dynamique de la médiathèque et du tiers-lieu réside dans l'obtention et la pérennisation du label « EVS » (Espace de Vie Sociale). Le label s'applique à un lieu équipé pour l'animation de la vie locale qui prévoit des actions permettant le renforcement des liens sociaux et familiaux, les solidarités de voisinage, la coordination des initiatives ainsi que le lien intergénérationnel. L'objectif d'un EVS est de favoriser le mieux vivre ensemble en encourageant l'implication des habitants. C'est un lieu où les habitants peuvent monter, aider à mettre en place des projets et favoriser la cohésion sociale, la mixité, le vivre ensemble. Il donne la possibilité de s'exprimer, de réaliser des projets collectifs. La mise en œuvre de ces actions dans le cadre de l'EVS permettra de répondre en partie à différents enjeux du diagnostic Socio-culturel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La capacité à fédérer et à mobiliser les publics concernés (jeunes, personnes âgées) : travailler « l'aller vers » - L'identification et l'investissement du tiers-lieu comme lieu de vie et espace de vie sociale - Des animations et un accompagnement à la parentalité à continuer de développer en allant vers les publics les moins favorisés - La lutte contre l'isolement des seniors Avesnois - Le développement d'actions intergénérationnelles - L'accompagnement des familles monoparentales de plus en plus nombreuses
----------------------	--

OBJECTIFS ET ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Finaliser le diagnostic en cours sur les besoins socioculturels <ul style="list-style-type: none"> - Associer les partenaires du Tiers-Lieu au diagnostic par l'organisation d'un atelier spécifique - En lien avec le cabinet d'études ITHEA, finaliser une note de préconisations en vue d'obtenir le label EVS - Organiser un comité de pilotage afin de valider les axes de développement et le programme d'actions - Candidater au label EVS ➤ Stimuler la sociabilisation et la dynamique de groupe en privilégiant le lien intergénérationnel <ul style="list-style-type: none"> - Développer des activités permettant d'entretenir le partage d'expériences, la rencontre et la pédagogie (<i>café conversation, ateliers cuisine-couture-jardinage,...</i>) - Animer et structurer un réseau de partenaires ➤ Proposer une offre adaptée à tout type de ménage et aux besoins des publics tout en coordonnant les activités du lieu <ul style="list-style-type: none"> - Proposer des actions à mener « hors les murs » en lien avec les écoles, le club des aînés et les autres acteurs sociaux de la commune (<i>CCAS, Restos du Cœur</i>) - Conforter le rôle de la plateforme des aidants pour les actions sport-santé ➤ Associer les habitants et usagers dans la gestion du lieu <ul style="list-style-type: none"> - Solliciter des usagers afin d'intégrer la gouvernance du lieu - Réunir ce collectif 3 à 4 fois par an afin de définir des axes de développement
----------------------	---

PARTENAIRES	Département du Pas-de-Calais / CAF / Plateforme des aidants / MSA / ATRE / Restos du Cœur / AFP2i / usagers / CPIE / CCCA
CONSEQUENCES SUR LA FONCTION DE CENTRALITE	<ul style="list-style-type: none">➤ Accessibilité à un lieu d'échanges et de partage➤ Accompagnement à la concrétisation de projets

FICHE ACTION N°	10	PROPOSITION D'UN PROGRAMME D'ANIMATIONS DIVERSIFIEES
AXE STRATEGIQUE	Répondre aux besoins socio-culturels de la population	
STATUT	Validée	
CALENDRIER PREVISIONNEL	Dès début 2023	
	Réflexions autour du programme	
DESCRIPTION GENERALE	<p>Les animations et évènements proposés sur la commune ont perdu de l'attrait et nécessitent d'être modernisées. Elles agissent comme un vecteur d'attractivité et de rayonnement pour la commune. Une adaptation du programme d'animations de la commune et les différentes associations est donc nécessaire. Il s'agit de proposer un ensemble d'animations qui permettraient de valoriser tous les pans qui constituent l'identité Avesnoise (parcours historique, rendez-vous du terroir pour valoriser des produits locaux, animations destinées à valoriser les légendes liées au passé historique de la commune.). L'objectif est de développer des évènements qui permettraient de faciliter l'esprit de cohésion entre habitants et l'esprit rural d'une ville à la campagne.</p>	
OBJECTIFS ET ACTIONS	<p>➤ Développer une image démarquée et singulière de la commune</p> <p>Le but de cet objectif réside dans la volonté de doper la fréquentation d'Avesnes-le-Comte avec des animations différenciantes. Se démarquer singulièrement des autres festivités organisées dans les communes environnantes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des évènements sur des espaces centralisateurs et de rencontres (<i>place du Marché, place Mexandeau, salle polyvalente, médiathèque,...</i>) - Créer des animations en lien avec le label « Village Patrimoine » - Coordonner et compléter le programme d'animations communales avec la programmation du tiers-lieu <p>➤ Adapter, moderniser et enrichir les animations au sein de la commune autour d'un programme plus attractif et adapté à toutes les tranches d'âges de la population (réflexion sur le calendrier, le type d'animations proposées,...)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer et diffuser un programme d'animations annuel, semestriel, à fréquence régulière pour maintenir un lien relationnel avec la population - Développer des actions dédiées aux enfants, aux jeunes et aux personnes âgées - Proposer aux commerçants mais aussi aux artisans, associations, etc... de s'associer davantage aux animations communales (<i>ouverture, tenue d'un stand, animation à l'intérieur de la boutique, installation de terrasses, décoration de vitrines par les fleuristes, vitrophanie, dégustation, repas, produits du terroir...</i>) - Réfléchir sur les modalités d'organisation par l'association des commerçants d'un grand évènement annuel innovant (<i>vente d'usine plusieurs fois dans l'année – exemple : Grain de Malice, auberge espagnole avec piétonnisation de la Place du Marché, grand destockage, défilé de mode,...</i>) 	
PARTENAIRES	Associations locales / Commerçants / Tiers-lieu / CCCA	
CONSEQUENCES SUR LA FONCTION DE CENTRALITE	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Attractivité de nouveaux publics peu habitués à la participation aux animations ➤ Développement d'une nouvelle image événementielle pour la commune 	

FICHE ACTION N°	11	RENOVATION DES EQUIPEMENTS ET DIVERSIFICATION DES ACTIVITES SPORTIVES-ASSOCIATIVES
AXE STRATEGIQUE		Répondre aux besoins socio-culturels de la population

STATUT	Validée
--------	---------

CALENDRIER PREVISIONNEL	<p>2023 : Installation d'une aire de jeux, continuité de la valorisation des résultats sportifs des Avesnois, soutien aux associations et aux manifestations sportives</p> <p>Janvier 2023 : Validation du projet d'aire de jeux</p> <p>Avril-Mai 2023 : Phase de travaux</p>
-------------------------	--

DESCRIPTION GENERALE	<p>En termes d'équipements sportifs, la commune dispose d'une salle de tennis, une salle de sports et un terrain de football. Du fait de leur ancienneté d'aménagement, les salles de tennis et de sports expriment des besoins de rénovation et d'entretien. Plus largement, il s'agit de proposer un complexe sportif adapté tant pour la population Avesnoise que pour les populations extérieures, tout en veillant à l'implication des associations dans l'animation du tissu sportif. Attentive par ailleurs aux besoins de loisirs des jeunes, la commune tient à concrétiser son projet d'aire de jeux. En parallèle, la rénovation du foyer Léo Lagrange permettra d'accueillir les membres d'associations y compris les adhérents sportifs du fait de la rénovation de la salle de sport du foyer prévue à cet effet.</p>
----------------------	---

OBJECTIFS ET ACTIONS	<p>➤ Rénover, moderniser et adapter les équipements ludo-portifs tout en valorisant la pratique sportive des publics</p> <p>L'objectif consiste d'une part à développer les espaces de rencontres, de loisirs et d'activités sportives et physiques tout en proposant de meilleures conditions de pratiques, et d'autre part à soutenir la pratique sportive et culturelle des plus jeunes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les travaux de rénovation et de réhabilitation du foyer Léo Lagrange et du complexe sportif - Développer les activités sportives pour les plus jeunes (créneaux de gym pour les enfants, « pass'sport »,...) - Mettre en place un programme pluri-annuel d'investissement pour le développement d'aires de loisirs (<i>mini-terrains, aire de jeux, tables de jeux...</i>) - Créer une aire de jeux <p>➤ Soutenir le développement du tissu associatif et de son offre tout en offrant une couverture de communication optimale sur les événements sportifs et associatifs</p> <p>L'objectif consiste d'une part à accueillir de nouveaux événements sportifs et associatifs en lien avec l'évolution du programme d'animations communales, et d'autre part à valoriser les bénévoles associatifs.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser une soirée de mise à l'honneur des sportifs et des bénévoles - Accompagner le fonctionnement des associations (<i>subventions, logistique...</i>)
----------------------	---

	- Soutenir les évènements sportifs départementaux, régionaux et nationaux accueillis sur la commune
--	---

PLAN DE FINANCEMENT	Montant de l'aire de jeux : 40 000 € HT
----------------------------	---

PARTENAIRES	Associations locales / CPIE / CDMSR
CONSEQUENCES SUR LA FONCTION DE CENTRALITE	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Renforcement des équipements sportifs de la commune ➤ Optimisation de l'attractivité des jeunes publics ➤ Consolidation de l'offre associative et sportive

FICHE ACTION N°	2	RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS
AXE STRATEGIQUE		Développer l'habitat et assurer une offre de logement adaptée à la population

STATUT	Engagée
--------	---------

CALENDRIER PREVISIONNEL / DEFINITIF	2023	2024-2025
	Démarche engagée	Début des travaux

DESCRIPTION GENERALE	<p>La rénovation énergétique des logements constitue un réel enjeu pour la commune. Plus de 80% des logements de la commune ont un diagnostic de performance énergétique inférieur ou égal à E. Cette conjoncture s'explique en partie par un parc de logements dont presque 43% d'entre eux ont été construit avant 1970, mais aussi par le fait que près d'un tiers des ménages Avesnois rencontre des problématiques de vulnérabilité énergétique.</p>
OBJECTIFS ET ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Apporter une visibilité améliorée des caractéristiques énergétiques des logements publics et privés, et garantir une isolation thermique optimale tout en enravant le phénomène de « turn over » des locataires <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un diagnostic cartographique exhaustif de performance énergétique de chaque logement - Rencontrer chaque bailleur public et privé, et connaître son parc immobilier ➤ Concilier confort des logements et coûts énergétiques <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place et animer un « comité » des bailleurs publics et privés sur la commune afin de définir notamment un calendrier de rénovation des logements - Faire réaliser les travaux nécessaires de rénovation énergétique - Améliorer le confort du quotidien (<i>résistance à l'humidité, confort acoustique, qualité de l'air intérieur,...</i>) - S'appuyer sur les dispositifs existants (<i>guide ADEME, campagnes de communication, Guichet Unique de l'Habitat, ...</i>) ➤ Accompagner et inciter les bailleurs privés à réaliser les travaux de mise aux normes thermiques dont ils sont les propriétaires <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les bailleurs privés sur la commune auprès des services de la CAF - Solliciter INHARI, l'opérateur de l'OPAH intercommunale, pour avoir des suggestions de recommandations et voir comment travailler au mieux sur l'accompagnement des bailleurs privés - S'appuyer sur le « passeport énergétique du logement » (PEL) mis en place par la région Hauts-de-France pour obtenir un diagnostic des logements - S'appuyer sur les dispositifs existants (<i>guide ADEME, campagnes de communication, Guichet Unique de l'Habitat,...</i>)

	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des rencontres pour rappeler les exigences réglementaires des propriétaires bailleurs pour louer un bien (rappeler les exigences CAF en matière de location) <p>➤ Favoriser la rénovation des logements en accompagnant les propriétaires qui rencontrent des difficultés de gestion des énergies dans leur logement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Informer et accompagner la population sur les aides financières mobilisables pour rénover le logement via le « Guichet Unique de l’Habitat » - Maximiser la communication sur le « Guichet Unique de l’Habitat » - Organiser des évènements de proximité pour favoriser la rénovation énergétique des logements (ballades thermiques,...) - Communiquer sur l’action « Prévention de la précarité énergétique » promue par le département - S’appuyer sur les dispositifs existants (guide ADEME, campagnes de communication, guichet unique de l’habitat,...) <p>➤ Permettre aux locataires de vivre plus dignement en économisant de l’énergie et identifier les travaux nécessaires à la réduction de consommation si besoin</p> <ul style="list-style-type: none"> - Informer et accompagner les ménages sur les aides financières mobilisables pour rénover le logement via le Guichet de Unique de l’Habitat (informer sur le prêt « Amélioration de l’Habitat ») - Financement par la commune d’une partie du reste à charge du PEL régional (audit énergétique des logements) (exemple : 100 euros par dossier dans la limite de x dossiers par an) - Communiquer sur la maîtrise de consommation énergétique auprès des locataires pour limiter les déperditions thermiques et améliorer les performances énergétiques des installations
--	---

<p>PARTENAIRES</p>	<p>ADIL / Caisse des Dépôts / Action Logement / CCCA / DDTM (financement réhabilitation logement social public) / ANAH / Département du Pas-de-Calais / Région Hauts-de-France (financement du Guichet Unique de l’Habitat)</p>
<p>CONSEQUENCES SUR LA FONCTION DE CENTRALITE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réduction de la vulnérabilité énergétique des ménages en améliorant la performance des logements et la consommation énergétique ➤ Redonner le pouvoir d’achat aux ménages vivant à Avesnes-le-Comte ➤ Réhabilitation du parc de logements pour éviter l’appauvrissement des ménages dans des logements risquant d’être insalubres et énergivores ➤ Réduction de la facture et de la fracture énergétiques ➤ Amélioration du cadre de vie grâce à des logements de meilleure qualité
<p>LIEN AVEC LES AUTRES CONTRATS TERRITORIALISES</p>	<p>Dispositifs DIIF (Dispositif d’intervention immobilière et foncière) et VIR (Vente d’Immeuble à Rénover) en ORT (aides de l’ANAH) OPAH intercommunale Convention pour le déploiement du programme SARE (Service d’Accompagnement pour la Rénovation Énergétique)</p>

FICHE ACTION N°	3	LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE
AXE STRATEGIQUE	Développer l'habitat et assurer une offre de logement adaptée à la population	

STATUT	En projet
--------	-----------

CALENDRIER PREVISIONNEL	2023	Fin 2023 – Début 2024
	Réalisation du diagnostic	Programmation des travaux d'amélioration de la décence et de l'état qualitatif des logements

DESCRIPTION GENERALE	Dans le cadre des réflexions liées au logement, un manque de connaissances de la réalité de la décence des logements est perçu. La commune souhaite donc évaluer plus précisément l'état de la décence des logements sur la commune. L'analyse de l'ancienneté du parc de logements et des performances énergétiques constitue une première tendance qui reste cependant superficielle et qui a grandement besoin d'être étoffée par un diagnostic spécifique qui permettra ensuite la mise en œuvre d'actions dédiées
----------------------	--

OBJECTIFS ET ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Diagnostiquer et cartographier l'état de décence des logements <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser à la notion de décence des logements et informer sur les cadres juridiques correspondants - Œuvrer en concertation avec la DDTM et/ou l'ADIL pour la réalisation du diagnostic - Constituer un groupe de travail dédié à la mise en place d'une grille d'auto-évaluation pour mesurer la qualité du logement - Proposer aux locataires et propriétaires occupants la grille d'auto-évaluation pour mesurer le niveau de décence de leur logement - Organiser des rencontres pour rappeler les exigences réglementaires des propriétaires bailleurs pour louer un bien - Informer et accompagner sur les aides financières mobilisables pour optimiser la décence de leur logement - Intégrer le CCAS dans la démarche (avec ses partenaires sociaux). Il constitue généralement le premier interlocuteur pour les ménages en situation de mal logement et d'indécence. ➤ Connaître et quantifier les éventuels risques pour la sécurité des occupants (répondre aux critères de sécurité physique et de santé des locataires, d'équipement et de confort, puis des normes de surface et de volume) <ul style="list-style-type: none"> - Etablir un tableau de suivi des signalements d'indécence de logements - Construire un accompagnement des ménages qui signalent une situation d'indécence avec l'ADIL - Intervenir auprès des propriétaires bailleurs privés afin qu'ils passent à l'action, les informer des sanctions encourues (signalement en préfecture, interdiction de louer) - Accompagner les ménages pour résoudre les situations d'indécence - S'appuyer sur l'OPAH intercommunale pour rénover les logements très dégradés - Etudier la possibilité d'envoi de questionnaires aux allocataires percevant l'aide au logement, pour réduire l'effectif de logements indécents
----------------------	---

	<ul style="list-style-type: none"> - Analyser la possibilité de ROL par le biais de citémetrie avec les cellules impayées et faire le parallèle entre les deux (<i>parfois l'impayé de loyer est le résultat d'un logement indécents, l'allocataire ne voulant plus régler son loyer si pas de travaux engagés</i>) ➤ Mettre en œuvre à terme le dispositif « permis de louer » pour garantir aux locataires l'accès à un habitat digne - Connaître les procédés et les critères permettant de mettre en œuvre le permis de louer suivant les caractéristiques des logements
--	--

PARTENAIRES	CAF / ANAH / CCCA / Action Logement / ADIL / DDTM / Fondation du Patrimoine
CONSEQUENCES SUR LA FONCTION DE CENTRALITE	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réduire le nombre de logements indécents sur la commune ➤ Avoir une offre de logements qui permet aux locataires ou propriétaires occupant de vivre dignement ➤ Diminuer les risques d'infection ou d'aggravation de pathologies liées à l'indécence des logement ➤ Améliorer l'image de la commune ➤ Attirer de nouvelles familles

FICHE ACTION N°	4	REDUCTION DE LA VACANCE DES LOGEMENTS DE LONGUE DUREE DANS LE CENTRE COMMUNAL
AXES STRATEGIQUES		Développer l'habitat et assurer une offre de logement adaptée à la population

STATUT	Validée
--------	---------

CALENDRIER PREVISIONNEL	2023	2024	2025
	Rencontre des propriétaires	Accompagnement des propriétaires	Lancement de programmation des travaux

DESCRIPTION GENERALE	<p>Bien que très faible, la vacance de logements de longue durée se fait observer sur le centre-ville comprenant la Grand Rue, les rues Zéphir Bajus et des Fossés, mais aussi la Place du Marché. Ce nombre se situe aujourd'hui autour d'une vingtaine dans le centre-ville. La faiblesse de cette vacance n'empêche pas moins qu'elle enraye l'attractivité résidentielle et donne la perspective d'un centre-ville en perte de dynamique. L'objectif réside dans la réduction de cette vacance afin d'attirer des ménages en recherche de logement et in fine rehausser la population communale.</p>
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Déterminer les raisons de la vacance dans l'optique de la résoudre de manière plus optimale <ul style="list-style-type: none"> - Identifier et rencontrer les propriétaires de logements vacants - Réaliser un tableau de suivi des signalements de vacance de logements (<i>une sorte d'observatoire de la vacance de logement</i>) ➤ Déceler des solutions et moyens pour amener les propriétaires à remettre leur logement sur le marché / et à rénover ceux présents sur le marché <ul style="list-style-type: none"> - Développer une démarche pro-active pour convaincre les propriétaires de biens vacants à résorber la vacance de leur logement (<i>consulter les notaires, écrire aux propriétaires,...</i>) - Communiquer sur le Guichet Unique de l'Habitat avec la CCCA pour accompagner les propriétaires à la rénovation - Co-financer les audits énergétiques (s'appuyer sur le « PEL » régional) à hauteur de X€ limité à X dossier par an - Solliciter l'ANCT sur une étude de remise sur le marché des logements vacants situés au-dessus des commerces

PARTENAIRES	ANCT (logements à l'étage des commerces) / ANAH / CCCA / Action Logement / Région Hauts-de-France / notaires / Fondation du Patrimoine
CONSEQUENCES SUR LA FONCTION DE CENTRALITE	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Renouveler l'attractivité résidentielle & commerciale de la commune en particulier dans l'hypercentre le long de la Grand' Rue ➤ Améliorer l'image de la commune en la mettant en avant comme bourg dynamique

FICHE ACTION N°	5	AMELIORATION DE L'ATTRACTIVITE DU MARCHÉ D'AVESNES-LE-COMTE
AXE STRATEGIQUE	Solidifier le tissu commercial et valoriser le potentiel économique du territoire	

STATUT	Validée
--------	---------

CALENDRIER PREVISIONNEL	Février-Avril 2023	Mai 2023	Début 2024
	Réalisation de l'état des lieux des activités présentes et manquantes	Identification de commerçants potentiels	Lancement d'un nouveau programme d'animations du marché

DESCRIPTION GENERALE	<p>Le marché de la commune demeure une réflexion centrale dans la dynamique commerciale. Son attractivité reste très faible et n'offre pas les objectifs escomptés, pour les habitants mais aussi pour les commerçants non-sédentaires.</p>
OBJECTIFS ET ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Attirer de nouveaux commerçants sur le marché pour en élargir le panel d'activités <ul style="list-style-type: none"> - Dresser un état des lieux des activités présentes sur le marché (type d'activité, fréquence de présence sur le marché) - Identifier les activités manquantes et/ou demandées par les habitants suite au lancement d'une consultation des habitants - Prospector et faire appel aux commerçants de plein-air / artisans / commerçants pour implanter sur le marché les activités commerciales identifiées - S'inspirer des activités présentes sur les autres marchés existants pour développer l'aspect « benchmarking » et coordonner une offre de biens & services distinguée des autres communes. <p>La CCCA accompagnera la commune dans la communication pour permettre l'arrivée de nouvelles activités en favorisant les activités identifiées comme absentes sur le marché et sans concurrence à l'égard des enseignes présentes sur le territoire de la commune d'Avesnes-le-Comte tout en favorisant le commerce ambulant du territoire.</p> ➤ Augmenter la fréquentation du marché de plein-air en lui donnant une image nouvelle autour d'un linéaire marchand structuré <ul style="list-style-type: none"> - Dresser le plan du marché et écrire son règlement (mode de gestion, nombre d'emplacements, de volants, % de présence obligatoire dans l'année, horaires,...) en lien avec les commerçants non-sédentaires - Réfléchir en concertation avec les commerçants non-sédentaires, à la configuration du linéaire pour envisager un emplacement pérenne - Intégrer les besoins liés au marché à la réflexion sur l'aménagement de la place du Marché (WC, alimentation électrique, mobilier urbain,...) ➤ Assurer la communication pour faire connaître le marché avec en parallèle un plan d'animation adapté <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un programme d'animations adapté à la stimulation de la fréquentation du marché (fanfare, décoration,...) - Organiser une animation mensuelle - Faire venir un nouveau commerce volant par semaine - Adapter les horaires pour drainer un maximum de fréquentation

PARTENAIRES	CCI / CMA / DAAC / CCCA / Ternois-Artois-7 Vallées
CONSEQUENCES SUR LA FONCTION DE CENTRALITE	➤ Faire du marché un centre de gravité de la commune sur un espace nodal du centre-ville (la place)

FICHE ACTION N°	6	AMELIORATION DU CONFORT D'ACHAT EN CENTRE-VILLE
AXE STRATEGIQUE	Solidifier le tissu commercial et valoriser le potentiel économique du territoire	

STATUT	Validée
--------	---------

CALENDRIER PREVISIONNEL	Janvier 2023	Mars à décembre 2023	2024
	Sollicitation d'un aménageur-concepteur	Travaux de diagnostics	Recherche des financements et lancement des procédures

DESCRIPTION GENERALE	<p>Plusieurs constats et observations se greffent au cadre de vie sur lequel repose le confort d'achat des consommateurs à Avesnes-le-Comte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La largeur des trottoirs sur la Grand Rue est bien souvent étroite et inadaptée aux PMR. Des trottoirs déjà étroits, encombrés par des poubelles qui y restent trop longtemps Des incivilités (déchets et dégradations de la chaussée) Un non-respect ressenti des limitations de vitesse sur la Grand Rue Un effort supplémentaire nécessaire pour donner envie de rester plus longtemps en centre-ville. Des difficultés de stationnement devant certains commerces sont récurrentes notamment pour les PMR. Certains véhicules restent stationnés des journées entières en centre-ville. Certains commerces manquent de visibilité, les habitants et les personnes transitant dans la commune ne connaissent pas toujours l'offre commerciale existante. Un axe de circulation fréquenté par des poids lourds et engins agricoles, mais aussi par des véhicules se rendant sur la façade littorale. Le passage de véhicules à grand gabarit perturbe la circulation sur cet axe. Les consommateurs sont perpétuellement à la recherche de plus de praticité. Les achats en ligne peuvent servir de moyens de diversification de l'offre commerciale. Une enseigne de qualité contribue à l'attractivité du commerce et plus globalement du centre-ville tout comme les terrasses. A ce jour, aucune terrasse n'existe dans la commune. D'autre part, des façades à la qualité architecturale avérée gagneraient à être davantage mis en valeur et en avant.
----------------------	--

OBJECTIFS (Enseignes et terrasses)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Améliorer l'attractivité du centre-ville d'Avesnes-le-Comte en profitant notamment de la fréquentation routière de la Grand' Rue pour capter les flux de consommation, et favoriser la complémentarité d'achats entre les différents commerces <ul style="list-style-type: none"> - Réfléchir à l'installation de nouveaux mobiliers dans le centre-ville (<i>bancs, poubelles adaptées selon les secteurs, toilettes publiques en lien avec le marché de plein-air,...</i>) - Prendre en compte l'aménagement et l'apport de matière végétale en centre-ville - Mettre en place une signalétique adaptée pour faire connaître l'offre (<i>notamment aux entrées/sorties d'agglomération</i>) - Entamer un échange avec le SMAV au sujet des différents ramassages des poubelles et containers pour trouver une solution adaptée au centre-bourg - Réfléchir à l'aménagement d'équipement facilitant les nouvelles mobilités (<i>station de recharge électriques, parc à vélos, motos...</i>) - Sensibiliser les riverains de la Grand' Rue au règlement du SMAV ➤ Faciliter la rotation des véhicules stationnés en centre-ville et la venue de personnes à mobilité réduite dans les commerces <ul style="list-style-type: none"> - Etudier et mettre en place un système de stationnement plus différencié (<i>aménagement de places dépose-minute devant certains types de commerces, de places PMR, stationnement unilatéral sur la Grand Rue</i>) - Etudier la faisabilité de l'aménagement de poches de stationnement à proximité immédiate du centre-ville, notamment pour les actifs
------------------------------------	--

➤ **Mieux signaler les commerces manquant de visibilité**

- Proposer aux commerçants, artisans et professions libérales une signalétique, après l'élaboration d'un cahier des charges par la collectivité, la fondation du patrimoine et les services de la DDTM pour choisir le prestataire
- Acter l'esthétique des lattes et panneaux pour une identité territoriale démarquée
- Définir les emplacements d'installation des lattes, voire aussi limiter le nombre de lattes par portique
- Proposer une solution aux commerçants qui choisiront le lieu d'implantation et le nombre de lattes dont ils souhaitent disposer
- Etudier la possibilité d'installer un écran digital sur une zone de flux important (place du Marché, à proximité d'équipements publics de type écoles, ou sur les polarités commerciales périphériques,...) pour compléter l'offre commerciale et communiquer sur les informations municipales
- Envisager l'aménagement d'un totem d'entrée de centre-ville pour marquer l'entrée de la polarité et indiquer les commerces, équipements publics implantés

➤ **Optimiser le partage de la voirie entre les différents usagers**

- Réaliser une étude de circulation et de stationnement dans l'optique d'optimiser le nombre de places de parking et les flux de circulation routière
- Effectuer une étude sur la circulation en modes doux et adaptée aux PMR dans le but de sécuriser la circulation des modes doux et d'assurer l'accessibilité du centre-ville et des commerces
- Mener une réflexion autour du contournement d'une partie du flux de la Grand Rue
- Mettre en place des horaires de livraison, voire un centre de déroutage en concertation avec la commune (*livraison du dernier kilomètre*)
- Adapter les horaires d'ouverture/fermeture pour nouer une relation de confiance et d'habitude de pratique avec la clientèle tout en conservant une régularité dans les activités

➤ **Contribuer à la propreté du centre-ville**

- Organiser des ateliers de sensibilisation à l'environnement, au recyclage et à la propreté au sein des écoles
- Organiser des événements grand public et familiaux (*clean up days*)
- Organiser des journées de découverte des métiers de l'artisanat lors desquelles les élèves vont chez un artisan découvrir son cœur de métier et son savoir-faire

➤ **Lever les freins à la fréquentation des commerces du centre-ville tout en complétant leurs services de communication**

- Inviter les commerçants à des réflexions à propos de la mutualisation sur la mise en place de nouveaux services (*développer la livraison à domicile, paniers mutualisés, « click&collect », avoir un locker pour récupérer une commande en dehors des horaires d'ouverture du commerce, prêt d'outils, accès wifi, soutien scolaire, location de vélos, réalisation d'ateliers divers sur des thématiques pouvant intéresser les riverains et les extérieurs,...*)

➤ **Créer/affirmer une identité visuelle esthétique et cohérente sur le centre-ville**

	<ul style="list-style-type: none"> - Rédiger un document facilitateur pour aider les commerçants à obtenir leurs autorisations d'urbanisme et leur donner des conseils, recommandations, préconisations - Rappeler les exigences réglementaires de manière pédagogique - Elaborer une charte adaptée sur les enseignes et une autre sur les terrasses. L'objectif étant de conseiller le plus optimalement possible les commerçants et les accompagner dans la perspective de ces travaux - Communiquer ces chartes et mettre à disposition ces documents
--	---

PARTENAIRES	CCI / CMA / DAAC / CCCA / CAUE / Ternois-Artois-7 Vallées / Mission Locale / ABF / Fondation du Patrimoine / DDTM / Région Hauts-de-France
CONSEQUENCES SUR LA FONCTION DE CENTRALITE	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Valorisation du mobilier urbain ➤ Entretien d'une identité territoriale ➤ Amélioration de la gestion des déchets ➤ Fluidification des mobilités dans le partage des espaces de circulation ➤ Amélioration de la lisibilité des enseignes commerciales et de la visibilité des activités au sein de la commune ➤ Effet d'attraction du centre-ville ➤ Diversification de l'offre commerciale pour les consommateurs ➤ Captation de l'intensité du flux transitant par la commune ➤ Croissance et rayonnement des activités en centre-ville sur l'axe principale ➤ Valorisation de l'image de la commune et de son environnement ➤ Optimisation de la communication ➤ Croissance de visibilité et d'identification des devantures commerciales ➤ Embellissement du cadre de vie par la création d'espaces de convivialité mettant en valeur le paysage urbain et naturel de la commune

FICHE ACTION N°	7	PLAN DE LUTTE CONTRE LA VACANCE COMMERCIALE
AXE STRATEGIQUE	Solidifier le tissu commercial et valoriser le potentiel économique du territoire	

STATUT	Validée
--------	---------

CALENDRIER PREVISIONNEL	Début 2023	Fin 2023
	Mise en place de l'observatoire de la vacance et identification des propriétaires des cellules vacantes	Accompagnement des propriétaires et programmation des vitrophanies

DESCRIPTION GENERALE	<p>7 cellules commerciales vacantes recensées sur la Grand Rue en mai 2022. Il s'agit souvent de cellules nécessitant de gros travaux pour pouvoir accueillir une activité commerciale. Des rez-de-chaussée commerciaux transformés en habitation. Des bâtiments d'un seul tenant, ne permettant pas parfois de scinder le rez-de-chaussée commercial des étages, utilisables en tant que logements indépendants. Par ailleurs, il apparaît que certaines cellules commerciales présentent un état de dégradation préoccupant. Cela nécessite dès lors des travaux parfois importants. De fait, une aide financière adaptée aux commerçants permettrait d'appuyer la réalisation de travaux.</p>
OBJECTIFS ET ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Eviter la transformation des cellules commerciales vacantes en cellules de logements <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un observatoire du commerce et de la vacance commerciale (<i>suivi sous forme de tableau, possibilité de productions cartographiques,...</i>) - Pré-identifier les cellules commercialisables « en l'état » à partir de l'observatoire en fonction de leur emplacement stratégique (<i>cœur de centre-ville, visibilité optimale, superficie intéressante,...</i>) - Instaurer une méthodologie de manière à suivre l'évolution du tissu commercial sur Avesnes-le-Comte - Qualifier cet observatoire dans l'objectif de suivre plusieurs indicateurs statistiques (<i>vacance, transmission, arrivée de nouveaux commerces, turn over,...</i>) - Instaurer un droit de préemption commercial sur le centre-ville - Etudier la possibilité de mettre en place une foncière commerciale en parallèle d'un droit de préemption ➤ Inciter les propriétaires à réaliser les travaux nécessaires à la remise sur le marché de leur cellule commerciale <ul style="list-style-type: none"> - Proposer de porter l'aide sur l'aspect esthétique (façade, enseigne,..) mais aussi sur l'accessibilité, l'aménagement de cellule commerciale, la division rdc/logements étages - Mettre en place une aide directe aux commerçants pour la réalisation de travaux (modernisation, aménagement intérieur de la cellule commerciale, enseigne, terrasse, vitrine, sécurisation, accessibilité,...) ➤ Attirer de nouveaux porteurs de projet sur Avesnes-le-Comte et aider à l'installation de nouveaux commerces tout en contribuant à leur vitalité et leur pérennité <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des vitrophanies sur les vitrines des locaux vacants - Prendre contact avec les propriétaires des cellules pré-identifiées pour leur expliquer la démarche et leur proposer une vitrophanie

	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place et/ou communiquer sur un dispositif d'aides aux travaux à destination des propriétaires (<i>ORT, OPAH, Plan de ravalement des façades,...</i>) et/ou des porteurs de projet (<i>aides directes aux travaux, une intervention dont la compétence relève de l'EPCI</i>) - Adapter le Plan Local d'Urbanisme intercommunal pour sanctuariser le cœur de centre-ville et ne plus autoriser les changements de destination (<i>de commerce à habitation</i>)
--	--

PARTENAIRES	CCI / CMA / DAAC / CCCA / CAUE / Les Fenêtres qui parlent /
CONSEQUENCES SUR LA FONCTION DE CENTRALITE	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Revivifier le tissu commercial dans l'hyper-centre d'Avesnes-le-Comte ➤ Impulser une dynamique résiliente et novatrice des commerces en centre-ville ➤ Réimpulser le rôle de centralité du centre-bourg

FICHE ACTION N°	8	DEVELOPPEMENT DU TIERS-LIEU « LA BERGERIE »
AXE STRATEGIQUE	Répondre aux besoins socio-culturels de la population	

STATUT	Engagée
--------	---------

CALENDRIER PREVISIONNEL	2023
	Continuité des activités manuelles et développement des ateliers informatiques

DESCRIPTION GENERALE	<p>Dans le cadre du développement du tiers-lieu, il s'agit de proposer une offre en services conformes aux souhaits des publics potentiellement intéressés par différentes initiatives qui favorisent la cohésion sociale. Les trois axes sur lesquels mise le tiers-lieu pour optimiser son développement et sa fréquentation concernent l'insertion professionnelle, la parentalité, et l'offre culturelle. L'objectif est de faire du tiers-lieu un pivot de l'action de la commune sur ces 3 axes.</p>
OBJECTIFS ET ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Développer une offre culturelle à destination de l'ensemble de la population et les publics extérieurs de la commune sans contrainte financière pour une accessibilité totale au lieu et à ses offres <ul style="list-style-type: none"> - Assurer l'accessibilité à la médiathèque municipale - Faire vivre la bibliothèque numérique en lien avec le Département - Coordonner et développer la programmation culturelle communale (<i>spectacles, concerts, rencontres d'auteurs, cinéma...</i>) en complémentarité de la programmation intercommunale - Développer un panel d'activités diversifiées pour redonner goût à toutes les dimensions constitutives de la culture (<i>lecture, cinéma, musique, activités de scène, patrimoine, numérique, presse</i>) - S'inscrire dans la nouvelle offre du programme d'animations communales ➤ Permettre aux enfants et aux parents de passer un moment privilégié tout en renforçant le lien familial à travers une activité proposée dans un cadre permettant de s'extraire du quotidien <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les actions liées à la parentalité tout en veillant à maintenir un lien familial (<i>activités Halloween, Noël, Pâques...</i>) - Proposer aux parents des activités adaptées et diverses qui pourront répondre aux tranches d'âge de leur enfant ➤ Favoriser l'aide au retour à l'emploi <ul style="list-style-type: none"> - Œuvrer en faveur de l'insertion professionnelle (<i>mettre en place des ateliers, veiller à l'accessibilité de la salle informatique notamment pour l'aide aux démarches administratives...</i>) - Accompagner l'aide aux démarches administratives notamment en lien avec l'espace de travail collaboratif favorisant l'échange entre personnes ➤ Lutter contre l'illectronisme en promouvant l'inclusion numérique <ul style="list-style-type: none"> - Mettre à disposition des publics les outils professionnels nécessaires à leur demande (<i>coworking, fablab, ordinateurs, confort, accès au haut débit...</i>) - Accompagner les bénéficiaires les plus isolés à devenir autonome dans l'utilisation du digital

PARTENAIRES	Département du Pas-de-Calais / CCCA / CAF / Réseau Parentalité 62 / CPIE / ATRE / AFP2i / Cinéligue
CONSEQUENCES SUR LA FONCTION DE CENTRALITE	<ul style="list-style-type: none">➤ Affirmation d'un lieu phare attentif aux besoins des publics et attracteur pour le développement et l'accompagnement de projets

PLAN DE FINANCEMENT	Acquisition de livres (médiathèque) : 5000 € (subventionnés)
----------------------------	--

FICHE ACTION N°	9	OBTENTION ET PERENNISATION DU LABEL « EVS »
AXE STRATEGIQUE	Répondre aux besoins socio-culturels de la population	

STATUT	Engagée
--------	---------

CALENDRIER PREVISIONNEL	<p>2023 : Finalisation du diagnostic avec les partenaires</p> <p>Mars 2023 : Réunion du comité de pilotage du Tiers-Lieu puis réponse à l'appel à projet « EVS » de la CAF du Pas-de-Calais</p>
-------------------------	---

DESCRIPTION GENERALE	<p>Un des objectifs majeurs dans la dynamique de la médiathèque et du tiers-lieu réside dans l'obtention et la pérennisation du label « EVS » (Espace de Vie Sociale). Le label s'applique à un lieu équipé pour l'animation de la vie locale qui prévoit des actions permettant le renforcement des liens sociaux et familiaux, les solidarités de voisinage, la coordination des initiatives ainsi que le lien intergénérationnel. L'objectif d'un EVS est de favoriser le mieux vivre ensemble en encourageant l'implication des habitants. C'est un lieu où les habitants peuvent monter, aider à mettre en place des projets et favoriser la cohésion sociale, la mixité, le vivre ensemble. Il donne la possibilité de s'exprimer, de réaliser des projets collectifs. La mise en œuvre de ces actions dans le cadre de l'EVS permettra de répondre en partie à différents enjeux du diagnostic Socio-culturel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La capacité à fédérer et à mobiliser les publics concernés (jeunes, personnes âgées) : travailler « l'aller vers » - L'identification et l'investissement du tiers-lieu comme lieu de vie et espace de vie sociale - Des animations et un accompagnement à la parentalité à continuer de développer en allant vers les publics les moins favorisés - La lutte contre l'isolement des seniors Avesnois - Le développement d'actions intergénérationnelles - L'accompagnement des familles monoparentales de plus en plus nombreuses
----------------------	--

OBJECTIFS ET ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Finaliser le diagnostic en cours sur les besoins socioculturels <ul style="list-style-type: none"> - Associer les partenaires du Tiers-Lieu au diagnostic par l'organisation d'un atelier spécifique - En lien avec le cabinet d'études ITHEA, finaliser une note de préconisations en vue d'obtenir le label EVS - Organiser un comité de pilotage afin de valider les axes de développement et le programme d'actions - Candidater au label EVS ➤ Stimuler la sociabilisation et la dynamique de groupe en privilégiant le lien intergénérationnel <ul style="list-style-type: none"> - Développer des activités permettant d'entretenir le partage d'expériences, la rencontre et la pédagogie (<i>café conversation, ateliers cuisine-couture-jardinage,...</i>) - Animer et structurer un réseau de partenaires ➤ Proposer une offre adaptée à tout type de ménage et aux besoins des publics tout en coordonnant les activités du lieu <ul style="list-style-type: none"> - Proposer des actions à mener « hors les murs » en lien avec les écoles, le club des aînés et les autres acteurs sociaux de la commune (<i>CCAS, Restos du Cœur</i>) - Conforter le rôle de la plateforme des aidants pour les actions sport-santé ➤ Associer les habitants et usagers dans la gestion du lieu <ul style="list-style-type: none"> - Solliciter des usagers afin d'intégrer la gouvernance du lieu - Réunir ce collectif 3 à 4 fois par an afin de définir des axes de développement
----------------------	---

PARTENAIRES	Département du Pas-de-Calais / CAF / Plateforme des aidants / MSA / ATRE / Restos du Cœur / AFP2i / usagers / CPIE / CCCA
CONSEQUENCES SUR LA FONCTION DE CENTRALITE	<ul style="list-style-type: none">➤ Accessibilité à un lieu d'échanges et de partage➤ Accompagnement à la concrétisation de projets

FICHE ACTION N°	10	PROPOSITION D'UN PROGRAMME D'ANIMATIONS DIVERSIFIEES
AXE STRATEGIQUE	Répondre aux besoins socio-culturels de la population	
STATUT	Validée	
CALENDRIER PREVISIONNEL	Dès début 2023	
	Réflexions autour du programme	
DESCRIPTION GENERALE	<p>Les animations et évènements proposés sur la commune ont perdu de l'attrait et nécessitent d'être modernisées. Elles agissent comme un vecteur d'attractivité et de rayonnement pour la commune. Une adaptation du programme d'animations de la commune et les différentes associations est donc nécessaire. Il s'agit de proposer un ensemble d'animations qui permettraient de valoriser tous les pans qui constituent l'identité Avesnoise (parcours historique, rendez-vous du terroir pour valoriser des produits locaux, animations destinées à valoriser les légendes liées au passé historique de la commune,). L'objectif est de développer des évènements qui permettraient de faciliter l'esprit de cohésion entre habitants et l'esprit rural d'une ville à la campagne.</p>	
OBJECTIFS ET ACTIONS	<p>➤ Développer une image démarquée et singulière de la commune</p> <p>Le but de cet objectif réside dans la volonté de doper la fréquentation d'Avesnes-le-Comte avec des animations différenciantes. Se démarquer singulièrement des autres festivités organisées dans les communes environnantes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des évènements sur des espaces centralisateurs et de rencontres (<i>place du Marché, place Mexandeau, salle polyvalente, médiathèque,...</i>) - Créer des animations en lien avec le label « Village Patrimoine » - Coordonner et compléter le programme d'animations communales avec la programmation du tiers-lieu <p>➤ Adapter, moderniser et enrichir les animations au sein de la commune autour d'un programme plus attractif et adapté à toutes les tranches d'âges de la population (réflexion sur le calendrier, le type d'animations proposées,...)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer et diffuser un programme d'animations annuel, semestriel, à fréquence régulière pour maintenir un lien relationnel avec la population - Développer des actions dédiées aux enfants, aux jeunes et aux personnes âgées - Proposer aux commerçants mais aussi aux artisans, associations, etc... de s'associer davantage aux animations communales (<i>ouverture, tenue d'un stand, animation à l'intérieur de la boutique, installation de terrasses, décoration de vitrines par les fleuristes, vitrophanie, dégustation, repas, produits du terroir...</i>) - Réfléchir sur les modalités d'organisation par l'association des commerçants d'un grand évènement annuel innovant (<i>vente d'usine plusieurs fois dans l'année – exemple : Grain de Malice, auberge espagnole avec piétonnisation de la Place du Marché, grand destockage, défilé de mode,...</i>) 	
PARTENAIRES	Associations locales / Commerçants / Tiers-lieu / CCCA	
CONSEQUENCES SUR LA FONCTION DE CENTRALITE	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Attractivité de nouveaux publics peu habitués à la participation aux animations ➤ Développement d'une nouvelle image événementielle pour la commune 	

FICHE ACTION N°	11	RENOVATION DES EQUIPEMENTS ET DIVERSIFICATION DES ACTIVITES SPORTIVES-ASSOCIATIVES
AXE STRATEGIQUE		Répondre aux besoins socio-culturels de la population

STATUT	Validée
--------	---------

CALENDRIER PREVISIONNEL	<p>2023 : Installation d'une aire de jeux, continuité de la valorisation des résultats sportifs des Avesnois, soutien aux associations et aux manifestations sportives</p> <p style="padding-left: 40px;">Janvier 2023 : Validation du projet d'aire de jeux</p> <p style="padding-left: 40px;">Avril-Mai 2023 : Phase de travaux</p>
-------------------------	--

DESCRIPTION GENERALE	<p>En termes d'équipements sportifs, la commune dispose d'une salle de tennis, une salle de sports et un terrain de football. Du fait de leur ancienneté d'aménagement, les salles de tennis et de sports expriment des besoins de rénovation et d'entretien. Plus largement, il s'agit de proposer un complexe sportif adapté tant pour la population Avesnoise que pour les populations extérieures, tout en veillant à l'implication des associations dans l'animation du tissu sportif. Attentive par ailleurs aux besoins de loisirs des jeunes, la commune tient à concrétiser son projet d'aire de jeux. En parallèle, la rénovation du foyer Léo Lagrange permettra d'accueillir les membres d'associations y compris les adhérents sportifs du fait de la rénovation de la salle de sport du foyer prévue à cet effet.</p>
----------------------	---

OBJECTIFS ET ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rénover, moderniser et adapter les équipements ludo-portifs tout en valorisant la pratique sportive des publics <p>L'objectif consiste d'une part à développer les espaces de rencontres, de loisirs et d'activités sportives et physiques tout en proposant de meilleures conditions de pratiques, et d'autre part à soutenir la pratique sportive et culturelle des plus jeunes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les travaux de rénovation et de réhabilitation du foyer Léo Lagrange et du complexe sportif - Développer les activités sportives pour les plus jeunes (créneaux de gym pour les enfants, « pass'sport »,...) - Mettre en place un programme pluri-annuel d'investissement pour le développement d'aires de loisirs (<i>mini-terrains, aire de jeux, tables de jeux...</i>) - Créer une aire de jeux <ul style="list-style-type: none"> ➤ Soutenir le développement du tissu associatif et de son offre tout en offrant une couverture de communication optimale sur les événements sportifs et associatifs <p>L'objectif consiste d'une part à accueillir de nouveaux événements sportifs et associatifs en lien avec l'évolution du programme d'animations communales, et d'autre part à valoriser les bénévoles associatifs.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser une soirée de mise à l'honneur des sportifs et des bénévoles - Accompagner le fonctionnement des associations (<i>subventions, logistique...</i>)
----------------------	---

	- Soutenir les évènements sportifs départementaux, régionaux et nationaux accueillis sur la commune
--	---

PLAN DE FINANCEMENT	Montant de l'aire de jeux : 40 000 € HT
----------------------------	---

PARTENAIRES	Associations locales / CPIE / CDMSR
CONSEQUENCES SUR LA FONCTION DE CENTRALITE	<ul style="list-style-type: none">➤ Renforcement des équipements sportifs de la commune➤ Optimisation de l'attractivité des jeunes publics➤ Consolidation de l'offre associative et sportive

FICHE ACTION N°	12	OBTENTION ET PERENNISATION DU LABEL « VILLAGE PATRIMOINE »
AXE STRATEGIQUE	Répondre aux besoins socio-culturels de la population	

STATUT	Validée
--------	---------

CALENDRIER PREVISIONNEL / DEFINITIF	Mars 2023	Juin 2023	Septembre 2023
	Dépôt du dossier	Visite de terrain	Obtention du label et participation aux journées du patrimoine

DESCRIPTION GENERALE	<p>La commune dispose d'un patrimoine urbain et architectural de qualité (habitat vernaculaire de l'Artois, église du XIIe siècle classé monument historique, presbytère,...). Cette richesse représente un des atouts principaux de la commune dans son identité et ne demande qu'à être mis en valeur. La volonté d'obtenir le label agira comme un effet démonstrateur pour le potentiel patrimonial, culturel et paysager d'Avesnes-le-Comte et permettra d'inscrire la démarche de la commune dans le réseau des villages patrimoine. Ce label viendra conforter les actions menées depuis plusieurs années dans le cadre des journées du patrimoine (parcours patrimoine, carnet...).</p>
OBJECTIFS ET ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Valoriser l'identité rurale d'Avesnes-le-Comte en la positionnant comme un village d'étape à la croisée de 3 bassins touristiques et paysagers (carrefour entre les hauts-lieux du tourisme de mémoire Somme - Pas-de-Calais , tourisme industriel avec la proximité du bassin minier, tourisme rural et historique entre Amiénois et Arrageois) <ul style="list-style-type: none"> - Communiquer sur le patrimoine historique et paysager de la commune au travers de bulletins intercommunaux ou des plateformes internet de l'office de tourisme « Arras Pays d'Artois » - Inviter à la déambulation et la randonnée dans et autour de la commune en valorisant par la même les sentiers existants ➤ Mettre en valeur le patrimoine par des aménagements paysagers en cohérence avec le terroir local <ul style="list-style-type: none"> - Communiquer sur le parcours historique développé par la commune pour faire connaître les points d'intérêt de son patrimoine et de son environnement (<i>une résonnance particulière à accorder à ce parcours pour les journées du patrimoine et les moments de festivités</i>) - Veiller à mettre en avant le patrimoine aussi bien naturel, matériel qu'immatériel de la commune (<i>savoirs-faire, artisanat, métiers de bouche, les parlers locaux, musiques, littératures, légendes, traditions...</i>) - Inscrire dans une charte graphique adaptée la réalisation des panneaux d'informations du parcours historique avec les éléments juridiques pour l'implantation des panneaux du label - Développer et diversifier les actions proposées à l'occasion des journées du patrimoine ➤ Renforcer l'attachement identitaire des habitants à leur commune et inciter les commerces de proximité à développer la vente de produits locaux autant que l'installation d'artisans <ul style="list-style-type: none"> - Faire en sorte que les habitants s'approprient le patrimoine de leur commune pour favoriser un sentiment de cohésion sociale et pérenniser le label (<i>organiser des groupes de randonnées dans le village, des moments de repas collectifs, des journées ou moments découvertes du patrimoine auprès des plus jeunes organisés</i>)

	<p><i>par les écoles, faire des publications régulières sur les réseaux sociaux et le bulletin municipal sur points d'intérêt du patrimoine de la commune, de son histoire,...)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer des événements culturels pour faire découvrir l'Histoire de la commune et associer les habitants sur la façon dont ils vivent leur territoire (repas, festivités organisées par la commune ou une association référente s'occupant du patrimoine) - Accueillir les visiteurs et organiser des visites guidées en désignant des « guides villageois » (référents patrimoine) parmi les habitants impliqués sur la base du volontariat - Impliquer un collectif d'habitants, garant du respect du label - Promouvoir le marché hebdomadaire, et l'activité des commerçants qui contribue à sa vitalité, comme vecteurs des savoirs-faire et de proximité avec les habitants
--	---

<p>PARTENAIRES</p>	<p>Office de tourisme Arras Pays d'Artois / Réseau des villages patrimoine / CCCA / Commerçants / Habitants</p>
<p>CONSEQUENCES SUR LA FONCTION DE CENTRALITE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Appui à l'attractivité de la commune ➤ Rayonnement de l'ensemble du patrimoine communal ➤ Valorisation de l'identité rurale ➤ Apport de nouveaux habitants ➤ Développement du commerce de proximité et de l'artisanat

FICHE ACTION N°	13	CONSERVATION DES CELLULES COMMERCIALES ET AMELIORATION DES CONDITIONS D'ACCES
AXE STRATEGIQUE		Améliorer un cadre de vie tout qui s'appuie sur les éléments constitutifs de l'identité Avesnoise

STATUT	En projet
---------------	-----------

CALENDRIER PREVISIONNEL	Février 2023	Mars 2023	2024
	Lancement d'une consultation en lien avec un paysagiste-concepteur, l'EPCI et la CMA	Echanges avec l'EPCI sur les modalités d'adaptation des règles d'urbanisme	Mise en application des adaptations urbanistiques pour interdire le changement de destination

DESCRIPTION GENERALE	<p>L'amélioration des conditions d'accès aux commerces et de stationnement représente un enjeu important pour l'attractivité commerciale de la commune. Cette amélioration passe par une meilleure cohabitation des différents usages de l'espace public. Cet enjeu s'inscrit en complémentarité avec la problématique du manque de visibilité des devantures des cellules commerciales jalonnant la Grand Rue. Du fait d'une certaine répartition anarchique des stationnements, celles-ci ne bénéficient pas d'une identification visuelle suffisante pour être attractives. Cette situation est renforcée par un phénomène de « voitures ventouses » sur les axes les plus fréquentés et les places publiques dont la place du Marché.</p> <p>La commune souhaite donc préserver la lisibilité du linéaire commercial en s'assurant de l'attractivité des commerces, tout en facilitant le stationnement pour éviter les conflits de partage de l'espace public mais également permettre une meilleure accessibilité de la clientèle. En parallèle, pour maintenir au mieux la pérennité et la vitalité des cellules commerciales, il ne faut pas oublier que la vacance prolongée de certaines d'entre elles peut aboutir à une transformation en cellules de logement. Actuellement, le taux de vacance commerciale dans la commune se situe à 13% par rapport à l'ensemble des cellules existantes. Sur un total de 53 points de vente, cela signifie que 7 d'entre eux sont vacants. Or, l'accentuation de ce phénomène risque de désagréger le tissu commercial et d'accentuer l'image de « ville-dortoir » pour la commune en se vidant progressivement de sa substance commerciale. Consciente de cette problématique supplémentaire, la commune souhaite de ce fait y pallier en interdisant le changement de destination de commerce à logement.</p>
-----------------------------	--

OBJECTIFS ET ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Concilier maintien du commerce local et facilitation du stationnement en adaptant les règles d'urbanisme <ul style="list-style-type: none"> - Adapter les règles du PLUi aux configurations de la commune afin d'interdire le changement de destination de commerce à logement - Réorganiser le stationnement le long de la Grand' Rue et en proximité ➤ Faciliter les porteurs de projet à trouver une cellule commerciale <ul style="list-style-type: none"> - Solliciter la chambre des métiers et de l'artisanat sur les moyens possibles pour attirer des porteurs de projet sur la commune et leur trouver une cellule commerciale
-----------------------------	--

PARTENAIRES	CAUE / Fondation du Patrimoine / CMA / CCCA / CCI / DAAC
--------------------	--

CONSEQUENCES SUR LA FONCTION DE CENTRALITE	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Préservation et pérennisation du linéaire commercial ➤ Amélioration du stationnement
---	---

FICHE ACTION N°	14	AMENAGEMENT DE LA PLACE DU MARCHÉ : CREATION D'UN ESPACE CENTRAL ET DE CONVIVIALITE
AXE STRATEGIQUE		Améliorer un cadre de vie tout qui s'appuie sur les éléments constitutifs de l'identité Avesnoise

STATUT	Validée
--------	---------

CALENDRIER PREVISIONNEL	Janvier 2023	Mars à décembre 2023	2024
	Sollicitation d'un paysagiste-concepteur	Travaux de diagnostics	Recherche des financements et lancement des procédures

DESCRIPTION GENERALE	<p>La commune d'Avesnes-le-Comte ne dispose pas d'un lieu de rencontre et de convivialité qui contribuerait véritablement à son animation.</p> <p>La place du Marché constitue l'espace public principal de la commune. Elle accueille le marché hebdomadaire qui a lieu chaque vendredi. Elle est exactement située au centre de la Grand Rue, au cœur du tissu commercial. Elle mesure environ 2 300 m² et se limite aujourd'hui à accueillir 70 places de stationnement, impossible par ailleurs. Elle accueille peu de commerces sur son pourtour, et le bâti qui la borde ne présente pas de caractéristiques architecturales particulières. La perspective optique vers le fond de la place butte sur le bâtiment de la Poste. L'ouverture sur la Grand Rue se fait de part et d'autre de 2 restaurants dont il n'y a pas de terrasse pour marquer une entrée de la place. Le stationnement demeure un objet central afin de ne pas gêner la desserte des maisons riveraines.</p> <p>Dans les faits, cette place correspond davantage à un espace bitumé servant d'immense parking où notamment le phénomène encombrant de voitures ventouses se fait très régulièrement observer en semaine. Malgré un emplacement de premier ordre et au centre de la commune, la place du Marché n'est pas, à ce jour, un élément centralisateur ni valorisant du bourg. Revoir l'aménagement de cet espace permettrait d'apporter un ajout de convivialité et d'animation au cœur de la commune.</p>
----------------------	---

OBJECTIFS ET ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Repenser un espace de convivialité en mettant les mobilités douces au cœur des réflexions d'aménagements et en conservant une cohérence visuelle d'ensemble entre les aménagements de la place et ceux de la Grand' Rue <ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser un paysagiste-concepteur pour travailler l'aménagement de la place et son environnement - Traiter l'aménagement au sol de la place sans rupture avec les rues qui la borde, créer une continuité visuelle entre l'espace rue et l'espace place - Différencier les matériaux de façon à bien délimiter les espaces qui n'ont pas les mêmes usages (<i>revêtement pavés ou couleur pour la partie stationnement, revêtement bitume noir pour la partie circulante et contre-allées</i>) - Choisir les matériaux d'aménagement appropriés en harmonie avec ceux de la Grand Rue ➤ Faire de la Place du Marché un lieu où s'affirme la centralité d'Avesnes-le-Comte <ul style="list-style-type: none"> - Optimiser la structuration de l'espace pour permettre les manifestations festives, l'installation des foires et des commerçants exposants du marché - Intégrer des éléments paysagers pour habiller la place à l'image de l'identité rurale et champêtre du bourg (<i>aménager une fontaine, des points d'eau, des arbres, des pots de fleurs, des structures pour plantes grimpantes,...</i>) - Disposer un certain nombre d'équipements utiles aux exposants du marché (<i>bornes électriques rétractables pour alimenter en électricité, des points d'eau pour de meilleures conditions d'hygiène et de sécurité,...</i>)
----------------------	---

	<ul style="list-style-type: none"> - Amener de la matière végétale sur la place pour stimuler le caractère agréable des lieux, la déambulation, et apaiser l'espace en rupture avec la forte circulation routière (<i>proposer la plantation d'arbres palissés qui permettrait de délimiter l'espace de stationnement de part et d'autre d'une allée centrale</i>) - Envisager l'aménagement de 2 contre-allées qui laisseraient libre accès aux habitations et aux garages des résidents de la place <p>➤ Maintenir un stationnement existant tout en le conciliant à un usage équilibré des pratiques et correspondant à une réelle place de centre-bourg</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inciter les automobiles à ralentir en signalant les abords de la place depuis la Grand Rue par un marquage au sol conçu avec des matériaux différenciés du reste de la Grand Rue <p>➤ Proposer de nouvelles configurations spatiales et veiller à leur niveau d'acceptabilité par la population</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permettre la création de terrasses en accord avec les propriétaires des 2 restaurants pour concrétiser ce lieu de rencontre pour les habitants et les personnes de passage dans la commune - Envisager l'aménagement de 2 contre-allées qui laisseraient libre accès aux habitations et aux garages des résidents de la place
--	--

PARTENAIRES	CAUE / Fondation du Patrimoine / CMA / CCCA / CCI / DAAC
CONSEQUENCES SUR LA FONCTION DE CENTRALITE	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Régénération de la centralité de la place du Marché ➤ Développement des mobilités douces et mise en valeur de la place du piéton ➤ Création d'animations plus attrayantes sur un espace adapté ➤ Valorisation des commerçants du marché

FICHE ACTION N°	15	RENOVATION/RESTAURATION DE L'ÉGLISE ST NICOLAS, DE SES ABORDS ET DE SES OBJETS
AXE STRATEGIQUE		Améliorer un cadre de vie tout qui s'appuie sur les éléments constitutifs de l'identité Avesnoise

STATUT	Engagée
---------------	---------

CALENDRIER PREVISIONNEL Durée totale des travaux : 29 mois	<p>2023 : 1) Validation du diagnostic par la DRAC et le Département 2) Mobilisation d'un architecte 3) Demande d'autorisation de travaux et des financements</p> <p>2024 : 1) Janvier : Lancement de la consultation pour la phase 1 (tour et cloche) 2) Septembre : Début des travaux de la phase 1</p> <p>2025 : 1) Mars : Lancement de la consultation pour les phases 2 et 3 2) Juin : Fin des travaux de la phase 1 3) Octobre : Début des travaux des phases 2 et 3</p> <p>2026 : 1) Juin : Fin des travaux des phases 2 et 3</p> <p>TRAVAUX DE RENOVATION DE LA CLOCHE :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Janvier 2023 : Finalisation du diagnostic sur l'état sanitaire de la cloche 2) Juin 2023 : Demande de financement 3) 1^{er} trimestre 2024 : Début des travaux de rénovation de la cloche
--	---

DESCRIPTION GENERALE	<p>En parallèle d'un habitat vernaculaire en cœur de bourg, la commune jouie d'un patrimoine architectural et historique riche et de qualité qui a besoin d'être mis en valeur. L'Église Saint-Nicolas du XIIe siècle figure comme le lieu emblématique de ce patrimoine en tant que marqueur identitaire ostentatoire de la commune. Elle est reconnue comme l'un des édifices les plus remarquables de la région par son architecture composite mariant arts roman et gothique, et particulièrement bien documentée notamment depuis l'étude de 1933 du docteur L. Camus, ancien membre de la commission historique du département. Depuis plusieurs années, l'édifice présente une certaine vulnérabilité au niveau de certaines parties de sa structure. Ces observations ont conduit à l'enjeu d'une rénovation structurelle de l'édifice à laquelle la commune s'est montrée préoccupée. La vulnérabilité s'est accentuée avec l'effondrement récent d'un battant de cloche, qui a conduit la commune à réfléchir à en installer une nouvelle. Un système électrique a servi à remplacer le battant de cloche. Toutefois, l'installation d'une nouvelle cloche implique une restauration importante du beffroi et de la tour. Ces éléments récents ont, par conséquent, conduit logiquement à renforcer les réflexions sur la restauration de l'église. Au-delà de la dimension architecturale de l'édifice, il est également important de mettre en valeur le cadre paysager dans lequel s'inscrit celui-ci, à savoir le jardin d'agrément, qui plus est classé.</p>
-----------------------------	---

OBJECTIFS ET ACTIONS	<p>➤ Rénover l'ensemble de l'église (structure externe et interne) et ses abords (accès, jardin d'agréments, chemins piétons) sur les phases prévues dans le diagnostic d'architecture</p> <p>Les actions répondant à cet objectif s'inscrivent dans la volonté d'assurer la sécurité de l'édifice et son confort intérieur, mener les travaux nécessaires à la mise en valeur de l'église en conciliant modernité et conservation, maintenir une cohérence paysagère entre l'église et son jardin classé, valoriser les abords de l'édifice, puis restaurer les objets religieux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'appuyer sur les descriptions et les préconisations d'aménagement formulées dans le dossier de diagnostic validé par la DRAC sous la rédaction de Céline Desprez, architecte du patrimoine
-----------------------------	--

	<ul style="list-style-type: none"> - Hiérarchiser les points de faiblesse de l'édifice de façon à prioriser les travaux de restauration (<i>aspects extérieurs, intérieurs, clocher, jardin classé,...</i>) - Suivre le phasage des travaux élaboré selon leur degré de priorité et la logique économique liée au montage des échafaudages (<i>restauration de la tour, des bas-côtés, du chœur et de la sacristie</i>) - Redéfinir le cheminement et les limites végétales autour de l'église - Mener une réfection du parvis devant l'entrée principale de l'église (<i>mise en œuvre de pavés de grès y compris un traitement de surface adapté aux PMR</i>) - Porter une attention spécifique au traitement de l'articulation entre le cheminement ancien et le nouveau parvis - Préserver le caractère rural et champêtre du jardin classé - Améliorer la délimitation des cheminements piétons des espaces plantés <p>➤ Restaurer la cloche du beffroi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un état sanitaire pour la restauration de la cloche <p>➤ Restaurer les objets religieux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Restaurer et assurer un niveau de conservation optimal des reliquaires de valeur historique et religieuse remarquable (<i>coq, crucifix, reliquaire de Saint-Nicolas,...</i>)
--	--

PLAN DE FINANCEMENT	Total : Environ 2 000 000 € TTC	<p style="text-align: center;">Répartition des prises en charges de financement</p> <p style="text-align: center;"><i>Département du Pas-de-Calais : 50%</i></p> <p style="text-align: center;"><i>DRAC : 30%</i></p> <p style="text-align: center;"><i>Commune d'Avesnes-le-Comte : 15%</i></p> <p style="text-align: center;"><i>Fondation du Patrimoine : 5%</i></p>
----------------------------	--	--

PARTENAIRES	CAUE / Fondation du Patrimoine / DRAC / Département du Pas-de-Calais
CONSEQUENCES SUR LA FONCTION DE CENTRALITE	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Embellissement de l'église et son jardin d'agrément contribuant au cadre de vie du centre bourg ➤ Attractivité renforcée liée à la curiosité des lieux et son rôle de centralité ➤ Contribution au label « Village Patrimoine »

FICHE ACTION N°	16	RENOVATION / REFECTION DES FACADES DE LA GRAND RUE (HYPER-CENTRE)
AXE STRATEGIQUE	Améliorer un cadre de vie tout qui s'appuie sur les éléments constitutifs de l'identité Avesnoise	

STATUT	En projet
--------	-----------

CALENDRIER PREVISIONNEL	Janvier 2023	Février-Mars 2023	Mai 2023	Juillet 2023
	Echange avec la Fondation du Patrimoine sur les modalités de rénovation	Identification des façades à rénover	Demande de financements	Programmation des travaux de rénovation

DESCRIPTION GENERALE	<p>La commune possède un habitat de bourg structurant en bordure de la Grand Rue (RN339). Il s'agit d'un type d'habitat particulièrement vernaculaire, en cœur de bourg, car typique de l'architecture Artésienne caractérisé par de grandes façades en pierre blanche. Pour autant, cet habitat de qualité souffre d'une dégradation structurelle associée à un manque d'entretien qui ne favorise pas leur mise en valeur patrimoniale.</p> <p>Des façades retravaillées et entretenues sur un axe structurant permettent de donner une perspective améliorative de la commune et sont améliorent l'attraction visuelle autant pour les commerçants que pour de futurs résidents qui souhaitent s'installer dans la commune.</p>
OBJECTIFS ET ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Embellir le cadre architectural de la Grand Rue <ul style="list-style-type: none"> - S'appuyer sur les moyens et les possibilités proposés par la Fondation du Patrimoine pour rénover au mieux l'état des façades ➤ Eviter la détérioration du bâti et pallier à la fragilité des structures <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un diagnostic amont sur les typologies de façades pour en identifier précisément la valeur patrimoniale et les travaux à réaliser ➤ Equilibrer les rénovations en harmonisant modernité et conservation de la qualité du bâti <ul style="list-style-type: none"> - Adapter les travaux de rénovation selon le caractère privé ou public du bâti

PARTENAIRES	CAUE / ABF / Fondation du Patrimoine / DRAC / Département du Pas-de-Calais
CONSEQUENCES SUR LA FONCTION DE CENTRALITE	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Attractivité commerciale et résidentielle ➤ Habillage et réfection architecturale du cadre de la Grand Rue

FICHE ACTION N°	17	MISE EN PLACE DE DISPOSITIFS DE LUTTE CONTRE L'INSECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE
AXE STRATEGIQUE	Améliorer un cadre de vie qui s'appuie sur les éléments constitutifs de l'identité Avesnoise	

STATUT	Validée
--------	---------

CALENDRIER PREVISIONNEL	<p>Volet vidéoprotection :</p> <p>Début 2023 : Diagnostic de sécurité des lieux pour définir les zones stratégiques d'implantation Septembre 2023 : Installation du matériel aux zones identifiées Début 2024 : Mise en service du matériel</p> <p>Volet renforcement des échanges avec les services de gendarmerie :</p> <p>Septembre 2023 : Signature de contrat de sécurité</p> <p>Volet prévention de la délinquance :</p> <p>Organisation d'une opération de sensibilisation par semestre</p>
-------------------------	---

DESCRIPTION GENERALE	<p>Si la commune d'Avesnes-le-Comte n'est pas particulièrement marquée par un contexte d'insécurité, de cambriolages ou d'actes de vandalisme, l'évolution de l'attractivité de la commune, le développement de projets, l'augmentation démographique peuvent renforcer un sentiment d'insécurité. La réorganisation à terme de la brigade de gendarmerie avec un site unique à Savy-Berlette doit être prise en compte afin de maintenir un niveau de sécurité et un lien avec les services de gendarmerie.</p>
OBJECTIFS ET ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Renforcer les liens et les échanges avec les services de gendarmerie <ul style="list-style-type: none"> - Signature d'un contrat de sécurité - Renforcement de rencontres régulières (mensuelles, trimestrielles et semestrielles) avec la compagnie de brigade mais également l'unité territoriale - Mise en place d'un processus d'informations régulières et de saisie avec l'identification d'un élu-référent - Accompagnement et formation des élus sur les pouvoirs de police du maire - Renforcement de l'information sur les manifestations accueillies sur la commune ➤ Installer un dispositif de vidéoprotection dans divers lieux stratégiques de la commune <ul style="list-style-type: none"> - Finaliser les réflexions menées depuis 2021 en définissant les différents sites potentiels - Echanger avec la gendarmerie sur les sites à couvrir - Définir les meilleurs outils à mettre en place ➤ Développer des dispositifs de sécurité et de surveillance citoyens pour la prévention de la délinquance <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les habitants et en particulier les plus âgés sur les risques liés à la sécurité, à la fraude et au démarchage - Organiser des temps-forts ou journées thématiques sur la prévention de la délinquance auprès de la population et en milieu scolaire - Déployer les dispositifs citoyens de sécurité (opérations tranquillité, Participation Citoyenne)

PARTENAIRES	Préfecture du Pas-de-Calais / Gendarmerie
CONSEQUENCES SUR LA FONCTION DE CENTRALITE	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Développement du sentiment de sécurité ➤ Réduction des faits d'insécurité, de détériorations ou de cambriolage

COMMUNE D' AVESNES – LE – COMTE

*Présentation de la Convention cadre Petites villes de demain
valant ORT et de la stratégie de revitalisation territoriale*



Signataires de la convention

- Commune d'Avesnes-le-Comte
- Communauté de communes des Campagnes de l'Artois
- Préfecture du département du Pas-de-Calais

Principales étapes d'évolution du programme

- Juin 2021 : Signature de la convention d'adhésion
- Novembre 2021 à Décembre 2022 : Phase de diagnostics et de consultations
- Décembre 2022 : Validation de la convention cadre (Conseil Municipal et Conseil Communautaire) et signature avec la Préfecture (22 Décembre)

Thématiques directrices de la stratégie

-  Habitat & Logement
-  Commerce et tissu économique
-  Besoins socio-culturels
-  Cadre de vie et espaces publics

Déclinaison de la stratégie de revitalisation



Déploiement des axes stratégiques

Développer
l'habitat et assurer
une offre de
logements adaptée
à la population

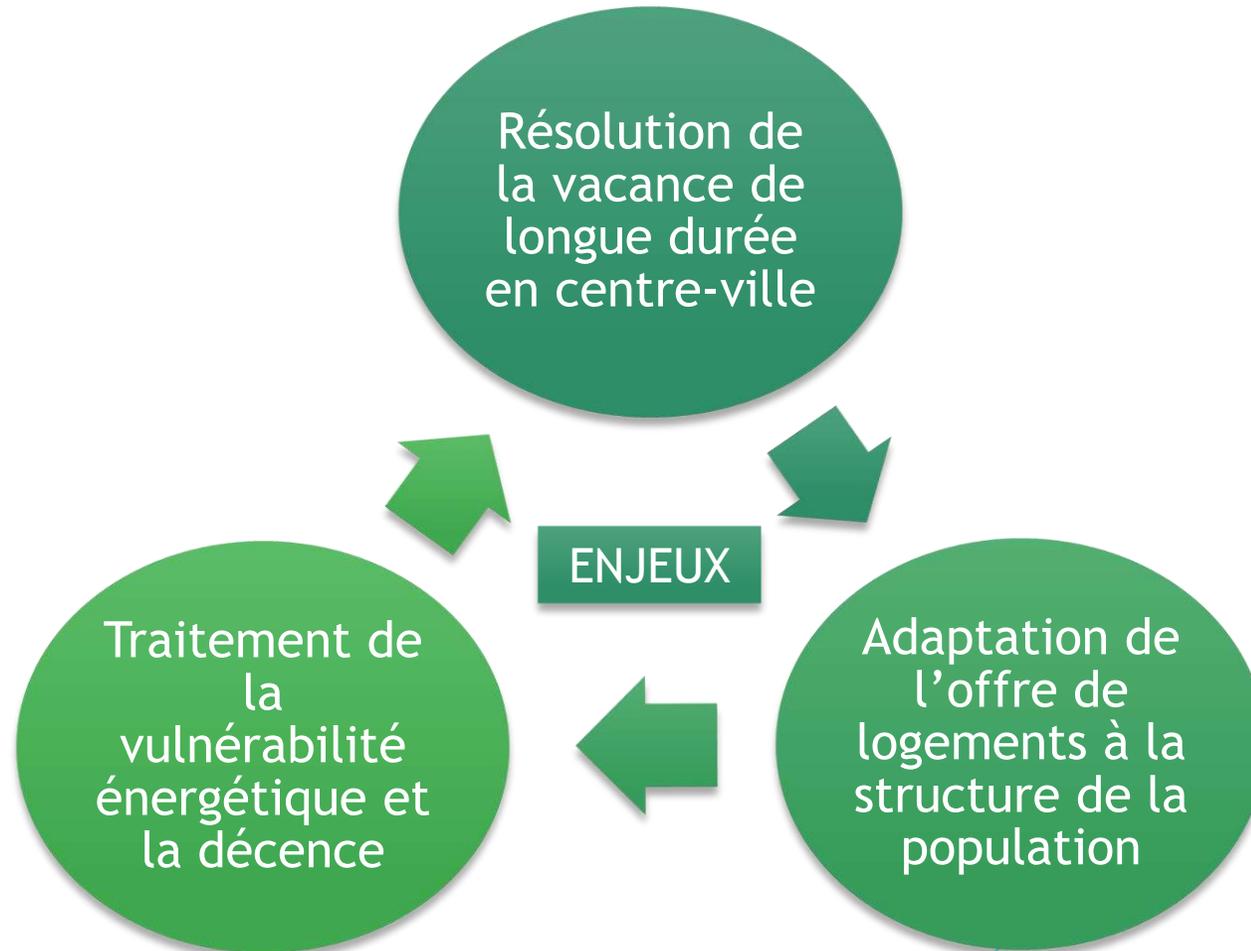
Solidifier le tissu
commercial et
valoriser le
potentiel
économique du
territoire

Répondre aux
besoins socio-
culturels de la
population

Améliorer un cadre
de vie qui s'appuie
sur les éléments
constitutifs de
l'identité Avesnoise

Développer l'habitat et assurer une offre de logements adaptée à la population

Diagnostic partagé réalisé en concertation avec la CCCA et la DDTM



Développer l'habitat et assurer une offre de logements adaptée à la population

Développement de l'habitat inclusif et intergénérationnel et adaptation des logements

Rénovation énergétique des logements

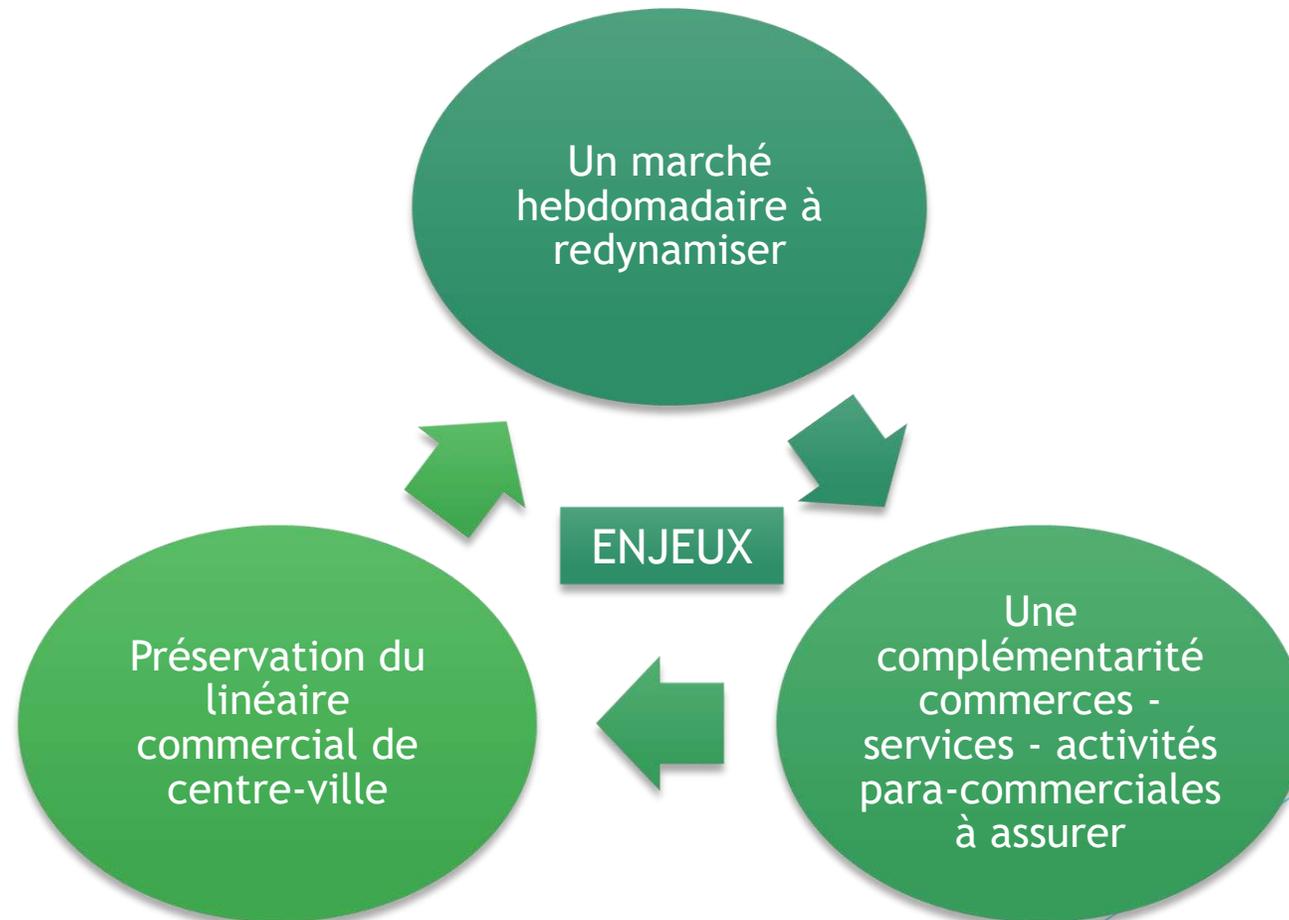
Lutte contre l'habitat indigne

Réduction de la vacance de logements de longue durée dans le centre communal

Solidifier le tissu commercial et valoriser le potentiel économique du territoire

Diagnostic réalisé par la CCI, complété par la SCET

Financeurs : Banque des territoires, ANCT



Solidifier le tissu commercial et valoriser le potentiel économique du territoire

Amélioration de l'attractivité du marché hebdomadaire d'Avesnes-le-Comte

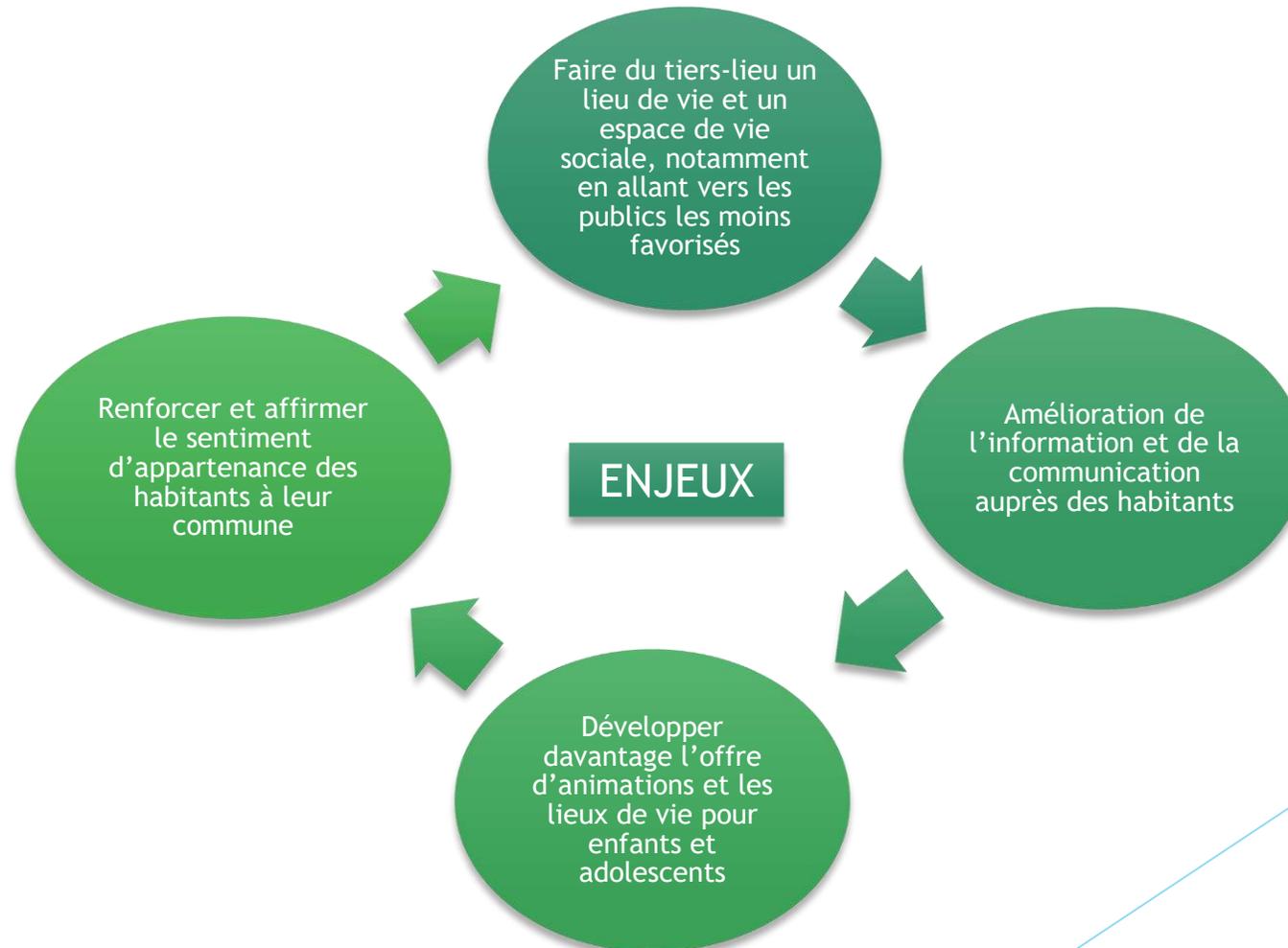
Amélioration du confort d'achat en centre-ville

Plan de lutte contre la vacance commerciale

Répondre aux besoins socio-culturels de la population

Diagnostic réalisé par ITHEA Conseil

Financeurs : CAF, Banque des territoires



Répondre aux besoins socio-culturels de la population

Développement du tiers-lieu « La Bergerie »

Obtention et pérennisation du label « EVS »

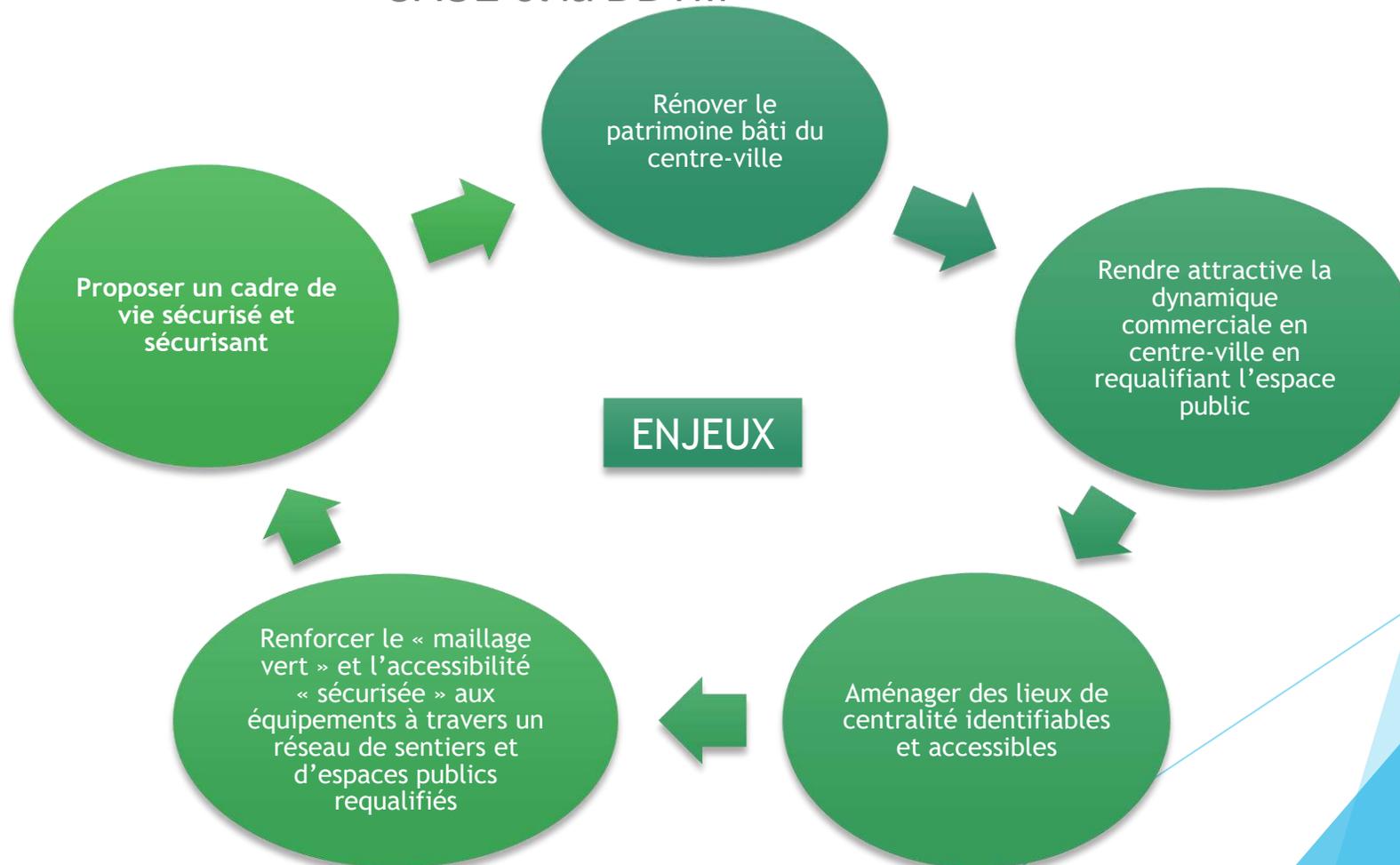
Proposition d'un programme d'animations diversifiées

Rénovation des équipements et diversification des activités sportives-associatives

Obtention et pérennisation du label « Village Patrimoine »

Améliorer un cadre de vie qui s'appuie sur les éléments constitutifs de l'identité Avesnoise

Diagnostic de terrain et travaux cartographiques avec un architecte-urbaniste d'Etat, le CAUE et la DDTM



Améliorer le cadre de vie qui s'appuie sur les éléments constitutifs de l'identité Avesnoise

Conservation du tissu commercial et amélioration des conditions d'accès

Aménagement de la Place du Marché : création d'un espace central et de convivialité

Rénovation, restauration de l'Eglise Saint-Nicolas, ses abords et ses objets

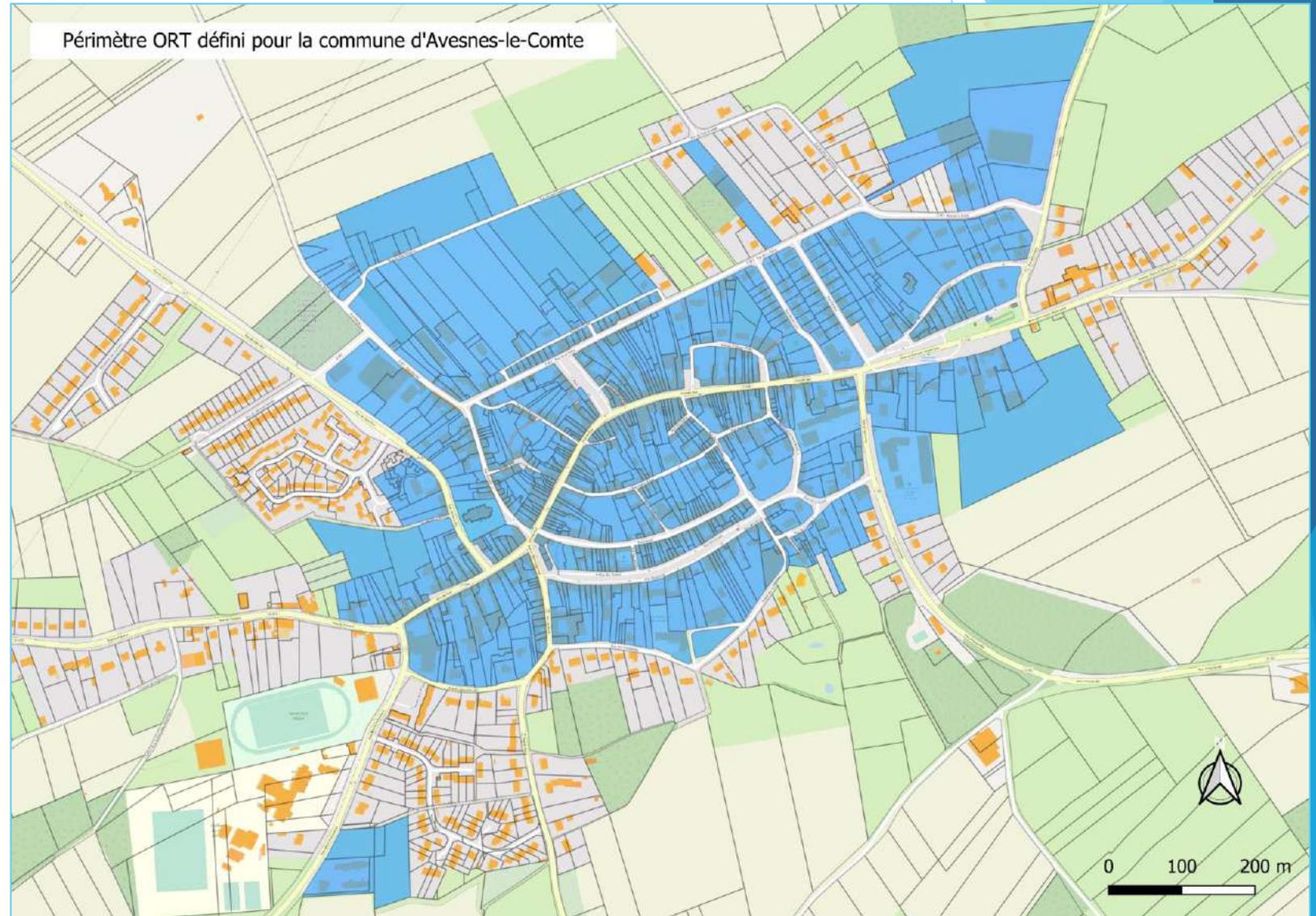
Rénovation, réfection des façades de la Grand' Rue (Hyper-centre)

Mise en place de dispositifs de lutte contre l'insécurité et de prévention de la délinquance

Définition du périmètre ORT

➤ Avantages fiscaux de l'ORT

- Renforcement de l'attractivité commerciale en centre-ville
- Optimiser la maîtrise du foncier
- Soutenir la réhabilitation de l'habitat
- Faciliter la réalisation de projets par des dispositifs expérimentaux (permis d'innover, permis d'aménager multi-site)



Merci pour votre attention



